Université de Montréal

et du monde.

Annuaire général 2025-2026

Études supérieures



registraire.umontreal.ca

Dépôt légal
4e trimestre 2025
Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ)
Bibliothèque et Archives Canada

Université de Montréal

Bureau du registraire
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada, H3C 3J7

Publication

Bureau du registraire
Publications et communication
Tél. : 514-343-6111, poste 8873

Édition

Caroline Louiset, conseillère en communication
Paméla Lessard, agente de communication
Bureau du registraire, Université de Montréal

Soutien informatique

Service de l'admission et du recrutement, Université de Montréal
Technologies de l'information, Université de Montréal

Conception graphique de la page couverture

Anny Riverin, Conceptrice graphiste
Bureau des communications et des relations publiques
Université de Montréal

Version émise en **décembre 2025**

Table des matières

Calendrier universitaire

Direction universitaire

Introduction, Rectorat, Décanats, Corps universitaires

Règlements des études

Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement
Faculté des arts et des sciences
Faculté de droit
Faculté de médecine
Faculté de médecine dentaire
Faculté de médecine vétérinaire
Faculté de musique
Faculté de pharmacie
Faculté des sciences de l'éducation
Faculté des sciences infirmières
École de santé publique
École d'optométrie

Université de Montréal

Calendrier universitaire 2025-2026

Trimestre d'automne 2025	
Lundi 1 septembre 2025	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 2 septembre 2025	Rentrée des étudiants
Mercredi 17 septembre 2025	Date limite pour la modification des choix de cours*
Mardi 30 septembre 2025	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 13 octobre 2025	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 20 au dimanche 26 octobre 2025	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 7 novembre 2025	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Mardi 23 décembre 2025	Fin du trimestre
Du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2026	
Mercredi 7 janvier 2026	Rentrée des étudiants
Jeudi 22 janvier 2026	Date limite pour la modification des choix de cours*
Du lundi 2 au dimanche 8 mars 2026	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 13 mars 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Du vendredi 3 au lundi 6 avril 2026	Congé pascal
Jeudi 30 avril 2026	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2026	
L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez-vous référer aux calendriers facultaires.	
Lundi 4 mai 2026	Rentrée des étudiants
Mardi 12 mai 2026	Date limite pour la modification des choix de cours, **session intensive***
Lundi 18 mai 2026	Date limite pour la modification des choix de cours, **session régulière** *
Mardi 19 mai 2026	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 5 juin 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours, **session intensive** *
Mardi 23 juin 2026	Fin du trimestre, **session intensive**
Mercredi 24 juin 2026	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Mercredi 1er juillet 2026	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 10 juillet 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours, **session régulière** *
Vendredi 14 août 2026	Fin du trimestre, **session régulière**

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant qui annule une inscription avant la date limite pour la modification des choix de cours (annulation de cours) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour en octobre 2025

L'Université de Montréal

Avec ses écoles affiliées, Polytechnique Montréal et HEC Montréal, l'UdeM récolte annuellement plus d'un demi-milliard de dollars en fonds de recherche, ce qui la situe parmi les premiers pôles de recherche universitaire du Canada.

Fondée en 1878, l'Université rassemble aujourd'hui près de 70 000 étudiants et étudiantes, un corps professoral de 2300 personnes ainsi qu'un réseau de 450 000 personnes diplômées actives partout dans le monde. Parmi celles-ci, on compte l'ancien premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau, l'ancienne procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda Louise Arbour, l'astrophysicien Hubert Reeves, les auteures Antonine Maillet et Kim Thúy, les réalisateurs Denys Arcand et Jean-Marc Vallée de même que Roger Guillemin, qui a reçu le prix Nobel de médecine en 1977.

Située sur le mont Royal, qui abrite l'un des plus beaux parcs urbains du monde, l'UdeM est à l'image de la ville dont elle porte le nom : conviviale et inclusive. Elle réunit des jeunes de partout venus vivre l'expérience d'étudier en français dans une des grandes universités des Amériques. À la fois festive et sécuritaire, la ville de Montréal figure, selon le classement Best Student Cities 2023 de la firme Quacquarelli Symonds, au deuxième rang des meilleures destinations en Amérique du Nord pour faire des études universitaires.

Direction générale

Daniel Jutras
Recteur

Geneviève Bouchard, Directrice de cabinet et des affaires publiques
Victoria Meikle, Directrice des relations gouvernementales et institutionnelles

François Courchesne
Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales

François Courchesne, Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales
Jean-Pierre Blondin, Vice-recteur adjoint aux affaires professorales
Tania Saba, Vice-rectrice adjointe aux ressources humaines
Anne Motte, Directrice

Pascale Lefrançois
Vice-rectrice principale aux affaires étudiantes et aux études

Martine Jalbert, Directrice de bureau
Chantal Pharand, Vice-rectrice adjointe
Juan José Torres Michel, Vice-recteur adj. aux études de 1er cycle et à la formation continue
Julie Carrier, Vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales
Tony Leroux, Vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable
Josianne Robert, Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Éric Filteau
Vice-recteur à l'administration et aux finances

Isabelle Bonneau, Vice-rectrice adjointe à l'administration et aux infrastructures
Denis Fortin, Vice-recteur adjoint aux technologies de l'information
Matthew Nowakowski, Vice-recteur adjoint aux finances

Valérie Amiraux
Vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples

Annie Pullen Sansfaçon, Vice-rectrice adjointe au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples
Catherine De Sainte Marie-Villemer, Directrice

Vincent Poitout
Vice-recteur à la recherche et à l'innovation

Francis Gingras, Vice-recteur adjoint
Sylvie Lesage, Vice-rectrice adjointe
Luc Stafford, Vice-recteur adjoint
Laëtitia Cremona, Directrice

Michael Pecho
Vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés

Alexis Persouyre, Directeur
Émilie L. Cayer, Directrice générale de la philanthropie
Claude Bernard, Directrice générale, Stratégie et opérations
Alexandra Jeanty, Directrice des dons exceptionnels

Alexandre Chabot
Secrétaire général

Valérie Mercier, Directrice du Bureau du secrétaire général

Décanats

Faculté de l'aménagement : **Carmela Cucuzzella**
Faculté des arts et des sciences : **Frédéric Bouchard**
Faculté de droit : **Geneviève Saumier**
Faculté de l'apprentissage continu : **Michel Janosz**
Faculté de médecine : **Patrick Cossette**
Faculté de médecine dentaire : **Hugo Ciaburro**
Faculté de médecine vétérinaire : **David Francoz**
Faculté de musique : **Nathalie Fernando**
Faculté de pharmacie : **Simon de Denus**
Faculté des sciences de l'éducation : **Ahlem Ammar**

Faculté des sciences infirmières : **Sylvie Dubois**
École de santé publique : **Carl-Ardy Dubois**
École d'optométrie : **Jean-François Bouchard**

Corps universitaire

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, modifiée le 28 septembre 2018, l'administration générale de l'université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Ces corps exercent leurs pouvoirs conformément aux statuts.

Conseil de l'Université

Le Conseil exerce tous les droits de l'université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement.

Le conseil se compose des membres suivants : le recteur; le chancelier; six membres nommés par l'assemblée universitaire, soit quatre professeurs de carrière, un chargé de cours et un membre provenant des autres catégories du personnel; trois membres nommés par le Conseil représentant les étudiants de l'Université; quatre membres indépendants nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université; deux membres indépendants nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre responsable de l'enseignement supérieur; au plus cinq autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres; le directeur de l'École Polytechnique de Montréal, et ce, tant que l'affiliation existe; le directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, et ce, tant que l'affiliation existe.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve.

Le Comité exécutif se compose du chancelier, du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le conseil nomme parmi ses membres. La majorité du Comité exécutif doit être constituée de membres indépendants. Ce comité est présidé par le chancelier ou, en son absence, par tout autre membre indépendant du Comité exécutif que ce dernier désigne.

Assemblée universitaire

L'assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'université et à son développement; adresse au conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'université, et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et en surveille l'application; exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Elle se compose des membres suivants : le recteur; les vice-recteurs; les doyens; professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés; chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté; deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles; huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'université; trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'université; quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel de l'université; quatre membres élus parmi les cadres et professionnels de l'université; tout autre membre nommé conformément aux statuts. L'assemblée universitaire est présidée par le recteur ou par un vice-recteur désigné.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche; elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Elle se compose des membres suivants : le recteur; les vice-recteurs; les doyens; cinq membres du personnel enseignant nommés par l'assemblée universitaire, dont trois professeurs et deux chargés de cours; au plus deux membres indépendants parmi les diplômés nommés par un conseil représentant les diplômés de l'université; quatre membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'université; les directeurs des institutions affiliées désignées aux statuts, et ce, tant que l'affiliation existe; sur la recommandation de l'assemblée universitaire, tout autre membre nommé par le conseil et dont ce dernier peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

Ce Règlement présente les règles qui régissent les études de tous les étudiants de l'Université inscrits aux cycles supérieurs. Le Règlement s'applique à tous les programmes et à toutes les activités de formation aux deuxième et troisième cycles, quelle que soit leur forme et leur mode de diffusion. Le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales est complété par un ensemble de politiques et de règlements officiels hébergés sur le site du Secrétariat Général de l'Université.

CHAPITRE 1. DÉFINITIONS

Considérations liminaires

a) « Faculté » — La faculté dont relève le programme auquel un étudiant est inscrit; le terme inclut l'École d'optométrie.

b) « Faculté départementalisée » — Faculté qui comprend des départements : la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de médecine vétérinaire, la Faculté des sciences de l'éducation et l'École de santé publique.

c) « Faculté non départementalisée » — Faculté qui ne comprend pas de départements : la Faculté de droit, la Faculté de musique, la Faculté de pharmacie, la Faculté des sciences infirmières, la Faculté de l'éducation permanente et l'École d'optométrie.

d) « Conseil de faculté » — L'instance définie selon l'article 29 dans la charte de l'Université; dans le cas de l'École d'optométrie, l'assemblée.

e) « Doyen » — Selon le cas, le doyen de la faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme, ou toute personne habilitée par la réglementation de l'Université à exercer un pouvoir attribué au doyen; dans le cas de l'École d'optométrie, le directeur.

f) « ESP » — Le Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales.

g) « Vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales » — À la tête des ESP, il assure le développement et la qualité de la formation aux études supérieures et postdoctorales et est responsable de l'application du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Définitions

1.1. Attestation

L'attestation, conférée par le Registraire, est un acte attestant la réussite d'un programme ne menant pas à l'obtention d'un diplôme.

1.2. Certificat de deuxième cycle

Le certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

1.3. Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (p. ex. : études médiévales, médecine, relations industrielles).

1.4. Cotutelle

La cotutelle est le partage, par l'Université de Montréal et une autre université, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination, par chacun des établissements, d'un directeur de recherche, lesquels assument ensemble la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration. Les conditions spécifiques du programme de formation sont consignées dans une convention préparée et signée par l'étudiant et les deux établissements partenaires.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

1.5. Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théoriques ou pratiques pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes. Il est identifié par un sigle et par un numéro spécifique. Un nombre défini de crédits est attribué à chaque cours. Ce nombre ne peut être nul (0), sauf pour l'examen général de doctorat.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, atelier, internat.

1.5A. Désignation d'un cours dans un programme

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

a) *Cours obligatoire.* Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme.

b) *Cours à option.* Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme.

c) *Cours au choix.* Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

1.5B. Cours préalable ou concomitant

a) Un cours est dit *préalable* s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours;

b) un cours est dit *concomitant* s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement suivi et achevé.

1.5C. Cours en séquence

Certaines activités de formation théorique ou pratique peuvent s'étendre sur deux ou plus de deux trimestres consécutifs. Elles prennent dans ce cas la forme de cours *en séquence*. L'étudiant s'inscrit aux cours en

séquence dans l'ordre déterminé par la structure de son programme d'études. La note est attribuée au dernier cours, une fois la séquence complétée. Le ou les autres cours de la séquence se voient attribuer la mention SN (sans notation). Les crédits sont accordés et inclus dans le calcul de la moyenne cumulative au dernier cours. Aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant, le nombre de crédits est réparti entre les cours de la séquence.

1.5D. Cours hors programme ou en surplus

Le cours est dit *hors programme* ou *en surplus* s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant régulier est inscrit. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

1.6 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.
Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.
Par exemple, un crédit peut représenter :

- une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou
- quarante-cinq heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.7. Cycles supérieurs

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycle d'études :

a) le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise ou aux diplômes et attestations; il prépare à la poursuite d'études de 3e cycle ou au marché du travail;

b) le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de *Philosophiæ doctor* ou aux diplômes et attestations de troisième cycle. Il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

1.8. Diplôme

Le diplôme est, le cas échéant, soit :

a) le nom d'un programme de cycle supérieur (ex.: diplôme d'études supérieures spécialisées);

b) soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade, d'un diplôme tel que défini au point (a) ou d'un certificat.

1.9. Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (ex. la physique, la philosophie).

1.10. Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou son représentant peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.
Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 1.25 du présent règlement.
Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale peut faire l'objet d'une équivalence ou d'une substitution, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.
Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant 6 crédits par année. Les cours d'un autre établissement faisant partie de la structure du programme ne sont pas assujettis à cette disposition.

1.11. Équivalence de cours

I y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant avant son inscription dans son programme satisfont aux exigences d'un cours inscrit à ce programme.

1.12. Essai doctoral

L'essai doctoral est un travail de recherche distinct de la thèse qui doit faire état d'une réflexion approfondie sur une question pertinente à la pratique et qui peut inclure un travail empirique. Il représente un enrichissement significatif pour un domaine de pratique.
Dans la modalité d'un doctorat professionnel, tous les crédits associés à la recherche appliquée et à la rédaction de l'essai doctoral doivent cumuler minimalement 24 crédits.

1.13. Études postdoctorales

ILes études postdoctorales permettent à la personne intéressée d'acquérir une expertise dans un domaine de recherche spécialisée ou complémentaire à sa formation. Elles conduisent à l'obtention d'une attestation délivrée par les ESP, sur la recommandation de l'unité académique.
Les ESP sont responsables, avec le concours des facultés et des départements, de l'application de la Politique sur les stagiaires postdoctoraux.

1.13 A. Études médicales postdoctorales

Dans le cas des études médicales postdoctorales, le présent règlement ne s'applique pas. Seul le Règlement des études médicales postdoctorales est applicable.

1.14. Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

1.15. Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle. Ainsi, les titres de *maître* et de *docteur* sont conférés par le

Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle) respectivement.
Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (ex.: maître ès sciences, *philosophiæ doctor*).
L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le *sigle* du grade (ex.: M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour *philosophiæ doctor*).

1.16. Libellé

Par «libellé», on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation.
Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées à l'annexe II.

1.17. Mémoire

Le mémoire est la réalisation d'un projet de recherche structuré et rigoureux dans un domaine particulier permettant à l'étudiant d'améliorer ses connaissances dans son domaine d'études. Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.
Dans la modalité d'une maîtrise avec mémoire, tous les crédits associés à la rédaction du mémoire doivent cumuler minimalement 18 crédits.

1.18. Modalité

Dans un programme de maîtrise, la modalité indique si le programme comprend la rédaction d'un mémoire, d'un travail dirigé, ou encore la réalisation d'un stage de fin de parcours. Le mémoire, le travail dirigé ou le rapport de stage constitue la pièce maîtresse synthèse, évaluée par un jury, qui vient clore le programme d'études.

1.19. Option

La structure d'un programme d'études peut comprendre une ou plusieurs options. Une option présente un ensemble cohérent de cours associés à une thématique particulière (p. ex. l'option Orthopédagogie de la maîtrise en éducation), ou exceptionnellement un ensemble cohérent de cours dont une partie est réalisée à l'étranger (p. ex. l'option Cheminement international de la maîtrise en cinéma).

1.20. Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription. Il comporte deux sections : (1) le Plan d'étude et (2) le Plan de soutien à la réussite.

1.21. Programme d'études

Le programme d'études est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Un programme d'études peut comporter des modalités et des options.
Dans le présent document, le terme programme est utilisé pour désigner un programme d'études afin d'alléger le texte.

1.22. Programmes gigognes

Certains programmes sont dits gigognes. Il s'agit de programmes dont les structures s'imbriquent entre elles en séquence progressive, par exemple, microprogramme, diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) ou diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) puis maîtrise ou doctorat. Ces structures permettent ainsi à l'étudiant de progresser par étapes dans ses études puisque les crédits obtenus dans un des programmes de la séquence sont transférables dans l'un ou l'autre des programmes subséquents de la séquence gigogne lorsque l'étudiant s'y inscrit.

1.23. Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. Elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.
La scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.
La scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.
La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 15 du présent règlement.

1.24. Stage

Le stage est une période d'activité qui peut varier, selon le programme, de quelques semaines à quelques mois, durant laquelle un étudiant régulièrement inscrit pendant l'année universitaire en cours met en application les enseignements théoriques suivis, dans le cadre d'un projet réalisé dans un milieu pratique ou de recherche. En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université. Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de son représentant.

Les activités reliées au stage d'un programme de maîtrise en modalité stage doivent cumuler minimalement 9 crédits et les exigences du stage sont déterminées en fonction du nombre de crédits qui y sont associés.

1.25. Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

1.26. Thèse

La thèse de doctorat est le résultat d'une recherche approfondie et originale de la part de l'étudiant. Elle doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.
Dans un doctorat de recherche, tous les crédits associés à la recherche et à la rédaction de la thèse doivent cumuler minimalement 60 crédits.

1.27. Transfert de cours

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal qui n'a pas contribué à l'obtention d'un grade, est reporté d'un programme à un autre, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de

l'étudiant. La Faculté transfère tout cours réussi susceptible d'être reporté dans le programme de l'étudiant. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.
La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.
Les crédits du cours transféré sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.
La note d'un cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne

1.28. Travail dirigé

Le travail dirigé est un court travail de recherche distinct du mémoire, qui habituellement varie de 9 à 15 crédits, sur une problématique, un contexte ou un sujet d'intérêt dans la discipline ou dans un milieu professionnel.

1.29. Trimestres et année universitaire

L'année universitaire s'étend sur douze mois. Elle comporte trois trimestres :

a) Le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus.
b) Le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus.
c) Le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

1.30. Types de programme

Les programmes de deuxième et troisième cycles portent sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champ d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

CHAPITRE 2. DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUS LES PROGRAMMES

Section I – Catégories d'étudiants, auditeurs et stagiaires

2. Nomenclature

L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.
Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, une attestation, un diplôme ou un grade de la faculté.

4. Étudiant libre

L'étudiant libre est l'étudiant admis au programme libre, il ne postule pas de grade, ni de diplôme. Après avoir été admis aux études libres, l'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté.
L'étudiant libre ne peut cumuler plus de 8 crédits de cours de cycles supérieurs, sauf si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, ne l'y autorise.
Lorsqu'un étudiant libre veut être admis comme étudiant régulier, le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est inscrit à un programme d'études dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours ou à des activités pédagogiques à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade à l'Université de Montréal. Il y est toutefois soumis à la réglementation en vigueur.

6. Auditeur

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans devoir se soumettre à l'évaluation. Il n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

7. Stagiaire de formation ou de recherche

Le stagiaire de formation ou de recherche est un étudiant inscrit à un programme d'études dans une autre université ou établissement d'enseignement supérieur et qui est accueilli par l'Université de Montréal pour une période déterminée afin d'y poursuivre une formation à la recherche dans le but de satisfaire à certaines exigences de son programme d'études ou de recherche.
Bien que le stagiaire de formation ou de recherche ne vise pas l'obtention d'un grade à l'Université de Montréal, il y est soumis à la réglementation en vigueur.
Les étudiants internationaux qui participent aux Programmes d'échanges d'étudiants du Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) ou qui font partie des ententes bilatérales ne sont pas considérés comme des stagiaires de formation ou de recherche.

Section II – Admission : conditions générales

8. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.
Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.
Exceptionnellement, un candidat qui ne remplit pas toutes les conditions d'admission peut se voir offrir une admission si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, lui reconnaît des acquis suffisants, en vertu de la *Politique concernant la reconnaissance des acquis expérientiels*.

9. Décision

Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales transmet au candidat, selon le cas, pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission :

a) Une offre d'admission définitive.

Cette offre est émise en fonction de la capacité d'accueil, si celui-ci satisfait à toutes les conditions d'admissibilité propres au programme. L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

b) Une offre d'admission conditionnelle.

Cette offre est émise s'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant la date indiquée sur l'avis. L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (p. ex., cours préparatoires) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

c) une offre d'inscription sur une liste d'attente.

Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission conditionnelle si, en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

d) Un avis de refus.

Un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme. L'avis de refus indique les raisons pour lesquelles le candidat ne peut être admis.

e) Un avis de fermeture de dossier.

L'avis de fermeture de dossier précise la raison pour laquelle le dossier a été fermé.

10. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

L'étudiant admis doit posséder une connaissance suffisante du français, de
l'anglais et d'une autre langue, lorsque cette dernière est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire.
Le doyen, ou dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.
Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français. Dans le cas d'un refus d'admission, l'étudiant devra déposer une nouvelle demande d'admission avant de se soumettre de nouveau au test de français.
Le doyen peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

11. Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur

Pour être admissible à titre d'étudiant libre, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

12. Admissibilité à titre de stagiaire de formation ou de recherche

Pour être admissible à titre de stagiaire de formation ou de recherche, un candidat doit :

a) Être inscrit à un programme d'études dans une autre université ou établissement d'enseignement supérieur.

b) Être invité par un professeur ou un chercheur de l'Université de Montréal.

c) Avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités prévues durant son séjour.

Le stagiaire de formation ou de recherche est inscrit par les ESP à titre de stagiaire de formation ou de recherche pour un maximum de douze mois, cette période pouvant être exceptionnellement prolongée avec l'approbation du vice-recteur aux études supérieures et postdoctorales.
Le stagiaire de formation ou de recherche qui désire suivre des cours durant son stage doit, après avoir obtenu l'autorisation de son superviseur, s'inscrire comme étudiant libre.

13. Autorité compétente en matière d'admission

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide de l'admission des candidats internationaux, sur recommandation du doyen. Les autres candidats sont admis par le doyen. Ni le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, ni le doyen ne sont tenus d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.
Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide par ailleurs, sur recommandation du doyen, de l'admission d'un étudiant de doctorat à un cheminement en cotutelle de thèse.

Section III - Demande d'admission, reconnaissance de crédits et transfert de cours

14. Demande d'admission

Le candidat qui désire être admis à un programme de cycle supérieur doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

15. Reconnaissance de crédits

Il existe deux formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours
et l'exemption.

15A. Demande de reconnaissance

Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, le candidat doit en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au cours du premier trimestre de son inscription. La demande d'équivalence ne sera cependant étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

15B. Bases de reconnaissance

La reconnaissance repose sur les objectifs, sur le

contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B- (B moins) ou une note équivalente au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, sauf dans le cas des programmes gigognes, l'exemption ou l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

À l'exception des cours de niveau 6000 suivis dans le cadre d'un cheminement honor, aucun cours provenant du ou des programmes ayant servi de base d'admission ne peut être reconnu pour obtenir une exemption ou une équivalence.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les deux tiers des crédits du programme.

L'exemption de trimestre ne peut être accordée que par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

16. Transfert de cours

Un cours peut faire l'objet d'un transfert lorsqu'il :

a) A été réussi à l'Université de Montréal.

b) N'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme, sauf dans le cas des programmes gigognes.

c) A été suivi trois ans au plus avant l'admission.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

17. Indications au relevé de notes

17A. Équivalence de cours

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence apparaît au relevé de notes, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

17B. Transfert

La note est transférée au relevé de notes de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

17C. Exemption

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption en raison de formation acquise antérieurement, apparaît au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

Le cours pour lequel on a reconnu une exemption en raison d'une expérience acquise antérieurement demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXP) tient lieu de résultat.

17D. Ententes interuniversitaires

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au relevé de notes de l'étudiant. Elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Les cours suivis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales sont portés au relevé de notes, avec la mention équivalence (EQV).

Section IV - Inscription et annulation de l'inscription

18. Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués. Un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, l'y autorise.

19. Annulation d'inscription

19A. Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner son programme en cours de trimestre doit faire parvenir un avis écrit au doyen. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au relevé de notes de l'étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin du trimestre. La mention « échec par absence » (F*) est portée au relevé de notes si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne son programme sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F*) est portée au relevé de notes en regard des cours non complétés.

L'étudiant qui abandonne son programme doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission conformément aux articles 52 et 98 du présent règlement.

19B. Annulation de cours

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un ou plusieurs cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 13% du cours ne soit échu, à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen ou son représentant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer

la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

Section V - Modifications, abandon de cours et changement de programme

20. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription après la date limite d'annulation d'un cours, doit présenter une demande écrite et motivée. Le doyen décide de la demande.

21. Modification d'option

L'étudiant qui désire modifier son option ou sa modalité à l'intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit. Une demande de changement de modalité doit être présentée avant la date limite d'annulation d'un cours.

22. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit écoulé à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit
À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.
Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.
Un étudiant ne peut abandonner le même cours plus de deux fois. Exceptionnellement, sur présentation d'une demande écrite et motivée, le doyen peut accorder un abandon supplémentaire.

23. Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une nouvelle demande d'admission.

Section VI - Évaluation des apprentissages

24. Modes d'évaluation

Les professeurs peuvent utiliser les modes d'évaluation suivants : travaux, examens ou observation de la performance. Un cours comprend un ou plusieurs éléments d'évaluation.

25. Éléments d'évaluation

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, un élément d'évaluation peut prendre une ou plusieurs des formes décrites aux articles 25A, 25B et 25C ou encore toute autre forme jugée pertinente.

25A. Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur l'ensemble des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours. Dans le cas d'un travail de groupe, l'évaluation et le rapport doivent être individuels.

25B. Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. Toute épreuve orale doit avoir lieu en présence d'un témoin désigné par le doyen ou à défaut l'examen doit être enregistré.

25C. Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation peut porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu, par exemple lors d'un stage, d'un exposé oral ou par sa participation dans un séminaire.

26. Consultation des évaluations

Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, tout étudiant a
droit à la consultation de ses travaux et copies d'examens corrigés, ainsi
que des fiches d'évaluation de stages ou, le cas échéant, des enregistrements d'un examen pratique ou oral. La consultation se fait sans
déplacement des documents et devant témoin selon les modalités établies
par le doyen. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie
des documents consultés.

27. Responsabilité de l'évaluation

Les modes d'évaluation sont déterminés par le professeur responsable du cours et approuvés par le doyen.

28. Information relative à l'évaluation

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours. Par le biais du plan de cours, il indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et les critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Le professeur doit transmettre aux étudiants les informations relatives au plagiat.
Exceptionnellement, le professeur peut apporter des modifications aux dates des évaluations ou à leur pondération relative. Le cas échéant, le professeur doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe.
Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou son représentant en accord avec les règles adoptées par la Faculté.
Dans le cas d'activités de stage, si les caractéristiques (modalités d'attribution, critères d'évaluation, etc.) le justifient, le plan de cours doit faire référence à un guide de stage les précisant.

29. Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui s'absente à une évaluation à moins que, dans les sept jours suivant l'absence, il ne justifie par le biais du formulaire

électronique approprié son absence auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale,

b) ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les sept jours, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

30. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

31. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une séance spéciale dont la date est fixée par le doyen.

32. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné. Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

33. Système de notation

33A. Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation des cours se fait selon un système littéral.

Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

NOTES		POINTS
A+	EXCELLENT	4,3
A		4,0
A-		3,7
B+	BON	3,3
B		3,0
B-		2,7 [1]
C+	PASSABLE	2,3
C		2,0 [2]
C-	ÉCHEC	1,7
D+		1,3
D		1,0
E		0,5
F		0,0
F*	ÉCHEC PAR ABSENCE	0,0

[1] Note de passage dans un programme et note maximale dans un cours en cas de reprise.
[2] Note de passage dans un cours.

Le résultat de l'évaluation de certains cours peut être inscrit de la façon suivante :

(S) succès sans valeur numérique

(E) échec sans valeur numérique

33B. Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à chacun des cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ou en surplus ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

34. Comité d'études supérieures

Un comité d'études supérieures doit être formé dans chaque faculté, département ou programme interdisciplinaire. Il doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen doit être informé une fois l'an, à la date qu'il fixe, de la composition du comité relevant d'un département ou d'une direction de programme interdisciplinaire. À défaut, il procède lui-même à la formation du comité.

Le comité d'études supérieures est responsable des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Parmi ces responsabilités, la priorité doit être accordée à l'évaluation et au suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales. Le comité d'études supérieures doit s'assurer que les objectifs de formation soient partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du comité d'études supérieures peuvent comprendre :

a) Le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants.

b) L'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants.

c) L'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation.

d) Le suivi du plan global d'études et du cheminement étudiant.

Le comité d'études supérieures peut s'adjoindre un étudiant

comme membre ad hoc pour débattre des questions relatives à l'environnement de formation, l'accueil et l'intégration des étudiants.
Il fait rapport de l'évolution de ses travaux au moins une fois par an à l'assemblée départementale ou au conseil de la faculté.

35. Seconde évaluation - Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97 du présent règlement, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec et elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours. Lorsqu'il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier, la reprise du cours est la
modalité applicable. Un stage peut être repris dans un autre milieu lorsque les circonstances le permettent.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B- (B moins), sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

35A. Échec à un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

35B. Échec à un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

35C. Échec à un cours au choix

LL'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

36. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

37. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs.

38. Note finale

Le comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à son cheminement dans son programme. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

a) Approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au relevé de notes de l'étudiant.

b) Recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci (selon les articles du présent règlement 51.f pour les programmes de deuxième cycle et 97.f pour le troisième cycle) ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 46 du présent règlement.

39. Progression sous probation

L'étudiant qui ne répond plus aux exigences du programme peut être mis en probation uniquement pendant la période à laquelle il est inscrit aux cours de son programme. Sur recommandation du comité d'études supérieures, le doyen ou son représentant autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra, notamment, parfaire ses connaissances, améliorer certaines habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme. Le doyen ou son représentant peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

40. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

Section VII - Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

41. Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après consultation d'un élément d'évaluation du cours a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cet élément d'évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen de la Faculté dont relève le cours, sauf si l'évaluation a été faite par un jury composé de trois membres ou plus.

Si la demande est recevable, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation, qui peut être maintenue, diminuée ou majorée. Au plus tard 21 jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou son représentant en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

42. Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 14 jours suivant l'expédition des résultats de la révision d'une évaluation, tout étudiant qui s'estime lésé par une décision et qui est en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision, peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen de la Faculté responsable de son programme.
La décision de rejeter ou d'accueillir la demande doit être rendue après consultation de l'enseignant du cours dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel. Lorsque la requête est accueillie, le doyen en avise l'étudiant et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et il doit entendre l'étudiant, l'enseignant du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.
Le comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.
Le comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen de la Faculté responsable du programme toute recommandation qu'il juge pertinente.
La décision du comité est communiquée au doyen de la Faculté responsable du programme qui doit en informer l'étudiant dans les 70 jours suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle.

Section VIII - Évaluation des prestations d'enseignement - cours et encadrement

43. Évaluation des cours et de l'encadrement

Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes des cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

a) En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou son représentant. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

b) L'évaluation de l'encadrement des études s'effectue dans le contexte de l'évaluation institutionnelle des programmes et les modalités en sont établies conformément à la réglementation de l'Université et en vertu des règles et des politiques de l'affectation à l'encadrement.

Section IX - Règlement propre à chaque programme

44. Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Section X - Dispositions particulières relatives à l'admission, à l'inscription et à la diplomation

45. Admission et inscription basées sur des faux ou des manœuvres frauduleuses

L'admission ou l'inscription, ainsi qu'une demande d'équivalence et d'exemption, reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude est nulle.

46. Comité d'appel de la décision du doyen

Lorsque le doyen, sur recommandation du comité d'études supérieures, met fin, en vertu de l'article 38 du présent règlement, à la candidature de l'étudiant au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du conseil de la faculté départementalisée ou des ESP dans le cas de la faculté non départementalisée est constitué. Ce comité peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du doyen responsable du programme. La décision du comité est sans appel.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES DE DEUXIÈME CYCLE

Section XI - Conditions d'admissibilité et cours imposés

47. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

a) Satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites au chapitre II du présent règlement.

b) Être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent, dans le cas des étudiants internationaux.

c) Détenir une expérience jugée équivalente selon l'avis du doyen, ou pour les étudiants internationaux, selon l'avis du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales. En ce cas, l'admission est faite aux conditions déterminées par le doyen concerné, ou dans le cas des étudiants internationaux, de l'avis du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales. Ces conditions peuvent prendre la forme d'un régime d'études particulier, et notamment comprendre des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel le candidat s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

48. Cours imposés et exigences

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

48A. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas 9 crédits, les cours sont incorporés au programme de l'étudiant à titre de cours complémentaires. La scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

Les résultats de l'évaluation des cours complémentaires sont inclus dans le calcul de la moyenne des cours du programme.

48B. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède 9 crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires. La scolarité minimale est alors prolongée d'un trimestre ou exceptionnellement de deux trimestres. L'étudiant doit obtenir pour les cours préparatoires la note minimale de passage dans un programme comme prévu à l'article 33A du présent règlement avant de débuter les cours de la structure du programme.

Les résultats de l'évaluation des cours préparatoires sont inclus dans le calcul de la moyenne cumulative du programme.

49. Cours hors programme ou en surplus

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son relevé de notes à titre de cours hors programme ou en surplus. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le relevé de notes mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.
L'inscription à des cours en surplus doit être approuvée par le doyen, qui peut en limiter le nombre.
Les résultats de l'évaluation des cours hors programmes ou en surplus sont exclus du calcul de la moyenne cumulative inscrite au relevé de notes.

Section XII - Évaluation, fin de la candidature et réadmission

50. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

51. Fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 48 du présent règlement, le cas échéant.

b) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de la structure de son programme après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 52 du présent règlement.

c) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour ses cours préparatoires.

d) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour les cours de son programme proprement dit.

e) Si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation.

f) Si le doyen accepte la recommandation du comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel en vertu de l'article 46 du présent règlement, celle-ci est maintenue.

g) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

52. Demande de réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. À cette fin, il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à l'étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime régulier. Une demande de réadmission déposée 10 ans ou plus après la date d'admission initiale sera nécessairement rejetée.

Section XIII - Éléments constitutifs et scolarité des microprogrammes, diplômes d'études supérieures spécialisées, diplômes complémentaires et autres programmes courts

53. Nombre de crédits et diplomation

53A. Microprogramme

Un microprogramme comporte de 9 à 18 crédits et mène à une attestation.

53B. Diplôme d'études supérieures spécialisées

Un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) comporte 30 crédits.

53C. Diplôme complémentaire

Un diplôme complémentaire comporte de 9 à 30 crédits. Il est suivi en concomitance avec un programme de maîtrise ou de doctorat, dont il constitue un complément obligatoire, sans lequel le diplôme ne peut être obtenu. Le programme complémentaire ne peut donc être suivi seul.

53D. Autres programmes courts

Certains programmes courts, tels les programmes d'actualisation et de qualification, offrent la possibilité

aux diplômés d'actualiser leur formation en vue, par exemple, de mettre à jour leurs connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel. Par conséquent, ces programmes comportent un nombre de crédits variable en fonction des exigences du domaine.

54. Scolarité minimale et maximale

Les dispositions suivantes s'appliquent à moins que le règlement propre au programme n'y déroge.
Les trimestres de suspension ou de non-inscription sont comptés dans le calcul de la scolarité.

54A. Microprogramme

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

54B. Diplôme d'études supérieures spécialisées

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

54C. Diplôme complémentaire

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

55. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

L'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit obtenir au moins le tiers des crédits dans le programme auquel il est admis.

SEGMENT I - DISPOSITIONS COMMUNES AUX MICROPROGRAMMES, AUX DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES ET AUX DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES

Section XIV - Inscription aux microprogrammes, diplômes d'études supérieures spécialisées et diplômes complémentaires

56. Modalités d'inscription

L'inscription à des cours dans tout microprogramme, diplôme d'études supérieures spécialisées et diplôme complémentaire se fait selon le nombre de crédits suivis. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre. Toutefois, l'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature de l'étudiant. Cependant, quelles que soient les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

56A. Statut plein temps ou temps partiel

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

57. Interruption des études

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, les dispositions de l'article 68 du présent règlement, en matière d'interruption des études, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études supérieures spécialisées.

58. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

59. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

60. Passage du microprogramme au diplôme d'études supérieures spécialisées ou du diplôme d'études supérieures spécialisées à la maîtrise

Lorsque, dans un même domaine de spécialisation, sont offerts à la fois au moins deux des trois programmes suivants : un microprogramme, un diplôme d'études supérieures spécialisées et une maîtrise, l'étudiant inscrit à l'un peut demander d'être admis à un autre programme plus avancé dans la séquence et obtenir, le cas échéant, le transfert intégral des cours déjà suivis, qui deviennent ainsi partie intégrante de sa nouvelle scolarité.
Lorsqu'un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures spécialisées peut mener à la maîtrise, le seuil d'admissibilité applicable au changement de programme vers la maîtrise ne peut être inférieur à 3,0, conformément à l'article 62 du présent règlement.

SEGMENT II - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE MAÎTRISE

Section XV - Structure et admissibilité

61. Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement 45 crédits. Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'un mémoire.

62. Admissibilité à la maîtrise

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre :

a) Avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal, ou

b) Avoir obtenu une moyenne jugée équivalente par le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux,

le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, pour un diplôme de premier cycle d'une autre université.

Section XVI - Scolarité de maîtrise

63. Scolarité minimale et lieu de la scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

64. Exemption de trimestre

À la demande d'un étudiant, le doyen peut exceptionnellement, malgré l'article 61 du présent règlement, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques ou professionnelles, mais encore réduire la scolarité. L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen.

65. Scolarité maximale

La scolarité maximale d'un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

Section XVII - Inscription à la maîtrise

66. Statut plein temps, demi-temps ou temps partiel

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.
Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention du grade de maîtrise, chaque trimestre auquel le candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.
Le candidat peut être inscrit à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme ne le permettent pas.
Dans les programmes de maîtrise comprenant uniquement des cours, l'étudiant peut s'inscrire à temps partiel selon les modalités déterminées à l'article 69 du présent règlement.

67. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de maîtrise de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études réalisées dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à plein temps ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

68. Interruption des études

L'étudiant peut momentanément interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Dans tous les cas, l'inscription, la direction de recherche ainsi que toutes les activités académiques sont suspendues pendant les trimestres d'interruption des études. Les trimestres d'interruption peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

68A. Congé parental

L'étudiant peut demander un congé parental pour un maximum de trois trimestres consécutifs en en faisant la demande au responsable du programme. Ce type de congé peut être renouvelé pour un nouvel enfant sur présentation d'une nouvelle demande au doyen responsable du programme.

68B. Congé de maladie

L'étudiant peut demander un congé de maladie pour lui-même ou un enfant ou un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel en faisant la demande au responsable du programme. Ce type de congé doit être motivé par un billet médical et il peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen responsable du programme. Si, au terme de trois trimestres consécutifs, l'étudiant n'est pas en mesure de réintégrer son programme d'études, le comité d'études supérieures pourra suggérer au doyen de mettre fin à la candidature de l'étudiant. Ce dernier pourra toutefois déposer une demande de réadmission lorsqu'il sera rétabli.

68C. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen responsable du programme. Une suspension ne peut être accordée à l'intérieur d'une période de prolongation ou de prolongation exceptionnelle.

SEGMENT III - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MAÎTRISE UNIQUEMENT AVEC COURS

Section XVIII - Inscription à la maîtrise uniquement avec cours

69. Statut plein temps ou temps partiel

L'inscription à des cours dans toute maîtrise avec cours uniquement se fait selon le nombre de crédits suivis. Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre minimal de crédits exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré à temps partiel.

70. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

71. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du

doyen concerné.

SEGMENT IV - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MAÎTRISE EN MODALITÉ STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ

Section XIX - Inscription à la maîtrise en modalité stage ou travail dirigé

72. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété trois trimestres à plein temps, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de la pièce maîtresse de son programme (son rapport de stage ou son travail dirigé). Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury.

73. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

74. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

Section XX - Évaluation de la maîtrise en modalité stage ou travail dirigé et fin de la candidature

75. Directeur

Le travail dirigé se fait sous la supervision d'un directeur. Ce dernier occupe un rôle variable selon les dispositions en place dans les facultés, départements et programmes.

76. Modalités d'évaluation et fin de la candidature

76A. Évaluation et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend une modalité stage ou travail dirigé, le rapport de l'activité de fin de programme doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci. Ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience terrain peut être invité à faire partie du jury.

76B. Évaluation spécifique

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

76C. Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport de stage ou le travail dirigé doit être conforme aux exigences du programme ainsi qu'aux normes et directives de la faculté intéressée ou du département. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

76D. Dispositions particulières de fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant inscrit à plein temps dans un programme en modalité stage ou travail dirigé et n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 73 et 74 du présent règlement, n'a pas déposé le rapport de stage ou le travail dirigé associé à la modalité ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

b) Si le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé associé à la modalité.

c) Si le jury attribue une note totale inférieure à C pour le rapport de stage ou pour le travail dirigé associé à la modalité. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

SEGMENT V - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Section XXI - Conditions d'admissibilité et plan global d'études

77. Admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de maîtrise avec mémoire, le candidat doit accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche. Le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à l'article 83 du présent règlement.

78. Soumission du plan global d'études

Au cours du premier trimestre dans le programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études (selon l'article 1.20 du présent règlement). Ce plan doit être établi en collaboration avec le directeur de recherche lorsque celui-ci est nommé et doit être approuvé par le doyen.

79. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen après consultation du directeur de recherche.

Section XXII - Inscription à la maîtrise avec mémoire

80. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété trois trimestres à plein temps, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire. Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury. Après acceptation du mémoire et corrections apportées à celui-ci, le cas échéant, le dépôt final doit être fait dans le site institutionnel Papyrus.

81. Prolongation

Sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

82. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation exceptionnelle et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'un an au plus par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

Section XXIII - Directeur et codirecteur de recherche

83. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures, et dont le choix a été agréé par le doyen, accepte de le diriger dans son travail de recherche. Dans certains programmes, cette exigence est établie à l'admission.
Pour des motifs agréés par le doyen, un délai supplémentaire d'un trimestre peut être exceptionnellement accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.
La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et d'interruption des études sont exclus.

84. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche.
La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

85. Cessation de direction de recherche

Le doyen peut, pour des raisons sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.
Dans ce cas, le doyen dispose d'un trimestre pour prendre des mesures afin d'aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.
Suite à l'impossibilité de trouver un nouveau directeur de recherche, le dossier est soumis au vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales qui dispose d'un trimestre pour prendre des mesures appropriées. La décision du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales est sans appel.
La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme de ces deux trimestres, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

86. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur (ou des codirecteurs), une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel ceux-ci ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

Section XXIV - Mémoire et jury

87. Sujet de mémoire

87A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté ou du département intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

87B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

88. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme et de recherche de celui-ci. L'étudiant doit normalement en faire la demande au moment de l'admission.
Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

89. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives des ESP concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du *Guide des mémoires et des thèses*.

90. Examen du mémoire, composition du jury et délai de correction

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un des membres est désigné comme président-rapporteur. Pourvu que la date indiquée dans l'avis de dépôt a été respectée par l'étudiant, le jury dispose de 30 jours francs

après le dépôt pour rendre sa décision. Au-delà de ces 30 jours francs, le président-rapporteur du jury doit produire un justificatif écrit au doyen énonçant les motifs du délai. Au-delà de 60 jours francs, le président-rapporteur du jury doit faire une demande d'extension au doyen. Dans le cas d'un refus, le doyen doit prendre les mesures appropriées. Les membres du jury sont désignés par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée.
Toute personne ayant la compétence voulue et n'étant pas en conflit d'intérêts peut faire partie du jury. Le directeur et le ou les codirecteurs de recherche peuvent être invités à faire partie du jury mais ils ne peuvent en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

91. Rôle du jury

Le jury peut prendre l'une des décisions suivantes :

a) Accepter le mémoire.

b) Retourner le mémoire à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée.

c) Refuser le mémoire.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury, prise collectivement et après délibération, doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

Section XXV - Fin de la candidature à la maîtrise avec mémoire

92. Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 51 du présent règlement, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à l'article 83 du présent règlement.

b) Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 81 et 82 du présent règlement, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

c) Si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé.

d) Si les membres du jury déterminent, à la majorité des voix, que les corrections demandées au mémoire n'ont pas été faites de manière satisfaisante en fonction des instructions reçues.

e) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

CHAPITRE IV - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES DE TROISIÈME CYCLE

Section XXVI - Conditions d'admissibilité et cours imposés

93. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de troisième cycle, le candidat doit :

a) Satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement.

b) Être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3, ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen responsable du programme ou, dans le cas des étudiants internationaux, par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales.

c) Dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et être autorisé par le doyen concerné à s'inscrire par accès direct à un programme de troisième cycle pouvant comporter des cours additionnels.

94. Cours imposés et exigences

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

94A. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas 9 crédits, les cours sont incorporés au programme de l'étudiant à titre de cours complémentaires. La scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

Les résultats de l'évaluation des cours complémentaires sont inclus dans le calcul de la moyenne des cours du programme.

94B. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède 9 crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires. La scolarité minimale est alors prolongée d'un trimestre ou exceptionnellement de deux trimestres. L'étudiant doit obtenir pour les cours préparatoires la note minimale de passage dans un programme comme prévu à l'article 33A du présent règlement.

Les résultats de l'évaluation des cours préparatoires sont inclus dans le calcul de la moyenne cumulative du programme.

95. Cours hors programme ou en surplus

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son relevé de notes à titre de cours hors

programme ou en surplus. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le relevé de notes mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.
L'inscription à des cours en surplus doit être approuvée par le doyen, qui peut en limiter le nombre.
Les résultats de l'évaluation des cours hors programmes ou en surplus sont exclus du calcul de la moyenne cumulative inscrite au relevé de notes.

Section XXVII - Évaluation, fin de la candidature et réadmission

96. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

97. Fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 94 du présent règlement.

b) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de la structure de son programme ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 98 du présent règlement.

c) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour ses cours préparatoires.

d) Si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires.

e) Si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de troisième cycle proprement dit.

f) Si le doyen accepte la recommandation du comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel en vertu de l'article 46 du présent règlement, celle-ci est maintenue.

g) En vertu des modalités énoncées aux articles 102, 124 et 133 du présent règlement.

h) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

98. Demande de réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. À cette fin, il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à l'étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime régulier. Une demande de réadmission déposée 10 ans ou plus après la date d'admission initiale sera nécessairement rejetée.

SEGMENT VI - DISPOSITIONS COMMUNES AUX MICROPROGRAMMES, DIPLÔMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET APPROFONDIES ET DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES DE TROISIÈME CYCLE

Section XXVIII - Éléments constitutifs et scolarité des microprogrammes, diplômes d'études professionnelles et approfondies et diplômes complémentaires

99. Nombre de crédits et diplomation

99A. Microprogramme

Un microprogramme comporte de 9 à 18 crédits et mène à une attestation.

99B. Diplôme d'études professionnelles et approfondies

Un diplôme d'études professionnelles et approfondies comporte 30 crédits.

99C. Diplôme complémentaire

Un diplôme complémentaire comporte de 9 à 30 crédits. Il est suivi en concomitance avec un programme de doctorat, dont il constitue un complément obligatoire, sans lequel le diplôme ne peut être obtenu. Le programme complémentaire ne peut donc être suivi seul.

100. Scolarité minimale et maximale

Les dispositions suivantes s'appliquent à moins que le règlement propre au programme n'y déroge.
Les trimestres de suspension ou de non-inscription sont comptés dans le calcul de la scolarité

100A. Microprogramme

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

100B. Diplôme d'études professionnelles et approfondies

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

100C. Diplôme complémentaire

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

101. Équivalence d'études

L'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit obtenir au moins le tiers des crédits dans le programme auquel il est admis.

Section XXIX - Inscription aux microprogrammes, diplômes d'études professionnelles et approfondies et diplômes complémentaires

102. Modalités

L'inscription à des cours dans tout microprogramme, diplôme d'études professionnelles et approfondies et diplôme complémentaire se fait selon le nombre de crédits suivis. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire chaque trimestre. Toutefois, l'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature de l'étudiant. Cependant, quelles que soient les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

102A. Statut plein temps ou temps partiel

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

103. Interruption des études

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, les dispositions de l'article 115 du présent règlement, en matière d'interruption des études, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études professionnelles et approfondies.

104. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

105. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

SEGMENT VII - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE DOCTORAT

Section XXX - Structure et plan global d'études

106. Éléments constitutifs d'un programme de doctorat

Un programme de doctorat comporte normalement 90 crédits. Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'un essai doctoral ou d'une thèse.

107. Soumission du plan global d'études

Au cours du premier trimestre dans le programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études (selon l'article 1.20 du présent règlement). Il doit faire approuver ce plan global d'études par le doyen, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

108. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen après consultation du directeur de recherche.

109. Passage de la maîtrise au doctorat

Malgré l'alinéa b) de l'article 93 du présent règlement, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre un mémoire ou son équivalent.

Section XXXI - Scolarité de doctorat

110. Scolarité minimale et lieu de la scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

111. Exemption de trimestre

À la demande d'un étudiant, le doyen peut exceptionnellement, malgré l'article 110 du présent règlement, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.
L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen.

112. Scolarité maximale

La scolarité maximale d'un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou encore les trimestres de préparation.

Section XXXII - Inscription au doctorat

113. Statut plein temps, demi-temps ou temps partiel

Le candidat au doctorat de recherche s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.
Dans les programmes de doctorat de recherche, un minimum de trois trimestres à plein temps est requis. Le doyen peut, pour des raisons jugées sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation de s'inscrire à un minimum de trois trimestres à plein temps.
Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention du grade de doctorat, chaque trimestre auquel le candidat est inscrit à demi-temps

compte pour la moitié d'un trimestre.
Le candidat peut être inscrit à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.
Dans le cadre du doctorat professionnel, lorsque le programme le permet, l'étudiant peut s'inscrire à plein temps ou à temps partiel selon les modalités suivantes :

a) Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours.
b) Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps.

Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

114. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de doctorat de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à plein temps ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

115. Interruption des études

L'étudiant peut momentanément interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Dans tous les cas, l'inscription, la direction de recherche ainsi que toutes les activités académiques sont suspendues pendant les trimestres d'interruption des études. Les trimestres d'interruption peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

115A. Congé parental

L'étudiant peut demander un congé parental pour un maximum de trois trimestres consécutifs en en faisant la demande au doyen responsable du programme. Ce type de congé peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen responsable du programme.

115B. Congé de maladie

L'étudiant peut demander un congé de maladie pour lui-même ou un enfant ou un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel en faisant la demande au responsable du programme. Ce type de congé doit être motivé par un billet médical et il peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen responsable du programme. Si, au terme de trois trimestres consécutifs, l'étudiant n'est pas en mesure de réintégrer son programme d'études, le comité d'études supérieures pourra suggérer au doyen de mettre fin à la candidature de l'étudiant.Ce dernier pourra toutefois déposer une demande de réadmission lorsqu'il sera rétabli.

115C. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen responsable du programme. Une suspension ne peut être accordée à l'intérieur d'une période de prolongation ou de prolongation exceptionnelle.

116. Prolongation

Sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

117. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation exceptionnelle et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

SEGMENT VIII - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU DOCTORAT PROFESSIONNEL

Section XXXIII - Inscription et octroi de diplôme

118. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété six trimestres à plein temps ou l'équivalent, réussi les cours, les séminaires, les examens, l'examen général et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son rapport de stage ou de son essai doctoral. Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

119. Octroi du diplôme d'études professionnelles et approfondies ou du grade de maîtrise par voie de sortie

L'étudiant admis en vertu de l'article 93c du présent règlement (accès direct du baccalauréat au doctorat) ou qui s'est prévalu de l'article 109 du présent règlement (passage accéléré de la maîtrise au doctorat) et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,
b) a complété la scolarité minimale du doctorat et
c) a réussi l'examen général tel que prévu à l'article 122 du présent règlement,

peut, sur demande au doyen, obtenir le diplôme d'études professionnelles et approfondies lorsque possible ou le grade de maîtrise avec travail dirigé s'il abandonne ses études de doctorat professionnel. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.
Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen peut, sur recommandation du comité d'études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le diplôme d'études professionnelles et approfondies lorsque

possible ou le grade de maîtrise avec travail dirigé.

Section XXXIV - Essai doctoral

120. Directeur de l'essai doctoral

L'essai doctoral se fait sous la supervision d'un directeur. Ce dernier occupe un rôle variable selon les dispositions en place dans les facultés, départements et programmes.

121. Langue d'usage pour la rédaction de l'essai doctoral

L'essai doctoral doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son essai doctoral dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme de celui-ci. L'étudiant doit normalement en faire la demande au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter son essai doctoral dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

Section XXXV - Examen général, évaluation et fin de la candidature

122. Examen général

Par l'examen général, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

122A. Éléments constitutifs et moment ultime

L'étudiant doit avoir subi un examen général au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité s'il est inscrit à plein temps ou l'équivalent s'il est inscrit à temps partiel. Les trimestres de préparation et d'interruption des études sont exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen général ne comporte aucune valeur en crédits.

122B. Date

L'examen général se tient aux dates fixées par le doyen. Celui-ci doit s'assurer que les modalités de l'examen général particulières au programme soient accessibles aux membres du jury et à l'étudiant.

122C. Composition du jury

L'examen général a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un des membres est désigné comme président, nommés par le doyen.

Toute personne ayant la compétence voulue et n'étant pas en conflit d'intérêts peut faire partie du jury.

122D. Résultat ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué l'examen général, ou encore ajourner une seule fois cet examen afin de le reprendre. En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

123. Modalités d'évaluation

123A. Évaluation du rapport de stage

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage, le rapport de stage doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celui-ci. Le rapport de stage est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage ou le superviseur de l'expérience terrain peut être invité à faire partie du jury.

123B. Évaluation de l'essai doctoral et composition du jury

L'essai doctoral est jugé par un jury d'au moins trois membres, nommés par le doyen. Le directeur de l'essai doctoral peut être invité à faire partie du jury. L'essai doctoral peut être évalué par une note ou non. Les modalités de l'évaluation sont : succès ou note supérieure ou égale à C, corrections mineures, corrections majeures et échec ou note inférieure à C.

123C. Évaluation spécifique

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

123D. Conformité du rapport de stage ou de l'essai doctoral

Le rapport de stage ou l'essai doctoral doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de l'approche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Selon les exigences du programme, une présentation orale de l'essai doctoral peut être exigée. Le rapport de stage et l'essai doctoral doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

124. Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 97 du présent règlement, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 116 et 117 du présent règlement n'a pas déposé son rapport de stage ou son essai doctoral ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

b) Si le jury refuse le rapport de stage ou l'essai doctoral.

c) Si le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou l'essai doctoral. La note attribuée par le jury, le

cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec l'article 40 du présent règlement, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SEGMENT IX - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU DOCTORAT DE RECHERCHE

Section XXXVI - Admissibilité et inscription au doctorat de recherche et octroi du grade de maîtrise

125. Conditions supplémentaires

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat de recherche, le candidat doit également :

a) Présenter l'esquisse d'un projet de recherche.

b) Accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche. Le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à l'article 128 du présent règlement.

126. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété six trimestres à plein temps ou l'équivalent, réussi les cours, les séminaires, les examens, l'examen général de synthèse et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de sa thèse. Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à évaluation finale par le jury. Après acceptation de la thèse et corrections apportées à celle-ci, le cas échéant, le dépôt final doit être fait dans le site institutionnel Papyrus.

127. Octroi du grade de maîtrise par voie de sortie

LL'étudiant admis en vertu de l'article 93c du présent règlement (accès direct du baccalauréat au doctorat) ou qui s'est prévalu de l'article 109 du présent règlement (passage accéléré de la maîtrise au doctorat) et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,

b) a complété la scolarité minimale du doctorat et

c) a réussi l'examen général de synthèse

peut, sur demande au doyen, obtenir le grade de maîtrise avec mémoire s'il abandonne ses études de doctorat de recherche. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen peut, sur recommandation du comité d'études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise avec mémoire.

Section XXXVII - Directeur et codirecteur de recherche

128. Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

128A. En cours d'admission

Avant d'admettre un candidat, le doyen doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant.

128B Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger. La candidature de l'étudiant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

129. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée et si l'intérêt de l'étudiant l'exige, l'autoriser à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

130. Cessation de direction de recherche

Le doyen ou son représentant peut, pour des raisons jugées sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Dans ce cas, le doyen dispose d'un trimestre pour prendre des mesures afin d'aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

Suite à l'impossibilité de trouver un nouveau directeur de recherche, le dossier est soumis au vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales qui dispose d'un trimestre pour prendre des mesures appropriées. La décision du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme de ces deux trimestres, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

131. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur (ou des codirecteurs), une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel ceux-ci ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant

Section XXXVIII - Examen général de synthèse et fin de la candidature

132. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

132A. Éléments constitutifs et moment ultime

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen

général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et d'interruption des études étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits.

132B. Date

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen. Celui-ci doit s'assurer que les modalités de l'examen général de synthèse particulières au programme soient accessibles aux membres du jury et à l'étudiant.

132C. Composition du jury

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen.

132D. Résultat ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen afin de reprendre ou de compléter une ou plusieurs parties de l'examen. En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

133. Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 97, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 132D du présent règlement.

b) Si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse.

c) Si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à l'article 128B du présent règlement.

d) Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 116 et 117 du présent règlement, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

e) Si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé et si les membres du jury déterminent, à la majorité des voix, que les corrections demandées n'ont pas été faites de manière satisfaisante en fonction des instructions reçues.

f) Si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

g) Si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

h) Si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

i) En vertu de tout règlement ou politique applicable à l'Université.

Section XXXIX - Thèse, représentant du doyen et jury

134. Sujet de la thèse

134A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

134B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

135. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme et de recherche de celui-ci. L'étudiant doit normalement en faire la demande au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

136. Conformité aux normes de présentation

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives des ESP concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du *Guide des mémoires et des thèses*.

137. Examen de la thèse, composition du jury et délai de correction

L'examen de la thèse est fait par un jury composé de quatre membres dont l'un est désigné comme président-rapporteur. Toute personne ayant la compétence voulue et n'étant pas en conflit d'intérêts peut faire partie du jury. Le directeur et le ou les codirecteurs de recherche peuvent être invités à faire partie du jury mais ils ne peuvent en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal. Au moins un de ces membres est choisi en dehors de l'Université.

Pourvu que la date indiquée dans l'avis de dépôt a été respectée par l'étudiant, le jury dispose de 90 jours francs après le dépôt pour une première rétroaction. Au-delà de 120 jours francs, le président-rapporteur du jury doit faire une demande d'extension au doyen. Dans le cas d'un refus, le doyen doit prendre les mesures appropriées. Les membres

du jury sont désignés par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée. Ce pouvoir ne peut être délégué en ce qui concerne la formation des jurys de cotutelle de thèse.
La composition des jurys de doctorat en régime de cotutelle doit être conforme aux dispositions prévues dans la convention de cotutelle de l'étudiant.

138. Représentant du doyen

À moins d'une demande particulière, dans le cas des facultés départementalisées, le représentant du doyen est désigné par la faculté concernée. Dans les autres cas, il est désigné par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales qu'il représente.
Lors d'une soutenance de thèse, le représentant du doyen agit à titre de garant de l'intégrité de la procédure et veille à ce que la soutenance se déroule en conformité avec les dispositions du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales et selon des normes appropriées de rigueur.
Le représentant du doyen ne fait pas partie du jury et ne participe pas à l'évaluation de la thèse. Sur invitation du président du jury, il peut cependant poser une question lors de la soutenance ou faire un commentaire sur celle-ci lors des délibérations.

139. Soutenance - premier jury

139A. Décision du jury avant la soutenance

Le jury peut prendre l'une des décisions suivantes :

a) Accepter la thèse. Si l'acceptation est unanime le jury en recommande la soutenance. Cette décision peut être accompagnée d'une demande de corrections mineures. Si la décision du jury n'est pas unanime, la soutenance n'est pas recommandée, mais l'étudiant peut tout de même exercer son droit d'aller en soutenance. Autrement, un second jury est alors constitué selon les dispositions de l'article 140 du présent règlement.

b) Refuser la thèse et la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections majeures, dans le délai fixé par le jury. Le délai accordé doit être raisonnable, mais ne doit pas dépasser un an. Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix.

c) Refuser la thèse. À moins que cette décision du jury soit unanime, un second jury est alors constitué selon les dispositions de l'article 140 du présent règlement.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

139B. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes des ESP et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés départementalisées, le doyen de la faculté intéressée, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés départementalisées, le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

139C. Décision du jury après la soutenance

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés départementalisées, du doyen de la faculté intéressée, le jury peut réviser sa décision.

140. Soutenance - second jury

140A. Examen de la thèse et composition du second jury

En cas de dissidence du premier jury, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

140B. Examen de la thèse, composition du jury et délai de correction

Aucun membre du premier jury ne peut être nommé sur le second jury. Les règles de composition, les procédures d'examen de la thèse ainsi que les délais d'évaluation sont ceux mentionnés à l'article 137 du présent règlement.

140C. Décision du second jury

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

140D. Date et modalité de la soutenance

Sur décision favorable du second jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes des ESP et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés non départementalisées, le doyen de la faculté intéressée pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés non départementalisées, le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

CHAPITRE V - DISPOSITIONS FINALES

141. Frais de scolarité

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

142. Règlement pédagogique applicable

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de troisième cycle est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un

programme, sauf dans l'un des cas suivants :

- De l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable.
- Une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant.
- Une modification est imposée par la Commission des études.

143. Octroi de grades, de diplômes et de certificats

LLes grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du conseil de la faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

ANNEXE I - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1. Les modifications proposées entrent en vigueur le 1er juin 2022.
2. Les modifications s'appliquent, dès leur entrée en vigueur, à tous les étudiants réguliers, libres et visiteurs déjà inscrits.

ANNEXE II - LIBELLÉS DES DIPLÔMES ET DES CERTIFICATS

A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affilié;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a satisfait à toutes les exigences du programme de »;
g) une des expressions suivantes :
   - « doctorat en »;
   - « doctorat individualisé en »;
   - « maîtrise en »;
   - « maîtrise individualisée en »;
h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
i) Dans le cas des cotutelles de thèse, l'expression « réalisé en cotutelle entre l'Université de Montréal, pour l'obtention d'un (nom du programme de l'Université de Montréal) et (nom de l'Université partenaire) pour l'obtention d'un (nom du programme de l'Université partenaire);
j) Dans le cas d'un diplôme de maîtrise incluant un diplôme d'études supérieures spécialisées, l'expression « incluant le Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en (nom du programme) »;
k) l'expression « Nous, Recteur, par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
l) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
m) entre parenthèses, le sigle approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
n) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
o) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
p) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
q) la date et les signatures requises;
r) le sceau de l'Université;
s) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

B. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en » ou « a terminé le programme d'études postdoctorales en »;
g) l'appellation du programme;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
i) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

C. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;

e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;
f) l'appellation du programme;
g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la Faculté »;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
i) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou le certificat) »;
m) la date et les signatures requises;
n) le sceau de l'Université;
o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

D. Libellé des diplômes des programmes offerts en extension

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de (nom de l'Université partenaire), le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a satisfait à toutes les exigences du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « troisième cycle » ou « deuxième cycle »;
h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
i) l'expression « offert en extension à … (nom de l'Université partenaire) »;
j) l'expression « Nous, Recteur, par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
l) entre parenthèse, le sigle approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de l'aménagement

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

Aménagement

2-005-1-2 D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement AME-4
2-005-1-5 Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage AME-7
2-005-1-7 Maîtrise en aménagement, option design urbain AME-10
2-005-1-8 Maîtrise en aménag., opt. montage et gestion de projets d'aménagement AME-13
2-005-1-9 Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti AME-17
2-005-6-9 Microprogramme de 2e cycle en conservation du patrimoine bâti AME-19
2-014-1-5 Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation AME-21
2-014-1-6 Maîtrise en aménagement, option théories en design AME-24
3-005-1-1 Doctorat interdisciplinaire en aménagement AME-27

École d'architecture

2-010-1-0 Maîtrise en architecture AME-29

École de design

2-015-1-2 D.E.S.S. en écodesign stratégique AME-32
2-015-1-3 D.E.S.S. en design de jeux AME-35
2-016-1-2 D.E.S.S. en design d'intérieur AME-37

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

2-020-1-0 Maîtrise en architecture de paysage AME-39
2-025-1-0 Maîtrise en urbanisme AME-43
2-025-1-2 Qualification en urbanisme AME-48
2-025-6-0 Microprogramme de 2e cycle en mobilité, transport et urbanisme AME-50

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT

Information à jour le 30 juillet 2025

Introduction

La Faculté de l'aménagement réunit l'École d'architecture, l'École de design et l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage en un lieu de formation professionnelle et de recherche reconnu mondialement. Carrefour unique regroupant cinq champs disciplinaires – architecture, architecture de paysage, design d'intérieur, design industriel et urbanisme, la Faculté est un espace de création, d'expérimentation et de recherche se déployant sur plusieurs échelles spatiales et sociales. C'est un lieu d'études d'une grande richesse. On y forme les futurs leaders qui assurent la conception des équipements et des infrastructures au cœur de la qualité de notre environnement, de son habitabilité et de sa durabilité, tout en contribuant au renouvellement de leur pratique grâce à l'exercice de leur pensée critique. La pédagogie pratiquée dans les programmes d'études de la Faculté de l'aménagement fait une grande place au projet de conception dans le cadre d'un enseignement en atelier. L'atelier y est considéré comme un lieu d'expérimentation central à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires aux pratiques enseignées. La Faculté de l'aménagement compte une cinquantaine de professeures et professeurs, quelque 1400 étudiantes et étudiants, une vingtaine d'unités de recherche et une vingtaine de programmes répartis sur les trois cycles d'études.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6111 #13105

Direction

Doyenne : Carmela Cucuzzella

Vice-doyen aux études et Secrétaire de faculté : Philippe Gauthier

Vice-doyen aux études supérieures : Michel Max Raynaud

Vice-doyen à la recherche : Bechara Helal

Directeur administratif : Frank Berdin

Directrice de la bibliothèque : France Nadeau

École d'architecture
Directrice : Izabel Amaral

École de design
Directrice : Imen Ben Youssef Zorgati

École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Directrice : Paula Negron-Poblete

Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme préprofessionnel de baccalauréat en architecture, suivi du diplôme professionnel de maîtrise en architecture. En outre, les personnes qui aspirent au titre d'architecte et au droit d'exercice de la profession doivent avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel. La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre et être autorisé à utiliser le titre d'urbaniste, il faut être titulaire du diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en urbanisme, avoir complété un stage et réussir l'examen de l'Ordre. Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Pour obtenir le titre d'architecte paysagiste agréé, il faut posséder un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en architecture de paysage ou tout autre diplôme reconnu par l'AAPQ, avoir complété le programme de stage en architecture de paysage (PSAP) et réussir les examens professionnels. Le diplôme de baccalauréat en design d'intérieur est une des conditions d'accès à la licence d'utilisation de la marque Designer d'intérieur certifié APDIQ® dont l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec est propriétaire.

Frais facultaires

Des frais s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques ou des ateliers de fabrication (bois, métal, polymères et numérique) dans le cadre de certains cours. Ces frais seront ajoutés aux factures étudiantes pour les sessions concernées.

2-005-1-2 version 03 (A20)

D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert en collaboration avec HEC Montréal

Objectifs

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S en montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Un formulaire d'expertises et d'expériences **pertinentes dûment rempli.**
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Une lettre de recommandation. **Cette lettre doit être rédigée par un professeur, un ancien employeur, ou une personne en supériorité hiérarchique au sein de votre employeur, pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités et pouvant confirmer avoir pris connaissance de votre formulaire d'expertises et d'expériences pertinentes dûment rempli.**

Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

Après avoir réussi de 24 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3.0, le candidat peut être admissible à la **Maîtrise en aménagement**, option montage et gestion de projets d'aménagement. Un minimum de 15 crédits de cours obligatoires et l'atelier AME 6917 - Atelier de gestion de projets urbains - doivent faire partie des cours complétés et réussis au moment du transfert. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en urbanisme
- Baccalauréat en design d'intérieur
- Baccalauréat en architecture
- Baccalauréat en architecture de paysage

Structure du programme

D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement 2-005-1-2 version 03 (A20)

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits dont 27 doivent être du niveau des études supérieures.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire aux cours HEC6101 - Direction et leadership des projets (440999) et HEC6112A - Le management: les milieux et la pratique (443594), ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6046	Planification et contrôle des ressources	3.0
AME 6070	Montage juridique et financier de projet	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6916	Gestion des parties prenantes	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6255D	Direction et leadership des projets (PROJ40409)	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6047	Industrialisation du bâtiment	3.0
AME 6054	Risques et projets en aménagement	3.0
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6850	Gestion de la construction	3.0
AME 6917	Atelier de gestion de projets urbains	6.0
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5

Cours	Titre	CR
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
HEC 6108	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)	3.0
HEC 6109	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)	3.0
HEC 6110	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

2-005-1-5 version 00 (A17)

Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

Objectifs

Cette option du programme de maîtrise en aménagement vise à développer des compétences en recherche dans les domaines touchant la ville, le territoire et le paysage. Le cheminement de cette option permet de réaliser un projet de recherche de type mémoire fondé sur des méthodes et des connaissances puisées dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture de paysage.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option ville, territoire, paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4.3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation d'un maximum de trois pages, indiquant les raisons qui motivent leur choix de programme. La lettre doit également expliquer la pertinence de la formation de 1er cycle.
- Esquisse du projet de recherche. Ce texte d'environ trois pages doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Curriculum Vitae mettant en valeur ses études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Trois lettres de recommandation.Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel.

Structure du programme

Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage 2-005-1-5 version 00 (A17)

L'option Ville, territoire, paysage de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Ville, territoire, paysage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6870	Théories - urbanisme et architecture de paysage	3.0
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6001	Théories et projet de paysage	3.0
APA 6003	Histoire, théories et pratiques	3.0
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
APA 6511	Connaissance des végétaux et horticulture	2.0
APA 6514	Histoire de l'architecture de paysage	2.0
APA 6515	Écologie végétale appliquée	2.0
URB 6280	Théorie de la planification et urbanisme	3.0
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0
URB 6288	Gestion du territoire et géomatique	3.0
URB 6289	Économie urbaine	3.0
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

Bloc 70C Lecture dirigée

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6420	Lectures dirigées 1	3.0
AME 6421	Lectures dirigées 2	3.0

Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6971	Unité de recherche 1	3.0
AME 6972	Unité de recherche 2	3.0
AME 6973	Unité de recherche 3	3.0
AME 6974	Unité de recherche 4	3.0
AME 6975	Unité de recherche 5	3.0
AME 6995	Mémoire	11.0

2-005-1-7 version 01 (A23)

Maîtrise en aménagement, option design urbain

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes du design urbain qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans la gestion et la mise en oeuvre des projets urbains. Ces spécialistes sont appelés à exercer une forme de leadership fondée sur leur pensée critique à l'égard de la ville actuelle, sur les connaissances qui s'y rattachent et sur leur compréhension éclairée du projet urbain contemporain. Ils sont appelés à intervenir dans des environnement urbains existants pour en projeter la réurbanisation, la requalification ou la revitalisation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à la maîtrise en aménagement, option design urbain, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Portfolio. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide préparé par le Comité de sélection de l'option Design urbain, M. Sc.A aménagement.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

Structure du programme

Maîtrise en aménagement, option design urbain 2-005-1-7 version 01 (A23)

Cette option de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 6 crédits dédiés à deux cours obligatoires, 12 crédits dédiés à des ateliers et 9 crédits dédiés à un projet final, de 15 à 18 crédits à option, dont 6 crédits dédiés à un atelier, ainsi qu'un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Ateliers

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6413	Atelier en design urbain 1	6.0

Cours	Titre	CR
AME 6415	Atelier en design urbain 2	6.0

Bloc 70B Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6752	Architecture et stratégies urbaines	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0

Bloc 70C Ateliers

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6509	Atelier 2 : Paysage urbain	4.5
APA 6520	Développement durable et paysage urbain	1.5

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0

Bloc 70D Cours offerts en architecture

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

Bloc 70E Cours offerts en architecture de paysage

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6001	Théories et projet de paysage	3.0
APA 6003	Histoire, théories et pratiques	3.0
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0

Cours	Titre	CR
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

Bloc 70F Cours offerts en urbanisme

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

Bloc 70G Activité spéciale et stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6674	Activité spéciale	3.0
AME 6863	Stage - Design urbain	3.0
URB 6672	Activité spéciale	3.0

Bloc 70I Atelier de fin d'études

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6918	Atelier de projet final	9.0

2-005-1-8 version 01 (A25)

Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

Programme offert en collaboration avec HEC Montréal et Polytechnique Montréal

Objectifs

Option Montage et gestion de projets d'aménagement
Fournir aux professionnelles les connaissances nécessaires en vue de monter, planifier, concevoir et gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client et des parties prenantes.

Exemples des thèmes abordés :

- Définition et nature des projets d'aménagement et leurs phases
- Activités de montage du projet, incluant les analyses de faisabilité
- Processus de planification
- Planification et gestion du processus du projet
- Évaluation du processus et suivi.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme, architecture de paysage, génie, droit, géographie ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Un formulaire d'expertises et d'expériences pertinentes dûment rempli.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Une lettre de recommandation. Cette lettre doit être rédigée par un professeur, un ancien employeur, ou une personne en supériorité hiérarchique au sein de votre employeur, pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités et pouvant confirmer avoir pris connaissance de votre formulaire d'expertises et d'expériences pertinentes dûment rempli.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

Transfert et équivalence

Après avoir réussi de 24 à 27 crédits du D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement avec une moyenne d'au moins 3.0, les candidats peuvent être admissibles à la Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A.). Un minimum de 15 crédits de cours obligatoires et l'atelier AME 6917 – Atelier de gestion de projets urbains - doivent faire partie des cours complétés et réussis au moment du transfert. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en urbanisme
- Baccalauréat en design d'intérieur
- Baccalauréat en architecture
- Baccalauréat en architecture de paysage

Structure du programme

Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement 2-005-1-8 version 01 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon deux modalités : avec stage (ST) ou avec travail dirigé (TD).

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6046	Planification et contrôle des ressources	3.0
AME 6070	Montage juridique et financier de projet	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6916	Gestion des parties prenantes	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6255D	Direction et leadership des projets (PROJ40409)	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

Remarque : L'étudiant qui s'inscrit au cours AME6990 doit s'inscrire au cours PHI6990 pendant la même session.

Cours	Titre	CR
AME 6047	Industrialisation du bâtiment	3.0
AME 6054	Risques et projets en aménagement	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6672	Activité spéciale	3.0
AME 6850	Gestion de la construction	3.0
AME 6917	Atelier de gestion de projets urbains	6.0
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 6108	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)	3.0
HEC 6109	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)	3.0
HEC 6110	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

ST-Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Notez que le stage AME6909, qui doit se faire en un trimestre, est équivalent aux stages AME69091 et AME69092, qui eux, se font en deux trimestres.

Cours	Titre	CR
AME 6909	Stage	9.0
AME 69091	Stage 1	0.0

Cours	Titre	CR
AME 69092	Stage 2	9.0

TD-Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6919	Travail dirigé	9.0

2-005-1-9 version 00 (A20)

Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

Objectifs

Option Conservation du patrimoine bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant.De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200 Introduction aux outils du projet et AME 3104 Histoire de l'architecture au Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Un portfolio composé de travaux pertinents: travaux académiques préférablement réalisés de façon individuelle, des productions écrites (articles ou publications), des productions illustrées (projets d'atelier ou autre), etc. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide pour le portfolio

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

Structure du programme

Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti 2-005-1-9 version 00 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Conservation du patrimoine bâti

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 15 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6412	Cadres de gestion en conservation	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6080	Stage en conservation	6.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6501	Pratiques des disciplines en aménagement	3.0
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
URB 6286	Histoire de l'urbanisme	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0

Bloc 70D Projet en conservation

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6549	Atelier en conservation	6.0
AME 6550	Projet individuel en conservation	3.0

2-005-6-9 version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti

Attestation

Objectifs

Le microprogramme permet d'offrir une formation plus courte que la maîtrise (15 crédits contre 45). Il cible d'abord une clientèle qui se trouve présentement sur le marché du travail et qui voudrait acquérir une excellente formation de base en conservation du patrimoine. Il vise à donner une formation de base en conservation du patrimoine à des personnes qui possèdent déjà une expertise en aménagement et qui voudraient se spécialiser en conservation ou tout simplement ajouter le patrimoine à leur liste d'expertises. En raison de la mutualisation envisagée des cours, un étudiant inscrit au microprogramme pourrait obtenir la maîtrise en complétant les autres 30 crédits et ainsi développer une solide expertise dans le domaine. Après avoir réussi 15 crédits du microprogramme en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti. Seule une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat. Si un étudiant diplômé du microprogramme souhaite poursuivre à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti, les cours déjà suivis et réussis, au cours des 5 dernières années, seront reconnus.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Certains candidats ne répondant pas à la moyenne minimale requise pourraient tout de même être sélectionnés en raison de leur expérience de travail de haute qualité.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention de 500 mots maximum indiquant vos motivations et vos attentes concernant le choix de programme en lien avec vos projets.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur les études, les recherches ou les activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Une lettre de recommandation d'une personne (professeur, employeur, etc.) pouvant témoigner des aptitudes et de l'intérêt du candidat à poursuivre et réussir des études de cycles supérieurs.

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, cette durée minimale n'est possible que si l'offre de cours proposée le permet. Si cela n'est pas le cas, l'étudiant devra prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Statut

Le candidat au microprogramme s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Transfert et équivalence

Après avoir réussi 12 crédits du microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti.

Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire.

Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti 2-005-6-9 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6412	Cadres de gestion en conservation	3.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

2-014-1-5 version 00 (A21)

Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

Objectifs

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option design, création et innovation vise à former des praticiens réflexifs en design dans des champs d'expertise pertinents dans le monde d'aujourd'hui. Un cheminement organisé autour d'un projet de recherche appliquée (ou recherche-création) permet de mettre de l'avant des approches de la recherche et du développement qui caractérisent les disciplines du design et favorisent l'innovation en milieu professionnel.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement) option design, création et innovation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en design industriel ou d'une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

Option design, création et innovation

- Une lettre d'intention précisant l'atelier thématique souhaité (consultez la liste des thématiques ici) (guide de présentation de la lettre)
- Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme.
- Un portfolio (Guide de préparation du portfolio).

Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres à plein temps.

Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que design industriel (ou d'un diplôme jugé équivalent) auront à mettre leurs connaissances à niveau en complétant des cours préparatoires. Selon ce nombre de crédits, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un ou de deux trimestres, soit jusqu'à 30 crédits préparatoires.

Structure du programme

Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation 2-014-1-5 version 00 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Design, création et innovation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires, 11 à 14 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6711	Approches innovantes du projet en design	3.0
AME 6816	Problématiques en design contemporain	3.0
DIN 6760	Présentation du projet - exposition	1.0

Bloc 70B Disciplinaire

Option - Minimum 2 crédits, maximum 11 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6741	Séminaire avancé en design 1	1.0
AME 6742	Séminaire avancé en design 2	1.0
AME 6743	Séminaire avancé en design 3	1.0
AME 6744	Séminaire avancé en design 4	1.0
AME 6745	Séminaire avancé en design 5	1.0
AME 6746	Séminaire avancé en design 6	1.0
AME 6747	Séminaire avancé en design 7	1.0
AME 6748	Séminaire avancé en design 8	1.0
AME 6749	Éléments de la pensée design	1.0
AME 6751	Éléments d'intervention en développement durable	1.0
AME 6752	Éléments de modélisation de la complexité	1.0
AME 6761	Communication scientifique du projet	1.0

Bloc 70C Cours et activités de transfert

Option - Maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
AME 6817	Théories du projet	3.0
DEI 6112	Étude et culture de l'environnement de proximité	3.0
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux	3.0
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions	3.0
DEJ 6011	Jeux et design d'apprentissages	3.0
DEJ 6012	Jeux sérieux et ludification	3.0
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0
DIN 6740	Mission professionnelle	6.0
DIN 6900	Projet intégré - organisation - international	3.0

Bloc 70D Interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6201	Séminaire thématique en aménagement 1	1.0
AME 6202	Séminaire thématique en aménagement 2	1.0
AME 6203	Séminaire thématique en aménagement 3	1.0
AME 6204	Séminaire thématique en aménagement 4	1.0
AME 6205	Séminaire thématique en aménagement 5	1.0
AME 6206	Séminaire thématique en aménagement 6	1.0
AME 6420	Lectures dirigées 1	3.0
AME 6421	Lectures dirigées 2	3.0
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0

Bloc 70F Ateliers de design avancé

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 6710	Atelier de design avancé 1 - Cadrage du projet	6.0
DIN 6720	Atelier de design avancé 2 -Approches créatives	6.0
DIN 6730	Atelier de design avancé 3 –Développement et communication	9.0

2-014-1-6 version 00 (A21)

Maîtrise en aménagement, option théories en design

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

Objectifs

Option Théories en design
La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option théories en design, vise à former des chercheurs en design aux compétences méthodologiques, analytiques et critiques de pointe. Ce cheminement avec mémoire permet une ouverture à la diversité des pratiques et des théories émergentes en design ainsi que le développement d'un champ de spécialisation dans des orientations porteuses, en lien avec les grands enjeux contemporains qui animent nos sociétés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention (guide de présentation)
- Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent (suivi par le(s) trimestre(s) de rédaction). La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

Structure du programme

Maîtrise en aménagement, option théories en design 2-014-1-6 version 00 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option théories en design, avec la modalité Mémoire.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Théories en design

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire, 6 à 9 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6711	Approches innovantes du projet en design	3.0
AME 6816	Problématiques en design contemporain	3.0
AME 6817	Théories du projet	3.0

Bloc 70B Disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6741	Séminaire avancé en design 1	1.0
AME 6742	Séminaire avancé en design 2	1.0
AME 6743	Séminaire avancé en design 3	1.0
AME 6744	Séminaire avancé en design 4	1.0
AME 6745	Séminaire avancé en design 5	1.0
AME 6746	Séminaire avancé en design 6	1.0
AME 6747	Séminaire avancé en design 7	1.0
AME 6748	Séminaire avancé en design 8	1.0
AME 6749	Éléments de la pensée design	1.0
AME 6751	Éléments d'intervention en développement durable	1.0
AME 6752	Éléments de modélisation de la complexité	1.0
AME 6761	Communication scientifique du projet	1.0
DEI 6112	Étude et culture de l'environnement de proximité	3.0
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux	3.0
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions	3.0
DEJ 6011	Jeux et design d'apprentissages	3.0
DEJ 6012	Jeux sérieux et ludification	3.0
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0
DIN 6900	Projet intégré - organisation - international	3.0

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6201	Séminaire thématique en aménagement 1	1.0
AME 6202	Séminaire thématique en aménagement 2	1.0
AME 6203	Séminaire thématique en aménagement 3	1.0
AME 6204	Séminaire thématique en aménagement 4	1.0
AME 6205	Séminaire thématique en aménagement 5	1.0
AME 6206	Séminaire thématique en aménagement 6	1.0
AME 6420	Lectures dirigées 1	3.0
AME 6421	Lectures dirigées 2	3.0
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6616	Recherche 1	3.0
AME 6617	Recherche 2	3.0
AME 6618	Recherche 3	3.0
AME 6619	Recherche 4	3.0
AME 6814	Mémoire	12.0

3-005-1-1 version 00 (A18)

Doctorat interdisciplinaire en aménagement

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat interdisciplinaire en aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise préparant adéquatement aux études ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 2^{e} cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention. D'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Document d'environ huit à dix pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis
- Trois lettres de recommandation.Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, en format PDF
- Plan de financement des études pour les étudiants provenant de l'international. Il s'agit d'un document qui indique : le type de bourse dont vous bénéficiez ou auxquelles vous comptez postuler et si vous comptez sur d'autres ressources (emploi à l'extérieur du milieu académique, épargne, etc.) pour financer vos études. Ce document permet d'estimer la faisabilité des études supérieures à temps plein et la durée des études.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en urbanisme

Structure du programme

Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1 version 00 (A18)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à des séminaires de recherches ; 6 crédits de séminaires thématiques à option ; puis 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Séminaires de recherche

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 7121	Recherche interdisciplinaire en aménagement 1	3.0
AME 7122	Recherche interdisciplinaire en aménagement 2	3.0

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0
AME 7401	Séminaire thématique en aménagement 1	1.0
AME 7402	Séminaire thématique en aménagement 2	1.0
AME 7403	Séminaire thématique en aménagement 3	1.0
AME 7404	Séminaire thématique en aménagement 4	1.0
AME 7405	Séminaire thématique en aménagement 5	1.0
AME 7406	Séminaire thématique en aménagement 6	1.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 7000	Examen général de doctorat	0.0
AME 7101	Unité de recherche en aménagement 1	3.0
AME 7102	Unité de recherche en aménagement 2	3.0
AME 7103	Unité de recherche en aménagement 3	3.0
AME 7104	Unité de recherche en aménagement 4	3.0
AME 7105	Unité de recherche en aménagement 5	3.0
AME 7106	Unité de recherche en aménagement 6	3.0
AME 7107	Unité de recherche en aménagement 7	3.0
AME 7108	Unité de recherche en aménagement 8	3.0
AME 7109	Unité de recherche en aménagement 9	3.0
AME 7110	Unité de recherche en aménagement 10	3.0
AME 7111	Unité de recherche en aménagement 11	3.0
AME 7201	État d'avancement 1	1.0
AME 7202	État d'avancement 2	1.0
AME 7203	État d'avancement 3	1.0
AME 7500	Thèse	39.0

2-010-1-0 version 02 (A16)

Maîtrise en architecture

Maîtrise en architecture (M. Arch.)

Objectifs

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

Formation professionnelle

La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de deux ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer.» (https://www.oaq.com/candidatsetudiants/stage_professionnel.html)

Le programme de maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme préprofessionnel de B. Sc. (Architecture) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, le Conseil canadien de Certification en Architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte.» (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)

L'ensemble de la formation offerte à l'École d'architecture vise à amener l'étudiant à participer activement à l'exploration et à la transformation de l'architecture contemporaine. Le programme offre un parcours qui intègre la recherche ce qui favorise l'innovation et fait avancer la mission culturelle, sociétale et environnementale de la discipline.

Pour faire ce pont entre formation et recherche, l'École peut compter sur l'expertise de praticiens renommés et sur les activités de recherche des professeurs qui sont réalisées à titre individuel ou au sein d'équipes dûment constituées. Complémentaires les unes aux autres, ces recherches englobent principalement des domaines tels que l'histoire et la théorie de l'architecture contemporaine; la résilience et les environnements durables; les innovations programmatiques et techniques; la contribution de l'architecture à la définition des villes et des territoires ainsi que les processus de réalisation du projet et le rôle des parties prenantes.

Pour en savoir davantage sur les activités de recherche de l'École, voir la section Expertises de recherche du site web de l'École d'architecture (https://architecture.umontreal.ca/recherche/expertises-de-recherche/) ainsi que la section Chaires et unités de recherche (https://architecture.umontreal.ca/recherche/chaires-et-unites-de-recherche/)

Le programme comporte 45 crédits. Le cheminement proposé est de trois trimestres. Un cheminement particulier sur quatre trimestres, faisant l'objet d'une entente, est également envisageable. L'atelier est la principale activité pédagogique d'intégration des connaissances et d'explorations à travers la conception du projet. Le premier atelier, obligatoire, porte sur la pensée constructive. Les deux ateliers suivants, Projet de recherche (en équipe) et Projet thèse (individuel) sont liés par un thème commun que l'étudiant choisit parmi les trois à cinq thèmes offerts chaque année. Des équipes composées de professeurs et de professionnels sont responsables de ces ateliers afin d'assurer les apports théoriques et pratiques en lien au sujet traité. En plus des cours obligatoires, deux cours optionnels ou au choix permettent de parfaire la formation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en architecture préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel une formation préparatoire est prévue et nécessaire.

Documents additionnels à fournir

- Un portfolio
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, le curriculum vitae et la lettre de motivation, consulter le site web de l'École d'architecture.

Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres (2ans).

Informations supplémentaires

Formation préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de science de l'architecture peuvent être appelés à faire une formation préparatoire afin de leur assurer une atteinte complète des critères de l'agrément professionnel du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Avant d'entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, les étudiants doivent réussir leur formation préparatoire avec une moyenne minimale de 3,0.

Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en architecture

Structure du programme

Maîtrise en architecture 2-010-1-0 version 02 (A16)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B. Sc. Architecture.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Design complet

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6701	Projet complet	6.0

Cours	Titre	CR
ARC 6711	Pensée constructive	3.0

Bloc 70B Recherche et projet d'architecture

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6801	Projet de recherche	6.0
ARC 6802	Projet thèse	9.0

Cours	Titre	CR
ARC 6803	Séminaire de recherche	3.0
ARC 6804	Langages, écritures du projet	3.0

Bloc 70C Pratique professionnelle

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6830	Pratique professionnelle	3.0
ARC 6831	Architecture et immobilier	3.0

Cours	Titre	CR
ARC 6832	Sécurité du bâtiment	3.0

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6046	Planification et contrôle des ressources	3.0
AME 6047	Industrialisation du bâtiment	3.0
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0
AME 6305	Séminaire en technologie du bâtiment	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6850	Gestion de la construction	3.0

Cours	Titre	CR
ARC 6851	Séminaire 1	3.0
ARC 6852	Séminaire 2	3.0
ARC 6853	Précédents et conception architecturale	3.0
ARC 6854	Études avancées en architecture	3.0
ARC 6863	Laboratoire spécialisé en CAO	3.0
ARC 6883	Formes architecturales et urbaines	3.0
ARC 6888	Activité spéciale	3.0

2-015-1-2 version 00 (A15)

D.E.S.S. en écodesign stratégique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert en collaboration avec Polytechnique Montréal et HEC

Objectifs

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer des compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de niveau supérieur et des habiletés pour concevoir, organiser, évaluer et améliorer des produits et services selon les principes du développement durable et accompagner les entreprises à transformer des enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation pour se positionner de manière compétitive sur le marché. Il couvre les techniques d'évaluation environnementale et socio-économique, la pensée du cycle de vie, la gestion de l'innovation et du développement durable, et les démarches d'écoconception et de prospective stratégique. Il est fortement multidisciplinaire en étant le produit d'une collaboration entre trois écoles dans les disciplines du génie, du design industriel et de la gestion.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en écodesign stratégique, le candidat doit :
- pour une admission à l'Université de Montréal : satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de l'aménagement (design, architecture...) ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en sciences fondamentales, sciences appliquées ou de gestion, ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à l'École Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions
- avoir une expérience professionnelle pertinente après son premier diplôme universitaire est un atout important et sera pris en compte.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/televerser-les-documents/ Deux lettres de recommandation.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ses études en lien avec ses projets d'avenir

- Un curriculum vitae
- Un portfolio présentant vos principales réalisations (uniquement pour les étudiants venant de design, architecture, urbanisme et paysage, ou domaine d'études équivalent).

2. Scolarité
- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus quatre années (douze trimestres).
- L'étudiant pourra compléter la mission professionnelle en écodesign après avoir complété au moins 18 crédits de cours et ateliers, dont les 12 crédits obligatoires du programme. La mission professionnelle est une démarche de recherche en écodesign menée en équipe de deux et encadrée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements. Cette activité vise à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité.

Structure de programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Les 4 cours obligatoires Design stratégique de produits et services durables (DIN6001), Atelier d'écodesign (DIN6002), Atelier - Expertise, controverses, prospective (DIN6003), et Analyse du cycle de vie (DDI8003) sont des cours de fondement de connaissances. Ils sont à suivre en priorité en première année par les étudiants réalisant le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Écodesign stratégique en deux ans.

Pour les étudiants inscrits à l'Université de Montréal, les cours de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal pourront être suivis par entente interuniversitaire. Notez que les sigles GIN et HEC correspondant aux cours de la structure seront alors utilisés à l'Université de Montréal.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6211	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)	3.0

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GIN 6117	Gestion de l'innovation (IND6117)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 6208	Management de l'innovation et de la création (ENTR61012)	3.0

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR

Bloc 70G Mission professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.

N.B.: Les étudiants INSCRITS À POLYTECHNIQUE dans ce programme d'études devront s'inscrire au sigle IND6926 qui leur est destiné.

Cours	Titre	CR
DIN 6100	Mission professionnelle en écodesign	6.0

2-015-1-3 version 01 (A14)

D.E.S.S. en design des jeux

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design de jeux, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention
- Curriculum vitae
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

D.E.S.S. en design des jeux 2-015-1-3 version 01 (A14)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux	3.0
DEJ 6001	Atelier de design de jeux 1	3.0
DEJ 6002	Atelier de design de jeux 2	6.0
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions	3.0
DEJ 6007	Prototypage en jeux vidéo	3.0

Cours	Titre	CR
DEJ 6010	Pratique professionnelle en design de jeux	3.0
DEJ 6011	Jeux et design d'apprentissages	3.0
DEJ 6012	Jeux sérieux et ludification	3.0
DIN 6000	Design et approches systémiques	3.0

2-016-1-2 version 00 (A17)

D.E.S.S. en design d'intérieur

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. en design d'intérieur est un programme qui vise le perfectionnement de la formation universitaire en design d'intérieur par l'acquisition de connaissances et de compétences de pointe cernant des thématiques spécifiques et émergentes, qui garantiront le rayonnement des diplômés et orienteront leurs carrières vers des secteurs de pratique stratégiques et actuels en design d'intérieur. Le programme a pour objectif d'amener les étudiants à développer une compréhension fine des problématiques complexes ainsi que des enjeux contemporains et prospectifs en design d'intérieur, à travers une approche informée, réflexive et critique. Au terme de sa formation, l'étudiant maîtrisera des méthodes et des stratégies de conception variées et innovantes, intégrées au projet de design d'intérieur.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design d'intérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en design d'intérieur de l'Université de Montréal, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau B2 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les mêmes règles s'appliquent aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre diplôme dans une discipline connexe et jugé équivalent (notamment architecture, design de l'environnement, architecture d'intérieur). Dans leur dossier de demande d'admission, ces candidats devront faire la démonstration de leur niveau de connaissance et de leur maîtrise des dimensions spécifiques à la discipline du design d'intérieur.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation.
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)

Note : l'admission est conditionnée par la qualité des résultats académiques obtenus, la motivation personnelle et la qualité des travaux présentés dans le portfolio

Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
Et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

Exigences et/ou informations supplémentaires

- Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portatif configuré selon les exigences propres au programme du D.E.S.S. en design d'intérieur;
- Avoir une bonne connaissance et de l'anglais lu et parlé;
- Des entretiens avec les candidats au programme pourraient avoir lieu au besoin.

Structure du programme

D.E.S.S. en design d'intérieur 2-016-1-2 version 00 (A17)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du programme de D.E.S.S. en design d'intérieur sont répartis comme suit :

27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 6111	Enjeux contemporains en design d'intérieur	3.0
DEI 6112	Étude et culture de l'environnement de proximité	3.0
DEI 6113	Pratiques de recherche en design d'intérieur	3.0
DEI 6311	Atelier-séminaire en design d'intérieur	6.0
DEI 6322	Essai synthèse de l'atelier terminal	3.0
DEI 6333	Atelier terminal en design d'intérieur	6.0
DEI 6817	Théories du projet en design d'intérieur	3.0

2-020-1-0 version 03 (A18)

Maîtrise en architecture de paysage

Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

Objectifs

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies et des compétences de pointe en matière d'analyse, de planification et de design des paysages à différentes échelles et dans une grande diversité de contextes. Le programme vise de plus à développer la capacité des étudiants à élaborer des approches, des mesures et des mécanismes d'évaluation, de conservation, de mise en valeur et de gestion des paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les aspects des projets de paysage et dans tous les milieux, en relation avec les parties prenantes. Dans ses activités futures, l'étudiant interviendra de manière responsable en regard des enjeux sociaux, écologiques, culturels, et ce, dans une perspective de développement durable. Il maîtrisera la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que les qualités concrètes et la valeur d'expérience des espaces de toutes natures. Il intègrera ce faisant des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture de paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en architecture de paysage ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe à l'aménagement (ex. : architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience ou d'éléments de formation pertinents
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Les étudiants doivent maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
- Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
- Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

Scolarité

Scolarité
Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 4 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

Formation préparatoire

Formation préparatoire
Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en architecture de paysage
- Baccalauréat en architecture
- Baccalauréat en urbanisme

Structure du programme

Maîtrise en architecture de paysage 2-020-1-0 version 03 (A18)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Les étudiants qui ne détiennent pas un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage devront compléter un maximum de 24 crédits de cours préparatoires avant d'entreprendre leur scolarité de maîtrise.

Cours préparatoires

Maximum - 24 crédits

APA6506 Caractérisation et analyse : sites et paysages 2 cr.

APA6507 Atelier Processus de projet et méthodes de design 4.5 cr.

APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture 2 cr.

APA6512 Design avec les végétaux 1.5 cr.

APA6513 Matériaux et techniques de construction 2 cr.

APA6514 Histoire de l'architecture de paysage 2 cr.

APA6515 Écologie végétale appliquée 2 cr.

APA6516 Nivèlement et gestion des eaux de ruissèlement 2 cr.

APA6517 Informatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6526 Géomatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6518 Dessins d'exécution et devis 2 cr.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Fondements, principes et pratique du design

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6508	Atelier 1 : Paysage de proximité	4.5
APA 6509	Atelier 2 : Paysage urbain	4.5
APA 6510	Atelier 3: Grand paysage	4.5

Cours	Titre	CR
APA 6519	Design détaillé et construction	1.5
APA 6520	Développement durable et paysage urbain	1.5
APA 6524	Géomatique appliquée au projet de paysage	1.5

Bloc 70B Histoire, théorie et critique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6001	Théories et projet de paysage	3.0

Cours	Titre	CR
APA 6003	Histoire, théories et pratiques	3.0

Bloc 70C Histoire, théorie et critique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0

Bloc 70D Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
APA 6802	Pratique professionnelle en architecture de paysage	1.0

Bloc 70F Végétaux, écologie, développement durable

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0

Bloc 70G Végétaux, écologie, développement durable

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0

Bloc 70H Activités dirigées

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6014	Projet de fin d'études en architecture de paysage	9.0
APA 6801	Séminaire préparatoire au projet de fin d'études	2.0

Bloc 70I Activités dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6902	Stage en architecture de paysage	3.0
APA 6903	Activité spéciale en architecture de paysage	3.0

2-025-1-0 version 09 (A13)

Maîtrise en urbanisme

Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)

Objectifs

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'*American Institute of Certified Planners* et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).
La M. Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine tout en proposant des cheminements spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone.
Le programme poursuit trois principaux objectifs :

- offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence
- permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme
- développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé
- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Un curriculum vitae.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préférablement suivis pendant la première année.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en urbanisme
- Baccalauréat en géographie environnementale
- Baccalauréat en anthropologie
- Baccalauréat en histoire
- Baccalauréat en science politique
- Baccalauréat en sciences économiques

Structure du programme

Maîtrise en urbanisme 2-025-1-0 version 09 (A13)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- cheminement avec Mémoire

- cheminement sans Mémoire.

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par le comité des admissions.

URB 6011 Atelier d'intégration, 3 crédits

URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 crédits

URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 crédits

URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 crédits

URB 6289 Économie urbaine, 3 crédits

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec Mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option

- cheminement avec Travail de recherche dirigé (TD) : 33 crédits obligatoires dont 12 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

MM - Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0
URB 6279	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme	3.0
URB 6280	Théorie de la planification et urbanisme	3.0
URB 6291	Stratégies et pratiques de mise en oeuvre	3.0

MM - Bloc 70B Cours fondamentaux à option

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0

MM - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

MM - Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6734	Définition, projet de mémoire	3.0
URB 6735	Stratégie de recherche	6.0
URB 6736	Recherche et rédaction	12.0

TD - Bloc 70A Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0
URB 6279	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme	3.0
URB 6280	Théorie de la planification et urbanisme	3.0
URB 6291	Stratégies et pratiques de mise en oeuvre	3.0

TD - Bloc 70B Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0

TD - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

TD - Bloc 70D Activités individuelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6670	Travail individuel de recherche	3.0
URB 6671	Stage en milieu professionnel	3.0
URB 6672	Activité spéciale	3.0

TD - Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6731	Définition du projet de TD	3.0
URB 6732	Stratégie de recherche du TD	3.0
URB 6733	Recherche et rédaction du TD	6.0

2-025-1-2 version 00 (A14)

Programme de qualification en urbanisme

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Le programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation professionnelle complémentaire à des candidats détenant une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme ou des études urbaines, afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et savoir-faire en urbanisme spécifiques aux contextes québécois et montréalais.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de qualification en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en urbanisme
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir
- un curriculum vitae
- un avis valide de l'Ordre des urbanistes du Québec

Scolarité

- Le programme est offert à temps plein, à demi-temps et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).

Remarques

Le candidat doit déjà être titulaire d'une maîtrise en urbanisme ou dans un domaine connexe.

Structure du programme

Programme de qualification en urbanisme 2-025-1-2 version 00 (A14)

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Le cheminement type sur une année est le suivant:

- 6 ou 9 crédits de cours à l'automne

- 6 ou 9 crédits de cours à l'hiver, dont l'atelier obligatoire (URB6020).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0

Cours	Titre	CR
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits

Cours	Titre	CR
URB 6289	Économie urbaine	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

2-025-6-0 version 00 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme

Attestation

Programme offert en collaboration avec Polytechnique Montréal

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme a pour objectif de compléter la formation des ingénieurs et des urbanistes qui souhaitent se spécialiser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieux urbains. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

our être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade en urbanisme ou en ingénierie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent); pour une admission à Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et vos attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et une proposition de projet d'études supérieures
- Un curriculum vitae.

Scolarité

- Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- L'étudiant pourra compléter le cours URB6654 / CIV6718 *Projet : mobilité et urbanisme* après avoir complété au moins 6 crédits de cours du programme. Le projet est une démarche de recherche personnelle guidée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements visant à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité. Il s'agit d'une activité durant laquelle l'étudiant travaille de manière autonome en coordination avec ses cotuteurs.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme 2-025-6-0 version 00 (A14)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Le cheminement type sur une année est le suivant :

- 6 crédits de cours au premier trimestre (avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle)

- 6 crédits de cours au deuxième trimestre

- Projet de 3 crédits au dernier trimestre d'inscription

Préférablement, le cours de premier cycle (le cas échéant) est effectué au premier trimestre alors que le projet en mobilité, transport et urbanisme est effectué au dernier trimestre d'inscription.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un projet d'études.

Bloc 70A Ingénierie

Option - 6 crédits

Cours	Titre	CR
GIN 2710	Systèmes de transport (CIV2710)	3.0
GIN 6701	Planification des transports (CIV6701)	3.0
GIN 6702	Analyse des transports (CIV6702)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6707A	Transport : technologie et innovation (CIV6707A)	3.0
GIN 6708	Transport en commun (CIV6708)	3.0

Bloc 70B Urbanisme

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0

Bloc 70C Projet en mobilité, transport et urbanisme

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
URB 6654	Projet : Mobilité et urbanisme	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté des arts et des sciences

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études par département

Anthropologie FAS-5
Bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI) FAS-15
Chimie FAS-24
Communication FAS-37
Criminologie FAS-63
Démographie FAS-91
Études religieuse FAS-102
Géographie FAS-126
Histoire FAS-134
Histoire de l'art et études cinématographiques FAS-141
Informatique et recherche opérationnelles FAS-158
Linguistique et traduction FAS-192
Littératures de langue française FAS-206
Littératures et langues du monde FAS-211
Mathématiques et statistique FAS-240
Philosophie FAS-266
Physique FAS-273
Psychoéducation FAS-282
Psychologie FAS-302
Relations industrielles FAS-337
Science politique FAS-369
Sciences biologiques FAS-375
Sciences économiques FAS-385
Sociologie FAS-390
Travail social FAS-397

Programme par centre d'études

Centre d'études classiques FAS-411

Programmes facultaires FAS-416

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Information à jour le 01 octobre 2025

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). En 2017, la Faculté de théologie et des sciences des religions y a aussi été intégrée. La Faculté des arts et des sciences a depuis toujours exprimé la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté. La Faculté est composée de 25 départements, institut et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- près de 165 programmes de 1er cycle;
- près de 140 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiantes et étudiants de 1er cycle ainsi que plus de 5 000 aux cycles supérieurs;
- de 70 à 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une quarantaine de chaires de recherche et une trentaine de centres et de groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants et étudiantes de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

Université de Montréal
Direction de la Faculté des arts et des sciences
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél : 514 343-6521
Télécopieur : 514 343-2185
www.fas.umontreal.ca

Direction

Doyen : Frédéric Bouchard

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planifications et infrastructures : Houari Sahraoui

Vice-doyenne, Cycles supérieurs et engagement communautaire : Sophie Parent

Vice-doyenne, Études de premier cycle et réussite : Marie Achille

Vice-doyen, Recherche, découverte et création : Éric Montpetit

Vice-doyen, Affaires internationales et Secrétaire de Faculté : Carl Bouchard

Vice-doyenne, Affaires professorales, partenariats et innovation : Andreea Schmitzer

Opérations administratives

Directrice administrative : Isabelle Cagiotti

Directrice des communications : Sophie Archambault

Directions des départements et écoles

Département d'anthropologie : Julie Riel-Salvatore

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Lyne Da Sylva

Département de chimie : Jean-François Masson

Département de communication : Chantal Benoît-Barné

École de criminologie : Samuel Tanner

Département de démographie et des sciences de la population : Lisa Y. Dillon

Institut d'études religieuses : Jean-François Roussel

Département de géographie : Julie Talbot

Département d'histoire : Ollivier Hubert

Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels : Bernard Perron

Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Sylvie Hamel

Département de linguistique et de traduction : Patrick Drouin

Département des littératures de langue française : Martine-Emmanuelle Lapointe

Département de littératures et de langues du monde : Manuel Meune

Département de mathématiques et de statistique : Marlène Frigon

Département de philosophie : Christian Leduc

Département de physique : Nicole St-Louis

École de psychoéducation : François Cooren (intérim.)

Département de psychologie : Michelle McKerral

École de relations industrielles : Vincent Rousseau

Département de science politique : Frédéric Mérand

Département de sciences biologiques : Annie Angers

Département de sciences économiques : Marcelin Joanis

Département de sociologie : Marianne Kempeneers

École de travail social : Marie-Andrée Poirier

Centre de langues

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, bureau C-1134
514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

SAFIRE

Le Service d'appuis à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements, écoles, institut et centres (unités) de la FAS. Le SAFIRE gère deux programmes facultaires de préparation aux études universitaires : Année préparatoire et Compléments de formation ; un programme facultaire d'études de premier cycle : la mineure arts et sciences ; ainsi que des programmes facultaires de cycles supérieurs en Administration sociale, Arts, création et technologies, Compétences professionnelles, Édition numérique, Environnement et développement durable, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Sciences humaines appliquées, et Récits et médias autochtones.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
514-343-6521
info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en développement Web, en initiation au multimédia, aux applications mobiles, à la bureautique et en informatique spécialisée. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique.

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

2-050-1-0 version 06 (A19)

Maîtrise en anthropologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en anthropologie prépare l'étudiant à la recherche et à l'enseignement de même qu'il favorise son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux). La formation se fait dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation (1 à 2 pages décrivant votre intérêt pour la maîtrise et la nature de votre mémoire, en indiquant le professeur qui vous dirigera)
- Deux rapports d'évaluation de candidature

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en anthropologie

Structure du programme

Maîtrise en anthropologie 2-050-1-0 version 06 (A19)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 29 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Les crédits de la modalité avec stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un stage et 17 crédits attribués à un essai de stage, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 14 crédits attribués au travail dirigé, 18 à 30 crédits à option et un maximum de 12 crédits au choix.

Bloc MM-70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6040	Autochtones et interprétations du monde	3.0
ANT 6100	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6100A	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6113	Anthropologie des migrations et des mobilités	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ANT 6138	Anthropologie de la bureaucratie	3.0
ANT 6150	Théories de la rencontre	3.0
ANT 6154	Théories en anthropologie médicale	3.0
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
ANT 6200	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 6210	Analyses spatiales en archéologie	3.0
ANT 6213	Les sociétés complexes préétatiques	3.0
ANT 6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs	3.0
ANT 6225	Séminaire d'éthique en archéologie	3.0
ANT 6230	Archéologie du paysage	3.0
ANT 6235	Archéologie du navire	3.0
ANT 6245	Archéologie des matériaux	3.0
ANT 6259	Relations interculturelles en archéologie	3.0
ANT 6453	Théories et méthodes en primatologie	3.0
ANT 6458	Génomique évolutive humaine avancée	3.0
ANT 6463	Paléoanthropologie	3.0
ANT 6470	Interdisciplinarité en bioarchéologie	3.0
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique	3.0
ANT 6610	Débats en anthropologie linguistique	3.0
ANT 6626	Mythe et poétique	3.0
ANT 6630	Performativité et le pouvoir des mots	3.0
ANT 6632	Communication non verbale et anthropologie	3.0
ANT 6810	Séminaire d'anthropologie	3.0
ANT 6880Z	Archéologie du Nord-Est américain 1	3.0
ANT 6881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 6882	Archéologie du Nord-Est américain 2	3.0

Bloc MM-70B Pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6802	Travaux pratiques	3.0
ANT 6806	Pratique de terrain	3.0

Bloc MM-70C

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Bloc MM-70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6910	Séminaire de rédaction de mémoire	3.0

Cours	Titre	CR
ANT 6920	Mémoire	26.0

Bloc ST-70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6040	Autochtones et interprétations du monde	3.0
ANT 6100	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6100A	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6113	Anthropologie des migrations et des mobilités	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ANT 6138	Anthropologie de la bureaucratie	3.0
ANT 6150	Théories de la rencontre	3.0
ANT 6154	Théories en anthropologie médicale	3.0
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
ANT 6200	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 6210	Analyses spatiales en archéologie	3.0
ANT 6213	Les sociétés complexes préétatiques	3.0

Cours	Titre	CR
ANT 6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs	3.0
ANT 6225	Séminaire d'éthique en archéologie	3.0
ANT 6230	Archéologie du paysage	3.0
ANT 6235	Archéologie du navire	3.0
ANT 6245	Archéologie des matériaux	3.0
ANT 6259	Relations interculturelles en archéologie	3.0
ANT 6453	Théories et méthodes en primatologie	3.0
ANT 6458	Génomique évolutive humaine avancée	3.0
ANT 6463	Paléoanthropologie	3.0
ANT 6470	Interdisciplinarité en bioarchéologie	3.0
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique	3.0
ANT 6610	Débats en anthropologie linguistique	3.0
ANT 6626	Mythe et poétique	3.0
ANT 6630	Performativité et le pouvoir des mots	3.0
ANT 6632	Communication non verbale et anthropologie	3.0
ANT 6810	Séminaire d'anthropologie	3.0
ANT 6880Z	Archéologie du Nord-Est américain 1	3.0
ANT 6881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 6882	Archéologie du Nord-Est américain 2	3.0

Bloc ST-70B Pratique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6802	Travaux pratiques	3.0

Bloc ST-70C

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Bloc ST-70E Stage

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6500	Projet de stage	3.0
ANT 6510	Stage	9.0
ANT 6515	Essai de stage	17.0

Bloc TD-70A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6040	Autochtones et interprétations du monde	3.0
ANT 6100	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6100A	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6113	Anthropologie des migrations et des mobilités	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ANT 6138	Anthropologie de la bureaucratie	3.0
ANT 6150	Théories de la rencontre	3.0
ANT 6154	Théories en anthropologie médicale	3.0
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
ANT 6200	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 6210	Analyses spatiales en archéologie	3.0
ANT 6213	Les sociétés complexes préétatiques	3.0
ANT 6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs	3.0
ANT 6225	Séminaire d'éthique en archéologie	3.0
ANT 6230	Archéologie du paysage	3.0
ANT 6235	Archéologie du navire	3.0
ANT 6245	Archéologie des matériaux	3.0
ANT 6259	Relations interculturelles en archéologie	3.0
ANT 6453	Théories et méthodes en primatologie	3.0
ANT 6458	Génomique évolutive humaine avancée	3.0
ANT 6463	Paléoanthropologie	3.0
ANT 6470	Interdisciplinarité en bioarchéologie	3.0
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique	3.0
ANT 6610	Débats en anthropologie linguistique	3.0
ANT 6626	Mythe et poétique	3.0
ANT 6630	Performativité et le pouvoir des mots	3.0
ANT 6632	Communication non verbale et anthropologie	3.0
ANT 6810	Séminaire d'anthropologie	3.0
ANT 6880Z	Archéologie du Nord-Est américain 1	3.0
ANT 6881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 6882	Archéologie du Nord-Est américain 2	3.0

Bloc TD-70B Pratique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6802	Travaux pratiques	3.0
ANT 6806	Pratique de terrain	3.0

Bloc TD-70C

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Bloc TD-70E Travail dirigé

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6520	Travail dirigé	14.0

2-050-6-0 version 00 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en anthropologie

Attestation

Objectifs

Acquérir des connaissances spécialisées et un meilleur esprit critique. Ces compétences sont prisées dans les milieux professionnels mettant l'accent sur la gestion du social ou les différentes techniques propres à l'archéologie ou l'anthropologie physique. Ces compétences seront aussi utiles comme complément à toute formation universitaire de premier et de second cycles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en anthropologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en anthropologie ou d'un diplôme de grade de 1er cycle avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en anthropologie 2-050-6-0 version 00 (H20)

Ce microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6040	Autochtones et interprétations du monde	3.0
ANT 6100	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6100A	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6113	Anthropologie des migrations et des mobilités	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6138	Anthropologie de la bureaucratie	3.0
ANT 6150	Théories de la rencontre	3.0
ANT 6154	Théories en anthropologie médicale	3.0
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
ANT 6200	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 6213	Les sociétés complexes préétatiques	3.0
ANT 6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs	3.0
ANT 6230	Archéologie du paysage	3.0
ANT 6235	Archéologie du navire	3.0
ANT 6245	Archéologie des matériaux	3.0
ANT 6259	Relations interculturelles en archéologie	3.0
ANT 6458	Génomique évolutive humaine avancée	3.0
ANT 6463	Paléoanthropologie	3.0
ANT 6470	Interdisciplinarité en bioarchéologie	3.0
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique	3.0
ANT 6610	Débats en anthropologie linguistique	3.0
ANT 6626	Mythe et poétique	3.0
ANT 6630	Performativité et le pouvoir des mots	3.0
ANT 6632	Communication non verbale et anthropologie	3.0
ANT 6810	Séminaire d'anthropologie	3.0
ANT 6880Z	Archéologie du Nord-Est américain 1	3.0
ANT 6881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 6882	Archéologie du Nord-Est américain 2	3.0

Bloc 70B Pratique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6802	Travaux pratiques	3.0
ANT 6806	Pratique de terrain	3.0

2-050-1-2 version 00 (H20)

D.E.S.S. en anthropologie

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Acquérir des notions théoriques et pratiques en anthropologie.

Acquérir un meilleur esprit critique nécessaire à la mise en pratique de ces notions dans les milieux professionnels – notamment les milieux qui visent la gestion du social ou mettent en œuvre les différentes techniques propres à l'archéologie ou l'anthropologie physique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en anthropologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en anthropologie ou d'un diplôme de grade de 1er cycle avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

D.E.S.S. en anthropologie 2-050-1-2 version 00 (H20)

Ce D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 à 30 crédits à option et, au maximum, 12 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6040	Autochtones et interprétations du monde	3.0
ANT 6100	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6100A	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 6113	Anthropologie des migrations et des mobilités	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6138	Anthropologie de la bureaucratie	3.0
ANT 6150	Théories de la rencontre	3.0
ANT 6154	Théories en anthropologie médicale	3.0
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
ANT 6200	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 6213	Les sociétés complexes préétatiques	3.0
ANT 6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs	3.0
ANT 6230	Archéologie du paysage	3.0
ANT 6235	Archéologie du navire	3.0
ANT 6245	Archéologie des matériaux	3.0
ANT 6259	Relations interculturelles en archéologie	3.0
ANT 6458	Génomique évolutive humaine avancée	3.0
ANT 6463	Paléoanthropologie	3.0
ANT 6470	Interdisciplinarité en bioarchéologie	3.0
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique	3.0
ANT 6610	Débats en anthropologie linguistique	3.0
ANT 6626	Mythe et poétique	3.0
ANT 6630	Performativité et le pouvoir des mots	3.0
ANT 6632	Communication non verbale et anthropologie	3.0
ANT 6810	Séminaire d'anthropologie	3.0
ANT 6880Z	Archéologie du Nord-Est américain 1	3.0
ANT 6881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 6882	Archéologie du Nord-Est américain 2	3.0

Bloc 70B Pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6802	Travaux pratiques	3.0
ANT 6806	Pratique de terrain	3.0

3-050-1-0 version 06 (A23)

Doctorat en anthropologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'option générale du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique. L'option muséologie du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs en muséologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en anthropologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en anthropologie ou préparant adéquatement aux études ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite) et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Veuillez prendre note que les tests de français TF1 (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TF1 obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation (2 à 3 pages décrivant votre intérêt pour le doctorat et la nature de votre mémoire, en indiquant le professeur qui le dirigera)
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots (objectif principal du sujet, hypothèses de recherche ou questions à développer)
- Deux lettres de recommandation

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en anthropologie

Structure du programme

Doctorat en anthropologie 3-050-1-0 version 06 (A23)

Le doctorat comporte 90 crédits obligatoires. Il est offert selon les deux options suivantes :

- option générale (segment 70)

- option muséologie (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Le segment 70 comporte 90 crédits obligatoires, dont 83 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 7806	Séminaire de doctorat	4.0

Cours	Titre	CR
ANT 7810	Pratiques professionnelles	3.0

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 83 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 7900	Examen général de doctorat	0.0
ANT 7919	Atelier de rédaction	1.0

Cours	Titre	CR
ANT 7921	Thèse	82.0

Segment 71 Propre à l'option muséologie

Le segment 71 comporte 90 crédits obligatoires, dont 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 7806	Séminaire de doctorat	4.0
ANT 7810	Pratiques professionnelles	3.0

Cours	Titre	CR
PLU 7000	Séminaire intégrateur en muséologie	3.0

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 7900	Examen général de doctorat	0.0
ANT 7919	Atelier de rédaction	1.0

Cours	Titre	CR
ANT 7931	Thèse	79.0

2-055-1-2 version 09 (A25)

Maîtrise en sciences de l'information

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences de l'information vise à former des professionnels et professionnelles qui sauront :

- maîtriser le contexte disciplinaire, professionnel et organisationnel.
- gérer des ressources informationnelles et des connaissances.
- agir comme médiateur et formateur.
- agir en chercheur.
- intégrer la dimension technologique propre aux sciences de l'information.
- gérer des services d'information ou des projets.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences de l'information, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-et-diplomes-de-francais-acceptes/#title-list

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

De bonnes connaissances de base en informatique sont nécessaires pour réussir le programme (notamment, les fonctions de base de logiciels de bureautique et de navigateurs web, ainsi que les fonctions et concepts des systèmes d'exploitation courants comme la compression ou le téléchargement de fichiers et l'arborescence de dossiers). Les étudiants admis devront passer un test en informatique à l'entrée du programme. Une reprise sera possible ultérieurement et en cas d'échec, et des mesures seront proposées aux étudiants pour leur permettre d'atteindre le niveau de compétence requis. La réussite de ce test est nécessaire pour poursuivre le programme et, plus précisément, pour s'inscrire au cours SCI6005.

Documents additionnels à fournir

- Remplir le formulaire de candidature de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- Deux lettres de recommandation. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer votre travail scolaire ou professionnel, par exemple d'anciens professeurs ou employeurs.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de quatre trimestres à plein temps ou l'équivalent.

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en histoire
- Baccalauréat en littératures de langue française
- Baccalauréat en anthropologie
- Baccalauréat en sciences de la communication
- Baccalauréat en science politique

Structure du programme

Maîtrise en sciences de l'information 2-055-1-2 version 09 (A25)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La maîtrise comporte 51 crédits répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements et compétences pratiques en sciences de l'information

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6001	Sciences de l'information : archivistique	3.0
SCI 6002	Sciences de l'information : bibliothéconomie	3.0
SCI 6003	Interactions avec les usagers et les usagères	3.0
SCI 6004	Recherche d'information	3.0
SCI 6005	Information numérique et informatique documentaire	3.0
SCI 6006	Gestion des services d'information	3.0
SCI 6007	Méthodes de recherche en sciences de l'information	3.0

Bloc 70B Stage

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6865	Stage	6.0

Bloc 70C Description et analyse documentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6113	Description et diffusion des archives	3.0
SCI 6135	Indexation de collections numériques	3.0
SCI 6155	Contrôle bibliographique : description et analyse	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 3051	Préservation des archives	3.0
ARV 3053	Archives et informations : aspects juridiques	3.0
ARV 3054	Gestion archives numériques	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0
INU 3051	Information et sites Web	3.0
INU 3052	Gestion de systèmes d'information en réseau	3.0

Bloc 70E Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6111	Politique de gestion des archives	3.0
SCI 6112	Évaluation des archives	3.0
SCI 6114	Diplomatique contemporaine	3.0
SCI 6115	Classification archivistique	3.0
SCI 6116	Archivistique audiovisuelle et numérique	3.0
SCI 6118	Archivistique critique et sociale	3.0
SCI 6122	Gestion des collections en bibliothèque	3.0
SCI 6123	Gestion des technologies en bibliothèque	3.0
SCI 6124	Gestion des services en bibliothèque	3.0
SCI 6133	Analyse documentaire	3.0
SCI 6137	Architecture d'information, expérience utilisateur	3.0
SCI 6141	Gouvernance de l'information et stratégie	3.0
SCI 6142	Veille stratégique	3.0
SCI 6143	Comportement informationnel d'utilisateurs	3.0
SCI 6144	Systèmes d'information organisationnels	3.0
SCI 6145	Gestion des connaissances	3.0
SCI 6146	Comportements informationnels en santé	3.0
SCI 6201	Introduction à la gestion des données	3.0
SCI 6202	Archéologie numérique et curation des données	3.0
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
SCI 6204	Visualisation de l'information	3.0
SCI 6304	Bibliométrie et communication savante	3.0
SCI 6305	Bibliothèques publiques	3.0
SCI 6306	Bases de données documentaires	3.0
SCI 6307	Description des documents	3.0
SCI 6308	Documents visuels et sonores	3.0
SCI 6315	Formation à la maîtrise de l'information	3.0
SCI 6322	Recherche d'information avancée	3.0
SCI 6323	Recherche avancée d'information sur la santé	3.0
SCI 6324	Recherche de contenus culturels et enjeux actuels	3.0
SCI 6337	Information : encadrements et positionnement	3.0
SCI 6339	Services d'information pour les jeunes	3.0
SCI 6343	Sujets spéciaux	3.0
SCI 6344	La lecture et l'aide aux lecteurs	3.0
SCI 6348	Transmission et interprétation de l'information	3.0
SCI 6355	Économie du document	3.0
SCI 6358	Préservation audiovisuelle et numérique	3.0
SCI 6365	Bibliothèques scolaires et apprentissage	3.0
SCI 6370	Histoire du livre et des bibliothèques	3.0
SCI 6371	Bibliothèques et centres d'archives : architecture	3.0
SCI 6372	Aspects internationaux et comparés	3.0
SCI 6373	Programmation documentaire	3.0
SCI 6375	Méthodes qualitatives en sciences de l'information	3.0
SCI 6399	Gestion de projet dans un service d'information	3.0
SCI 6772	Bibliothèques de recherche	3.0
SCI 6850	Recherche individuelle	3.0
SCI 6916	Projet de recherche dirigé	6.0

2-055-1-3 version 03 (A25)

Maîtrise en sciences de l'information

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences de l'information vise à former des professionnels et professionnelles qui sauront :

- maîtriser le contexte disciplinaire, professionnel et organisationnel;
- gérer des ressources informationnelles et des connaissances;
- agir comme médiateur et formateur;
- agir en chercheur;
- intégrer la dimension technologique propre aux sciences de l'information;
- gérer des services d'information ou des projets.
- Plus particulièrement, la Maîtrise en sciences de l'information - Recherche vise à préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en science de l'information - Recherche, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

De bonnes connaissances de base en informatique sont nécessaires pour réussir le programme (notamment, les fonctions de base de logiciels de bureautique et de navigateurs web, ainsi que les fonctions et concepts des systèmes d'exploitation courants comme la compression ou le téléchargement de fichiers et l'arborescence de dossiers). Les étudiants admis devront passer un test en informatique à l'entrée du programme. Une reprise sera possible ultérieurement et, en cas d'échec, et des mesures seront proposées aux étudiants pour leur permettre d'atteindre le niveau de compétence requis. La réussite de ce test est nécessaire pour poursuivre le programme et, plus précisément, pour s'inscrire au cours SCI6005, le cas échéant.

Documents additionnels à fournir

- Remplir le formulaire de candidature départemental de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- Deux lettres de recommandation. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer votre travail scolaire ou professionnel, par exemple d'anciens professeurs ou employeurs.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

Maîtrise en sciences de l'information 2-055-1-3 version 03 (A25)

La maîtrise, offerte selon la modalité avec mémoire, comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Compétences pratiques en sciences de l'information

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6003	Interactions avec les usagers et les usagères	3.0
SCI 6004	Recherche d'information	3.0
SCI 6005	Information numérique et informatique documentaire	3.0
SCI 6006	Gestion des services d'information	3.0
SCI 6007	Méthodes de recherche en sciences de l'information	3.0

Bloc 70B Fondements disciplinaires et institutionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6001	Sciences de l'information : archivistique	3.0
SCI 6002	Sciences de l'information : bibliothéconomie	3.0

Bloc 70C Organisation de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6113	Description et diffusion des archives	3.0
SCI 6135	Indexation de collections numériques	3.0
SCI 6155	Contrôle bibliographique : description et analyse	3.0

Bloc 70D Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6111	Politique de gestion des archives	3.0
SCI 6112	Évaluation des archives	3.0
SCI 6114	Diplomatique contemporaine	3.0
SCI 6115	Classification archivistique	3.0
SCI 6116	Archivistique audiovisuelle et numérique	3.0
SCI 6118	Archivistique critique et sociale	3.0
SCI 6122	Gestion des collections en bibliothèque	3.0
SCI 6123	Gestion des technologies en bibliothèque	3.0
SCI 6124	Gestion des services en bibliothèque	3.0
SCI 6133	Analyse documentaire	3.0
SCI 6137	Architecture d'information, expérience utilisateur	3.0
SCI 6141	Gouvernance de l'information et stratégie	3.0
SCI 6142	Veille stratégique	3.0
SCI 6143	Comportement informationnel d'utilisateurs	3.0
SCI 6144	Systèmes d'information organisationnels	3.0
SCI 6145	Gestion des connaissances	3.0
SCI 6146	Comportements informationnels en santé	3.0
SCI 6201	Introduction à la gestion des données	3.0
SCI 6202	Archéologie numérique et curation des données	3.0
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
SCI 6204	Visualisation de l'information	3.0
SCI 6304	Bibliométrie et communication savante	3.0
SCI 6305	Bibliothèques publiques	3.0
SCI 6306	Bases de données documentaires	3.0
SCI 6307	Description des documents	3.0
SCI 6308	Documents visuels et sonores	3.0
SCI 6315	Formation à la maîtrise de l'information	3.0
SCI 6322	Recherche d'information avancée	3.0
SCI 6323	Recherche avancée d'information sur la santé	3.0
SCI 6324	Recherche de contenus culturels et enjeux actuels	3.0
SCI 6337	Information : encadrements et positionnement	3.0
SCI 6339	Services d'information pour les jeunes	3.0
SCI 6343	Sujets spéciaux	3.0
SCI 6344	La lecture et l'aide aux lecteurs	3.0
SCI 6348	Transmission et interprétation de l'information	3.0
SCI 6355	Économie du document	3.0
SCI 6358	Préservation audiovisuelle et numérique	3.0
SCI 6365	Bibliothèques scolaires et apprentissage	3.0
SCI 6370	Histoire du livre et des bibliothèques	3.0
SCI 6371	Bibliothèques et centres d'archives : architecture	3.0
SCI 6372	Aspects internationaux et comparés	3.0
SCI 6373	Programmation documentaire	3.0
SCI 6375	Méthodes qualitatives en sciences de l'information	3.0
SCI 6399	Gestion de projet dans un service d'information	3.0
SCI 6772	Bibliothèques de recherche	3.0
SCI 6850	Recherche individuelle	3.0
SCI 6916	Projet de recherche dirigé	6.0
SOL 6210	Analyse quantitative avancée	3.0

Bloc 70F Recherche et mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6925	Mémoire	21.0

3-055-1-0 version 02 (A14)

Doctorat en sciences de l'information

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'option générale du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse.

L'option muséologie du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse portant sur une thématique propre au domaine muséal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences de l'information, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme équivalent à une maîtrise de l'Université de Montréal en sciences de l'information ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat titulaire d'une maîtrise dans une discipline autre que les sciences de l'information pourrait devoir suivre des cours préparatoires avant d'entreprendre sa recherche doctorale.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de présentation décrivant les motivations du candidat à entreprendre un programme de doctorat en sciences de l'information et les raisons qui l'amènent à choisir le programme offert par l'EBSI. La lettre de motivation doit identifier le (ou les) professeur(s) de l'EBSI pressenti(s) pour diriger la recherche.
- Curriculum vitae incluant au minimum les informations suivantes :
  - Le titre des diplômes obtenus et la date d'obtention
  - L'expérience de travail en sciences de l'information ou dans des domaines connexes
  - La liste des publications et communications scientifiques ou professionnelles rédigées ou présentées par le candidat
- Trois lettres de recommandation rédigées de préférence par des professeurs, attestant des capacités du candidat à entreprendre et à compléter des études doctorales. Une des lettres de recommandation doit être rédigée par le professeur pressenti
- Esquisse de projet de recherche (1500 à 2500 mots) incluant au minimum les éléments suivants :
  - La description générale du domaine ou du sujet de recherche
  - Les objectifs du projet de recherche
  - Une description de l'originalité du projet et des résultats attendus
  - Une bibliographie sommaire
  - Un échéancier provisoire (pour un exemple d'échéancier, consulter le Guide de l'étudiant au doctorat de l'EBSI)
  - Un plan de financement des études, couvrant les quatre années du programme.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les interruptions ou les congés ou encore les trimestres de préparation.

Structure du programme

Doctorat en sciences de l'information 3-055-1-0 version 02 (A14)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options:

- option Générale (segment 70)

- option Muséologie (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Générale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 7000	Séminaire en sciences de l'information	3.0
SCI 7001	Lectures dirigées	3.0
SCI 7002	Méthodes de recherche	3.0
SCI 7003	Conception d'un projet de recherche	3.0

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 7010	Examen général	0.0
SCI 7020	Proposition de recherche	6.0

Cours	Titre	CR
SCI 7050	Thèse	72.0

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 7000	Séminaire intégrateur en muséologie	3.0
SCI 7000	Séminaire en sciences de l'information	3.0

Cours	Titre	CR
SCI 7002	Méthodes de recherche	3.0
SCI 7003	Conception d'un projet de recherche	3.0

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 7010	Examen général	0.0
SCI 7020	Proposition de recherche	6.0

Cours	Titre	CR
SCI 7050	Thèse	72.0

2-060-1-0 version 04 (A23)

Maîtrise en chimie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La Maîtrise en chimie – option générale est une initiation à la recherche dans un domaine particulier de la chimie. Elle comprend des cours avancés et une composante importante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences, amélioration des connaissances scientifiques et développement de qualités critiques) se concrétise par la rédaction d'un mémoire.

L'option chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international est offerte conjointement par les Départements de chimie et de physique de l'Université de Montréal et de chimie de l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Elle vise à former des étudiants à la chimie et à la physique des matériaux, des surfaces et des interfaces en leur donnant de solides bases théoriques et expérimentales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en chimie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en chimie ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en chimie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Pour les études de 1er cycle effectuées dans le système européen (LMD), avoir complété également le niveau M1 en chimie.
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. Pour les études effectuées dans le système européen (LMD), avoir obtenu un résultat d'au moins 12/20 pour la licence et pour le M1.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Exigences particulières

Pour l'option chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international :

Pour être autorisé à poursuivre ses études dans le cadre du cursus en double diplôme, l'étudiant doit satisfaire aux critères de réussite établis, notamment en réussissant et en validant toutes les activités du premier semestre de Master/Maîtrise à l'Université Toulouse III. L'accès à la deuxième année du programme à l'Université de Montréal est conditionné par l'acquisition de 60 ECTS à l'Université Toulouse III, conformément à l'entente de collaboration entre les universités.

Un étudiant qui n'aura pas acquis les 60 ECTS en un an à l'Université Toulouse III perdra le bénéfice de sa sélection et pourra, le cas échéant, s'intégrer dans l'une des autres options de la Maîtrise en chimie. De même, un étudiant qui n'aura pas acquis les 23 crédits de la deuxième année en un an à l'Université de Montréal perdra également le bénéfice de sa sélection et devra poursuivre ses études en intégrant l'une des autres options de la Maîtrise en chimie. À l'issue de la première ou de la deuxième année, ce changement d'option devra respecter les exigences de la scolarité, ce qui pourrait retarder l'obtention du diplôme.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de motivation (1 page)
- Un curriculum vitae (maximum 3 pages)

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en chimie

Structure du programme

Maîtrise en chimie 2-060-1-0 version 04 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 36 à 39 crédits obligatoires, parmi lesquels 27 à 36 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et de 6 à 9 crédits à option.

Elle est offerte selon deux options :

- l'option générale, avec mémoire (segment 70)

- l'option chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international, avec mémoire (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale avec mémoire

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 70A Approfondissement de formation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6110	Chapitres choisis de chimie analytique	3.0
CHM 6140	Spectrométrie de masse	3.0
CHM 6160	Spectroscopie analytique	3.0
CHM 6221	Chimie organométallique	3.0
CHM 6230	Méthodes physiques en chimie de coordination	3.0
CHM 6240	Chimie de coordination avancée	3.0
CHM 6310	Chapitres choisis de chimie organique	3.0
CHM 6315	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 6330	Chimie bio-organique	3.0
CHM 6340	Mécanismes de réactions	3.0
CHM 6351	Chimie des composés organiques cycliques	3.0
CHM 6365	Chimie supramoléculaire	3.0
CHM 6375	Chimie médicinale	3.0
CHM 6381	Synthèse organique	3.0
CHM 6422	Mécanique statistique	3.0
CHM 6432	Physico-chimie des nanostructures	3.0
CHM 6450	Analyse structurale par diffraction X	3.0
CHM 6461	Chimie des matériaux 1	3.0
CHM 6462	Chimie des matériaux 2	3.0
CHM 6465	Matériaux fonctionnels	3.0
CHM 6485	Chapitres choisis en chimie physique	3.0
CHM 6492	Principes et méthodes d'électrochimie	3.0
CHM 6767	Chimie verte	3.0
CHM 6802	Mégadonnées environnementales	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0

Bloc 70B Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3101	Laboratoire de chimie analytique	3.0
CHM 3102	Chimie bioanalytique avancée	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3305	Thématiques en chimie de la santé	3.0
CHM 3320	Méthodes de synthèse organique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3381	Chimie des produits naturels	3.0
CHM 3401	Laboratoire de chimie physique	3.0
CHM 3402	Modélisation et mécanique quantique	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3405	Thématiques en chimie de l'énergie et matériaux	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
CHM 3601	Chimie de l'environnement	3.0
CHM 3602	Chimie, pollution et toxicologie	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6900	Recherche	6.0
CHM 6905	Recherche	6.0
CHM 6910	Recherche	2.0
CHM 6915	Recherche	2.0
CHM 6920	Recherche	8.0
CHM 6925	Mémoire	12.0

Segment 71 Option chimie des matériaux/surfaces/interfaces - Chem. international

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 71A Formation internationale

Obligatoire - 12 crédits.

Cours donnés à l'Université Toulouse III - Paul-Sabatier.

Cours	Titre	CR
CHM 6100E	Notions d'anglais en surfaces et interfaces	1.0
CHM 6101E	Caractérisations des surfaces et interfaces	4.0
CHM 6102E	Réactivité des surfaces et interfaces	3.0
CHM 6103E	Synthèses et procédés	2.0
CHM 6104E	Développement durable et analyse bibliographique	2.0

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6432	Physico-chimie des nanostructures	3.0
CHM 6461	Chimie des matériaux 1	3.0
CHM 6462	Chimie des matériaux 2	3.0
CHM 6465	Matériaux fonctionnels	3.0
CHM 6485	Chapitres choisis en chimie physique	3.0
CHM 6492	Principes et méthodes d'électrochimie	3.0
PHY 6445	Physico-chimie des plasmas froids	3.0
PHY 6485	Interactions ions et plasmas avec les matériaux	3.0
PHY 6505	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 6530	Physique des surfaces	3.0

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6927	Mémoire	27.0

2-060-1-2 version 00 (A20)

D.E.S.S. en synthèse et architectures moléculaires

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. en synthèse et architectures moléculaires offre une formation théorique et expérimentale nécessaire pour synthétiser de nouvelles entités moléculaires, une expertise fondamentale et en forte demande.

La formation se démarque des programmes de 1er et de 2e cycles en chimie par l'accent mis sur la combinaison du renforcement des habiletés pratiques développées en laboratoire pour la synthèse de molécules et le renforcement des connaissances théoriques sur les différentes méthodologies de synthèse pour la préparation de petites molécules organiques, de complexes inorganiques, de matériaux et de biomolécules. Le stage en milieu pratique permet d'arrimer la formation avec les besoins du marché de l'emploi en chimie et de favoriser le placement des diplômés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en synthèse et architectures moléculaires, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un d'un grade de 1er cycle spécialisé en chimie, ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,85 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou une moyenne de plus de 2,7 sur 4,3, avec une moyenne minimale de 3,0 pour les cours reliés au domaine de la chimie organique et inorganique;
- avoir déjà réussi un minimum de 60 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en chimie, incluant des cours de chimie organique et inorganique et un nombre suffisant de cours de laboratoires en synthèse moléculaire. Le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

Document additionnel à fournir lors de la demande d'admission
Formulaire départemental

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. En plus des cours, il faut prévoir un trimestre pour le stage et vérifier l'offre de cours. Ce programme d'études prendra donc plus de temps que le minimum requis. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. en chimie à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Les cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables.

Structure du programme

D.E.S.S. en synthèse et architectures moléculaires 2-060-1-2 version 00 (A20)

Ce programme comporte un total de 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6700	Chimie en laboratoire	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 6710	Labo. en synthèse et architectures moléculaires	3.0

Bloc 70B Spécialisation en synthèse et architectures moléculaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6221	Chimie organométallique	3.0
CHM 6230	Méthodes physiques en chimie de coordination	3.0
CHM 6310	Chapitres choisis de chimie organique	3.0
CHM 6315	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 6330	Chimie bio-organique	3.0
CHM 6340	Mécanismes de réactions	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 6351	Chimie des composés organiques cycliques	3.0
CHM 6365	Chimie supramoléculaire	3.0
CHM 6375	Chimie médicinale	3.0
CHM 6381	Synthèse organique	3.0
CHM 6767	Chimie verte	3.0

Bloc 70C Fondements en synthèse et architectures moléculaires

Option - Maximum 6 crédits.

Note : Les cours ne peuvent pas avoir été déjà suivis dans le cadre d'un autre programme.

Cours	Titre	CR
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3305	Thématiques en chimie de la santé	3.0
CHM 3320	Méthodes de synthèse organique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3381	Chimie des produits naturels	3.0
CHM 3405	Thématiques en chimie de l'énergie et matériaux	3.0

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6720	Stage en laboratoire	12.0

2-060-1-3 version 00 (A20)

D.E.S.S. en analyses environnementales et industrielles

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le DESS en analyses environnementales et industrielles offre une formation théorique et expérimentale nécessaire pour développer de nouvelles méthodes d'analyses élémentaires, moléculaires et de matériaux, une expertise nécessaire et en forte demande.

La formation se démarque des programmes de 1er et de 2e cycles en chimie par l'accent qui sera mis sur le renforcement des habiletés en laboratoire pour le développement de méthodes d'analyses et sur le renforcement des connaissances théoriques en analyses environnementales, biomoléculaires et pour la caractérisation des matériaux. Le stage en milieu pratique permet d'arrimer la formation avec les besoins du marché de l'emploi en chimie et de favoriser le placement des diplômés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en analyses environnementales et industrielles, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en chimie ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,85 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou une moyenne de plus de 2,7 sur 4,3 avec une moyenne minimale de 3,0 pour les cours reliés au domaine de la chimie analytique/environnementale et de la chimie physique.
- avoir déjà réussi un minimum de 60 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en chimie, incluant des cours de chimie analytique et physique et un nombre suffisant de cours de laboratoires en chimie instrumentale. Le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

1.1. Exigences et/ou informations supplémentaires

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Document additionnel à fournir lors de la demande d'admission

Formulaire départemental

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. en chimie à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Les cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables.

Structure du programme

D.E.S.S. en analyses environnementales et industrielles 2-060-1-3 version 00 (A20)

Ce programme comporte un total de 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6700	Chimie en laboratoire	3.0
CHM 6715	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales	3.0

Bloc 70B Spécialisation en méthodes d'analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6110	Chapitres choisis de chimie analytique	3.0
CHM 6140	Spectrométrie de masse	3.0
CHM 6160	Spectroscopie analytique	3.0
CHM 6170	Chromatographie avancée	3.0
CHM 6432	Physico-chimie des nanostructures	3.0
CHM 6450	Analyse structurale par diffraction X	3.0
CHM 6461	Chimie des matériaux 1	3.0
CHM 6462	Chimie des matériaux 2	3.0
CHM 6465	Matériaux fonctionnels	3.0
CHM 6802	Mégadonnées environnementales	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0

Bloc 70C Fondements en analyses chimiques et matériaux

Option - Maximum 6 crédits.

Note : Les cours, ou leur équivalent, ne peuvent pas avoir été déjà suivis dans le cadre d'un autre programme.

Cours	Titre	CR
CHM 3102	Chimie bioanalytique avancée	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
CHM 3601	Chimie de l'environnement	3.0
CHM 3602	Chimie, pollution et toxicologie	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6720	Stage en laboratoire	12.0

3-060-1-0 version 03 (A92)

Doctorat en chimie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. L'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, doit réaliser un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. À cette fin, il met à profit ses connaissances, en acquiert de nouvelles et fournit un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en chimie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 2e cycle en chimie avec mémoire, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais

et

Veuillez consulter les conditions d'admission propres à votre programme et prendre connaissance des documents requis pour l'étude de votre dossier

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae (maximum 3 pages)
- Une lettre d'intention ou de motivation (1 page)

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en chimie

Structure du programme

Doctorat en chimie 3-060-1-0 version 03 (A92)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 84 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6601	Séminaires de section	3.0

Bloc 70C

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 7000	Examen général de doctorat	0.0
CHM 7010	Recherche	10.0
CHM 7020	Recherche	10.0
CHM 7030	Recherche	10.0
CHM 7040	Recherche	10.0
CHM 7050	Recherche	10.0
CHM 7060	Recherche	10.0
CHM 7090	Thèse	24.0

2-225-1-0 version 11 (H18)

Maîtrise en sciences de la communication

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La M. Sc. (sciences de la communication) vise à offrir aux étudiants une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de 1er cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche. Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

Option Communication organisationnelle

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

Option Communication médiatique

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médias de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, les réseaux sociaux, les media mobiles, l'histoire des médias, les industries culturelles ainsi que la production, la circulation et la réception des contenus médiatiques.

Option Communication politique

Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines du point de la rhétorique, de la philosophie, de l'économie politique et des études culturelles, notamment. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que les pratiques de résistance et les cultures d'opposition, le fonctionnement de la sphère publique, les controverses publiques ainsi que les politiques de la mémoire.

Option Communication politique - volet international

L'option Communication politique - volet international en consiste en un programme de formation coordonné avec l'Université Libre de Bruxelles. Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines et, plus particulièrement, les articulations nord-américaines de la francophonie d'une part et des institutions de gouvernance multi niveaux en Europe d'autre part. Cette option, où tous les cours sont obligatoires, sauf un cours au choix, ne peut être réalisée que sous la modalité avec travail dirigé. Après un premier trimestre à l'automne au sein du programme, les étudiants effectueront deux trimestres de cours qu'ils suivront avec des étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, soit en Belgique à l'hiver de la première année et au Québec à l'automne de la deuxième année. Les trois cours offerts à Bruxelles sont sous la responsabilité du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le reste de la scolarité est sous la responsabilité du Département de communication de l'Université de Montréal. Cette option n'est accessible que pour les étudiants et étudiantes admis à l'automne.

Option Recherche-création

L'objectif de cette option est de doter les étudiants d'outils théoriques, analytiques et pratiques afin qu'ils puissent développer de manière créative des pratiques de fabrication critique adaptées à des moyens d'expression distincts dans le cadre d'une démarche de recherche rigoureuse. Les étudiants s'intègreront ainsi un processus créatif, une production esthétique expérimentale, un produit de fabrication critique (« critical making ») ou une oeuvre artistique comme composantes intégrales à leur recherche.

Option Études du journalisme

L'objectif de cette option est de doter les étudiants de compétences analytiques, critiques et réflexives qui permettent de comprendre la place, le rôle et l'évolution du journalisme dans nos sociétés. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la constitution des faits journalistiques, le changement technologique, la diversité des acteurs qui produisent de l'information (journalistes professionnels, citoyens et collectifs, sources bases de données algorithmes, etc.), la place et le rôle des journalistes dans nos sociétés, et les différents facteurs qui façonnent les processus de production de l'information.

Option Générale

L'objectif du cheminement général est de doter les étudiants d'outils théoriques et analytiques propres aux domaines des communications organisationnelles, médiatiques et politiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeure en communication, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication dans les organisations en changement, ou 12 crédits du programme de D.E.S.S. en communication organisationnelle, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du D.E.S.S. en *media*, culture et technologie tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant complété au moins 12 crédits du D.E.S.S en arts, création et technologies, dont 6 crédits parmi les cours des blocs 01A ou 01C de l'option, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant complété au moins 12 crédits du D.E.S.S en journalisme tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant un baccalauréat avec une mineure (30 crédits) en communication ou qui est titulaire d'un baccalauréat sans formation en communication peut être admis, selon les modalités définies par le département. Dans ce cas, le candidat pourrait toutefois devoir suivre des cours préparatoires en communication, après étude du dossier par le comité des admissions.

Les candidats doivent démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots jointe au dossier de demande d'admission. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle. L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae (détaillé, daté et signé)
- Le formulaire départemental d'admission à la maîtrise en sciences de la communication (M. Sc.)
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission à la maîtrise en sciences de la communication (M. Sc.) (formulaire à faire remplir par deux professeurs, dans la mesure du possible, sinon par deux employeurs)
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Une réflexion critique: En vous basant sur vos acquis de formation, identifiez et commentez un débat ou enjeu lié à la communication qui vous semble important (300 mots).
- Une esquisse de projet de recherche ou de recherche-création. Veuillez annexer un texte d'environ 1000 mots, excluant les références, précisant:
  - Le sujet de recherche ou le sujet de recherche-création
  - La pertinence du sujet
  - La théorie envisagée
  - La méthode envisagée
  - Les références utilisées pour le texte

Important : les textes manuscrits ne sont pas admissibles

Statut

L'étudiant doit être inscrit à un minimum de trois (3) trimestres de scolarité à temps plein. L'inscription au programme peut s'étendre sur un maximum de six (6) trimestres pour un étudiant inscrit à plein temps et neuf (9) pour un étudiant inscrit à demi temps.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences de la communication
- Baccalauréat en communication et politique

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la communication 2-225-1-0 version 11 (H18)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les sept options suivantes:

- l'option Générale (segment 01 et segment 70),

- l'option Communication organisationnelle (segment 01 et segment 71),

- l'option Communication médiatique (segment 01 et segment 72),

- l'option Communication politique (segment 01 et segment 73),

- l'option Communication politique - volet international (segment 01 et segment 74).

- l'option Recherche-création (segment 01 et segment 75)

- l'option Études de journalisme (segment 01 et segment 76)

Sauf exception, la maîtrise peut être suivie selon deux modalités :

- la modalité avec mémoire (MM),

- la modalité avec travail dirigé (TD).

Seule la modalité avec travail dirigé est permise pour l'option Communication politique - volet international. Par ailleurs, la modalité mémoire est la seule à laquelle ont accès les étudiants ayant choisi l'option recherche-création.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 - Tronc commun

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6020	Théories générales de la communication	3.0

Cours	Titre	CR
COM 6815	Projet : mémoire/travail dirigé/recherche-création	3.0

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :

- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,

- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 70A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

MM-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

MM-Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6006	Mémoire	24.0

TD-Bloc 70A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

TD-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

TD-Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6007	Travail dirigé	15.0

Segment 71 - Propre à l'option Communication organisationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :

- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,

- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 71A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

MM-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

MM-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0

MM-Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6006	Mémoire	24.0

TD-Bloc 71A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

TD-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

TD-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0

TD-Bloc 71E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6007	Travail dirigé	15.0

Segment 72 - Propre à l'option Communication médiatique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :

- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,

- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 72A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

MM-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0

MM-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

MM-Bloc 72E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6006	Mémoire	24.0

TD-Bloc 72A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

TD-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0

TD-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

TD-Bloc 72E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6007	Travail dirigé	15.0

Segment 73 - Propre à l'option Communication politique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :

- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,

- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 73A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

MM-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0

MM-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

MM-Bloc 73E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6006	Mémoire	24.0

TD-Bloc 73A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

TD-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0

TD-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

TD-Bloc 73E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6007	Travail dirigé	15.0

Segment 74 - Propre à l'option Communication politique - volet international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :

24 crédits obligatoires, dont 15 attribués à la rédaction du travail dirigé, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

TD- Bloc 74A Méthodologie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

TD-Bloc 74E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6007	Travail dirigé	15.0

Segment 75 - Propre à l'option Recherche-création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :

24 crédits obligatoires attribués au mémoire, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A Approche en recherche-création

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0

Bloc 75B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

Bloc 75C Séminaires de l'option

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0

Bloc 75D Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

Bloc 75F Réalisation en recherche-création

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6006	Mémoire	24.0

Segment 76 - Propre à l'option Études du journalisme

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :

-Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

-Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 76A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

MM-Bloc 76B Séminaires de l'option

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
JRN 6101	Analyse de la pratique journalistique	3.0

MM-Bloc 76C Formation avancée en communication

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

MM-Bloc 76E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6006	Mémoire	24.0

TD-Bloc 76A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0

TD-Bloc 76B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
JRN 6101	Analyse de la pratique journalistique	3.0

TD-Bloc 76C Formation avancée en communication

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

TD-Bloc 76E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6007	Travail dirigé	15.0

2-225-6-1 version 00 (H26)

Microprogramme de deuxième cycle en communication de la science

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en communication de la science vise à permettre aux personnes ayant une formation scientifique (sciences naturelles, humaines et sociales) de se familiariser avec les fondements et les pratiques de la communication de la science.

Plus spécifiquement, le programme vise à ce que la population étudiante :

- Puisse comprendre les caractéristiques de la méthode scientifique et les mécanismes de production des connaissances;
- Sache analyser les contextes de la communication et s'y intégrer;
- Puisse concevoir, mettre en œuvre et évaluer des activités de communication de la science appropriées selon le contexte et le public cible;
- Développe une approche réflexive des pratiques de la communication de la science.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en communication de la science, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue françaiseatteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire départemental

Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Statut

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

Ajouter une section sur la possibilité d'une reconnaissance des acquis expérientiels pour l'exemption de certains cours.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en communication de la science 2-225-6-1 version 00 (H26)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 6100	Communiquer la science : concepts et fondements	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 6101	Science et pratiques journalistiques	3.0
FAS 6102	La science pour éclairer la prise de décision	3.0
FAS 6103	Science en temps de crise et controverses	3.0
FAS 6104	Thèmes spéciaux en communication de la science	3.0

2-226-1-1 version 00 (A16)

D.E.S.S. en média, culture et technologie

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S en media, culture et technologie offre une formation avancée, de deuxième cycle, qui articule d'une manière dynamique certaines problématiques classiques en communication médiatique aux pratiques de communication médiatique contemporaines. Ce programme vise à outiller des futurs praticiens et des futures praticiennes en communication médiatique avec des capacités réflexives et analytiques.

Règlements des études – dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en media, culture et technologie, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'un court texte de réflexion personnelle, un formulaire et une lettre de motivation joints au dossier de demande d'admission.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, pourrait être également considérée par le comité des admissions.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

1.1. Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission
- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Le formulaire départemental d'admission au D.E.S.S. en media, culture et technologie : https://com.umontreal.ca/public/FAS/communication/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Formulaires/2-3-cycle/DESS_MCT_DeptCom_2019-222611-Departemental.pdf
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au D.E.S.S. en media, culture et technologie (formulaire à faire remplir par deux professeurs, dans la mesure du possible, sinon par deux employeurs)
- En vous basant sur vos acquis de formation, identifiez et commentez un débat ou un enjeu lié aux media, à la culture et à la technologie et qui vous semble important (300 mots).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestre à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure de programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6550	Enjeux en média, culture et technologie	3.0

Bloc 70B Séminaires de spécialisation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire en communication

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6020	Théories générales de la communication	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Cours	Titre	CR

Bloc 70E Activité d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6912	Stage en média, culture et technologie	9.0
COM 6975	Projet d'intégration média, culture et technologie	6.0

2-405-1-1 version 01 (A15)

D.E.S.S. en journalisme

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. en journalisme est de former des journalistes polyvalents, munis d'une pensée analytique et critique combinée à une connaissance des enjeux éthiques, ayant la capacité de mettre en contexte et d'approfondir les dossiers, tout en maîtrisant de multiples plateformes. La formation disciplinaire, pluridisciplinaire et professionnelle qui sera offerte dans le cadre de ce programme permettra aux étudiants d'avoir une approche transversale de l'information et d'approfondir leurs connaissances des domaines où ils souhaitent exercer le métier de journaliste.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en journalisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de trois trimestres.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences de la communication
- Baccalauréat en communication et politique
- Baccalauréat en science politique
- Baccalauréat en droit
- Baccalauréat en études internationales

Structure du programme

D.E.S.S. en journalisme 2-405-1-1 version 01 (A15)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Cours obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JRN 6101	Analyse de la pratique journalistique	3.0

Bloc 70B Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JRN 6102	Médias et politique	3.0
JRN 6103	Cadre normatif de l'info et des médias	3.0

Cours	Titre	CR
JRN 6104	Communication et journalisme	3.0

Bloc 70C Ateliers professionnels

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JRN 6201	Journalisme multiplateforme	3.0
JRN 6202	Écriture de presse	3.0
JRN 6203	Journalisme d'enquête	3.0
JRN 6204	Journalisme et information internationale	3.0

Cours	Titre	CR
JRN 6205	Journalisme à l'ère numérique	3.0
JRN 6206	Atelier salle de presse	3.0
JRN 6207	Journalisme de collaboration	3.0

Bloc 70E Application et activité d'intégration

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JRN 6401	Stage	9.0
JRN 6402	Travail dirigé	9.0
JRN 6403	Création journalistique	9.0

3-225-1-0 version 07 (A19)

Doctorat en communication

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme a pour objectif d'offrir une formation approfondie à la recherche de pointe en communication. Il couvre de nombreux secteurs de la recherche contemporaine, notamment les études médiatiques, les études culturelles (Cultural Studies), les théories et analyses du discours, les études du journalisme, la communication organisationnelle, la communication politique et ses enjeux internationaux et, enfin, la création et les pratiques médiatiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (communication) ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir un excellent dossier universitaire et des aptitudes à la recherche.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de motivation mentionnant entre autres,1) quel professeur est pressenti à titre de directeur de recherche et si une entente à cet effet a été conclue et 2) à titre indicatif, si des sources de financement (bourses ou autres) ont été sollicitées ou sont envisagées pour la réalisation des études doctorales;
- Un exposé du projet de recherche envisagé (1500 mots)
- Trois lettres de recommandation (dont deux doivent provenir de chercheurs oeuvrant dans le domaine de recherche);
- Un curriculum vitae (détaillé, daté, signé)

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

Informations supplémentaires

Examen de synthèse de doctorat
L'étudiant doit réussir un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum de 60 jours. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury. L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer son projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

Thèse
L'étudiant doit terminer sa thèse dans un délai de cinq ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du responsable du programme.

Directeur de recherche
Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission.

Projet de thèse
Avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse. Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant). L'étudiant devra de plus défendre oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

Évaluation de la thèse
La composition du jury est déterminée en fonction des normes du Règlement des études supérieures et postdoctorales. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée.
Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

Structure du programme

Doctorat en communication 3-225-1-0 version 07 (A19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

En 1re année, l'étudiant doit suivre quatre séminaires: deux obligatoires et deux à option.

En 2e année, il suit le forum doctoral.

Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable du programme qui s'assure que l'étudiant bénéficie d'une formation adéquate.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 7151	Méthodologie et communication	3.0

Cours	Titre	CR
COM 7169	Épistémologie et communication	3.0

Bloc 70B Études médiatiques et Cultural Studies

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0

Bloc 70C Études du journalisme

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0

Bloc 70D Communication organisationnelle

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0

Bloc 70E Communication politique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0

Bloc 70F Création et pratiques médiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0

Bloc 70G Technologies numériques et collaboration

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

Bloc 70H Cours à contenu variable

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0

Cours	Titre	CR
COM 7199	Atelier de recherche 1	3.0
COM 7200	Atelier de recherche 2	3.0

Bloc 70I Forum doctoral

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 72501	Forum doctoral 1	0.0

Cours	Titre	CR
COM 72502	Forum doctoral 2	6.0

Bloc 70J Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 7225	Examen général de doctorat	0.0
COM 7275	Projet de thèse	6.0

Cours	Titre	CR
COM 7502	Thèse	66.0

2-065-1-0 version 11 (A23)

Maîtrise en criminologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option générale (avec mémoire)
La modalité avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée en recherche dans un ou plusieurs des secteurs suivants : théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

Option intervention (avec stage)
La modalité avec stage en intervention vise à : assurer une continuité optimale entre le baccalauréat, qui est un programme professionnel, et la maîtrise afin de répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants intéressés par une formation professionnelle approfondie permettant d'accroître leur compétence en matière de pratique en intervention clinique.

Option sécurité intérieure (avec travail dirigé)
La modalité avec travail dirigé de l'option sécurité intérieure vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Elle permettra aux étudiants de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, et surtout de comprendre la nature de ces problèmes.

Option criminalistique et information (avec travail dirigé)
La modalité avec travail dirigé de l'option criminalistique et information vise à former des experts qui seront capables d'intégrer les outils et méthodes d'analyse propres à la criminalistique et à la criminologie, en vue d'analyser, prévenir et résoudre des problèmes criminels et de sécurité. Elle servira aussi à la promotion de nouvelles voies de recherche sur le phénomène criminel, à l'intersection des deux disciplines : criminalistique et criminologie.

Option justice et victimes (avec travail dirigé)
La modalité avec travail dirigé de l'option justice et victimes vise à former des experts qui auront une connaissance pointue du système de justice et de la prise en charge pénale et judiciaire des victimes. Ils acquerront également une connaissance approfondie des lois, des politiques pénales et des pratiques cliniques d'intervention auprès des victimes dans le cadre du cheminement judiciaire et parajudiciaire d'une plainte. Cette formation servira à la promotion de nouvelles voies de recherche sur la justice pénale et la place des victimes dans celle-ci.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en criminologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Option sécurité intérieure

Une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la sécurité pourrait être considérée comme un atout.

Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de criminologie ou de sécurité et études policières devront mettre leurs connaissances à niveau en terminant une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation préparatoire avec une moyenne de 3,2.

et

Exigences et informations supplémentaires

L'échec au cours CRI 6147 – Projet de stage 2 nécessite une reprise du cours CRI 6146 – Projet de stage 1 même s'il est réussi.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Formulaire départemental pour admission à la maîtrise.

Scolarité

- Pour l'option générale, modalité avec mémoire : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour l'option intervention, modalité avec stage : la scolarité minimale est de quatre trimestres.
- Pour l'option sécurité intérieure, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de quatre trimestres.
- Pour l'option criminalistique et information, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de quatre trimestres. Le deuxième trimestre d'automne est obligatoirement suivi à Lausanne (UNIL).
- Pour l'option justice et victimes, modalité avec travail dirigé, la scolarité minimale est de quatre trimestres.

Transfert et équivalence

Les cours suivis dans le cadre d'un D.E.S.S. ou d'un microprogramme offerts par l'École de criminologie seront crédités à la Maîtrise en criminologie. Les étudiants souhaitant faire un transfert à la maîtrise devront avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,2. Toutefois, certains cours préparatoires pourraient être exigés.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en sécurité intérieure
- Baccalauréat en criminologie
- Baccalauréat en sécurité et études policières
- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal

Structure du programme

Maîtrise en criminologie 2-065-1-0 version 11 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle inclut cinq options selon les modalités suivantes :

- l'option générale, avec mémoire (segment 69),

- l'option intervention, avec stage (segment 71),

- l'option sécurité intérieure, avec travail dirigé (segment 72),

- l'option criminalistique et information, avec travail dirigé (segment 73),

- l'option justice et victimes, avec travail dirigé (segment 74).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 69 Propre à l'option générale

Les crédits du segment 69 sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 69A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0

Bloc 69B Théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0

Bloc 69C Intervention

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0

Bloc 69D Connaissances complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

Bloc 69F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 69051	Projet de mémoire 1	0.0
CRI 69052	Projet de mémoire 2	3.0
CRI 6910	Recherche	6.0
CRI 6950	Mémoire	21.0

Segment 71 Propre à l'option intervention

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 20 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, et 12 crédits à option.

Bloc 71A Formation clinique avancée

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0

Bloc 71B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0

Bloc 71C Théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0

Bloc 71D Cours de concentration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0

Bloc 71E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

Bloc 71F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 27 crédits.

L'étudiant qui échoue le CRI 6147 doit reprendre le CRI 6146 même si ce dernier a été réussi.

Cours	Titre	CR
CRI 6146	Projet de stage 1	1.0
CRI 6147	Projet de stage 2	3.0
CRI 61661	Encadrement de stage en intervention 1	0.0
CRI 61662	Encadrement de stage en intervention 2	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 61771	Stage en intervention 1	0.0
CRI 61772	Stage en intervention 2	12.0
CRI 6187	Rapport de stage en criminologie	8.0

Segment 72 Propre à l'option sécurité intérieure

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas, 24 à 27 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 72A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0

Bloc 72B Aspects de la sécurité intérieure

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

Bloc 72C Connaissances complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0

Bloc 72E Étude de cas

Obligatoire - 18 crédits

Cours	Titre	CR
CRI 6908	Projet d'étude de cas en sécurité intérieure	3.0
CRI 6911	Rapport d'étude de cas	15.0

Segment 73 Propre à l'option criminalistique et information

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 21 à 24 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 4.5 crédits.

Cours donnés par l'Université de Lausanne.

Cours	Titre	CR
CRI 6907	Séminaire d'intégration 2	1.5

Bloc 73B Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0

Bloc 73C Analyse du phénomène criminel

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

Bloc 73E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0

Bloc 73G Travail dirigé

Obligatoire - 16.5 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6906	Séminaire d'intégration 1	1.5
CRI 6912	Travail dirigé	15.0

Segment 74 Propre à l'option justice et victimes

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas, 24 à 27 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 74A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0

Bloc 74B Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0

Bloc 74C Cours de concentration

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
DRT 6853	Droit pénal international	3.0

Bloc 74D Connaissances complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

Bloc 74F Étude de cas

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6960	Projet d'étude de cas en justice et victimes	3.0
CRI 6961	Rapport d'étude de cas en justice et victimes	15.0

2-065-1-2 version 02 (A23)

D.E.S.S. en sécurité intérieure

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Un expert en sécurité intérieure est une personne dotée d'une formation unique qui lui permet non seulement de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, mais surtout qui comprend la nature de ces problèmes, qui connaît leur source, leur dynamique, leur évolution et leurs conséquences sur le corps social. C'est une personne sachant mettre les phénomènes, problèmes et conflits en contexte et qui est en mesure de prendre le recul indispensable à leur évaluation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en sécurité intérieure, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure serait un atout.

Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation préparatoire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

Documents additionnels à fournir

- Le curriculum vitae, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels
- Une lettre de motivation ou d'intention

L'admission au programme est limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en sécurité intérieure seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sécurité et études policières
- Baccalauréat en criminologie

Structure du programme

D.E.S.S. en sécurité intérieure 2-065-1-2 version 02 (A23)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0

Bloc 70B Aspects de la sécurité intérieure

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0

2-065-1-3 version 01 (A23)

D.E.S.S. en justice et victimes

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. en justice et victimes vise à former des experts en intervention pénale et victimologie. Plus particulièrement, les étudiants qui suivront cette formation auront une connaissance pointue sur la prise en charge pénale et judiciaire des victimes à travers une analyse des formes de victimisation et du vécu des victimes d'actes criminels, des lois et politiques pénales à l'égard des victimes et des pratiques cliniques d'intervention auprès des victimes dans le cadre du cheminement judiciaire et parajudiciaire d'une plainte. Ils deviendront des experts et des leaders en matière de victimes, de victimisations, de victimes dans le système judiciaire et la justice internationale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en justice et victimes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres quele programme de criminologie devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation préparatoire.

La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en justice et victimes seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

D.E.S.S. en justice et victimes 2-065-1-3 version 01 (A23)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0

Bloc 70B Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0

Bloc 70C Cours de concentration

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
DRT 6853	Droit pénal international	3.0

Bloc 70D Connaissances complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

2-065-6-0 version 03 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à l'intervention criminologique.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Certificat en criminologie
- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Baccalauréat en criminologie

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique 2-065-6-0 version 03 (A23)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option.

Bloc 70A Théories

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0

Bloc 70B Intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

2-065-6-2 version 03 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à l'analyse criminologique.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en criminologie
- Certificat en criminologie

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique 2-065-6-2 version 03 (A23)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Microprogramme analyse

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option.

Bloc 70A Théories

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0

Bloc 70B Analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0

2-065-6-3 version 01 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes s'adresse en priorité aux personnes sur le marché du travail possédant un baccalauréat ou équivalent en criminologie ou dans une discipline connexe et qui éprouvent le besoin d'une formation spécialisée en accompagnement des victimes au sein du processus pénal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en justice et victimes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire dd'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2e cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes 2-065-6-3 version 01 (A23)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6536	Théories et perspectives de la justice	3.0

Bloc 70B Cours de concentration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6113	L'expertise à la Cour en criminologie	3.0
CRI 6115	Pratique clinique auprès des victimes	3.0
CRI 6223	La détermination de la peine	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6538	Victimologie développementale	3.0
CRI 6539	Justice transitionnelle	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
DRT 6853	Droit pénal international	3.0

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6003	Méthodologie quantitative clinique	3.0
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6008	Théories en intervention criminologique	3.0
CRI 6010	Théories développementales en criminologie	3.0
CRI 6112	Violences criminelles	3.0
CRI 6114	Interventions cognitivo-comportementales	3.0
CRI 6118	Principes d'évaluation criminologique	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6121	Interventions criminologiques auprès des mineurs	3.0
CRI 6122	Interventions numériques en santé mentale	3.0
CRI 6220	Recherche évaluative qualitative	3.0
CRI 6226	Police et sécurité privée	3.0
CRI 6228	Criminalités économiques	3.0
CRI 6229	Crime organisé	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6234	Nouvelles technologies et crimes	3.0
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6721	Protections d'infrastructures complexes	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6725	Gestion du renseignement	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6730	Sources ouvertes en criminologie	3.0
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0

2-373-6-0 version 00 (A25)

Microprogramme de deuxième cycle en protection de la jeunesse

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en protection de la jeunesse vise à parfaire les compétences des personnes professionnelles qui œuvrent ou qui sont intéressées par les enjeux rencontrés en protection de la jeunesse.

Cette formation s'inscrit dans une approche par compétences visant à préparer les personnes étudiantes à intervenir de manière efficace dans la vie des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité. En leur fournissant les outils et compétences nécessaires pour faire face à un large éventail de situations et de défis, le programme contribue à l'amélioration des services offerts aux jeunes et aux familles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en protection de la jeunesse, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en service social ou en travail social, en psychoéducation, en psychologie ou en criminologie, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats
d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissancefrancais/ exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Les candidats et candidates doivent également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae
- Une lettre d’intention ou de motivation

Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein seulement pour les inscriptions au trimestre d'automne. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en protection de la jeunesse 2-373-6-0 version 00 (A25)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A Concepts de base et intervention

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 6000	Collaborer en protection de la jeunesse	3.0
JES 6001	Évaluer et orienter en protection de la jeunesse 1	3.0
JES 6002	Évaluer et orienter en protection de la jeunesse 2	3.0
JES 6003	Intervenir en protection de la jeunesse 1	3.0
JES 6004	Intervenir en protection de la jeunesse 2	3.0

3-065-1-0 version 03 (A91)

Doctorat en criminologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (criminologie) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche d'au plus 1000 mots

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en criminologie

Structure du programme

Doctorat en criminologie 3-065-1-0 version 03 (A91)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires obligatoires, dont 81 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours CRI 74201 et CRI 74202 sont équivalents au cours CRI 7420. Les cours CRI 74301 et CRI 74302 sont équivalents au cours CRI 7430.

Cours	Titre	CR
CRI 74201	Séminaire général de doctorat 1	0.0
CRI 74202	Séminaire général de doctorat 2	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 74301	Séminaire de thèse 1	0.0
CRI 74302	Séminaire de thèse 2	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 7900	Examen général de doctorat	0.0
CRI 7910	Recherche	15.0

Cours	Titre	CR
CRI 7940	Thèse	66.0

2-070-1-0 version 07 (A23)

Maîtrise en démographie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert en collaboration par l'Institut supérieur des sciences de la population de l'Université de Ouagadougou

Objectifs

Le programme de maîtrise en démographie vise à initier les étudiants à la recherche et à former les démographes professionnels.

L'option générale comporte deux modalités :

- Pour les étudiants inscrits dans la modalité avec mémoire, le mémoire est l'occasion de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.
- Pour ceux qui s'inscrivent dans la modalité avec stage, l'initiation au travail de démographe professionnel et la rédaction d'un travail dirigé leur permettront de développer leurs capacités en démographie appliquée.

L'option cheminement international comporte une seule modalité (mémoire). Elle vise à initier les étudiants à la recherche, avec des expertises en démographie appliquée et en développement international.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en démographie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, d'un diplôme de grade de 1er cycle avec mineure ou majeure en démographie, d'un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en science de la population, ou encore d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et oral.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Option cheminement international

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, d'un diplôme de grade de 1er cycle avec mineure ou majeure en démographie, d'un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en science de la population, ou encore d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissancefrancais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et oral.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Connaissances préalables requises

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits. Les cours exigés à suivre seraient :

DMO 2200 - Collecte: source des informations, 3 crédits.

DMO 6011 - Fondements de l'analyse démo 1, 3 crédits.

DMO 6012 - Fondements de l'analyse démo 2, 3 crédits.

Pour l'option cheminement international, l'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline devront suivre comme cours complémentaire, le cours : DMO 6011 - Fondements de l'analyse démo 1, 3 crédits.

Exigences particulières

Pour l'option cheminement international :

L'accès à la deuxième année du programme est conditionné par l'acquisition des 12 crédits de l'Université de Montréal (équivalent à 36 ECTS de l'Université catholique de Louvain) au premier trimestre et des 34 ECTS Université catholique de Louvain (équivalent à 13 crédits de l'Université de Montréal) au deuxième trimestre, conformément à l'entente de collaboration entre les universités.

Un étudiant qui n'aura pas acquis les 12 crédits de l'Université de Montréal requis au trimestre d'automne de la première année du programme perdra le bénéfice de sa sélection et pourra, le cas échéant, intégrer l'option générale de la Maîtrise en démographie. De même, un étudiant qui n'aurait pas obtenu les 34 ECTS requis au trimestre d'hiver (à l'Université catholique de Louvain) de la première année du programme perdra également le bénéfice de sa sélection et devra poursuivre ses études en intégrant l'option générale de la Maîtrise en démographie. À l'issue de la première ou de la deuxième année, ce changement d'option devra respecter les exigences de la scolarité, ce qui pourrait entraîner un retard dans l'obtention du diplôme.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

Transfert et équivalence

Un étudiant inscrit au D.E.S.S. en démographie et qui a maintenu une moyenne d'au moins 3,0 peut demander un transfert à la Maîtrise en démographie.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Maîtrise en démographie 2-070-1-0 version 07 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- l'option générale, avec mémoire (MM) ou stage (ST) et travail dirigé (segment 70)

- l'option cheminement international avec mémoire (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- modalité avec mémoire (MM): 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

- modalité avec stage (ST) et travail dirigé: 30 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués au stage et à la rédaction d'un travail dirigé, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6200	Méthodes de recherche et enjeux démographiques	3.0
DMO 6305	Analyse démographique avancée	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0

Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6500	Fécondité et famille	3.0
DMO 6501	Migration	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0

Bloc 70C Méthodes avancées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6320	Démographie appliquée et perspectives	3.0
DMO 6330	Méthodes de la démographie historique	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6405	Modèles de risque et de durée	3.0

Bloc 70D Connaissances complémentaires 1

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
DMO 6311	Initiation à la recherche	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0
STS 6010	Statistiques sociales et politiques publiques	3.0

MM-Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6060	Recherche	12.0

Cours	Titre	CR
DMO 6070	Mémoire	12.0

ST-Bloc 70F Stage et travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6610	Stage professionnel	9.0

Cours	Titre	CR
DMO 6612	Travail dirigé	12.0

Segment 71 Propre à l'option cheminement international

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 43,5 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 1,5 crédit à option.

Bloc 71A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6500	Fécondité et famille	3.0
DMO 6501	Migration	3.0

Bloc 71B Formation internationale

Obligatoire – 13.5 crédits.

Cours donnés par l'Université catholique de Louvain.

Cours	Titre	CR
DMO 6103E	Analyse de survie et des biographies	2.0
DMO 6110E	Espace, peuplement, ressources	2.0
DMO 6112E	Politiques et programmes pour la population	2.0
DMO 6120E	Modèles, projections et simulation de population	2.0

Cours	Titre	CR
DMO 6130E	Théorie du changement sociodémographique	1.5
DMO 6160E	Analyse démographique	2.0
DMO 6195E	Collecte de données, enquête et sondage	2.0

Bloc 71C

Option - 1.5 crédit.

Cours donnés par l'Université catholique de Louvain. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
DMO 6104E	Gestion et traitement des bases de données	1.5
DMO 6111E	Vieillissement et relations intergénérationnelles	1.5

Cours	Titre	CR
DMO 6140E	Capture et analyse de données massives	1.5

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire – 18 crédits.

Remarque : séminaires donnés par l'Université catholique de Louvain.

Cours	Titre	CR
DMO 6065E	Séminaire de recherche en démographie 1	2.0
DMO 6066E	Séminaire de recherche en démographie 2	2.0
DMO 6067E	Séminaire de recherche appliquée	2.0
DMO 6070	Mémoire	12.0

2-070-1-2 version 01 (A16)

D.E.S.S. en démographie

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'élargir la clientèle étudiante aux cycles supérieurs en démographie en rendant l'offre de formation plus polyvalente, grâce à la création d'un programme de nature appliquée, et d'améliorer le taux de réussite des étudiants dans les programmes de 2e cycle. Ce programme est composé essentiellement de cours déjà disponibles dans la banque de cours du Département de démographie et de cours d'autres départements ciblés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (démographie) ,le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire, où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente (par exemple, être titulaire d'un baccalauréat d'une autre discipline et réussir les cours du programme préparatoire en démographie)
- L'étudiant titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité préparatoire d'un maximum de 15 crédits
- avoir obtenu une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat

Transfert à la M. Sc. (démographie)

Un étudiant inscrit au programme de D.E.S.S. qui a maintenu une moyenne des notes d'au moins 3,0 peut demander un transfert au programme de maîtrise en démographie.

Transfert à la M. Sc. (démographie)

Un étudiant inscrit au programme de D.E.S.S. qui a maintenu une moyenne des notes d'au moins 3,0 peut demander un transfert au programme de maîtrise en démographie.

Structure du programme

D.E.S.S. en démographie 2-070-1-2 version 01 (A16)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

L'étudiant n'ayant pas de formation en démographie au premier cycle doit suivre une formation préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Bloc A (obligatoire) 9 crédits

DMO 2200 Collecte : sources des informations, 3 crédits.

DMO 6011 Analyse démographique 1, 3 crédits.

DMO 6012 Analyse démographique 2, 3 crédits.

Bloc B (option) min 3 crédits, max 6 crédits

DMO 2700 Histoire de la population, 3 crédits.

DMO 3450 Économie et population, 3 crédits.

SOL 2020 Statistique sociale avancée, 3 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option, dont un maximum de 6 crédits pourraient être attribués à un travail dirigé, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6305	Analyse démographique avancée	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0

Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6500	Fécondité et famille	3.0
DMO 6501	Migration	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0

Bloc 70C Méthodes avancées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6320	Démographie appliquée et perspectives	3.0
DMO 6330	Méthodes de la démographie historique	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6405	Modèles de risque et de durée	3.0

Bloc 70D Connaissances complémentaires 1

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
DMO 6200	Méthodes de recherche et enjeux démographiques	3.0
DMO 6311	Initiation à la recherche	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 6430	Population et développement	3.0
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0
STS 6010	Statistiques sociales et politiques publiques	3.0

3-070-1-0 version 03 (A04)

Doctorat en démographie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'étude des problèmes de population fait appel à des connaissances et à des méthodes d'analyse fort diverses. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, à ses aptitudes ou à sa formation préalable. Cela ne va cependant pas sans une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche

Documents additionnels à fournir

- Esquisse d'un projet de recherche

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à temps plein.

Information complémentaire

Examen de synthèse
Le candidat doit réussir un examen portant sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.
L'examen général de synthèse est évalué par un jury composé de trois personnes dont le directeur de thèse du candidat, nommées par le directeur du département.
L'évaluation sera effectuée selon la notation « succès » ou « échec ».

Projet de thèse
Le candidat doit présenter son projet de thèse à un jury composé des trois professeurs responsables de l'évaluation de l'examen général de synthèse. Si ces derniers le jugent à propos, l'étudiant peut être conduit, après la réussite de l'examen général à améliorer la présentation de son projet et à soumettre une nouvelle version au cours des semaines qui suivent.

Structure du programme

Doctorat en démographie 3-070-1-0 version 03 (A04)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 7005	Séminaire de thèse	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 7010	Séminaire de synthèse	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 7011	Recherche 1	9.0
DMO 7012	Recherche 2	12.0

Cours	Titre	CR
DMO 7013	Thèse	60.0
DMO 7020	Examen général de doctorat	0.0

2-885-1-0 version 08 (A15)

Maîtrise en théologie

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

La M.A. en théologie a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie (études bibliques ou études théologiques); de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2e cycle et d'approfondir une problématique de recherche actuelle; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : Églises, organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en théologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle spécialisé en théologie ou d'un grade de 1er cycle accompagné d'une majeure ou d'une mineure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études (pour les candidats internationaux seulement; voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots
- Deux lettres de recommandation

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Transfert et équivalence

L'étudiant ayant obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 dans le microprogramme de 2e cycle en études religieuses peut être admissible à la maîtrise, à condition de satisfaire aux critères d'admission du programme. De plus, les cours suivis dans le cadre du microprogramme peuvent être intégrés au programme de maîtrise, pourvu qu'ils répondent aux exigences spécifiques de ce dernier.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Maîtrise en théologie 2-885-1-0 version 08 (A15)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option générale avec mémoire (segment 74).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 74A Herméneutique et méthode

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6310	Interprétation théologique et biblique	3.0

Bloc 74B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
REL 6127	Genres, féminismes et religions	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6311	Praxéologie	3.0
REL 6314	Bible, théologie, philosophie	3.0
REL 6316	Courant théologique	3.0
REL 6318	Histoire de la théologie	3.0
REL 6319	Lectures de textes bibliques	3.0
REL 6320	Méthodes en exégèse biblique	3.0
REL 6321	Pratiques, cultures, société	3.0
REL 6322	Problématiques contemporaines et théologies	3.0
REL 6324	Théologies contextuelles	3.0
REL 6400	Hébreu biblique avancé	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 74D Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
REL 6502	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6503	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé	3.0

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits

Cours	Titre	CR
REL 6815	Recherche 1	3.0
REL 6820	Recherche 2	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6825	Projet de mémoire	4.0
REL 6840	Mémoire	20.0

2-885-1-2 version 03 (A15)

Maîtrise en théologie pratique

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Option Générale
La maîtrise en théologie pratique a pour objectifs de développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Option Spiritualité et santé
L'Option Spiritualité et santé a plus spécifiquement pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux pratiques axés sur les soins (centre hospitaliers, CHSLD, instituts de réadaptation, maisons de soins palliatifs, etc.) ainsi que des milieux non-hospitaliers (ex: salons funéraires); elle initie à la recherche sur des problématiques axées sur le lien entre spiritualité et santé.
L'Option permet d'accéder à un programme de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en théologie pratique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un grade de 1er cycle accompagné d'une majeure ou d'une mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit
avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études (pour les candidats internationaux seulement; voir les consignes)
- Deux lettres de recommandation (option spiritualité et santé seulement)
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots (pour le programme avec mémoire)

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Transfert et équivalence

L'étudiant ayant obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 dans le microprogramme de 2e cycle en études religieuses peut être admissible à la maîtrise, à condition de satisfaire aux critères d'admission du programme. De plus, les cours suivis dans le cadre du microprogramme peuvent être intégrés au programme de maîtrise, pourvu qu'ils répondent aux exigences spécifiques de ce dernier.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en théologie

Structure du programme

Maîtrise en théologie pratique 2-885-1-2 version 03 (A15)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- l'option Générale, avec la modalité mémoire (segment 72)

- l'option Spiritualité et santé, avec stages et essai (segment 73)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72 Propre à l'option Générale

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6311	Praxéologie	3.0

Bloc 72B Cours en théologie pratique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
REL 6211	Accompagnement spirituel : théories et pratiques	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6319	Lectures de textes bibliques	3.0
REL 6321	Pratiques, cultures, société	3.0
REL 6322	Problématiques contemporaines et théologies	3.0
REL 6324	Théologies contextuelles	3.0

Bloc 72C Cours thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6113	Étude empirique du religieux contemporain	3.0
REL 6122	Mobilités religieuses	3.0
REL 6138	Philosophies en terres d'islam	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6218	Spiritualités contemporaines et religions	3.0
REL 6219	Spiritualité et expériences	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6314	Bible, théologie, philosophie	3.0
REL 6316	Courant théologique	3.0
REL 6318	Histoire de la théologie	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 72E Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
REL 6502	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6503	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé	3.0

Bloc 72F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6815	Recherche 1	3.0
REL 6820	Recherche 2	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6825	Projet de mémoire	4.0
REL 6840	Mémoire	20.0

Segment 73 Propre à l'option Spiritualité et santé

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 12 attribués à la rédaction d'un essai, 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 73A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 62311	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 1	0.0

Cours	Titre	CR
REL 62312	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 2	3.0

Bloc 73B Spiritualité, santé et accompagnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
REL 6211	Accompagnement spirituel : théories et pratiques	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
REL 6221	Intervention spirituelle : éthique et déontologie	3.0

Bloc 73C Culture spirituelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6110	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels	3.0
REL 6122	Mobilités religieuses	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6138	Philosophies en terres d'islam	3.0
REL 6171	Nouvelles religions et spiritualités au Japon	3.0
REL 6210	Théories de la spiritualité	3.0
REL 6212	Ascèse, monachisme, mystique	3.0

Cours	Titre	CR
REL 6214	Interspiritualité, interculturel et interreligieux	3.0
REL 6218	Spiritualités contemporaines et religions	3.0
REL 6219	Spiritualité et expériences	3.0
REL 6220	Traditions spirituelles	3.0
REL 6316	Courant théologique	3.0
REL 6318	Histoire de la théologie	3.0
REL 6321	Pratiques, cultures, société	3.0

Bloc 73D Apprentissage interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0

Cours	Titre	CR
PST 6110	Psychopathologie et cycles de vie	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0

Bloc 73F Stages cliniques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Les cours REL66101 et REL66102 sont équivalents au cours REL6610. Les cours REL66201 et REL66202 sont équivalents au cours REL6620. Les cours REL66501 et REL66502 sont équivalents au cours REL6650. Les cours REL66511 et REL66512 sont équivalents au cours REL6651.

Cours	Titre	CR
REL 66101	Stage clinique en milieu de santé 1.1	0.0
REL 66102	Stage clinique en milieu de santé 1.2	12.0
REL 66201	Stage clinique en milieu de santé 2.1	0.0
REL 66202	Stage clinique en milieu de santé 2.2	12.0

Cours	Titre	CR
REL 6650	Stage en intervention spirituelle 1	6.0
REL 6651	Stage en intervention spirituelle 2	6.0
REL 6653	Stage en intervention spirituelle 3	6.0
REL 6654	Stage en intervention spirituelle 4	6.0

Bloc 73G Essai

Obligatoire - 12 crédits

Cours	Titre	CR
REL 6831	Essai	12.0

2-885-1-4 version 00 (A15)

D.E.S.S. en spiritualité et santé

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. (spiritualité et santé) a pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux de santé.

Dans la majorité des cas, la formation pratique en milieu de santé est conforme aux normes de l'Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec (AIISSQ).

Les étudiants qui passent à la maîtrise en théologie pratique, option Spiritualité et santé peuvent intégrer à celle-ci les activités complétées au D.E.S.S.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (spiritualité et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études, exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Toutefois, l'étudiant qui choisit de suivre deux stages peut s'inscrire à deux trimestres à demi-temps et à un trimestre à temps plein.

Transfert et équivalence

L'étudiant ayant complété le D.E.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. (théologie pratique) option Spiritualité et santé. L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. (bioéthique), s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

Structure du programme

D.E.S.S. en spiritualité et santé 2-885-1-4 version 00 (A15)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante: 24 à 30 crédits à option, dont 12 à 24 crédits attribués à des stages, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A Spiritualité, santé et accompagnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
REL 6211	Accompagnement spirituel : théories et pratiques	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
REL 6221	Intervention spirituelle : éthique et déontologie	3.0

Bloc 70B Culture spirituelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6110	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels	3.0
REL 6122	Mobilités religieuses	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6138	Philosophies en terres d'islam	3.0
REL 6171	Nouvelles religions et spiritualités au Japon	3.0
REL 6210	Théories de la spiritualité	3.0
REL 6212	Ascèse, monachisme, mystique	3.0
REL 6214	Interspiritualité, interculturel et interreligieux	3.0
REL 6218	Spiritualités contemporaines et religions	3.0
REL 6219	Spiritualité et expériences	3.0
REL 6220	Traditions spirituelles	3.0
REL 6316	Courant théologique	3.0
REL 6318	Histoire de la théologie	3.0
REL 6321	Pratiques, cultures, société	3.0

Bloc 70C Apprentissages interdisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PST 6110	Psychopathologie et cycles de vie	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0

Bloc 70E Stages cliniques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Les cours REL 66101 et REL 66102 sont équivalents au cours REL 6610. Les cours REL 66201 et REL 66202 sont équivalents au cours REL 6620. Les cours REL66501 et REL66502 sont équivalents au cours REL6650. Les cours REL66511 et REL66512 sont équivalents au cours REL6651.

Cours	Titre	CR
REL 66101	Stage clinique en milieu de santé 1.1	0.0
REL 66102	Stage clinique en milieu de santé 1.2	12.0
REL 66201	Stage clinique en milieu de santé 2.1	0.0
REL 66202	Stage clinique en milieu de santé 2.2	12.0

Cours	Titre	CR
REL 6650	Stage en intervention spirituelle 1	6.0
REL 6651	Stage en intervention spirituelle 2	6.0
REL 6653	Stage en intervention spirituelle 3	6.0
REL 6654	Stage en intervention spirituelle 4	6.0

2-885-6-3 version 00 (A15)

Microprogramme de deuxième cycle en études religieuses

Attestation

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont d'acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2e cycle en études religieuses ou en études théologiques; d'approfondir des questions actuelles dans ce champ disciplinaire pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles; de vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine. La formation peut se faire dans l'une des quatre orientations suivantes: sciences des religions, spiritualité, spiritualité et santé ou théologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle en études religieuses, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celleci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d’un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Statut

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

Transfert et équivalence

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis dans les programmes de maîtrise de l'IER (sciences des religions, théologie et théologie pratique) dans la mesure où il remplit les conditions d'admission du programme. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en études religieuses 2-885-6-3 version 00 (A15)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

2-905-1-1 version 03 (A15)

Maîtrise en sciences des religions

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

La M.A. (sciences des religions) a pour objectifs l'étude du fait religieux et des diverses traditions; l'apprentissage des méthodes de recherche et l'habilitation à mener une recherche autonome en sciences des religions; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Option spiritualité
L'option spiritualité a plus spécifiquement pour objectifs d'acquérir une compréhension de divers courants spirituels d'hier et d'aujourd'hui; de former aux problématiques relatives à l'expérience spirituelle; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences des religions, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un grade de 1er cycle accompagné d'une majeure ou d'une mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette
langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études (pour les candidats internationaux seulement; voir les consignes)
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de suspension, la scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Transfert et équivalence

L'étudiant ayant obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 dans le microprogramme de 2e cycle en études religieuses peut être admissible à la maîtrise, à condition de satisfaire aux critères d'admission du programme. De plus, les cours suivis dans le cadre du microprogramme peuvent être intégrés au programme de maîtrise, pourvu qu'ils répondent aux exigences spécifiques de ce dernier.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Maîtrise en sciences des religions 2-905-1-1 version 03 (A15)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec le cheminement avec mémoire, lequel comporte les options suivantes:

- l'option Générale (segment 70)

- l'option Spiritualité (segment 75)

Selon la formation préalable de l'étudiant, des cours complémentaires peuvent être exigés (entre autres : animation, relation d'aide et praxéologie).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6120	Théories en sciences des religions	3.0

Bloc 70B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
PLU 6110	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels	3.0
REL 6103	Islam et modernité	3.0
REL 6112	Épistémologie du croire et du sujet	3.0
REL 6113	Étude empirique du religieux contemporain	3.0
REL 6115	Approches anthropologiques du religieux	3.0
REL 6122	Mobilités religieuses	3.0
REL 6123	Psychanalyse, identité et religion	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6126	Sectes et mouvements du croire	3.0
REL 6127	Genres, féminismes et religions	3.0
REL 6131	Hindouisme : amour et dévotion	3.0
REL 6132	Histoire du christianisme	3.0
REL 6134	Les principaux textes du judaïsme	3.0
REL 6136	La sagesse du bouddhisme	3.0
REL 6138	Philosophies en terres d'islam	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0
REL 6170	Religion, politique et modernité au Japon	3.0
REL 6171	Nouvelles religions et spiritualités au Japon	3.0
REL 6212	Ascèse, monachisme, mystique	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
REL 6216	Les principaux courants mystiques du judaïsme	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6400	Hébreu biblique avancé	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 70D Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
REL 6502	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé	3.0
REL 6503	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé	3.0

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6815	Recherche 1	3.0
REL 6820	Recherche 2	3.0
REL 6825	Projet de mémoire	4.0
REL 6840	Mémoire	20.0

Segment 75 Propre à l'option spiritualité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6210	Théories de la spiritualité	3.0

Bloc 75B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6112	Épistémologie du croire et du sujet	3.0
REL 6127	Genres, féminismes et religions	3.0
REL 6131	Hindouisme : amour et dévotion	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0
REL 6171	Nouvelles religions et spiritualités au Japon	3.0
REL 6211	Accompagnement spirituel : théories et pratiques	3.0
REL 6212	Ascèse, monachisme, mystique	3.0
REL 6214	Interspiritualité, interculturel et interreligieux	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
REL 6216	Les principaux courants mystiques du judaïsme	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6218	Spiritualités contemporaines et religions	3.0
REL 6219	Spiritualité et expériences	3.0
REL 6220	Traditions spirituelles	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 75D Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
REL 6502	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé	3.0
REL 6503	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé	3.0

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6815	Recherche 1	3.0
REL 6820	Recherche 2	3.0
REL 6825	Projet de mémoire	4.0
REL 6840	Mémoire	20.0

3-885-1-0 version 05 (A15)

Doctorat en théologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire de la théologie; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, ecclésial, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. A. (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 1000 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle.

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Doctorat en théologie 3-885-1-0 version 05 (A15)

Le doctorat comporte 90 crédits.

L'étudiant peut s'inscrire concurremment au doctorat conduisant au grade canonique et, s'il satisfait aux exigences des deux programmes, obtenir les deux grades.

Aux 90 crédits du doctorat en théologie, s'ajoutent 3 crédits pour le cours préparatoire REL6310 Interprétation théologique et biblique imposé à l'étudiant qui n'a pas fait ses études de 2e cycle à l'Institut d'études religieuses.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat en théologie sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
REL 6127	Genres, féminismes et religions	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6314	Bible, théologie, philosophie	3.0
REL 6316	Courant théologique	3.0
REL 6318	Histoire de la théologie	3.0
REL 6319	Lectures de textes bibliques	3.0
REL 6320	Méthodes en exégèse biblique	3.0
REL 6321	Pratiques, cultures, société	3.0
REL 6322	Problématiques contemporaines et théologies	3.0
REL 6324	Théologies contextuelles	3.0
REL 6400	Hébreu biblique avancé	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 7000	Examen général de doctorat	0.0
REL 7140	Séminaire de recherche 1.1	2.0
REL 7141	Séminaire de recherche 1.2	2.0
REL 7150	Séminaire de recherche 2.1	2.0
REL 7151	Séminaire de recherche 2.2	2.0
REL 7160	Projet de thèse	12.0
REL 7200	Thèse	61.0

3-885-1-2 version 03 (A15)

Doctorat en théologie pratique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie pratique sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse de projet de recherche de 1000 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle.

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Scolarité

La scolarité est de trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et de trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en théologie pratique

Structure du programme

Doctorat en théologie pratique 3-885-1-2 version 03 (A15)

Le doctorat comporte 90 crédits.

Les étudiants doivent suivre le cours REL6311 Praxéologie (3 crédits) s'ils ne l'ont pas déjà fait dans leur curriculum de formation antérieure. Ce cours s'ajoute alors à leur scolarité.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours en théologie pratique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 6211	Accompagnement spirituel : théories et pratiques	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
REL 6319	Lectures de textes bibliques	3.0
REL 6321	Pratiques, cultures, société	3.0
REL 6322	Problématiques contemporaines et théologies	3.0
REL 6324	Théologies contextuelles	3.0

Bloc 70B Cours thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
REL 6112	Épistémologie du croire et du sujet	3.0
REL 6113	Étude empirique du religieux contemporain	3.0
REL 6122	Mobilités religieuses	3.0
REL 6138	Philosophies en terres d'islam	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6218	Spiritualités contemporaines et religions	3.0
REL 6219	Spiritualité et expériences	3.0
REL 6314	Bible, théologie, philosophie	3.0
REL 6316	Courant théologique	3.0
REL 6318	Histoire de la théologie	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 7000	Examen général de doctorat	0.0
REL 7140	Séminaire de recherche 1.1	2.0
REL 7141	Séminaire de recherche 1.2	2.0
REL 7150	Séminaire de recherche 2.1	2.0
REL 7151	Séminaire de recherche 2.2	2.0
REL 7160	Projet de thèse	12.0
REL 7200	Thèse	61.0

3-905-1-1 version 01 (A15)

Doctorat en sciences des religions

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Option Générale
Les objectifs du Ph. D. (sciences des religions) sont d'analyser les divers enjeux posés par le fait religieux; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire des sciences des religions; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Option Spiritualité
L'option Spiritualité a plus spécifiquement pour objectifs d'analyser les diverses problématiques relatives à l'expérience spirituelle; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire de la spiritualité; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse de projet de recherche de 1000 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle.

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences des religions

Structure du programme

Doctorat en sciences des religions 3-905-1-1 version 01 (A15)

Le doctorat comporte 90 crédits et comprend les deux options suivantes :

- l'option Générale (segment 70)

- l'option Spiritualité (segment 71)

La personne qui, durant ses études antérieures, n'a pas suivi le cours REL6120 Théories en sciences des religions ou l'équivalent doit le suivre en plus des 90 crédits de cours de ce programme d'études.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours et séminaires thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
PLU 6110	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels	3.0
REL 6103	Islam et modernité	3.0
REL 6112	Épistémologie du croire et du sujet	3.0
REL 6113	Étude empirique du religieux contemporain	3.0
REL 6115	Approches anthropologiques du religieux	3.0
REL 6122	Mobilités religieuses	3.0
REL 6123	Psychanalyse, identité et religion	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6126	Sectes et mouvements du croire	3.0
REL 6127	Genres, féminismes et religions	3.0
REL 6131	Hindouisme : amour et dévotion	3.0
REL 6132	Histoire du christianisme	3.0
REL 6134	Les principaux textes du judaïsme	3.0
REL 6136	La sagesse du bouddhisme	3.0
REL 6138	Philosophies en terres d'islam	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0
REL 6170	Religion, politique et modernité au Japon	3.0
REL 6171	Nouvelles religions et spiritualités au Japon	3.0
REL 6212	Ascèse, monachisme, mystique	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
REL 6216	Les principaux courants mystiques du judaïsme	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6400	Hébreu biblique avancé	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 7000	Examen général de doctorat	0.0
REL 7140	Séminaire de recherche 1.1	2.0
REL 7141	Séminaire de recherche 1.2	2.0
REL 7150	Séminaire de recherche 2.1	2.0
REL 7151	Séminaire de recherche 2.2	2.0
REL 7160	Projet de thèse	12.0
REL 7200	Thèse	61.0

Segment 71 Propre à l'option Spiritualité

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
REL 6112	Épistémologie du croire et du sujet	3.0
REL 6127	Genres, féminismes et religions	3.0
REL 6131	Hindouisme : amour et dévotion	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0
REL 6171	Nouvelles religions et spiritualités au Japon	3.0
REL 6211	Accompagnement spirituel : théories et pratiques	3.0
REL 6212	Ascèse, monachisme, mystique	3.0
REL 6214	Interspiritualité, interculturel et interreligieux	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
REL 6216	Les principaux courants mystiques du judaïsme	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0
REL 6218	Spiritualités contemporaines et religions	3.0
REL 6219	Spiritualité et expériences	3.0
REL 6220	Traditions spirituelles	3.0
REL 6500	Lectures dirigées	3.0
REL 6501	Questions spéciales	3.0

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 7000	Examen général de doctorat	0.0
REL 7140	Séminaire de recherche 1.1	2.0
REL 7141	Séminaire de recherche 1.2	2.0
REL 7150	Séminaire de recherche 2.1	2.0
REL 7151	Séminaire de recherche 2.2	2.0
REL 7160	Projet de thèse	12.0
REL 7200	Thèse	61.0

2-155-1-1 version 08 (A20)

Maîtrise en géographie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Modalité avec mémoire
La modalité avec mémoire vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique.

Modalité avec stage
La modalité avec stage vise une formation multidisciplinaire et plus appliquée.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B. Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et une bonne connaissance de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Formulaire annexe d'admission - Maîtrise de formation pratique
- Formulaire annexe d'admission - Maîtrise option recherche
- Esquisse du projet de recherche uniquement pour la modalité avec mémoire.
- Deux lettres de recommandation - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait le premier cycle en géographie à l'Université de Montréal.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en géographie environnementale

Structure du programme

Maîtrise en géographie 2-155-1-1 version 08 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :

- la modalité avec mémoire (MM),

- la modalité avec stage (ST).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la modalité avec Mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les crédits de la modalité avec Stage (ST) sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage et 12 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
GEO 6148	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 6149	Sujet spécial en géomatique	3.0
GEO 6157	Stage en laboratoire	3.0
GEO 6193	Lectures dirigées en géographie physique	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6293	Lectures dirigées en géographie humaine	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GEO 6360	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0
GEO 6361	Automatisation des processus d'analyse spatiale	3.0
GEO 6393	Lectures dirigées en géomatique	3.0

MM - Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6031	Projet de maîtrise de recherche 1	1.5
GEO 6032	Projet de maîtrise de recherche 2	1.5
GEO 6034	Rédaction d'un projet de recherche	6.0
GEO 6039	Mémoire	27.0

ST - Bloc 70A Géomatique et analyse spatiale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6149	Sujet spécial en géomatique	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GEO 6360	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0
GEO 6361	Automatisation des processus d'analyse spatiale	3.0
GEO 6393	Lectures dirigées en géomatique	3.0

ST - Bloc 70B Environnement physique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
GEO 6148	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 6157	Stage en laboratoire	3.0
GEO 6193	Lectures dirigées en géographie physique	3.0

ST - Bloc 70C Environnement humain

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6293	Lectures dirigées en géographie humaine	3.0

ST - Bloc 70D Environnement interdisciplinaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0

ST - Bloc 70F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 27 crédits.

Notez que le cours GEO 6022 doit obligatoirement être fait avant de s'inscrire au cours GEO 6023.

Cours	Titre	CR
GEO 6022	Stage de formation pratique	15.0
GEO 6023	Rapport de stage	12.0

2-157-1-4 version 00 (A20)

D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique offre à l'étudiant une formation avancée en géomatique et en cartographie dynamique avec l'apprentissage et la pratique des plus récentes versions des logiciels en systèmes d'information géographique, en géoweb et en télédétection. Le D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique permet à l'étudiant de parfaire ses connaissances ou d'en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B. Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à partir de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. (géographie) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis au D.E.S.S. seront alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables à la modalité choisie (avec mémoire ou stage).

Structure du programme

D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique 2-157-1-4 version 00 (A20)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Géomatique et analyse spatiale

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6149	Sujet spécial en géomatique	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GEO 6360	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0
GEO 6361	Automatisation des processus d'analyse spatiale	3.0
GEO 6393	Lectures dirigées en géomatique	3.0

Bloc 70B Environnement physique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 6148	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 6157	Stage en laboratoire	3.0
GEO 6193	Lectures dirigées en géographie physique	3.0

Bloc 70C Environnement humain

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6293	Lectures dirigées en géographie humaine	3.0

Bloc 70D Environnement interdisciplinaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0

Bloc 70F Travail dirigé en géomatique et cartographie dynamique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6310	Travail dirigé - analyses en géomatique appliquée	12.0

3-155-1-0 version 06 (A20)

Doctorat en géographie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le cas échéant, il doit aussi faire preuve de la connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum Vitae
- Trois lettres de référence
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Formulaire annexe d'admission - Doctorat

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en géographie

Structure du programme

Doctorat en géographie 3-155-1-0 version 06 (A20)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
GEO 6148	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 6149	Sujet spécial en géomatique	3.0
GEO 6157	Stage en laboratoire	3.0
GEO 6193	Lectures dirigées en géographie physique	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6293	Lectures dirigées en géographie humaine	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GEO 6360	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0
GEO 6361	Automatisation des processus d'analyse spatiale	3.0
GEO 6393	Lectures dirigées en géomatique	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 7031	Projet doctoral en géographie 1	1.5
GEO 7032	Projet doctoral en géographie 2	1.5
GEO 7033	Examen général de doctorat	0.0
GEO 7034	Projet de recherche	3.0
GEO 7035	Évaluation du comité 1	3.0
GEO 7036	Évaluation du comité 2	3.0
GEO 7037	Évaluation du comité 3	9.0
GEO 7039	Thèse	60.0

2-165-1-0 version 13 (A24)

Maîtrise en histoire

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Option recherche
L'objectif est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise son sujet de recherche.

Option histoire au collégial
Les objectifs sont d'acquérir les compétences et d'approfondir les connaissances de la littérature scientifique dans les champs pertinents à l'enseignement collégial. Cette solide formation disciplinaire permet à l'étudiant qui le désire de poursuivre éventuellement des études de doctorat en histoire, en tenant compte toutefois des exigences spécifiques à certains champs de la discipline historique.

Option histoire en pratique
L'objectif de cette option est de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés en histoire en les aidant à accéder à des emplois liés à leur formation, mais aussi en leur apprenant à valoriser les compétences et les connaissances acquises en histoire à l'intérieur d'emplois qui ne sont pas immédiatement liés à cette discipline. La formation donne à l'étudiant des connaissances théoriques et pratiques et leur offre une expérience professionnelle (stage).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en histoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en histoire ou d'un grade de 1er cycle avec majeure ou mineure en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien etudes/connaissancefrancais/ exigence-admission/tests diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais, particulièrement au niveau de la lecture. La connaissance d'une autre langue est exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'intention. Dans ce document d'une page, veuillez préciser:
  - l'option du programme de maîtrise dans laquelle vous souhaitez vous inscrire: option *recherche*, option *enseignement au collégial* ou option *histoire pratique;*
  - si vous choisissez l'option *recherche* ou l'option *enseignement au collégial*, vous devez présenter à l'intérieur de votre lettre une esquisse du projet de recherche et le nom du professeur du Département d'histoire qui a accepté de diriger votre recherche. La lettre doit être contresignée par cette personne. La liste des professeurs du Département incluant leur spécialisation se trouve sur notre site Web.
  - si vous choisissez l'option histoire pratique, vous devez indiquer le nom du professeur du Département d'histoire qui a accepté d'assurer votre direction académique. Pour ce faire, la lettre doit être contresignée par cette personne. La liste des professeurs du Département incluant leur spécialisation se trouve sur notre site Web.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en anthropologie
- Baccalauréat en histoire

Structure du programme

Maîtrise en histoire 2-165-1-0 version 13 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 33 à 39 crédits obligatoires (dont 27 à 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, ou à un stage et à la rédaction d'un essai de stage), de 6 à 9 crédits à option et d'un maximum de 9 crédits au choix.

Elle est offerte avec trois options:

- l'option recherche (segment 70)

- l'option histoire au collégial (segment 71)

- l'option histoire en pratique (segment 72)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option recherche

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6001	Séminaire de mémoire	3.0

Bloc 70B Thématiques, historiographie et méthodologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6014	Histoire en pratique	3.0
HST 6015	L'histoire aujourd'hui	3.0
HST 6290	Historiographie des études autochtones au Canada	3.0
HST 6406	Histoire de l'enfance	3.0
HST 6448	Thèmes en histoire internationale canadienne	3.0
HST 6519	Antiquité : sources et méthodes	3.0
HST 6535	Historiographie des mondes atlantiques	3.0
HST 6551	Histoire des États-Unis : vues de la marge	3.0
HST 6560	Historiographie - Canada préindustriel	3.0
HST 6600	Recherches dirigées	3.0
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines	3.0
HST 6615	Histoire et civilisation romaines	3.0
HST 6623	Religions et cultures au Moyen Âge	3.0
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée	3.0
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
HST 6647	Les relations internationales dans le monde arabe	3.0
HST 6648	La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle	3.0
HST 6700	Histoire et relations internationales	3.0
HST 6701	L'URSS/la Russie et l'Occident de 1917 à nos jours	3.0
HST 6950	Séminaire en histoire	3.0

Bloc 70D Recherche et rédaction

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6025	Projet de recherche	6.0
HST 6934	Mémoire	27.0

Segment 71 - Propre à l'option histoire au collégial

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6001	Séminaire de mémoire	3.0
HST 69111	Histoire au collégial 1	0.0
HST 69112	Histoire au collégial 2	6.0

Bloc 71B Thématiques, historiographie et méthodologie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6014	Histoire en pratique	3.0
HST 6015	L'histoire aujourd'hui	3.0
HST 6290	Historiographie des études autochtones au Canada	3.0
HST 6406	Histoire de l'enfance	3.0
HST 6448	Thèmes en histoire internationale canadienne	3.0
HST 6519	Antiquité : sources et méthodes	3.0
HST 6535	Historiographie des mondes atlantiques	3.0
HST 6551	Histoire des États-Unis : vues de la marge	3.0
HST 6560	Historiographie - Canada préindustriel	3.0
HST 6600	Recherches dirigées	3.0
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines	3.0
HST 6615	Histoire et civilisation romaines	3.0
HST 6623	Religions et cultures au Moyen Âge	3.0
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée	3.0
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
HST 6647	Les relations internationales dans le monde arabe	3.0
HST 6648	La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle	3.0
HST 6700	Histoire et relations internationales	3.0
HST 6701	L'URSS/la Russie et l'Occident de 1917 à nos jours	3.0
HST 6950	Séminaire en histoire	3.0

Bloc 71C Pédagogie et didactique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6075	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques	3.0
ETA 6045	Évaluation en enseignement supérieur	3.0
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0

Bloc 71D Recherche et rédaction

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6924	Projet de mémoire	3.0
HST 6934	Mémoire	27.0

Segment 72 - Propre à l'option histoire en pratique

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à un stage, 3 à 12 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6014	Histoire en pratique	3.0
HST 6015	L'histoire aujourd'hui	3.0

Bloc 72B Thématiques, historiographie et méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6290	Historiographie des études autochtones au Canada	3.0
HST 6406	Histoire de l'enfance	3.0
HST 6448	Thèmes en histoire internationale canadienne	3.0
HST 6519	Antiquité : sources et méthodes	3.0
HST 6535	Historiographie des mondes atlantiques	3.0
HST 6551	Histoire des États-Unis : vues de la marge	3.0
HST 6560	Historiographie - Canada préindustriel	3.0
HST 6600	Recherches dirigées	3.0
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines	3.0
HST 6615	Histoire et civilisation romaines	3.0
HST 6623	Religions et cultures au Moyen Âge	3.0
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée	3.0
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
HST 6647	Les relations internationales dans le monde arabe	3.0
HST 6648	La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle	3.0
HST 6700	Histoire et relations internationales	3.0
HST 6701	L'URSS/la Russie et l'Occident de 1917 à nos jours	3.0
HST 6950	Séminaire en histoire	3.0

Bloc 72D Stage et essai de stage

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6931	Stage	15.0
HST 6932	Essai de stage	12.0

3-165-1-0 version 05 (A19)

Doctorat en histoire

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme offre une formation de pointe en histoire. Il permet d'explorer les méthodes et les théories les plus actuelles en recherche dans de nombreux domaines de la discipline. L'étudiant produit une contribution originale à l'avancement des connaissances et acquiert la pleine maîtrise du métier d'historien.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Ph. D. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche, professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal
- Lettre de présentation de 200 à 700 mots
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Information complémentaire

Accès à l'examen général de doctorat

Pour être autorisé à passer l'examen général de doctorat, l'étudiant doit avoir terminé avec succès les cours obligatoires du programme. Il doit aussi avoir suivi au moins une des formations de développement professionnel offertes par les Études supérieures et postdoctorales (ESP).

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en histoire

Structure du programme

Doctorat en histoire 3-165-1-0 version 05 (A19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont tous obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 7002	Séminaire de doctorat en histoire	3.0
HST 7010	Lectures dirigées 1	3.0

Cours	Titre	CR
HST 7015	Lectures dirigées 2	3.0
HST 7020	Séminaire de thèse	3.0

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 7001	Examen général de doctorat	0.0
HST 7130	Recherche	5.0

Cours	Titre	CR
HST 7135	Recherche	30.0
HST 7145	Thèse	43.0

2-170-1-0 version 06 (A00)

Maîtrise en histoire de l'art

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de 3e cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries, etc.).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maitrise en histoire de l'art, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en histoire de l'art ou d'un grade de 1er cycle avec une majeure en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3 (ou l'équivalent) à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un résultat minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots. Définition de l'objectif principal du sujet, des hypothèses de recherche ou des questions à développer qui suscitent de l'intérêt pour le candidat.
- Une lettre d'intention. Présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études. Indiquer le nom et les coordonnées de deux professeurs en référence.
- Un travail académique. Travail ayant servi à l'obtention du diplôme présenté à l'admission. À titre d'exemple: travail dirigé, essai rédigé et évalué dans le cadre d'un cours de baccalauréat.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en histoire de l'art

Structure du programme

Maîtrise en histoire de l'art 2-170-1-0 version 06 (A00)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 60011	Séminaire de mémoire 1	0.0

Cours	Titre	CR
HAR 60012	Séminaire de mémoire 2	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 6015	Arts du Moyen Âge	3.0
HAR 6046	Arts modernes	3.0
HAR 6055	Histoire de l'art et sciences humaines	3.0
HAR 6073	Arts et cultures des Amériques	3.0
HAR 6080	Muséologie et histoire de l'art	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 6082	Arts et sociologie	3.0
HAR 6083	Art public : pratiques, discours et enjeux	3.0
HAR 6100	Genres et sexualités dans les arts	3.0
HAR 6246	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art	3.0
HAR 6300	L'objet en question	3.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 33 crédits

Cours	Titre	CR
HAR 6900	Recherche	3.0
HAR 6910	Recherche	15.0

Cours	Titre	CR
HAR 6920	Mémoire	15.0

2-171-1-3 version 00 (A24)

Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Option générale

Les objectifs de l'option sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma, de la télévision et des arts médiatiques.

Option jeu vidéo

Les objectifs de l'option sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de la critique, de l'analyse et de la théorie dans le champ du jeu vidéo.

Option cheminement international

Les objectifs de l'option sont de permettre à l'étudiant d'inscrire sa formation dans une perspective internationale, favorisant ainsi un approfondissement de ses connaissances, une ouverture à la pluralité des cultures du cinéma, une expérience concrète de la diversité des approches théoriques, analytiques et critiques.

Option recherche-création

Les objectifs de l'option sont de permettre à l'étudiant de mener des travaux de recherche-création et d'acquérir une formation avancée dans les domaines de la recherche-création en cinéma, jeu vidéo, télévision ou arts médiatiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études cinématographiques ou avec majeure en études cinématographiques, ou avec mineure en études du jeu vidéo ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- pour les options générale, jeu vidéo et recherche-création : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3 ou l'équivalent; 3,6 sur 4,3 pour l'option cheminement international

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

Pour toutes les options :

- Une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en cinéma, jeu vidéo, télévision ou arts médiatiques. Pour l'option recherche-création, décrire sa problématique de recherche-création et la place qu'occupera la pratique dans les activités de recherche.
- Un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat
- Une lettre du directeur de mémoire pressenti qui manifeste son intérêt à diriger la recherche proposée.

Pour l'option recherche-création :

Un dossier de réalisations, comprenant :

- tout élément permettant de démontrer la capacité du candidat à mener un projet pratique;
- documents d'appui : images fixes (max. 20) et/ou images en mouvement (max. 20 min.) et/ou documents sonores (max. 20 min.) et/ou lien web, et/ou tout autre élément pertinent. Pour chaque réalisation, fournir une courte description, des précisions sur votre rôle, sur le médium, la durée et la date.

Transfert et équivalence

Les étudiants provenant du D.E.S.S. en arts, création et technologies pourront se voir reconnaître jusqu'à 12 crédits de cours à la Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques option recherche-création. L'inscription au séminaire CIN 6053 sera nécessaire pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques 2-171-1-3 version 00 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : entre 27 et 33 crédits obligatoires, dont 24 à 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 12 crédits à option et jusqu'à 15 crédits au choix. Elle est offerte selon la modalité avec mémoire et comporte les quatre options suivantes :

- option générale (segment 70),

- option jeu vidéo (segment 71),

- option cheminement international (segment 72),

- option recherche-création (segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6003	Méthodologies de la recherche en cinéma et médias	3.0

Bloc 70B Approfondissements des approches

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6004	Recherches actuelles en cinéma	3.0
CIN 6009	Enjeux épistémologiques actuels	3.0
CIN 6013	La médiation audiovisuelle	3.0
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6017	Problématique du cinéma documentaire	3.0
CIN 6035	Approche spécifique d'une recherche	3.0
CIN 6048	Poétiques de l'archive cinématographique	3.0
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6051	Socialité du cinéma	3.0
CIN 6053	Méthodologies en recherche-création audiovisuelle	3.0
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6055	Séminaire en études cinématographiques	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
CIN 6059	Sérialités et transmédialités	3.0
CIN 6060	Cinéma et innovations technologiques	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0
CIN 6070	Cinémas de la diaspora	3.0
CIN 6100	Sexualités, genres et cinémas	3.0
JEU 6001	Approches théoriques du jeu vidéo	3.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6910	Recherche	15.0

Cours	Titre	CR
CIN 6920	Mémoire	15.0

Segment 71 - Propre à l'option jeu vidéo

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6003	Méthodologies de la recherche en cinéma et médias	3.0

Bloc 71B Approfondissement des études vidéoludiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JEU 6001	Approches théoriques du jeu vidéo	3.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
JEU 6003	Comprendre et créer le jeu vidéo	3.0

Bloc 71C Approfondissement en arts médiatiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions	3.0

Bloc 71D Ouverture au cinéma

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6004	Recherches actuelles en cinéma	3.0
CIN 6009	Enjeux épistémologiques actuels	3.0
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6017	Problématique du cinéma documentaire	3.0
CIN 6035	Approche spécifique d'une recherche	3.0
CIN 6048	Poétiques de l'archive cinématographique	3.0
CIN 6051	Socialité du cinéma	3.0
CIN 6053	Méthodologies en recherche-création audiovisuelle	3.0
CIN 6055	Séminaire en études cinématographiques	3.0
CIN 6059	Sérialités et transmédialités	3.0
CIN 6060	Cinéma et innovations technologiques	3.0
CIN 6070	Cinémas de la diaspora	3.0
CIN 6100	Sexualités, genres et cinémas	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0
PLU 6350	Recherche-création : cinéma et arts visuels	3.0

Bloc 71F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6940	Recherche	15.0
CIN 6950	Mémoire	15.0

Segment 72 - Propre à l'option cheminement international

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 15 crédits au choix.

Bloc 72A Méthodologies

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6003	Méthodologies de la recherche en cinéma et médias	3.0

Bloc 72B Alma Mater

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6004	Recherches actuelles en cinéma	3.0
CIN 6009	Enjeux épistémologiques actuels	3.0
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6017	Problématique du cinéma documentaire	3.0
CIN 6035	Approche spécifique d'une recherche	3.0
CIN 6048	Poétiques de l'archive cinématographique	3.0
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6051	Socialité du cinéma	3.0
CIN 6053	Méthodologies en recherche-création audiovisuelle	3.0
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6055	Séminaire en études cinématographiques	3.0
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
CIN 6059	Sérialités et transmédialités	3.0
CIN 6060	Cinéma et innovations technologiques	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0
CIN 6070	Cinémas de la diaspora	3.0
CIN 6100	Sexualités, genres et cinémas	3.0
JEU 6001	Approches théoriques du jeu vidéo	3.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0
PLU 6350	Recherche-création : cinéma et arts visuels	3.0

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6970	Mémoire	15.0
CIN 6985	Recherche	9.0

Segment 73 - Propre à l'option recherche - création

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 73A Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6053	Méthodologies en recherche-création audiovisuelle	3.0

Bloc 73B Création et pratiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0
JEU 6003	Comprendre et créer le jeu vidéo	3.0
PLU 6350	Recherche-création : cinéma et arts visuels	3.0

Bloc 73C Recherche et problématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6004	Recherches actuelles en cinéma	3.0
CIN 6009	Enjeux épistémologiques actuels	3.0
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6017	Problématique du cinéma documentaire	3.0
CIN 6035	Approche spécifique d'une recherche	3.0
CIN 6048	Poétiques de l'archive cinématographique	3.0
CIN 6051	Socialité du cinéma	3.0
CIN 6055	Séminaire en études cinématographiques	3.0
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
CIN 6059	Sérialités et transmédialités	3.0
CIN 6060	Cinéma et innovations technologiques	3.0
CIN 6070	Cinémas de la diaspora	3.0
CIN 6100	Sexualités, genres et cinémas	3.0
JEU 6001	Approches théoriques du jeu vidéo	3.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0

Bloc 73D Ouverture aux arts technologiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6008	Traitement interactif du son	1.0
ART 6009	Captation immersive	1.0
ART 6011	Traitement de l'image	1.0
ART 6012	Animation 2D	1.0
ART 6013	Modélisation et animation 3D	1.0
ART 6014	Multi projection	1.0
ART 6015	Capteurs, contrôleurs et interactivité	1.0
ART 6016	Immersion et réalité mixte	1.0
ART 6017	Internet et Web	1.0
ART 6019	Programmation d'application mobile	1.0
ART 6020	Atelier thématique	1.0

Bloc 73E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6980	Recherche-création	15.0
CIN 6990	Mémoire	15.0

3-170-1-0 version 02 (A20)

Doctorat en histoire de l'art

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Programme offert en collaboration avec l'Université Concordia et l'UQAM

Objectifs

Option histoire et théorie de l'art

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à former les étudiants à l'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

Option muséologie

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art et en muséologie interdisciplinaire, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à familiariser les étudiants avec les concepts d'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées.

Option recherche-création

Cette option vise à encourager toute une gamme de pratiques hybrides qui font dialoguer la recherche et la création, les méthodologies scientifiques et les méthodologies artistiques dans des proportions variées, notamment la recherche qui a une dimension pratique et la pratique qui a une dimension théorique. Ces pratiques hybrides, souvent numériques, sont de plus en plus répandues, encouragées, adoptées, et ce, dans divers milieux scientifiques, culturels ou d'intervention sociale, car elles représentent souvent une manière tout à fait novatrice de poser des problèmes et de leur donner des réponses originales ayant pleine valeur intellectuelle et/ou pratique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en histoire de l'art, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Il doit également satisfaire aux conditions propres à l'option choisie.

Option histoire et théorie de l'art

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en histoire de l'art ou attester d'une formation jugée équivalente.

Option muséologie

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en histoire de l'art ou en muséologie ou attester d'une formation jugée équivalente.

Option recherche-création

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en histoire de l'art ou en arts visuels, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais et toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La sélection des étudiants se fait en fonction des critères définis par l'entente entre les trois universités partenaires du programme de doctorat interuniversitaire en histoire de l'art et en fonction des critères établis par chaque institution, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une excellente maîtrise de l'anglais ou du français. (www.docinterhar.org).

La connaissance fonctionnelle d'une troisième langue peut être requise si le projet doctoral le demande. Des objectifs fixés par la direction de recherche et le responsable des études supérieures pourront être déterminés le cas échéant.

Documents additionnels à fournir

Pour toutes les options

- Un résumé d'un projet de recherche original de 750 à 1000 mots approuvé par le directeur de thèse pressenti. Le résumé du projet de recherche doit décrire le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, l'approche méthodologique, les sources, et comprendre une bibliographie sommaire.
- Une lettre d'intention ou de motivation, présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Un curriculum vitae, description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences, publications pertinentes, communications, etc.
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'acceptation de la direction de recherche.

Spécifiquement pour l'option recherche-création, à fournir de plus :

- Au résumé d'un projet de recherche de 750 à 1000 mots à inclure : - un exposé de la problématique de recherche-création et présentation des cadres théorique et méthodologique; - une description de la place qu'occupera la pratique dans les activités de recherche; - un bref exposé des travaux théoriques, artistiques ou appliqués existant sur le sujet, en soulignant l'originalité de la contribution du candidat; - les objectifs du projet de recherche-création et résultats envisagés (prototype, exposition, scénario, film, application numérique, jeu, etc.).
- Dossier de réalisations comprenant: - un travail écrit (ex. chapitre de mémoire ou article; min. 20 pages); - tout élément permettant de démontrer la capacité du candidat à mener un projet pratique; - documents d'appui : images fixes (max. 20) et/ou images en mouvement (max. 20 min.) et/ou documents sonores (max. 20 min.) et/ou lien web, et/ou tout autre élément pertinent. Pour chaque réalisation, fournir une courte description, des précisions sur votre rôle, sur le médium, la durée et la date.

Information complémentaire

Projet de recherche
Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin de son séminaire obligatoire, l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

Examen général de synthèse
Avant la fin du 6e trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme.L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

Structure du programme

Doctorat en histoire de l'art 3-170-1-0 version 02 (A20)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont de 75 à 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 9 crédits à option, et de 0 à 6 crédits au choix. Il est offert selon trois options:

- option histoire et théorie de l'art (segment 70)

- option muséologie (segment 71)

- option recherche-création (segment 72)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option histoire et théorie de l'art

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option, et de 3 à 6 crédits au choix..

Bloc 70A Théories et méthodes

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7008	Théories et méthodes de l'histoire de l'art	3.0

Bloc 70B Approches thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7002	Questions thématiques	3.0
HAR 7002A	Questions thématiques	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 7005	Problématisation du contexte artistique	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7007	Forum doctoral	3.0
HAR 7015	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
HAR 7200	Projet de recherche	6.0
HAR 7300	Thèse	69.0

Segment 71 Propre à l'option muséologie

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option, et de 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Théories et méthodes

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7008	Théories et méthodes de l'histoire de l'art	3.0

Cours	Titre	CR
PLU 7000	Séminaire intégrateur en muséologie	3.0

Bloc 71B Approches thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7002	Questions thématiques	3.0
HAR 7002A	Questions thématiques	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 7005	Problématisation du contexte artistique	3.0

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7007	Forum doctoral	3.0
HAR 7015	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
HAR 7200	Projet de recherche	6.0
HAR 7400	Thèse	66.0

Segment 72 Propre à l'option recherche-création

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche, à la réalisation et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 72A Méthodologie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 70081	Séminaire intégrateur en recherche-création 1	0.0
CIN 70082	Séminaire intégrateur en recherche-création 2	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 70091	Pratique, pensée, processus 1	0.0
HAR 70092	Pratique, pensée, processus 2	3.0

Bloc 72B Approfondissement en histoire de l'art

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7002	Questions thématiques	3.0
HAR 7002A	Questions thématiques	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 7005	Problématisation du contexte artistique	3.0
HAR 7008	Théories et méthodes de l'histoire de l'art	3.0

Bloc 72C Approfondissement en cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6009	Enjeux épistémologiques actuels	3.0
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6048	Poétiques de l'archive cinématographique	3.0
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6051	Socialité du cinéma	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
CIN 6059	Sérialités et transmédialités	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0

Bloc 72D Pratiques médiatiques et interdisciplinaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6008	Traitement interactif du son	1.0
ART 6009	Captation immersive	1.0
ART 6011	Traitement de l'image	1.0
ART 6012	Animation 2D	1.0
ART 6013	Modélisation et animation 3D	1.0
ART 6014	Multi projection	1.0
ART 6015	Capteurs, contrôleurs et interactivité	1.0
ART 6016	Immersion et réalité mixte	1.0
ART 6017	Internet et Web	1.0
ART 6022	Arts des données	1.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
FRA 6501	Atelier de création littéraire	3.0
FRA 6505	La pratique d'écriture	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0
JEU 6003	Comprendre et créer le jeu vidéo	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0
PLU 6350	Recherche-création : cinéma et arts visuels	3.0
PLU 7000	Séminaire intégrateur en muséologie	3.0

Bloc 72E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 7007	Forum doctoral	3.0
HAR 7015	Examen général de doctorat	0.0
HAR 7200	Projet de recherche	6.0
HAR 7400	Thèse	66.0

3-171-1-0 version 02 (A22)

Doctorat en études cinématographiques

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques, des arts médiatiques et du jeu vidéo.

Le programme de doctorat en études cinématographiques, option recherche, forme des spécialistes qui pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, des arts médiatiques et du jeu vidéo, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

Le programme de doctorat en études cinématographiques, option recherche-création, forme des spécialistes qui pourront contribuer aux pratiques de recherche-création et des humanités numériques, au développement des arts médiatiques, à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial et universitaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en études cinématographiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en cinéma ou en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais, particulièrement au niveau de la lecture. La connaissance d'une autre langue peut être exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un résultat minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre de la direction de recherche
- Deux lettres de recommandation

Pour l'option recherche :

- Un résumé d'un projet de recherche original, de 750 à 1000 mots (de 3 à 5 pages), qui présente le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'approche méthodologique. Le projet doit être accompagné d'une bibliographie d'une vingtaine de références
- Un travail académique principal : un travail écrit d'une vingtaine de pages ou un chapitre du mémoire de maîtrise

Pour l'option recherche-création :

- Une lettre d'intention décrivant le parcours académique et/ou professionnel et les raisons pour lesquelles vous souhaitez être admis au programme de doctorat en études cinématographiques – option recherche-création (max. 500 mots).
- Un projet de recherche de 750 à 1000 mots qui comprend : - un exposé de la problématique de recherche-création et présentation des cadres théorique et méthodologique; - une description de la place qu'occupera la pratique dans les activités de recherche; - un bref exposé des travaux théoriques et artistiques ou appliqués existant sur le sujet, en soulignant l'originalité de la contribution du candidat; - les objectifs du projet de recherche-création et résultats envisagés (prototype, exposition, scénario, film, application numérique, jeu, etc.).
- Un dossier de réalisations, comprenant : - un travail écrit (ex. chapitre de mémoire ou article; min. 20 pages); - tout élément permettant de démontrer la capacité du candidat à mener un projet pratique; - documents d'appui : images fixes (max. 20) et/ou images en mouvement (max. 20 min.) et/ou documents sonores (max. 20 min.) et/ou lien web, et/ou tout autre élément pertinent. Pour chaque réalisation, fournir une courte description, des précisions sur votre rôle, sur le médium, la durée et la date.
- Curriculum vitæ

Structure du programme

Doctorat en études cinématographiques 3-171-1-0 version 02 (A22)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 6 à 9 crédits à option, et jusqu'à 3 crédits au choix. Il est offert selon deux options :

- option recherche (segment 70),

- option recherche-création (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 70001	Séminaire doctoral 1	0.0
CIN 70002	Séminaire doctoral 2	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 7006	Recherches actuelles en cinéma	3.0

Bloc 70B Approfondissement des approches

Option - 6 crédits.

Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

Cours	Titre	CR
CIN 6009	Enjeux épistémologiques actuels	3.0
CIN 6013	La médiation audiovisuelle	3.0
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6017	Problématique du cinéma documentaire	3.0
CIN 6035	Approche spécifique d'une recherche	3.0
CIN 6048	Poétiques de l'archive cinématographique	3.0
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6051	Socialité du cinéma	3.0
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6055	Séminaire en études cinématographiques	3.0
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
CIN 6059	Sérialités et transmédialités	3.0
CIN 6060	Cinéma et innovations technologiques	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0
CIN 6070	Cinémas de la diaspora	3.0
CIN 6100	Sexualités, genres et cinémas	3.0
HAR 70091	Pratique, pensée, processus 1	0.0
HAR 70092	Pratique, pensée, processus 2	3.0
JEU 6001	Approches théoriques du jeu vidéo	3.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits

Cours	Titre	CR
CIN 7001	Atelier de recherche	3.0
CIN 7002	Examen de synthèse	0.0
CIN 7003	Forum doctoral	3.0
CIN 7007	Thèse	69.0

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche, à la réalisation et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 71A Méthodologie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 70081	Séminaire intégrateur en recherche-création 1	0.0
CIN 70082	Séminaire intégrateur en recherche-création 2	3.0
HAR 70091	Pratique, pensée, processus 1	0.0
HAR 70092	Pratique, pensée, processus 2	3.0

Bloc 71B Approfondissement en cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6009	Enjeux épistémologiques actuels	3.0
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6048	Poétiques de l'archive cinématographique	3.0
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6051	Socialité du cinéma	3.0
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
CIN 6059	Sérialités et transmédialités	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0

Bloc 71C Approfondissement en histoire de l'art

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 6015	Arts du Moyen Âge	3.0
HAR 6046	Arts modernes	3.0
HAR 6073	Arts et cultures des Amériques	3.0
HAR 6080	Muséologie et histoire de l'art	3.0
HAR 6082	Arts et sociologie	3.0
HAR 6083	Art public : pratiques, discours et enjeux	3.0
HAR 6100	Genres et sexualités dans les arts	3.0
HAR 6246	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art	3.0
HAR 7002	Questions thématiques	3.0
HAR 7002A	Questions thématiques	3.0
HAR 7005	Problématisation du contexte artistique	3.0
HAR 7008	Théories et méthodes de l'histoire de l'art	3.0

Bloc 71D Pratiques médiatiques et interdisciplinaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6008	Traitement interactif du son	1.0
ART 6009	Captation immersive	1.0
ART 6011	Traitement de l'image	1.0
ART 6012	Animation 2D	1.0
ART 6013	Modélisation et animation 3D	1.0
ART 6014	Multi projection	1.0
ART 6015	Capteurs, contrôleurs et interactivité	1.0
ART 6016	Immersion et réalité mixte	1.0
ART 6017	Internet et Web	1.0
ART 6022	Arts des données	1.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
FRA 6501	Atelier de création littéraire	3.0
FRA 6505	La pratique d'écriture	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0
JEU 6003	Comprendre et créer le jeu vidéo	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0
PLU 6350	Recherche-création : cinéma et arts visuels	3.0
PLU 7000	Séminaire intégrateur en muséologie	3.0

Bloc 71E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 7001	Atelier de recherche	3.0
CIN 7002	Examen de synthèse	0.0
CIN 7003	Forum doctoral	3.0
CIN 7007	Thèse	69.0

2-175-1-0 version 06 (A22)

Maîtrise en informatique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible dans l'option Générale modalité Stage d'effectuer un stage en entreprise de deux sessions et dans la modalité Travaux dirigés de faire deux stages d'une session en laboratoire à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit alors être produit.

Option générale
L'option Générale permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de l'informatique et de la recherche opérationnelle. Cette option permet l'apprentissage d'outils théoriques et analytiques en informatique et en recherche opérationnelle.

Option imagerie
L'option Imagerie offre aux étudiants une compréhension pratique et théorique des notions de pointe liées à l'infographie, aux effets spéciaux au cinéma, au jeu vidéo, à la modélisation géométrique, au traitement d'images et à la vision 3D. Le mémoire de recherche, spécialisé dans un de ces domaines ou à leur intersection, permettra de développer de nouvelles solutions menant à des publications scientifiques.

Option intelligence artificielle
L'option Intelligence artificielle développera les compétences aussi bien théoriques que techniques nécessaires à la réalisation d'agents ou de modèles autonomes et adaptatifs. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (forage de données, gestion des connaissances, traitement des langues, apprentissage automatique), et à rédiger un mémoire qui pourra notamment être en relation avec l'exploitation de données massives, une expertise prisée sur le marché du travail.

Option biologie computationnelle
L'option Biologie computationnelle intéressera l'informaticien désireux d'appliquer ses compétences informatiques et mathématiques à des problématiques liées à l'analyse et au traitement de l'information biologique (ADN, ARN, protéines, réseaux métaboliques, etc.). Cette option introduit les questions fondamentales de la biologie computationnelle et les structures algorithmiques qu'on utilise pour y répondre. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (biologie structurelle, génomique, phylogénie, séquençage, etc.) et à rédiger un mémoire qui vise à modéliser un problème biologique donné, à développer les outils algorithmiques et mathématiques nécessaires, à les tester sur des données simulées, avant de les appliquer à des données biologiques réelles.

Option informatique théorique et quantique
L'option Informatique théorique et quantique permet à un étudiant de pousser l'étude de notions informatiques nécessitant un niveau d'abstraction associé typiquement à la logique, à la combinatoire, aux mathématiques ou à la physique. L'étudiant sera appelé à suivre des cours dans des domaines comme la cryptographie, la complexité et l'informatique quantique.

Option programmation et génie logiciel
L'option Programmation et génie logiciel permet à un étudiant de maîtriser des notions avancées en langages de programmation et en méthodes d'analyse, de conception, d'implantation et de maintenance des logiciels. En plus de suivre des cours sur ces notions avancées, cette option requiert d'effectuer un travail de recherche original sur un sujet lié à la programmation et au génie logiciel.

Option recherche opérationnelle
L'option Recherche opérationnelle ouvre à l'étudiant le vaste domaine de l'optimisation déterministe et stochastique, avec applications en transport, en énergie, en simulation de systèmes complexes, etc. On y offre des cours portant aussi bien sur les bases (programmation linéaire, non linéaire et en nombres entiers) que sur des sujets plus pointus, tels que la programmation stochastique, la programmation dynamique, les modèles d'équilibre, les graphes ou les méta-heuristiques. Les travaux de recherche sont liés à une application réelle et exigent une mise en oeuvre informatique, ce qui permet d'acquérir des connaissances très prisées par le marché du travail.

Option apprentissage automatique (les admissions de cette option ont lieu au trimestre d'automne seulement)
L'option Apprentissage automatique offre une spécialisation dans le domaine de l'apprentissage automatique qui ne s'oriente pas vers la recherche, mais plutôt vers l'acquisition des connaissances et de l'expérience nécessaire à l'application efficace de ces techniques dans n'importe quel domaine. Cette option inclut un stage en entreprise.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en informatique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en informatique, ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

L'étudiant du D.E.S.S. en apprentissage automatique qui a terminé au moins 2 cours tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Conditions particulières pour l'option apprentissage automatique (Segment 77)

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le formulaire de demande de supervision Mila doit être obligatoirement rempli et déposé avant la candidature au programme. Attention, ce formulaire est disponible uniquement entre le 15 octobre et le 1er décembre. Il doit donc les être rempli et soumis à Mila au plus tard le 1er décembre, 23:59 (EDT).

L'étudiant du D.E.S.S. en apprentissage automatique qui a terminé au moins 2 cours tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en informatique
- Baccalauréat en mathématiques et informatique

Structure du programme

Maîtrise en informatique 2-175-1-0 version 06 (A22)

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte selon les options suivantes:

- l'option Générale (Segment 70), laquelle peut être suivie selon les modalités suivantes: mémoire (MM), stage (ST), ou travaux dirigés (TD).

- l'option Apprentissage automatique (segment 77), qui est suivie selon la modalité avec stage (ST).

Les six options suivantes peuvent être suivies selon la modalité avec mémoire (MM):

- l'option Imagerie (Segment 71)

- l'option Intelligence artificielle (Segment 72)

- l'option Biologie computationnelle (Segment 73)

- l'option Informatique théorique et quantique (Segment 74)

- l'option Programmation et génie logiciel (Segment 75)

- l'option Recherche opérationnelle (Segment 76).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option avec mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Les crédits de l'option avec stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à un stage et 23 crédits à option.

Les crédits de l'option avec travaux dirigés (TD), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction de deux travaux dirigés et 23 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc MM-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6370	Informatique théorique	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0

Bloc MM-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0

Bloc MM-70C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6900	Mémoire	30.0

Bloc ST-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6370	Informatique théorique	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0

Bloc ST-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0

Bloc ST-70C Stage

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6916	Stage	22.0

Bloc TD-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6370	Informatique théorique	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0

Bloc TD-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0

Bloc TD-70C Travaux dirigés

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6901	Travail dirigé 1	11.0

Cours	Titre	CR
IFT 6902	Travail dirigé 2	11.0

Segment 71 Propre à l'option imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 71A Spécialisation en imagerie

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d’images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d’images et vision	3.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0

Bloc 71B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 71C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6900	Mémoire	30.0

Segment 72 Propre à l'option intelligence artificielle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 72A Spécialisation en intelligence artificielle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 72B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0

Bloc 72C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6900	Mémoire	30.0

Segment 73 Propre à l'option biologie computationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

L'accès aux laboratoires en sciences biologiques est possible.

Bloc 73A Spécialisation en biologie computationnelle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0

Bloc 73B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 73C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6900	Mémoire	30.0

Segment 74 Propre à l'option informatique théorique et quantique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 74A Spécialisation en Informatique théorique et quantique

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0

Bloc 74B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 74C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6900	Mémoire	30.0

Segment 75 Propre à l'option programmation et génie logiciel

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 75A Spécialisation en programmation et génie logiciel

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0

Bloc 75B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 75C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6900	Mémoire	30.0

Segment 76 Propre à l'option recherche opérationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 76A Spécialisation en recherche opérationnelle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0

Bloc 76B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 76C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6900	Mémoire	30.0

Segment 77 Propre à l'option apprentissage automatique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires dont 22 sont attribués à un stage, et 7 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 77A Fondement en apprentissage automatique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0

Bloc 77B Approfondissement des connaissances

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 77C Élargissement des connaissances

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6151A	Sujets en traitements d'images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d'images et vision	3.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0

Bloc 77D Stage

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6917	Stage en apprentissage automatique	22.0

2-175-1-2 version 02 (A21)

D.E.S.S. en apprentissage automatique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce programme vise à développer les connaissances des techniques de l'apprentissage automatique, les outils qui s'y attachent, ainsi que les applications de l'apprentissage automatique dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les titulaires de ce diplôme seront en mesure de déployer ces techniques dans un très large éventail de cas de figure.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en apprentissage automatique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique. Le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Documents additionnels à fournir

Le formulaire de demande de supervision Mila

Attention, ce formulaire est disponible uniquement entre le 15 octobre et le 1er décembre. Il doit donc être rempli et soumis à Mila avant le 1er décembre, 23:59 (EDT).

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein plus un trimestre en stage. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. (informatique option apprentissage automatique) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Les cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables.

Structure du programme

D.E.S.S. en apprentissage automatique 2-175-1-2 version 02 (A21)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les cours du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, dont 12 attribués à un stage, et 2 crédits à option.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

Bloc 70A Fondements en apprentissage automatique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6759	Projets avancés en apprentissage automatique	4.0

Bloc 70B Approfondir les connaissances

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0

Bloc 70C Contextualiser les connaissances

Option - Maximum 2 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6761	Colloque 1	1.0
IFT 6762	Colloque 2	1.0

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6919	Stage court en apprentissage automatique	12.0

3-175-1-0 version 04 (A25)

Doctorat en informatique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débuter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en informatique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en informatique, ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Le formulaire de consentement de supervision faisant mention des arrangements financiers

Scolarité

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle d'une université autre que l'Université de Montréal ou qui provient d'une autre discipline que l'informatique pourrait être appelé à compléter des cours complémentaires d'un maximum de 6 crédits. Les cours exigés à suivre seraient :

- IFT 2015 - Structures de données, 3 crédits.
- IFT 2125 - Introduction à l'algorithmique, 3 crédits.

Les cours doivent être réussis avec une note minimale de C. Une seule reprise est possible.

Cheminement académique

L'étudiant doit prendre deux cours dans sa spécialisation et un cours hors de sa spécialité.

L'étudiant qui prend un cours de 3 crédits dans le cadre de l'entente interuniversitaire devra compléter sa scolarité avec un cours de 1 crédit du bloc 70O Formation complémentaire.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en informatique

Structure du programme

Doctorat en informatique 3-175-1-0 version 04 (A25)

Le doctorat comporte de 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 77 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et de 12 crédits à option.

Bloc 70A Méthodologie

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
IFT 6003	Méthodes de recherche en informatique	1.0

Bloc 70B Apprentissage automatique

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6085	Sujets en intelligence artificielle	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6162	Apprentissage par renforcement, commande optimale	4.0
IFT 6164	Apprentissage automatique antagoniste	4.0
IFT 6166	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique	4.0
IFT 6167	Apprentissage automatique en continu	4.0
IFT 6168	Inférence causale et apprentissage automatique	4.0
IFT 6169	Principes théoriques de l'apprentissage profond	4.0
IFT 6268	Apprentissage automatique pour la vision	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6756	Théorie de l'apprentissage automatique	4.0
IFT 6758	Science des données	4.0
IFT 6760A	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760B	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6760C	Séminaire en apprentissage automatique	4.0
IFT 6765	Liens entre la vision par ordinateur et la langue	4.0
IFT 6766	Sujets en apprentissage automatique	3.0

Bloc 70C Bio-informatique

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6299A	Sujets en bio-informatique	4.0
IFT 6299B	Sujets en bio-informatique	3.0

Bloc 70D Cybersécurité

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6272A	Sujets en cybersécurité	4.0
IFT 6272B	Sujets en cybersécurité	3.0

Bloc 70E Génie logiciel

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6251A	Sujets en génie logiciel	4.0
IFT 6251B	Sujets en génie logiciel	3.0
IFT 6252	Méthodes empiriques en génie logiciel	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6253	Conception dirigée par modèles	4.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
IFT 6755	Analyse du logiciel	4.0

Bloc 70F Infographie

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6095A	Sujets en infographie	4.0
IFT 6095B	Sujets en infographie	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 6113	Modélisation géométrique et analyse de formes	4.0
IFT 6114	Conception computationnelle/fabrication numérique	4.0
IFT 6115	Traitement neuronal de la géométrie	4.0

Bloc 70G Informatique théorique et quantique

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6161	Théorie de l'information	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6195A	Sujets en informatique théorique ou quantique	4.0
IFT 6195B	Sujets en informatique théorique ou quantique	3.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0

Bloc 70H Interaction humain-machine

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6075	Méthodes empiriques en interaction humain-machine	4.0
IFT 6076	Construction de systèmes intégrés à l'IA	4.0
IFT 6077	Conception de l'interaction humain-IA	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6078A	Sujets en interaction humain-machine	4.0
IFT 6078B	Sujets en interaction humain-machine	3.0

Bloc 70I Langages et compilation

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6232	Compilation	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6233A	Sujets en langages et compilation	4.0
IFT 6233B	Sujets en langages et compilation	3.0

Bloc 70J Linguistique informatique

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6289	TALN avec apprentissage profond	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6293A	Sujets en linguistique informatique	4.0
IFT 6293B	Sujets en linguistique informatique	3.0

Bloc 70K Recherche opérationnelle

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6504	Programmation mathématique	4.0
IFT 6512	Programmation stochastique	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
IFT 6580	Sujets en optimisation	4.0
IFT 6581A	Sujets en recherche opérationnelle	4.0
IFT 6581B	Sujets en recherche opérationnelle	3.0

Bloc 70L Réseaux de communication

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6055	Protocoles de communication	4.0
IFT 6056	Chaîne de blocs et ses applications	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6057A	Sujets en réseaux de communication	4.0
IFT 6057B	Sujets en réseaux de communication	3.0

Bloc 70M Robotique

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6163	Apprentissage automatique pour les robots	4.0
IFT 6757	Véhicules autonomes	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6767A	Sujets en robotique	4.0
IFT 6767B	Sujets en robotique	3.0

Bloc 70N Traitements d'images et vision tridimensionnelle

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6151A	Sujets en traitements d’images et vision	4.0
IFT 6151B	Sujets en traitements d’images et vision	3.0

Bloc 70O Formation complémentaire

Option - Maximum 1 crédit.

Cours	Titre	CR
IPR 6006	Éthique et intégrité en milieu professionnel	1.0
IPR 6008	Gestion du temps	1.0
IPR 6011	Projet professionnel et gestion de carrière	1.0
IPR 6012	Stratégies de rédaction	1.0
IPR 6014	Développement des aptitudes au leadership 1	1.0

Cours	Titre	CR
PLU 6055	Communication scientifique orale 1	1.0
PLU 6065	Communication scientifique orale 2	1.0
PLU 6150	Rédaction scientifique en anglais	1.0
PLU 6153	Préparation d'une demande de bourse	1.0

Bloc 70P Recherche et thèse

Obligatoire - 77 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
IFT 7915	Thèse	77.0

2-185-1-1 version 07 (A23)

Maîtrise en traduction

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

La maîtrise en traduction permet d'approfondir les connaissances et la réflexion dans les différents domaines fondamentaux de la discipline ainsi que d'affiner le développement des compétences dans ses champs d'application.

Plus spécifiquement, l'option recherche (segment 70) vise une formation davantage orientée vers la recherche et l'enseignement par l'intermédiaire de séminaires et de la rédaction d'un mémoire.

L'option traduction professionnelle anglais-français (segment 71) permet à l'étudiant le développement de ses compétences en vue de l'exercice de la profession, par l'intermédiaire de cours ainsi que d'un travail dirigé, d'un projet en milieu professionnel et d'un téléstage facultatifs. Le diplôme donne accès à l'Ordre des Traducteurs,Terminologues et Interprètes agréés du Québec (OTTIAQ).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en traduction, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en traduction, d'un grade de 1er cycle avec majeure en traduction, ou d'un D.E.S.S. en traduction
- avoir obtenu au 1er cycle ou au D.E.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Exigences de français particulières pour :

Option recherche
Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'un niveau C1 en compréhension orale et écrite ainsi qu'en production orale, et d'un niveau B2 en production écrite, aux DELF/DALF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Option traduction professionnelle anglais-français
Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'un niveau C2 en compréhension orale et écrite ainsi qu'en production orale, et d'un niveau B2 en production écrite, aux DELF/DALF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant qui possède une formation jugée insuffisante en traduction.

Statut

Le candidat peut être inscrit à plein temps ou à demi-temps.

Remarques

L'étudiant est autorisé à suivre :

- le cours TRA 6515 Projet en milieu professionnel, s'il n'a pas d'expérience professionnelle en traduction ou une expérience ne dépassant pas quatre mois, soit 160 heures ou n'a pas effectué plus de 3.0 crédits de stage de niveau universitaire. Cette restriction s'impose au plan logique comme au plan logistique, car le nombre de places en stages est limité et il importe de les réserver pour celles et ceux qui n'ont pas déjà fait l'expérience d'une immersion en milieu de pratique professionnelle durant leurs études ou son équivalent dans le programme de traduction d'une autre institution.

En cas d'échec de ce cours : TRA 6515, l'étudiant ne peut pas reprendre le stage et doit suivre un autre des cours proposés dans le bloc 71F Formation en contexte professionnel. Dans le même ordre d'idées, en cas d'échec du cours TRA 6520 – Téléstage, l'étudiant ne peut le reprendre et doit suivre un autre des cours proposés dans le bloc 71F Formation en contexte professionnel.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en traduction
- Baccalauréat en traduction

Structure du programme

Maîtrise en traduction 2-185-1-1 version 07 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options et les modalités suivantes :

- l'option recherche avec la modalité mémoire (segment 70),

- l'option traduction professionnelle anglais-français avec la modalité travail dirigé (TD) ou sans modalité (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6001	Méthodologie de la recherche	3.0
TRA 6002	Épistémologie	3.0

Bloc 70B Séminaires spécialisés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6003	Théories de la traduction	3.0
TRA 6004	Traduction et société	3.0
TRA 6008	Traductique	3.0
TRA 6011	Approches contemporaines en terminologie	3.0
TRA 6012	Formation pour formateurs en traduction	3.0
TRA 6015	Séminaire en histoire de la traduction	3.0
TRA 6021	Terminologie, textes et connaissances	3.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits

Cours	Titre	CR
TRA 6930	Mémoire	27.0

Segment 71 Propre à l'option traduction professionnelle anglais-français

Les crédits de l'option sans modalité sont répartis de la façon suivante 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option; selon la modalité travail dirigé (TD) les crédits sont répartis comme suit : 15 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un travail dirigé et 30 crédits à option.

Bloc 71A Cours pratiques

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6021	Terminologie, textes et connaissances	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 6121	Révision avancée	3.0

Bloc 71B Cours théoriques

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6002	Épistémologie	3.0
TRA 6003	Théories de la traduction	3.0
TRA 6004	Traduction et société	3.0
TRA 6008	Traductique	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 6011	Approches contemporaines en terminologie	3.0
TRA 6012	Formation pour formateurs en traduction	3.0
TRA 6015	Séminaire en histoire de la traduction	3.0

Bloc 71C Complément de formation professionnelle

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6219	Professional English Writing and Translation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 6814	Rédaction avancée	3.0

Bloc 71D Traduction spécialisée

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6105	Traduction technique	3.0
TRA 6106	Traduction commerciale	3.0
TRA 6107	Traduction économique	3.0
TRA 6109	Traduction juridique	3.0
TRA 6111	Traduction administrative	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 6112	Traduction informatique	3.0
TRA 6115	Traduction littéraire et comparée	3.0
TRA 6118	Traduction biomédicale	3.0
TRA 6119	Traduction pharmaceutique	3.0
TRA 6301	Atelier de localisation	3.0

Bloc 71F Formation en contexte professionnel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2920	Mentorat professionnel	3.0
TRA 6515	Projet en milieu professionnel	6.0

Cours	Titre	CR
TRA 6520	Téléstage	3.0

TD Bloc 71G Formation pratique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6925	Travail dirigé	9.0

2-180-1-0 version 05 (A21)

Maîtrise en linguistique

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en linguistique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle spécialisé en linguistique ou d'un diplôme de grade de 1er cycle avec majeure ou mineure en linguistique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Le candidat doit avoir une très bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture) et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de motivation
- Une lettre de recommandation

Structure du programme

Maîtrise en linguistique 2-180-1-0 version 05 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option.

Bloc 70A Formation en linguistique fondamentale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 6300	Phonétique expérimentale	3.0
LNG 6360	Phonologie	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 6765	Syntaxe	3.0
LNG 6775	Sémantique	3.0

Bloc 70B Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 6021	Génération automatique de texte	3.0
LNG 6030	Pathologie du langage	3.0
LNG 6105	Acquisition du langage	3.0
LNG 6320	Morphologie : approches théoriques et méthodologie	3.0
LNG 6380	Sociolinguistique urbaine	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 6390	Langue et genre	3.0
LNG 6570	Neuro et psycholinguistique	3.0
LNG 6572	Langage et musique	3.0
LNG 6581	Lectures dirigées en linguistique	3.0

Bloc 70C Compléments de formation en linguistique informatique et appliquée

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 6008	Traductique	3.0
TRA 6021	Terminologie, textes et connaissances	3.0
TRA 6117	Terminologie appliquée	3.0

Bloc 70D Compléments de formation en sociolinguistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique	3.0

Cours	Titre	CR
ANT 6630	Performativité et le pouvoir des mots	3.0

Bloc 70E Compléments de formation en psycho-neurolinguistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
ORT 6873	Séminaire en neuropsychologie du langage	3.0
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0
PSY 6419	Neuropsychologie et troubles acquis du langage	3.0

Bloc 70F Cours complémentaires en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 6957	Recherche et mémoire	27.0

2-185-1-2 version 06 (A24)

D.E.S.S. en traduction

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme de D.E.S.S. en traduction a pour but de permettre à l'étudiant détenteur d'un premier cycle universitaire dans une autre discipline d'acquérir les habiletés fondamentales reliées au transfert linguistique et de s'initier aux outils méthodologiques informatiques de la traduction.

L'étudiant peut ensuite poser sa candidature à la Maîtrise en traduction. La maîtrise option traduction anglais-français permet d'obtenir l'agrément de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes et agréés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en traduction, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou (l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 825/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Statut

Plein temps
Temps partiel

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française

Structure du programme

D.E.S.S. en traduction 2-185-1-2 version 06 (A24)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option traduction anglais-français

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Habiletés fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6117	Terminologie appliquée	3.0
TRA 6600	Technologies de la traduction	3.0
TRA 6601	Difficultés du français contemporain	3.0
TRA 6604	Introduction à la traduction	3.0
TRA 6605	Courants théoriques en traduction	3.0
TRA 6611	Pratiques de la révision	3.0

Bloc 70B Langues spécialisées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6410	Langues et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 6420	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 6440	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 6460	Langue et notions juridiques	3.0

Bloc 70C Traduction spécialisée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 6607	Traduction commerciale et économique	3.0
TRA 6608	Traduction juridique et administrative	3.0
TRA 6609	Traduction médico-pharmacologique	3.0
TRA 6610	Traduction littéraire	3.0

Bloc 70D Habiletés complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3900	Réalités professionnelles	3.0
TRA 3915	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0

3-185-1-0 version 00 (A00)

Doctorat en traduction

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le Ph. D. (traduction) vise à former des chercheurs et enseignants en traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. en traduction, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe ou bien être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en traduction (B.A., baccalauréat avec majeure ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et d'une tout autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

Documents additionnels à fournir

- Un projet de recherche de 3 à 5 pages.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en traduction

Structure du programme

Doctorat en traduction 3-185-1-0 version 00 (A00)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options :

- l'option Traductologie (segment 70),

- l'option Terminologie (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option Traductologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

Cours	Titre	CR
TRA 7100	Lectures dirigées en traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 7200	Séminaire de thèse	3.0

Bloc 70C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
TRA 7500	Thèse	78.0

Segment 71 - Propre à l'option Terminologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 71A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

Cours	Titre	CR
TRA 7100	Lectures dirigées en traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 7200	Séminaire de thèse	3.0

Bloc 71C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
TRA 7500	Thèse	78.0

3-180-1-0 version 10 (A22)

Doctorat en linguistique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en linguistique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en linguistique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Le candidat doit avoir une très bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture) et toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 3 à 5 pages.
- Attestation de résultat d'un test de français
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en linguistique

Structure du programme

Doctorat en linguistique 3-180-1-0 version 10 (A22)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options :

- l'option linguistique (segment 70),

- l'option neurosciences du langage (segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option linguistique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation en linguistique fondamentale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Si l'étudiante a déjà suivi un cours du bloc à option (70A) à la maîtrise, ce cours peut être substitué par un cours choisi parmi les cours ou séminaires du bloc 70B.

Cours	Titre	CR
LNG 6300	Phonétique expérimentale	3.0
LNG 6320	Morphologie : approches théoriques et méthodologie	3.0
LNG 6360	Phonologie	3.0
LNG 6765	Syntaxe	3.0
LNG 6775	Sémantique	3.0

Bloc 70B Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 6021	Génération automatique de texte	3.0
LNG 6030	Pathologie du langage	3.0
LNG 6105	Acquisition du langage	3.0
LNG 6380	Sociolinguistique urbaine	3.0
LNG 6390	Langue et genre	3.0
LNG 6570	Neuro et psycholinguistique	3.0
LNG 6572	Langage et musique	3.0
LNG 6581	Lectures dirigées en linguistique	3.0

Bloc 70C Compléments de formation en linguistique informatique et appliquée

Option - Maximum 6 crédits.

L'inscription aux cours IFT6285 – 4 crédits – Traitement automatique des langues naturelles et IFT6390 – 4 crédits – Fondement de l'apprentissage machine est également possible avec l'approbation du responsable de programme.

Cours	Titre	CR
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
TRA 6008	Traductique	3.0
TRA 6021	Terminologie, textes et connaissances	3.0

Bloc 70D Compléments de formation en sociolinguistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique	3.0
ANT 6630	Performativité et le pouvoir des mots	3.0
SOL 6210	Analyse quantitative avancée	3.0
SOL 6212	Analyse du discours	3.0

Bloc 70E Compléments de formation en psycho-neurolinguistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
ORT 6873	Séminaire en neuropsychologie du langage	3.0
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0
PSY 6419	Neuropsychologie et troubles acquis du langage	3.0

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 7000	Examen général de doctorat	0.0
LNG 7100	Séminaire de thèse	3.0
LNG 7300	Thèse	75.0

Segment 73 Propre à l'option neurosciences du langage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.Si l'étudiant a déjà suivi le cours du bloc obligatoire (73A) à la maîtrise, ce cours peut être substitué par un autre cours jugé approprié.

Bloc 73A Fondements en neurosciences

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0

Bloc 73B Neuro et psycholinguistique

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 6030	Pathologie du langage	3.0
LNG 6105	Acquisition du langage	3.0
LNG 6570	Neuro et psycholinguistique	3.0
LNG 6572	Langage et musique	3.0
ORT 6873	Séminaire en neuropsychologie du langage	3.0
PSY 6419	Neuropsychologie et troubles acquis du langage	3.0

Bloc 73C Compléments de formation en neuropsychologie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 7425	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte	3.0

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 7000	Examen général de doctorat	0.0
LNG 7100	Séminaire de thèse	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 7300	Thèse	75.0

2-145-1-5 version 02 (H17)

Maîtrise en littératures de langue française

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Le programme de M.A a pour objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des littératures de langue française (littérature française, littérature québécoise, littératures francophones), en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de l'analyse, de la théorie et de la création littéraires, avec une large perspective historique. Deux types de mémoire de maîtrise sont possibles, soit le mémoire en recherche et le mémoire en recherche-création.

Option recherche
L'objectif du programme de maîtrise en recherche est de favoriser l'avancement des connaissances sur les littératures de langue française et d'acquérir la rigueur méthodologique nécessaire à la réalisation autonome de recherches.

Option recherche-création
L'objectif du programme de maîtrise en recherche-création est de favoriser l'avancement des connaissances par l'écriture d'un texte littéraire accompagnée d'une réflexion en forme d'essai critique sur une ou des questions d'esthétique littéraire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la réalisation de son projet d'études.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Documents additionnels à fournir

Option Recherche :

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, corpus, éléments bibliographiques) de 200 à 500 mots.

Option Recherche-création :

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse de 200 à 500 mots présentant les deux volets du projet de recherche-création, avec leurs titres provisoires. Pour la partie création : présentation de la base du projet, des thèmes envisagés, des genres explorés, des choix formels. Pour la partie recherche : ébauche du sujet, corpus retenu, éléments bibliographiques.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en littératures de langue française
- Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire
- Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française

Structure du programme

Maîtrise en littératures de langue française 2-145-1-5 version 02 (H17)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les 2 options suivantes :

- option Recherche (segments 01 et 70).

- option Recherche-création (segments 01 et 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 60601	Séminaire collectif de maîtrise 1	0.0

Cours	Titre	CR
FRA 60602	Séminaire collectif de maîtrise 2	3.0

Bloc 01B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 60301	Séminaire international 1	0.0
FRA 60302	Séminaire international 2	3.0
FRA 6080	Approches actuelles en études littéraires	3.0
FRA 6144	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 6145	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 6162	Archives littéraires et numériques	3.0
FRA 6193	Séminaire interuniversitaire 1	1.0
FRA 6194	Séminaire interuniversitaire 2	1.0
FRA 6195	Séminaire interuniversitaire 3	1.0
FRA 6260	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 6262	Littérature et culture québécoises	3.0
FRA 6264	Théâtre québécois	3.0
FRA 6342	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 6343	Écrits des femmes	3.0
FRA 6347	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 6348	Littérature française du 16e siècle	3.0
FRA 6349	Littérature française des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 6351	Littérature contemporaine	3.0
FRA 6420	Littératures francophones	3.0
FRA 6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone	3.0
FRA 6443	Sociocritique	3.0
FRA 6444	Théorie littéraire	3.0
FRA 6484	Poétique	3.0
FRA 6486	Esthétique	3.0
FRA 6610	Former des lecteurs	3.0
FRA 6730	Littérature et culture numérique	3.0

Bloc 01C Création littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 6501	Atelier de création littéraire	3.0
FRA 6505	La pratique d'écriture	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0
PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6300	Approche interdisciplinaire : création littéraire	3.0

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits pour la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 6916	Recherche (projet de mémoire)	3.0
FRA 6926	Rapport d'activités	3.0
FRA 6936	Mémoire en recherche	24.0

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits pour la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 71A Recherche-création et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 6916	Recherche (projet de mémoire)	3.0
FRA 6926	Rapport d'activités	3.0
FRA 6940	Mémoire en recherche-création	24.0

3-145-1-5 version 03 (A23)

Doctorat en littératures de langue française

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat vise à permettre aux étudiants l'acquisition d'une formation avancée par l'approfondissement des outils critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur les littératures de langue française. Les travaux de doctorat trouvent leur conclusion dans une thèse qui contribue à l'avancement des connaissances. Trois types de doctorats sont possibles, soit le doctorat option recherche, le doctorat option recherche-création et le doctorat option humanités numériques.

Option recherche
L'objectif du programme de doctorat en recherche est de former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline. La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques, avec une large perspective historique. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation et doit se traduire par une étude pouvant être publiée.

Option recherche-création
L'objectif du programme de doctorat en recherche-création est de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances à partir d'un dialogue entre écriture littéraire et analyse. La pratique de la création littéraire, d'une part, et l'élaboration d'un questionnement critique ou théorique à partir d'un corpus d'analyse, d'autre part, constituent les deux volets, distincts, mais complémentaires, de cette thèse. Le travail de création présente un texte inédit d'un nombre de pages variant en fonction du genre ou du dispositif retenu. La recherche ne consiste pas en une description du processus créateur, mais plutôt en une étude fondée sur une problématique neuve, qui propose une hypothèse de recherche forte en lien avec une ou plusieurs questions soulevées dans le travail de création.

Option humanités numériques
L'objectif du programme de doctorat option en humanités numériques est de permettre l'étude de corpus francophones, numériques ou non, avec des méthodes et des approches qui profitent des technologies les plus récentes et des derniers développements logiciels. Une partie importante de la thèse sera consacrée à la réflexion méthodologique; sans appeler nécessairement des compétences professionnelles en informatique, la recherche devrait aussi amener à la création ou à l'adaptation d'outils et de méthodes computationnels spécifiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en littératures de langue française, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 2e cycle en littératures de langue française, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l’anglais écrit (compréhension écrite) ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Documents additionnels à fournir

Option en recherche

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, sujet, corpus) de 500 mots. Une bibliographie sélective est requise.

Option en recherche-création

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse de 500 à 1000 mots présentant les deux volets du projet de recherche-création, avec leurs titres provisoires. Pour la partie création : présentation de la base du projet, des enjeux qu'il soulève, des thèmes envisagés, du genre littéraire retenu, des choix formels. Pour la partie recherche : ébauche de la problématique, nature du corpus d'analyse, visées méthodologiques, esquisse du lien avec la partie création. Une bibliographie sélective est requise.

Option humanités numériques

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, sujet, corpus, méthodes numériques envisagées) de 500 mots. Une bibliographie sélective est requise.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en littératures de langue française

Structure du programme

Doctorat en littératures de langue française 3-145-1-5 version 03 (A23)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 78 à 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 9 à 12 crédits à option. Il comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les trois options suivantes :

- option recherche (segments 01 et 70)

- option recherche-création (segments 01 et 71)

- option humanités numériques (segments 01 et 72)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, et de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 70701	Séminaire collectif de doctorat 1	0.0

Cours	Titre	CR
FRA 70702	Séminaire collectif de doctorat 2	3.0

Bloc 01B Littératures de langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 60301	Séminaire international 1	0.0
FRA 60302	Séminaire international 2	3.0
FRA 6080	Approches actuelles en études littéraires	3.0
FRA 6144	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 6145	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 6193	Séminaire interuniversitaire 1	1.0
FRA 6194	Séminaire interuniversitaire 2	1.0
FRA 6195	Séminaire interuniversitaire 3	1.0
FRA 6260	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 6262	Littérature et culture québécoises	3.0
FRA 6264	Théâtre québécois	3.0
FRA 6342	Littérature française du 19e siècle	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 6343	Écrits des femmes	3.0
FRA 6347	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 6348	Littérature française du 16e siècle	3.0
FRA 6349	Littérature française des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 6351	Littérature contemporaine	3.0
FRA 6420	Littératures francophones	3.0
FRA 6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone	3.0
FRA 6443	Sociocritique	3.0
FRA 6444	Théorie littéraire	3.0
FRA 6484	Poétique	3.0
FRA 6486	Esthétique	3.0
FRA 6610	Former des lecteurs	3.0

Bloc 01C Création littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 6501	Atelier de création littéraire	3.0
FRA 6505	La pratique d'écriture	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0

Cours	Titre	CR
PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6300	Approche interdisciplinaire : création littéraire	3.0

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 0 à 3 crédits à option.

Bloc 70A Littératures de langue française et numérique

Option - Maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
FRA 6730	Littérature et culture numérique	3.0

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 7000	Examen général de doctorat	0.0
FRA 7003	Recherche	3.0
FRA 7915	Recherche (projet de thèse)	2.0
FRA 7925	Recherche (rapport d'étape)	4.0
FRA 7936	Thèse	66.0

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et d'un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 71A Littératures de langue française et numérique

Option - Maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
FRA 6730	Littérature et culture numérique	3.0

Bloc 71B Recherche-création et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 7000	Examen général de doctorat	0.0
FRA 7003	Recherche	3.0
FRA 7915	Recherche (projet de thèse)	2.0
FRA 7925	Recherche (rapport d'étape)	4.0
FRA 7936	Thèse	66.0

Segment 72 Propre à l'option humanités numériques

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 78 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 0 à 6 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits

Cours	Titre	CR
HNU 7000	Épistémologie en humanités numériques	3.0

Bloc 72B Littératures de langue française et numérique

Option - Maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
FRA 6162	Archives littéraires et numériques	3.0
FRA 6180	Édition critique	3.0
FRA 6730	Littérature et culture numérique	3.0

Bloc 72C Études numériques

Option - Maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
EDN 6001	Théories de l'édition numérique	3.0
EDN 6002	Technologies pour l'édition numérique	3.0
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
SCI 6304	Bibliométrie et communication savante	3.0
SCI 6348	Transmission et interprétation de l'information	3.0

Bloc 72D Humanités numériques et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 7000	Examen général de doctorat	0.0
FRA 7003	Recherche	3.0
FRA 7915	Recherche (projet de thèse)	2.0
FRA 7925	Recherche (rapport d'étape)	4.0
FRA 7936	Thèse	66.0

2-085-1-0 version 07 (A25)

Maîtrise en études allemandes

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

La Maîtrise en études allemandes initie l'étudiant à la recherche sur une thématique en lien avec la littérature, les médias, la civilisation ou l'histoire des pays germanophones tout en l'amenant à élargir ses horizons dans des champs connexes. Elle permet l'admission au Doctorat en littérature. Elle prépare les étudiants à une activité professionnelle dans des organismes gouvernementaux, des institutions et des entreprises publiques et privées. Elle les prépare également à l'enseignement de l'allemand, langue seconde, au collégial.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en études allemandes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur grade de 1er cycle qu'une Mineure en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de 1er cycle ne dépassant pas 24 crédits
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Le candidat doit avoir une très bonne connaissance de l'allemand et doit attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche
- Une lettre de recommandation (uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leurs études de 1er cycle en études allemandes à l'Université de Montréal)

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Connaissances préalables requises :

Lorsque des cours complémentaires ou une scolarité préparatoire sont requis, les étudiants doivent obtenir une note minimale de B pour chaque cours afin de satisfaire aux exigences du programme. Une reprise de cours est autorisée, mais elle ne peut être effectuée qu'une seule fois.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en études allemandes

Structure du programme

Maîtrise en études allemandes 2-085-1-0 version 07 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon deux modalités :

- modalité avec mémoire (MM),

- modalité avec travail dirigé (TD)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 21 à 30 crédits obligatoires, dont 18 à 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire ou à un travail dirigé, et de 15 à 24 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 60111	Théorie et méthodologie 1	0.0

Cours	Titre	CR
ALL 60112	Théorie et méthodologie 2	3.0

Bloc 70B Littérature et médias allemands

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6200	Lectures guidées (littérature)	3.0
ALL 6201	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 6210	L'allemand à travers les œuvres-phares	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 6231	Littérature et médias 1	3.0
ALL 6242	Littérature et médias 2	3.0

Bloc 70C Civilisation et histoire des pays germanophones

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6300	Lectures guidées (civilisation)	3.0
ALL 6322	Civilisation des pays germanophones 2	3.0
ALL 6331	Civilisation des pays germanophones 3	3.0
ALL 6333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 6444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
EAE 6004	Séminaire de recherche	3.0
EAE 6041A	L'Allemagne dans le contexte européen 1	3.0
EAE 6041B	L'Allemagne dans le contexte européen 2	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 70D Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6405	Lectures guidées (allemand langue étrangère)	3.0
ALL 6415	L'Allemand langue étrangère 1	3.0
ALL 6425	L'Allemand langue étrangère 2	3.0
ALL 6435	Stage d'enseignement	3.0
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
DID 6646	Didactique de la littératie en sciences humaines	3.0

Bloc 70E Formation interdisciplinaire

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6032	Modern Literary Theory	3.0
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
ANG 6605	Problems in Narrative Theory	3.0
FAS 6500	Stage en entreprise ou dans un OBNL	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0
LNG 6380	Sociolinguistique urbaine	3.0
PHI 6270	Philosophie allemande 1	3.0
PHI 6280	Philosophie allemande 2	3.0
PLU 6060	Champ des études intermédiales	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0
TRA 6003	Théories de la traduction	3.0

Bloc MM70F Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6510	Mémoire	27.0

Bloc TD70F Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6520	Travail dirigé	18.0

2-088-1-5 version 00 (A00)

Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen

Diplôme complémentaire de 2e cycle

Objectifs

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire
- avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes
- avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen
- démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande.

L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme.

Documents additionnels à fournir

- Lettre de motivation
- Lettre d'acceptation du directeur de recherche (maîtrise ou doctorat)
- Curriculum vitae
- Plan d'études

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. L'étudiant complétera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

Statut

L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

Structure du programme

Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen 2-088-1-5 version 00 (A00)

Le Diplôme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les 15 crédits du diplôme complémentaire sont répartis comme suit : 3 crédits obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EAE 6041A	L'Allemagne dans le contexte européen 1	3.0

Cours	Titre	CR
EAE 6041B	L'Allemagne dans le contexte européen 2	3.0

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EAE 6000	Activités d'animation	0.0

Cours	Titre	CR
EAE 6004	Séminaire de recherche	3.0

Bloc 70C

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EAE 6002	Travail dirigé	9.0

2-105-1-0 version 06 (A23)

Maîtrise en études hispaniques

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

La maîtrise en études hispaniques se décline en deux options : langue et littérature (modalités mémoire et travail dirigé) ainsi qu'espagnol langue seconde (modalité stage).

Option langue et littérature
L'option langue et littérature selon la modalité mémoire a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser en recherche dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de travailler d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, la culture, la traduction et l'espagnol comme langue étrangère. Cette modalité permet l'accès au doctorat.**L'option langue et littérature selon la modalité de travail dirigé** a pour objectif d'approfondir la formation générale acquise au 1er cycle et s'adresse principalement aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche :l'enseignement, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, cette modalité n'exclut pas la possibilité de se diriger vers le doctorat.

Option espagnol langue seconde
Cette option, qui est offerte selon la modalité de stage, a pour objectif l'acquisition d'une formation théorique et pratique spécifique à l'enseignement de l'espagnol comme langue seconde, principalement au niveau collégial. Cette maîtrise avec stage ne mène normalement pas au doctorat.Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser en recherche dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de travailler d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, la culture, la traduction et l'espagnol comme langue étrangère.

Option Langue et littérature - avec travail dirigé
Cette modalité a pour objectif d'approfondir la formation générale acquise au 1er cycle et s'adresse principalement aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, cette modalité n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3e cycle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en études hispaniques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en études hispaniques ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une très bonne connaissance de l'espagnol.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 345/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation (en espagnol)

Les documents suivants sont requis uniquement pour les candidats qui n'ont pas complété des études en études hispaniques à l'Université de Montréal:

- Curriculum vitae (en français ou en espagnol)
- Deux lettres de recommandation (en français, en espagnol ou en anglais)
- Un travail académique déjà effectué (en espagnol)

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en études hispaniques

Structure du programme

Maîtrise en études hispaniques 2-105-1-0 version 06 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les modalités et les options suivantes :

- option langue et littérature, avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 70)

- option espagnol langue seconde, avec stage (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option langue et littérature

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- modalité avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

- modalité avec travail dirigé (TD) : 21 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé, de 21 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 69411	Séminaire de recherche 1	0.0

Cours	Titre	CR
ESP 69412	Séminaire de recherche 2	3.0

MM - Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6085	Littérature du Siècle d'Or	3.0
ESP 6091	Théâtre espagnol	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
ESP 6210	La langue espagnole, aujourd'hui	3.0
ESP 6300	L'acquisition pratique de l'espagnol 1	3.0
ESP 6301	L'acquisition pratique de l'espagnol 2	3.0
ESP 6510	Lectures dirigées 1	3.0
ESP 6520	Lectures dirigées 2	3.0
ESP 6701	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6702	L'évaluation en espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6703	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels	1.0
ESP 6880	Spécificité des littératures hispaniques	3.0

MM - Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6450	Mémoire	30.0

TD - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 69411	Séminaire de recherche 1	0.0
ESP 69412	Séminaire de recherche 2	3.0

TD - Bloc 70B

Option - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6085	Littérature du Siècle d'Or	3.0
ESP 6091	Théâtre espagnol	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
ESP 6210	La langue espagnole, aujourd'hui	3.0
ESP 6300	L'acquisition pratique de l'espagnol 1	3.0
ESP 6301	L'acquisition pratique de l'espagnol 2	3.0
ESP 6510	Lectures dirigées 1	3.0
ESP 6520	Lectures dirigées 2	3.0
ESP 6701	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6702	L'évaluation en espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6703	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels	1.0
ESP 6880	Spécificité des littératures hispaniques	3.0

TD - Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6465	Travail dirigé	18.0

Segment 71 Propre à l'option espagnol langue seconde

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 21 crédits attibués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, et 12 crédits à option.

ST - Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6300	L'acquisition pratique de l'espagnol 1	3.0
ESP 6301	L'acquisition pratique de l'espagnol 2	3.0
ESP 69411	Séminaire de recherche 1	0.0
ESP 69412	Séminaire de recherche 2	3.0
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0

ST - Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6085	Littérature du Siècle d'Or	3.0
ESP 6091	Théâtre espagnol	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
ESP 6210	La langue espagnole, aujourd'hui	3.0
ESP 6510	Lectures dirigées 1	3.0
ESP 6520	Lectures dirigées 2	3.0
ESP 6701	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6702	L'évaluation en espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6703	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels	1.0
ESP 6880	Spécificité des littératures hispaniques	3.0

ST - Bloc 71C

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
ETA 6045	Évaluation en enseignement supérieur	3.0
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6617	Gestion de classe en enseignement supérieur	3.0

ST - Bloc 71D Stage

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6470	Stage	15.0
ESP 6480	Rapport de stage	6.0

2-135-1-0 version 06 (A24)

Maîtrise en études anglaises

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Le programme de Maîtrise en études anglaises permet aux étudiants de développer des capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression. Cette formation donne accès aux divers métiers de la culture, de l'édition et du journalisme ainsi qu'aux études doctorales. La maîtrise selon les modalités mémoire ou travail dirigé est un préalable normal aux études doctorales. La maîtrise selon la modalité stage ne mène normalement pas au doctorat

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en études anglaises, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en études anglaises ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en études anglaises, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent), ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une excellente connaissance de l'anglais écrit et oral.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Essai littéraire en anglais (entre 15 et 20 pages)
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Maîtrise en études anglaises 2-135-1-0 version 06 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 24 à 33 crédits obligatoires (dont 21 à 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire ou d'un travail dirigé, ou à un stage) et de 12 à 21 crédits à option.

Elle est offerte selon les trois modalités :

- avec mémoire,

- avec stage,

- avec travail dirigé.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- modalité avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits sont attribués à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

- modalité avec stage (ST) : 24 crédits obligatoires, dont 21 crédits sont attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, et 21 crédits à option.

- modalité avec travail dirigé (TD) : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits sont attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6032	Modern Literary Theory	3.0

Bloc 70B Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6092	Readings in Contemporary Theory	3.0
ANG 6130	18th-Century British Literature	3.0
ANG 6157	Studies in Popular Literature	3.0
ANG 6165	Studies in Modernism	3.0
ANG 6185	Later 20th-Century American Literature	3.0
ANG 6190	English-Canadian Literature	3.0
ANG 6210	Shakespeare	3.0
ANG 6430	Indigenous Literatures in English	3.0
ANG 6480	Literary Practices and the Planetary Imagination	3.0
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
ANG 6530	Studies in Genre	3.0
ANG 6605	Problems in Narrative Theory	3.0
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ANG 6660	Literatures and Globalization	3.0
ANG 6670	Constructions of Cultural Space	3.0
ANG 6720	Women's Writing	3.0

Bloc 70C Séminaires à thématiques particulières

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6090	Lectures dirigées 1	3.0
ANG 68951	Séminaire en études anglaises 1.1	0.0
ANG 68952	Séminaire en études anglaises 1.2	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 6896	Séminaire en études anglaises 2	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 70D-MM Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6914	Research Methods and Bibliographies	3.0
ANG 6915	Projet de recherche	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 6924	Mémoire	24.0

Bloc 70D-ST Stage

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6940	Stage	15.0

Cours	Titre	CR
ANG 6945	Rapport de stage	6.0

Bloc 70D-TD Travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6914	Research Methods and Bibliographies	3.0
ANG 6915	Projet de recherche	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 6931	Travail dirigé	15.0

2-140-1-0 version 06 (A08)

Maîtrise en littérature comparée

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et de lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en littérature comparée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en littérature comparée, dans un domaine des études littéraires, en études cinématographiques, en histoire de l'art, en philosophie, en histoire, en études des médias ou culturelles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

À la demande du Département, le candidat devra également attester de l'atteinte d'un niveau B1 en compréhension de l'anglais. Si le projet de mémoire l'exige, la connaissance d'une troisième langue pourrait être exigée.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation
- Exemple d'un travail académique (entre 8-15 pages) en français ou en anglais. Ce travail est une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leurs études de 1er cycle à l'Université de Montréal.
- Esquisse de projet de recherche (1 page à simple interlignes + 1 page de bibliographie, les sources doivent être citées selon MLA ou Chicago) en français ou en anglais incluant : 1. Problématique; 2. Objectifs du projet; 3. Cadre théorique; 4. Méthodologie.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en littératures de langue française

Structure du programme

Maîtrise en littérature comparée 2-140-1-0 version 06 (A08)

La maîtrise comporte 48 crédits.

L'étudiant doit acquérir la connaissance d'une 3e langue, si cela s'avère nécessaire.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0

Bloc 70B Traditions/résonances - groupe 1

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6360	Penseurs du comparatisme	3.0

Bloc 70C Traditions/résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6447	Modernités comparées	3.0

Bloc 70D Traditions/résonances - groupe 3

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6320	Littératures arabes comparées	3.0
LCO 6525	Littérature chinoise et comparée	3.0

Bloc 70E Méthodologies

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0

Bloc 70F Savoirs et média

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
LCO 6019	Psychanalyse et littérature	3.0
LCO 6100	Épistémologie de la littérature	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 6333	La littérature et les autres arts	3.0
LCO 6467	Littérature et philosophie	3.0
LCO 6469	Littératures et savoirs	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 70H Séminaires de recherche

Option - Maximum 15 crédits.

Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

Cours	Titre	CR
LCO 6540	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6800	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6820	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6830	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6840	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6870	Séminaire de recherche	3.0

Bloc 70I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6610	Lectures dirigées	3.0
LCO 6640Z	Lectures dirigées	3.0

Bloc 70K Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6910	Mémoire	30.0

3-135-1-0 version 08 (A21)

Doctorat en études anglaises

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (études anglaises) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais, d'une bonne connaissance du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Essai littéraire (en anglais - 10 à 20 pages)
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en études anglaises

Structure du programme

Doctorat en études anglaises 3-135-1-0 version 08 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 12 crédits à option. Les cours sont choisis avec l'approbation du responsable du doctorat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise doivent le remplacer par un autre cours.

Cours	Titre	CR
ANG 6032	Modern Literary Theory	3.0

Bloc 70B Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 doivent être choisis avec l'approbation du responsable du doctorat. Le cours ANG6405 sera imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante.

Cours	Titre	CR
ANG 6092	Readings in Contemporary Theory	3.0
ANG 6130	18th-Century British Literature	3.0
ANG 6157	Studies in Popular Literature	3.0
ANG 6165	Studies in Modernism	3.0
ANG 6185	Later 20th-Century American Literature	3.0
ANG 6190	English-Canadian Literature	3.0
ANG 6210	Shakespeare	3.0
ANG 6430	Indigenous Literatures in English	3.0
ANG 6480	Literary Practices and the Planetary Imagination	3.0
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
ANG 6530	Studies in Genre	3.0
ANG 6605	Problems in Narrative Theory	3.0
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ANG 6660	Literatures and Globalization	3.0
ANG 6670	Constructions of Cultural Space	3.0
ANG 6720	Women's Writing	3.0
FAS 6010	Méthodologie et gestion de carrière	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 70C Séminaires de lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6090	Lectures dirigées 1	3.0

Bloc 70D Séminaires de professeurs invités

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 68951	Séminaire en études anglaises 1.1	0.0
ANG 68952	Séminaire en études anglaises 1.2	3.0
ANG 6896	Séminaire en études anglaises 2	3.0

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 7910	Examen général de doctorat	0.0
ANG 79211	Dissertation Seminar 1	0.0
ANG 79212	Dissertation Seminar 2	3.0
ANG 7930	Thèse	72.0

3-137-1-0 version 09 (A23)

Doctorat en littérature

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance dans l'une des six options du Doctorat en littérature, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en littérature, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Il doit également satisfaire aux autres conditions et exigences linguistiques propres à l'option choisie

Option études allemandes

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études allemandes avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente

Le candidat doit attester de l'atteinte du niveau C1 en allemand.

Option littérature comparée et générale et option théorie et épistémologie de la littérature

- être titulaire d'un grade de 2e cycle dans un domaine des études littéraires ou dans un domaine connexe, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

Le candidat doit attester d'un niveau B1 en anglais (compréhension), d'un niveau C1 dans la langue de la thèse (langue qui doit être approuvée par le responsable de programme si autre que le français) et d'une bonne connaissance des langues requises pour l'exécution du projet, le cas échéant.

Option études hispaniques

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études hispaniques avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente

Le candidat doit avoir attester de l'atteinte du niveau C1 en espagnol.

Option études littéraires et intermédiales

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études cinématographiques, études littéraires, études des médias ou tout autre domaine jugé équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente

Le candidat doit attester d'un niveau B1 en anglais (compréhension), d'un niveau C1 dans la langue de la thèse (langue qui doit être approuvée par le responsable de programme si autre que le français) et d'une bonne connaissance des langues requises pour l'exécution du projet, le cas échéant.

Option humanités numériques

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études littéraires ou tout autre domaine jugé équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente

Documents additionnels à fournir

Pour l'option études allemandes:

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche incluant : 1. Problématique, 2. Objectifs, 3. Cadre théorique, 4. Méthodologie, 5. Calendrier provisoire, 6. Bibliographie sélective.
- Mémoire de maîtrise (si déjà disponible) ou exemple d'un travail académique (entre 15 et 20 pages) en français ou en allemand.
- Une lettre de recommandation (uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en études allemandes à l'Université de Montréal).

Pour l'options littérature comparée et générale, l'option théorie et épistémologie de la littérature et l'option études littéraires et intermédiales :

- Esquisse du projet de recherche (4 pages à double interligne en français ou en anglais ainsi qu'une bibliographie, sources citées selon MLA ou Chicago) incluant : 1. Problématique; 2. Objectifs du projet; 3. Cadre théorique; 4. Méthodologie; 5. Compétences linguistiques et expériences en recherche; 6. Directeur ou directrice visé.e.
- Deux lettres de recommandation
- Exemple d'un travail académique (entre 15 et 20 pages) en français ou en anglais. Ce travail est une exigence seulement pour les candidats n'ayant pas fait leur maîtrise à l'Université de Montréal.

Pour l'option études hispaniques :

- Lettre d'intention ou de motivation (en espagnol)
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation (en français, en espagnol ou en anglais). Ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en études hispaniques à l'Université de Montréal.
- Exemple d'un travail académique (entre 15 et 20 pages) rédigé en espagnol. Ce travail est une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en études hispaniques à l'Université de Montréal.
- Esquisse du projet de recherche (4 pages) incluant : 1. Problématique, 2. Objectifs, 3. Cadre théorique, 4. Méthodologie, 5. Chronogramme provisoire, 6. Références, 7.Directeur ou directrice visé.e

Pour l'option humanités numériques

- Lettre d'intention ou de motivation
- Description succincte de la problématique du projet de recherche (500 mots).
- Deux lettres de recommandation
- Exemple d'un travail académique (entre 15 et 20 pages)

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en études hispaniques
- Maîtrise en études allemandes

Structure du programme

Doctorat en littérature 3-137-1-0 version 09 (A23)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 75 à 81 crédits obligatoires, parmi lesquels 72 à 75 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 9 à 15 crédits à option. Il est offert selon les six options suivantes :

- l'option études allemandes (segment 70),

- l'option littérature comparée et générale (segment 71),

- l'option théorie et épistémologie de la littérature (segment 73),

- l'option études hispaniques (segment 74),

- l'option études littéraires et intermédiales (segment 75),

- l'option humanités numériques (segment 78).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option études allemandes

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0

Bloc 70B Littérature

Option - Maximum 15 crédits.

Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

Cours	Titre	CR
ALL 60111	Théorie et méthodologie 1	0.0
ALL 60112	Théorie et méthodologie 2	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 6231	Littérature et médias 1	3.0
ALL 6242	Littérature et médias 2	3.0

Bloc 70C Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6200	Lectures guidées (littérature)	3.0
ALL 6300	Lectures guidées (civilisation)	3.0
ALL 6405	Lectures guidées (allemand langue étrangère)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 6415	L'Allemand langue étrangère 1	3.0
ALL 6425	L'Allemand langue étrangère 2	3.0
ALL 6435	Stage d'enseignement	3.0

Bloc 70D Civilisation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6322	Civilisation des pays germanophones 2	3.0
ALL 6331	Civilisation des pays germanophones 3	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 6332	Civilisation des pays germanophones 4	3.0

Bloc 70E Séminaires à sujet ouvert

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
FAS 6010	Méthodologie et gestion de carrière	3.0

Cours	Titre	CR
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
LIT 7015	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
LIT 7070	Thèse	72.0

Segment 71 - Propre à l'option littérature comparée et générale

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 7610	Forum doctoral	3.0

Bloc 71B Traditions / résonances - groupe 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6360	Penseurs du comparatisme	3.0

Bloc 71C Traditions / résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6447	Modernités comparées	3.0

Bloc 71D Traditions / résonances - groupe 3

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6320	Littératures arabes comparées	3.0

Bloc 71E Méthodologie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 6010	Méthodologie et gestion de carrière	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0

Bloc 71F Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
LCO 6019	Psychanalyse et littérature	3.0
LCO 6100	Épistémologie de la littérature	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 6333	La littérature et les autres arts	3.0
LCO 6467	Littérature et philosophie	3.0
LCO 6469	Littératures et savoirs	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0

Bloc 71G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
LCO 6525	Littérature chinoise et comparée	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 71H Séminaires de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6820	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6830	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6840	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6870	Séminaire de recherche	3.0

Bloc 71I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6610	Lectures dirigées	3.0
LCO 6640Z	Lectures dirigées	3.0
LCO 6661	Lectures guidées	3.0

Bloc 71J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
LIT 7005	Examen général de doctorat	0.0
LIT 7071	Thèse	75.0

Segment 73 - Propre à l'option théorie et épistémologie de la littérature

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0
LCO 7610	Forum doctoral	3.0

Bloc 73B Traditions et résonances - groupe 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6360	Penseurs du comparatisme	3.0

Bloc 73C Traditions et résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6447	Modernités comparées	3.0

Bloc 73D Traditions et résonances - groupe 3

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6320	Littératures arabes comparées	3.0

Bloc 73E Méthodologies

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 6010	Méthodologie et gestion de carrière	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0

Bloc 73F Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
LCO 6019	Psychanalyse et littérature	3.0
LCO 6100	Épistémologie de la littérature	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 6333	La littérature et les autres arts	3.0
LCO 6467	Littérature et philosophie	3.0
LCO 6469	Littératures et savoirs	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0

Bloc 73G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
LCO 6525	Littérature chinoise et comparée	3.0

Cours	Titre	CR
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 73H Séminaires de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6820	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6830	Séminaire de recherche	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 6840	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6870	Séminaire de recherche	3.0

Bloc 73I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6610	Lectures dirigées	3.0
LCO 6640Z	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 6661	Lectures guidées	3.0

Bloc 73J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
LIT 7005	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
LIT 7073	Thèse	75.0

Segment 74 - Propre à l'option études hispaniques

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0

Bloc 74B Études de la langue

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
ESP 6210	La langue espagnole, aujourd'hui	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 6300	L'acquisition pratique de l'espagnol 1	3.0
ESP 6301	L'acquisition pratique de l'espagnol 2	3.0

Bloc 74C Littérature espagnole classique et moderne

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6085	Littérature du Siècle d'Or	3.0
ESP 6091	Théâtre espagnol	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 6880	Spécificité des littératures hispaniques	3.0

Bloc 74D Littérature hispano-américaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0

Bloc 74E Séminaires à sujet ouvert

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
ESP 6701	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6702	L'évaluation en espagnol langue étrangère	1.0
ESP 6703	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels	1.0
ESP 7510	Lectures dirigées 1	3.0
ESP 7520	Lectures dirigées 2	3.0
FAS 6010	Méthodologie et gestion de carrière	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0

Bloc 74F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
LIT 7015	Examen général de doctorat	0.0
LIT 7074	Thèse	72.0

Segment 75 - Propre à l'option études littéraires et intermédiales

Les crédits du segment 75 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0
LCO 7610	Forum doctoral	3.0
PLU 6060	Champ des études intermédiales	3.0

Bloc 75B Traditions textuelles

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
ANG 6530	Studies in Genre	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
FRA 6343	Écrits des femmes	3.0
FRA 6350	Théâtre français	3.0
FRA 6351	Littérature contemporaine	3.0
LCO 6100	Épistémologie de la littérature	3.0
LCO 6320	Littératures arabes comparées	3.0
LCO 6525	Littérature chinoise et comparée	3.0

Bloc 75C Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6231	Littérature et médias 1	3.0
ALL 6242	Littérature et médias 2	3.0
CIN 6013	La médiation audiovisuelle	3.0
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
HAR 6080	Muséologie et histoire de l'art	3.0
HAR 6082	Arts et sociologie	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
LCO 6333	La littérature et les autres arts	3.0
LCO 6469	Littératures et savoirs	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0

Bloc 75D Théories de la représentation

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 6055	Histoire de l'art et sciences humaines	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0

Bloc 75E Approches pluridisciplinaires et méthodologiques

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours suivants ou, en accord avec le comité des études supérieures, tout autre séminaire pertinent. Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

Cours	Titre	CR
EAE 6004	Séminaire de recherche	3.0
FAS 6010	Méthodologie et gestion de carrière	3.0
LCO 6610	Lectures dirigées	3.0
LCO 6661	Lectures guidées	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0

Bloc 75F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
LIT 7005	Examen général de doctorat	0.0
LIT 7077	Thèse	72.0

Segment 78 - Propre à l'option humanités numériques

Les crédits du segment 78 sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 7000	Épistémologie en humanités numériques	3.0

Bloc 78B Théorie et technique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
EDN 6001	Théories de l'édition numérique	3.0
EDN 6002	Technologies pour l'édition numérique	3.0
FAS 6010	Méthodologie et gestion de carrière	3.0
FRA 6730	Littérature et culture numérique	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0
HNU 6100	Humanités numériques : Lectures dirigées	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0
MSL 6529	Muséologie numérique	3.0
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
SCI 6304	Bibliométrie et communication savante	3.0
SCI 6348	Transmission et interprétation de l'information	3.0
SCI 6370	Histoire du livre et des bibliothèques	3.0

Bloc 78C Traditions littéraires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 6231	Littérature et médias 1	3.0
ALL 6242	Littérature et médias 2	3.0
ANG 6092	Readings in Contemporary Theory	3.0
ANG 6130	18th-Century British Literature	3.0
ANG 6157	Studies in Popular Literature	3.0
ANG 6165	Studies in Modernism	3.0
ANG 6185	Later 20th-Century American Literature	3.0
ANG 6190	English-Canadian Literature	3.0
ANG 6430	Indigenous Literatures in English	3.0
ANG 6505	Modern and Contemporary Drama	3.0
ANG 6530	Studies in Genre	3.0
ANG 6605	Problems in Narrative Theory	3.0
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ANG 6660	Literatures and Globalization	3.0
ANG 6670	Constructions of Cultural Space	3.0
ANG 6720	Women's Writing	3.0
ESP 6085	Littérature du Siècle d'Or	3.0
ESP 6091	Théâtre espagnol	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
ESP 6880	Spécificité des littératures hispaniques	3.0
LCO 6000	Études littéraires comparées	3.0
LCO 6019	Psychanalyse et littérature	3.0
LCO 6100	Épistémologie de la littérature	3.0
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 6333	La littérature et les autres arts	3.0
LCO 6360	Penseurs du comparatisme	3.0
LCO 6447	Modernités comparées	3.0
LCO 6467	Littérature et philosophie	3.0
LCO 6469	Littératures et savoirs	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PLU 6060	Champ des études intermédiales	3.0

Bloc 78D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
LIT 7005	Examen général de doctorat	0.0
LIT 7071	Thèse	75.0

2-190-1-0 version 09 (A20)

Maîtrise en mathématiques

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option Actuariat
Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans diverses entreprises, dont les compagnies d'assurance, les bureaux d'actuaires, les banques, etc.

Option Mathématiques pures
Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou dans des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées
Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou dans les domaines d'applications, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale, ou des groupes de recherche en informatique, neurosciences, biologie, médecine, pharmacie, etc.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales)
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae
- Le formulaire sur les expériences et les intérêts de recherches du département de mathématiques et de statistique
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en mathématiques
- Baccalauréat en mathématiques et informatique

Structure du programme

Maîtrise en mathématiques 2-190-1-0 version 09 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options suivantes :

- l'option Mathématiques pures, cheminement avec mémoire (segment 70),

- l'option Mathématiques appliquées, cheminement avec mémoire (segment 71),

- l'option Actuariat, cheminement avec mémoire ou avec stage (segment 73).

Outre les 45 crédits, jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier.

Le département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante:

29 crédits obligatoires attribués à la recherche, de 12 à 16 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Au moins 3 crédits de cours de niveau des études supérieures dans trois des domaines suivants : algèbre, analyse, théorie des nombres, topologie, géométrie, probabilités.

Bloc 70A Mathématiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6125	Analyse fonctionnelle avancée	4.0
MAT 6129A	Analyse: sujets spéciaux	4.0
MAT 6139A	Analyse complexe: sujets spéciaux	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6220	Équations aux dérivées partielles	4.0
MAT 6229A	Équations aux dérivées partielles : sujets divers	4.0
MAT 6230	Analyse géométrique	4.0
MAT 6330	Géométrie différentielle	4.0
MAT 6335	Géométrie riemannienne	4.0
MAT 6339A	Géométrie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6350	Topologie différentielle	4.0
MAT 6354	Topologie algébrique	4.0
MAT 6359A	Topologie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6461	Génétique mathématique et biologie des systèmes	4.0
MAT 6463	Mathématiques biologiques	4.0
MAT 6465	Modélisation mathématique et applications	4.0
MAT 6467	Neuroscience mathématique	4.0
MAT 6473	Calcul scientifique	4.0
MAT 6475	Mécanique des fluides	4.0
MAT 6476	Méthodes numériques pour EDP	4.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0
MAT 6620	Algèbre commutative	4.0
MAT 6621	Théorie de la représentation des groupes	4.0
MAT 6623	Théorie des groupes de Lie	4.0
MAT 6629A	Algèbre: sujets spéciaux	4.0
MAT 6650	Théorie algébrique des nombres	4.0
MAT 6652	Distribution des nombres premiers	4.0
MAT 6654	Courbes elliptiques et formes modulaires	4.0
MAT 6657	Combinatoire additive	4.0
MAT 6659A	Théorie des nombres: sujets spéciaux	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0
MAT 6703	Calcul stochastique	4.0
MAT 6709A	Probabilités: sujets spéciaux	4.0

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 6916	Mémoire	29.0

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante:

29 crédits obligatoires attribués à la recherche, de 10 à 16 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Au moins 3 crédits de cours de niveau des études supérieures dans trois des domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, équations différentielles, probabilités, biomathématiques, science des données.

Bloc 71A Mathématiques et sciences des données

Option - Minimum 10 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 6230	Finance mathématique	3.0
ACT 6240	Laboratoire de modélisation de données financières	3.0
ACT 6245	Méthodes computationnelles en finance	3.0
ACT 6275	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6125	Analyse fonctionnelle avancée	4.0
MAT 6129A	Analyse: sujets spéciaux	4.0
MAT 6139A	Analyse complexe: sujets spéciaux	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6220	Équations aux dérivées partielles	4.0
MAT 6229A	Équations aux dérivées partielles : sujets divers	4.0
MAT 6230	Analyse géométrique	4.0
MAT 6330	Géométrie différentielle	4.0
MAT 6335	Géométrie riemannienne	4.0
MAT 6339A	Géométrie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6350	Topologie différentielle	4.0
MAT 6354	Topologie algébrique	4.0
MAT 6359A	Topologie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6461	Génétique mathématique et biologie des systèmes	4.0
MAT 6463	Mathématiques biologiques	4.0
MAT 6465	Modélisation mathématique et applications	4.0
MAT 6467	Neuroscience mathématique	4.0
MAT 6473	Calcul scientifique	4.0
MAT 6475	Mécanique des fluides	4.0
MAT 6476	Méthodes numériques pour EDP	4.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0
MAT 6620	Algèbre commutative	4.0
MAT 6621	Théorie de la représentation des groupes	4.0
MAT 6623	Théorie des groupes de Lie	4.0
MAT 6629A	Algèbre: sujets spéciaux	4.0
MAT 6650	Théorie algébrique des nombres	4.0
MAT 6652	Distribution des nombres premiers	4.0
MAT 6654	Courbes elliptiques et formes modulaires	4.0
MAT 6657	Combinatoire additive	4.0
MAT 6659A	Théorie des nombres: sujets spéciaux	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0
MAT 6703	Calcul stochastique	4.0
MAT 6709A	Probabilités: sujets spéciaux	4.0
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6700	Inférence statistique	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 6916	Mémoire	29.0

Segment 73 - Propre à l'option Actuariat

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante:

- cheminement avec mémoire (MM) : 29 crédits obligatoires attribués à la recherche, de 10 à 16 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

- cheminement avec stage (S) : 21 crédits obligatoires attribués à un stage, de 15 à 24 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

MM-Bloc 73A Cheminement avec mémoire

Option - Minimum 10 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 6230	Finance mathématique	3.0
ACT 6240	Laboratoire de modélisation de données financières	3.0
ACT 6245	Méthodes computationnelles en finance	3.0
ACT 6275	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6129A	Analyse: sujets spéciaux	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6220	Équations aux dérivées partielles	4.0
MAT 6461	Génétique mathématique et biologie des systèmes	4.0
MAT 6463	Mathématiques biologiques	4.0
MAT 6465	Modélisation mathématique et applications	4.0
MAT 6467	Neuroscience mathématique	4.0
MAT 6473	Calcul scientifique	4.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0
MAT 6620	Algèbre commutative	4.0
MAT 6621	Théorie de la représentation des groupes	4.0
MAT 6650	Théorie algébrique des nombres	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0
MAT 6703	Calcul stochastique	4.0
MAT 6709A	Probabilités: sujets spéciaux	4.0
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6700	Inférence statistique	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0

MM-Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 6916	Mémoire	29.0

S-Bloc 73A Cheminement avec stage

Option - minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 6230	Finance mathématique	3.0
ACT 6240	Laboratoire de modélisation de données financières	3.0
ACT 6245	Méthodes computationnelles en finance	3.0
ACT 6275	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6129A	Analyse: sujets spéciaux	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6220	Équations aux dérivées partielles	4.0
MAT 6461	Génétique mathématique et biologie des systèmes	4.0
MAT 6463	Mathématiques biologiques	4.0
MAT 6465	Modélisation mathématique et applications	4.0
MAT 6467	Neuroscience mathématique	4.0
MAT 6473	Calcul scientifique	4.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0
MAT 6620	Algèbre commutative	4.0
MAT 6621	Théorie de la représentation des groupes	4.0
MAT 6650	Théorie algébrique des nombres	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0
MAT 6703	Calcul stochastique	4.0
MAT 6709A	Probabilités: sujets spéciaux	4.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0

S-Bloc 73C Stage

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 6908	Stage	21.0

2-239-1-1 version 00 (A99)

Maîtrise en finance mathématique et computationnelle

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (finances mathématiques et computationnelles), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. avec majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en mathématiques

Structure du programme

Maîtrise en finance mathématique et computationnelle 2-239-1-1 version 00 (A99)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0
MAT 6470	Calcul scientifique	3.0
MAT 6717	Probabilités	3.0
MAT 6798	Calcul stochastique	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 6230	Finance mathématique	3.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6238	Macroéconométrie	3.0

Cours	Titre	CR
STT 6615	Séries chronologiques	3.0

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FMC 6000	Stage	9.0

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FMC 6100	Travail dirigé	9.0

2-194-1-0 version 03 (A21)

Maîtrise en statistique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option Générale
Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Biostatistique
Cette option de la maîtrise, offerte en collaboration avec l'École de santé publique, vise principalement à compléter une formation spécialisée en biostatistique et permet l'application de méthodes statistiques dans le secteur privé ou gouvernemental.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales

Option Générale

- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé (statistique), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en mathématiques et économie, en mathématiques et informatique ou en démographie et statistique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

Option Biostatistique

- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou B. Sc. spécialisé (statistique), ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

M. Sc. en Statistique

- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée, ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure une formation de base en algèbre linéaire, en calcul, en analyse, en probabilité, en informatique et une bonne formation en statistique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais.

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Scolarité

Option Générale
La scolarité minimale est de trois trimestres.

Option Biostatistique
La scolarité minimale est de trois trimestres.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en mathématiques
- Baccalauréat en mathématiques et informatique

Structure du programme

Maîtrise en statistique 2-194-1-0 version 03 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

Option Générale (segment 70), avec deux modalités :

- la modalité avec mémoire (MM),

- la modalité avec stage (ST).

Option Biostatistique (segment 71)

Une formation complémentaire sur un logiciel statistique (SAS, R, SPPS, STATA ou autre) peut être exigée au besoin.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Les crédits de la modalité avec stage (ST) sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 20 crédits attribués à un stage et un rapport, de 12 à 18 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

.

Bloc MM-70A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6532	Consultation statistique 1	2.0
STT 6533	Consultation statistique 2	2.0

Cours	Titre	CR
STT 6700	Inférence statistique	3.0

Bloc MM-70B Compléments de statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6220	Méthodes de rééchantillonnage	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6510	Méthodes d'analyse biostatistique	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0
STT 6715U	Statistique-informatique	3.0

Bloc MM-70D Mémoire

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6902	Mémoire	26.0

Bloc ST-70A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6532	Consultation statistique 1	2.0
STT 6533	Consultation statistique 2	2.0
STT 6700	Inférence statistique	3.0

Bloc ST-70B Complément de statistique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6220	Méthodes de rééchantillonnage	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6510	Méthodes d'analyse biostatistique	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0
STT 6715U	Statistique-informatique	3.0

Bloc ST-70D Stage et rapport

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6911	Stage	20.0

Segment 71 - Propre à l'option Biostatistique

Les crédits de l'option Biostatistique sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 16 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 17 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
MSO 6611	Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6532	Consultation statistique 1	2.0
STT 6533	Consultation statistique 2	2.0

Bloc 71B Compléments en statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6220	Méthodes de rééchantillonnage	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6510	Méthodes d'analyse biostatistique	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6700	Inférence statistique	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0
STT 6715U	Statistique-informatique	3.0

Bloc 71C Compléments en biostatistique et épidémiologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6501	Traitement informatique des mégadonnées	4.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
MSO 6616	Gestion et analyse de données de recherche	3.0
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0
PHM 6078	Introduction à l'inférence causale	3.0

Bloc 71D Pratique de la biostatistique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6126	Stage: pratique de la biostatistique	16.0

2-194-6-0 version 02 (H24)

Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales

Attestation

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitatives, particulièrement pour ce qui est des développements récents des méthodes, procédures et logiciels. Le programme offre au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences. Il peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de 1er cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie quantitative en vue de faire carrière comme professionnel de recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle dans une discipline pertinente, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation des motifs incitant à entreprendre le microprogramme, des champs d'intérêt, et de la pertinence de la préparation.
- Un curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Statut

Le programme est offert à temps partiel.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales 2-194-6-0 version 02 (H24)

Le microprogramme comporte 12 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le segment 70 comporte 12 crédits à option.

Bloc 70A Cours de fondements

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
DMO 6011	Analyse démographique 1	3.0
DMO 6012	Analyse démographique 2	3.0
EDU 6715	Recherche et analyse quantitative	3.0
MSN 6026	Méthodes d'analyse de données	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6616	Gestion et analyse de données de recherche	3.0
POL 6021	Recherche quantitative en science politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0
REI 6601	Méthodologie et analyse de données	3.0
SOL 6205	Terrain et décloisonnement des méthodes	3.0
SOL 6210	Analyse quantitative avancée	3.0
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0
STS 6010	Statistiques sociales et politiques publiques	3.0

Bloc 70B Cours intermédiaires ou avancés

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
DMO 6305	Analyse démographique avancée	3.0
DMO 6320	Démographie appliquée et perspectives	3.0
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0
DMO 6405	Modèles de risque et de durée	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6611	Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
SOL 6211A	Modèles de modération et de médiation	1.0
SOL 6211B	Modèles de trajectoires généralisés	1.0
SOL 6211C	Modèles de trajectoires par classes latentes	1.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0

Bloc 70C Cours en science des données sociales

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6769	Gestion et visualisation des données en santé	3.0
ECN 6360	Mégadonnées: méthodes et applications	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0
SOL 6151	Science des données sociales	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire théorique ou pratique

Option - Maximum 3 crédits

Cours choisi soit parmi les deux cours ci-dessous ou parmi les séminaires offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Ce cours peut être de nature théorique et doit être pertinent à la formation de l'étudiant. Il doit être approuvé par le responsable du microprogramme. S'il s'agit d'un stage ou d'initiation à la recherche, le projet doit comporter l'analyse de données de statistiques sociales et être approuvé par la personne responsable du programme.

Cours	Titre	CR
DMO 6311	Initiation à la recherche	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 6019	Stage 1	3.0

2-239-1-0 version 00 (A99)

D.E.S.S. en finance mathématique et computationnelle

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce programme vise à faire connaître la théorie financière et les méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (finance mathématique et computationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. comportant une majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

D.E.S.S. en finance mathématique et computationnelle 2-239-1-0 version 00 (A99)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 6717	Probabilités	3.0
MAT 6798	Calcul stochastique	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 6230	Finance mathématique	3.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6238	Macroéconométrie	3.0

Cours	Titre	CR
STT 6615	Séries chronologiques	3.0

Bloc 70D

Option - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 6470	Calcul scientifique	3.0

3-190-1-0 version 08 (A20)

Doctorat en mathématiques

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

L'option mathématiques de l'ingénieur (segment 73) est offerte en collaboration avec Polytechnique Montréal

Objectifs

Option Mathématiques pures
Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques : analyse, probabilités, théorie des nombres, topologie et géométrie, géométrie algébrique en vue d'une carrière de professeur d'université ou de cégep ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées
Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : biomathématiques, équations différentielles, physique mathématique, science des données, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

Option Mathématiques de l'ingénieur
Cette option est offerte conjointement avec l'École Polytechnique et administrée par cette dernière.

Option Actuariat et mathématiques financières
Former des chercheurs chevronnés en actuariat ou mathématiques financières. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire ou dans diverses entreprises, dont les compagnies d'assurance, les bureaux d'actuaires, les banques, etc.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (mathématiques), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, ou être titulaire d'un Baccalauréat en mathématiques de l'Université de Montréal avec un dossier exceptionnel.
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

L'enseignement se fait en français. L'étudiant doit posséder une connaissance suffisante du français. Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitable.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae
- Le formulaire sur les expériences et les intérêts de recherches du département de mathématiques et de statistique
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Information complémentaire

Examen général de synthèse

Conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales, l'étudiant doit réussir un examen général de synthèse avant la fin du sixième trimestre.

a) Épreuve écrite
Cette épreuve a lieu normalement avant la fin du deuxième trimestre de scolarité et au plus tard avant la fin du quatrième trimestre de scolarité.

b) Épreuve orale
Cette épreuve porte sur le projet de recherche et a lieu au plus tard avant la fin du sixième trimestre de scolarité.

Plus de renseignements sur ces examens peuvent être trouvés sur le site: https://dms.umontreal.ca/fr/programmes-et-cours/cycles-superieurs/doctorat-en-mathematiques-ph-d-mathematiques

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en mathématiques

Structure du programme

Doctorat en mathématiques 3-190-1-0 version 08 (A20)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec les options suivantes :

- l'option Mathématiques pures (segment 70),

- l'option Mathématiques appliquées (segment 71),

- l'option Mathématiques de l'ingénieur (segment 73),

- l'option Actuariat et mathématiques financières (segment 75)

Le département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, aux séminaires des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 8 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Tous les cours sont du niveau des études supérieures et au moins 8 crédits sont de sigle MAT.

Bloc 70A Mathématiques

Option - Minimum 8 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6125	Analyse fonctionnelle avancée	4.0
MAT 6129A	Analyse: sujets spéciaux	4.0
MAT 6139A	Analyse complexe: sujets spéciaux	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6220	Équations aux dérivées partielles	4.0
MAT 6229A	Équations aux dérivées partielles : sujets divers	4.0
MAT 6230	Analyse géométrique	4.0
MAT 6330	Géométrie différentielle	4.0
MAT 6335	Géométrie riemannienne	4.0
MAT 6339A	Géométrie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6350	Topologie différentielle	4.0
MAT 6354	Topologie algébrique	4.0
MAT 6359A	Topologie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6461	Génétique mathématique et biologie des systèmes	4.0
MAT 6463	Mathématiques biologiques	4.0
MAT 6465	Modélisation mathématique et applications	4.0
MAT 6467	Neuroscience mathématique	4.0
MAT 6473	Calcul scientifique	4.0
MAT 6475	Mécanique des fluides	4.0
MAT 6476	Méthodes numériques pour EDP	4.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0
MAT 6620	Algèbre commutative	4.0
MAT 6621	Théorie de la représentation des groupes	4.0
MAT 6623	Théorie des groupes de Lie	4.0
MAT 6629A	Algèbre: sujets spéciaux	4.0
MAT 6650	Théorie algébrique des nombres	4.0
MAT 6652	Distribution des nombres premiers	4.0
MAT 6654	Courbes elliptiques et formes modulaires	4.0
MAT 6657	Combinatoire additive	4.0
MAT 6659A	Théorie des nombres: sujets spéciaux	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0
MAT 6703	Calcul stochastique	4.0
MAT 6709A	Probabilités: sujets spéciaux	4.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 7900	Examen général de doctorat	0.0
MAT 7910	Thèse	78.0

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 8 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Mathématiques et sciences des données

Option - Minimum 8 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 6230	Finance mathématique	3.0
ACT 6240	Laboratoire de modélisation de données financières	3.0
ACT 6245	Méthodes computationnelles en finance	3.0
ACT 6275	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6125	Analyse fonctionnelle avancée	4.0
MAT 6129A	Analyse: sujets spéciaux	4.0
MAT 6139A	Analyse complexe: sujets spéciaux	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6220	Équations aux dérivées partielles	4.0
MAT 6229A	Équations aux dérivées partielles : sujets divers	4.0
MAT 6230	Analyse géométrique	4.0
MAT 6330	Géométrie différentielle	4.0
MAT 6335	Géométrie riemannienne	4.0
MAT 6339A	Géométrie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6350	Topologie différentielle	4.0
MAT 6354	Topologie algébrique	4.0
MAT 6359A	Topologie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6461	Génétique mathématique et biologie des systèmes	4.0
MAT 6463	Mathématiques biologiques	4.0
MAT 6465	Modélisation mathématique et applications	4.0
MAT 6467	Neuroscience mathématique	4.0
MAT 6473	Calcul scientifique	4.0
MAT 6475	Mécanique des fluides	4.0
MAT 6476	Méthodes numériques pour EDP	4.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0
MAT 6620	Algèbre commutative	4.0
MAT 6621	Théorie de la représentation des groupes	4.0
MAT 6623	Théorie des groupes de Lie	4.0
MAT 6629A	Algèbre: sujets spéciaux	4.0
MAT 6650	Théorie algébrique des nombres	4.0
MAT 6652	Distribution des nombres premiers	4.0
MAT 6654	Courbes elliptiques et formes modulaires	4.0
MAT 6657	Combinatoire additive	4.0
MAT 6659A	Théorie des nombres: sujets spéciaux	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0
MAT 6703	Calcul stochastique	4.0
MAT 6709A	Probabilités: sujets spéciaux	4.0
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6700	Inférence statistique	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 7900	Examen général de doctorat	0.0
MAT 7910	Thèse	78.0

Segment 73 - Propre à l'option Mathématiques de l'ingénieur

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits au choix.

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 7900	Examen général de doctorat	0.0
MAT 7902	Thèse	75.0

Segment 75 - Propre à l'option Actuariat et mathématiques financières

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 8 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 75A Actuariat, mathématiques financières, probabilités, science des données

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 6230	Finance mathématique	3.0
ACT 6240	Laboratoire de modélisation de données financières	3.0
ACT 6245	Méthodes computationnelles en finance	3.0
ACT 6275	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance	3.0
MAT 6493	Analyse géométrique de données	4.0
MAT 6495	Théorie spectrale des graphes	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0
MAT 6703	Calcul stochastique	4.0
MAT 6709A	Probabilités: sujets spéciaux	4.0
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6700	Inférence statistique	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0

Bloc 75B Mathématiques

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6125	Analyse fonctionnelle avancée	4.0
MAT 6129A	Analyse: sujets spéciaux	4.0
MAT 6139A	Analyse complexe: sujets spéciaux	4.0
MAT 6215	Systèmes dynamiques	4.0
MAT 6220	Équations aux dérivées partielles	4.0
MAT 6229A	Équations aux dérivées partielles : sujets divers	4.0
MAT 6230	Analyse géométrique	4.0
MAT 6330	Géométrie différentielle	4.0
MAT 6335	Géométrie riemannienne	4.0
MAT 6339A	Géométrie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6350	Topologie différentielle	4.0
MAT 6354	Topologie algébrique	4.0
MAT 6359A	Topologie: sujets spéciaux	4.0
MAT 6461	Génétique mathématique et biologie des systèmes	4.0
MAT 6463	Mathématiques biologiques	4.0
MAT 6465	Modélisation mathématique et applications	4.0
MAT 6467	Neuroscience mathématique	4.0
MAT 6473	Calcul scientifique	4.0
MAT 6475	Mécanique des fluides	4.0
MAT 6476	Méthodes numériques pour EDP	4.0
MAT 6620	Algèbre commutative	4.0
MAT 6621	Théorie de la représentation des groupes	4.0
MAT 6623	Théorie des groupes de Lie	4.0
MAT 6629A	Algèbre: sujets spéciaux	4.0
MAT 6650	Théorie algébrique des nombres	4.0
MAT 6652	Distribution des nombres premiers	4.0
MAT 6654	Courbes elliptiques et formes modulaires	4.0
MAT 6657	Combinatoire additive	4.0
MAT 6659A	Théorie des nombres: sujets spéciaux	4.0

Bloc 75D Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 7900	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
MAT 7910	Thèse	78.0

3-194-1-0 version 02 (A21)

Doctorat en statistique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans les milieux universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (statistique), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Structure du programme

Doctorat en statistique 3-194-1-0 version 02 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 84 crédits obligatoires, dont 73 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Les cours STT 6532, STT 6533 et STT6700 sont remplacés par d'autres cours s'ils ont été suivis à la maîtrise. Le choix de ces cours sera approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
MAT 6701	Probabilités	4.0
STT 6532	Consultation statistique 1	2.0

Cours	Titre	CR
STT 6533	Consultation statistique 2	2.0
STT 6700	Inférence statistique	3.0

Bloc 70B Compléments de statistique

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 6215	Méthodes de statistique bayésienne	3.0
STT 6220	Méthodes de rééchantillonnage	3.0
STT 6300	Méthodes asymptotiques	3.0
STT 6410	Analyse de la variance	3.0
STT 6415	Régression	3.0
STT 6510	Méthodes d'analyse biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
STT 6515	Analyse de données multivariées	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0
STT 6615	Séries chronologiques	3.0
STT 6705V	Statistique: sujets spéciaux	3.0
STT 6715U	Statistique-informatique	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 73 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 7900	Examen général	0.0

Cours	Titre	CR
STT 7904	Thèse	73.0

2-195-1-0 version 04 (A22)

Maîtrise en philosophie

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Le programme permet d'étudier une variété importante de sujets et de champs de recherche de la philosophie occidentale et orientale, l'éthique et la philosophie politique, la philosophie de la connaissance et la philosophie des sciences, la philosophie continentale.

La maîtrise en philosophie propose deux options, « Générale » et « Philosophie au collégial ». Les deux options exigent de suivre des séminaires de cycles supérieurs et de rédiger un mémoire. L'option « Philosophie au collégial » comporte également une formation pédagogique et des stages dans le milieu collégial.

Le programme de maîtrise prépare de manière générale à la poursuite des études au 3e cycle en philosophie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en philosophie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat (B.A.) spécialisé en philosophie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en philosophie ou d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en philosophie
- Baccalauréat en science politique et philosophie

Structure du programme

Maîtrise en philosophie 2-195-1-0 version 04 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits, répartis de la façon suivante :

- l'option Générale (segment 01 et 69) comporte 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

- l'option Philosophie au collégial (segments 01 et 72) comporte 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le segment 01 comporte de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Formation disciplinaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez suivre quatre à cinq des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs du département de philosophie (PHI6000). L'approbation du responsable de programme est requise.

Cours	Titre	CR
PHI 6015	Séminaire de philosophie	3.0
PHI 6205	Histoire de la philosophie	3.0
PHI 6215	Philosophie hellénistique et romaine	3.0
PHI 6225	Méthodologie de philosophie ancienne	3.0
PHI 6235	Philosophie grecque classique	3.0
PHI 6240	Philosophie médiévale 1	3.0
PHI 6241	Philosophie médiévale 2	3.0
PHI 6260	Philosophie moderne	3.0
PHI 6261	Textes de philosophie moderne	3.0
PHI 6262	Problèmes de philosophie moderne	3.0
PHI 6270	Philosophie allemande 1	3.0
PHI 6280	Philosophie allemande 2	3.0
PHI 6291	L'Univers intellectuel chinois	3.0
PHI 6292	Philosophie chinoise	3.0
PHI 6315	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 6322	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 6325	Philosophie des sciences contemporaines	3.0
PHI 6340	Logique et philosophie contemporaine	3.0
PHI 6346	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 6380	Histoire de la philosophie analytique	3.0
PHI 6385	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6525	Problèmes de métaéthique	3.0
PHI 6540	Éthique et philosophie sociale	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6555	Philosophie politique	3.0
PHI 6556	Histoire de la philosophie politique	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PHI 6605	Ontologie et herméneutique	3.0
PHI 6621	Problèmes de philosophie européenne	3.0
PHI 6625	Problèmes de philosophie allemande	3.0
PHI 6645	Philosophie continentale	3.0
PHI 6646	Problèmes de philosophie continentale 1	3.0
PHI 6647	Problème de philosophie continentale 2	3.0
PHI 6655	Esthétique philosophique	3.0
PHI 6715	Problèmes de philosophie contemporaine	3.0
PHI 6725	Phénoménologie	3.0

Segment 69 Propre à l'option Générale

Le segment 69 comporte 30 crédits obligatoires, attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 69A Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 6915	Recherche	6.0
PHI 6925	Recherche	12.0

Cours	Titre	CR
PHI 6935	Mémoire	12.0

Segment 72 - Propre à l'option Philosophie au collégial

Le segment 72 comporte 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 6401	Enjeux de la philosophie au collégial	3.0
PHI 6402	Séminaire de stage	1.5

Cours	Titre	CR
PHI 6410	Stage en milieu collégial	1.5
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0

Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 6945	Recherche	6.0
PHI 6955	Recherche	9.0

Cours	Titre	CR
PHI 6960	Mémoire	9.0

2-195-6-0 version 00 (A25)

Microprogramme de deuxième cycle en philosophie au collégial

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en philosophie au collégial s'adresse à des étudiants d'un programme de maîtrise ou de doctorat en philosophie, ou à des personnes détenant une maîtrise en philosophie, et permet de s'initier au travail d'enseignant de philosophie dans un établissement collégial. Il permet d'acquérir une expérience de travail, à travers un stage, condition souvent nécessaire à l'embauche dans un cégep.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en philosophie au collégial, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en philosophie ET avoir terminé une scolarité de maîtrise en philosophie.
- avoir maintenu au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans (9 trimestres), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Statut

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en philosophie au collégial 2-195-6-0 version 00 (A25)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le Microprogramme comporte 9 crédits obligatoires.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 6401	Enjeux de la philosophie au collégial	3.0
PHI 6402	Séminaire de stage	1.5

Cours	Titre	CR
PHI 6410	Stage en milieu collégial	1.5
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0

3-195-1-0 version 04 (A13)

Doctorat en philosophie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une oeuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. A. (philosophie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation.
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Information complémentaire

À compter du trimestre d'hiver 2023, les inscriptions aux cours PHI 6401, PHI 6402 et PHI 6410 ne seront pas autorisées dans le bloc 70A.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en philosophie

Structure du programme

Doctorat en philosophie 3-195-1-0 version 04 (A13)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 7000	Examen général de doctorat	0.0
PHI 7940	Recherche - approche du projet de recherche	10.0
PHI 7946	Séminaire de recherche	15.0

Cours	Titre	CR
PHI 7950	Recherche - dépôt du manuscrit	20.0
PHI 7955	Thèse	30.0

2-200-1-0 version 08 (A23)

Maîtrise en physique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert en collaboration avec l'Université Toulouse III Paul Sabatier (France)

Objectifs

L'objectif du programme est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche ou de développement en milieu industriel.

Option générale
Cette option est offerte aux étudiants désirant se perfectionner dans l'une des spécialisations offertes par les professeurs du département.

Option Biophysique et physiologie moléculaire
Cette Option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Option Physique médicale
Cette Option vise à mieux préparer les physiciens à oeuvrer dans les hôpitaux, les établissements du réseau de la santé et dans l'industrie associée à cette activité.

Option Plasma - cheminement international
Cette Option est offerte conjointement par le département de physique de l'Université de Montréal et l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Elle vise à étudier les aspects physiques et chimiques des plasmas naturels et créés en laboratoire.

Option physique des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international
Cette option est offerte conjointement par le Département de physique et de chimie de l'Université de Montréal et de chimie de l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Elle vise à former des étudiants à la physique et à la chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces en leur donnant de solides bases théoriques et expérimentales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en physique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en physique, ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en physique, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Connaissances préalables requises

Pour l'option biophysique et physiologie moléculaires, l'étudiant peut être appelé à compléter 3 crédits de cours complémentaire choisis parmi les cours suivants :

- BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 crédits
- BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 crédits
- BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 crédits
- CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 crédits
- PHY 2900 Biophysique, 3 crédits

2. Exigences particulières

Pour l'option physique des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international :

Pour être autorisé à poursuivre ses études dans le cadre du cursus en double diplôme, l'étudiant doit satisfaire aux critères de réussite établis, notamment en réussissant et en validant toutes les activités du premier semestre de Master/Maîtrise à l'Université Toulouse III. L'accès à la deuxième année du programme à l'Université de Montréal est conditionné par l'acquisition de 60 ECTS à l'Université Toulouse III, conformément à l'entente de collaboration entre les universités.

Un étudiant qui n'aura pas acquis les 60 ECTS en un an à l'Université Toulouse III perdra le bénéfice de sa sélection et pourra, le cas échéant, s'intégrer dans l'une des autres options de la Maîtrise en chimie. De même, un étudiant qui n'aura pas acquis les 23 crédits de la deuxième année en un an à l'Université de Montréal perdra également le bénéfice de sa sélection et devra poursuivre ses études en intégrant l'une des autres options de la Maîtrise en chimie. À l'issue de la première ou de la deuxième année, ce changement d'option devra respecter les exigences de la scolarité, ce qui pourrait retarder l'obtention du diplôme.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Formulaire pour informations complémentaires
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en physique
- Baccalauréat en mathématiques et physique

Structure du programme

Maîtrise en physique 2-200-1-0 version 08 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les modalités et les cinq options suivantes:

- l'option générale, avec mémoire (MM) ou avec stage (ST) (segment 70)

- l'option biophysique et physiologie moléculaires, avec mémoire (segment 71)

- l'option physique médicale, avec mémoire (segment 72)

- l'option plasma - cheminement international, avec mémoire (segment 73)

- l'option physique des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international, avec mémoire (segment 74)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- modalité avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 9 crédits à option, et de 0 à 6 crédits au choix.

- modalité avec stage (ST) : 24 obligatoires crédits attribués à un stage, et 21 crédits à option. L'étudiant peut faire un maximum de 6 crédits de premier cycle.

Bloc 70A-MM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent à votre projet de recherche. Le choix des cours doit être approuvé par la direction du programme. Un maximum de 3 crédits de cours de niveau 3000 peut être autorisé.

Cours	Titre	CR
PHY 6035	Apprentissage automatique pour la physique	3.0
PHY 6051X	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 6210	Physique statistique - systèmes en équilibre	3.0
PHY 6445	Physico-chimie des plasmas froids	3.0
PHY 6505	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 6638	Physique subatomique instrumentale	3.0
PHY 6650	Fondements théoriques du modèle standard	3.0
PHY 6651	Fondements expérimentaux du modèle standard	3.0
PHY 6669	Cosmologie moderne	3.0
PHY 6710	Naines brunes et exoplanètes	3.0
PHY 6756	Fluides astrophysiques	3.0
PHY 6812	Théorie des champs 1	3.0
PHY 6822	Théorie des champs 2	3.0

Bloc 70A-ST

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent à votre projet de recherche. Le choix des cours doit être approuvé par la direction du programme. Un maximum de 6 crédits de cours de niveau 3000 peut être autorisé.

Cours	Titre	CR
PHY 6051X	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 6210	Physique statistique - systèmes en équilibre	3.0
PHY 6445	Physico-chimie des plasmas froids	3.0
PHY 6505	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 6638	Physique subatomique instrumentale	3.0
PHY 6650	Fondements théoriques du modèle standard	3.0
PHY 6651	Fondements expérimentaux du modèle standard	3.0
PHY 6669	Cosmologie moderne	3.0
PHY 6710	Naines brunes et exoplanètes	3.0
PHY 6756	Fluides astrophysiques	3.0
PHY 6812	Théorie des champs 1	3.0
PHY 6822	Théorie des champs 2	3.0

Bloc 70C-MM

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 6010	Mémoire	36.0

Segment 71 - Propre à l'option biophysique et physiologie moléculaires

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 6010	Mémoire	36.0

Segment 72 - Propre à l'option physique médicale

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 20 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
PHY 6292	Séminaire de physique médicale	0.0
PHY 6639	Physique : rayonnement en milieu médical	3.0
PHY 6912	Dosimétrie en radio-oncologie	3.0
PHY 6915	Radiologie et radioprotection	3.0
PHY 69801	Sujets spéciaux: physique médicale 1	0.0
PHY 69802	Sujets spéciaux: physique médicale 2	3.0
PHY 6985	Imagerie en physique médicale 1	3.0
PHY 6990	Imagerie en physique médicale 2	3.0
PHY 69961	Laboratoire : physique médicale 1	0.0
PHY 69962	Laboratoire : physique médicale 2	3.0

Bloc 72B

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 6901	Mémoire	20.0

Segment 73 - Propre à l'option plasma - cheminement international

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 73A Formation internationale

Obligatoire - 15 crédits.

Cours donnés à l'Université Toulouse III - Paul-Sabatier

Cours	Titre	CR
PHY 6410	Physique des plasmas	3.0
PHY 6411	Caractérisation des plasmas	3.0
PHY 6412	Compléments de physique des plasmas	3.0
PHY 6413	Plasmas pour l'aéronautique et l'espace	2.0
PHY 6414	Plasmas pour l'énergie et l'environnement	2.0
PHY 6415	Plasmas pour le biomédical	1.0
PHY 6416	Notions d'anglais en science des plasmas	1.0

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 6051X	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 6445	Physico-chimie des plasmas froids	3.0
PHY 6450	Chapitres choisis de physique des plasmas	3.0
PHY 6460	Diagnostic des plasmas	3.0
PHY 6485	Interactions ions et plasmas avec les matériaux	3.0

Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 6420	Mémoire	24.0

Segment 74 - Propre à l'option physique des matériaux, surfaces et interfaces

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 74A Formation internationale

Obligatoire - 12 crédits.

Cours donnés à l'Université Toulouse III - Paul-Sabatier

Cours	Titre	CR
CHM 6100E	Notions d'anglais en surfaces et interfaces	1.0
CHM 6101E	Caractérisations des surfaces et interfaces	4.0
CHM 6102E	Réactivité des surfaces et interfaces	3.0
CHM 6103E	Synthèses et procédés	2.0
CHM 6104E	Développement durable et analyse bibliographique	2.0

Bloc 74B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 6432	Physico-chimie des nanostructures	3.0
CHM 6461	Chimie des matériaux 1	3.0
CHM 6462	Chimie des matériaux 2	3.0
CHM 6465	Matériaux fonctionnels	3.0
CHM 6485	Chapitres choisis en chimie physique	3.0
CHM 6492	Principes et méthodes d'électrochimie	3.0
PHY 6445	Physico-chimie des plasmas froids	3.0
PHY 6485	Interactions ions et plasmas avec les matériaux	3.0
PHY 6505	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 6530	Physique des surfaces	3.0

Bloc 74C Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 6570	Mémoire	27.0

3-200-1-0 version 05 (A20).

Doctorat en physique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme forme l'étudiant pour qu'il puisse mener, de façon autonome, un projet de recherche de pointe et original dans son domaine de spécialisation. L'étudiant développera ainsi ses aptitudes dans le cheminement méthodologique propre à la recherche et sera éventuellement apte à proposer de nouvelles avenues d'investigation. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure de poursuivre des recherches au sein d'une équipe en milieu universitaire ou dans des laboratoires industriels et instituts de recherche gouvernementaux et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche. Plusieurs domaines de spécialisation sont proposés au candidat au doctorat en physique, notamment astronomie et astrophysique, biophysique et physiologie moléculaire, physique de la matière condensée, physique des plasmas, physique des particules et physique médicale. L'approche méthodologique peut être aussi bien expérimentale que théorique ou numérique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (physique) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais et une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Les candidats qui détiennent une maîtrise en physique, option physique médicale, ou l'équivalent d'un programme de physique médicale accrédité ne peuvent s'inscrire au doctorat en physique, option physique médicale (mais peuvent s'inscrire aux deux autres options du doctorat en physique).

1.1 Exigences supplémentaires

Option Biophysique et physiologie moléculaire

Pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires sont nécessaires, à moins qu'ils n'aient été réussis au 2e cycle.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Formulaire pour informations complémentaires
- Deux lettres de recommandation

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en physique

Structure du programme

Doctorat en physique 3-200-1-0 version 05 (A20).

Le doctorat comporte 90 crédits.

Il est offert selon les options suivantes :

- Physique

- Biophysique et physiologie moléculaire

- Physique médicale

Cours complémentaires

BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 crédits.

BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 crédits.

BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 crédits.

CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 crédits.

PHY 2900 Biophysique, 3 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option Physique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Option - Maximum 9 crédits.

À choisir parmi la liste des cours de cycles supérieures du Département avec l'approbation du directeur de recherche.

Cours	Titre	CR
PHY 6035	Apprentissage automatique pour la physique	3.0
PHY 6051X	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 6210	Physique statistique - systèmes en équilibre	3.0
PHY 6445	Physico-chimie des plasmas froids	3.0
PHY 6450	Chapitres choisis de physique des plasmas	3.0
PHY 6450B	Chapitres choisis de physique des plasma	3.0
PHY 6460	Diagnostic des plasmas	3.0
PHY 6485	Interactions ions et plasmas avec les matériaux	3.0
PHY 6505	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 6530	Physique des surfaces	3.0
PHY 6611A	Chapitres choisis de physique subatomique	3.0
PHY 6638	Physique subatomique instrumentale	3.0
PHY 6639	Physique : rayonnement en milieu médical	3.0
PHY 6650	Fondements théoriques du modèle standard	3.0
PHY 6651	Fondements expérimentaux du modèle standard	3.0
PHY 6669	Cosmologie moderne	3.0
PHY 6710	Naines brunes et exoplanètes	3.0
PHY 6756	Fluides astrophysiques	3.0
PHY 6771	Atmosphères stellaires	3.0
PHY 6780	Instruments de l'astronomie	3.0
PHY 6792	Astrophysique des galaxies	3.0
PHY 6812	Théorie des champs 1	3.0
PHY 6822	Théorie des champs 2	3.0
PHY 6890	Chapitres choisis de physique théorique	3.0
PHY 6912	Dosimétrie en radio-oncologie	3.0
PHY 6915	Radiologie et radioprotection	3.0
PHY 6918	Concepts de radioprotection pour le génie clinique	3.0
PHY 69801	Sujets spéciaux: physique médicale 1	0.0
PHY 69802	Sujets spéciaux: physique médicale 2	3.0
PHY 6985	Imagerie en physique médicale 1	3.0
PHY 6990	Imagerie en physique médicale 2	3.0
PHY 69961	Laboratoire : physique médicale 1	0.0
PHY 69962	Laboratoire : physique médicale 2	3.0

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
PHY 7010	Thèse	81.0

Segment 71 - Propre à l'option Biophysique et physiologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 60611	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1	0.0
PSL 60612	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 60621	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1	0.0
PSL 60622	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2	1.0

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 7000	Examen général de doctorat	0.0

Segment 72 - Propre à l'option Physique médicale

Tous les crédits sont obligatoires, dont 65 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
PHY 6292	Séminaire de physique médicale	0.0
PHY 6639	Physique : rayonnement en milieu médical	3.0
PHY 6912	Dosimétrie en radio-oncologie	3.0
PHY 6915	Radiologie et radioprotection	3.0
PHY 69801	Sujets spéciaux: physique médicale 1	0.0

Cours	Titre	CR
PHY 69802	Sujets spéciaux: physique médicale 2	3.0
PHY 6985	Imagerie en physique médicale 1	3.0
PHY 6990	Imagerie en physique médicale 2	3.0
PHY 69961	Laboratoire : physique médicale 1	0.0
PHY 69962	Laboratoire : physique médicale 2	3.0

Bloc 72B

Obligatoire - 65 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
PHY 7015	Thèse	65.0

2-210-1-1 version 10 (A20)

Maîtrise en psychoéducation

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (2-210-1-9)

Objectifs

Le programme vise à former des psychoéducateurs compétents qui traitent avec rigueur toute activité professionnelle et scientifique dans leur domaine, soit la prévention et l'intervention auprès des personnes à risque ou en difficulté d'adaptation, des familles, des groupes ou des organisations. Trois modalités sont offertes :

- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);
- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et au deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);
- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychoéducation OU être titulaire d'un baccalauréat en psychologie ou en criminologie ou l'équivalent. Ces candidats doivent réussir une propédeutique avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B dans chacun de ces cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire départemental
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les deux autres modalités.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychoéducation
- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Baccalauréat en criminologie

Structure du programme

Maîtrise en psychoéducation 2-210-1-1 version 10 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 modalités :

- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);

- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et aux deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);

- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Propédeutique

Le programme comporte habituellement entre 21 et 30 crédits de propédeutique en fonction de la formation antérieure, incluant les stages d'intervention 1 et 2 (PSE 32501 et PSE 32502) pour un total de 11 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72 Propre à la modalité Stage (intégration professionnelle)

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage et 18 crédits à option.

Bloc 72A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6116	Mobilisation des connaissances en psychoéducation	3.0

Bloc 72B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 72C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6103	Enjeux sociaux et psychoéducation	3.0
PSE 6104	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation	3.0
PSE 6105	Approches de 3e vague en psychoéducation	3.0
PSE 6124	Biologie et intervention	3.0
PSE 6136	TDAH: Bilan clinique	3.0
PSE 6301	Perspectives évolutionnistes avancées	3.0
PSE 6309	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis	3.0
PSE 6312	Développement positif des personnes et communautés	3.0
PSE 6373	Travail d'équipe et rôle conseil	3.0
PSE 6574	Techniques d'observation avancées	3.0
PSE 6578	Pratiques et politiques sociales	3.0
PSE 6638	Problématique en psychoéducation	3.0

Bloc 72D Formation clinique avancée

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6114	Éthique et déontologie en psychoéducation	3.0
PSE 6308	Évaluation et intervention en situation de crise	3.0
PSE 66091	Stage pratique en psychoéducation 1	0.0
PSE 66092	Stage pratique en psychoéducation 2	15.0
PSE 66111	Rapport d'intégration professionnelle 1	0.0
PSE 66112	Rapport d'intégration professionnelle 2	3.0

Segment 74 Propre à la modalité Recherche et stage

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage et 18 crédits à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 74A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6562	Méthodes de recherche en psychoéducation	3.0

Bloc 74B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 74C Analyses de données

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0

Bloc 74D Formation clinique avancée

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6114	Éthique et déontologie en psychoéducation	3.0
PSE 6308	Évaluation et intervention en situation de crise	3.0
PSE 66081	Stage/pratique psychoéducation 1	0.0
PSE 66082	Stage/pratique psychoéducation 2	12.0

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6622	Mémoire	18.0

Segment 75 Propre à la modalité Recherche

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 75A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6562	Méthodes de recherche en psychoéducation	3.0

Bloc 75B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 75C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6103	Enjeux sociaux et psychoéducation	3.0
PSE 6104	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation	3.0
PSE 6105	Approches de 3e vague en psychoéducation	3.0
PSE 6124	Biologie et intervention	3.0
PSE 6136	TDAH: Bilan clinique	3.0
PSE 6301	Perspectives évolutionnistes avancées	3.0
PSE 6309	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis	3.0
PSE 6312	Développement positif des personnes et communautés	3.0
PSE 6373	Travail d'équipe et rôle conseil	3.0
PSE 6574	Techniques d'observation avancées	3.0
PSE 6578	Pratiques et politiques sociales	3.0
PSE 6638	Problématique en psychoéducation	3.0

Bloc 75D Analyses de données

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6621	Mémoire	30.0

2-210-1-2 version 00 (A20)

Actualisation de formation en psychoéducation

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à des personnes pour qui l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) a prescrit des cours ou des heures de formation pratique et théorique supplémentaires afin d'avoir accès au tableau des membres de l'Ordre et ainsi obtenir leur permis d'exercice.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Obtenir un avis valide du comité des admissions par équivalence de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) aux fins de la délivrance d'un permis de pratique de la psychoéducation;
- avoir obtenu un diplôme (niveau baccalauréat ou maîtrise) à l'extérieur du Québec dans une discipline jugée équivalente à la formation en psychoéducation;
- OU
- avoir obtenu depuis au moins 5 ans un baccalauréat en psychoéducation ou dans une discipline connexe ET détenir une expérience professionnelle équivalent à minimum 5 ans à temps plein dans le domaine de la relation d'aide

Ce programme ne mène à aucun diplôme.

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- La prescription (plan de formation) de l'OPPQ fournie par le comité des admissions par équivalence
- Un curriculum vitae
- Pour les détenteurs d'un baccalauréat obtenu au Québec, une attestation d'emploi ou une lettre faisant état d'une expérience d'un minimum de 5 ans temps plein dans le domaine de la relation d'aide après l'obtention du baccalauréat

Notez qu'à la demande de l'École de psychoéducation, les candidats doivent se présenter et participer à une entrevue.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre et la scolarité maximale est de 12 trimestres.

Structure du programme

Actualisation de formation en psychoéducation 2-210-1-2 version 00 (A20)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme d'études comporte de 9 à 30 crédits, selon les cours prescrits par l'OPPQ.

Notez qu'un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle peuvent être suivis.

Le cheminement sera déterminé pour chaque étudiant selon une prescription individualisée par l'OPPQ.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Choisir les cours selon la liste individualisée des cours prescrits par l'OPPQ.

Cours	Titre	CR
PSE 6104	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation	3.0
PSE 6105	Approches de 3e vague en psychoéducation	3.0
PSE 6114	Éthique et déontologie en psychoéducation	3.0
PSE 6116	Mobilisation des connaissances en psychoéducation	3.0
PSE 6136	TDAH: Bilan clinique	3.0
PSE 6308	Évaluation et intervention en situation de crise	3.0
PSE 6309	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis	3.0
PSE 6373	Travail d'équipe et rôle conseil	3.0
PSE 6562	Méthodes de recherche en psychoéducation	3.0
PSE 6574	Techniques d'observation avancées	3.0
PSE 6638	Problématique en psychoéducation	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.

Choisir les cours selon la liste individualisée des cours prescrits par l'OPPQ.

Cours	Titre	CR
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1202	Développement normal et psychopathologie adulte	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 1207	Observation des comportements	3.0
PSE 2202	Psychométrie et évaluation normative	3.0
PSE 2209	Conception de plans d'intervention	3.0

2-210-1-7 version 00 (A20)

Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation

Diplôme complémentaire de 2e cycle

Objectifs

Le Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation s'adresseaux étudiants qui s'inscrivent au Doctorat en psychoéducation via l'accès direct. L'objectif du programme est d'offrir la formation nécessaire pour un accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation, le candidat doit :

- Être admis au Doctorat en psychoéducation en vertu de l'article 93c. du Règlement des études supérieures et postdoctorales (accès direct);

Documents additionnels à fournir

Une preuve d'admission au Doctorat en psychoéducation

Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 9 trimestres.

4. Obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation, le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour
obtenir le diplôme de Doctorat en psychoéducation, soient :

- Le Doctorat en psychoéducation
- Le Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation

Statut

Les étudiants peuvent être inscrits à temps plein ou à temps partiel.

Structure du programme

Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation 2-210-1-7 version 00 (A20)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Le diplôme complémentaire de 2e cycle comporte 27 crédits répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6114	Éthique et déontologie en psychoéducation	3.0
PSE 6308	Évaluation et intervention en situation de crise	3.0
PSE 6562	Méthodes de recherche en psychoéducation	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 66091	Stage pratique en psychoéducation 1	0.0
PSE 66092	Stage pratique en psychoéducation 2	15.0

Bloc 01B Méthodologie de recherche

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0

2-210-1-8 version 00 (A20)

Actualisation de formation en psychoéducation

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à des personnes pour qui l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) a prescrit des cours ou des heures de formation pratique et théorique supplémentaires afin d'avoir accès au tableau des membres de l'Ordre et ainsi obtenir leur permis d'exercice.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Obtenir un avis valide du comité des admissions par équivalence de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) aux fins de la délivrance d'un permis de pratique de la psychoéducation;
- avoir obtenu un diplôme (niveau baccalauréat ou maîtrise) à l'extérieur du Québec dans une discipline jugée équivalente à la formation en psychoéducation;
- OU
- avoir obtenu depuis au moins 5 ans un baccalauréat en psychoéducation ou dans une discipline connexe ET détenir une expérience professionnelle équivalent à minimum 5 ans à temps plein dans le domaine de la relation d'aide

Ce programme ne mène à aucun diplôme.

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Pour les détenteurs d'un baccalauréat obtenu au Québec, une attestation d'emploi ou une lettre faisant état d'une expérience d'un minimum de 5 ans temps plein dans le domaine de la relation d'aide après l'obtention du baccalauréat
- La prescription (plan de formation) de l'OPPQ fournie par le comité des admissions par équivalence
- Un curriculum vitae

Notez qu'à la demande de l'École de psychoéducation, les candidats doivent se présenter et participer à une entrevue.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre et la scolarité maximale est de 12 trimestres.

Structure du programme

Actualisation de formation en psychoéducation 2-210-1-8 version 00 (A20)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme d'études comporte de 9 à 30 crédits, selon les cours prescrits par l'OPPQ.

Notez qu'un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle peuvent être suivis.

Le cheminement sera déterminé pour chaque étudiant selon une prescription individualisée par l'OPPQ.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Choisir les cours selon la liste individualisée des cours prescrits par l'OPPQ.

Cours	Titre	CR
PSE 6104	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation	3.0
PSE 6105	Approches de 3e vague en psychoéducation	3.0
PSE 6114	Éthique et déontologie en psychoéducation	3.0
PSE 6116	Mobilisation des connaissances en psychoéducation	3.0
PSE 6136	TDAH: Bilan clinique	3.0
PSE 6308	Évaluation et intervention en situation de crise	3.0
PSE 6309	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis	3.0
PSE 6373	Travail d'équipe et rôle conseil	3.0
PSE 6562	Méthodes de recherche en psychoéducation	3.0
PSE 6574	Techniques d'observation avancées	3.0
PSE 6638	Problématique en psychoéducation	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.

Choisir les cours selon la liste individualisée des cours prescrits par l'OPPQ.

Cours	Titre	CR
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1202	Développement normal et psychopathologie adulte	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 1207	Observation des comportements	3.0
PSE 2202	Psychométrie et évaluation normative	3.0
PSE 2209	Conception de plans d'intervention	3.0

2-210-1-9 version 03 (A20)

Maîtrise en psychoéducation

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (2-210-1-0)

Objectifs

Le programme vise à former des psychoéducateurs compétents qui traitent avec rigueur toute activité professionnelle et scientifique dans leur domaine, soit la prévention et l'intervention auprès des personnes à risque ou en difficulté d'adaptation, des familles, des groupes ou des organisations. Trois modalités sont offertes :

- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);
- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et au deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);
- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychoéducation OU être titulaire d'un baccalauréat en psychologie ou en criminologie ou l'équivalent. Ces candidats doivent réussir une propédeutique avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B dans chacun de ces cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire départemental
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les deux autres modalités.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychoéducation
- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Baccalauréat en criminologie

Structure du programme

Maîtrise en psychoéducation 2-210-1-9 version 03 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 modalités :

- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);

- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et aux deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);

- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Propédeutique

Le programme comporte habituellement entre 21 et 30 crédits de propédeutique en fonction de la formation antérieure, incluant les stages d'intervention 1 et 2 (PSE 32501 et PSE 32502) pour un total de 11 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72 Propre à la modalité Stage (intégration professionnelle)

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage et 18 crédits à option.

Bloc 72A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6116	Mobilisation des connaissances en psychoéducation	3.0

Bloc 72B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 72C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6103	Enjeux sociaux et psychoéducation	3.0
PSE 6104	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation	3.0
PSE 6105	Approches de 3e vague en psychoéducation	3.0
PSE 6124	Biologie et intervention	3.0
PSE 6136	TDAH: Bilan clinique	3.0
PSE 6301	Perspectives évolutionnistes avancées	3.0
PSE 6309	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis	3.0
PSE 6312	Développement positif des personnes et communautés	3.0
PSE 6373	Travail d'équipe et rôle conseil	3.0
PSE 6574	Techniques d'observation avancées	3.0
PSE 6578	Pratiques et politiques sociales	3.0
PSE 6638	Problématique en psychoéducation	3.0

Bloc 72D Formation clinique avancée

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6114	Éthique et déontologie en psychoéducation	3.0
PSE 6308	Évaluation et intervention en situation de crise	3.0
PSE 66091	Stage pratique en psychoéducation 1	0.0
PSE 66092	Stage pratique en psychoéducation 2	15.0
PSE 66111	Rapport d'intégration professionnelle 1	0.0
PSE 66112	Rapport d'intégration professionnelle 2	3.0

Segment 74 Propre à la modalité Recherche et stage

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage et 18 crédits à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 74A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6562	Méthodes de recherche en psychoéducation	3.0

Bloc 74B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 74C Analyses de données

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0

Bloc 74D Formation clinique avancée

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6114	Éthique et déontologie en psychoéducation	3.0
PSE 6308	Évaluation et intervention en situation de crise	3.0
PSE 66081	Stage/pratique psychoéducation 1	0.0
PSE 66082	Stage/pratique psychoéducation 2	12.0

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6622	Mémoire	18.0

Segment 75 Propre à la modalité Recherche

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 75A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6562	Méthodes de recherche en psychoéducation	3.0

Bloc 75B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6721	Psychoéducation avancée : petite enfance	3.0
PSE 6722	Psychoéducation avancée : attachement	3.0
PSE 6723	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés	3.0
PSE 6724	Psychoéducation avancée : troubles du développement	3.0
PSE 6726	Psychoéducation avancée : troubles anxieux	3.0
PSE 6727	Psychoéducation avancée : dépression	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PSE 6732	Psychoéducation avancée : milieu scolaire	3.0
PSE 6733	Thèmes avancés psychoéducation	3.0

Bloc 75C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6103	Enjeux sociaux et psychoéducation	3.0
PSE 6104	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation	3.0
PSE 6105	Approches de 3e vague en psychoéducation	3.0
PSE 6124	Biologie et intervention	3.0
PSE 6136	TDAH: Bilan clinique	3.0
PSE 6301	Perspectives évolutionnistes avancées	3.0
PSE 6309	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis	3.0
PSE 6312	Développement positif des personnes et communautés	3.0
PSE 6373	Travail d'équipe et rôle conseil	3.0
PSE 6574	Techniques d'observation avancées	3.0
PSE 6578	Pratiques et politiques sociales	3.0
PSE 6638	Problématique en psychoéducation	3.0

Bloc 75D Analyses de données

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6621	Mémoire	30.0

3-210-1-0 version 03 (A24)

Doctorat en psychoéducation

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le Doctorat en psychoéducation vise la formation de chercheurs et de chercheuses de haut calibre dans le domaine de l'intervention auprès de personnes à risque ou en difficulté d'adaptation, de familles, de groupes, de communautés ou d'organisation, selon une perspective multidimensionnelle, systémique et intégrative (psychopathologie développementale). Elle vise à former des spécialistes dans deux champs d'expertises complémentaires, soit la compréhension du développement des problèmes d'adaptation et le développement et la dissémination de stratégies d'intervention préventive et curative empiriquement validées susceptibles d'enrayer l'apparition ou l'aggravation de ces problèmes et de favoriser un développement harmonieux des personnes à risque ou en difficulté (sciences de l'intervention/diffusion). Son objectif consiste à former des spécialistes qui contribueront à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial ou universitaire, au processus de formation et de structuration des milieux d'intervention, aux processus de prise de décision en matière de politiques sociales ou de programmes d'intervention ou de prévention qui touchent des personnes en difficultés d'adaptation dans divers milieux de vie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychoéducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme équivalent à une maîtrise de l'Université de Montréal en psychoéducation ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

L'École de psychoéducation n'est pas tenue d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissancefrancais/ exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation décrivant l'intérêt de recherche du candidat
- Un curriculum vitae
- Une lettre d'acceptation du professeur qui dirigera le candidat OU
- Si le candidat n'a pas encore trouvé de directeur, lettre de recommandation

Scolarité

Le candidat au doctorat s'inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de six trimestres et la scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans).

Le candidat au doctorat s'inscrit à demi-temps, la scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Prescription d'inscription

Des cours additionnels pourraient être exigés pour les candidats ayant un diplôme autre qu'en psychoéducation.

Les candidats admis au Doctorat via l'article 93.c – accès direct et qui veulent être membres de l'OPPQ devront également s'inscrire au Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation (2 210-1-7)

Les candidats admis au Doctorat via l'article 109 – passage accéléré et qui veulent être membres de l'OPPQ devront également s'inscrire comme cours en surplus au stage PSE 66091 et PSE 66092.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Prescription d'inscription

Des cours additionnels pourraient être exigés pour les candidats ayant un diplôme autre qu'en psychoéducation.

Les candidats admis au Doctorat via l'article 93.c – accès direct et qui veulent être membres de l'OPPQ devront également s'inscrire au Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation (2-210-1-7)

Les candidats admis au Doctorat via l'article 109 – passage accéléré et qui veulent être membres de l'OPPQ devront également s'inscrire comme cours en surplus au stage PSE 66091 et PSE 66092.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en psychoéducation - Campus Laval
- Maîtrise en psychoéducation - Campus Montréal

Structure du programme

Doctorat en psychoéducation 3-210-1-0 version 03 (A24)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 72 crédits sont attribués à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 72 crédits sont attribués à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 7201	Projet doctoral 1 : théories	3.0
PSE 7202	Projet doctoral 2 : méthodes	3.0
PSE 7203	Épistémologie	3.0

Bloc 70B Champs de pratique en psychoéducation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 6103	Enjeux sociaux et psychoéducation	3.0
PSE 6104	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation	3.0
PSE 6105	Approches de 3e vague en psychoéducation	3.0
PSE 6136	TDAH: Bilan clinique	3.0
PSE 6301	Perspectives évolutionnistes avancées	3.0
PSE 6309	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis	3.0
PSE 6312	Développement positif des personnes et communautés	3.0
PSE 6373	Travail d'équipe et rôle conseil	3.0
PSE 6574	Techniques d'observation avancées	3.0
PSE 6638	Problématique en psychoéducation	3.0
PSE 7314	Recherche et politiques sociales	3.0
PSE 7316	Lecture dirigée: thème avancé en psychoéducation	3.0
PSE 7345	Internat de recherche 1	6.0
PSE 7347	Internat de recherche 3	3.0
PSE 7701	Interactions biologie-individu-milieu	3.0

Bloc 70C Méthodologies de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours parmi la liste de cours ci-dessous ou parmi les cours de statistiques ou de méthodologie offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
PSE 6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation	3.0
PSE 7320	Analyse de données longitudinales	3.0
PSE 7326	Publication et diffusion scientifiques	3.0

Bloc 70D Interdisciplinarité

Option - Maximum 6 crédits.

Cours parmi les cours de cette liste ou tout autre cours parmi l'ensemble des cours des cycles supérieurs offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
APC 6017	Communication organisationnelle	3.0
APC 6018	Organisation et gestion des ressources humaines	3.0
APC 6022	Planification dans les organisations	3.0
IPR 6001	Demande de financement en contexte entrepreneurial	1.0
IPR 6002	Le réseautage professionnel en ligne	1.0
IPR 6007	Intégration des TIC en milieu professionnel	1.0
IPR 6009	Entrevue avec les médias	1.0
IPR 6011	Projet professionnel et gestion de carrière	1.0
IPR 6013	Sciences humaines et innovation 3	1.0
IPR 6014	Développement des aptitudes au leadership 1	1.0
PLU 6152	Introduction à la diplomatie scientifique	1.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
REI 7010	Enjeux en gestion des RH et des organisations	3.0
REI 7030	Enjeux en politiques gouvernementales	3.0
SPU 7009	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances	3.0
SPU 7300	Séminaire en promotion de la santé	3.0

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 7800	Examen de synthèse	0.0
PSE 7901	Thèse	72.0

2-220-1-3 version 06 (A20)

Maîtrise en psychologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche de base dans un secteur de recherche de son choix en psychologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en psychologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogiques des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, d'un grade de 1er cycle spécialisé en neuroscience cognitive, d'un grade de 1er cycle en psychologie et sociologie comportant au moins 51 crédits en psychologie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Un grade de 1er cycle dans un autre domaine, accompagné d'une majeure complétée en psychologie, pourrait aussi être considéré.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Formulaire départemental (Note : un formulaire incomplet amènera le rejet de la candidature)

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Baccalauréat en psychologie et sociologie

Structure du programme

Maîtrise en psychologie 2-220-1-3 version 06 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6013	Séminaire de projet de mémoire	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6028	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche	3.0

Bloc 70B Méthodes d'analyse

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 6211A	Modèles de modération et de médiation	1.0
SOL 6211B	Modèles de trajectoires généralisés	1.0
SOL 6211C	Modèles de trajectoires par classes latentes	1.0

Bloc 70C Séminaires et stages

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6032	Séminaire de recherche 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6855	Stage en milieu de recherche ou professionnel 1	3.0

Bloc 70D Neuroscience cognitive et neuropsychologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 6441	Neuropsychologie de la musique	3.0
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 64071	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 1	0.0
PSY 64072	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 2	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0
PSY 6423	Neuropsychologie cognitive humaine	3.0
PSY 6424	Autisme : cognition et fonctionnement	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0
PSY 6936	Troubles du sommeil : dépistage et intervention	3.0
PSY 6973	Traitement des données en neurosciences cognitives	3.0
PSY 6976	Techniques expérimentales en cognition	3.0
PSY 6983	Projet en sciences des données neuronales	3.0
PSY 6989	L'apprentissage profond en neuroscience cognitive	3.0

Bloc 70E Psychologie clinique/sociale/du travail et des organisations

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
PSY 6257	Personnalité et comportement criminel	3.0
PSY 6258	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés	3.0
PSY 6303	Théories contemporaines en psychologie sociale	3.0
PSY 6304	Transfert et mobilisation des connaissances	3.0
PSY 6308	Neuroscience sociale	3.0
PSY 6329	Mauvais traitements envers les enfants	3.0
PSY 6712	Évaluer la performance au travail	3.0
PSY 6714	Mobiliser par l'influence	3.0
PSY 6715	Psychologie des équipes de travail	3.0
PSY 6716	Consulter en milieu de travail	3.0
PSY 6717	Diagnostiquer l'organisation	3.0
PSY 6732	Développer le personnel	3.0
PSY 6733	Gestion psychologique des conflits	3.0
PSY 6734	Développer l'organisation	3.0
PSY 6793	Sélection du personnel	3.0
PSY 6799	Favoriser la santé au travail	3.0

Bloc 70G

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6965	Recherche	6.0
PSY 6966	Mémoire	27.0

3-220-6-0 version 01 (A21)

Microprogramme de troisième cycle en neuropsychologie clinique

Attestation de 3e cycle

Objectifs

Le microprogramme s'adresse aux détenteurs d'un doctorat en psychologie qui désirent maîtriser les notions relatives au développement, à la neuroanatomie et au fonctionnement normal et pathologique du cerveau. Ce microprogramme permet l'acquisition d'habiletés professionnelles visant à analyser les profils d'individus en proie à divers troubles neuropsychologiques tels que les troubles de l'attention, du langage, de la mémoire, les dysfonctionnements exécutifs et sensoriels à l'aide de méthodes et de techniques d'évaluation psychométriques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- détenir un Ph. D. R/I ou D. Psy. en psychologie clinique
- être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

Documents additionnels à fournir

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Preuve de l'obtention du permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec.

Scolarité

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription du candidat.

Remarques

Le critère d'admission pour ce microprogramme est la détention d'un Ph.D. en psychologie clinique (recherche et intervention) ou d'un D.Psy en psychologie clinique. Les détenteurs d'une maîtrise octroyée avant 2006 ne seront pas admis au microprogramme. Nous dirigerons ces étudiants vers notre programme passerelle associé au D.Psy en neuropsychologie clinique qui leur permettra de compléter un doctorat (D.Psy) menant à l'Attestation de la pratique de la neuropsychologie clinique.

Structure du programme

Microprogramme de troisième cycle en neuropsychologie clinique 3-220-6-0 version 01 (A21)

Ce microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0

Bloc 71B Syndromes neuropsychologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7425	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 7426	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant	3.0

Bloc 71C Évaluation neuropsychologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7413	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 7414	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné	3.0

Bloc 71D Approfondissement en neuropsychologie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 6441	Neuropsychologie de la musique	3.0
PSY 6308	Neuroscience sociale	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6419	Neuropsychologie et troubles acquis du langage	3.0
PSY 6423	Neuropsychologie cognitive humaine	3.0

3-220-1-0 version 12 (H25)

Doctorat en psychologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le Doctorat en psychologie s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir des habiletés de recherche de haut niveau dans des domaines de pointe en psychologie.

En plus de son orientation générale, il offre la possibilité de développer des compétences particulières dans les champs de la neuroscience cognitive et de la psychologie sociale, par le biais de trois options distinctes.

Il est important de noter que le doctorat en psychologie n'offre pas de formation professionnelle en psychologie ni de stage de formation clinique. Il ne donne ainsi pas accès à l'Ordre des Psychologues de Québec

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en psychologie, ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Formulaire départemental (Note : un formulaire incomplet amènera le rejet de la candidature)

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps.

Informations supplémentaires

Thèse
L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

Examen de synthèse
L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation, d'interruption des études et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en psychologie

Structure du programme

Doctorat en psychologie 3-220-1-0 version 12 (H25)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 75 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 9 à 12 crédits à option et jusqu'à 4 crédits au choix.

Il comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les trois options suivantes :

- l'option générale (segment 71);

- l'option psychologie sociale (segment 73);

- l'option neuroscience cognitive et computationnelle (segment 78).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 75 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 3 à 9 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7006	Séminaire de projet doctoral	3.0

Bloc 01B Méthodes d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 6211A	Modèles de modération et de médiation	1.0
SOL 6211B	Modèles de trajectoires généralisés	1.0
SOL 6211C	Modèles de trajectoires par classes latentes	1.0

Bloc 01C Stages de recherche et professionnels

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6855	Stage en milieu de recherche ou professionnel 1	3.0
PSY 6856	Stage en milieu de recherche ou professionnel 2	3.0

Bloc 01D Recherche

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7860	Examen général de doctorat	0.0
PSY 7962	Projet de recherche	9.0
PSY 7967	Thèse	66.0

Segment 71 - Propre à l'option générale

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 3 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

À choisir parmi les cours de niveau 6000 dans la banque de cours offerts au Département de psychologie, en fonction des besoins de formation de l'étudiant et avec l'approbation du responsable de programme. Remarque : cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours offerts par le Département pourront être suivis dans ce bloc.

Cours	Titre	CR
NCM 6441	Neuropsychologie de la musique	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
PSY 6257	Personnalité et comportement criminel	3.0
PSY 6258	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés	3.0
PSY 6304	Transfert et mobilisation des connaissances	3.0
PSY 6308	Neuroscience sociale	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0
PSY 6424	Autisme : cognition et fonctionnement	3.0
PSY 6712	Évaluer la performance au travail	3.0
PSY 6714	Mobiliser par l'influence	3.0
PSY 6715	Psychologie des équipes de travail	3.0
PSY 6793	Sélection du personnel	3.0
PSY 6799	Favoriser la santé au travail	3.0
PSY 6936	Troubles du sommeil : dépistage et intervention	3.0
SHA 7015	Épistémologie : sciences humaines appliquées	3.0

Segment 73 - Propre à l'option psychologie sociale

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 3 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
PSY 6303	Théories contemporaines en psychologie sociale	3.0
PSY 6304	Transfert et mobilisation des connaissances	3.0
PSY 6308	Neuroscience sociale	3.0

Segment 78 - Propre à l'option neuroscience cognitive et computationnelle

Les crédits du segment 78 sont répartis de la façon suivante : 3 à 9 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 78A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6758	Science des données	4.0
NCM 6441	Neuropsychologie de la musique	3.0
NSC 6084	Neurosciences computationnelles	3.0
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 6308	Neuroscience sociale	3.0
PSY 64071	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 1	0.0
PSY 64072	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 2	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0
PSY 6423	Neuropsychologie cognitive humaine	3.0
PSY 6424	Autisme : cognition et fonctionnement	3.0
PSY 6936	Troubles du sommeil : dépistage et intervention	3.0
PSY 6973	Traitement des données en neurosciences cognitives	3.0
PSY 6976	Techniques expérimentales en cognition	3.0
PSY 6983	Projet en sciences des données neuronales	3.0
PSY 6989	L'apprentissage profond en neuroscience cognitive	3.0

3-220-1-3 version 04 (A25)

Doctorat en psychologie – psychologie clinique

Doctorat en psychologie

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychologie – psychologie clinique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, d'un grade de 1er cycle spécialisé en neuroscience cognitive - orientation neuropsychologie, d'un grade de 1er cycle en psychologie et sociologie comportant au moins 51 crédits en psychologie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Un grade de 1er cycle dans un autre domaine, accompagné d'une majeure complétée en psychologie, pourrait aussi être considéré.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Expression orale.
- Expression écrite

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire départemental dûment remplie

Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

Statut

Plein temps

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Maîtrise en psychologie

Structure du programme

Doctorat en psychologie – psychologie clinique 3-220-1-3 version 04 (A25)

Le doctorat comporte 123 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Psychologie clinique

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 60 crédits attribués à des stages, et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7422	Psychopharmacologie clinique	3.0
PSY 7903	Organisation professionnelle et éthique	3.0
PSY 7907	Fondements empiriques de l'intervention	3.0

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7948	Stage: relation	3.0
PSY 79491	Stage : évaluation 1	0.0
PSY 79492	Stage : évaluation 2	6.0
PSY 79521	Stage: intervention clinique 1.1	0.0
PSY 79522	Stage: intervention clinique 1.2	6.0
PSY 79531	Stage: intervention clinique 2.1	0.0
PSY 79532	Stage: intervention clinique 2.2	6.0
PSY 7954	Practicum supervision et consultation	3.0
PSY 79561	Internat clinique 1	0.0
PSY 79562	Internat clinique 2	0.0
PSY 79563	Internat clinique 3	36.0

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

Cours	Titre	CR
PSY 7236	Psychopathologie: enfants et adolescents	3.0
PSY 7905	Évaluation: enfants et adolescents 1	3.0
PSY 7915	Évaluation: enfants et adolescents 2	3.0

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

Cours	Titre	CR
PSY 7229	Psychopathologie adulte	3.0
PSY 7906	Évaluation: adultes	3.0
PSY 7916	Évaluation des adultes par les tests	3.0

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6127	Thérapie cognitivo-comportementale	3.0
PSY 6137	Psychologie positive appliquée et clinique	3.0
PSY 6228	Thérapies psychodynamiques	3.0
PSY 6258	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés	3.0
PSY 6329	Mauvais traitements envers les enfants	3.0
PSY 6616	Perspectives actuelles sur l'adolescence	3.0
PSY 6674	Processus de changement : enfant, adolescent	3.0
PSY 6678	Modèles d'interventions brèves	3.0
PSY 6928	Thérapies cognitives-comportementales de 3e vague	3.0
PSY 6937	Intervention: troubles mentaux graves	3.0
PSY 6946	Traumatisme et intervention	3.0
PSY 6968	Thérapies relationnelles et intersubjectives	3.0
PSY 7221	La communication facilitante en milieu familial	3.0

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6253	Interventions familiales	3.0
PSY 6552	Intervention de couple	3.0
PSY 6679	Intervention de groupe	3.0

Bloc 70F Méthodologie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 79191	Méthodes de recherche en psycho clinique 1	0.0
PSY 79192	Méthodes de recherche en psycho clinique 2	3.0
PSY 79901	Analyse critique en psychologie clinique 1	0.0
PSY 79902	Analyse critique en psychologie clinique 2	3.0

Bloc 70H Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7860	Examen général de doctorat	0.0
PSY 7993	Projet d'essai doctoral	6.0

Cours	Titre	CR
PSY 7994	Essai doctoral	18.0

3-220-1-4 version 05 (A25)

Doctorat en psychologie – psychologie clinique, option neuropsychologie clinique

Doctorat en psychologie

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la neuropsychologie clinique. Il vise à former des neuropsychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la neuropsychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychologie, option neuropsychologie clinique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, d'un grade de 1er cycle spécialisé en neuroscience cognitive - orientation neuropsychologie, d'un grade de 1er cycle en psychologie et sociologie comportant au moins 51 crédits en psychologie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Un grade de 1er cycle dans un autre domaine, accompagné d'une majeure complétée en psychologie, pourrait aussi être considéré.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Expression orale.
- Expression écrite.

Le candidat doit avoir également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire départemental

Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval

Structure du programme

Doctorat en psychologie – psychologie clinique, option neuropsychologie clinique 3-220-1-4 version 05 (A25)

Cette option du Doctorat en psychologie comporte 126 crédits. En plus du tronc commun, elle est offerte selon les deux cheminements suivants:

- Cheminement internats avec mineure (Segment 70)

- Cheminement internats sans mineure (Segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 - Tronc commun propre à l'option neuropsychologie clinique

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 72 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
PSY 7413	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent	3.0
PSY 7414	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné	3.0
PSY 7416	Neuropsychologie: méthodes d'intervention	3.0
PSY 7425	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte	3.0
PSY 7426	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant	3.0
PSY 7427	Psychopathologie et évaluation	3.0
PSY 7903	Organisation professionnelle et éthique	3.0

Bloc 01B Stages

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 74871	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné 1	0.0
PSY 74872	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné 2	6.0
PSY 74881	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent 1	0.0
PSY 74882	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent 2	6.0
PSY 7489	Stage d'intervention neuropsychologie clinique 1	3.0
PSY 7491	Stage d'intervention neuropsychologie clinique 2	3.0
PSY 7494	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique	3.0
PSY 7948	Stage: relation	3.0

Bloc 01C Méthodologie de recherche

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 64071	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 1	0.0
PSY 64072	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 2	3.0

Bloc 01D Statistiques

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0

Bloc 01E Intervention

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
PSY 6127	Thérapie cognitivo-comportementale	3.0
PSY 6258	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés	3.0
PSY 6678	Modèles d'interventions brèves	3.0
PSY 6936	Troubles du sommeil : dépistage et intervention	3.0
PSY 7417	Relation d'aide en neuropsychologie	3.0
PSY 7907	Fondements empiriques de l'intervention	3.0
PSY 7950	Stage clinique avancé - enfants et adolescents	3.0
PSY 7951	Stage clinique avancé - adultes	3.0

Bloc 01F Approfondissement en neuropsychologie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 6441	Neuropsychologie de la musique	3.0
PSY 6032	Séminaire de recherche 1	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0
PSY 6419	Neuropsychologie et troubles acquis du langage	3.0
PSY 6423	Neuropsychologie cognitive humaine	3.0
PSY 6424	Autisme : cognition et fonctionnement	3.0
PSY 6855	Stage en milieu de recherche ou professionnel 1	3.0
PSY 6989	L'apprentissage profond en neuroscience cognitive	3.0
PSY 7422	Psychopharmacologie clinique	3.0

Bloc 01G Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7860	Examen général de doctorat	0.0
PSY 79931	Projet d'essai doctoral 1	0.0
PSY 79932	Projet d'essai doctoral 2	6.0
PSY 7994	Essai doctoral	18.0

Segment 70 - Propre à l'option neuropsy. cliniq.: chemin. internats avec mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 108 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 75011	Internat en psychologie clinique 1	0.0
PSY 75012	Internat en psychologie clinique 2	6.0
PSY 75021	Internat en neuropsychologie clinique 1.1	0.0
PSY 75022	Internat en neuropsychologie clinique 1.2	0.0
PSY 75023	Internat en neuropsychologie clinique 1.3	15.0
PSY 75031	Internat en neuropsychologie clinique 2.1	0.0
PSY 75032	Internat en neuropsychologie clinique 2.2	0.0
PSY 75033	Internat en neuropsychologie clinique 2.3	15.0

Segment 71 - Propre à l'option neuropsy. cliniq.: chemin. internats sans mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 108 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 18 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 75041	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 1.1	0.0
PSY 75042	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 1.2	18.0

Cours	Titre	CR
PSY 75051	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 2.1	0.0
PSY 75052	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 2.2	18.0

3-220-1-5 version 05 (A25)

Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option neuropsychologie clinique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option neuropsychologie clinique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, d'un grade de 1er cycle spécialisé en neuroscience cognitive - orientation neuropsychologie, d'un grade de 1er cycle en psychologie et sociologie comportant au moins 51 crédits en psychologie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Un grade de 1er cycle dans un autre domaine,accompagné d'une majeure complétée en psychologie, pourrait aussi être considéré.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Expression orale.
- Expression écrite.

L'étudiant doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

et

Examen de synthèse
L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le
programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est
reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Accès à l'internat
Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter
son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune
des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état
suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme. Pour obtenir le diplôme, l'étudiant(e) doit avoir complété tous les crédits du Segment 70P1 OU tous ceux du
Segment 70P2.

Séminaire de projet doctoral
La complétion du cours séquentiel PSY79231 et PSY79232 –Recherche 1 et 2 est obligatoire pour la réussite du programme. La première partie (séminaire de projet doctoral) doit être
suivie au second trimestre d'inscription, soit à l'hiver de la 1re année et la seconde partie (dépôt du projet) complétée à l'automne de la 2e année, selon les dates prescrites par le
Département.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire départemental

Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent six trimestres en rédaction.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Maîtrise en psychologie

Structure du programme

Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option neuropsychologie clinique 3-220-1-5 version 05 (A25)

Cette option du Doctorat en psychologie comporte 153 crédits. En plus du tronc commun, elle est offerte selon les deux cheminements suivants:

- Cheminement internats avec mineure (Segment 70P1)

- Cheminement internats sans mineure (Segment 70P2)

Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 - Tronc commun propre à l'option Neuropsychologie clinique

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 111 crédits obligatoires, dont 63 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 64071	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 1	0.0
PSY 64072	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 2	3.0
PSY 7413	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent	3.0
PSY 7414	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné	3.0
PSY 7416	Neuropsychologie: méthodes d'intervention	3.0
PSY 7425	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte	3.0
PSY 7426	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant	3.0
PSY 7427	Psychopathologie et évaluation	3.0
PSY 7903	Organisation professionnelle et éthique	3.0

Bloc 01B Stages

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 74871	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné 1	0.0
PSY 74872	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné 2	6.0
PSY 74881	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent 1	0.0
PSY 74882	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent 2	6.0
PSY 7494	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique	3.0
PSY 7948	Stage: relation	3.0

Bloc 01C Analyse des données

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0

Bloc 01D Approfondissement en neuropsychologie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 6441	Neuropsychologie de la musique	3.0
PST 6200	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves	3.0
PSY 6032	Séminaire de recherche 1	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
PSY 6308	Neuroscience sociale	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0
PSY 6419	Neuropsychologie et troubles acquis du langage	3.0
PSY 6423	Neuropsychologie cognitive humaine	3.0
PSY 6424	Autisme : cognition et fonctionnement	3.0
PSY 6855	Stage en milieu de recherche ou professionnel 1	3.0
PSY 6936	Troubles du sommeil : dépistage et intervention	3.0
PSY 6983	Projet en sciences des données neuronales	3.0
PSY 6989	L'apprentissage profond en neuroscience cognitive	3.0
PSY 7417	Relation d'aide en neuropsychologie	3.0
PSY 7422	Psychopharmacologie clinique	3.0
PSY 7950	Stage clinique avancé - enfants et adolescents	3.0
PSY 7951	Stage clinique avancé - adultes	3.0

Bloc 01E Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7860	Examen général de doctorat	0.0
PSY 79231	Recherche 1	0.0
PSY 79232	Recherche 2	9.0
PSY 7926	Thèse	54.0

Segment 70P1 - Cheminement internats avec mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 147 crédits obligatoires, dont 63 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

Bloc 70P1A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 75011	Internat en psychologie clinique 1	0.0
PSY 75012	Internat en psychologie clinique 2	6.0
PSY 75021	Internat en neuropsychologie clinique 1.1	0.0
PSY 75022	Internat en neuropsychologie clinique 1.2	0.0
PSY 75023	Internat en neuropsychologie clinique 1.3	15.0
PSY 75031	Internat en neuropsychologie clinique 2.1	0.0
PSY 75032	Internat en neuropsychologie clinique 2.2	0.0
PSY 75033	Internat en neuropsychologie clinique 2.3	15.0

Segment 70P2 - Cheminement internats sans mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 147 crédits obligatoires, dont 63 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

70P2A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 75041	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 1.1	0.0
PSY 75042	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 1.2	18.0
PSY 75051	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 2.1	0.0
PSY 75052	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 2.2	18.0

3-220-1-6 version 03 (A25)

Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option psychologie clinique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychologie, recherche et intervention, option psychologie clinique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, d'un grade de 1er cycle spécialisé en neuroscience cognitive - orientation neuropsychologie, d'un grade de 1er cycle en psychologie et sociologie comportant au moins 51 crédits en psychologie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Un grade de 1er cycle dans un autre domaine,accompagné d'une majeure complétée en psychologie, pourrait aussi être considéré.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Expression orales.
- Expression écrite.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

et

Examen de synthèse
L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le
programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est
reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Accès à l'internat
Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter
son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune
des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire départemental

Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent six trimestre en rédaction.

Statut

Plein temps

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval

Structure du programme

Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option psychologie clinique 3-220-1-6 version 03 (A25)

Le doctorat comporte 156 crédits.

Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 144 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7422	Psychopharmacologie clinique	3.0
PSY 7903	Organisation professionnelle et éthique	3.0
PSY 7907	Fondements empiriques de l'intervention	3.0

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7948	Stage: relation	3.0
PSY 79491	Stage : évaluation 1	0.0
PSY 79492	Stage : évaluation 2	6.0
PSY 79521	Stage: intervention clinique 1.1	0.0
PSY 79522	Stage: intervention clinique 1.2	6.0
PSY 79531	Stage: intervention clinique 2.1	0.0
PSY 79532	Stage: intervention clinique 2.2	6.0
PSY 7954	Practicum supervision et consultation	3.0
PSY 79561	Internat clinique 1	0.0
PSY 79562	Internat clinique 2	0.0
PSY 79563	Internat clinique 3	36.0

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe: Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, OU du profil Adultes.

Cours	Titre	CR
PSY 7236	Psychopathologie: enfants et adolescents	3.0
PSY 7905	Évaluation: enfants et adolescents 1	3.0
PSY 7915	Évaluation: enfants et adolescents 2	3.0

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe : Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, ou du profil Adultes.

Cours	Titre	CR
PSY 7229	Psychopathologie adulte	3.0
PSY 7906	Évaluation: adultes	3.0
PSY 7916	Évaluation des adultes par les tests	3.0

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6127	Thérapie cognitivo-comportementale	3.0
PSY 6137	Psychologie positive appliquée et clinique	3.0
PSY 6228	Thérapies psychodynamiques	3.0
PSY 6258	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés	3.0
PSY 6329	Mauvais traitements envers les enfants	3.0
PSY 6616	Perspectives actuelles sur l'adolescence	3.0
PSY 6674	Processus de changement : enfant, adolescent	3.0
PSY 6678	Modèles d'interventions brèves	3.0
PSY 6928	Thérapies cognitives-comportementales de 3e vague	3.0
PSY 6937	Intervention: troubles mentaux graves	3.0
PSY 6946	Traumatisme et intervention	3.0
PSY 6968	Thérapies relationnelles et intersubjectives	3.0
PSY 7221	La communication facilitante en milieu familial	3.0

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6253	Interventions familiales	3.0
PSY 6552	Intervention de couple	3.0
PSY 6679	Intervention de groupe	3.0

Bloc 70F Méthodologie 1

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 79191	Méthodes de recherche en psycho clinique 1	0.0

Cours	Titre	CR
PSY 79192	Méthodes de recherche en psycho clinique 2	3.0

Bloc 70G Méthodologie 2

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0
PSY 7005	Concevoir et communiquer la recherche	3.0

Bloc 70I Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7860	Examen général de doctorat	0.0
PSY 7923	Recherche	9.0

Cours	Titre	CR
PSY 7926	Thèse	54.0

3-220-1-7 version 02 (A25)

Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option psychologie du travail et des organisations

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de Doctorat en psychologie - recherche et intervention donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans le domaine de la psychologie du travail et des organisations.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychologie, Recherche et intervention, option psychologie du travail et des organisations, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, d'un grade de 1er cycle spécialisé en neuroscience cognitive - orientation neuropsychologie, d'un grade de 1er cycle en psychologie et sociologie comportant au moins 51 crédits en psychologie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Un grade de 1er cycle dans un autre domaine,accompagné d'une majeure complétée en psychologie, pourrait aussi être considéré.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Expression orale.
- Expression écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

et

Examen de synthèse
L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le
programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est
reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Accès à l'internat
Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter
son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune
des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots maximum.

Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent six trimestre en rédaction.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Thèse
L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

Examen de synthèse
L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Accès à l'internat
Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval

Structure du programme

Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option psychologie du travail et des organisations 3-220-1-7 version 02 (A25)

Le doctorat comporte 150 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option psychologie du travail et des organisations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 123 crédits obligatoires, dont 51 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 24 crédits à option, et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Consultation et éthique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6716	Consulter en milieu de travail	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 7903	Organisation professionnelle et éthique	3.0

Bloc 70B Projet doctoral

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 70061	Séminaire de projet doctoral 1	0.0
PSY 70062	Séminaire de projet doctoral 2	3.0

Bloc 70C Évaluation et diagnostic

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6712	Évaluer la performance au travail	3.0
PSY 6715	Psychologie des équipes de travail	3.0
PSY 6717	Diagnostiquer l'organisation	3.0
PSY 6799	Favoriser la santé au travail	3.0
PSY 7719	Évaluer le personnel	3.0

Bloc 70D Intervention de changement

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6714	Mobiliser par l'influence	3.0
PSY 6732	Développer le personnel	3.0
PSY 6733	Gestion psychologique des conflits	3.0
PSY 6734	Développer l'organisation	3.0
PSY 6793	Sélection du personnel	3.0

Bloc 70E Recherche et méthodologie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0

Bloc 70F Stages et internats

Obligatoire - 51 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7779	Stage en psychologie travail / organisation 1	3.0
PSY 77871	Stage en psychologie travail / organisation 2.1	0.0
PSY 77872	Stage en psychologie travail / organisation 2.2	6.0
PSY 77961	Internat en psychologie travail / organisation 1.1	0.0
PSY 77962	Internat en psychologie travail / organisation 1.2	0.0
PSY 77963	Internat en psychologie travail / organisation 1.3	18.0
PSY 77971	Internat en psychologie travail / organisation 2.1	0.0
PSY 77972	Internat en psychologie travail / organisation 2.2	0.0
PSY 77973	Internat en psychologie travail / organisation 2.3	18.0
PSY 7948	Stage: relation	3.0
PSY 7954	Practicum supervision et consultation	3.0

Bloc 70H Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7860	Examen général de doctorat	0.0
PSY 7923	Recherche	9.0
PSY 7926	Thèse	54.0

3-220-1-8 version 02 (A25)

Doctorat en psychologie

Doctorat en psychologie

Objectifs

L'option psychologie du travail et des organisations s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie du travail et des organisations. Elle vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie du travail et des organisations, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en psychologie, option psychologie du travail et des organisations, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, d'un grade de 1er cycle spécialisé en neuroscience cognitive - orientation neuropsychologie, d'un grade de 1er cycle en psychologie et sociologie comportant au moins 51 crédits en psychologie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Un grade de 1er cycle dans un autre domaine,accompagné d'une majeure complétée en psychologie, pourrait aussi être considéré.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Expression orale.
- Expression écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite)

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots.

Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

Informations supplémentaires

Accès à l'internat
Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

Essai doctoral d'intégration
Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat. Lorsque le jury de l'essai doctoral s'est prononcé en faveur de l'acceptation de la portion écrite de l'essai, un exposé oral a lieu.

Structure du programme

Doctorat en psychologie 3-220-1-8 version 02 (A25)

Cette option totalise 120 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option psychologie du travail et des organisations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoires, dont 51 crédits attribués à des stages et internats et 18 crédits attribués à la rédaction d'un essai doctoral, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Consultation et éthique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6716	Consulter en milieu de travail	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 7903	Organisation professionnelle et éthique	3.0

Bloc 70B Projet doctoral

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 70061	Séminaire de projet doctoral 1	0.0

Cours	Titre	CR
PSY 70062	Séminaire de projet doctoral 2	3.0

Bloc 70C Évaluation et diagnostic

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6712	Évaluer la performance au travail	3.0
PSY 6715	Psychologie des équipes de travail	3.0
PSY 6717	Diagnostiquer l'organisation	3.0
PSY 6799	Favoriser la santé au travail	3.0
PSY 7719	Évaluer le personnel	3.0

Bloc 70D Intervention de changement

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6714	Mobiliser par l'influence	3.0
PSY 6732	Développer le personnel	3.0
PSY 6733	Gestion psychologique des conflits	3.0
PSY 6734	Développer l'organisation	3.0
PSY 6793	Sélection du personnel	3.0

Bloc 70E Recherche et méthodologie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0
PSY 6018	Revue systématique et méta-analyse	3.0
PSY 6019	Méthodes quantitatives univariées	3.0

Bloc 70F Stages et internats

Obligatoire - 51 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7779	Stage en psychologie travail / organisation 1	3.0
PSY 77871	Stage en psychologie travail / organisation 2.1	0.0
PSY 77872	Stage en psychologie travail / organisation 2.2	6.0
PSY 77961	Internat en psychologie travail / organisation 1.1	0.0
PSY 77962	Internat en psychologie travail / organisation 1.2	0.0
PSY 77963	Internat en psychologie travail / organisation 1.3	18.0
PSY 77971	Internat en psychologie travail / organisation 2.1	0.0
PSY 77972	Internat en psychologie travail / organisation 2.2	0.0
PSY 77973	Internat en psychologie travail / organisation 2.3	18.0
PSY 7948	Stage: relation	3.0
PSY 7954	Practicum supervision et consultation	3.0

Bloc 70G Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 7860	Examen général de doctorat	0.0
PSY 7993	Projet d'essai doctoral	6.0
PSY 7994	Essai doctoral	18.0

2-230-1-0 version 11 (A18)

Maîtrise en relations industrielles

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et de la santé et de la sécurité du travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 16 crédits de cours
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en relations industrielles
- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- DESS en relations industrielles
- DESS en administration sociale
- Microprogramme de 2e cycle en gestion stratégique des ressources humaines

Structure du programme

Maîtrise en relations industrielles 2-230-1-0 version 11 (A18)

La maîtrise comporte 45 crédits. L'étudiant doit choisir parmi les deux options suivantes:

- Option Multidisciplinaire (segment 70)

- Option Santé et sécurité au travail (segment 71)

Chaque option offre les modalités suivantes :

- la modalité avec mémoire (MM),

- la modalité avec stage (ST),

- la modalité avec travail dirigé (TD).

Aux 45 crédits de la maîtrise peut s'ajouter une formation propédeutique composée des cours suivants :

REI 6022 - 4 crédits - Politiques publiques et emploi

REI 6033 - 4 crédits - Aspects juridiques des RI

REI 6044 - 4 crédits - Gestion des ressources humaines

REI 6055 - 4 crédits - Relations du travail

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6600	Théories en relations industrielles	3.0

Cours	Titre	CR
REI 6601	Méthodologie et analyse de données	3.0

Segment 70 Propre à l'Option Multidisciplinaire

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Les crédits de la modalité avec stage (ST) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un stage et 21crédits à option.

Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à un travail dirigé et 24 crédits à option.

MM - Bloc 70A

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6106	Modèles du droit du travail québécois	3.0
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRI 6130	Droit international du travail	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6615	RI: problèmes contemporains 1	3.0
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6617	Perspectives économiques des politiques publiques en RI	3.0
REI 6625	Audit de la GRH	3.0
REI 6626	Problèmes contemporains en RI 2	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0
REI 6629	Mondialisation et relations du travail	3.0
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0
REI 6631	Perspectives internation. politiques de l'emploi	3.0
REI 6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre	3.0
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

MM - Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6905	Atelier de préparation du projet	1.0
REI 6911	Recherche	5.0
REI 6920	Recherche	9.0
REI 6930	Mémoire	15.0

ST - Bloc 70A

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6106	Modèles du droit du travail québécois	3.0
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRI 6130	Droit international du travail	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6615	RI: problèmes contemporains 1	3.0
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6617	Perspectives économiques des politiques publiques en RI	3.0
REI 6625	Audit de la GRH	3.0
REI 6626	Problèmes contemporains en RI 2	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0
REI 6629	Mondialisation et relations du travail	3.0
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0
REI 6631	Perspectives internation. politiques de l'emploi	3.0
REI 6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre	3.0
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

ST - Bloc 70C

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6833	Stage professionnel	9.0
REI 6834	Rapport de stage	9.0

TD - Bloc 70A

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6106	Modèles du droit du travail québécois	3.0
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRI 6130	Droit international du travail	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6615	RI: problèmes contemporains 1	3.0
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6617	Perspectives économiques des politiques publiques en RI	3.0
REI 6625	Audit de la GRH	3.0
REI 6626	Problèmes contemporains en RI 2	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0
REI 6629	Mondialisation et relations du travail	3.0
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0
REI 6631	Perspectives internation. politiques de l'emploi	3.0
REI 6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre	3.0
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

TD - Bloc 70C

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6999	Travail dirigé en RI	15.0

Segment 71 Propre à l'Option Santé et sécurité au travail

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Les crédits de la modalité avec stage (ST) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un stage et 6 crédits à option.

Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé et 9 crédits à option.

MM - Bloc 71A

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0

Cours	Titre	CR
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

MM - Bloc 71B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6905	Atelier de préparation du projet	1.0
REI 6911	Recherche	5.0

Cours	Titre	CR
REI 6920	Recherche	9.0
REI 6930	Mémoire	15.0

ST - Bloc 71A

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0

Cours	Titre	CR
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6617	Perspectives économiques des politiques publiques en RI	3.0

ST - Bloc 71B

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6300	Droit et gestion de la réparation	3.0

Cours	Titre	CR
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0
SST 6450	Gestion financière de la SST	3.0

ST - Bloc 71C

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 6650	Stage professionnel en SST	9.0

Cours	Titre	CR
SST 6651	Rapport - Stage professionnel en SST	9.0

TD - Bloc 71A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0

Cours	Titre	CR
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6617	Perspectives économiques des politiques publiques en RI	3.0

TD - Bloc 71B

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6300	Droit et gestion de la réparation	3.0

Cours	Titre	CR
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0
SST 6450	Gestion financière de la SST	3.0

TD - Bloc 71C

Obligatoire - 15 crédits

Cours	Titre	CR
SST 6999	Travail dirigé en SST	15.0

TD - Bloc 71D Gestion de la SST

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0

Cours	Titre	CR
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0

TD - Bloc 71E Santé au travail

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0

Cours	Titre	CR
MSN 6111	Hygiène du travail	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0

TD - Bloc 71F Ergonomie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GIN 6403	Ergonomie sécurité (IND6403)	3.0
GIN 6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6411	Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)	3.0
SST 6525	Ergonomie et organisations	3.0

2-230-1-2 version 02 (A19)

D.E.S.S. en relations industrielles

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permet aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 16 crédits de cours;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissances de l'anglais.

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale, incluant les trimestres de suspension.

Transfert et équivalence

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Baccalauréat en relations industrielles

Structure du programme

D.E.S.S. en relations industrielles 2-230-1-2 version 02 (A19)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 16 crédits de cours :

REI 6022 - 4 crédits - Politiques publiques et emploi

REI 6033 - 4 crédits - Aspects juridiques des RI

REI 6044 - 4 crédits - Gestion des ressources humaines

REI 6055 - 4 crédits - Relation du travail

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6600	Théories en relations industrielles	3.0

Cours	Titre	CR
REI 6601	Méthodologie et analyse de données	3.0

Bloc 70B Gestion des ressources humaines et des organisations

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6625	Audit de la GRH	3.0
REI 6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre	3.0

Bloc 70C Relations du travail et syndicalisme

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6629	Mondialisation et relations du travail	3.0

Bloc 70D Droit et régulation du travail

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6106	Modèles du droit du travail québécois	3.0
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRI 6130	Droit international du travail	3.0

Bloc 70E Politiques du travail et de l'emploi

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6617	Perspectives économiques des politiques publiques en RI	3.0
REI 6631	Perspectives internation. politiques de l'emploi	3.0

Bloc 70F Santé, sécurité et mieux être au travail

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

Bloc 70G

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6615	RI: problèmes contemporains 1	3.0
REI 6626	Problèmes contemporains en RI 2	3.0

2-230-1-7 version 00 (A19)

Formation préparatoire en relations industrielles

Objectifs

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir une synthèse des connaissances fondamentales en relations industrielles, que ce soit ou non dans l'optique d'entamer des études aux cycles supérieurs dans ce champ disciplinaire. Il s'adresse aussi aux personnes soucieuses d'acquérir des connaissances disciplinaires complémentaires aux leurs ou inscrites dans un processus de formation continue.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation de son dossier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae

Scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la scolarité minimale est d'un trimestre. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Formation préparatoire en relations industrielles 2-230-1-7 version 00 (A19)

Le programme de formation préparatoire en relations industrielles comporte un maximum de 16 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du programme de formation préparatoire en relations industrielles sont répartis de la façon suivante : 4 à 16 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 4 crédits, maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6022	Politiques publiques et emploi	4.0
REI 6033	Aspects juridiques des RI	4.0

Cours	Titre	CR
REI 6044	Gestion des ressources humaines	4.0
REI 6055	Relations du travail	4.0

2-230-6-0 version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en dynamiques des relations du travail

Attestation

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux contemporains des relations du travail dans les milieux de travail et au niveau sociétal (négociation collective, modes de résolution des conflits, gestion partenariale, dialogue social, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (dynamiques des relations du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae à jour

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en relations industrielles

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en dynamiques des relations du travail 2-230-6-0 version 00 (A12)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits

REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits

REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits

REI6005 Relations du travail, 3 crédits

REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6629	Mondialisation et relations du travail	3.0

2-230-6-1 version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la diversité dans les organisations

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (gestion de la diversité dans les organisations) comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (gestion de la diversité dans les organisations), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae à jour

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la diversité dans les organisations 2-230-6-1 version 00 (A12)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits

REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits

REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits

REI6005 Relations du travail, 3 crédits

REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6631	Perspectives internation. politiques de l'emploi	3.0
REI 6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre	3.0

2-230-6-2 version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion stratégique des ressources humaines

Attestation

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux et les pratiques de la gestion stratégique des ressources humaines dans les organisations publiques ou privées (changement organisationnel, organisation du travail et de la production, développement des compétences, changements dans la main-d'oeuvre, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (gestion stratégique des ressources humaines), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae à jour

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Baccalauréat en relations industrielles

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en gestion stratégique des ressources humaines 2-230-6-2 version 00 (A12)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits

REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits

REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits

REI6005 Relations du travail, 3 crédits

REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6625	Audit de la GRH	3.0
REI 6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre	3.0

2-230-6-3 version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en perspectives internationales en relations industrielles

Attestation

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux internationaux contemporains des relations industrielles (gestion internationale des RH, droit international, politiques d'emploi, aspects internationaux de la SST, relations du travail en contexte de mondialisation, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (perspectives internationales en relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae à jour

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en perspectives internationales en relations industrielles 2-230-6-3 version 00 (A12)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours :

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits

REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits

REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits

REI6005 Relations du travail, 3 crédits

REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6130	Droit international du travail	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0
REI 6629	Mondialisation et relations du travail	3.0
REI 6631	Perspectives internation. politiques de l'emploi	3.0

2-230-6-4 version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en santé et mieux-être au travail

Attestation

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les différentes dimensions de la santé et du mieux-être au travail, dans les organisations publiques ou privées ou au niveau des normes et des politiques (étude des déterminants, interventions en matière de prévention, de promotion et d'amélioration de la santé au travail, stratégies novatrices de gestion de la santé et du mieux-être, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé et mieux-être au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae à jour

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en relations industrielles
- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Baccalauréat en psychologie - Campus Laval
- Certificat de santé et sécurité du travail

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en santé et mieux-être au travail 2-230-6-4 version 00 (A12)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits.

REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits.

REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits.

REI6005 Relations du travail, 3 crédits.

REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0

Cours	Titre	CR
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

2-241-6-0 version 03 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé

Attestation

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Les étudiants sont en effet amenés à se familiariser tant avec les déterminants sociaux de la santé, dont les inégalités sociales, qu'avec les acteurs et des institutions qui façonnent les politiques publiques relatives à la santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé pourront être reconnus dans l'éventualité d'un transfert au D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé. L'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2e cycle.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé 2-241-6-0 version 03 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6115	Politiques et santé. Échelles et perspectives	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0

Bloc 70B Société et santé

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
PRX 6002	Violences faites aux filles et aux femmes	3.0
PSY 6799	Favoriser la santé au travail	3.0
SPS 6001	Lectures dirigées	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70C Politiques publiques et santé

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0
PSE 6578	Pratiques et politiques sociales	3.0
STS 6010	Statistiques sociales et politiques publiques	3.0
SVS 6355	Politiques sociales	3.0
SVS 6485	Santé et travail social: regard transdisciplinaire	3.0
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle	3.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0
SVS 3275	Pratiques en santé	3.0

2-402-1-0 version 02 (H21)

D.E.S.S. en santé et sécurité du travail

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert en collaboration avec HEC Montréal et Polytechnique Montréal

Objectifs

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail.

Les admissions se font aux trimestres d'automne et d'hiver.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en relations industrielles
- Baccalauréat en kinésiologie
- Certificat de santé et sécurité du travail

Structure du programme

D.E.S.S. en santé et sécurité du travail 2-402-1-0 version 02 (H21)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante. Les étudiants peuvent être appelés à suivre jusqu'à 9 crédits de cours préparatoires incluant 3 crédits de cours dans chacun des blocs (minimum 0 crédits, maximum 9 crédits)

- Bloc 1

SST1110 - 3 crédits - Sécurité du travail

SST2120 - 3 crédits - Ergonomie

- Bloc 2

REI2510 - 3 crédits - Gestion de la SST

SST1010 - 3 crédits - Introduction à la gestion de la SST

- Bloc 3

SST2130 - 3 crédits - Hygiène du travail

REI3525 - 3 crédits - Évaluations et enquêtes en SST

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Le cours SST6550 sera suivi après les autres cours obligatoires.

Cours	Titre	CR
REI 6600	Théories en relations industrielles	3.0
REI 6601	Méthodologie et analyse de données	3.0
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6200	Problématique des maladies professionnelles	3.0
SST 6300	Droit et gestion de la réparation	3.0

Cours	Titre	CR
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0
SST 6450	Gestion financière de la SST	3.0
SST 6525	Ergonomie et organisations	3.0
SST 6550	Projet d'intervention	3.0

Bloc 70B Approfondissement des connaissances

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6111	Hygiène du travail	3.0
REI 6627	Aspects internationaux de la SST	3.0
REI 6630	Mieux-être et promotion de la santé au travail	3.0
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3.0

3-230-1-0 version 03 (H17)

Doctorat en relations industrielles

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en relations industrielles permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées ainsi qu'une compréhension élargie, intégrée et approfondie du travail et de l'emploi dans les domaines suivants :

- Gestion des ressources humaines;
- Relations du travail et syndicalisme;
- Politiques gouvernementales en matière de travail et d'emploi;
- Santé, sécurité et mieux-être au travail;
- Droit et régulation du travail;
- Aspects internationaux et comparatifs du travail et de l'emploi.

Le programme vise à former des chercheurs capables de réaliser de la recherche scientifique de grande qualité.

Il prépare ainsi les diplômés à une carrière de professeur-chercheur dans le secteur universitaire ou de spécialiste de haut niveau dans les secteurs public et privé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'une M. Sc. (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études doctorales en relations industrielles et ayant comporté la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un travail de recherche jugé équivalent par le Comité des études supérieures.
- Le candidat dont la formation antérieure n'a pas été obtenue en relations industrielles sera habituellement tenu d'effectuer une scolarité préparatoire dont le contenu sera déterminé par le Comité des études supérieures.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou qui n'a pas fait l'essentiel de ses études en français peut demander au moment de l'admission à rédiger en anglais les travaux dans les séminaires, les épreuves écrites de l'examen général de synthèse ou la thèse. Il doit cependant démontrer dans sa demande d'admission qu'il a une bonne capacité de rédaction en anglais, notamment en joignant les résultats obtenus au test d'anglais langue seconde (Test of English as a Foreign Language - TOEFL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. en relations industrielles ou dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 4,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

2. Examen général de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant un volet écrit et un volet oral au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae résumant votre formation, vos expériences professionnelles pertinentes ainsi que vos réalisations en recherche
- Deux lettres de recommandation récentes de répondants, dont au moins un provient du monde académique, qui établissent vos aptitudes à poursuivre avec succès un programme d'études doctorales et un projet de recherche avancée
- Une lettre de motivation
- Un exemplaire du travail académique principal ayant servi à l'obtention du diplôme servant de base d'admission (par exemple, mémoire de maîtrise)

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en relations industrielles

Structure du programme

Doctorat en relations industrielles 3-230-1-0 version 03 (H17)

Le doctorat comporte 90 crédits.

Des cours complémentaires sont ajoutés pour les étudiants admis en accès direct.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements théoriques et méthodologies

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 7200	Théories des relations industrielles	3.0
REI 7510	Méthodes de recherche en relations industrielles	3.0

Cours	Titre	CR
REI 7901	Séminaire de thèse - Scolarité	0.0

Bloc 70B Champs de concentration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 7711	Recherche en gestion des ressources humaines	3.0
REI 7722	Recherche en relations du travail et syndicalisme	3.0

Cours	Titre	CR
REI 7733	Recherche en politiques du travail et de l'emploi	3.0

Bloc 70C Spécialisations

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 7010	Enjeux en gestion des RH et des organisations	3.0
REI 7030	Enjeux en politiques gouvernementales	3.0
REI 7040	Enjeux en santé, sécurité et mieux-être au travail	3.0

Cours	Titre	CR
REI 7060	Enjeux internationaux et comparatifs du travail	3.0
REI 7656	Problématiques récentes en relations industrielles	3.0
REI 7999	Lectures dirigées	3.0

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

L'étudiant ne peut être inscrit en vue de l'obtention des crédits de ce bloc avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse.

Cours	Titre	CR
REI 7900	Examen général de doctorat	0.0
REI 7902	Séminaire de thèse - Rédaction	0.0
REI 7911	Projet de thèse	0.0

Cours	Titre	CR
REI 7918	Recherche	18.0
REI 7926	Thèse	54.0

2-245-1-0 version 10 (A24)

Maîtrise en science politique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux en science politique.

Le cheminement avec un mémoire vise à faire l'expérience d'une démarche originale de recherche scientifique et développer une expertise dans un domaine de la science politique.

Le cheminement avec un mémoire et un stage a comme objectif de faire l'expérience d'une démarche de recherche fondée sur la synthèse des connaissances autour d'un enjeu public ou d'une question précise et d'acquérir une expérience professionnelle avec la réalisation d'un stage.

Les deux cheminements donnent accès au doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise science en politique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en science politique ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il ou elle veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un résultat minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Exigences particulières :

Les étudiants ont le choix entre deux cheminements : le cheminement avec mémoire, qui inclut les cours POL 6965 et POL 6995, ou le cheminement avec mémoire et stage, comprenant les cours POL 6216, POL 6965 et POL 6996.

Dans le cadre du cheminement avec mémoire et stage, le cours POL 6216 – Stage professionnel est une étape obligatoire du programme et est soumis aux dispositions du Règlement pédagogique y afférent.

Le cours POL 6208 – Stage est réservé exclusivement aux étudiants suivant le cheminement avec mémoire.

Documents additionnels à fournir

Pour la Maîtrise en science politique, le candidat doit fournir :

- Lettre d'intention ou de motivation. Dans ce document de deux pages au maximum, veuillez préciser :
  - Pourquoi vous souhaitez entreprendre des études de 2e cycle en science politique.
  - Un sujet, un enjeu, une thématique ou un domaine de recherche que vous souhaitez approfondir dans le cadre de votre mémoire de maîtrise.
  - Un directeur ou une directrice de recherche avec qui vous souhaitez travailler. La liste des professeurs du Département incluant leur spécialisation se trouve sur notre site web. Merci de préciser si vous avez contacté cette personne et si elle accepte de vous diriger.
  - Les coordonnées de deux référents universitaires susceptibles d'évaluer votre dossier de candidature: nom, institution de rattachement, titre du poste et courriel.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en science politique
- Baccalauréat en études internationales
- Baccalauréat en communication et politique
- Baccalauréat en économie et politique

Structure du programme

Maîtrise en science politique 2-245-1-0 version 10 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 42 à 45 crédits à option, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire OU attribués à la recherche, à la rédaction d'un mémoire et à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6020	Recherche qualitative en science politique	3.0

Cours	Titre	CR
POL 6021	Recherche quantitative en science politique	3.0

Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6008	Synthèse : idées politiques	3.0
POL 6101	Synthèse : relations internationales	3.0
POL 6308	Synthèse : politique québécoise et canadienne	3.0
POL 6415	Synthèse : politique comparée	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0
POL 6601	Synthèse : forces et comportement	3.0

Bloc 70C Cours et séminaires

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PLU 6115	Politiques et santé. Échelles et perspectives	3.0
POL 6022	Méthodes quantitatives avancées, science politique	3.0
POL 6031	Méthodes d'analyse de contenu en science politique	3.0
POL 6104	Organisations internationales	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6113	Sécurité internationale	3.0
POL 6116	Les guerres civiles	3.0
POL 6121	Politique de l’intelligence artificielle	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6207	Contrôle politique de l'administration	3.0
POL 6208	Stage	3.0
POL 6261	Partis politiques comparés	3.0
POL 6262	Idées, pouvoir, société	3.0
POL 6403	Le système politique américain	3.0
POL 6404	Politiques et sociétés en Eurasie	3.0
POL 6405	L'Amérique latine	3.0
POL 6417	Systèmes politiques africains	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6480	Pensées politiques féministes	3.0
POL 6506	L'État et la régulation sociale	3.0
POL 6512	Villes et politiques publiques	3.0
POL 6515	La pratique du politique	3.0
POL 6527	Politiques publiques globales	3.0
POL 6529	La politique au Moyen-Orient	3.0
POL 6536	Approches critiques de l’ordre mondial	3.0
POL 6560	Institutions parlementaires canadiennes	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6602	Les élections	3.0
POL 6607	Psychologie et politique	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
POL 6610	Culture et politique	3.0
POL 6612	Opinion publique	3.0
POL 6614	La consolidation de la paix	3.0
POL 6615	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
POL 6619	Médiatisation du politique	3.0
POL 6620	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 6622	Idées politiques : thématique spécifique	3.0
POL 6624	Philosophie politique juive	3.0
POL 6626	Gouvernement et corruption	3.0
POL 6627	Les régimes autoritaires	3.0
POL 6628	Guerre et propagande	3.0
POL 6629	Politiques de protection sociale	3.0
POL 6630	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 6631	Communication politique : acteurs et stratégies	3.0
POL 6640	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 6646	La politique et la société en Chine	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0

Bloc 70E Recherche et mémoire

Option - 30 crédits.

Remarque : les étudiants doivent suivre soit la combinaison de cours POL 6216, POL 6965 et POL 6996, soit la combinaison POL 6965 et POL 6995

Cours	Titre	CR
POL 6216	Stage professionnel	7.0
POL 6965	Recherche	3.0
POL 6995	Mémoire	27.0
POL 6996	Mémoire	20.0

3-245-1-0 version 06 (H19)

Doctorat en science politique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à donner aux étudiants la capacité et l'autonomie scientifiques nécessaires afin de choisir un cadre d'analyse, d'en maîtriser les fondements, la valeur heuristique, les instruments de vérification qu'il propose et leurs limites et, sur cette base, de s'assurer de la faisabilité de leur projet de recherche. En outre, le programme vise à donner aux étudiants la maîtrise des aspects méthodologiques indispensables à la réalisation de leur projet de recherche, notamment l'élaboration de la problématique, de l'état de la question et de l'hypothèse; ainsi que les techniques d'administration de la preuve.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (science politique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^{e} cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Description du projet de thèse (5 pages)

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en science politique

Structure du programme

Doctorat en science politique 3-245-1-0 version 06 (H19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Le sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 3e trimestre, et le projet de recherche doit être soutenu avant la fin du 6e trimestre.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 7005	Séminaire général	3.0

Cours	Titre	CR
POL 7045	Séminaire de thèse	3.0

Bloc 70B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6020	Recherche qualitative en science politique	3.0
POL 6021	Recherche quantitative en science politique	3.0

Cours	Titre	CR
POL 6022	Méthodes quantitatives avancées, science politique	3.0

Bloc 70C Séminaires de synthèse

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6008	Synthèse : idées politiques	3.0
POL 6101	Synthèse : relations internationales	3.0
POL 6308	Synthèse : politique québécoise et canadienne	3.0

Cours	Titre	CR
POL 6415	Synthèse : politique comparée	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0
POL 6601	Synthèse : forces et comportement	3.0

Bloc 70D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PLU 6115	Politiques et santé. Échelles et perspectives	3.0
POL 6022	Méthodes quantitatives avancées, science politique	3.0
POL 6031	Méthodes d'analyse de contenu en science politique	3.0
POL 6104	Organisations internationales	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6113	Sécurité internationale	3.0
POL 6116	Les guerres civiles	3.0
POL 6121	Politique de l'intelligence artificielle	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6207	Contrôle politique de l'administration	3.0
POL 6261	Partis politiques comparés	3.0
POL 6262	Idées, pouvoir, société	3.0
POL 6403	Le système politique américain	3.0
POL 6404	Politiques et sociétés en Eurasie	3.0
POL 6405	L'Amérique latine	3.0
POL 6417	Systèmes politiques africains	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6480	Pensées politiques féministes	3.0
POL 6506	L'État et la régulation sociale	3.0
POL 6512	Villes et politiques publiques	3.0
POL 6527	Politiques publiques globales	3.0
POL 6529	La politique au Moyen-Orient	3.0
POL 6536	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 6560	Institutions parlementaires canadiennes	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6602	Les élections	3.0
POL 6607	Psychologie et politique	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
POL 6610	Culture et politique	3.0
POL 6612	Opinion publique	3.0
POL 6614	La consolidation de la paix	3.0
POL 6615	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
POL 6619	Médiatisation du politique	3.0
POL 6620	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 6622	Idées politiques : thématique spécifique	3.0
POL 6624	Philosophie politique juive	3.0
POL 6626	Gouvernement et corruption	3.0
POL 6627	Les régimes autoritaires	3.0
POL 6628	Guerre et propagande	3.0
POL 6629	Politiques de protection sociale	3.0
POL 6630	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 6631	Communication politique : acteurs et stratégies	3.0
POL 6640	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 6646	La politique et la société en Chine	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0
POL 7100	Lectures dirigées en science politique	3.0

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 7000	Examen général de doctorat	0.0
POL 7065	Projet de recherche	7.0
POL 7075	Thèse	62.0

2-235-1-0 version 08 (A19)

Maîtrise en sciences biologiques

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif principal de la formation à la maîtrise en sciences biologiques est d'amener les étudiants à devenir des acteurs éclairés, compétents et créatifs du processus d'acquisition de connaissances et de recherche au sujet des structures, des fonctions et des interactions biologiques. Les étudiants utiliseront l'approche expérimentale ou comparative pour élucider les mécanismes ou les interrelations qui s'expriment à des échelles spatiales allant de la molécule à la biosphère et à des échelles temporelles allant de l'instantanéité de la transmission synaptique à la lenteur du recyclage des éléments des cycles biogéochimiques. Les étudiants seront amenés à développer leurs compétences techniques, leur sens critique, leur capacité à identifier les implications fondamentales et appliquées de leurs résultats de recherche et leur habileté à communiquer le fruit de leurs travaux.

1. Option recherche en biologie
L'objectif de la formation offerte par l'option recherche en biologie est d'amener les étudiants à comprendre et appliquer toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, les étudiants doivent apprendre à repérer la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées, à analyser les résultats et à en tirer la signification et finalement à rédiger un document scientifique rapportant leurs résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de 3e cycle.

La maîtrise option recherche en biologie vise en outre à préparer les étudiants au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra des étudiants qu'ils puissent conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Ils devront pouvoir communiquer clairement les résultats de leurs travaux, verbalement et par écrit, avec un minimum de supervision. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

2. Option biologie quantitative et computationnelle
L'objectif de l'option biologie quantitative et computationnelle est de procurer aux étudiants une formation de pointe dans tous les aspects reliés à la récolte, l'organisation, la gestion, l'analyse, la modélisation et l'interprétation de données biologiques. À l'aide de cours, des stages avancés de recherche en milieu professionnel ou des travaux dirigés en milieu universitaire de recherche, les étudiants acquerront les compétences et les habiletés leur permettant d'obtenir des réponses scientifiquement valides et reposant sur les plus récents progrès de la recherche pour une gamme de thématiques allant de la biologie moléculaire à l'écologie, de l'évolution à la conservation et de la phylogénie à la santé environnementale. Au terme de leur formation, les étudiants devront pouvoir formuler et tester des hypothèses scientifiques, répondre à des questions biologiques, émettre des conclusions et des recommandations et communiquer clairement les résultats de leurs analyses, verbalement et par écrit, avec un minimum de supervision.

La maîtrise - option biologie quantitative et computationnelle vise particulièrement à préparer les étudiants au marché du travail ou à permettre à des personnes qui détiennent déjà un emploi de mettre à jour leurs connaissances en analyse quantitative de données biologiques en utilisant les méthodes de pointe émanant de la recherche dans le domaine. Elle peut également constituer une étape menant vers des études de 3e cycle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- les candidats à l'option biologie quantitative et computationnelle devront également avoir réussi le cours BIO2041 *Biostatistique 1* (ou l'équivalent) avec une note minimale de B

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

Documents additionnels à fournir

Option recherche en biologie

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (consulter le répertoire des professeurs du Département)
- Plan de financement des études (remplir le formulaire Ressources financières)
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur Baccalauréat en sciences biologiques à l'Université de Montréal

Option biologie quantitative et computationnelle

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur Baccalauréat en sciences biologiques à l'Université de Montréal
- Une lettre de motivation (expliquez pourquoi vous êtes intéressé(e) par cette option et faire le lien avec vos études/expérience) - cette lettre est une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur Baccalauréat en sciences biologiques à l'Université de Montréal

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques

Structure du programme

Maîtrise en sciences biologiques 2-235-1-0 version 08 (A19)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon 2 options:

- option Recherche en biologie (segment 70)

- option Biologie quantitative et computationnelle (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Recherche en biologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

L'étudiant doit réussir au moins un cours des blocs 70A, 70B, 70C ou 70D (cours en sciences biologiques).

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6028	Séminaires en biologie végétale	3.0
BIO 6034	Dynamique des populations	3.0
BIO 6037	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 6044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 6106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 6115	Progrès en phylogénie systématique	3.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
BIO 6204	Génétique des populations	3.0
BIO 6205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 6206	Écologie évolutive	3.0
BIO 6250	Évolution moléculaire	3.0
BIO 6390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 6432	Stage en développement des invertébrés marins	3.0
BIO 6441	Systématique des insectes	3.0
BIO 6756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 6790	Parasitisme	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
BIO 6851	Écologie des communautés	3.0
BIO 6866	Théorie des jeux en biologie	3.0
BIO 6872	Entomologie appliquée	3.0
BIO 6875	Principes de lutte biologique	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0

Bloc 70B Cours méthodologiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6004	Communication scientifique	3.0
BIO 6020	Microscopie	3.0
BIO 60321	Biologie computationnelle et modélisation 1	0.0
BIO 60322	Biologie computationnelle et modélisation 2	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 6033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 6065	École d'été en synthèse écologique de données	4.0
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0

Bloc 70C Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 6009	Lectures dirigées en biologie à la maîtrise	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 6011	Stage de recherche en biologie à la maîtrise	3.0

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
MSL 6515	Collections de sciences naturelles	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 70F

Obligatoire - 39 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6903	Mémoire	39.0

Segment 71 Propre à l'option Biologie quantitative et computationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 39 crédits à option dont 12 à 18 crédits de stages de recherche ou de travaux dirigés.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6004	Communication scientifique	3.0
BIO 60321	Biologie computationnelle et modélisation 1	0.0

Cours	Titre	CR
BIO 60322	Biologie computationnelle et modélisation 2	3.0

Bloc 71B

Option - Minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIO 6009	Lectures dirigées en biologie à la maîtrise	3.0
BIO 6033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 6034	Dynamique des populations	3.0
BIO 6037	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 6065	École d'été en synthèse écologique de données	4.0
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
BIO 6115	Progrès en phylogénie systématique	3.0
BIO 6204	Génétique des populations	3.0
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0
BIO 6851	Écologie des communautés	3.0
BIO 6866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 71C Stages de recherche et travaux dirigés

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6061	Stage avancé de recherche 1	6.0
BIO 6062	Stage avancé de recherche 2	6.0
BIO 6063	Travail dirigé 1	6.0
BIO 6064	Travail dirigé 2	6.0

3-235-1-0 version 08 (H20)

Doctorat en sciences biologiques

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif principal du Ph. D. est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

L'option muséologie vise à la formation d'un scientifique autonome ayant en plus une spécialisation en muséologie. À partir d'un projet de recherche qui sera nécessairement en lien avec l'utilisation de bases de données ou de collections de musées, et défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des revues spécialisées avec comité de lecture. Le diplômé devra définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également être capable de présenter, de défendre ses idées et d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires, gouvernementaux ou industriels.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biologiques) ou d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Noter que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au doctorat en sciences biologiques
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle

Notez que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études (remplir le formulaire Ressources financières)
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en sciences biologiques à l'Université de Montréal
- Esquisse du projet de recherche (200 à 500 mots).

Scolarité

La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Dans le cas de l'option en muséologie, la question de l'examen de synthèse devra nécessairement être en relation avec le champ des études muséales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences biologiques

Structure du programme

Doctorat en sciences biologiques 3-235-1-0 version 08 (H20)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options:

- option Biologie générale (segment 70)

- option Muséologie (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 - Propre à l'option Biologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option choisis parmi les cours des blocs 70A, 70B, 70C et un maximum de 3 crédits à option ou au choix parmi les cours des blocs 70D et 70E.

La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6028	Séminaires en biologie végétale	3.0
BIO 6034	Dynamique des populations	3.0
BIO 6037	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 6044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 6106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 6115	Progrès en phylogénie systématique	3.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
BIO 6204	Génétique des populations	3.0
BIO 6205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 6206	Écologie évolutive	3.0
BIO 6250	Évolution moléculaire	3.0
BIO 6390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 6432	Stage en développement des invertébrés marins	3.0
BIO 6441	Systématique des insectes	3.0
BIO 6756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 6790	Parasitisme	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
BIO 6851	Écologie des communautés	3.0
BIO 6866	Théorie des jeux en biologie	3.0
BIO 6872	Entomologie appliquée	3.0
BIO 6875	Principes de lutte biologique	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0

Bloc 70B Cours méthodologiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6004	Communication scientifique	3.0
BIO 6020	Microscopie	3.0
BIO 60321	Biologie computationnelle et modélisation 1	0.0
BIO 60322	Biologie computationnelle et modélisation 2	3.0
BIO 6033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 6065	École d'été en synthèse écologique de données	4.0
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0

Bloc 70C Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 7009	Lectures dirigées en biologie	3.0
BIO 7011	Stage de recherche en biologie au doctorat	3.0

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
MSL 6515	Collections de sciences naturelles	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 7000	Examen général de doctorat	0.0
BIO 7001	Thèse	84.0

Segment 71 - Propre à l'option Muséologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 71A Muséologie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 7000	Séminaire intégrateur en muséologie	3.0

Bloc 71B Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6028	Séminaires en biologie végétale	3.0
BIO 6034	Dynamique des populations	3.0
BIO 6037	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 6106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 6115	Progrès en phylogénie systématique	3.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
BIO 6204	Génétique des populations	3.0
BIO 6250	Évolution moléculaire	3.0
BIO 6390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 6441	Systématique des insectes	3.0
BIO 6790	Parasitisme	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
BIO 6851	Écologie des communautés	3.0
BIO 6866	Théorie des jeux en biologie	3.0
BIO 6875	Principes de lutte biologique	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0

Bloc 71C Cours méthodologiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6004	Communication scientifique	3.0
BIO 6020	Microscopie	3.0
BIO 60321	Biologie computationnelle et modélisation 1	0.0
BIO 60322	Biologie computationnelle et modélisation 2	3.0
BIO 6033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 6065	École d'été en synthèse écologique de données	4.0
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0

Bloc 71D Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 7009	Lectures dirigées en biologie	3.0
BIO 7011	Stage de recherche en biologie au doctorat	3.0

Bloc 71F Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 7000	Examen général de doctorat	0.0

2-240-1-0 version 10 (A09)

Maîtrise en sciences économiques

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Maîtrise en sciences économiques
L'objectif de la maîtrise en sciences économiques est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.

Modalité avec mémoire
Cette modalité initie l'étudiant à la recherche en sciences économiques par des cours avancés, mais principalement par la rédaction du mémoire.

Modalité avec rapport de recherche
Cette modalité fait une place plus grande aux cours avancés et prépare à la pratique professionnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences économiques), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en sciences économiques ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent (12/20 dans le système français)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation (Une seule lettre peut aussi provenir d'un employeur)

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences économiques

Structure du programme

Maîtrise en sciences économiques 2-240-1-0 version 10 (A09)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- le cheminement avec mémoire (MM),

- le cheminement avec rapport de recherche (TD).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante :

- Cheminement avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix,

- Cheminement avec rapport de recherche (TD) : 30 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à un rapport de recherche, 3 crédits à option et 12 crédits au choix.

MM-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6013	Éléments de microéconomie	3.0
ECN 6118	Éléments de macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 6350	Éléments d'économétrie	3.0

MM-Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

Cours	Titre	CR
ECN 6053	Atelier de microéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 6153	Atelier de macroéconomie	3.0

MM-Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6007	Mémoire	27.0

TD-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6013	Éléments de microéconomie	3.0
ECN 6118	Éléments de macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 6350	Éléments d'économétrie	3.0

TD-Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

Cours	Titre	CR
ECN 6053	Atelier de microéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 6153	Atelier de macroéconomie	3.0

TD-Bloc 70D Rapport de recherche

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6008	Rapport de recherche	21.0

3-240-1-0 version 04 (A93)

Doctorat en sciences économiques

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif du Ph. D. est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Nos étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ce domaine. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences économiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences économiques) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Trois lettres de recommandation
- Un curriculum vitae qui fera état des éléments suivants : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres (2 ans) à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). La scolarité maximale est de quinze trimestres (5 ans) à temps plein.

Statut

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein les 6 premiers trimestres (2 ans). Lorsqu'il a réussi les examens de synthèse et de spécialisation, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction pour un maximum de 9 trimestres (3 ans).

Structure du programme

Doctorat en sciences économiques 3-240-1-0 version 04 (A93)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

Les cours ECN 70951, ECN 70952, ECN 70953 et ECN 70954 sont équivalents au cours ECN 7095.

Cours	Titre	CR
ECN 7040	Microéconomie A	3.0
ECN 7045	Microéconomie B	3.0
ECN 7050	Macroéconomie A	3.0
ECN 7055	Macroéconomie B	3.0
ECN 7060	Probabilités pour économistes	3.0
ECN 7065	Éléments de théorie économétrique	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 7075	Méthodes quantitatives B	3.0
ECN 70951	Séminaire de doctorat 1	0.0
ECN 70952	Séminaire de doctorat 2	0.0
ECN 70953	Séminaire de doctorat 3	0.0
ECN 70954	Séminaire de doctorat 4	0.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 7049A	Microéconomie avancée	3.0
ECN 7059A	Macroéconomie avancée	3.0
ECN 7059B	Macroéconomie avancée	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 7923A	Sujets spéciaux	3.0
ECN 7923B	Sujets spéciaux	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 7001	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
ECN 7005	Thèse	60.0

2-255-1-0 version 05 (A20)

Maîtrise en sociologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La Maîtrise en sociologie vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvements sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sociologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en sociologie, ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en sociologie, ou d'un grade de 1er cycle bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un grade de 1er cycle avec mineure en sociologie ou d'un grade de 1er cycle sans formation en sociologie peut être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique définie par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études. La lettre devra aussi fournir les coordonnées de deux référents universitaires susceptibles d'évaluer le dossier de candidature: nom, institution de rattachement, titre du poste et courriel.
- Un travail académique jugé intéressant, ayant servi à l'obtention du diplôme présenté à l'admission. À titre d'exemple, mémoire, travail dirigé, composition.
- Un curriculum vitae : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie et sociologie
- Baccalauréat en sociologie

Structure du programme

Maîtrise en sociologie 2-255-1-0 version 05 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le segment comporte 30 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Projet de mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 6941	Séminaire de projet de mémoire	3.0

Bloc 70B Séminaires de méthodologie et d'épistémologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 6063	Sociologie du feuilleton : auteurs choisis	3.0
SOL 6151	Science des données sociales	3.0
SOL 6205	Terrain et décloisonnement des méthodes	3.0
SOL 6210	Analyse quantitative avancée	3.0
SOL 6211A	Modèles de modération et de médiation	1.0
SOL 6211B	Modèles de trajectoires généralisés	1.0
SOL 6211C	Modèles de trajectoires par classes latentes	1.0

Cours	Titre	CR
SOL 6212	Analyse du discours	3.0
SOL 6243	Sociologie du vivant	3.0
SOL 6447	Épistémologie et méthodologie qualitative	3.0
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0
SOL 6451	Savoir, pouvoir, gouvernementalité	3.0
SOL 6453	Sociologie visuelle	3.0
STS 6010	Statistiques sociales et politiques publiques	3.0

Bloc 70C Modules et stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 6009	Stage 2	6.0
SOL 6013	Laboratoire de recherche en sociologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 6019	Stage 1	3.0

Bloc 70D Séminaires thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 6017	Intersectionnalité	3.0
SOL 6018	Déviance, normes, individualité	3.0
SOL 6052	Genre, féminismes et développement	3.0
SOL 6053	Sexualités, genres et migrations	3.0
SOL 6242	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6316	Sociologie de l'économie	3.0
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux	3.0
SOL 6520	Travail, syndicalisme et mondialisation	3.0
SOL 6541	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0
SOL 6652	Éducation et société	3.0
SOL 6657	Famille et société	3.0
SOL 6659	Migrations et citoyennetés	3.0
SOL 6820	Sociologie : art et culture	3.0
SOL 6857	Inégalités, discriminations et intervention	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0
SOL 6927	Diversité et sociétés contemporaines	3.0

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 6906	Mémoire	27.0

2-255-6-1 version 00 (A24)

Microprogramme de deuxième cycle en sociologie

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en sociologie offre une formation spécialisée avancée en théorie sociologique et en méthodologie d'analyse sociologique. Il vise à répondre aux besoins en formation des titulaires d'un diplôme de 1er cycle souhaitant accroître leurs connaissances et compétences en sociologie sans pour autant réaliser un mémoire de recherche. Le microprogramme offre par ailleurs aux candidats en milieu de travail une occasion de compléter leurs connaissances et de rehausser leurs compétences en méthodes de recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle en sociologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de motivation présentant les motifs vous incitant à entreprendre le microprogramme ainsi que vos champs d'intérêt.
- Un curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui veut demander un transfert à la Maîtrise en sociologie devra joindre une lettre d'un directeur de recherche qui confirme son acceptation à le diriger à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites. Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en sociologie 2-255-6-1 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Bloc 70A Séminaires méthodologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
SOL 6151	Science des données sociales	3.0
SOL 6205	Terrain et décloisonnement des méthodes	3.0
SOL 6210	Analyse quantitative avancée	3.0
SOL 6211A	Modèles de modération et de médiation	1.0
SOL 6211B	Modèles de trajectoires généralisés	1.0
SOL 6211C	Modèles de trajectoires par classes latentes	1.0
SOL 6212	Analyse du discours	3.0
SOL 6447	Épistémologie et méthodologie qualitative	3.0
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0
SOL 6453	Sociologie visuelle	3.0
STS 6010	Statistiques sociales et politiques publiques	3.0

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 6017	Intersectionnalité	3.0
SOL 6018	Déviance, normes, individualité	3.0
SOL 6052	Genre, féminismes et développement	3.0
SOL 6053	Sexualités, genres et migrations	3.0
SOL 6063	Sociologie du feuilleton : auteurs choisis	3.0
SOL 6242	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 6243	Sociologie du vivant	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6316	Sociologie de l'économie	3.0
SOL 6451	Savoir, pouvoir, gouvernementalité	3.0
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux	3.0
SOL 6520	Travail, syndicalisme et mondialisation	3.0
SOL 6541	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0
SOL 6652	Éducation et société	3.0
SOL 6657	Famille et société	3.0
SOL 6659	Migrations et citoyennetés	3.0
SOL 6820	Sociologie : art et culture	3.0
SOL 6857	Inégalités, discriminations et intervention	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0
SOL 6927	Diversité et sociétés contemporaines	3.0

Bloc 70C Stage et recherche

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 6013	Laboratoire de recherche en sociologie	3.0
SOL 6019	Stage 1	3.0

3-255-1-0 version 05 (A14)

Doctorat en sociologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le Ph. D. (sociologie) est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1re année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2e année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans une autre discipline que la sociologie est admissible conditionnellement à la réussite d'une propédeutique imposée par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent; le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une propédeutique avant de commencer le programme régulier.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de trois pages (1500 mots) présentant votre cheminement de carrière, expliquant les motifs vous incitant à entreprendre des études doctorales, décrivant vos champs d'intérêts et esquissant votre projet de recherche
- Un curriculum vitae
- Un travail académique réalisé dans le cadre de la maîtrise
- Deux lettres de recommandation

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sociologie

Structure du programme

Doctorat en sociologie 3-255-1-0 version 05 (A14)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

La première année, qui doit être suivie à temps plein, est consacrée aux séminaires généraux de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité. La 2e année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux autres séminaires durant leur scolarité.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 7011A	Séminaire général	3.0
SOL 7011B	Séminaire général	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 7021	Séminaire de thèse 1	1.5
SOL 7022	Séminaire de thèse 2	1.5

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 7040	Travaux dirigés	3.0

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 7050	Recherche	10.0
SOL 7070	Thèse	65.0

Cours	Titre	CR
SOL 7120	Examen général de doctorat	0.0

2-250-1-5 version 01 (A24)

Maîtrise en travail social

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de Maîtrise en travail social est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du travail social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en travail social, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en service social ou en travail social
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- soit avoir réussi une année préparatoire en service social ou en travail social avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4.3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- soit être titulaire du D.E.S.S. en travail social avec stage avec une moyenne de 3,0 sur 4.3

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais, particulièrement au niveau de la lecture.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

Maîtrise en travail social 2-250-1-5 version 01 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :

- modalité avec mémoire (MM)

- modalité avec stage (ST)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire ou à un stage et à la rédaction d'un essai de stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Fondements théoriques

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6501	Fondements théoriques de la recherche	3.0
SVS 6502	Fondements théoriques du service social	3.0

Bloc 70B Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6503	Méthodes de recherche qualitative	3.0
SVS 6512	Recherche-action	3.0
SVS 6520	Méthodes de recherche évaluative	3.0
SVS 6550	Méthodologies quantitatives en travail social	3.0

Bloc 70C Champs de pratique et intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6095	Interventions féministes	3.0
SVS 6161	Médiation familiale	4.0
SVS 6195	Placement et adoption en protection de la jeunesse	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0
SVS 6415	Enjeux et protection de l'enfance	3.0
SVS 6424	Communautés et intervention	3.0
SVS 6425	Travail social international	3.0
SVS 6426	Sexualités, genres et travail social	3.0
SVS 6435	Santé mentale et intervention	3.0
SVS 6442	Enjeux et pratiques en itinérance	3.0
SVS 6445	Familles en difficulté et intervention	3.0
SVS 6460	Toxicomanies et travail social	3.0
SVS 6473	Violence conjugale et intervention	3.0
SVS 6525A	Sujets spéciaux	3.0
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle	3.0

Bloc 70D Perspectives sociales et organisationnelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6045	Lien social et société contemporaine	3.0
SVS 6290	Travail social et environnement	3.0
SVS 6355	Politiques sociales	3.0
SVS 6455	Éthique et dynamique sociétale	3.0
SVS 6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux	3.0
SVS 6475	Analyse organisationnelle	3.0
SVS 6485	Santé et travail social: regard transdisciplinaire	3.0

MM-Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6910	Mémoire	21.0
SVS 6944	Séminaire de recherche 1	3.0
SVS 6946	Séminaire de recherche 2	3.0

ST-Bloc 70E Stage

Obligatoire - 27 crédits.

Le SVS 6940 est un stage international sur un trimestre. Les étudiants qui s'inscrivent à ce stage doivent suivre le séminaire de stage SVS 6934. Les cours SVS 6934 et SVS 69341-2 sont équivalents et ne diffèrent que par leur durée. Les cours SVS 6940 et SVS 69401-2 sont équivalents et ne diffèrent que par leur durée.

Cours	Titre	CR
SVS 6931	Séminaire pratique d'intervention	3.0
SVS 6932	Projet de stage	3.0
SVS 6934	Séminaire de stage	3.0
SVS 69341	Séminaire de stage 1	0.0
SVS 69342	Séminaire de stage 2	3.0
SVS 6940	Stage d'intervention avancé en travail social	12.0
SVS 69401	Stage d'intervention avancé en travail social 1	0.0
SVS 69402	Stage d'intervention avancé en travail social 2	12.0
SVS 6941	Essai critique de stage	6.0

2-250-1-8 version 00 (A18)

Actualisation de formation en travail social

Attestation

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation de son dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du comité des équivalences de l'Ordre des travailleurs sociaux des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) aux fins de la délivrance du permis de pratique de travail social;
- avoir obtenu un diplôme de premier cycle en travail social ou dans un domaine jugé équivalent par l'Ordre à l'extérieur du Canada;

ou

- être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe au travail social au Québec;
- détenir une prescription de l'OTSTCFQ, d'un maximum de 30 crédits d'enseignement universitaire et un maximum de 540 heures de stage correspondant aux enseignements prévus dans le cadre du D.E.S.S. en travail social;
- à la demande de l'École de travail social, se présenter et participer à une entrevue;
- avoir au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française;

Conditions relatives à la langue française

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- La prescription de l'OTSTCFQ fournie par le comité d'équivalence

1.2 Informations supplémentaires

- Les places de stage sont limitées et ceci a un impact direct sur le taux d'admission et sur le choix des stages. Le processus d'assignation des stages est complexe et sera expliqué aux candidats dès leur admission au programme. Certains stages offerts pourraient se faire en région.
- Pour les étudiants formés au Québec, si la prescription de l'OTSTCFQ comporte une exigence plus élevée d'heures de stage, la personne candidate pourra compléter les heures manquantes en dehors du D.E.S.S.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre et la scolarité maximale est de 12 trimestres.

Remarques

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation de son dossier, le candidat doit :

1. soumettre un avis valide du comité des équivalences de l'OTSTCFQ aux fins de la délivrance du permis de pratique de travailleur social;

2. avoir obtenu un diplôme de premier cycle en travail social ou dans un domaine jugé équivalent par l'Ordre à l'extérieur du Canada;

3. à la demande de l'École de travail social, se présenter et participer à une entrevue;

4. avoir au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

Ce programme ne comporte pas de structure précise puisque chaque candidat reçoit une prescription individualisée par l'OTSTCFQ en fonction de son dossier. La scolarité minimale est d'un trimestre et la scolarité maximale est de 12 trimestres.

Structure du programme

Actualisation de formation en travail social 2-250-1-8 version 00 (A18)

Ce programme ne comporte pas de structure précise puisque chaque candidat reçoit une prescription individualisée par l'OTSTCFQ en fonction de son dossier.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

L'actualisation de formation en travail social comporte un maximum de 30 crédits au choix.

2-373-6-0 version 00 (A25)

Microprogramme de deuxième cycle en protection de la jeunesse

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en protection de la jeunesse vise à parfaire les compétences des personnes professionnelles qui œuvrent ou qui sont intéressées par les enjeux rencontrés en protection de la jeunesse.

Cette formation s'inscrit dans une approche par compétences visant à préparer les personnes étudiantes à intervenir de manière efficace dans la vie des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité. En leur fournissant les outils et compétences nécessaires pour faire face à un large éventail de situations et de défis, le programme contribue à l'amélioration des services offerts aux jeunes et aux familles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en protection de la jeunesse, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en service social ou en travail social, en psychoéducation, en psychologie ou en criminologie, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats
d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissancefrancais/ exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Les candidats et candidates doivent également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae
- Une lettre d’intention ou de motivation

Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein seulement pour les inscriptions au trimestre d'automne. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en protection de la jeunesse 2-373-6-0 version 00 (A25)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A Concepts de base et intervention

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 6000	Collaborer en protection de la jeunesse	3.0
JES 6001	Évaluer et orienter en protection de la jeunesse 1	3.0
JES 6002	Évaluer et orienter en protection de la jeunesse 2	3.0
JES 6003	Intervenir en protection de la jeunesse 1	3.0
JES 6004	Intervenir en protection de la jeunesse 2	3.0

2-250-1-3 version 00 (A17)

D.E.S.S. en travail social

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme vise à offrir les bases théoriques et pratiques au travail social par une formation de base de 30 crédits de cycle supérieur. Spécifiquement, le programme vise à :

- • 1) Permettre aux étudiantes de s'approprier et s'engager dans le travail social non seulement par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, mais aussi par une réflexion personnelle sur leur identité professionnelle à venir;
- • 2) Initier les étudiantes aux grandes méthodologies d'intervention en travail social;
- • 3) Initier les étudiantes aux grands enjeux théoriques et organisationnels du travail social contemporain;
- • 4) Familiariser les étudiantes à la pratique du travail social dans le cadre d'un stage dans un milieu de pratique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant au D.E.S.S. en travail social, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité(section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle dans une discipline connexe (en sciences sociales ou sciences humaines, arts et lettres)
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Une lettre d'intention ou de motivation

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires (le cas échéant)

- Les étudiantes n'ayant pas de baccalauréat en travail social et qui désirent progresser à la maîtrise en travail social auront la possibilité de le faire. À ces étudiantes sera offerte une admission directe à la maîtrise en travail social, si elles terminent le D.E.S.S. en travail social avec stage avec une moyenne d'au moins 3,0.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

D.E.S.S. en travail social 2-250-1-3 version 00 (A17)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. en travail social sont répartis de la façon suivante :

30 crédits de cours obligatoires, dont 12 crédits attribués au stage

Bloc 70A Concepts de base et intervention

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6101	Principes et perspectives en travail social	3.0
SVS 6102	Individu, lien social et réflexivité	3.0
SVS 6103	Problèmes sociaux et politiques sociales	3.0
SVS 6104	Intervention individuelle, de couple et familiale	2.0
SVS 6105	Intervention de groupe en travail social	2.0
SVS 6106	Méthodologie de l'intervention collective	2.0

Bloc 70B Stage

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6007	Stage en travail social	12.0

Bloc 70C Intégration

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 6107	Séminaire d'intégration en travail social	3.0

3-250-1-0

Doctorat en service social

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Programme offert en collaboration avec l'Université McGill et l'UQAM

Objectifs

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux et aux candidats issus d'une discipline connexe d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de leur dimension pratique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en travail social le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme équivalent à une maîtrise de l'Université de Montréal en travail social ou dans une discipline connexe. Dans ce dernier cas, une formation préparatoire sera requise
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'uneconnaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation comprenant les points suivants:
  - Une page dans laquelle le candidat explique pourquoi il souhaite entreprendre ce programme d'études doctorales;
  - Un engagement de disponibilité du candidat à faire des études à temps plein pour un minimum de trois trimestres;
- Un curriculum vitae;
- Un travail académique ou publication dont le candidat est l'auteur principal, tel qu'un mémoire de maîtrise, un rapport de stage, un article, ou tout autre document similaire.
- Une esquisse du projet de recherche (problème, recension sommaire des écrits, question de recherche, méthodologie) (maximum de 1500 mots à l'exclusion de la bibliographie).
- Deux lettres de recommandation provenant de répondants du monde universitaire.
- Formulaire d'acceptation d'un directeur de recherche.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

La scolarité maximale d'un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les interruptions ou les congés ou encore les trimestres de préparation.

Statut

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à temps plein.

Transfert et équivalence

Un cours de niveau doctoral peut être transféré vers le programme de l'étudiant dans le bloc de cours au choix (bloc 70D). Les cours obligatoires ne sont en aucun cas éligibles. Exceptionnellement, un deuxième cours pourrait être crédité avec justification.

Remarques

L'épreuve écrite de l'examen général de synthèse se fait généralement au 3^{e} trimestre de scolarité, l'examen oral se tenant au 4^{e} trimestre. Dans tous les cas, l'examen général doit avoir été réalisé avant la fin du 6^{e} trimestre de scolarité.

L'étudiant doit avoir réussi l'examen général de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

3-250-1-5 version 00 (A24)

Doctorat travail social

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en travail social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux doctorants de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de leur dimension pratique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en travail social le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme équivalent à une maîtrise de l'Université de Montréal en travail social ou dans une discipline connexe. Dans ce dernier cas, une formation préparatoire sera requise
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dontla validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation comprenant les points suivants:
  - Une page dans laquelle le candidat explique pourquoi il souhaite entreprendre ce programme d'études doctorales;
  - Un engagement de disponibilité du candidat à faire des études à temps plein pour un minimum de trois trimestres;
- Un curriculum vitae
- Un travail académique ou publication dont le candidat est l'auteur principal, tel qu'un mémoire de maîtrise, un rapport de stage, un article, ou tout autre document similaire.
- Une esquisse du projet de recherche (problème, recension sommaire des écrits, question de recherche, méthodologie) (maximum de 1500 mots à l'exclusion de la bibliographie).
- Deux lettres de recommandation provenant de répondants du monde universitaire.
- Formulaire d'acceptation d'un directeur de recherche.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

La scolarité maximale d'un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les interruptions ou les congés ou encore les trimestres de préparation.

Transfert et équivalence

Un cours de niveau doctoral peut être transféré vers le programme de l'étudiant dans le bloc de cours au choix (bloc 70D). Les cours obligatoires ne sont en aucun cas éligibles. Exceptionnellement, un deuxième cours pourrait être crédité avec justification.

Remarques

L'épreuve écrite de l'examen général de synthèse se fait généralement au 3ème trimestre de scolarité, l'examen oral se tenant au 4ème trimestre. Dans tous les cas, l'examen général doit avoir été réalisé avant la fin du 6e trimestre de scolarité.

L'étudiant doit avoir réussi l'examen général de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

Structure du programme

Doctorat travail social 3-250-1-5 version 00 (A24)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 7000	Évolution de la pensée et des théories	3.0
SVS 70011	Séminaire de thèse 1	0.0
SVS 70012	Séminaire de thèse 2	0.0
SVS 70013	Séminaire de thèse 3	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 7003	Séminaire sur les politiques sociales	3.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 7004	Méthodologie de la recherche quantitative	3.0
SVS 7005	Méthodologie de la recherche qualitative	3.0

Bloc 70E Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 7800	Examen général de synthèse	0.0

Cours	Titre	CR
SVS 7910	Thèse	75.0

2-095-1-0 version 04 (H15)

Maîtrise en études classiques

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études classiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- Option Histoire ancienne : posséder un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)
- Option Archéologie classique : posséder un minimum de 9 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)
- Option Langues et littératures : posséder un minimum de 24 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121, 2011) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121, 2011).

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Maîtrise en études classiques 2-095-1-0 version 04 (H15)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options :

- l'option Archéologie classique (segment 70),

- l'option Histoire ancienne (segment 71),

- l'option Langues et littératures (segment 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Archéologie classique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Bloc 70A Archéologie classique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 6700	Aspects d'archéologie classique 1	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 6815	Stage pratique en archéologie	6.0

Bloc 70B Histoire ancienne

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines	3.0

Cours	Titre	CR
HST 6615	Histoire et civilisation romaines	3.0

Bloc 70C Langues et littératures

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 6050	Aspects de la littérature grecque	3.0
GRC 6060	Poètes grecs: sujets spéciaux	3.0
LAT 6050	Aspects de la littérature latine	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 6055	Poètes latins: sujets spéciaux	3.0
LAT 6070	Prosateurs latins: sujets spéciaux	3.0

Bloc 70D Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 6205	Histoire de la philosophie	3.0
PHI 6215	Philosophie hellénistique et romaine	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 6225	Méthodologie de philosophie ancienne	3.0
PHI 6235	Philosophie grecque classique	3.0

Bloc 70E Lectures dirigées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 6005	Lectures dirigées en grec 1	3.0
HGL 6050	Lectures dirigées en Antiquité	3.0
HGL 6060	Lectures dirigées en Antiquité 2	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 6010	Lectures dirigées en latin 1	3.0
LAT 6020	Lectures dirigées en latin 2	3.0

Bloc 70F Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 6460	Mémoire	30.0

Segment 71 Propre à l'option Histoire ancienne

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 71A Histoire ancienne

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines	3.0

Cours	Titre	CR
HST 6615	Histoire et civilisation romaines	3.0

Bloc 71B Archéologie classique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 6700	Aspects d'archéologie classique 1	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 6815	Stage pratique en archéologie	6.0

Bloc 71C Langues et littératures

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 6050	Aspects de la littérature grecque	3.0
GRC 6060	Poètes grecs: sujets spéciaux	3.0
LAT 6050	Aspects de la littérature latine	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 6055	Poètes latins: sujets spéciaux	3.0
LAT 6070	Prosateurs latins: sujets spéciaux	3.0

Bloc 71D Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 6205	Histoire de la philosophie	3.0
PHI 6215	Philosophie hellénistique et romaine	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 6225	Méthodologie de philosophie ancienne	3.0
PHI 6235	Philosophie grecque classique	3.0

Bloc 71E Lectures dirigées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 6005	Lectures dirigées en grec 1	3.0
HGL 6050	Lectures dirigées en Antiquité	3.0
HGL 6060	Lectures dirigées en Antiquité 2	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 6010	Lectures dirigées en latin 1	3.0
LAT 6020	Lectures dirigées en latin 2	3.0

Bloc 71F Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 71G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 6460	Mémoire	30.0

Segment 72 Propre à l'option Langues et littératures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 72A1 Grec

Obligatoire - 6 crédits.

Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

Cours	Titre	CR
GRC 6005	Lectures dirigées en grec 1	3.0

Bloc 72A2 Latin

Obligatoire - 6 crédits.

Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

Cours	Titre	CR
LAT 6010	Lectures dirigées en latin 1	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 6020	Lectures dirigées en latin 2	3.0

Bloc 72B Langues et littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 6050	Aspects de la littérature grecque	3.0
GRC 6060	Poètes grecs: sujets spéciaux	3.0
LAT 6050	Aspects de la littérature latine	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 6055	Poètes latins: sujets spéciaux	3.0
LAT 6070	Prosateurs latins: sujets spéciaux	3.0

Bloc 72C Histoire ancienne

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines	3.0

Cours	Titre	CR
HST 6615	Histoire et civilisation romaines	3.0

Bloc 72D Archéologie classique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 6700	Aspects d'archéologie classique 1	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 6815	Stage pratique en archéologie	6.0

Bloc 72E Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 6205	Histoire de la philosophie	3.0
PHI 6215	Philosophie hellénistique et romaine	3.0
PHI 6225	Méthodologie de philosophie ancienne	3.0
PHI 6235	Philosophie grecque classique	3.0

Bloc 72F Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 6005	Lectures dirigées en grec 1	3.0
HGL 6050	Lectures dirigées en Antiquité	3.0
HGL 6060	Lectures dirigées en Antiquité 2	3.0
LAT 6010	Lectures dirigées en latin 1	3.0
LAT 6020	Lectures dirigées en latin 2	3.0

Bloc 72G Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 72H Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 6460	Mémoire	30.0

2-023-1-0 version 02 (A23)

Maîtrise en environnement et développement durable – avec mémoire

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une des options suivantes :
1 - biogéochimie environnementale;
2 - gestion de l'eau;
3 - gestion de la biodiversité;
4 - enjeux sociaux et gouvernance;
5 - perspectives d'aménagement.
Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure :

- d'analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptées à leur contexte d'application;
- de communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs;
- de porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir;
- d'acquérir les outils nécessaires pour poursuive une recherche en environnement et développement durable.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise enenvironnement et développement durable avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps.

Transfert et équivalence

Les cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. en environnement et développement durable seront crédités à la Maîtrise en environnement et développement durable. Les étudiants souhaitant faire un transfert à la maîtrise devront avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,2.

Structure du programme

Maîtrise en environnement et développement durable – avec mémoire 2-023-1-0 version 02 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Elle est offerte selon la modalité mémoire et comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les cinq options suivantes :

- L'option biogéochimie environnementale (segment 70)

- L'option gestion de l'eau (segment 71)

- L'option gestion de la biodiversité (segment 72)

- L'option enjeux sociaux et gouvernance (segment 73)

- L'option perspectives d'aménagement (segment 74)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire de maîtrise, et 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6005	Mobilisation des connaissances en EDD	3.0
EDD 6010	Développement durable : enjeux	3.0
EDD 6015	Dynamique des systèmes socio-écologiques	3.0

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
DRT 6864	Droit et développement durable	3.0
ENV 6000	Modélisation et environnement	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6080	Recherche	3.0

Cours	Titre	CR
EDD 6090	Mémoire	24.0

Segment 70 - Propre à l'option biogéochimie environnementale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
CHM 6802	Mégadonnées environnementales	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0
GIN 6003A	Analyse du cycle de vie (DDI8003)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6112	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)	3.0
GIN 6216A	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Segment 71 - Propre à l'option gestion de l'eau

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits

Cours	Titre	CR
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0

Bloc 71B Spécialisation

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3.0
PLU 6910A	Analyse de risques et géopolitique	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Segment 72 - Propre à l'option gestion de la biodiversité

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0

Bloc 72B Spécialisation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
APA 6515	Écologie végétale appliquée	2.0
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0
BIO 6875	Principes de lutte biologique	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
MSL 6515	Collections de sciences naturelles	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

Segment 73 - Propre à l'option enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0

Bloc 73B Spécialisation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GIN 6214P	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)	3.0
INT 6040	Gouvernance et mondialisation	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6512	Villes et politiques publiques	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
SOL 6242	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux	3.0
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0

Segment 74 - Propre à l'option perspectives d'aménagement

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

Bloc 74B Spécialisation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

2-023-1-1 version 03 (A23)

D.E.S.S. en environnement et développement durable

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une de cinq options suivantes : 1- biogéochimie environnementale, 2- gestion de l'eau, 3- gestion de la biodiversité, 4- enjeux sociaux et gouvernance, 5- perspectives d'aménagement. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable, capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

- analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptés à leur contexte d'application
- communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
- porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en environnement et développement durable, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation qui mentionne l'option choisie

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en environnement et développement durable seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en environnement et développement durable. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en géographie environnementale

Structure du programme

D.E.S.S. en environnement et développement durable 2-023-1-1 version 03 (A23)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Il comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les cinq options suivantes :

- option biogéochimie environnementale (segments 01 et 70),

- option gestion de l'eau (segments 01 et 71),

- option gestion de la biodiversité (segments 01 et 72),

- option enjeux sociaux et gouvernance (segments 01 et 73),

- option perspectives d'aménagement (segments 01 et 74).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Obligatoire

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6005	Mobilisation des connaissances en EDD	3.0
EDD 6010	Développement durable : enjeux	3.0
EDD 6015	Dynamique des systèmes socio-écologiques	3.0

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Les cours ENV6002 et GEO6286 sont des cours équivalents.

Cours	Titre	CR
DRT 6864	Droit et développement durable	3.0
ENV 6000	Modélisation et environnement	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0

Bloc 01C Méthodes et outils

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APC 6004	Gestion des conflits	3.0
APC 6017	Communication organisationnelle	3.0
ART 6009	Captation immersive	1.0
ART 6012	Animation 2D	1.0
ART 6017	Internet et Web	1.0
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
DMO 6200	Méthodes de recherche et enjeux démographiques	3.0
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0
DMO 6405	Modèles de risque et de durée	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GIN 6003A	Analyse du cycle de vie (DDI8003)	3.0
GIN 6230	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)	3.0
SOL 6210	Analyse quantitative avancée	3.0
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0

Bloc 01D Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
EDD 6025	Travail dirigé	6.0

Segment 70 - Propre à l'option biogéochimie environnementale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
CHM 6802	Mégadonnées environnementales	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6112	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)	3.0
GIN 6216A	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 70C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0

Cours	Titre	CR
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3601	Chimie de l'environnement	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0
CHM 3606	Échantillonnage et analyse environnementale	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0

Segment 71 - Propre à l'option gestion de l'eau

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0

Bloc 71B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3.0
PLU 6910A	Analyse de risques et géopolitique	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 71C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GIN 6112	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)	3.0
GIN 6360	Gestion des ressources en eau (CIV8360)	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
PLU 6907A	Mondialisation, attributs et enjeux	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0

Bloc 71D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 3601	Chimie de l'environnement	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0
CHM 3606	Échantillonnage et analyse environnementale	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

Segment 72 - Propre à l'option gestion de la biodiversité

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0

Bloc 72B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
APA 6515	Écologie végétale appliquée	2.0
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0
BIO 6875	Principes de lutte biologique	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
MSL 6515	Collections de sciences naturelles	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

Bloc 72C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PLU 6907A	Mondialisation, attributs et enjeux	3.0
PLU 6910A	Analyse de risques et géopolitique	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0

Bloc 72D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 2130	Écologie végétale : théorie et pratique	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0

Segment 73 - Propre à l'option enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0

Bloc 73B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GIN 6214P	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)	3.0
INT 6040	Gouvernance et mondialisation	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6512	Villes et politiques publiques	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
SOL 6242	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux	3.0
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0

Bloc 73C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ARC 6851	Séminaire 1	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PLU 6907A	Mondialisation, attributs et enjeux	3.0
PLU 6910A	Analyse de risques et géopolitique	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0

Bloc 73D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

Segment 74 - Propre à l'option perspectives d'aménagement

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

Bloc 74B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

Bloc 74C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
APA 6515	Écologie végétale appliquée	2.0
ARC 6851	Séminaire 1	3.0
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0

Bloc 74D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1130	Écologie et développement durable	3.0
APA 2130	Écologie végétale : théorie et pratique	3.0
DIN 2332	Introduction écoconception	3.0
DIN 3211	Design et cultures matérielles	3.0
DIN 3532	Produits et services durables	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0

2-023-1-2 version 03 (A25)

Maîtrise en environnement et développement durable – avec stage

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une des options suivantes :
1 - biogéochimie environnementale;
2 - gestion de l'eau;
3 - gestion de la biodiversité;
4 - enjeux sociaux et gouvernance;
5 - perspectives d'aménagement.
Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure :

- d'analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptées à leur contexte d'application;
- de communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs;
- de porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en environnement et développement durable avec stage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant
inscrit à plein temps.

Transfert et équivalence

Les cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. en environnement et développement durable seront crédités à la Maîtrise en environnement et développement durable. Les étudiants souhaitant
faire un transfert à la maîtrise devront avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,2.

Structure du programme

Maîtrise en environnement et développement durable – avec stage 2-023-1-2 version 03 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante: 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués au stage, et 18 crédits à option.

Elle est offerte selon la modalité stage et comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les cinq options suivantes :

- L'option biogéochimie environnementale (segment 70)
- L'option gestion de l'eau (segment 71)
- L'option gestion de la biodiversité (segment 72)
- L'option enjeux sociaux et gouvernance (segment 73)
- L'option perspectives d'aménagement (segment 74)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et de 3 à 12 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6005	Mobilisation des connaissances en EDD	3.0
EDD 6010	Développement durable : enjeux	3.0
EDD 6015	Dynamique des systèmes socio-écologiques	3.0

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

Cours	Titre	CR
DRT 6864	Droit et développement durable	3.0
ENV 6000	Modélisation et environnement	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0

Bloc 01C Méthodes et outils

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APC 6004	Gestion des conflits	3.0
APC 6017	Communication organisationnelle	3.0
ART 6009	Captation immersive	1.0
ART 6012	Animation 2D	1.0
ART 6017	Internet et Web	1.0
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
DMO 6200	Méthodes de recherche et enjeux démographiques	3.0
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0
DMO 6405	Modèles de risque et de durée	3.0
GIN 6003A	Analyse du cycle de vie (DDI8003)	3.0
GIN 6230	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)	3.0
SOL 6210	Analyse quantitative avancée	3.0
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0

Bloc 01D Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6025	Travail dirigé	6.0

Bloc 01E Stage

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 69991	Stage 1	0.0

Cours	Titre	CR
EDD 69992	Stage 2	15.0

Segment 70 - Propre à l'option biogéochimie environnementale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
CHM 6802	Mégadonnées environnementales	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6112	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)	3.0
GIN 6216A	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 70C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0

Cours	Titre	CR
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3601	Chimie de l'environnement	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0
CHM 3606	Échantillonnage et analyse environnementale	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0

Segment 71 - Propre à l'option gestion de l'eau

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits

Cours	Titre	CR
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0

Bloc 71B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3.0
PLU 6910A	Analyse de risques et géopolitique	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 71C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GIN 6112	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)	3.0
GIN 6360	Gestion des ressources en eau (CIV8360)	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
PLU 6907A	Mondialisation, attributs et enjeux	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0

Bloc 71D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 3601	Chimie de l'environnement	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0
CHM 3606	Échantillonnage et analyse environnementale	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

Segment 72 - Propre à l'option gestion de la biodiversité

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6050	Gestion de la biodiversité	3.0

Bloc 72B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
APA 6515	Écologie végétale appliquée	2.0
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0
BIO 6875	Principes de lutte biologique	3.0
BIO 6965	Biodiversité: rôle, menaces, solutions	3.0
BIO 6970	Écologie des milieux humides	3.0
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
MSL 6515	Collections de sciences naturelles	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

Bloc 72C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
BIO 6822	Enjeux en écotoxicologie	3.0
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PLU 6907A	Mondialisation, attributs et enjeux	3.0
PLU 6910A	Analyse de risques et géopolitique	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0

Bloc 72D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 2130	Écologie végétale : théorie et pratique	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0

Segment 73 - Propre à l'option enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0

Bloc 73B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GIN 6214P	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)	3.0
INT 6040	Gouvernance et mondialisation	3.0
PLU 6901A	Enjeux de la biodiversité	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6512	Villes et politiques publiques	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
SOL 6242	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux	3.0
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0

Bloc 73C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ARC 6851	Séminaire 1	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
EDD 6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux	3.0
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PLU 6907A	Mondialisation, attributs et enjeux	3.0
PLU 6910A	Analyse de risques et géopolitique	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0

Bloc 73D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

Segment 74 - Propre à l'option perspectives d'aménagement

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

Bloc 74B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

Bloc 74C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
APA 6515	Écologie végétale appliquée	2.0
ARC 6851	Séminaire 1	3.0
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0

Bloc 74D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1130	Écologie et développement durable	3.0
APA 2130	Écologie végétale : théorie et pratique	3.0
DIN 2332	Introduction écoconception	3.0
DIN 3211	Design et cultures matérielles	3.0
DIN 3532	Produits et services durables	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0

2-072-1-0 version 05 (A25)

Maîtrise en études internationales

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de Maîtrise en études internationales vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale plus poussée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux.

La **modalité avec mémoire** initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir.

La **modalité avec stage** vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.

La **modalité avec travail dirigé** vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de développer sa capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en études internationales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études internationales ou d'un grade de 1er cycle en lettres, en sciences humaines ou en sciences sociales, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus
avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation de 250 mots
- Formulaire de candidature
- Deux lettres de recommandation

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du Microprogramme de 2e cycle en études internationales ou du D.E.S.S. en études internationales peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en études internationales
- Microprogramme de 2e cycle en études internationales
- Baccalauréat en économie et politique
- Baccalauréat en science politique
- Baccalauréat en sciences de la communication

Structure du programme

Maîtrise en études internationales 2-072-1-0 version 05 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 24 à 33 crédits obligatoires, dont de 15 à 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, d'un stage ou d'un travail dirigé, et de 12 à 21 crédits à option.

- Option générale (segment 70)

– modalité avec mémoire (MM)

– modalité avec stage (ST)

– modalité avec travail dirigé (TD)

Les blocs identifiés par MM sont réservés pour les étudiants qui font la modalité avec Mémoire, ceux identifiés ST sont pour les étudiants qui font la modalité avec Stage et ceux identifiés TD sont pour les étudiants qui font la modalité avec travail dirigé. Les blocs qui n'ont aucune mention sont communs pour tous les étudiants, peu importe la modalité.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- modalité avec mémoire (MM), composée des blocs 70A, 70B, MM-70C, 70D, 70E et MM-70F : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

- modalité avec stage (ST), composée des blocs 70A, 70B, ST-70C, 70D, 70E et ST-70F : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 21 crédits à option.

- modalité avec travail dirigé (TD), composée des blocs 70A, 70B, TD-70C, 70D, 70E et TD-70F : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, et 21 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6170	Enjeux et débats en études internationales	3.0

Bloc 70B Concentration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6010	Histoire de la mondialisation	3.0
INT 6020	Économie politique internationale	3.0
INT 6030	Culture, diversité et globalisation	3.0

Cours	Titre	CR
INT 6040	Gouvernance et mondialisation	3.0
INT 6050	Aspects juridiques internationaux	3.0
INT 6080	Conflits et mémoire historique	3.0

Bloc 70C-MM Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6180	Méthodologie qualitative en études internationales	3.0

Bloc 70C-ST Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 3002	Version	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0

Bloc 70C-TD Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6180	Méthodologie qualitative en études internationales	3.0

Bloc 70D Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
INT 6060	Problèmes d'actualité en études int. 1	3.0
INT 6070	Problèmes d'actualité en études int. 2	3.0
INT 6240A	Écoles d'été du Cérium	3.0
INT 6240B	Écoles d'été du Cérium	3.0
INT 6400	Séminaire en études internationales	3.0
INT 6501	Territoires, espaces et mouvements sociaux	3.0
INT 6504	Les États-Unis et le monde : d'hier à aujourd'hui	3.0
INT 6506	Lectures dirigées en études internationales	3.0
INT 6507	Provincialiser l'Ouest	3.0
INT 6701	Histoire globale des sciences et des technologies	3.0
INT 6702	Organisations et gouvernance mondiale	3.0
INT 6704	Développement et coopération internationale	3.0
INT 6706	Histoire de la justice internationale	3.0
INT 6707	Données et sociétés : une histoire longue	3.0
INT 6709	Enjeux internationaux, financiers et commerciaux	3.0
INT 6711	Migration, frontières et citoyenneté	3.0
POL 6529	La politique au Moyen-Orient	3.0
POL 6536	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0

Bloc 70E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL.

Cours	Titre	CR
ANG 6185	Later 20th-Century American Literature	3.0
ANG 6190	English-Canadian Literature	3.0
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ANG 6670	Constructions of Cultural Space	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
AUT 6001	Études autochtones comparées	3.0
AUT 6010	Récits et médias autochtones	3.0
AUT 6011	Espaces et territoires autochtones	3.0
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6851	Droit international : réfugiés et migration	3.0
DRT 6853	Droit pénal international	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6856	Droit des crimes économiques transnationaux	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
HST 6448	Thèmes en histoire internationale canadienne	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
HST 6647	Les relations internationales dans le monde arabe	3.0
HST 6700	Histoire et relations internationales	3.0
LCO 6447	Modernités comparées	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PHI 6291	L'Univers intellectuel chinois	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PLU 6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine	3.0
PLU 6059	Dynamiques des sociétés africaines	3.0
PLU 6904A	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle	3.0
PLU 6908A	Enjeux contemporains: Amériques	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6403	Le système politique américain	3.0
POL 6404	Politiques et sociétés en Eurasie	3.0
POL 6405	L'Amérique latine	3.0
POL 6417	Systèmes politiques africains	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6614	La consolidation de la paix	3.0
POL 6615	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
POL 6627	Les régimes autoritaires	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
REL 6103	Islam et modernité	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0

DRT 6864	Droit et développement durable	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
ECN 6478	Finance internationale	3.0
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
REL 6170	Religion, politique et modernité au Japon	3.0
REL 6214	Interspiritualité, interculturel et interreligieux	3.0
SOL 6053	Sexualités, genres et migrations	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6520	Travail, syndicalisme et mondialisation	3.0
SOL 6541	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 6857	Inégalités, discriminations et intervention	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

Bloc 70F-MM Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 67101	Projet de recherche 1	0.0
INT 67102	Projet de recherche 2	3.0
INT 6751	Mémoire	24.0

Bloc 70F-ST Stage

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6800	Stage	15.0
INT 6811	Essai de stage	6.0

Bloc 70F-TD Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 67101	Projet de recherche 1	0.0
INT 67102	Projet de recherche 2	3.0
INT 6806	Travail dirigé	15.0

2-072-1-1 version 04 (A23)

D.E.S.S. en études internationales

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. en études internationales est de développer chez l'étudiant une connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. L'étudiant peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en études internationales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études internationales ou d'un grade de 1er cycle en lettres, en sciences humaines ou en sciences sociales, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 duCadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.
Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation d'environ 250 mots
- Formulaire de candidature
- Deux lettres de recommandation

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du D.E.S.S. peut demander un transfert à la Maîtrise en études internationales. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de D.E.S.S. sont satisfaites.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en économie et politique
- Baccalauréat en science politique

Structure du programme

D.E.S.S. en études internationales 2-072-1-1 version 04 (A23)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6170	Enjeux et débats en études internationales	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 18 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
INT 6010	Histoire de la mondialisation	3.0
INT 6020	Économie politique internationale	3.0
INT 6030	Culture, diversité et globalisation	3.0
INT 6040	Gouvernance et mondialisation	3.0
INT 6050	Aspects juridiques internationaux	3.0
INT 6060	Problèmes d'actualité en études int. 1	3.0
INT 6070	Problèmes d'actualité en études int. 2	3.0
INT 6080	Conflits et mémoire historique	3.0
INT 6180	Méthodologie qualitative en études internationales	3.0
INT 6240A	Écoles d'été du Cérium	3.0
INT 6240B	Écoles d'été du Cérium	3.0
INT 6400	Séminaire en études internationales	3.0
INT 6501	Territoires, espaces et mouvements sociaux	3.0
INT 6504	Les États-Unis et le monde : d'hier à aujourd'hui	3.0
INT 6506	Lectures dirigées en études internationales	3.0
INT 6507	Provincialiser l'Ouest	3.0
INT 6701	Histoire globale des sciences et des technologies	3.0
INT 6702	Organisations et gouvernance mondiale	3.0
INT 6704	Développement et coopération internationale	3.0
INT 6706	Histoire de la justice internationale	3.0
INT 6707	Données et sociétés : une histoire longue	3.0
INT 6709	Enjeux internationaux, financiers et commerciaux	3.0
INT 6711	Migration, frontières et citoyenneté	3.0
POL 6529	La politique au Moyen-Orient	3.0
POL 6536	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL.

Cours	Titre	CR
ANG 6185	Later 20th-Century American Literature	3.0
ANG 6190	English-Canadian Literature	3.0
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ANG 6670	Constructions of Cultural Space	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
AUT 6001	Études autochtones comparées	3.0
AUT 6011	Espaces et territoires autochtones	3.0
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6851	Droit international : réfugiés et migration	3.0
DRT 6853	Droit pénal international	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6856	Droit des crimes économiques transnationaux	3.0
DRT 6864	Droit et développement durable	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
HST 6448	Thèmes en histoire internationale canadienne	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
HST 6647	Les relations internationales dans le monde arabe	3.0
HST 6700	Histoire et relations internationales	3.0
LCO 6447	Modernités comparées	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PHI 6291	L'Univers intellectuel chinois	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PLU 6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine	3.0
PLU 6059	Dynamiques des sociétés africaines	3.0
PLU 6904A	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle	3.0
PLU 6908A	Enjeux contemporains: Amériques	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6403	Le système politique américain	3.0
POL 6404	Politiques et sociétés en Eurasie	3.0
POL 6405	L'Amérique latine	3.0
POL 6417	Systèmes politiques africains	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6614	La consolidation de la paix	3.0
POL 6615	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
POL 6627	Les régimes autoritaires	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
REL 6103	Islam et modernité	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0

DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
ECN 6478	Finance internationale	3.0
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
REL 6170	Religion, politique et modernité au Japon	3.0
REL 6214	Interspiritualité, interculturel et interreligieux	3.0
SOL 6053	Sexualités, genres et migrations	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6520	Travail, syndicalisme et mondialisation	3.0
SOL 6541	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 6857	Inégalités, discriminations et intervention	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

2-072-6-0 version 03 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en études internationales

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.E.S.S. études internationales, puis à la Maîtrise en études internationales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en études internationales, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études internationales ou d'un grade de 1er cycle en lettres, en sciences humaines ou en sciences sociales, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation d'environ 250 mots
- Formulaire de candidature
- Deux lettres de recommandation

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du microprogramme peut demander un transfert au D.E.S.S. ou à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en études internationales 2-072-6-0 version 03 (A23)

Le microprogramme comporte 12 crédits du niveau des études supérieures.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6170	Enjeux et débats en études internationales	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
INT 6010	Histoire de la mondialisation	3.0
INT 6020	Économie politique internationale	3.0
INT 6030	Culture, diversité et globalisation	3.0
INT 6040	Gouvernance et mondialisation	3.0
INT 6050	Aspects juridiques internationaux	3.0
INT 6060	Problèmes d'actualité en études int. 1	3.0
INT 6070	Problèmes d'actualité en études int. 2	3.0
INT 6080	Conflits et mémoire historique	3.0
INT 6180	Méthodologie qualitative en études internationales	3.0
INT 6240A	Écoles d'été du Cérium	3.0
INT 6240B	Écoles d'été du Cérium	3.0
INT 6400	Séminaire en études internationales	3.0
INT 6501	Territoires, espaces et mouvements sociaux	3.0
INT 6504	Les États-Unis et le monde : d'hier à aujourd'hui	3.0
INT 6506	Lectures dirigées en études internationales	3.0
INT 6507	Provincialiser l'Ouest	3.0
INT 6701	Histoire globale des sciences et des technologies	3.0
INT 6702	Organisations et gouvernance mondiale	3.0
INT 6704	Développement et coopération internationale	3.0
INT 6706	Histoire de la justice internationale	3.0
INT 6707	Données et sociétés : une histoire longue	3.0
INT 6709	Enjeux internationaux, financiers et commerciaux	3.0
INT 6711	Migration, frontières et citoyenneté	3.0
POL 6529	La politique au Moyen-Orient	3.0
POL 6536	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6185	Later 20th-Century American Literature	3.0
ANG 6190	English-Canadian Literature	3.0
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ANG 6670	Constructions of Cultural Space	3.0
ANT 6033	Anthropologie féministe : genres et sexualités	3.0
ANT 6038	Religion, modernité et pluralisme	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6132	Environnement, ontologie et politique	3.0
ANT 6160	Cultures, justice et droits	3.0
AUT 6001	Études autochtones comparées	3.0
AUT 6010	Récits et médias autochtones	3.0
AUT 6011	Espaces et territoires autochtones	3.0
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6135	Éco-médiations	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
CRI 6231	Criminologie et ethnicité	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6233	Terrorisme et antiterrorisme	3.0
CRI 6722	Renseignement et enjeux sociopolitiques	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6851	Droit international : réfugiés et migration	3.0
DRT 6853	Droit pénal international	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6856	Droit des crimes économiques transnationaux	3.0
DRT 6864	Droit et développement durable	3.0
ESP 6145	Littérature hispano-américaine contemporaine 1	3.0
ESP 6165	Littérature hispano-américaine contemporaine 3	3.0
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
HST 6448	Thèmes en histoire internationale canadienne	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
HST 6647	Les relations internationales dans le monde arabe	3.0
HST 6700	Histoire et relations internationales	3.0
LCO 6447	Modernités comparées	3.0
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PHI 6291	L'Univers intellectuel chinois	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PLU 6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine	3.0
PLU 6059	Dynamiques des sociétés africaines	3.0
PLU 6904A	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle	3.0
PLU 6908A	Enjeux contemporains: Amériques	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6403	Le système politique américain	3.0
POL 6404	Politiques et sociétés en Eurasie	3.0
POL 6405	L'Amérique latine	3.0
POL 6417	Systèmes politiques africains	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6526	Affaires politiques internationales	3.0
POL 6614	La consolidation de la paix	3.0
POL 6615	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
POL 6627	Les régimes autoritaires	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
REL 6103	Islam et modernité	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0
REL 6170	Religion, politique et modernité au Japon	3.0

DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
ECN 6478	Finance internationale	3.0
EDD 6060	Enjeux sociaux et gouvernance	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
REL 6214	Interspiritualité, interculturel et interreligieux	3.0
SOL 6053	Sexualités, genres et migrations	3.0
SOL 6312	Sociologie du développement	3.0
SOL 6520	Travail, syndicalisme et mondialisation	3.0
SOL 6541	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 6857	Inégalités, discriminations et intervention	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

2-081-1-1 version 01 (A19)

D.E.S.S. en récits et médias autochtones

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. offre à l'étudiant une formation en récits et médias inscrite dans le domaine interdisciplinaire des études autochtones. Il vise à doter l'étudiant de connaissances théoriques et critiques de même que d'une expérience pratique de collaboration avec des instances artistiques et culturelles autochtones locales. Par sa dimension internationale et multilingue, le D.E.S.S. offre aussi des occasions de mise en réseau au Canada anglais et ailleurs dans les Amériques. Il incite l'étudiant à poursuivre une réflexion sérieuse et engagée sur la question de la décolonisation.

Les récits et médias autochtones sont situés dans leur contexte historique, politique et culturel, puis examinés dans leurs diverses dimensions (récits oraux, discours politiques, médias, théâtre, performance, slam, poésie, littérature, cinéma).

Le programme prépare l'étudiant à oeuvrer dans les domaines des arts et lettres, de la culture, des médias et des communications, à travailler au sein d'organismes gouvernementaux, privés ou sans but lucratif, et auprès d'instances autochtones (musées, festivals, maisons d'édition, maisons de production, éducation, communautés).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. Récits et médias autochtones, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

D.E.S.S. en récits et médias autochtones 2-081-1-1 version 01 (A19)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 23 crédits à option, dont 8 crédits attribués à un stage, ou à un travail pratique, ou encore à un projet de création.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 6010	Récits et médias autochtones	3.0
AUT 6011	Espaces et territoires autochtones	3.0
AUT 6015	Éthique de la collaboration	1.0

Bloc 70B Littératures, arts et médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6430	Indigenous Literatures in English	3.0
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
LCO 6610	Lectures dirigées	3.0
MSL 6503	Ethnomuséologie	3.0

Bloc 70C Histoires, géographies et cultures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6040	Autochtones et interprétations du monde	3.0
AUT 6001	Études autochtones comparées	3.0
ESP 6170	Langues, cultures et sociétés andines	3.0
ESP 6180	Parcours interculturels	3.0
HST 6290	Historiographie des études autochtones au Canada	3.0
REL 6217	Rencontre des spiritualités autochtones	3.0

Bloc 70D Espace projet

Option - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 6020	Stage en milieu artistique autochtone	8.0
AUT 6030	Travail pratique	8.0
AUT 6040	Projet de création	8.0

Bloc 70E Cours complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6670	Constructions of Cultural Space	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
FRA 6343	Écrits des femmes	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
HST 6560	Historiographie - Canada préindustriel	3.0
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0

Bloc 70F Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0
LCO 3040	Comparatismes interaméricains	3.0

2-108-1-0 version 00 (A21)

Maîtrise en études internationales, option études européennes

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert en collaboration avec l'Université Catholique de Louvain (Belgique) et l'Université Saint-Louis (Belgique)

Objectifs

Le programme de maîtrise en études internationales vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale plus poussée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (études internationales), le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- Être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme en lettres, en sciences humaines, en sciences sociales ou en droit, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- Avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance de la langue française. Un test d'évaluation des compétences peut être exigé.

L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de l'anglais et d'une autre langue moderne.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation de 250 mots.
- Deux lettres de recommandation.

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

1.2. Connaissances préalables requises

Faute de posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles, l'étudiant doit, selon le cas, ajouter à son programme et réussir à titre de cours préparatoires :

INT6001 : Notions d'histoire internationale

INT6002 : Notions d'économie politique internationale

INT6003 : Notions sur la diversité culturelle

INT6004 : Notions en relations internationales

INT6005 : Notions en droit international

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

Statut

Plein temps et demi-temps.

Structure du programme

Maîtrise en études internationales, option études européennes 2-108-1-0 version 00 (A21)

Cette option de la Maîtrise en études internationales comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Études européennes

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 21 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0

Bloc 70B Fondements - Aspects interdisciplinaires

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6050	Aspects juridiques internationaux	3.0

Cours	Titre	CR
INT 6080	Conflits et mémoire historique	3.0

Bloc 70C Spécialisation

Option - 9 crédits.

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
HST 6635	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle	3.0
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine	3.0
INT 6010	Histoire de la mondialisation	3.0
INT 6020	Économie politique internationale	3.0
INT 6030	Culture, diversité et globalisation	3.0

Cours	Titre	CR
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6404	Politiques et sociétés en Eurasie	3.0
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0

Bloc 70D Formations intensives

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6240A	Écoles d'été du Cérium	3.0

Cours	Titre	CR
INT 6240B	Écoles d'été du Cérium	3.0

Bloc 70E Formation internationale

Option - 6 crédits.

Cours donnés à l'Université catholique de Louvain/Université Saint-Louis – Bruxelles. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
INT 6500	Théories politiques de l'intégration européenne	2.0
INT 6505	Droit institutionnel de l'UE	2.0
INT 6510	Histoire de l'unification européenne	2.0
INT 6599	Études européennes : thèmes choisis	0.0

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6100	Séminaire de recherche	3.0
INT 6755	Mémoire	18.0

2-112-6-0 version 00 (H15)

Microprogramme de deuxième cycle en études juives

Attestation

Objectifs

Le microprogramme vise à développer le savoir et les expertises des étudiants dans les domaines des sciences humaines et sociales pertinents aux études juives. Le microprogramme offre une formation avancée sur la culture et la pensée juives par un apport multidisciplinaire qui englobe les littératures, la philosophie, la science politique, les sciences des religions, l'histoire, la linguistique, l'anthropologie et la sociologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en études juives, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en lettres et sciences humaines ou en études religieuses ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre (anthropologie, science politique, théologie et sciences des religions, histoire, littératures et langues du monde)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en études juives 2-112-6-0 version 00 (H15)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Littératures, arts, culture et histoire

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6061	Littératures juives de la modernité	3.0

Bloc 70B Pensée et philosophie juive classique et moderne

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6624	Philosophie politique juive	3.0

Bloc 70C Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0

2-163-6-2 version 00 (H26)

Microprogramme de deuxième cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens vise à initier les étudiant.es à cinq aspects fondamentaux du domaine des études noires :

- L'histoire, la culture et les expériences des personnes noires et afro-descendantes en Amérique du Nord, en Afrique et dans les Caraïbes;
- Les diverses expressions culturelles, linguistiques, intellectuelles et artistiques des peuples noirs dans le monde.
- Les perspectives globales sur les histoires du colonialisme, des injustices raciales et l'exploration des mouvements de libération.
- Les études sur la post-/décolonialité et leurs liens avec les discours sur le pouvoir, le genre et la classe, ainsi que leur intersectionnalité dans la compréhension des communautés noires.
- L'examen critique du racisme, du colonialisme, du capitalisme et d'autres systèmes d'oppression et de leurs impacts spécifiques sur les communautés noires. Plus précisément, le programme introduira les étudiant.es à l'étude des communautés noires en mettant l'accent sur le contexte francophone, incluant les Afro-Canadien•nes, les Afro- Européen•nes, et d'autres diasporas francophones abordant les défis et expériences vécues.

Plus précisément, le programme introduira les étudiant.es à l'étude des communautés noires en mettant l'accent sur le contexte francophone, incluant les Afro-Canadien•nes, les Afro-Européen•nes, et d'autres diasporas francophones abordant les défis et expériences vécues.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline des lettres, sciences humaines, sciences sociales ou sciences de la santé préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue.
Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de motivation présentant les motifs vous incitant à entreprendre le microprogramme ainsi que vos champs d'intérêt.

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, l'offre de cours ne permet pas de le compléter en un trimestre. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Statut

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en études des mondes noirs, africains et caribéens 2-163-6-2 version 00 (H26)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 6200	Fondements en études des mondes noirs	3.0
FAS 62011	Cycle de conférences : études des mondes noirs 1	0.0
FAS 62012	Cycle de conférences : études des mondes noirs 2	3.0

Bloc 70B Courants de pensées noirs et dynamiques sociales

Option – Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0
PLU 6059	Dynamiques des sociétés africaines	3.0
POL 6417	Systèmes politiques africains	3.0
PRX 6013	Introduction aux études noires et afrodiasporiques	3.0
REL 6160	Courants religieux africains	3.0

Bloc 70C Perspectives globales et historiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 6011	Espaces et territoires autochtones	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
DMO 6430	Population et développement	3.0
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0
ESP 6135	Discours colonial hispano-américain 2	3.0
FAS 60011	Colonialismes et religions 1	0.0
FAS 60012	Colonialismes et religions 2	3.0
PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6646	Problèmes de philosophie continentale 1	3.0
PHI 6715	Problèmes de philosophie contemporaine	3.0

Bloc 70D Décolonialité et perspectives postcoloniales

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6650	Post-colonial Literatures in English	3.0
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0

Bloc 70E Expressions culturelles, linguistiques, intellectuelles et artistiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6185	Later 20th-Century American Literature	3.0
ANT 6117	Globalisation, culture et identités	3.0
ANT 6150	Théories de la rencontre	3.0
CIN 6070	Cinémas de la diaspora	3.0
FRA 60301	Séminaire international 1	0.0
FRA 60302	Séminaire international 2	3.0
FRA 6420	Littératures francophones	3.0
FRA 6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone	3.0
HAR 6100	Genres et sexualités dans les arts	3.0

Bloc 70F Migration, diversité et citoyenneté

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
FAS 6500	Stage en entreprise ou dans un OBNL	3.0
INT 6711	Migration, frontières et citoyenneté	3.0
PLU 6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
SOL 6053	Sexualités, genres et migrations	3.0
SOL 6927	Diversité et sociétés contemporaines	3.0

2-131-1-0 version 01 (E90)

Maîtrise en muséologie

Maîtrise ès arts (M.A.)

Programme offert en collaboration avec l'UQAM

Objectifs

Assurer une formation professionnelle de 2e cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A (muséologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de carrière
- Deux lettres de recommandation confidentielles de professeurs ou d'employeurs

Entrevues

test

Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en histoire de l'art

Structure du programme

Maîtrise en muséologie 2-131-1-0 version 01 (E90)

La maîtrise, offerte conjointement avec l'Université du Québec à Montréal, comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage et 9 crédits attribués à un travail dirigé, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours MSL 6101 et 6103 sont offerts à l'Université de Montréal, les cours MSL 6102 et 6104, à l'Université du Québec à Montréal.

Cours	Titre	CR
MSL 6101	Histoire et fonctions des musées	3.0
MSL 6102	Collections et conservation	3.0

Cours	Titre	CR
MSL 6103	Organisation et gestion des musées	3.0
MSL 6104	Exposition, interprétation et diffusion	3.0

Bloc 70B Muséologie

Option - 9 crédits.

Les cours ayant des numéros impairs sont offerts à l'université de Montréal, aux deux ou trois ans; les cours ayant des numéros pairs sont offerts à l'Université du Québec à Montréal.

Cours	Titre	CR
MSL 6502	Interprétation des objets muséaux	3.0
MSL 6503	Ethnomuséologie	3.0
MSL 6504	Les nouvelles muséologies	3.0
MSL 6505	Techniques de conservation	3.0
MSL 6508	Interprétation et lieux historiques	3.0
MSL 6509	Muséologie et histoire de l'art	3.0
MSL 6510	L'art contemporain et le musée	3.0
MSL 6512	Musées régionaux et tourisme culturel	3.0
MSL 6515	Collections de sciences naturelles	3.0

Cours	Titre	CR
MSL 6516	Musée : pratiques du discours historique	3.0
MSL 6517	Inventaires et traitement des données	3.0
MSL 6520	Les programmes scolaires et les musées	3.0
MSL 6522	Séminaire thématique	3.0
MSL 6523	Problèmes contemporains	3.0
MSL 6525	Séminaire de l'École du Louvre	3.0
MSL 6527	Muséologie décoloniale	3.0
MSL 6529	Muséologie numérique	3.0

Bloc 70D Séminaire de synthèse

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSL 6800	Séminaire de synthèse	3.0

Bloc 70E Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MSL 6600	Stages et rapport de stage	9.0

Bloc 70F Travaux dirigés

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MSL 6700	Travaux dirigés	9.0

2-163-6-1 version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques

Attestation

Objectifs

Le but du programme est de permettre de développer des connaissances théoriques et des habiletés pratiques en humanités numériques de manière indépendante ou en complément d'une formation disciplinaire de 2e ou 3e cycles.

Le programme vise non seulement une vision globale de l'histoire des humanités numériques, mais aussi un apprentissage concret des différents outils qui les servent. Le programme est structuré autour d'un cours obligatoire qui présente une approche théorique, couvrant l'histoire et les fondements théoriques et disciplinaires des humanités numériques, ainsi qu'une approche pratique via six ateliers techniques qui abordent les technologies utilisées dans les humanités numériques, de la structuration des données à leur visualisation, de l'analyse de texte aux technologies du Web.

Au terme du programme, les étudiantes et étudiants seront en mesure :

- de comprendre les fondements disciplinaires des humanités numériques ;

- de connaître et utiliser plusieurs technologies nécessaires à leur projet de recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Remarque :

Les étudiants qui ont suivi les ateliers techniques du bloc 70B sous leur sigle de 1er cycle ne sont pas autorisés à s'inscrire au même atelier sous le sigle de cycle supérieur.

Statut

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. Il s'agit d'un programme de jour.

Remarque

Les étudiants qui ont suivi les ateliers techniques du bloc 70B sous leur sigle de 1er cycle ne sont pas autorisés à s'inscrire au même atelier sous le sigle de cycle supérieur.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques 2-163-6-1 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte 9 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0

Bloc 70B Ateliers techniques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0
HNU 6100	Humanités numériques : Lectures dirigées	3.0

2-187-1-2 version 01 (A21)

D.E.S.S. en édition numérique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le but du programme est de permettre à l'étudiant(e) de développer des connaissances théoriques et des habiletés pratiques en édition numérique.

Le programme vise non seulement la mise en forme des produits, mais aussi une vision globale des enjeux de la production et de la circulation des contenus. Le programme est structuré en trois axes : un axe théorique, couvrant l'histoire et les fondements théoriques de l'édition imprimée et numérique, ainsi qu'une réflexion sur les impacts culturels, sociaux, économiques, scientifiques, etc. de l'édition numérique; un axe technologique abordant les technologies utilisées dans l'édition numérique, les notions fondamentales d'architecture de l'information, d'ergonomie, d'accessibilité et d'utilisabilité des systèmes et des produits, les plates-formes, les métadonnées; enfin, un axe pratique de gestion de projets, qui prépare les étudiants à gérer dans sa globalité un projet d'édition numérique.

Au terme du programme, l'étudiant(e) sera en mesure :

- d'expliquer l'environnement global dans lequel se fait l'édition numérique : contextes historique, social, économique, littéraire, artistique, scientifique, technologique et juridique
- de décrire les différentes pratiques éditoriales et les produits éditoriaux, ainsi que leurs implications sociales, politiques, économiques et culturelles
- d'utiliser les technologies nécessaires à un projet d'édition numérique
- d'appliquer les principes et méthodes de gestion utilisés pour mener à bien un projet d'édition numérique, de la conception à la diffusion, tout en démontrant une compréhension des impacts économiques et socio-culturels des choix technologiques

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en édition numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Documents additionnels à fournir

- Remplir le formulaire de candidature

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres plein temps ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. Il s'agit d'un programme de jour.

Structure du programme

D.E.S.S. en édition numérique 2-187-1-2 version 01 (A21)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 18 à 21 crédits à option, dont 6 crédits attribués à un projet de création ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix. Un minimum de 24 crédits doit être des crédits de cours de cycles supérieurs.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDN 6001	Théories de l'édition numérique	3.0
EDN 6002	Technologies pour l'édition numérique	3.0
EDN 6003	Gestion d'un projet d'édition numérique	3.0

Bloc 70B Aspects théoriques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6750	Digital Humanities	3.0
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
FRA 6730	Littérature et culture numérique	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0
MSL 6523	Problèmes contemporains	3.0
MSL 6529	Muséologie numérique	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0
PLU 6060	Champ des études intermédiales	3.0
SCI 6304	Bibliométrie et communication savante	3.0
SCI 6344	La lecture et l'aide aux lecteurs	3.0
SCI 6348	Transmission et interprétation de l'information	3.0
SCI 6355	Économie du document	3.0
SCI 6370	Histoire du livre et des bibliothèques	3.0

Bloc 70C Aspects technologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDN 6015	Éditique pour l'édition numérique	3.0
SCI 6137	Architecture d'information, expérience utilisateur	3.0
SCI 6306	Bases de données documentaires	3.0
SCI 6373	Programmation documentaire	3.0

Bloc 70D Ateliers techniques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6008	Traitement interactif du son	1.0
ART 6009	Captation immersive	1.0
ART 6011	Traitement de l'image	1.0
ART 6012	Animation 2D	1.0
ART 6013	Modélisation et animation 3D	1.0
ART 6017	Internet et Web	1.0
ART 6019	Programmation d'application mobile	1.0
ART 6020	Atelier thématique	1.0
EDN 6101	Édition critique avec la TEI	1.0
EDN 6102	Outils de rédaction numérique pour la publication	1.0
EDN 6103	Web sémantique pour l'édition numérique	1.0
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0

Bloc 70E Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2925	Industries culturelles	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0

Bloc 70G Espace projet

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDN 6501	Projet de création en édition numérique	6.0
EDN 6502	Stage de formation en édition numérique	6.0

2-187-6-0 version 00 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en édition numérique

Attestation

Objectifs

Le but du programme est de permettre à l'étudiant de développer des connaissances théoriques et des habiletés pratiques en édition numérique.

Le programme vise non seulement la mise en forme des produits, mais aussi une vision globale des enjeux de la production et de la circulation des contenus. Le programme est structuré autour de deux cours obligatoires qui représentent une approche théorique, couvrant l'histoire et les fondements théoriques de l'édition imprimée et numérique, ainsi qu'une réflexion sur les impacts culturels, sociaux, économiques, scientifiques, etc. de l'édition numérique, ainsi qu'une approche technologique abordant les technologies utilisées dans l'édition numérique, les notions fondamentales d'architecture de l'information, d'ergonomie, d'accessibilité et d'utilisabilité des systèmes et des produits, les plateformes, les métadonnées.

Au terme du programme, l'étudiant sera en mesure :

- d'expliquer l'environnement global dans lequel se fait l'édition numérique : contextes historique, social, économique, littéraire, artistique, scientifique, technologique et juridique ;
- décrire les différentes pratiques éditoriales et les produits éditoriaux, ainsi que leurs implications sociales, politiques, économiques et culturelles ;
- d'utiliser les technologies nécessaires à un projet d'édition numérique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en édition numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Remplir le formulaire de candidature

Documents additionnels à fournir

Remplir le formulaire de candidature

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Statut

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. Il s'agit d'un programme de jour.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en édition numérique 2-187-6-0 version 00 (A21)

Ce microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDN 6001	Théories de l'édition numérique	3.0
EDN 6002	Technologies pour l'édition numérique	3.0

Bloc 70B Aspects théoriques et technologiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
EDN 6015	Éditique pour l'édition numérique	3.0
EDN 6101	Édition critique avec la TEI	1.0
EDN 6102	Outils de rédaction numérique pour la publication	1.0
EDN 6103	Web sémantique pour l'édition numérique	1.0
FRA 6730	Littérature et culture numérique	3.0
HNU 6000	Humanités numériques : fondements disciplinaires	3.0
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0
MSL 6523E	Problèmes contemporains	3.0
MSL 6529	Muséologie numérique	3.0
PLU 6060	Champ des études intermédiales	3.0
SCI 6137	Architecture d'information, expérience utilisateur	3.0
SCI 6203	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
SCI 6304	Bibliométrie et communication savante	3.0
SCI 6306	Bases de données documentaires	3.0
SCI 6344	La lecture et l'aide aux lecteurs	3.0
SCI 6348	Transmission et interprétation de l'information	3.0
SCI 6355	Économie du document	3.0
SCI 6370	Histoire du livre et des bibliothèques	3.0
SCI 6373	Programmation documentaire	3.0

2-225-1-1 version 01 (A16)

D.E.S.S. en communication organisationnelle

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Sans objet

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (communication organisationnelle), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission
- l'étudiant qui a complété au moins 9 crédits du microprogramme (communication dans les organisations en changement), tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission au D.E.S.S. sur cette base.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- Le formulaire départemental d'admission au D.E.S.S. en Communication organisationnelle : https://com.umontreal.ca/public/FAS/communication/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Formulaires/2-3-cycle/DESS_ComOrg_DeptCom_2019-222511-Departemental.pdf
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au D.E.S.S. en Communication organisationnelle. (formulaire à faire remplir par deux professeurs, dans la mesure du possible, sinon par deux employeurs)
- En vous basant sur vos acquis de formation, identifiez et commentez un débat ou un enjeu lié à la communication organisationnelle qui vous semble important (300 mots)
- Un CV (détaillé, daté, signé)
- Une lettre d'intention ou motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale à plein temps ou l'équivalent est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure de programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6964	Séminaire d'intégration en comm. organisationnelle	3.0

Bloc 70B Séminaires de spécialisation

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6355	Communication interculturelle	3.0
COM 6421	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6915	Gestion des conflits dans les organisations	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0

Bloc 70C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6020	Théories générales de la communication	3.0
COM 6115	Solidarités et vulnérabilités socionumériques	3.0
COM 6122	Médias, journalisme et néolibéralisme	3.0
COM 6148	Communication internationale, guerre et médias	3.0
COM 6174	Histoire des médias	3.0
COM 6175	Médias et société	3.0
COM 6192	Industries culturelles et créatives	3.0
COM 6205	Méthode d'étude des messages et images	3.0
COM 6285	Méthodes d'études sur le terrain	3.0
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6335	Communication et espace public	3.0
COM 6374	Interculturalités et contextes autochtones	3.0
COM 6394	Média et viralité	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6538	Communication, design et esthétique	3.0
COM 6710	Fondements du journalisme	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
COM 6840	Séminaire thématique A	3.0
COM 6841	Séminaire thématique B	3.0

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Cours	Titre	CR

Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

2-241-1-0 version 03 (A22)

D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. est de permettre aux étudiants d'acquérir une compréhension approfondie des aspects sociaux et politiques de la santé : les déterminants sociaux de la santé, dont les inégalités sociales, ainsi que les acteurs et les institutions qui façonnent les politiques publiques relatives à la santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Connaissances préalables requises
Selon sa formation antérieure, il pourra être demandé à l'étudiant de suivre un ou deux cours complémentaires afin de s'assurer qu'il a les connaissances de base en sciences sociales requises pour suivre le programme.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé 2-241-1-0 version 03 (A22)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6115	Politiques et santé. Échelles et perspectives	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0

Bloc 70B Société et santé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
PRX 6002	Violences faites aux filles et aux femmes	3.0
PSY 6799	Favoriser la santé au travail	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70C Politiques publiques et santé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0
PSE 6578	Pratiques et politiques sociales	3.0
STS 6010	Statistiques sociales et politiques publiques	3.0
SVS 6355	Politiques sociales	3.0
SVS 6485	Santé et travail social: regard transdisciplinaire	3.0
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle	3.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0
SVS 3275	Pratiques en santé	3.0

Bloc 70E Travail d'intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SPS 6000	Travail dirigé	9.0
SPS 6001	Lectures dirigées	3.0

2-241-1-2 version 00 (A21)

D.E.S.S. en études féministes, des genres et des sexualités

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en études féministes, des genres et des sexualités et une formation spécialisée dans les domaines suivants : différences et questions de genre; interventions féministes; transformation de la place des femmes dans le genre; et résistances.

Différences et questions de genre

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent à la diversité croissante des sociétés et à la manière dont celles-ci s'en accommodent ou non. Traite des enjeux récents de migration tout autant que de la diversité historique des sociétés.

Compétences : réfléchir, mettre en perspective et innover sur les défis contemporains dans différentes sphères (politique, culture, travail, sécurité).

Interventions féministes

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent aux questions d'égalités/inégalités, à la marginalité et à l'exclusion sociale et aux moyens que les collectivités, les groupes, les professionnels mettent en œuvre pour y répondre.

Compétences : intervenir et innover dans une perspective féministe sur les problématiques sociales soulevées dans le profil.

Transformation de la place des femmes dans le genre

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent aux transformations des féminismes, autant sur le plan des idées que des pratiques, et à la place changeante des femmes dans différents domaines (littérature, histoire, cinéma, etc.).

Compétences : connaître, réfléchir aux grandes transformations sociales et culturelles et à leur impact dans différentes disciplines dans une perspective féministe.

Résistances

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent aux luttes, mouvements, actions collectives et aux questions du pouvoir dans une perspective féministe.

Compétences : comprendre les luttes dans une perspective féministe et être en mesure de proposer des actions collectives qui visent le changement social.

Il vise à former des spécialistes dans le champ des études féministes, des genres et des sexualités capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure :

– d'analyser un problème, élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions et enjeux féministes, queer et trans et qui soient adaptés à leur contexte d'application;

– de communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs;

– de porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine, tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en Études féministes, des genres et des sexualités, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales);
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

Documents additionnels à fournir

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

D.E.S.S. en études féministes, des genres et des sexualités 2-241-1-2 version 00 (A21)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Enjeux et théorie féministes, des genres et des sexualités

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 6000	Théories féministes, des genres et des sexualités	3.0
PRX 60101	Cycle de conférences sur les enjeux féministes 1	0.0
PRX 60102	Cycle de conférences sur les enjeux féministes 2	3.0

Bloc 70B Différences et questions de genre

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6351	Intersectionnalité, corps et technologies	3.0
CRI 6723	Enjeux actuels en sécurité intérieure	3.0
CRI 6727	Enjeux transnationaux en sécurité	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REL 6127	Genres, féminismes et religions	3.0
SOL 6017	Intersectionnalité	3.0
SOL 6052	Genre, féminismes et développement	3.0
SOL 6053	Sexualités, genres et migrations	3.0
SOL 6915	Relations ethniques et postcolonialité	3.0

Bloc 70C Interventions féministes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
PLU 6115	Politiques et santé. Échelles et perspectives	3.0
POL 6506	L'État et la régulation sociale	3.0
PRX 6002	Violences faites aux filles et aux femmes	3.0
PSE 6578	Pratiques et politiques sociales	3.0
SOL 6541	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 6857	Inégalités, discriminations et intervention	3.0
SVS 6095	Interventions féministes	3.0
SVS 6103	Problèmes sociaux et politiques sociales	3.0
SVS 6355	Politiques sociales	3.0
SVS 6455	Éthique et dynamique sociétale	3.0
SVS 6473	Violence conjugale et intervention	3.0

Bloc 70D Transformation de la place des femmes dans le genre

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 6430	Indigenous Literatures in English	3.0
ANG 6720	Women's Writing	3.0
CIN 6100	Sexualités, genres et cinémas	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
DMO 6500	Fécondité et famille	3.0
FRA 6343	Écrits des femmes	3.0
HAR 6100	Genres et sexualités dans les arts	3.0
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée	3.0
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
SOL 6657	Famille et société	3.0

Bloc 70E Résistances

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs	3.0
COM 6502	Approches en communication politique	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0

2-242-6-0 version 00 (A25)

Microprogramme de deuxième cycle en santé mentale en contexte forensique

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en santé mentale en contexte forensique vise à :

1. Fournir une formation intégrée et pluridisciplinaire afin de former des professionnels aptes à comprendre et à intervenir dans des contextes complexes de santé mentale forensique.

2. Explorer les dimensions légales, organisationnelles et systémiques qui influent sur la santé mentale forensique, afin de former des professionnels capables d'appréhender et de naviguer dans des environnements juridiques et institutionnels complexes.

3. Fournir des compétences pratiques et cliniques solides pour l'évaluation et le suivi des personnes ayant des problèmes de santé mentale en interaction avec le système de justice ainsi que pour la prévention de la récidive et la promotion du désistement et de la réadaptation.

4. Aborder des questions novatrices et émergentes en santé mentale forensique, telles que l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale, les interventions préventives en matière de violence, ou les approches de déjudiciarisation, afin de former des professionnels adaptés aux défis contemporains.

5. Promouvoir la collaboration interdisciplinaire en encourageant le dialogue et la collaboration entre les futurs professionnels et chercheurs issus de divers domaines afin de favoriser une compréhension intégrative et holistique des enjeux en santé mentale forensique et de développer des approches de travail collaboratives et intégrées.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en santé mentale en contexte forensique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie, en médecine, en psychoéducation, en psychologie, en sciences infirmières, en sexologie, réadaptation ou en travail social, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir fait au préalable un cours universitaire en psychopathologie adulte ainsi qu'un cours universitaire en méthodologie de la recherche

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Un C.V.
- Une lettre de motivation (500 mots)

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Statut

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en santé mentale en contexte forensique 2-242-6-0 version 00 (A25)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6401	Déterminants des violences et des troubles mentaux	3.0

Cours	Titre	CR
PLU 6402	Régulations sociojuridiques et troubles mentaux	3.0

Bloc 70B Systèmes, cadres, processus

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6403	Cadres législatifs	3.0
PLU 6404	Organisation des services de santé mentale	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6119	Psychopathie	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6535	Justice et victimes	3.0
CRI 6540	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir	3.0
PLU 6405	Séminaire thématique	3.0
PLU 6405A	Séminaire thématique	3.0
PSE 6728	Psychoéducation avancée : antisocialité	3.0
PSE 6729	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés	3.0
PSE 6730	Psychoéducation avancée : trauma	3.0
PST 6512	Toxicomanie et santé mentale	3.0
PST 6513	Partenariats patient-médecin en psychiatrie	3.0
PSY 6257	Personnalité et comportement criminel	3.0
PSY 6304	Transfert et mobilisation des connaissances	3.0
SOL 6018	Déviance, normes, individualité	3.0
SVS 6435	Santé mentale et intervention	3.0
SVS 6442	Enjeux et pratiques en itinérance	3.0
SVS 6460	Toxicomanies et travail social	3.0

2-245-1-2 version 00 (A24)

Maîtrise en science politique, option affaires publiques et internationales

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise avec stage option Affaires publiques et internationales vise à acquérir des connaissances théoriques et une formation appliquée, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en science politique, option affaires publiques et internationales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en science politique ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il ou elle veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat
doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du
français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation. Dans ce document de deux pages au maximum, veuillez préciser :
  - Pourquoi vous souhaitez entreprendre des études de 2e cycle en science politique, affaires publiques et internationales.
  - Vos champs d'intérêt, vos attentes et le type de stage qui pourrait vous intéresser.
  - Si possible, le nom d'un professeur pouvant vous accompagner dans la préparation du rapport analytique de stage. La liste des professeurs du département, incluant leur spécialisation, se trouve sur notre site web.
  - Les coordonnées de deux référents universitaires susceptibles d'évaluer votre dossier de candidature: nom, institution de rattachement, titre du poste et courriel.

Structure du programme

Maîtrise en science politique, option affaires publiques et internationales 2-245-1-2 version 00 (A24)

Cette option de la maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71 Propre à l'option affaires publiques et internationales

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à un stage et 12 crédits à option.

Bloc 71A Affaires publiques et internationales

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6509	Méthodes d'évaluation des politiques	3.0

Cours	Titre	CR
POL 6521	Affaires publiques et internationales	3.0

Bloc 71B Cours de concentration

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6522	Communication politique, stratégique et médias	3.0
POL 6523	Diplomatie et affaires internationales	3.0

Cours	Titre	CR
POL 6524	Politiques publiques	3.0

Bloc 71C Contexte politique

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 6000	Politiques linguistiques et minorités	3.0
PLU 6115	Politiques et santé. Échelles et perspectives	3.0
POL 6022	Méthodes quantitatives avancées, science politique	3.0
POL 6031	Méthodes d'analyse de contenu en science politique	3.0
POL 6104	Organisations internationales	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6113	Sécurité internationale	3.0
POL 6116	Les guerres civiles	3.0
POL 6121	Politique de l'intelligence artificielle	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6207	Contrôle politique de l'administration	3.0
POL 6261	Partis politiques comparés	3.0
POL 6262	Idées, pouvoir, société	3.0
POL 6403	Le système politique américain	3.0
POL 6404	Politiques et sociétés en Eurasie	3.0
POL 6405	L'Amérique latine	3.0
POL 6417	Systèmes politiques africains	3.0
POL 6418	Relations transnationales et mondialisation	3.0
POL 6480	Pensées politiques féministes	3.0
POL 6506	L'État et la régulation sociale	3.0
POL 6512	Villes et politiques publiques	3.0
POL 6515	La pratique du politique	3.0
POL 6527	Politiques publiques globales	3.0
POL 6529	La politique au Moyen-Orient	3.0
POL 6536	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 6560	Institutions parlementaires canadiennes	3.0
POL 6570	Politique et changements climatiques	3.0
POL 6602	Les élections	3.0
POL 6607	Psychologie et politique	3.0
POL 6609	L'action collective	3.0
POL 6610	Culture et politique	3.0
POL 6612	Opinion publique	3.0
POL 6614	La consolidation de la paix	3.0
POL 6615	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 6617	Nationalisme, ethnicité et conflits	3.0
POL 6618	Citoyenneté et identités	3.0
POL 6619	Médiatisation du politique	3.0
POL 6620	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 6622	Idées politiques : thématique spécifique	3.0
POL 6624	Philosophie politique juive	3.0
POL 6626	Gouvernement et corruption	3.0
POL 6627	Les régimes autoritaires	3.0
POL 6628	Guerre et propagande	3.0
POL 6629	Politiques de protection sociale	3.0
POL 6630	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 6631	Communication politique : acteurs et stratégies	3.0
POL 6640	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 6646	La politique et la société en Chine	3.0
POL 6672	Approches féministes en relations internationales.	3.0

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6213	Stage	12.0
POL 6214	Rapport analytique de stage	15.0

2-259-1-1 version 05 (A16)

D.E.S.S. en administration sociale

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Favoriser l'acquisition et l'approfondissement de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux, communautaires, pénaux, correctionnels, de réadaptation, d'hébergement et de santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en administration sociale, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Brève lettre de motivation (maximum une page) précisant vos attentes face au programme et les compétences que vous souhaiteriez y développer.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en psychologie - Campus Montréal
- Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Structure du programme

D.E.S.S. en administration sociale 2-259-1-1 version 05 (A16)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
APC 6004	Gestion des conflits	3.0
APC 6017	Communication organisationnelle	3.0
APC 6018	Organisation et gestion des ressources humaines	3.0
APC 6019	Enjeux contemporains en administration sociale	3.0
APC 6021	Administration sociale : aspects financiers	3.0
APC 6022	Planification dans les organisations	3.0
APC 6023	Éthique et profession	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
COM 6500	Théories de la communication organisationnelle	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6232	La justice réparatrice	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
CRI 6533	Théories et perspectives en victimologie	3.0
CRI 6720	Impacts des technologies de sécurité	3.0
CRI 6726	Médias, communication et sécurité	3.0
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0
PLU 6115	Politiques et santé. Échelles et perspectives	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0
POL 6629	Politiques de protection sociale	3.0
PRX 6002	Violences faites aux filles et aux femmes	3.0
PSY 6714	Mobiliser par l'influence	3.0
PSY 6715	Psychologie des équipes de travail	3.0
PSY 6716	Consulter en milieu de travail	3.0
PSY 6717	Diagnostiquer l'organisation	3.0
PSY 6732	Développer le personnel	3.0
PSY 6734	Développer l'organisation	3.0
PSY 6799	Favoriser la santé au travail	3.0
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6616	Stratégies en relations du travail	3.0
REI 6632	GRH et diversité de la main-d'oeuvre	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0
SVS 6045	Lien social et société contemporaine	3.0
SVS 6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux	3.0
SVS 6475	Analyse organisationnelle	3.0

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 3150G	Gestion stratégique du changement	3.0
PHE 2010	Cadre et normes en contexte philanthropique	3.0
PHE 2020	Les campagnes de collecte de fonds	3.0
PHE 3000	Stratégies de développement	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0
REI 2510	Gestion de la SST	3.0
REI 3275	Pilotage des performances au travail	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0

Bloc 70D Stage

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APC 6014	Stage supervisé en gestion	6.0

2-259-6-0 version 04 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en administration sociale

Attestation

Objectifs

Le microprogramme permet aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en administration sociale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Brève lettre de motivation (maximum une page) précisant vos attentes face au programme et les compétences que vous souhaiteriez y développer.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Statut

Le candidat peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en administration sociale 2-259-6-0 version 04 (A16)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comprend 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APC 6018	Organisation et gestion des ressources humaines	3.0
APC 6019	Enjeux contemporains en administration sociale	3.0
APC 6021	Administration sociale : aspects financiers	3.0
APC 6022	Planification dans les organisations	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
APC 6004	Gestion des conflits	3.0
APC 6017	Communication organisationnelle	3.0
APC 6023	Éthique et profession	3.0

2-960-1-2 version 05 (A25)

D.E.S.S. en arts, création et technologie

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. en arts, création et technologies est d'offrir une formation pluridisciplinaire approfondie, avec une certaine souplesse sur les compétences requises et acquises, pour acquérir une vision large du domaine des arts technologiques et des arts numériques. De façon plus spécifique, ce programme vise à faire comprendre et amener à maîtriser les technologies aux étudiants et étudiantes avec une formation artistique ou en sciences humaines, et à faire explorer la création artistique aux étudiants et étudiantes possédant une formation initiale plus technologique. Ce programme vise également à servir de point de contact entre les différents domaines disciplinaires qui interagissent pour former les arts technologiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en arts, création et technologies, le candidat ou la candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre; par exemple dans l'un des domaines suivants : communication, design, études cinématographiques, informatique, ingénierie, lettres, musique, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Connaissances préalables requises

À l'admission, selon le dossier et en lien avec le projet pédagogique, le comité des études du programme pourra imposer des crédits de cours complémentaires.

Documents additionnels à fournir

- Lettre de motivation personnelle (max. 500 mots) précisant l'intérêt pour le programme ainsi que les grandes lignes d'un projet pédagogique en arts technologiques envisagé (projet de recherche, de création ou de stage)
- Curriculum vitae.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,4 pour l'ensemble des cours suivis peut être admis à la Maîtrise en cinéma, jeu vidéo et arts médiatiques, option recherche création. Une recommandation du responsable de programme est toutefois nécessaire.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

D.E.S.S. en arts, création et technologie 2-960-1-2 version 05 (A25)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le DESS comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 7 crédits de cours obligatoires, 23 crédits de cours à option, dont de 3 à 9 crédits attribués à un projet de création, à un stage, ou à un travail dirigé.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6001	Recherche et création : approches	3.0
ART 6021	Fondements de la programmation	1.0
ART 6100	Prototypage en arts technologiques	3.0

Bloc 70B Ateliers

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6008	Traitement interactif du son	1.0
ART 6009	Captation immersive	1.0
ART 6011	Traitement de l'image	1.0
ART 6012	Animation 2D	1.0
ART 6013	Modélisation et animation 3D	1.0
ART 6014	Multi projection	1.0
ART 6015	Capteurs, contrôleurs et interactivité	1.0
ART 6016	Immersion et réalité mixte	1.0
ART 6017	Internet et Web	1.0
ART 6019	Programmation d'application mobile	1.0
ART 6020	Atelier thématique	1.0
ART 6022	Arts des données	1.0
ART 6023	Diffusion des arts technologiques	1.0

Bloc 70C Pratiques d'arts technologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6300	Pratiques audiovisuelles numériques	3.0
ART 6400	Moteurs de jeux pour la création artistique	3.0
ART 6500	Mise en espace des œuvres	3.0

Bloc 70D Cours disciplinaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6015	Cinéma et philosophie	3.0
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création	3.0
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6056	Cinéma et culture numérique	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
CIN 6061	Pensée et pratique expérimentales	3.0
COM 6341	Médias, sexe et genre	3.0
COM 6402	Recherche - création dans le champ communicationnel	3.0
COM 6501	Théories de la communication médiatique	3.0
COM 6531	Narration numérique	3.0
COM 6715	Bricoler les médias	3.0
FRA 6443	Sociocritique	3.0
FRA 6486	Esthétique	3.0
FRA 6501	Atelier de création littéraire	3.0
FRA 6505	La pratique d'écriture	3.0
HAR 6083	Art public : pratiques, discours et enjeux	3.0
IFT 6256	Art algorithmique et logiciel libre	4.0
JEU 6002	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive	3.0
JEU 6003	Comprendre et créer le jeu vidéo	3.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 6329X	Projet en informatique musicale	3.0
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité	3.0
PLU 6060	Champ des études intermédiales	3.0
PLU 6300	Approche interdisciplinaire : création littéraire	3.0
PLU 6350	Recherche-création : cinéma et arts visuels	3.0

Bloc 70E Projet

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 6051	Projet de création	9.0
ART 6052	Stage	9.0
ART 6053	Travail dirigé	9.0
ART 6054	Stage	6.0
ART 6055	Stage	3.0

2-960-1-5 version 06 (E24)

Maîtrise individualisée

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Maîtrise individualisée (M. Sc.)
Le programme de maîtrise individualisée M. Sc. est destiné à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Trois types d'objectifs spécifiques sont poursuivis :

- répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle
- répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises
- permettre d'élaborer un cheminement académique menant à l'obtention d'une maîtrise dans certaines disciplines.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise individualisée (M. Sc.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé.

L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais, particulièrement au niveau de la lecture. La connaissance d'une autre langue est exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un résultat minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Plan d'études (formulaire dont le candidat sera invité à remplir lors de l'étude préliminaire de sa demande d'admission)

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

- Le candidat doit aussi trouver une unité académique d'accueil qui lui offrira soutien académique et soutien administratif (généralement celle du directeur de recherche).
- L'évaluation du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- Le diplôme décerné porte l'inscription « maîtrise individualisée en » dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

Structure du programme

Maîtrise individualisée 2-960-1-5 version 06 (E24)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon trois modalités : avec mémoire (MM), avec stage (ST) ou avec travail dirigé (TD).

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante selon la :

- modalité avec mémoire (bloc MM) : de 0 à 15 crédits de cours et de 18 à 45 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire,

- modalité avec stage ou avec modalité avec travail dirigé (blocs ST/TD) : de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis selon le plan d'étude déterminé et approuvé.

3-241-1-0 version 06 (A23)

Doctorat en sciences humaines appliquées

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Programme offert par extension à l'UQAC

Objectifs

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux.
Le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences humaines appliquées, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- pour l'option bioéthique, avoir complété 21 crédits du D.E.S.S. en bioéthique; un maximum de 9 de ces 21 crédits peut être suivi à titre de crédits complémentaires dans le programme de doctorat.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.

- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation
- Esquisse du projet de thèse

Structure du programme

Doctorat en sciences humaines appliquées 3-241-1-0 version 06 (A23)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 87 à 90 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 0 à 3 crédits à option.

Il comporte les trois options suivantes :

- l'option générale (segment 69),

- l'option bioéthique (segment 70)

- l'option humanités numériques (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 69 Propre à l'option générale

Le segment 69 comporte 90 crédits obligatoires.

Bloc 69A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SHA 7015	Épistémologie : sciences humaines appliquées	3.0
SHA 7040	Méthodologies de la recherche appliquée	3.0

Cours	Titre	CR
SHA 7055	Séminaire sur l'interdisciplinarité	3.0
SHA 7065	Séminaire sur l'intervention	3.0

Bloc 69B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Les cours SHA71001 et SHA71002 sont équivalents au cours SHA7100.

Cours	Titre	CR
SHA 7050	Examen général de doctorat	0.0
SHA 7060	Thèse	75.0

Cours	Titre	CR
SHA 71001	Séminaire de thèse 1	0.0
SHA 71002	Séminaire de thèse 2	3.0

Segment 70 - Propre à l'option bioéthique

Le segment 70 comporte 90 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

Cours	Titre	CR
BIE 7500	Théories contemporaines de la bioéthique	3.0
SHA 7015	Épistémologie : sciences humaines appliquées	3.0

Cours	Titre	CR
SHA 7040	Méthodologies de la recherche appliquée	3.0
SHA 7055	Séminaire sur l'interdisciplinarité	3.0

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 7700	Séminaire de thèse	3.0
SHA 7050	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
SHA 7060	Thèse	75.0

Segment 71 Propre à l'option humanités numériques

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 78 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 7000	Épistémologie en humanités numériques	3.0
SHA 7015	Épistémologie : sciences humaines appliquées	3.0

Cours	Titre	CR
SHA 7055	Séminaire sur l'interdisciplinarité	3.0

Bloc 71B Ateliers techniques

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 6051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 6052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 6053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 6054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 6055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0

Cours	Titre	CR
HNU 6056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 6057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 6058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 6059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Les cours SHA71001 et SHA71002 sont équivalents au cours SHA7100.

Cours	Titre	CR
SHA 7050	Examen général de doctorat	0.0
SHA 7060	Thèse	75.0

Cours	Titre	CR
SHA 71001	Séminaire de thèse 1	0.0
SHA 71002	Séminaire de thèse 2	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de droit

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

Maîtrises

2-325-1-0 Maîtrise en droit DRT-4
2-325-1-3 Maîtrise en droit, option fiscalité DRT-16
2-325-1-7 Maîtrise en droit, option droit privé comparé DRT-18
2-326-1-0 Maîtrise en droit, option droit international – avec mémoire DRT-21
2-326-1-2 Maîtrise en droit, option droit international – avec travail dirigé DRT-27
2-327-1-1 Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec mémoire DRT-30
2-327-1-2 Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec travail dirigé DRT-39
2-327-1-3 Maîtrise en droit, option droit des affaires dans un contexte de globalisation DRT-46
2-328-1-2 Maîtrise en droit, option common law comparée DRT-49
2-329-1-0 Maîtrise en droit, option droit des technologies de l'information DRT-52
2-330-1-1 Maîtrise en droit notarial DRT-58

Diplôme d'études supérieures spécialisées

2-326-1-1 D.E.S.S. en droit international DRT-61
2-327-1-0 D.E.S.S. en droit des affaires DRT-63
2-328-1-3 D.E.S.S. en droit canadien DRT-68
2-331-1-2 D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration DRT-70
2-331-1-3 D.E.S.S. en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés DRT-72

Microprogramme

2-325-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en droit et travail DRT-74
2-326-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en droit international DRT-76
2-327-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en droit des affaires DRT-78
2-328-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en common law nord-américaine DRT-82
2-329-6-0 Microprog. de deuxième cycle en droit des technologies de l'information DRT-84

Juris Doctor

2-328-1-1 Juris Doctor en common law nord-américaine DRT-86

Doctorat

3-325-1-0 Doctorat en droit DRT-88

FACULTÉ DE DROIT

Information à jour le 18 août 2025

Introduction

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 54 professeures et professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs personnes chargées de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiantes et étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires. La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ceux où il reçoit application. Le savoir juridique est aussi situé dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs et chercheuses de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir. Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124
Télécopieur : 514 343-2199
Courriel : info-droit@umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Geneviève Saumier

Vice-doyen aux études de premier cycle :
Jérémie Torres-Ceyte

Vice-doyenne aux études supérieures :
Konstantia Koutouki

Vice-doyen à la recherche et aux affaires internationales :
Stéphane Rousseau

Vice-doyen aux affaires internes et Secrétaire de faculté :
Derek McKee

Directrice administrative : Justine Perez

Directrice des cliniques juridiques, activités pratiques et développement professionnel : Josée Aspinall

Adjointe à la doyenne : Aminata Bal

Directeur au développement et à la qualité des programmes :
Patrik Maheux

Directeur - Gestion des programmes et des études :
Martin Scully

2-325-1-0 version 12 (A11)

Maîtrise en droit

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve ci-dessous.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit
- Microprogramme de 2e cycle en droit et travail

Structure du programme

Maîtrise en droit 2-325-1-0 version 12 (A11)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options :

- option Générale (segment 70),

- option Droit comparé (segment 71),

- option Droit privé (segment 72),

- option Droit public (segment 73),

- option Droit pénal (segment 74),

- option Théories du droit et éthique (segment 75),

- option Droit social (segment 76),

- option Droit du travail (segment 77),

- option Droit environnemental et développement durable (segment 78),

- option Accès à la justice (segment 79).

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.,

DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire),

DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 70G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 71 Propre à l'option Droit comparé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 71E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 71G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 72 Propre à l'option Droit privé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 72E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 72G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 73 Propre à l'option Droit public

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 73E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 73G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 74 Propre à l'option Droit pénal

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 74A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 74B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 74C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 74E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 74G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 75 Propre à l'option Théories du droit et éthique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 75B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 75C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 75E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 76 Propre à l'option Droit social

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 76A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 76B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 76C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 76E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 76G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 77 Propre à l'option Droit du travail

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 77A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 77B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 77C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 77E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 77G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 78 Propre à l'option Droit de l'env. et développement durable

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 78A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 78B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 78C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 78E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 78G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Segment 79 Propre à l'option Accès à la justice

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 79A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 79B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 79C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 79E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6855	Le territoire étatique	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0

Bloc 79G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

2-325-1-3 version 01 (A19)

Maîtrise en droit, option fiscalité

Maîtrise en droit (LL. M.)

Programme offert en collaboration avec HEC Montréal

Objectifs

L'option Fiscalité, est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE : L'admission à ce programme est gérée par HEC Montréal. Merci de vous référer au site de HEC Montréal pour les détails de l'admission.

Scolarité

La scolarité maximale est de quatre ans à compter du trimestre d'admission.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à un autre régime d'études.

Structure du programme

Maîtrise en droit, option fiscalité 2-325-1-3 version 01 (A19)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les 45 crédits de la maîtrise sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 39 crédits.

Notez que le cours DRT6210 est obligatoire pour les étudiants sans formation en droit. Notez que le cours HEC6139 est obligatoire pour les étudiants sans formation en comptabilité.

Cours	Titre	CR
DRT 6210	Droit et fiscalité	3.0
DRT 6215	Droit fiscal administratif	3.0
DRT 6220	Planification successorale	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6230	Litige fiscal	3.0
DRT 6235	Jurisprudence et doctrine récentes en fiscalité	1.0

Bloc 70C Stage ou recherche supervisée

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6240	Stage de pratique exclusive en fiscalité	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6250	Recherche supervisée	6.0

2-325-1-7 version 03 (H20)

Maîtrise en droit, option droit privé comparé

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

L'objectif principal de cette option est d'offrir un enseignement à vocation académique et universitaire de droit comparé permettant aux étudiants de développer un esprit critique sur l'évolution des droits privés de tradition civiliste à travers le monde.

Plus spécifiquement, l'option poursuit les objectifs suivants :

- transmettre aux étudiants des connaissances en droit privé comparé dans un contexte de mondialisation et de concurrence des systèmes juridiques
- favoriser une compréhension globale de la tradition de droit civil tout en dégageant les particularismes entre ses diverses expressions
- développer chez l'étudiant un esprit critique et une distance face à ses acquis passés et à sa socialisation juridique originelle
- permettre aux étudiants de bénéficier de l'apport de professeurs et d'étudiants internationaux et ainsi tisser des liens diversifiés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit), le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité, à savoir, et à moins d'indications autres dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Il peut être demandé au candidat de se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

- vous devez être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

Curriculum vitae
Une lettre de recommandation

Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Maîtrise en droit, option droit privé comparé 2-325-1-7 version 03 (H20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Il s'agit d'une maîtrise au cheminement avec travail dirigé.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71 Orientation Droit privé comparé

Cette option comporte 32 crédits obligatoires, dont 7 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 10 à 13 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodes et fondements du droit privé

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada	3.0
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6971B	Droit civil, jeux d'influence et de concurrence	3.0
DRT 6973B	Méthodologie et épistémologie du droit comparé	3.0

Bloc 71B Droit privé et systèmes juridiques

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6562	Épisthémologie et méthodologie de la common law	3.0
DRT 6947	Systèmes juridiques européens	2.0
DRT 6976	Droit privé des États ibéro-américains	2.0
DRT 6977	Droit privé des États asiatiques	2.0
DRT 6984	Droit privé des États arabo-musulmans	2.0

Bloc 71C Droit privé de common law

Option - Maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6563	Système civiliste et common law	1.0
DRT 6566	Contrats ("Contracts")	3.0
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts")	3.0
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real Property")	3.0

Bloc 71D Thématiques de droit privé comparé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0
DRT 6985	Droit comparé de la responsabilité	3.0
DRT 6986	Droit comparé de la famille et des personnes	3.0
DRT 6987	Droit comparé des contrats	3.0
DRT 6990	Droit comparé des successions	3.0
DRT 6991	Droit international privé comparé	3.0

Bloc 71F Travail dirigé

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6997	Travail dirigé en droit	7.0

2-326-1-0 version 00 (A11)

Maîtrise en droit, option droit international – avec mémoire

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir les pièces supplémentaires dont la liste se trouve au point 1.1.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

Remarques

Le candidat peut être admis sans directeur de recherche mais c'est fortement recommandé d'avoir l'appui d'un professeur avant le dépôt de la demande.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Maîtrise en droit, option droit international – avec mémoire 2-326-1-0 version 00 (A11)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 concentrations :

- Générale (segment 70),

- Droit international privé (segment 71),

- Droit international, droit transnational et justice globale (segment 72),

- Droit international des affaires (segment 73).

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits,

DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire),

DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Droit int.: Concentration Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 70D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 71 Droit international: Concentration Droit international privé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 71D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 72 Droit international: Concentration Drt transnat. et justice globale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 72D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 73 Droit international: Concentration Droit international des affaitres

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 73D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

Cours	Titre	CR
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

2-326-1-2 version 00 (A11)

Maîtrise en droit, option droit international – avec travail dirigé

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Scolarité

La scolarité maximale de la maîtrise en droit, option droit international (avec travail dirigé) est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.
La scolarité minimale de la maîtrise en droit, option droit international (avec travail dirigé) est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en droit international
- Baccalauréat en études internationales
- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Maîtrise en droit, option droit international – avec travail dirigé 2-326-1-2 version 00 (A11)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, de 24 à 30 crédits à option choisis dans les blocs 70A et 70B ou dans les blocs 70A et 70C et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours généraux

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0

Bloc 70B Droit transnational

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

Cours	Titre	CR
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

Bloc 70C Droit international public

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

Cours	Titre	CR
DRI 6130	Droit international du travail	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5

Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6995	Travail dirigé	15.0

2-327-1-1 version 00 (A11)

Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec mémoire

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.
La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Juris Doctor - Common law nord-américaine
- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec mémoire 2-327-1-1 version 00 (A11)

La maîtrise en droit, option droit des affaires comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 concentrations :

- Générale (segment 70),

- Droit et régulation économique et financière (segment 71),

- Droit des produits et marchés financiers (segment 72),

- Droit international des affaires (segment 73).

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.,

DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire),

DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Droit des affaires: Concentration Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 70D Droit des affaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 71 Droit des aff.:Concentration Droit et régul. écon./ financ.

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 71E

Option - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 72 Droit des affaires:Concentration Droit des prod./marchés financiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 72E

Option - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 73 Droit des affaires: Concentration Droit international des affaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 73D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 73E

Option - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

2-327-1-2 version 01 (A16)

Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec travail dirigé

Maîtrise en droit (LL. M.)

La concentration droit des affaires comparé est offerte en collaboration avec l'Université Lumière Lyon 2 (France)

Objectifs

Le programme de maîtrise en droit, option droit des affaires avec travail dirigé poursuit un double objectif : fournir une formation de pointe destinée à approfondir ses connaissances du droit des affaires dans un environnement stimulant qui va allier à la fois la théorie et la pratique, d'une part ; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

1) Droit nord-américain des affaires
La concentration a pour objectif de fournir une formation approfondie sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord, misant ainsi sur les atouts de la Faculté de droit comme carrefour entre la tradition civiliste et la tradition anglo-américaine de common law en droit des affaires.

2) Droit des affaires et des relations économiques internationales
La concentration vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

3) Droit des produits et marchés financiers
La concentration vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs œuvrant dans le domaine financier.

4) Droit et pratiques contractuelles des affaires
La concentration a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

5) Droit des affaires comparé
La concentration fournit une formation en droit des affaires comparé réalisée conjointement entre l'Université de Montréal et l'Université Lumière Lyon 2. Les étudiants doivent être admis au Master 2 en Droit des affaires comparé de l'Université Lumière Lyon 2 et dans la concentration Droit des affaires comparé de la Maîtrise en droit, option Droit des affaires. Cette concentration est axée sur le droit des affaires nord-américain. Dans ce cadre, les étudiants devront choisir, lors du dernier trimestre, de faire soit un stage supervisé par l'Université Lumière Lyon 2, soit un travail dirigé supervisé par un professeur de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (Option droit des affaires) - avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit équivalent à un baccalauréat en droit (LLB) en termes de niveau d'études.
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Sur recommandation du doyen ou de son représentant, un étudiant n'ayant pas un baccalauréat en droit (LL.B.) et ayant débuté la concentration droit des affaires nord-américain pourrait s'inscrire aux concentrations suivantes : (70C2) droit des affaires et des relations économiques internationales, (70C3) droit des produits et marchés financiers; (70C4) Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Concentrations :

- 70C2 Droit des affaires et des relations économiques internationales;
- 70C3 Droit des produits et marchés financiers;
- 70C4 Droit et pratiques contractuelles des affaires
- 70C5 Droit des affaires comparé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier aux concentrations 70C2, 70C3, 70C4, 70C5 de la Maîtrise en droit de 2e cycle (option Droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Vous devez avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) ou de C1 aux DALF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), en compréhension orale et compréhension écrite. Vous devez pouvoir lire avec facilité des textes rédigés en anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Le doyen ou son représentant approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

Transfert et équivalence

Un étudiant de la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec travail dirigé peut être admis à la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité du programme. Au moment du passage d'un programme à l'autre, trois cours réussis dans la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec travail dirigé sont crédités.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en droit des affaires
- Baccalauréat en droit
- Juris Doctor - Common law nord-américaine

Structure du programme

Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec travail dirigé 2-327-1-2 version 01 (A16)

La maîtrise comporte 45 crédits.

La maîtrise en droit, option Droit des affaires est offerte avec la modalité Travail dirigé selon les concentrations suivantes:

- Droit nord-américain des affaires (Segment 70C1);

- Droit des affaires et des relations économiques internationales (Segment 70C2);

- Droit des produits et marchés financiers (Segment 70C3);

- Droit et pratiques contractuelles des affaires (Segment 70C4).

- Droit des affaires comparé (Segment 70C5).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70C1 Droit des aff.: Concentration Droit nord-américain des affaires

Cette concentration est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord.

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, et 9 crédits au choix.

Bloc 70C1A Méthodologie du droit

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6944	Méthodes de recherche et rédaction en droit des affaires	3.0

Bloc 70C1B Droit nord-américain des affaires

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6580	Droit des intégrations économiques	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6941	Fondements: droit canadien et québécois des affaires	3.0
DRT 6942	Droit de l'entreprise: structures, gouvernance et financement	3.0
DRT 6943	Aspects contractuels du droit des affaires	3.0
DRT 6949	Droit anglo-américain des affaires	3.0

Bloc 70C1D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6995	Travail dirigé	15.0

Segment 70C2 Droit des aff.: Concentr. Droit des aff./relations écono. internat.

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6898	Droit de l'OMC	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0

Bloc 70C2B Droit des affaires international

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6580	Droit des intégrations économiques	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6856	Droit des crimes économiques transnationaux	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6918	Droit des investissements internationaux	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 70C2C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 70C2E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6995	Travail dirigé	15.0

Segment 70C3 Droit des aff.: Concentr. Droit des produits et marchés financiers

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C3A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6938	Droit des marchés financiers	3.0

Bloc 70C3B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6939	Règles de financement et ingénierie financière	3.0
DRT 6958	Droit financier international	3.0
DRT 6959	Droit des instruments dérivés	3.0
DRT 6961	Règles: gouvernance/responsabilité de l'entreprise	3.0
DRT 6962	Règles: fusion/acquisition des entreprises cotées	3.0
DRT 6963	Droit des intermédiaires financiers	3.0
DRT 6964	Enjeux juridiques des institutions financières	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 70C3C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 70C3E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6995	Travail dirigé	15.0

Segment 70C4 Drt des aff.: Concentr. Droit et pratiques contractuelles des aff.

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C4A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6949	Droit anglo-américain des affaires	3.0

Bloc 70C4B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6957	Propriété intellectuelle en droit des affaires	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 70C4C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 70C4E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6995	Travail dirigé	15.0

Segment 70C5 Drt des aff.: Concentr. Droit des affaires comparé

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 18 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 12 crédits attribués soit à un travail dirigé, soit à un stage.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours suivis à la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2.

Cours	Titre	CR
DRT 6821W	Développement international	4.5
DRT 6822W	Techniques contractuelles	4.5
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6925W	Contrats commerciaux	4.5

Bloc 70C5B

Option - Maximum 3 crédits.

Ce cours doit être suivi par les étudiants qui ne détiennent pas un baccalauréat en droit québécois et canadien.

Cours	Titre	CR
DRT 6941A	Fondements : droit canadien et québ. des affaires	3.0

Bloc 70C5C

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 70C5D

Option - 12 crédits.

DRT6998 : Travail dirigé complété sous la supervision de la Faculté de droit de l'Université de Montréal / DRT6514 : Stage complété sous la supervision de la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2.

Cours	Titre	CR
DRT 6514	Stage en droit des affaires	12.0
DRT 6998	Travail dirigé en droit	12.0

2-327-1-3 version 00 (H20)

Maîtrise en droit, option droit des affaires dans un contexte de globalisation

Maîtrise en droit (LL. M.)

Programme offert exclusivement en anglais.
La concentration droit de l'entreprise est offerte en collaboration avec l'Université catholique de Louvain (Belgique)

Objectifs

Cette option vise à donner aux étudiants :

- Une connaissance complète du droit des affaires international dans une perspective comparée;
- La capacité critique d'évaluer les effets des diverses traditions juridiques sur le droit des affaires international;
- La maîtrise des divers aspects de la gouvernance corporative;
- La faculté de trouver des solutions créatives à des problèmes complexes qui touchent plusieurs juridictions et traditions juridiques;
- L'aptitude méthodologique à effectuer des recherches juridiques de qualité selon les standards requis dans la pratique.

Concentration générale

Cette concentration vise à donner une formation en droit des affaires et en droit économique international à des étudiants qui se destinent à une pratique globalisée comme avocat dans leur pays d'origine ou ailleurs.

Concentration droit de l'entreprise

Cette concentration offre aux étudiants inscrit au Master 2, Finalité droit de l'entreprise de l'Université Catholique de Louvain une formation poussée qui privilégie une perspective nord-américaine et transnationale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit), le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité, à savoir, et à moins d'indications autres dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Il peut être demandé au candidat de se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Pour la concentration générale :

- vous devez être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit provenant d'une université non canadienne ou d'un diplôme jugé équivalent.

Le candidat réputé non anglophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test d'anglais. Il doit présenter un résultat (document officiel) à la Faculté de droit du résultat d'un test d'anglais d'au moins 90 au test TOEFL ou d'au moins 6.5 au test IELTS.

Pour la concentration droit de l'entreprise :

- Vous devez être inscrit dans le programme de Master 2, finalité Droit de l'entreprise de l'Université catholique de Louvain.

Le candidat réputé non anglophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test d'anglais. Il doit présenter un résultat (document officiel) à la Faculté de droit du résultat d'un test d'anglais d'au moins 90 au test TOEFL ou d'au moins 6.5 au test IELTS.

Documents additionnels à fournir

- Présenter un document officiel démontrant le résultat d'un test d'anglais (TOEFL ou IELTS)
- Deux lettres de recommandation
- Curriculum vitae
- Lettre de présentation (2 à 3 pages, double interligne)

Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

Structure du programme

Maîtrise en droit, option droit des affaires dans un contexte de globalisation 2-327-1-3 version 00 (H20)

Cette option dans la Maîtrise en droit comporte 45 crédits. Il s'agit d'une option avec la modalité du travail dirigé et qui est offerte selon deux concentrations:

- Générale (Segment 70C1)

- Droit de l'entreprise (Segment 70C2)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70C1 Propre à la concentration Générale

Tous les crédits de cette concentration sont obligatoires.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6450	Systèmes juridiques occidentaux	3.0
DRT 6451	Common law - Éléments commerciaux	2.0
DRT 6452	Structure de l'entreprise et gouvernance	3.0
DRT 6453	Droit des sûretés et de la faillite	3.0
DRT 6454	Propriété intellectuelle et industrielle	3.0
DRT 6455	Droit du commerce électronique	2.0
DRT 6456	Droit des valeurs mobilières	2.0
DRT 6457	Relations économiques internationales	2.0

Cours	Titre	CR
DRT 6458	Droit des contrats internationaux	3.0
DRT 6459	Différends commerciaux internationaux	2.0
DRT 6460	Droit du financement international	2.0
DRT 6461	Fiscalité pour juristes d'affaires	2.0
DRT 6462	Mondialisation et économies émergentes	3.0
DRT 6463	Crimes économiques internationaux	2.0
DRT 6464	Atelier d'intégration	2.0

Bloc 70C1B Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6466	Recherche juridique et séminaire de rédaction	3.0
DRT 6467	Pratique juridique au Canada	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6468	La procédure d'appel	3.0

Segment 70C2 Propre à la concentration Droit de l'entreprise

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 24 crédits à option.

Bloc 70C2A Droit belge de l'entreprise

Obligatoire - 12 crédits.

Cours donnés à l'Université Catholique de Louvain.

Cours	Titre	CR
DRT 6897A	Droit des affaires belge	2.0
DRT 6897B	Droit des affaires belge	2.0
DRT 6897C	Droit des affaires belge	2.0

Cours	Titre	CR
DRT 6897D	Droit des affaires belge	2.0
DRT 6897E	Droit des affaires belge	2.0
DRT 6897F	Droit des affaires belge	2.0

Bloc 70C2B Droit des affaires dans un contexte de mondialisation

Option - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6450	Systèmes juridiques occidentaux	3.0
DRT 6451	Common law - Éléments commerciaux	2.0
DRT 6452	Structure de l'entreprise et gouvernance	3.0
DRT 6453	Droit des sûretés et de la faillite	3.0
DRT 6454	Propriété intellectuelle et industrielle	3.0
DRT 6455	Droit du commerce électronique	2.0
DRT 6456	Droit des valeurs mobilières	2.0
DRT 6457	Relations économiques internationales	2.0
DRT 6458	Droit des contrats internationaux	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6459	Différends commerciaux internationaux	2.0
DRT 6460	Droit du financement international	2.0
DRT 6461	Fiscalité pour juristes d'affaires	2.0
DRT 6462	Mondialisation et économies émergentes	3.0
DRT 6463	Crimes économiques internationaux	2.0
DRT 6464	Atelier d'intégration	2.0
DRT 6467	Pratique juridique au Canada	3.0
DRT 6468	La procédure d'appel	3.0

Bloc 70C2C Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Travail dirigé supervisé par un professeur de l'Université Catholique de Louvain.

Cours	Titre	CR
DRT 6465	Travail dirigé	9.0

2-328-1-2 version 02 (A24)

Maîtrise en droit, option common law comparée

Maîtrise en droit (LL. M.)

Programme offert exclusivement en anglais

Objectifs

Le programme de Maîtrise en droit, option common law comparée avec travail dirigé poursuit un double objectif : i) l'approfondissement des connaissances en common law dans un environnement stimulant alliant à la fois la théorie et la pratique ; ii) par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis.

La Maîtrise en droit, option common law comparée a pour objectif de répondre aux besoins de formation des juristes canadiens ou étrangers intéressés par une formation axée sur le droit canadien qui tienne compte de la globalisation des échanges et des besoins juridiques particuliers engendrée par celle-ci. Selon une approche à la fois théorique, critique et pragmatique, l'enseignement fera appel à diverses méthodes, incluant les cours, les séminaires et l'apprentissage par problèmes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en droit, option common law comparée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

Pour les candidats diplômés d'une université étrangère :

- Être titulaire d'un d'un grade de 1er cycle en droit (LL. B.) ou autre diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Pour tous les autres candidats :

- être titulaire du Juris Doctor en common law nordaméricaine (J.D.) de l'Université de Montréal
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Un test d'anglais ainsi qu'une entrevue peuvent être exigés.

L'enseignement des matières s'effectue en anglais afin que les concepts, les notions et les règles puissent être communiqués de manière rigoureuse, reflétant ainsi le droit applicable et le vocabulaire utilisé en milieu professionnel.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein et de un trimestre en rédaction de rapport ou en correction (quatre trimestres). La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

Transfert et équivalence

Certains cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2e cycle en common law nord américaine, du Juris Doctor en common law nord-américaine ou du D.E.S.S. en droit canadien de l'Université de Montréal peuvent être reconnus à la LL. M, option common law comparée.

Exigence et/ou informations supplémentaires

Le vice-doyen responsable du programme approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Les étudiants en provenance du programme de Juris Doctor – Common Law nord-américaine (2-328-1-1) devront suivre avec succès les cours du bloc C. Les étudiants en provenance des autres programmes devront suivre avec succès les cours du bloc A.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Maîtrise en droit, option common law comparée 2-328-1-2 version 02 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits, répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, de 30 à 36 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La maîtrise comporte 45 crédits, répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, de 30 à 36 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6200	Système de droit civil québécois	3.0
DRT 6466	Recherche juridique et séminaire de rédaction	3.0
DRT 6502	Fondements du droit canadien et autochtone	3.0
DRT 6562	Épisthémologie et méthodologie de la common law	3.0

Bloc 70B Éléments fondamentaux

Option - Minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6566	Contrats ("Contracts")	3.0
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts")	3.0
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real Property")	3.0
DRT 6569	Procédure civile	3.0
DRT 6570	Droit des obligations - problèmes choisis	3.0
DRT 6571	Droit des biens - éléments commerciaux	3.0
DRT 6572	Remedies en droit public et privé	3.0
DRT 6573	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")	3.0
DRT 6583	Éthique et professionnalisme	3.0
DRT 6593	Droit criminel canadien 1	3.0
DRT 6594	Droit criminel canadien 2	3.0
DRT 6595	Droit administratif canadien	3.0
DRT 6597	Droit constitutionnel canadien 1	3.0
DRT 6598	Droit constitutionnel canadien 2	3.0

Bloc 70C Passerelle pour étudiant provenant du programme JD (2-328-1-1)

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6563	Système civiliste et common law	1.0
DRT 6565	Fondements et méthodes de la common law	2.0

Cours	Titre	CR
DRT 6584	Atelier d'intégration	3.0

Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6465	Travail dirigé	9.0

2-329-1-0 version 00 (A11)

Maîtrise en droit, option droit des technologies de l'information

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des technologies de l'information) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve dans la prochaine section.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme peuvent être crédités à la LL. M.

Remarques

Le candidat peut être admis sans directeur de recherche mais c'est fortement recommandé d'avoir l'appui d'un professeur avant le dépôt de la demande.

Structure du programme

Maîtrise en droit, option droit des technologies de l'information 2-329-1-0 version 00 (A11)

La maîtrise en droit , option Droit des technologies de l'information comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 concentrations :

- Générale (segment 70),

- Droit de l'information et de la communication (segment 71),

- Commerce électronique (segment 72).

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits,

DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire),

DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Droit des technologies de l'information: Concentration Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 70D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6555	Philosophie politique	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 71 Drt tech. info: Concentr. Drt de l'information et de la communication

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0

Cours	Titre	CR
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 71E

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6555	Philosophie politique	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

Segment 72 Droit des tech. de l'information: Concentration Commerce électronique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 72E

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6555	Philosophie politique	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6999	Mémoire	30.0

2-330-1-1 version 05 (A20)

Maîtrise en droit notarial

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

Les objectifs de la maîtrise en droit notarial sont les suivants :

- approfondir et intégrer les connaissances juridiques enseignées au baccalauréat en droit
- acquérir des connaissances juridiques approfondies nécessaires à l'exercice de la profession
- transposer des connaissances théoriques en milieu professionnel, entre autres par l'analyse de situations juridiques et par la résolution de problèmes juridiques
- maîtriser les habiletés requises pour l'exercice de la profession en faisant, par exemple, preuve de minutie et de rigueur, en adoptant des méthodes de travail efficaces et en utilisant son temps judicieusement
- intégrer les principes de l'éthique et de la déontologie de la profession, tels le respect du secret professionnel, l'impartialité, l'obligation d'agir avec honnêteté, franchise et objectivité
- promouvoir et appliquer une approche préventive en insérant, par exemple, à l'acte des clauses permettant de recourir à des modes alternatifs de prévention et de règlements des différends tels que la médiation
- faire preuve d'attitudes et de comportements attendus dans un milieu professionnel en étant, par exemple, courtois, ponctuel et assidu, en démontrant un sens de la clientèle et en entretenant des rapports interpersonnels harmonieux.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en droit notarial, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- détenir un grade de 1er cycle en droit d'une université du Québec ou de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, ou un diplôme jugé équivalent

Les étudiants doivent maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit et posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

La Faculté recommande fortement à l'étudiant d'avoir préalablement réussi les cours en droit de 1er cycle dans les matières ci-après énumérées ou, à défaut, de s'être inscrit et d'avoir réussi un minimum de 15 heures de cours d'appoint dans chacune de celles-ci, soit :

- Droit patrimonial de la famille
- Libéralités et successions
- Financement et sûretés
- Droit fiscal
- Droit des biens.
- Droit international privé

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C2 (≥ 600/699) et un minimum de C1 en expression écrite (≥ 525/699 au TEF ou ≥15/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Scolarité

Formule temps plein

- La scolarité minimale est de 4 trimestres. Les trois premiers trimestres doivent être consécutifs et l'ensemble des cours offerts au programme doit être suivi. La durée maximale des études est de 9 trimestres.
- Un étudiant qui a commencé son cheminement à temps plein ne peut pas modifier son choix après le début du cheminement.
- L'étudiant doit demeurer avec son université d'attache pour faire son stage.
- Le stage débute à la session d'automne, d'hiver ou d'été pourvu que le candidat ou la candidate ait complété avec succès la scolarité. Le stage ne peut débuter avant la ou les dates déterminées par l'université.
- Pour être admis au stage, l'étudiant doit avoir complété et réussi toutes les activités pédagogiques des blocs 70A et 70B et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,7 sur 4,3.
- Le stage en milieu professionnel s'effectue auprès d'un notaire dans un milieu traditionnel ou dans un environnement juridique non traditionnel
- L'Université n'est pas responsable de fournir un milieu de stage à chaque étudiant. L'étudiant demeure responsable de se trouver un stage.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Formule mi-temps

- La scolarité minimale est de 6 trimestres. Les cinq premiers trimestres doivent être consécutifs de la manière suivante (Automne1, Hiver1, Automne2, Hiver2 et Été2) et l'ensemble des cours offerts au programme doit être suivi. La durée maximale des études est de 11 trimestres.
- Les étudiants doivent avoir suivi toutes les activités pédagogiques du bloc 70A avant de pouvoir suivre les activités pédagogiques du bloc 70B à l'été de leur deuxième année.
- Un étudiant qui a commencé son cheminement à mi-temps ne peut pas modifier son choix après le début du cheminement.
- L'étudiant doit demeurer avec son université d'attache pour faire son stage.
- Le stage débute à la session d'automne, d'hiver ou d'été pourvu que le candidat ou la candidate ait complété avec succès la scolarité. Le stage ne peut débuter avant la ou les dates déterminées par l'université.
- Le stage ne peut pas être fait à mi-temps.
- Pour être admis au stage, l'étudiant doit avoir complété et réussi toutes les activités pédagogiques des blocs 70A et 70B et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,7 sur 4,3.
- Le stage en milieu professionnel s'effectue auprès d'un notaire dans un milieu traditionnel ou dans un environnement juridique non traditionnel
- L'Université n'est pas responsable de fournir un milieu de stage à chaque étudiant. L'étudiant demeure responsable de se trouver un stage.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Maîtrise en droit notarial 2-330-1-1 version 05 (A20)

La maîtrise comporte 54 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 54 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6303	Droit patrimonial de la famille	2.0
DRT 6304	Libéralités et successsions	2.0
DRT 6306	Protection des personnes	2.0
DRT 6307	Procédures non contentieuses	1.0
DRT 6308A	Droit international privé	2.0
DRT 6309	Droit des sociétés et des baux commerciaux	3.0
DRT 6311	Droit fiscal et taxes à la consommation	3.0
DRT 6312	Pratique notariale	3.0
DRT 6313A	Publicité des droits	2.0

Cours	Titre	CR
DRT 6314	Financement et sûretés	3.0
DRT 6316	Modalités et démembrement de la propriété	3.0
DRT 6317	Patrimoines d'affectation	1.0
DRT 6318A	Mutations de propriété	2.0
DRT 6319	Zonage agricole	1.0
DRT 6321	Droit municipal et urbanisme	1.0
DRT 6322	Expropriation et environnement	1.0
DRT 6327	Prévention et règlement des différends	1.0
DRT 6355	Examen des titres	3.0

Bloc 70B Cours appliqués

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6323	Sujets avancés en droit immobilier	2.0
DRT 6324	Sujets avancés en planification et liquidation successorales	2.0

Cours	Titre	CR
DRT 6326	Sujets avancés en droit des affaires	2.0

Bloc 70C Stage spécialisé

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6371	Stage spécialisé en milieu professionnel	12.0

2-326-1-1 version 01 (H06)

D.E.S.S. en droit international

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit
- Baccalauréat en études internationales

Structure du programme

D.E.S.S. en droit international 2-326-1-1 version 01 (H06)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 18 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6130	Droit international du travail	3.0
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

2-327-1-0 version 02 (A16)

D.E.S.S. en droit des affaires

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. en droit des affaires poursuit un objectif de fournir une formation de pointe destinée à approfondir ses connaissances du droit des affaires dans un environnement stimulant qui va allier à la fois la théorie et la pratique. Il vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés.

1) Droit nord-américain des affaires
L'option a pour objectif de fournir une formation approfondie sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord, misant ainsi sur les atouts de la Faculté de droit comme carrefour entre la tradition civiliste et la tradition anglo-américaine de common law en droit des affaires.

2) Droit des affaires et des relations économiques internationales
L'option vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

3) Droit des produits et marchés financiers
L'option vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs oeuvrant dans le domaine financier.

4) Droit et pratiques contractuelles des affaires
L'option a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (droit des affaires - option Droit nord-américain des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit équivalent à un baccalauréat en droit (LLB) en termes de niveau d'études.
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Sur recommandation du doyen ou de son représentant, un étudiant n'ayant pas un baccalauréat en droit (LL.B.) et ayant débuté l'option droit des affaires nord-américain pourrait s'inscrire aux options suivantes : (72) Droit des affaires et des relations économiques internationales, (73) Droit des produits et marchés financiers; (74) Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Options :
72 Droit des affaires et des relations économiques internationales;
73 Droit des produits et marchés financiers;
74 Droit et pratiques contractuelles des affaires

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. de 2e cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme canadien jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit des affaires québécois ou canadien au 1er cycle ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale.

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. Un étudiant international doit s'inscrire à temps plein obligatoirement au trimestre d'automne et d'hiver.

Transfert et équivalence

Un étudiant du D.E.S.S peut être admis à la LL. M. en droit des affaires avec travail dirigé, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité du programme. Tous les cours réussis dans le D.E.S.S. sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la LL. M. en droit des affaires avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. 3 cours réussis dans le D.E.S.S sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit
- Juris Doctor - Common law nord-américaine
- Microprogramme de 2e cycle en droit des affaires

Structure du programme

D.E.S.S. en droit des affaires 2-327-1-0 version 02 (A16)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Le D.E.S.S. en droit des affaires est offert selon les options suivantes :

- Droit nord-américain des affaires (Segment 71);

- Droit des affaires et des relations économiques internationales (Segment 72);

- Droit des produits et marchés financiers (Segment 73);

- Droit et pratiques contractuelles des affaires (Segment 74).

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71 Option Droit nord-américain des affaires

Cette option est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord.

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits au choix.

Bloc 71A Droit nord-américain des affaires

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6580	Droit des intégrations économiques	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6941	Fondements: droit canadien et québécois des affaires	3.0
DRT 6942	Droit de l'entreprise: structures, gouvernance et financement	3.0
DRT 6943	Aspects contractuels du droit des affaires	3.0
DRT 6949	Droit anglo-américain des affaires	3.0

Segment 72 Option Droit des aff. et des relations écon. internationales

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 72A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6898	Droit de l'OMC	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0

Bloc 72B Droit des affaires international

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6580	Droit des intégrations économiques	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6856	Droit des crimes économiques transnationaux	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6918	Droit des investissements internationaux	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 72C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6626	Gouvernement et corruption	3.0

Segment 73 Option Droit des produits et marchés financiers

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 73A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6938	Droit des marchés financiers	3.0

Bloc 73B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6939	Règles de financement et ingénierie financière	3.0
DRT 6958	Droit financier international	3.0
DRT 6959	Droit des instruments dérivés	3.0
DRT 6961	Règles: gouvernance/responsabilité de l'entreprise	3.0
DRT 6962	Règles: fusion/acquisition des entreprises cotées	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6963	Droit des intermédiaires financiers	3.0
DRT 6964	Enjeux juridiques des institutions financières	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 73C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6626	Gouvernement et corruption	3.0

Segment 74 Option Droit et pratiques contractuelles en affaires

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 74A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6949	Droit anglo-américain des affaires	3.0

Bloc 74B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6957	Propriété intellectuelle en droit des affaires	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 74C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6116	Info compt. : états financiers (COMP40900)	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6626	Gouvernement et corruption	3.0

2-328-1-3 version 00, A2024

D.E.S.S. en droit canadien

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert exclusivement en anglais

Objectifs

Ce programme permet aux juristes formés à l'extérieur du Canada dans la tradition de common law de:

- Maîtriser les fondements du système juridique canadien
- Acquérir des connaissances générales sur le droit civil québécois
- Expliquer les spécificités du droit public canadien
- Définir le bijuridisme canadien et illustrer son rôle
- Décrire l'importance des systèmes juridiques des Premiers Peuples dans différents domaines
- Trouver la solution applicable à un problème juridique de droit public canadien
- Développer une argumentation juridique de qualité professionnelle
- Remplir certaines conditions d'admissibilité d'un barreau d'une province ou territoire de common law situé au Canada

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en droit canadien, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de Juris Doctor ou de LL.B. en common law
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir étudié dans un programme de Juris Doctor ou de LLB en langue anglaise
- le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), puisque plusieurs lectures et documents de référence en droit canadien sont en anglais

Puisque le programme est offert en anglais, l'étudiant n'est pas tenu de démontrer qu'il possède une connaissance suffisante du français.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps. La scolarité maximale est de douze trimestres à compter de la première inscription. La première année, nous ne proposerons que le cheminement à temps plein.

Structure du programme

D.E.S.S. en droit canadien 2-328-1-3 version 00, A2024

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6200	Système de droit civil québécois	3.0
DRT 6466	Recherche juridique et séminaire de rédaction	3.0
DRT 6502	Fondements du droit canadien et autochtone	3.0
DRT 6583	Éthique et professionnalisme	3.0
DRT 6593	Droit criminel canadien 1	3.0
DRT 6594	Droit criminel canadien 2	3.0
DRT 6595	Droit administratif canadien	3.0
DRT 6597	Droit constitutionnel canadien 1	3.0
DRT 6598	Droit constitutionnel canadien 2	3.0

2-331-1-2 version 00 (A21)

D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Développer les compétences requises en vue de préparer l'étudiant à passer l'examen d'accès à la pratique de consultant en immigration et donnant l'autorisation de pratiquer cette profession réglementée par le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), plusieurs lectures et documents de référence en droit de l'immigration sont en anglais.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de trois trimestres. La scolarité maximale est de douze trimestres à compter de la première inscription.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Structure du programme

D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration 2-331-1-2 version 00 (A21)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6241	Droit canadien : immigration et citoyenneté	3.0
DRT 6242	Droit fédéral : sélection du résident permanent	3.0
DRT 6243	Droit fédéral : sélection du résident temporaire	3.0
DRT 6244	Droit fédéral : Catégorie du regroupement familial	3.0
DRT 6245	Droit fédéral : Statut réfugié et personne à protéger	3.0
DRT 6341	Droit de l'immigration applicable au Québec	3.0
DRT 6342	Violation de la loi : recours et exécution	3.0
DRT 6441	Éthique et déontologie : consultant en immigration	3.0
DRT 6442	Établir sa pratique de consultant en immigration	3.0
DRT 6443	Résolutions de problèmes en droit de l'immigration	3.0

2-331-1-3 version 00 (A24)

D.E.S.S. en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Développer les compétences requises en vue de préparer l'étudiant à offrir des services juridiques de qualité, en tout respect de ses obligations déontologiques professionnelles, dans le cadre d'une pratique spécialisée en droit de l'immigration.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en droit d'une université canadienne ou d'une formation jugée équivalente; dans tous les cas, la formation doit répondre aux exigences d'accès à la profession juridique dans une province canadienne.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cete date et dont la validité n'est pas échue cotinueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de douze trimestres à compter de la première inscription.

Statut

Les étudiants peuvent s'inscrire au programme à temps plein et à temps partiel.

Structure du programme

D.E.S.S. en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés 2-331-1-3 version 00 (A24)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6246	Immigration, protection et droits de la personne	3.0
DRT 6248	Reconnaissance des qualifications professionnelles	3.0
DRT 6444	Travailleurs qualifiés et gens de métiers	3.0
DRT 6445	Étudiants, travailleurs et visiteurs	3.0
DRT 6446	Regroupement familial	3.0
DRT 6447	Migrants protégés : asile et refuge	3.0
DRT 6448	Interdiction de territoire	3.0
DRT 6449	Migration : problèmes de droit international privé	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6247	Immigration des gens d'affaires	3.0
DRT 6249	Droit de la citoyenneté canadienne	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6851	Droit international : réfugiés et migration	3.0

2-325-6-3 version 00 (A05)

Microprogramme de deuxième cycle en droit et travail

Attestation

Objectifs

Le droit du travail est pour plusieurs spécialistes des relations industrielles oeuvrant en milieu syndical, patronal ou gouvernemental un important domaine de pratique professionnelle. L'École de relations industrielles et la Faculté de droit ont uni leurs efforts afin d'offrir à ces praticiens un programme de formation continue axée sur les nouveaux développements en droit du travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit et travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit du travail au 1er cycle ou l'équivalent.

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M., (recherche), à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme.Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit
- Baccalauréat en relations industrielles

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en droit det travail 2-325-6-3 version 00 (A05)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6106	Modèles du droit du travail québécois	3.0
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6115	La protection de l'emploi	3.0

Cours	Titre	CR
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
DRI 6130	Droit international du travail	3.0

2-326-6-0 version 01 (H06)

Microprogramme de deuxième cycle en droit international

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit
- Maîtrise en droit, option droit privé comparé
- Maîtrise en droit

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en droit international 2-326-6-0 version 01 (H06)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6130	Droit international du travail	3.0
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0
DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6805A	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6805B	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0
DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0
DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

2-327-6-0 version 02 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en droit des affaires

Attestation

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes nord-américains dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est mis sur les relations économiques internationales, sur les produits et marchés financiers et sur les pratiques contractuelles des affaires.

1) Droit des affaires et des relations économiques internationales
Cette thématique vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

2) Droit des produits et marchés financiers
Cette thématique vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs oeuvrant dans le domaine financier.

Droit et pratiques contractuelles des affaires
Cette thématique a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme canadien jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit des affaires québécois ou canadien au 1er cycle ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans (36 mois) à compter de l'inscription initiale.

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. (droit des affaires) ou à la LL. M. (droit des affaires) avec travail dirigé, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des affaires) avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. 3 cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Notez qu'un parcours par thématique dans le microprogramme permet de faciliter le transfert vers les programmes à option en droit des affaires. La thématique n'est pas inscrite sur l'attestation d'études.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en droit des affaires 2-327-6-0 version 02 (A16)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Le microprogramme offre les thématiques suivantes :

- Droit des affaires et des relations économiques internationales;

- Droit des produits et marchés financiers;

- Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Le programme peut s'effectuer :

- Dans une formule à la carte, destinée aux professionnels qui souhaitent améliorer leurs compétences professionnelles, selon leurs besoins spécifiques;

- Un parcours par thématique nécessite l'inscription à au moins quatre (4) cours d'une même thématique, soit : i) droit des affaires et des relations économiques internationales; ii) droit des marchés financiers; iii) droit et pratiques contractuelles de l'entreprise.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Droit des affaires et des relations économiques internationales

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6580	Droit des intégrations économiques	3.0
DRT 6828	Arbitrage commercial international	3.0
DRT 6856	Droit des crimes économiques transnationaux	3.0
DRT 6898	Droit de l'OMC	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6912	Transactions commerciales internationales 2	3.0
DRT 6918	Droit des investissements internationaux	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0

Bloc 70B Droit des produits et marchés financiers

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6938	Droit des marchés financiers	3.0
DRT 6939	Règles de financement et ingénierie financière	3.0
DRT 6958	Droit financier international	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6959	Droit des instruments dérivés	3.0
DRT 6961	Règles: gouvernance/responsabilité de l'entreprise	3.0
DRT 6962	Règles: fusion/acquisition des entreprises cotées	3.0
DRT 6963	Droit des intermédiaires financiers	3.0
DRT 6964	Enjeux juridiques des institutions financières	3.0

Bloc 70C Droit et pratiques contractuelles des affaires

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6925	Contrats commerciaux	3.0
DRT 6949	Droit anglo-américain des affaires	3.0
DRT 6957	Propriété intellectuelle en droit des affaires	3.0
DRT 6960	Droit de la construction	3.0

2-328-6-0 version 00 (A11)

Microprogramme de deuxième cycle en common law nord-américaine

Attestation

Programme offert exclusivement en anglais

Objectifs

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de common law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (common law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en common law constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en common law nord-américaine 2-328-6-0 version 00 (A11)

Le microprogramme comprend 17 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6565	Fondements et méthodes de la common law	2.0

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6566	Contrats ("Contracts")	3.0
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts")	3.0
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real Property")	3.0
DRT 6569	Procédure civile	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6570	Droit des obligations - problèmes choisis	3.0
DRT 6571	Droit des biens - éléments commerciaux	3.0
DRT 6572	Remedies en droit public et privé	3.0
DRT 6573	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")	3.0

2-329-6-0 version 00 (A11)

Microprogramme de deuxième cycle en droit des technologies de l'information

Attestation

Objectifs

Grâce à l'expertise développée par le Centre de recherche en droit public (CRDP), le microprogramme se situe à la fine pointe du développement dans ce champ d'investigation théorique et pratique hautement pertinent et directement branché sur une réalité contemporaine en pleine effervescence. Il est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique et de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit des technologies de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des technologies de l'information), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de la LL. M. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en droit des technologies de l'information 2-329-6-0 version 00 (A11)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1	3.0
DRT 6909	Prévention et gestion des différends	3.0
DRT 6916W	Gouvernement d'entreprise	4.5
DRT 6929A	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929E	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929H	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929M	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6929O	Droit des technologies de l'information	3.0
DRT 6965A	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965B	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6555	Philosophie politique	3.0
POL 6112	Politique de l'Union européenne	3.0
POL 6130	Économie politique internationale	3.0
POL 6502	Synthèse : administration et politiques publiques	3.0

2-328-1-1 version 01 (A12)

Juris Doctor en common law nord-américaine

Juris Doctor

Programme offert exclusivement en anglais

Objectifs

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de common law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes
- donner aux étudiants titulaires d'un baccalauréat reconnu par le Barreau du Québec une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Juris Doctor (common law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent; dans tous les cas, le diplôme doit répondre aux exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

Programmes d’études de provenance

Plusieurs étudiants de l’Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en droit
- Microprogramme de 2e cycle en common law nord-américaine

Structure du programme

Juris Doctor en common law nord-américaine 2-328-1-1 version 01 (A12)

Le Juris Doctor comporte 32 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du Juris Doctor sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 6565	Fondements et méthodes de la common law	2.0
DRT 6566	Contrats ("Contracts")	3.0
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts")	3.0
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real Property")	3.0
DRT 6569	Procédure civile	3.0
DRT 6570	Droit des obligations - problèmes choisis	3.0
DRT 6571	Droit des biens - éléments commerciaux	3.0
DRT 6572	Remedies en droit public et privé	3.0
DRT 6573	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")	3.0
DRT 6583	Éthique et professionnalisme	3.0
DRT 6584	Atelier d'intégration	3.0

3-325-1-0 version 06 (A17)

Doctorat en droit

Doctorat en droit (LL. D.)

Objectifs

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. La rédaction de la thèse vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en oeuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique.

Le programme a pour objectif de former un juriste:

- 1 - qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit;
- 2 - qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions;
- 3 - qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment: procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit;
- 4 - qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente;
- 5 - qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits;
- 6 - qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit;
- 7 - qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

Option générale
L'option générale du doctorat en droit a pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

Option Innovation, science, technologie et droit
L'option doctorale Innovation, science, technologie et droit a pour objectif de permettre aux étudiants de développer une expertise quant au rôle du droit dans la promotion, la gouvernance et l'encadrement de l'innovation, et ce, dans une perspective de droit comparé ouverte à la réalité des économies émergentes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au LL. D, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la LL. M de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae complet
- Deux lettres de recommandation émanant de répondants (préférablement des professeurs d'université, dont le directeur de mémoire de maîtrise du candidat) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de deux pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat en demandant l'admission au programme de doctorat, témoignant de sa motivation à entreprendre un programme de recherche de grande envergure et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé
- Un exposé d'un maximum de quatre pages décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire
- Un exemplaire d'un travail de recherche d'envergure (100 pages minimum, excluant les annexes) déjà réalisé par le candidat (par exemple un mémoire de maîtrise). Veuillez transmettre ce document par courriel au technicien associé au doctorat

Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quinze (15) trimestres ou de 18 trimestres si vous avez débuté votre parcours à demi-temps.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps (dans des cas exceptionnels).

Examen général de doctorat

Dans le cadre du doctorat en droit, l'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, excluant les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, selon le Règlement pédagogique des ESP (132A), si au sixième trimestre il ne l'a pas fait, le doyen pourra lui accorder exceptionnellement une prolongation d'un maximum d'un trimestre à la présentation d'une demande motivée avant cette échéance.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en droit, option droit privé comparé
- Maîtrise en droit

Structure du programme

Doctorat en droit 3-325-1-0 version 06 (A17)

Le doctorat comporte 90 crédits.

Le doctorat en droit est offert selon les options suivantes:

- Général (segment 70);

- Innovation, science, technologie et droit (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option.

Les étudiants ayant suivi leur formation juridique entièrement à l'étranger doivent suivre le cours en lien avec les systèmes juridiques du Québec et du Canada (3 cr.) ou un cours équivalent.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7001	Séminaire général de doctorat	3.0
DRT 7002	Séminaire de thèse	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7003A	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003B	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003C	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003H	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003J	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7009	Élaboration d'une problématique de recherche	6.0
DRT 7010	Élaboration du projet de thèse	6.0
DRT 7011	Thèse	69.0
DRT 7700	Examen général de doctorat	0.0

Segment 71 Propre à l'option Innovation, science, technologie et droit

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 66 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les étudiants n'ayant pas étudié le droit au Canada doivent suivre un cours complémentaire de recherche documentaire. Ce cours n'est pas crédité.

En outre, le programme offre des cours de langue visant à permettre aux étudiants d'améliorer leurs connaissances du français oral et écrit.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7001	Séminaire général de doctorat	3.0
DRT 7021	Méthodologie avancée du droit	3.0
DRT 7022	Rég.: Innovations techn.: enjeux juridiques et sociaux	3.0
DRT 7023	École : innovation, science, technologie et droit	3.0

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7003A	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003B	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003C	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003H	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0
DRT 7003J	Séminaire de théories et méthodes juridiques	1.0

Bloc 71C - Domaine de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7025	Rég. : Responsabilité sociale des entreprises et dévelop. durable	1.0
DRT 7027	Droit, innovation et santé	1.0
DRT 7028	Projets spéciaux en droit	1.0
DRT 7029	Droit de la propriété intellectuelle	1.0

Bloc 71D - Conceptualisation et Intégration

Option - Minimum 6 crédits, Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7009	Élaboration d'une problématique de recherche	6.0
DRT 7032	Lectures dirigées - droit comparé	3.0

Bloc 71F - Activités de recherche

Obligatoire - 66 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 7010	Élaboration du projet de thèse	6.0
DRT 7033	Thèse	60.0
DRT 7700	Examen général de doctorat	0.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de médecine

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études par discipline

Anesthésiologie MED-5
Biochimie MED-7
Bio-informatique MED-24
Biologie moléculaire MED-30
Ergothérapie MED-42
Génétique médicale MED-52
Génie biomédical MED-56
Kinésiologie MED-73
Microbiologie et immunologie MED-84
Neurosciences MED-90
Nutrition MED-97
Orthophonie et audiologie MED-111
Pathologie et biologie cellulaire MED-128
Pédiatrie MED-132
Perfusion extracorporelle MED-138
Pharmacologie MED-141
Physiologie MED-160
Physiothérapie MED-171
Psychiatrie MED-184
Sciences biomédicales MED-188
Sciences de la réadaptation MED-204
Études spécialisées MED-208
Études médicales postdoctorales MED-212

FACULTÉ DE MÉDECINE

Information mise à jour le 4 août 2025

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle en médecine à 2 000 étudiant(e)s, en sciences de la santé (ergothérapie, kinésiologie, nutrition, physiothérapie et sciences de la réadaptation), puis en sciences fondamentales à 1217 étudiant(e)s (biochimie et médecine moléculaire, biologie moléculaire, microbiologie, infectiologie et immunologie, neurosciences, pathologie et biologie cellulaire, ainsi que sciences biomédicales).

La Faculté de médecine est également présente dans plusieurs domaines de pointe, notamment grâce à des programmes d'études supérieures portant sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé humaine (analyse des mégadonnées en santé et médecine computationnelle). De plus, elle abrite une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 958 étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles).

Enfin, la Faculté de médecine offre une formation médicale spécialisée à près de 2 000 résident(e)s, moniteurs et monitrices cliniques inscrit(e)s (1 996 apprenant(e)s, dont 266 moniteurs et monitrices cliniques, et 1 286 résident(e)s en médecine) dans plus de 80 programmes de résidence agréés par les trois collèges (75 programmes de résidence en spécialités, 10 programmes de compétence ciblée et 8 programmes de compétences avancées) qui composent le consortium de l'agrément (le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège des médecins du Québec) et plus de 50 programmes de perfectionnement.

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiant(e)s et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 423 professeur(e)s, 116 professeur(e)s associé(e)s, 3 professeur(e)s invité(e)s, 4 chercheurs et chercheuses invité(e)s, 47 professeurs-chercheurs ou professeures-chercheuses, 62 professeur(e)s sous octroi, 1 928 professeur(e)s de clinique, 1 988 chargé(e)s d'enseignement de clinique et 4 086 superviseur(e)s de stage assurent actuellement, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, une formation de qualité qui lui vaut une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal

Faculté de médecine
Pavillon Roger-Gaudry
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal

Faculté de médecine
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.med.umontreal.ca

Direction

Doyen : Patrick Cossette

Vice-doyen, affaires professorales et développement académique : Éric Cohen

Vice-doyenne, sciences fondamentales :
Pierrette Gaudreau

Vice-doyen, études médicales postdoctorales :
François Girard

Vice-doyenne, sciences de la santé et partenariats :
Julie Gosselin

Vice-doyenne, études médicales de 1er cycle :
Geneviève Grégoire

Vice-doyenne, recherche et développement :
Ekat Kritikou

Vice doyen exécutif, sciences cliniques et réseau :
Mario Talajic

Vice-doyenne associée, Campus en Mauricie :
Marie-Hélène Girouard

Vice-doyen associé, vie étudiante : Philippe Demers

Secrétaire de faculté : Josette Noël

Directrice des relations internationales :
Marie-Josée Aubin

Directrice administrative : Sylvie Monier

Directrice des ressources humaines : Josée Véronneau

Direction des départements et écoles de la faculté

Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur :
Jean-Sébastien Lebon

Département de biochimie et médecine moléculaire :
Pascale Legault

Département de chirurgie : Michel Carrier

Département de médecine : François Madore

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Nathalie Caire Fon

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Jacques Thibodeau

Département de neurosciences : Alexandre Prat

Département de nutrition : Marie Marquis

Département d'obstétrique-gynécologie : Marie-Hélène Mayrand

Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy

Département de pathologie et biologie cellulaire : Greg FitzHarris

Département de pédiatrie : Anne-Monique Nuyt

Département de pharmacologie et physiologie : Jean-Philippe Gratton

Département de psychiatrie et d'addictologie : François Lespérance

Département de radiologie, radio-oncologie et méd. nucléaire : Carl Chartrand-Lefebvre

École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique : Julie Lavoie

École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau

École de réadaptation : Bonnie Swaine

RUISSS – Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal

Dans une perspective de réseau apprenant, le Réseau intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal (RUISSS de l'UdeM) a pour mandat de fédérer l'Université et les établissements du réseau qui lui sont affiliés (CHU, CISSS, CIUSSS et instituts) en instaurant une culture de collaboration, de concertation et de chantiers spécifiques de travail dans le but de répondre aux besoins de la population et de soutenir l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche. L'École de santé publique ainsi que les facultés des arts et sciences, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et des sciences infirmières sont toutes membres du RUISSS de l'UdeM. La présidence est assumée par le président-directeur général du CHUM. Les postes de vice-présidents sont assurés par le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine (volet sciences de la santé), le doyen de la Faculté des arts et sciences (volet sciences sociales) et deux présidents-directeurs généraux élus par le comité directeur (représentants les établissements de l'île de Montréal et de l'extérieur de l'île).

Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé - CPASS

Le mandat du CPASS est d'assurer le développement professoral (formation pédagogique) à la Faculté de médecine et d'assister les programmes de formation dans leurs innovations pédagogiques. Le CPASS offre des formations de second cycle en pédagogie médicale. Le développement de la recherche en pédagogie médicale est favorisé.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de différents secteurs de la Faculté de médecine.

2-460-6-1 version 00 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en gestion de la douleur chronique permet au candidat d'acquérir les connaissances et les habiletés techniques de bases à l'évaluation, l'établissement d'un diagnostic et l'exécution d'un plan de traitement approprié pour les patients souffrant de douleur chronique.

Cette formation se veut une formation de base, ainsi le microprogramme ne conduit pas à la diplomation de surspécialité en médecine de la douleur (programme de 2 ans) et à l'examen du Collège Royal du Canada, ni au DES de Gestion de la douleur (programme de 1 an).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en gestion de la douleur chronique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Il est à noter que l'étudiant devra avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit, une compréhension suffisante de l'anglais écrit, et qu'il devra sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée et dépend des possibilités de stage dans le domaine de l'étudiant

Une expérience professionnelle dans un domaine connexe est un atout.

Conditions particulières pour les professionnels de la santé

Être titulaire d'un diplôme dans leur spécialité : docteur en médecine, docteur en médecine dentaire, docteur en médecine vétérinaire, pharmacien / infirmier / psychologue / physiothérapeute / ergothérapeute / audiologiste / orthophoniste / kinésiologue et autres, inscrit au tableau de son ordre professionnel (lorsqu'applicable).

Exigences additionnelles

La durée du stage (qu'il s'agisse du stage d'observation ou du stage de perfectionnement) est de 4 semaines (20 jours). Il doit être effectué à Montréal, dans l'un des établissements du Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal (RUISSS de l'UdeM). Tous les arrangements, y compris le déplacement, le logement, les permis d'étude et autres, doivent être pris en charge par l'étudiant.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation dans laquelle l'étudiant décrit son cheminement de carrière et les motifs l'incitant à entreprendre des études supérieures ainsi que ses attentes face au microprogramme, commente la pertinence de sa préparation et les conditions favorables à sa réussite et décrit ses champs d'intérêt.

Scolarité

La scolarité minimale est de 1 trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou la non-disponibilité dans le stage clinique. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. Il est à noter que les étudiants ne pourront pas débuter leurs stages avant d'avoir présenté au moins un des examens « intra » d'un des trois cours théoriques proposés.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique 2-460-6-1 version 00 (H20)

Ce programme d'études comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 11 crédits obligatoires et 4 crédits attribués, soit à un stage d'observation, soit à un stage obligatoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANR 6000	Traitements non pharmacologiques de la douleur	3.0
ANR 6001	Traitements spécifiques de la douleur	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
ANR 60101	Stage d'observation clinique en douleur chronique 1	0.0
ANR 60102	Stage d'observation clinique en douleur chronique 2	4.0

Cours	Titre	CR
ANR 60111	Stage de perfectionnement clinique en douleur chr. 1	0.0
ANR 60112	Stage de perfectionnement clinique en douleur chr. 2	4.0

Bloc 70C

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
ANR 6012	Rapport de stage en clinique de la douleur	2.0

2-465-1-0 version 12 (A24)

Maîtrise en biochimie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme permet aux titulaires d'un diplôme de 1er cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire, d'acquérir des compétences en communication scientifique et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en biochimie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire ou dans une option appropriée, ou de doctorat de premier cycle en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Prendre note :

- Pour l'étudiant en médecine pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.
- Les cours en instrumentation BCM6014, BCM6015, BCM6016, BCM6017, BCM6018, BCM6019 sont contingentés.

Documents additionnels à fournir

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- lettre d'acceptation du directeur de recherche
- deux lettres de recommandation

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire

Structure du programme

Maîtrise en biochimie 2-465-1-0 version 12 (A24)

La maîtrise, offerte selon la modalité avec mémoire, comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 36 à 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 0 à 11 crédits à option et de 0 à 5 crédits au choix.

Elle comprend 6 options :

- l'option générale (segment 70),

- l'option génétique moléculaire (segment 71),

- l'option biologie structurale (segment 72),

- l'option génomique humaine (segment 73),

- l'option biochimie in silico (segment 74),

- l'option dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75),

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 4 à 9 crédits à option et, au maximum, 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 60511	Communication scientifique 1	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 60512	Communication scientifique 2	2.0

Bloc 70B Complément de formation

Option - Minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0

Cours	Titre	CR
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0

Bloc 70C Approfondissement méthodologique et conceptuel

Option - Maximum 5 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6012	Études de cas en biochimie	3.0
BCM 6014	Culture industrielle de cellules à haut débit	1.0
BCM 6015	Détermination de structures de macromolécules	1.0
BCM 6016	Méthodes de pointe en purification de protéines	1.0
BCM 6017	Méthode de pointe en génomique appliquée	1.0
BCM 6018	Méthodes de pointe en protéomique	1.0
BCM 6019	Méthodes en microscopie à haute résolution	1.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BCM 6230	Valorisation et propriété intellectuelle	1.0

Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 34 crédits

Cours	Titre	CR
BCM 6906	Mémoire	34.0

Segment 71 Propre à l'option génétique moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 60511	Communication scientifique 1	0.0
BCM 60512	Communication scientifique 2	2.0

Bloc 71B Approfondissement méthodologique et conceptuel

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6012	Études de cas en biochimie	3.0
BCM 6014	Culture industrielle de cellules à haut débit	1.0
BCM 6015	Détermination de structures de macromolécules	1.0
BCM 6016	Méthodes de pointe en purification de protéines	1.0
BCM 6017	Méthode de pointe en génomique appliquée	1.0
BCM 6018	Méthodes de pointe en protéomique	1.0
BCM 6019	Méthodes en microscopie à haute résolution	1.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BCM 6230	Valorisation et propriété intellectuelle	1.0

Bloc 71D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6906	Mémoire	34.0

Segment 72 Propre à l'option biologie structurale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 60511	Communication scientifique 1	0.0
BCM 60512	Communication scientifique 2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0

Bloc 72B Approfondissement méthodologique et conceptuel

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6012	Études de cas en biochimie	3.0
BCM 6014	Culture industrielle de cellules à haut débit	1.0
BCM 6015	Détermination de structures de macromolécules	1.0
BCM 6016	Méthodes de pointe en purification de protéines	1.0
BCM 6017	Méthode de pointe en génomique appliquée	1.0
BCM 6018	Méthodes de pointe en protéomique	1.0
BCM 6019	Méthodes en microscopie à haute résolution	1.0

Cours	Titre	CR
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BCM 6230	Valorisation et propriété intellectuelle	1.0

Bloc 72D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6906	Mémoire	34.0

Segment 73 Propre à l'option génomique humaine

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 60511	Communication scientifique 1	0.0
BCM 60512	Communication scientifique 2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0

Bloc 73B Approfondissement méthodologique et conceptuel

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6012	Études de cas en biochimie	3.0
BCM 6014	Culture industrielle de cellules à haut débit	1.0
BCM 6015	Détermination de structures de macromolécules	1.0
BCM 6016	Méthodes de pointe en purification de protéines	1.0
BCM 6017	Méthode de pointe en génomique appliquée	1.0
BCM 6018	Méthodes de pointe en protéomique	1.0
BCM 6019	Méthodes en microscopie à haute résolution	1.0
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BCM 6230	Valorisation et propriété intellectuelle	1.0

Bloc 73D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6906	Mémoire	34.0

Segment 74 Propre à l'option biochimie in silico

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 60511	Communication scientifique 1	0.0
BCM 60512	Communication scientifique 2	2.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0

Bloc 74B Approfondissement méthodologique et conceptuel

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6012	Études de cas en biochimie	3.0
BCM 6014	Culture industrielle de cellules à haut débit	1.0
BCM 6015	Détermination de structures de macromolécules	1.0
BCM 6016	Méthodes de pointe en purification de protéines	1.0
BCM 6017	Méthode de pointe en génomique appliquée	1.0
BCM 6018	Méthodes de pointe en protéomique	1.0
BCM 6019	Méthodes en microscopie à haute résolution	1.0
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BCM 6230	Valorisation et propriété intellectuelle	1.0

Bloc 74D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6906	Mémoire	34.0

Segment 75 Propre à l'opt. dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 60511	Communication scientifique 1	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 60512	Communication scientifique 2	2.0

Bloc 75B Approfondissement méthodologique et conceptuel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6014	Culture industrielle de cellules à haut débit	1.0
BCM 6015	Détermination de structures de macromolécules	1.0
BCM 6016	Méthodes de pointe en purification de protéines	1.0

Cours	Titre	CR
BCM 6017	Méthode de pointe en génomique appliquée	1.0
BCM 6018	Méthodes de pointe en protéomique	1.0
BCM 6019	Méthodes en microscopie à haute résolution	1.0

Bloc 75C Complément de formation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6012	Études de cas en biochimie	3.0
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BCM 6230	Valorisation et propriété intellectuelle	1.0

Bloc 75E Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6906	Mémoire	34.0

2-465-1-3 version 00 (A24)

Maîtrise en biotechnologie appliquée au milieu industriel

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme de maîtrise avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques. Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en biotechnologie appliquée au milieu industriel, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire ou dans une option appropriée, ou de doctorat de premier cycle en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Remarques

- Le candidat formé dans une institution non-canadienne doit passer une entrevue avec un comité d'admission départemental établi pour cet objectif. Ce comité peut accepter ou refuser la candidature.
- Pour l'étudiant en médecine pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.
- Les cours en instrumentation BCM6014, BCM6015, BCM6016, BCM6017, BCM6018, BCM6019 sont contingentés.

Documents additionnels à fournir

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- deux lettres de recommandation

Structure du programme

Maîtrise en biotechnologie appliquée au milieu industriel 2-465-1-3 version 00 (A24)

La maîtrise, offerte selon la modalité avec stage, comporte 45 crédits, qui sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage, de 7 à 11 crédits à option et de 0 à 4 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La maîtrise, offerte selon la modalité avec stage, comporte 45 crédits, qui sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage, de 7 à 11 crédits à option et de 0 à 4 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 22 crédits.

Notez que les cours HEC correspondent à une formation en gestion et que les autres cours correspondent à une formation en biotechnologie.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6012	Études de cas en biochimie	3.0
BCM 6230	Valorisation et propriété intellectuelle	1.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0

Cours	Titre	CR
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6113	Création d'entreprise (ENTR41022)	3.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PHM 6046	Aspects industriels des formes pharmaceutiques	2.0
PHM 6084	Bonnes pratiques de fabrication	2.0

Bloc 70B Approfondissement méthodologique

Option - Minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6014	Culture industrielle de cellules à haut débit	1.0
BCM 6015	Détermination de structures de macromolécules	1.0
BCM 6016	Méthodes de pointe en purification de protéines	1.0

Cours	Titre	CR
BCM 6017	Méthode de pointe en génomique appliquée	1.0
BCM 6018	Méthodes de pointe en protéomique	1.0
BCM 6019	Méthodes en microscopie à haute résolution	1.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
BIM 6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire	1.0
BIN 6010	Bio-informatique des données	3.0
BTG 6009	Entrepreneuriat en biotechnologies	3.0
ENV 6000	Modélisation et environnement	3.0
GBM 6300	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0
PHM 6009	Applications pharmacoéconomiques	1.0
PHM 6086	Applications en pharmacie industrielle	1.0
PHM 6408W	Prescription des analyses de laboratoire	2.0
PHM 6893	Gestion des opérations en pharmacie	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
SBP 6105	Gestion de projet en développement du médicament	1.0
SBP 6107	Développement du médicament et communications efficaces	1.0
SBP 6109	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques	1.0
SBP 6112	Considérations bioéthiques en recherche clinique	1.0
SBP 6120	Monographie de produits et étiquetage	2.0

Bloc 70E Stage de formation pratique

Obligatoire - 12 crédits.

Ce cours de formation pratique ne pourra être suivi que si tous les cours théoriques du programme d'études ont été réussis et que la moyenne globale minimale est maintenue (voir l'article 51.b de la section XII du règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales).

Cours	Titre	CR
BCM 6915	Stage	12.0

3-465-1-0 version 06 (A12)

Doctorat en biochimie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- dans le cas de l'option contingentée Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires, la priorité sera accordée aux étudiants dont le superviseur est identifié au regroupement de chercheurs spécifique à cette problématique de recherche.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou d'une M. Sc. dans une discipline appropriée ou bien d'un diplôme équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2^{e} cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3.

1.2 Conditions d'admissibilité - Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la M. Sc. et avoir terminé la scolarité de la M. Sc.
- avoir obtenu, au 2^{e} cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3.

1.3 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- avoir une expérience en recherche.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Lettre de motivation
- Lettre d'acceptation du directeur de recherche

Remarques

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
- Maîtrise en biochimie

Structure du programme

Doctorat en biochimie 3-465-1-0 version 06 (A12)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options :

- l'option Cheminement libre (segment 70),

- l'option Génétique moléculaire (segment 71),

- l'option Biologie structurale (segment 72),

- l'option Génomique humaine (segment 73),

- l'option Biochimie in silico (segment 74),

- l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

La participation au cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Accès de la M. Sc. au Ph. D. et passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat.

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant devra compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 70511	Communication scientifique avancée 1.1	0.0
BCM 70512	Communication scientifique avancée 1.2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 70521	Communication scientifique avancée 2.1	0.0
BCM 70522	Communication scientifique avancée 2.2	2.0

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 7920	Thèse	86.0

Segment 71 Propre à l'option Génétique moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 70511	Communication scientifique avancée 1.1	0.0
BCM 70512	Communication scientifique avancée 1.2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 70521	Communication scientifique avancée 2.1	0.0
BCM 70522	Communication scientifique avancée 2.2	2.0

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 7920	Thèse	86.0

Segment 72 Propre à l'option Biologie structurale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 70511	Communication scientifique avancée 1.1	0.0
BCM 70512	Communication scientifique avancée 1.2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 70521	Communication scientifique avancée 2.1	0.0
BCM 70522	Communication scientifique avancée 2.2	2.0

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 7920	Thèse	86.0

Segment 73 Propre à l'option Génomique humaine

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 70511	Communication scientifique avancée 1.1	0.0
BCM 70512	Communication scientifique avancée 1.2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 70521	Communication scientifique avancée 2.1	0.0
BCM 70522	Communication scientifique avancée 2.2	2.0

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 7920	Thèse	86.0

Segment 74 Propre à l'option Biochimie in silico

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 70511	Communication scientifique avancée 1.1	0.0
BCM 70512	Communication scientifique avancée 1.2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 70521	Communication scientifique avancée 2.1	0.0
BCM 70522	Communication scientifique avancée 2.2	2.0

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 7920	Thèse	86.0

Segment 75 Propre à l'opt. Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 70511	Communication scientifique avancée 1.1	0.0
BCM 70512	Communication scientifique avancée 1.2	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 70521	Communication scientifique avancée 2.1	0.0
BCM 70522	Communication scientifique avancée 2.2	2.0

Bloc 75B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BCM 7920	Thèse	86.0

3-465-1-1 version 03 (A18)

Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique

Diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D.)

Objectifs

Préparer des Ph. D. (biochimie), ou détenteurs de diplômes équivalents, à l'exercice de la biochimie clinique (et plus largement de la biologie clinique) en milieu hospitalier ou dans le secteur privé. Les principaux objectifs sont :

- d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie;
- d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie, dans tous ses volets analytiques, cliniques et de gestion;
- d'acquérir les connaissances requises dans les autres disciplines de la biologie clinique (médicale) en conformité avec les lois existantes dans le domaine de la santé;
- interpréter les résultats des examens pertinents, répondre aux demandes de consultations des médecins et contribuer à l'utilisation efficiente des examens de laboratoire;
- de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique;
- de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement;
- de participer aux réunions de service et d'enseignement de spécialités médicales; d'y assurer une formation et une information pertinente à l'investigation diagnostique;
- d'échanger, de collaborer à des projets de développements et de recherche, d'assurer la formation continue du personnel clinique du réseau de la santé et des services sociaux en vue d'une compréhension et de l'utilisation efficiente des services diagnostiques de laboratoire;
- d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique, le candidat doit :

- a) être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent, tel que déterminé dans ce dernier cas par l'Ordre des chimistes du Québec. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier. b) être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation. c) fournir les documents suivants lors de la demande d'admission :
  - copie du permis de l'Ordre des chimistes du Québec
  - un curriculum vitae
  - une lettre de motivation ou d'intention
  - deux lettres de recommandation.

Remarques : L'étudiant doit posséder une bonne connaissance de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. À noter également que dans la spécialité en biochimie clinique, les documents de référence sont généralement en anglais. **2. ÉTUDES PRÉPARATOIRES**

Aucune étude préparatoire n'est requise. **3. DEMANDE D'ADMISSION Article 3**

Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises. Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission. Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission. **Article 4**

Le candidat qui satisfait aux conditions d'admissibilité aux études supérieures et , le cas échéant, qui a été présélectionné peut être invité à se présenter à une entrevue. a) Conditions de l'entrevue

Une entrevue est menée par au moins deux biochimistes cliniques désignés par le directeur du programme. Le contenu de l'entrevue est établi en fonction des critères fixés par le programme. b) Absence

Un candidat qui, pour un motif indépendant de sa volonté, ne peut se présenter à une entrevue à laquelle il a été convoqué et pour laquelle il a confirmé sa présence doit en aviser le directeur du programme, par écrit, dans les meilleurs délais avant ou suivant le jour de l'entrevue. Si le motif est jugé valable, le candidat sera convoqué de nouveau. **Article 5**

L'admission au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après : a) avoir fourni une preuve qu'un biochimiste clinique oeuvrant dans un centre hospitalier universitaire, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme b) avoir transmis un plan de formation complet couvrant les 2 années de stages. Ce plan de formation doit indiquer minimalement les activités des différents segments de stages, leurs durées, le centre hospitalier et le laboratoire, ainsi que le biochimiste clinique qui supervisera chaque segment de stage. Un minimum de 18 mois de stages doit être effectué dans des laboratoires cliniques de centres hospitaliers universitaires québécois. De façon exceptionnelle, si le candidat et le directeur le justifient, des stages peuvent être effectués dans d'autres milieux, après approbation par le directeur du programme c) l'obtention d'une carte de stage de formation en biochimie clinique de l'Ordre des chimistes du Québec. **4. INSCRIPTION Article 6**

Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature. L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université. **5. PROGRAMME, CHOIX DE COURS ET STAGE Article 7**

Le programme comprend 18 crédits de cours obligatoires, et 51 crédits attribués aux stages. Les stages ne peuvent se faire qu'à temps plein et la durée totale de l'ensemble des stages est de deux ans. Tout ajustement aux stages doit être notifié au directeur de programme dans les meilleurs délais. Ce dernier se réserve le droit de refuser ces changements, s'il juge qu'ils ne répondent pas adéquatement aux exigences du programme. **6. SCOLARITÉ Article 8**

La scolarité maximale à temps plein est de deux ans. Dans l'éventualité d'une période de suspension, ou d'une reprise de stages, la scolarité peut être prolongée au maximum d'une année. a) Suspension Après discussion avec son directeur de stage, l'étudiant qui désire suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au directeur du programme. Cette demande devra être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente. Si la demande est acceptée, l'étudiant doit en outre acheminer dans les meilleurs délais cette suspension à l'Ordre des chimistes du Québec. **Article 9**

Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus de 4 semaines dans une année, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, et au besoin présenter un plan de stage modifié. Le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise du stage. **Article 10**

Vacances et absences autorisées Tout étudiant peut se prévaloir d'une période maximale de 4 semaines de vacances, ainsi que des jours fériés reconnus par la fonction publique du Québec par année de résidence active. **7. STAGES Article 11**

Le programme comporte des objectifs d'apprentissage, tel que décrit dans le syllabus de formation en biochimie clinique, produit et approuvé par l'Académie canadienne de biochimie clinique et l'Ordre des chimistes du Québec. Le processus d'évaluation est fondé sur ces objectifs. L'étudiant a la responsabilité de se familiariser avec les objectifs d'apprentissage et les règles régissant l'évaluation. L'étudiant est soumis à l'évaluation de ses connaissances, de ses aptitudes et de ses habiletés, ainsi qu'à l'évaluation de son comportement en milieu professionnel. **Évaluation des stages Article 12**

Le directeur de stage et/ou les responsables des différents segments de stage évaluent le niveau de compétence atteint pour un stage donné ou pour toute autre activité de formation. À la fin de chaque stage, le résident doit prendre rendez-vous avec le superviseur de stage afin de recevoir une évaluation écrite. Cette évaluation est consignée sur une fiche d'appréciation de stage clinique. Une évaluation doit être faite à la fin de chaque segment de stage. Pour les segments de stages de plus de trois mois, une évaluation intérimaire doit être effectuée aux trois mois au maximum. L'étudiant doit sans délai prendre connaissance de son évaluation et la signer en indiquant s'il est en accord ou en désaccord avec celle-ci. L'étudiant doit faire parvenir toute évaluation dûment complétée dans les meilleurs délais au directeur du programme. **Révision de l'évaluation Article 13**

En cas d'échec à un stage, l'étudiant qui s'estime lésé et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision, écrite et motivée, au directeur ou codirecteur du programme (ou au doyen en cas de conflit d'intérêts), dans les dix jours ouvrables suivants la date où le résultat de l'évaluation lui a été communiqué. Si le directeur du programme juge la demande recevable, il la transmettra au doyen ou à l'autorité compétente. La décision du doyen est définitive et sans appel. **Reprise de stages Article 14**

L'étudiant qui obtient une mention « échec » pour un stage doit le reprendre. L'étudiant qui obtient une mention « inférieure aux attentes » pour un stage est tenu de le reprendre selon les conditions suivantes qui s'appliquent à la reprise des stages. a) le comité d'études supérieures du DEPD détermine les modalités entourant la reprise, y compris le milieu dans lequel celle-ci s'effectuera; b) l'étudiant doit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par le comité d'études supérieures; c) le stage de reprise doit être complété avec succès dans les meilleurs délais. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit. **8. PROGRESSION DANS LE PROGRAMME Article 15**

Au fur et à mesure que progresse sa formation, l'étudiant se voit confier des responsabilités professionnelles croissantes qui nécessitent d'avoir atteint un niveau attendu de compétences. L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il remplit les conditions suivantes : a) avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit et pour lesquels la note de passage est fixée à 2,0. b) maintenir une moyenne générale de 2,7 pour l'ensemble des cours. c) avoir réussi l'ensemble des segments de stages qu'il a complété. d) avoir acquis l'ensemble des compétences requises pour son niveau de formation. **Article 16**

Un comité d'études supérieures formé du directeur de programme et d'au moins un autre biochimiste clinique évalue la progression de l'étudiant sur une base annuelle ou à tout autre moment que le directeur de programme juge approprié. Il peut réviser le dossier complet de l'étudiant et peut en tout temps demander à le rencontrer. Il prend alors l'une ou l'autre des décisions suivantes: a) l'étudiant est autorisé à poursuivre son programme, avec ou sans recommandation sur la poursuite de ses études. b) l'étudiant doit reprendre un ou plusieurs stages ou cours. La scolarité de deux ans est prolongée au temps requis pour la reprise des stages et/ou des cours. Cependant, aucune extension de bourse ne sera octroyée par le MSSS. c) l'étudiant est exclu. Avant de formuler une recommandation d'exclusion, le comité doit entendre l'étudiant. Il rédige par la suite un rapport qui explique les motifs de sa recommandation. Il transmet sa recommandation au doyen, pour décision. Le doyen examine la recommandation et informe l'étudiant par écrit, de sa décision. La décision du doyen est définitive et sans appel. **9. EXCLUSION Article 17**

Un étudiant peut être exclu du programme en vertu des règlements de l'université ainsi que dans les cas suivants: a) l'étudiant obtient une mention « échec » à la reprise d'un stage b) l'étudiant obtient une mention « échec » à un deuxième stage c) l'étudiant obtient une mention « échec » à la reprise d'un cours. d) l'étudiant obtient une mention « échec » à un deuxième cours. e) l'évaluation globale de l'étudiant est jugée insatisfaisante par le comité d'études supérieures. f) l'étudiant refuse de se soumettre aux conditions entourant une reprise de stage g) la période de scolarité dépasse 2 ans, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. **Article 18**

L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine. **Article 19**

Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec par absence), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial. **Article 20**

En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise selon les règlements des ESP, aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser la note maximale fixée par les Études supérieures et postdoctorales. **Article 21**

Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. Le Conseil exécutif de la Faculté de médecine peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. **10. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE Article 22**

Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'études supérieures du D.E.P.D et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec. La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire. **11. DIPLÔME Article 23**

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil des Études supérieures et postdoctorales, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

Documents additionnels à fournir

- copie du permis de l'Ordre des chimistes du Québec
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation ou d'intention
- deux lettres de recommandation.

Remarques : L'étudiant doit posséder une bonne connaissance de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. À noter également que dans la spécialité en biochimie clinique, les documents de référence sont généralement en anglais.

Structure du programme

Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique 3-465-1-1 version 03 (A18)

Le D.E.P.D. comporte 69 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le D.E.P.D. comporte 69 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6041	Biochimie clinique : hématologie	2.0
BCM 6042	Biochimie clinique : Biologie moléculaire et médicale	1.0
BCM 6153	Protéines des liquides biologiques	3.0
BCM 6155	Biochimie clinique : Axes endocriniens	3.0
BCM 6160	Biochimie clinique générale	3.0
BCM 6171	Biochimie clinique : Système digestif, étude pluridisciplinaire	3.0
BCM 6180	Biochimie clinique : aspects analytiques	3.0

Bloc 70B Stage

Obligatoire - 51 crédits.

Ce bloc est d'une durée de deux ans, composé de 6 stages de 4 mois chacun et effectués à temps plein. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

Cours	Titre	CR
BCM 7004A	Stage en biochimie clinique 1	8.5
BCM 7004B	Stage en biochimie clinique 2	8.5
BCM 7004C	Stage en biochimie clinique 3	8.5
BCM 7004D	Stage en biochimie clinique 4	8.5
BCM 7004E	Stage en biochimie clinique 5	8.5
BCM 7004F	Stage en biochimie clinique 6	8.5

2-468-1-0 version 04 (A19)

Maîtrise en bio-informatique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs médicaux, biotechnologiques ou pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.
Au moyen de cours avancés, les études au niveau de la maîtrise visent un approfondissement des connaissances en bio-informatique ainsi qu'une spécialisation dans un de ses domaines. Le cheminement avec recherche a pour but l'apprentissage de la réalisation d'une recherche indépendante et la rédaction d'un mémoire. Le cheminement avec stage a pour but la familiarisation avec les exigences du marché du travail incluant la rédaction d'un rapport de projet.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en bio-informatique ou d'un B. Sc. avec majeure en informatique, mathématiques ou statistiques et mineure en sciences de la vie ou majeure en sciences de la vie et mineure en informatique, mathématiques ou statistiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience ou d'une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

En cas de formation insuffisante, le programme peut conditionner l'admission à une mise à niveau préalable de la formation du candidat. Si elle excède neuf crédits, des cours préparatoires sont requis, ils devront être suivis préalablement à l'admission, via une actualisation de formation effectuée en dehors du cadre de la M. Sc. Dans tous les cas de formation préalable, l'ensemble des cours doivent être réussis avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

Structure du programme

Maîtrise en bio-informatique 2-468-1-0 version 04 (A19)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- Cheminement avec mémoire (segment 70),

- Cheminement avec stage (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre au cheminement avec Mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 8 à 12 crédits à option, dont au minimum deux cours de sigle BIN, et de 0 à 4 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0
BIN 60051	Communication scientifique 1.1	0.0
BIN 60052	Communication scientifique 1.2	2.0

Bloc 70B Bio-informatique génomique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIN 6000	Algorithmes en bio-informatique génomique	4.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0

Bloc 70C Bio-informatique évolutive

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0

Bloc 70D Bio-informatique stat. et apprentissage machine

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6012	Intelligence artificielle pour la bio-informatique	3.0
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0

Bloc 70E Bio-informatique structurale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BIN 6001	Algorithmes en bio-informatique moléculaire	4.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
CHM 6330	Chimie bio-organique	3.0

Bloc 70F Bio-informatique des systèmes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6064C	Approches des systèmes	2.0
GBM 6106	Méthodes des systèmes en physiologie	3.0
GBM 6118	Imagerie médicale	3.0

Bloc 70G Cours complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
PHY 6940	Biophysique	3.0

Bloc 70I Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6008	Projet de recherche avec mémoire	30.0

Segment 71 Propre au cheminement avec Stage

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 23 crédits de cours obligatoires dont 22 crédits attribués à des stages, de 18 à 22 crédits à option, dont au moins deux cours BIN, et un maximum de 4 crédits de cours au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Bloc 71B Bio-informatique génomique

Option - Maximum 17 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIN 6000	Algorithmes en bio-informatique génomique	4.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0

Bloc 71C Bio-informatique évolutive

Option - Maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6245	Analyse phylogénétique	4.0

Cours	Titre	CR
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0

Bloc 71D Bio-informatique stat. et apprentissage machine

Option - Maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6077	Analyse quantitative des données	4.0
IFT 6132	Prédiction structurée avancée et optimisation	4.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6269	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0

Bloc 71E Bio-informatique structurale

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BIN 6001	Algorithmes en bio-informatique moléculaire	4.0

Cours	Titre	CR
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
CHM 6330	Chimie bio-organique	3.0

Bloc 71F Bio-informatique des systèmes

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6064C	Approches des systèmes	2.0
GBM 6106	Méthodes des systèmes en physiologie	3.0

Cours	Titre	CR
GBM 6118	Imagerie médicale	3.0

Bloc 71G Cours complémentaires

Option - Maximum 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BIN 60051	Communication scientifique 1.1	0.0
BIN 60052	Communication scientifique 1.2	2.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
IFT 6370	Informatique théorique	4.0
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle	4.0
PHY 6940	Biophysique	3.0

Bloc 71I Stage

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6007	Stages avec rapport	22.0

3-468-1-0 version 01 (A13)

Doctorat en bio-informatique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs biotechnologiques, pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agrée par les instances appropriées.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en bio-informatique

Structure du programme

Doctorat en bio-informatique 3-468-1-0 version 01 (A13)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante: 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Un étudiant n'ayant pas suivi le cours BIE6046 (Intro: éthique de la recherche) doit le réussir.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires.

La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 70051	Communication scientifique avancée 2.1	0.0
BIN 70052	Communication scientifique avancée 2.2	3.0

Cours	Titre	CR
BIN 70061	Communication scientifique avancée 3.1	0.0
BIN 70062	Communication scientifique avancée 3.2	3.0

Bloc 70B Recherche

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 7000	Thèse	84.0

Cours	Titre	CR
BIN 7010	Examen général de doctorat	0.0

2-466-1-0 version 12 (A24)

Maîtrise en biologie moléculaire

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en biologie moléculaire comporte 4 options.

Option générale - avec mémoire (segment 70)

Cette option fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, reproduction, maladies complexes chez l'humain, cellules souches, thérapies cellulaires, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie

Option biologie des systèmes – avec mémoire ou avec travail dirigé (segment 71)

Cette option permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option médecine cellulaire et moléculaire - avec mémoire ou avec travail dirigé (segment 73))

Cette option propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Elle met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Option internationale - biologie du cancer – avec mémoire (segment 74)

Ce programme vous offre un programme d'études ciblé reflétant et regroupant la recherche en biologie moléculaire, génétique, signalisation et thérapies nouvelles des maladies complexes humaines.

Cette option, offerte en collaboration avec l'université de Montpellier et l'université de Pavie, vise à offrir une formation de haute qualité et interdisciplinaire, ainsi qu'une formation expérimentale en biologie du cancer. Les thématiques abordées seront la biologie fondamentale du cancer, la génétique et l'épigénétique du cancer, la progression tumorale, l'invasion et les métastases, l'immunité contre le cancer, l'angiogenèse, la médecine de précision, les thérapies ciblées, la pharmacorésistance, les modèles animaux, l'imagerie du cancer, l'analyse bio-informatique de données « omiques », l'hétérogénéité tumorale. Des trimestres d'études dans chacun des établissements partenaires sont obligatoires.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en biologie moléculaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :
- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (programme de maîtrise avec mémoire) ou lettre d'acceptation du responsable de l'option (programme de maîtrise avec stages).

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission pour l'option biologie du cancer - cheminement international (segment 74)

- Lettre d'acceptation du consortium Mad4Cancer

Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein.

Remarques

Prescriptions d'inscription
Dans le cadre d'un programme d'échange, sous réserve d'approbation du comité des études supérieures de biologie moléculaire, l'ensemble des cours théoriques siglés BIM est accessible. Des stages de recherche en biologie moléculaire sont également offerts : BIM6001 - Stage de recherche en biologie moléculaire -1 (6 cr.), BIM6002 - Stage de recherche en biologie moléculaire- 2 (6 cr.) et BIM6003 -Stage de recherche en biologie moléculaire - 3 (6 cr.).

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La capacité d'accueil de l'option biologie du cancer – cheminement international est limitée. Les candidatures admissibles seront traitées uniquement en prévision d'une admission au trimestre d'automne.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire

- Baccalauréat en sciences biologiques

Structure du programme

Maîtrise en biologie moléculaire 2-466-1-0 version 12 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 10 à 39 crédits obligatoires et de 6 à 35 crédits à option parmi lesquels 20 à 34 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire ou de travaux dirigés.

Elle inclut quatre options :

- Option générale - avec mémoire (segment 70)

- Option biologie des systèmes - avec mémoire ou avec travaux dirigés (segment 71)

- Option médecine cellulaire et moléculaire - avec mémoire ou avec travaux dirigés ou mémoire (segment 73).

- Option biologie du cancer – cheminement international (segment 74) L'étudiant dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours complémentaires.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6024	Méthodologie et analyse de données complexes	3.0
BIM 6035	Séminaire de recherche 1	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 70B

Option - Maximum 4 crédits.

À faire dans ce bloc: 0 crédit OU 4 crédits. L'étudiant qui suit les cours de ce bloc n'aura pas à faire les cours des blocs C et D.

Cours	Titre	CR
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0

Cours	Titre	CR
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0

Bloc 70C

Option - Maximum 2 crédits.

Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant au bloc D: ainsi, l'étudiant qui sélectionne ce cours devra également s'inscrire à un des trois cours du bloc D.

Cours	Titre	CR
BIM 6064A	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	2.0

Bloc 70D

Option - Maximum 2 crédits.

Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant à chacun de ces trois cours.

Cours	Titre	CR
BIM 6064C	Approches des systèmes	2.0
BIM 6064D	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique	2.0

Bloc 70E

Option - Mnimum 2 crédits, maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BIM 6030A	Maladies complexes humaines	1.0
BIM 6030E	Réponses aux dommages à l'ADN	1.0
BIM 6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire	1.0
BIM 6030H	Épigénétique	1.0
BIM 6030I	Biologie des ARN	1.0
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0
GBM 6119	Méthodes de traitement d'images cellulaires	1.0
GBM 6300	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
NSC 6030	Développement et homéostasie neuronale et gliale	3.0
PAA 6619	Biologie de la reproduction	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0

Bloc 70F Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6016	Mémoire	34.0

Segment 71 Propre à l'option biologie des systèmes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 35 crédits à option, dont 32 attribués à un mémoire ou à des travaux dirigés.

Bloc 71A

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6035	Séminaire de recherche 1	1.0
BIM 6064A	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	2.0
BIM 6064C	Approches des systèmes	2.0
BIM 6065A	Pratique de biologie moléculaire	2.0
BIM 6065C	Analyse bio-informatique	1.0
BIM 6065E	Biochimie des protéines	1.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 71B

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6064D	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique	2.0

Bloc 71C

Option - 1 crédit.

Les étudiants qui s'inscrivent au cours BIM 6065B Modèles génétiques du cancer doivent obligatoirement suivre de façon concomitante le cours BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes.

Cours	Titre	CR
BIM 6065D	Génomique fonctionnelle	1.0

Bloc 71D Recherche Option

Option - 32 crédits.

Les étudiants doivent choisir la modalité de recherche: mémoire ou travail dirigé.

Cours	Titre	CR
BIM 6017	Mémoire	32.0
BIM 6078A	Travail dirigé 1	16.0
BIM 6078B	Travail dirigé 2	16.0

Segment 73 Propre à l'option Médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires, et 32 crédits à option attribués à la recherche.

Bloc 73A

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIM 6035	Séminaire de recherche 1	1.0
BIM 6073	Pratique en recherche translationnelle	5.0
BIM 6074	Pratique en médecine translationnelle	2.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 73B Recherche

Option- 32 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6017	Mémoire	32.0
BIM 6078A	Travail dirigé 1	16.0
BIM 6078B	Travail dirigé 2	16.0

Segment 74 Propre à l'option biologie du cancer - cheminement international

Cette option s'adresse à un nombre limité d'étudiants, présélectionnés par le Consortium Mad4Cancer (voir section Règlements propres au programme).

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 44 crédits obligatoires, dont 20 attribués à la recherche, et 1 crédit à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire	1.0
BIM 6063E	Approches expérimentales en biologie du cancer	1.0
BIM 6064A	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	2.0
BIM 6064C	Approches des systèmes	2.0
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0
PBC 6086	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires	3.0
PBC 6087	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement	3.0

Bloc 74B

Option- Minimum 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIM 6030E	Réponses aux dommages à l'ADN	1.0

Cours	Titre	CR
BIM 6064D	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique	2.0

Bloc 74C Recherche

Option - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6011	Mémoire (partie 1)	10.0
BIM 6012	Mémoire (partie 2)	10.0

Cours	Titre	CR
BIM 6012E	Mémoire (partie 2)	10.0

2-512-6-1 version 00 (A24)

Microprogramme de deuxième cycle en histopathologie moléculaire

Attestation

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à utiliser les tissus humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiants en médecine désireux de compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résidents dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmières de recherche, et à tous ceux qui souhaitent œuvrer dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en histopathologie moléculaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Entrevues

Sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalents plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de neuf trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

Statut

Plein temps, jour.

Transfert et équivalence

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le Microprogramme de 2e cycle en histopathologie moléculaire vers la Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire, option histopathologie moléculaire.

Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Remarques

Évaluation
L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en histopathologie moléculaire 2-512-6-1 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0
PBC 6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0
PBC 6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3.0
PBC 6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2.0
PBC 6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2.0

Bloc 70B

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6046P	Travaux pratiques en pathologie 1	4.0
PBC 6047P	Travaux pratiques en pathologie 2	4.0

3-466-1-0 version 09 (A24)

Doctorat en biologie moléculaire

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en biologie moléculaire comporte trois options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Option générale - avec mémoire (segment 70)
Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, reproduction, maladies complexes chez l'humain, cellules souches, thérapies cellulaires, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option biologie des systèmes
Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basés sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option médecine cellulaire et moléculaire
Ce programme propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Elle met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en biologie moléculaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en biologie moléculaire ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 3e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- Le candidat ayant obtenu sa maîtrise dans une autre université ou dans une autre discipline que la biologie moléculaire, des cours complémentaires pourront être exigés.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :
- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Pour tous les candidats, des cours complémentaires pourront être exigés selon le programme d'études.

Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle.

Le candidat doit compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat ou l'équivalent. Ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Outre ces documents, le comité d'admission pourrait, s'il le juge requis, demander au candidat de fournir des documents supplémentaires. Par exemple, description détaillée des activités de recherche accomplies, deux lettres de recommandation, attestation(s) de stage, etc.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

L'étudiant dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours complémentaires

Examen de synthèse
L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension
étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en biologie moléculaire

Structure du programme

Doctorat en biologie moléculaire 3-466-1-0 version 09 (A24)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 87 à 90 crédits obligatoires, dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option. Il est offert selon trois options :

- l'option générale (segment 70),

- l'option biologies des systèmes (segment 71),

- l'option médecine cellulaire et moléculaire (segment 74).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0
BIM 7015	Séminaire de recherche 2	1.0
BIM 7022A	Lectures en biologie moléculaire 1	1.0

Cours	Titre	CR
BIM 7022B	Lectures en biologie moléculaire 2	1.0
BIM 7022C	Lectures en biologie moléculaire 3	1.0

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BIM 7001	Thèse	84.0

Segment 71 Propre à l'option biologie des systèmes

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 84 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0

Cours	Titre	CR
BIM 7015	Séminaire de recherche 2	1.0

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 7021A	Conférences en biologie du cancer 1	1.0
BIM 7021B	Conférences en biologie du cancer 2	1.0

Cours	Titre	CR
BIM 7021C	Conférences en biologie du cancer 3	1.0
BIM 7021D	Conférences en biologie du cancer 4	1.0

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BIM 7001	Thèse	84.0

Segment 74 Propre à l'option médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 84 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0
BIM 7015	Séminaire de recherche 2	1.0
BIM 7022A	Lectures en biologie moléculaire 1	1.0

Cours	Titre	CR
BIM 7022B	Lectures en biologie moléculaire 2	1.0
BIM 7022C	Lectures en biologie moléculaire 3	1.0

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BIM 7001	Thèse	84.0

2-740-1-0 version 04 (A20)

Maîtrise en ergothérapie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques tels le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Cheminement régulier
Ce cheminement s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

Cheminement international
Ce cheminement s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

L'étudiant inscrit au cheminement international pourra développer des compétences dans des contextes de diversité culturelle et professionnelle, se sensibiliser aux enjeux de santé mondiale ou internationale et développer son sens critique et sa réflexion quant à la pratique de l'ergothérapie à l'échelle internationale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Cheminement régulier

Candidat titulaire du baccalauréat en ergothérapie admis automatiquement
Le titulaire du baccalauréat en ergothérapie décerné par l'Université de Montréal est, à certaines conditions, automatiquement admis à la maîtrise en ergothérapie du continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.
Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en ergothérapie le titulaire du baccalauréat en ergothérapie doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir soumis son choix de cours du trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Candidat titulaire du baccalauréat en ergothérapie admissible

Le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie décerné par l'Université de Montréal dont la moyenne au baccalauréat est inférieure à 3,0 sur 4,3 peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission du programme intégré en ergothérapie.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en ergothérapie, le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- demander l'admission à la maîtrise pour le trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant.

Autres candidats
Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en ergothérapie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou un équivalent en ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent
- demander l'admission à la maîtrise pour le trimestre d'hiver.
- avoir au minimum 600 heures d'expérience en clinique en tant qu'ergothérapeute

Sur demande du Comité, les candidats devront se présenter à une entrevue.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises. Le département peut exiger d'obtenir les résultats d'un test de français langue étrangère.

Remarques
Statut étudiant
Il est à noter que :

- L'admission se fait seulement au trimestre d'hiver.
- Le trimestre préparatoire inclut des cours et un stage

Cheminement international

Le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie décerné par l'Université de Montréal est, sous certaines conditions, automatiquement admis à la Maîtrise en ergothérapie du continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en ergothérapie, le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 au cours de ses études de premier cycle et ne jamais avoir eu d'échec à un stage.
- avoir soumis son choix de cours du trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le candidat dont le dossier est retenu doit se présenter à une entrevue qui porte, notamment, sur la formation clinique envisagée ainsi que sur la maîtrise de la langue d'usage du milieu clinique où aura lieu le stage.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises. Le département peut exiger d'obtenir les résultats d'un test de français langue étrangère.

Documents additionnels à fournir

Cheminement régulier

- Une lettre d'intention ou de motivation détaillant les raisons de l'intérêt de l'étudiant pour des études de maîtrise en ergothérapie
- Curriculum vitae

Cheminement international

- Une lettre d'intention ou de motivation détaillant les raisons de l'intérêt pour le cheminement international.
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein (un an) et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans).

Statut

Ce programme n'est offert qu'à temps plein.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en ergothérapie

Structure du programme

Maîtrise en ergothérapie 2-740-1-0 version 04 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- Le cheminement régulier destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise (segment 72),

- Le cheminement international destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat – maîtrise et qui souhaitent poursuivre une partie de leurs études de maîtrise à l'étranger (segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires et de 12 à 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6018	Bioéthique pour les professions de santé	3.0
ERT 6030	Recherche et démarche clinique	4.0
ERT 6031	Ergothérapie et enjeux professionnels 2	3.0

Cours	Titre	CR
ERT 60511	Pratique réflexive et rétroaction 1	0.0
ERT 60512	Pratique réflexive et rétroaction 2	1.0

Bloc 01B Activités d'intégration

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 60901	Séminaire et accompagnement 1	0.0
ERT 60902	Séminaire et accompagnement 2	0.0
ERT 60903	Séminaire et accompagnement 3	2.0

Cours	Titre	CR
ERT 60911	Projet d'intégration en ergothérapie 1	0.0
ERT 60912	Projet d'intégration en ergothérapie 2	0.0
ERT 60913	Projet d'intégration en ergothérapie 3	6.0

Bloc 01C Approfondissement des connaissances

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 6071	Ergothérapie et lésions cérébrales	3.0
ERT 6072	Ergothérapie avancée en gérontologie	3.0
ERT 6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant	3.0
ERT 6074	Ergothérapie et relation thérapeutique	3.0
ERT 6076	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique	3.0
ERT 6077	Ergothérapie et ergonomie	3.0
ERT 6078	Ergothérapie et accessibilité des milieux	3.0
ERT 6083A	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement	3.0
ERT 6084A	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main	3.0
ERT 6085	Ergothérapie et l'utilisation du fauteuil roulant	3.0

Cours	Titre	CR
ERT 6086	Ergothérapie et milieu scolaire	3.0
ERT 6087	Accident vasculaire cérébral et ergothérapie	3.0
ERT 6088	Ergothérapie, santé mentale et retour au travail	3.0
HEC 6425	Leadership, santé et milieux cliniques (MNGT40425)	3.0
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0
REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation	3.0
REA 6011	Réadaptation et technologie	3.0
REA 6012	Transfert de connaissances en réadaptation	3.0
REA 6103	Travail de recherche en sciences de la réadaptation	3.0

Segment 72 Propre au cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires attribués à un stage et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72B Stage

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 6060	Formation clinique avancée	8.0

Segment 73 Propre au cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires attribués à un stage et entre 3 et 6 crédits à option.

Bloc 73A Santé mondiale

Option - Minimum 3, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ERT 6035	Ergothérapie et santé mondiale	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0

Bloc 73B Stage

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 6061	Formation clinique avancée à l'international	8.0

2-740-1-2 version 01 (A16)

Programme de qualification en ergothérapie

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Cette formation de qualification adaptée a pour objectif de soutenir les candidats formés à l'étranger dans leurs démarches d'admission à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, en assurant l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention de leur permis de pratique. Ce programme permet de former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
- avoir, au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Prescription de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Sur recommandation du Comité d'admission et de l'ordre des ergothérapeutes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposer d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours.

Notes : Consulter la page Web du site de l'École de réadaptation pour des renseignements plus détaillés.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf places

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres à temps plein. À noter, les cours s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Suspension et prolongation

L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Structure du programme

Programme de qualification en ergothérapie 2-740-1-2 version 01 (A16)

Le programme comporte 54 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 6 crédits à option provenant de cours offerts par l'École et 15 crédits attribués à deux stages de formation clinique. Le candidat peut se voir obligé de suivre des cours additionnels tel que prescrits par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le candidat pourrait se voir exempter certains cours en fonction de l'analyse du dossier effectuée par le Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le segment comporte 54 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
ERT 1401	Approches théoriques en ergothérapie	2.0
ERT 3401	Ergothérapie, enjeux professionnels et société	3.0
ERT 3411	Problématiques intégratives 2	3.0
ERT 6030	Recherche et démarche clinique	4.0
ERT 6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie	3.0
ERT 6034	Ergothérapie dans le système de santé	2.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 6071	Ergothérapie et lésions cérébrales	3.0
ERT 6072	Ergothérapie avancée en gérontologie	3.0
ERT 6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant	3.0
ERT 6074	Ergothérapie et relation thérapeutique	3.0
ERT 6076	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique	3.0
ERT 6077	Ergothérapie et ergonomie	3.0
ERT 6078	Ergothérapie et accessibilité des milieux	3.0
ERT 6083A	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement	3.0
ERT 6084A	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main	3.0
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0
REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation	3.0
REA 6012	Transfert de connaissances en réadaptation	3.0

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 3460	Formation clinique 3	7.0
ERT 6060	Formation clinique avancée	8.0

3-740-1-1 version 00 (H22)

D.E.P.A. en ergothérapie

Diplôme d'études professionnelles approfondies

Objectifs

Former des ergothérapeutes maitrisant des compétences d'agent de changement dans les milieux de pratique innovants afin d'augmenter l'accessibilité des services.

L'apprenant sera en mesure de :

- Mettre en place des pratiques chevronnées en utilisant l'occupation comme moyen d'intervention auprès des clientèles ayant peu accès à des services de réadaptation;
- Agir en tant qu'agent de changement au sein des équipes dont les pratiques sont ancrées dans un modèle biomédical et curatif dans le but de favoriser l'adoption d'un modèle écologique et biopsychosocial;
- Promouvoir l'apport de l'ergothérapie par un leadership collaboratif auprès des organismes communautaires, des municipalités et des instances décisionnelles;
- Revendiquer les changements requis et faire preuve de leadership stratégique afin d'assurer l'équité d'accès à des services de réadaptation pour tous les clients;
- Promouvoir de façon innovante les possibilités occupationnelles, le rendement occupationnel et la participation occupationnelle des clients afin de favoriser leur pleine participation sociale et leur intégration communautaire dans des milieux où le paradigme occupationnel n'est pas à l'avant-plan
- Plaider en faveur de l'utilisation des meilleures données probantes dans le domaine des sciences de l'occupation par les ergothérapeutes, les équipes professionnelles, les décideurs et les clients;
- Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer des programmes et services innovants et accessibles centrés sur l'occupation et adaptés au contexte de pratique dans une optique de pérennité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en ergothérapie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique de l'ergothérapie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en ergothérapie ou dans un domaine pertinent (p. ex : sciences de la réadaptation)
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

1.2 Conditions particulières d'admissibilité pour les personnes détentrice d'un baccalauréat en ergothérapie obtenu avant 2010 et ne détenant pas la maîtrise en ergothérapie

- être détenteur d'un permis de pratique de l'ergothérapie au Québec.

Un processus de reconnaissance des acquis expérientiels permettra d'évaluer le dossier des candidats ne possédant pas un diplôme de 2e cycle. Les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé ainsi que de l'anglais écrit.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae.
- Preuve du permis d'exercice valide de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ)

1.3 Exigences et/ou informations supplémentaires

- Une expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq ans est recommandée.
- Faire preuve du maintien des compétences dans le CV.
- Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein.

La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale.

Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature.

Remarque : compte tenu de l'offre de cours, le programme ne peut être complété en moins de trois trimestres.

Règles particulières quant au programme d'étude

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

- Une expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq ans est recommandée.
- Faire preuve du maintien des compétences dans le CV.
- Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.

Structure du programme

D.E.P.A. en ergothérapie 3-740-1-1 version 00 (H22)

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de ce D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires, dont 12 crédits consacrés à un stage mentoré, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 7030	Évaluation des pratiques avancées en ergothérapie	3.0

Bloc 70B Intervention auprès des enfants

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 7011	Ergothérapie avancée et milieu scolaire	3.0
ERT 7013	Ergothérapie avancée et problèmes spécifiques	3.0
ERT 7014	Ergothérapie avancée et insertion professionnelle	3.0

Bloc 70C Intervention auprès des adultes et des personnes âgées

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 7021	Ergothérapie avancée et maladies chroniques	3.0
ERT 7022	Ergothérapie avancée et difficultés cognitives	3.0
ERT 7023	Ergothérapie avancée et douleur persistante	3.0
ERT 7024	Ergothérapie avancée et évaluation à l'urgence	3.0
ERT 7025	Ergothérapie avancée et oncologie	3.0
ERT 7026	Ergothérapie avancée et pratique communautaire	3.0
ERT 7027	Ergothérapie avancée et intervention cognitive	3.0
ERT 7028	Ergothérapie avancée et congé hospitalier	3.0

Bloc 70D Sciences de l'implantation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
ASA 6767	Leadership et connaissance de soi	3.0
HEC 6145	Enjeux stratégiques : défis et nouvelles réalités	3.0
HEC 6430D	Éthique et organisation (ETHI 40401)	3.0
HEC 6440D	Gestion du changement stratégique (MNGT 40460)	3.0
HEC 6565D	Comportement humain au travail (MNGT40400)	3.0
SPU 7009	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances	3.0

Bloc 70E Stage mentoré

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ERT 7060	Stage mentoré en ergothérapie avancée	12.0

2-534-1-0 version 01 (A22)

Maîtrise en conseil génétique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux de la maîtrise en conseil génétique sont de former des professionnels de la santé spécialisés dans le champ d'expertise de la génétique médicale.

Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances permettant au conseiller génétique de transmettre de l'information génétique et du soutien à des individus et à des familles aux prises avec une maladie héréditaire. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre une carrière de conseiller en dans divers milieux, principalement hospitaliers.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en conseil génétique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Remarque : L'étudiant doit avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises. Le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Trois lettres de recommandation

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

1.2 Formation requise

- posséder un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) ou un diplôme dans la discipline appropriée; ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

Conditions particulières à l'Option Conseil génétique
Posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques; au besoin des cours complémentaires seront exigés; sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Il est à noter que la date limite pour soumettre une demande d'admission à la maîtrise en conseil génétique est le 1er févier (ce programme accueille une seule cohorte par année). En conséquence, les admissions sont possibles au trimestre d'automne seulement. La capacité d'accueil est limitée.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Les cours, stages et ateliers s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres à temps plein.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 dans les cours du microprogramme en génétique médicale peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise en conseil génétique. La réussite du microprogramme en génétique médicale ne garantit pas l'admission à la maîtrise. L'étudiant admis à la maîtrise en conseil génétique peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

Structure du programme

Maîtrise en conseil génétique 2-534-1-0 version 01 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle inclut des stages.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 85

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à des stages, et 3 crédits à option.

Bloc 85A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CGE 6001	Principes de génétique médicale	3.0
CGE 6002	Aspects éthiques et juridiques de la génétique	3.0
CGE 6003	Aspects psychologiques du conseil génétique	3.0
CGE 6004	Génétique des populations et épidémiologie	3.0
CGE 6009	Atelier en conseil génétique 1	3.0
CGE 6010	Atelier en conseil génétique 2	3.0

Bloc 85B

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
NSC 6035	Neurogénétique: Bases et développements	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 85C

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CGE 6020A	Stage en milieu pédiatrique A	2.5
CGE 6020B	Stage en milieu pédiatrique B	2.5
CGE 6021A	Stage en milieu adulte A	2.5
CGE 6021B	Stage en milieu adulte B	2.5
CGE 6022A	Stage en diagnostic prénatal A	2.5
CGE 6022B	Stage en diagnostic prénatal B	2.5
CGE 6023	Stage en laboratoires diagnostiques	5.0
CGE 6024A	Stage en conseil génétique A	2.0
CGE 6024B	Stage en conseil génétique B	2.0

2-534-6-1 version 00 (H10)

Microprogramme de deuxième cycle en génétique médicale

Attestation

Objectifs

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en génétique médicale. Il peut soit constituer la première étape vers une potentielle admission à la maîtrise en Sciences Biomédicales option conseil génétique ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en génétique médicale. Le microprogramme seul ne mène pas à une reconnaissance professionnelle et ne permet pas d'exercer le métier de conseiller en génétique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (génétique médicale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, en biochimie, en génétique, en épidémiologie et biostatistiques ; au besoin, des cours complémentaires seront exigés

La capacité d'accueil à ce programme est limitée.

Les étudiants qui y sont inscrits doivent avoir une excellente connaissance de la langue française et une bonne connaissance de la langue anglaise.

Documents additionnels à fournir

- lettre de motivation
- curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise individualisée (conseil génétique). La réussite du microprogramme de deuxième cycle (génétique médicale) ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en génétique médicale 2-534-6-1 version 00 (H10)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CGE 6001	Principes de génétique médicale	3.0
CGE 6002	Aspects éthiques et juridiques de la génétique	3.0
CGE 6003	Aspects psychologiques du conseil génétique	3.0
CGE 6004	Génétique des populations et épidémiologie	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir parmi les cours de biochimie (BCM), bioéthique (BIE), Droit (DRT), Médecine sociale et préventive (MSO), pathologie et biologie cellulaire (PBC), pharmacologie (PGM), Philosophie (PHI), psychologie (PSY), Sciences cliniques (SMC) et Sciences infirmières (SOI) de la liste suivante ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugé pertinent à la formation du candidat et approuvé par le responsable du programme. Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

Cours	Titre	CR
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie	3.0
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6540	Éthique et philosophie sociale	3.0
PSY 6093	Psychologie interculturelle	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0

2-535-1-0 version 10 (A14)

Maîtrise en génie biomédical

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

Programme offert en collaboration avec Polytechnique Montréal

Objectifs

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

Option génie clinique (maîtrise sans mémoire)
Évaluation, acquisition, implantation, gestion et sécurité des technologies de la santé dans les services cliniques hospitaliers. Option contingentée dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux physiciens. Aussi offerte dans un cheminement de baccalauréat-maîtrise intégré avec l'École Polytechnique.

Profil avec mémoire
Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph. D. en génie biomédical.

Profil sans mémoire (avec travail dirigé et possibilité de stage)
Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

Concentrations

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)
Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculosquelettique et du corps humain, analyse des mouvements.

2. Électrophysiologie (maîtrise avec ou sans mémoire)
Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec ou sans mémoire)
Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Musculosquelettique (maîtrise avec ou sans mémoire)
Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de réaliser des études expérimentales et cliniques, ainsi que de la modélisation biomécanique du système musculosquelettique.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)
Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)
ADMISSIONS SUSPENDUES. Cette concentration sera disponible ultérieurement.
Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)
Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de faire dès études expérimentales et de la modélisation dans le domaine de la nanotechnologie et les nanomatériaux pour le biomédical, les biocapteurs, les biomicrosystèmes et la biophotonique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux.

Option génie clinique

- être titulaire d'un baccalauréat en génie ou d'un baccalauréat en physique. Le candidat pourrait se voir imposer jusqu'à 8 cours complémentaires dans les disciplines jugées nécessaires.
- l'option étant contingentée, une entrevue de sélection est imposée.

Cheminement BMI

Pour le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) en génie biomédical, option Génie clinique, entre l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, le candidat doit :

- avoir complété ou être en voie de compléter 105 crédits du cheminement BMI, avec une moyenne égale ou supérieure à 3,0 sur 4,0
- le programme étant contingenté, une entrevue de sélection est imposée
- un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres équivalent plein temps. Les stages se prolongent au-delà de 3 trimestres.

Structure du programme

Maîtrise en génie biomédical 2-535-1-0 version 10 (A14)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les modalités avec mémoire (MM) ou travail dirigé/stage (TS). L'étudiant doit choisir parmi les deux options suivantes : option GÉNÉRALE ou option GÉNIE CLINIQUE.

L'option GÉNÉRALE comporte les concentrations suivantes :

- Biomécanique (70C1) (MM ou TS)

- Électrophysiologie (70C2) (MM ou TS)

- Génie tissulaire et biomatériaux (70C3) (MM ou TS)

- Musculosquelettique (70C4) (MM ou TS)

- Instrumentation et imagerie biomédicale (70C5) (MM ou TS)

- Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (70C6) (MM ou TS)

- Sciences de l'information en santé (70C7) (TS) ADMISSIONS SUSPENDUES

Au plus 9 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical.

- option GÉNIE CLINIQUE (segment 71) (TS)

Le cours MMD 6100 de 3 cr. "Carrière de chercheur en santé" est recommandé (en surplus).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70C1 Option Générale : Biomécanique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire.

Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et 31 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique

Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

MM-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique

Obligatoire - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6102	Modélisation biomédicale	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6700	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)	3.0

MM-Bloc 70C1C Recherche et mémoire

Concentration Biomécanique

Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6188	Mémoire	30.0

TS-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique

Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

TS-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique

Obligatoire - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6102	Modélisation biomédicale	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6700	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)	3.0

TS-Bloc 70C1C

Concentration Biomécanique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6113	Stage en génie biomédical	6.0
GBM 61131	Stage en génie biomédical 1	0.0
GBM 61132	Stage en génie biomédical 2	6.0
GBM 6902	Projet de maîtrise 2	9.0

Cours	Titre	CR
GBM 6903	Projet dirigé	12.0
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

TS-Bloc 70C1D

Concentration Biomécanique

Option - Minimum 16 crédits, maximum 22 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Cours	Titre	CR
CHI 1045	Anatomie de l'appareil locomoteur	4.0

Cours	Titre	CR
GIN 6215	Méthodes numériques en ingénierie (MEC6215)	3.0

Segment 70C2 Option Générale: Électrophysiologie

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires et 28 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie

Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

MM-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie

Option - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6102	Modélisation biomédicale	3.0

Cours	Titre	CR
GBM 6106	Méthodes des systèmes en physiologie	3.0

MM-Bloc 70C2C Recherche et mémoire

Concentration Électrophysiologie

Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6188	Mémoire	30.0

TS-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie

Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

TS-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie

Obligatoire - 15 crédits. Si le cours GBM 6101 n'est pas offert, choisir tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6102	Modélisation biomédicale	3.0

Cours	Titre	CR
GBM 6106	Méthodes des systèmes en physiologie	3.0

TS-Bloc 70C2C

Concentration Électrophysiologie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6113	Stage en génie biomédical	6.0
GBM 61131	Stage en génie biomédical 1	0.0
GBM 61132	Stage en génie biomédical 2	6.0
GBM 6902	Projet de maîtrise 2	9.0

Cours	Titre	CR
GBM 6903	Projet dirigé	12.0
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

Segment 70C3 Option Générale : Génie tissulaire et biomatériaux

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 43 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux

Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

MM-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux

Option - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6196	Organes sur puce	2.0
GIN 6540	Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6555	Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)	3.0
GIN 6605	Médecine regénératrice et nanomédecine (GBM8605)	3.0

MM-Bloc 70C3C Recherche et mémoire

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux

Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6188	Mémoire	30.0

TS-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux

Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

TS-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6113	Stage en génie biomédical	6.0
GBM 61131	Stage en génie biomédical 1	0.0
GBM 61132	Stage en génie biomédical 2	6.0
GBM 6902	Projet de maîtrise 2	9.0

Cours	Titre	CR
GBM 6903	Projet dirigé	12.0
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

TS-Bloc 70C3C

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux

Option - Minimum 28 crédits, maximum 34 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Cours	Titre	CR
GBM 6196	Organes sur puce	2.0
GIN 6540	Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)	3.0
GIN 6555	Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)	3.0
GIN 6605	Médecine regénératrice et nanomédecine (GBM8605)	3.0

Segment 70C4 Option Générale: Musculosquelettique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 8 crédits à option.

Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C4A

Concentration Musculosquelettique

Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

MM-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique

Obligatoire - 4 crédits. Les cours MMD66001 et MMD6602 sont équivalents au cours MMD6600. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MMD 6049	Trouble de la mobilité et de la posture	1.0
MMD 66001	Stage en mobilité et posture 1	0.0
MMD 66002	Stage en mobilité et posture 2	2.0

MM-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique

Option - 9 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Cours	Titre	CR
GIN 6555	Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)	3.0
GIN 6700	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)	3.0

MM-Bloc 70C4D Recherche et mémoire

Concentration Musculosquelettique

Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6188	Mémoire	30.0

TS-Bloc 70C4A

Concentration Musculosquelettique

Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

TS-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique

Obligatoire - 4 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MMD 6049	Trouble de la mobilité et de la posture	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 66001	Stage en mobilité et posture 1	0.0
MMD 66002	Stage en mobilité et posture 2	2.0

TS-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6113	Stage en génie biomédical	6.0
GBM 61131	Stage en génie biomédical 1	0.0
GBM 61132	Stage en génie biomédical 2	6.0
GBM 6902	Projet de maîtrise 2	9.0

Cours	Titre	CR
GBM 6903	Projet dirigé	12.0
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

TS-Bloc 70C4D

Concentration Musculosquelettique

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Cours	Titre	CR
GIN 6555	Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6700	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)	3.0

Segment 70C5 Option Générale : Instrumentation et imagerie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 32 crédits obligatoires et 13 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale

Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

MM-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale

Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6102	Modélisation biomédicale	3.0
GBM 6106	Méthodes des systèmes en physiologie	3.0
GBM 6118	Imagerie médicale	3.0
GBM 6119	Méthodes de traitement d'images cellulaires	1.0

Cours	Titre	CR
GIN 6700	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)	3.0
GIN 6802	Biophotonique (GBM8802)	3.0
GIN 6812	Traitement et analyse d'images (ELE8812)	3.0

MM-Bloc 70C5C Recherche et mémoire

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale

Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6188	Mémoire	30.0

TS-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale

Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

TS-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale

Obligatoire - 31 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6102	Modélisation biomédicale	3.0
GBM 6106	Méthodes des systèmes en physiologie	3.0
GBM 6118	Imagerie médicale	3.0
GBM 6119	Méthodes de traitement d'images cellulaires	1.0

Cours	Titre	CR
GIN 6700	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)	3.0
GIN 6802	Biophotonique (GBM8802)	3.0
GIN 6812	Traitement et analyse d'images (ELE8812)	3.0

TS-Bloc 70C5C

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale

Option - Maximum 4 crédits. Le cours suivant ou tout cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Cours	Titre	CR
IFT 6150	Traitements d'images	4.0

TS-Bloc 70C5D

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6113	Stage en génie biomédical	6.0
GBM 61131	Stage en génie biomédical 1	0.0
GBM 61132	Stage en génie biomédical 2	6.0
GBM 6902	Projet de maîtrise 2	9.0

Cours	Titre	CR
GBM 6903	Projet dirigé	12.0
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

Segment 70C6 Option Générale : Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

MM-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GIN 6310	Microfabrication (PHS8310)	3.0
GIN 6555	Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6802	Biophotonique (GBM8802)	3.0
GIN 6810	Nanotechnologie biomédicale (GBM8810)	3.0

MM-Bloc 70C6C Recherche et mémoire

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6188	Mémoire	30.0

TS-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

TS-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Obligatoire - 28 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GIN 6310	Microfabrication (PHS8310)	3.0
GIN 6555	Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)	3.0
GIN 6802	Biophotonique (GBM8802)	3.0
GIN 6810	Nanotechnologie biomédicale (GBM8810)	3.0

TS-Bloc 70C6D

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6113	Stage en génie biomédical	6.0
GBM 61131	Stage en génie biomédical 1	0.0
GBM 61132	Stage en génie biomédical 2	6.0
GBM 6902	Projet de maîtrise 2	9.0
GBM 6903	Projet dirigé	12.0
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

Segment 70C7 Option Générale : Sciences de l'information en santé

NOTEZ QUE LES ADMISSIONS POUR CETTE CONCENTRATION SONT PRÉSENTEMENT SUSPENDUES. CETTE CONCENTRATION SERA DISPONIBLE ULTÉRIEUREMENT.

Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage, et 12 crédits à option.

TS-Bloc 70C7A

Concentration Sciences de l'information en santé

Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0
GBM 6904	Séminaire de génie biomédical	1.0

TS-Bloc 70C7B

Concentration Sciences de l'information en santé

Obligatoire - 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 3000	Physiologie, systèmes et technologies	3.0
GBM 6112	Services de santé et hospitaliers	3.0
GBM 6118	Imagerie médicale	3.0

TS-Bloc 70C7C

Concentration Sciences de l'information en santé

Obligatoire - 18 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
GBM 6113	Stage en génie biomédical	6.0
GBM 61131	Stage en génie biomédical 1	0.0
GBM 61132	Stage en génie biomédical 2	6.0

Cours	Titre	CR
GBM 6903	Projet dirigé	12.0
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

TS-Bloc 70C7D

Concentration Sciences de l'information en santé

Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Cours	Titre	CR
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0

Segment 71 Propre à l'option Génie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 27 crédits à option, dont 24 crédits attribués à un travail dirigé et un stage, et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GBM 6112	Services de santé et hospitaliers	3.0
GBM 6126	Labos, services et équipements	3.0
GIN 3405	Réseaux informatiques(INF3405)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6130	Processus et configuration de projets tech. (IND6130)	3.0
GIN 6225	Ingénierie industrielle des systèmes de santé (IND6225)	3.0

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 6918	Concepts de radioprotection pour le génie clinique	3.0

Bloc 71D Stage et projet dirigé

Option - 24 crédits.

Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.

Cours	Titre	CR
GBM 6127	Stage en génie clinique	12.0
GBM 6903	Projet dirigé	12.0

Cours	Titre	CR
GBM 69031	Projet dirigé 1	0.0
GBM 69032	Projet dirigé 2	12.0

2-535-1-1 version 02 (A26)

D.E.S.S. en génie biomédical

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert en collaboration avec Polytechnique Montréal

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomécanique et musculosquelettique, électrophysiologie et neurotechnologies, génie tissulaire et biomatériaux, imagerie biomédicale, biophotonique et nanotechnologies biomédicales, génie clinique). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

D.E.S.S. en génie biomédical 2-535-1-1 version 02 (A26)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 28 crédits à option.

Les cours choisis sont sujets à l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédit.

Cours	Titre	CR
GBM 6125	Bases du génie biomédical	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 70B

Option - Maximum 2 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6502	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées	1.0
BIM 6065C	Analyse bio-informatique	1.0
BIM 6065E	Biochimie des protéines	1.0

Cours	Titre	CR
GBM 6119	Méthodes de traitement d'images cellulaires	1.0
GIN 6403	Ergonomie sécurité (IND6403)	3.0

Bloc 70C

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
GBM 3000	Physiologie, systèmes et technologies	3.0
GBM 6112	Services de santé et hospitaliers	3.0
GBM 6952	Cours spéciaux en génie biomédical 2	2.0
GBM 6953	Cours spéciaux en génie biomédical 3	3.0
GIN 3103	Réglementation des instruments médicaux (GBM3103)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6130	Processus et configuration de projets tech. (IND6130)	3.0
GIN 6225	Ingénierie industrielle des systèmes de santé (IND6225)	3.0
GIN 6330	Technologies biomédicales émergentes (GBM6330)	3.0
GIN 6331	Research translation, biological science(GBM6331E)	3.0
MMD 6020	Fondements de la médecine computationnelle	3.0
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0

Bloc 70D Thématique biomécanique et musculosquelettique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GIN 6145A	Ingénierie de la réadaptation (GBM6145A)	3.0
GIN 6210A	Éléments finis en mécanique des fluides (MEC6210)	3.0
GIN 6401C	Mécanique des corps déformables (MEC6401)	3.0
GIN 6710	Robotique médicale (GBM6710)	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 6838	Biomécanique : modèles et analyse	3.0
MMD 6049	Trouble de la mobilité et de la posture	1.0
MMD 66001	Stage en mobilité et posture 1	0.0
MMD 66002	Stage en mobilité et posture 2	2.0

Bloc 70E Thématique électrophysiologie et neurotechnologies

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GBM 6106	Méthodes des systèmes en physiologie	3.0
GIN 6215	Méthodes numériques en ingénierie (MEC6215)	3.0
GIN 6321	Neurotechnologies et neurosciences (GBM8321)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6322E	Neuroprosthetics (GBM8322E)	3.0
GIN 6332E	Brainhack School (GBM6332E)	3.0
NSC 6084	Neurosciences computationnelles	3.0

Bloc 70F Thématique génie tissulaire et biomatériaux

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
GBM 6196	Organes sur puce	2.0
GIN 6215Z	Mécanobio, imagerie et thermo vivant (GBM8215)	3.0
GIN 6540	Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)	3.0
GIN 6555	Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)	3.0
GIN 6570	Biomatériaux (GBM8570)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6605	Médecine regénératrice et nanomédecine (GBM8605)	3.0
GIN 6610Z	Analyse des procédés biopharmaceutiques (GCH8610)	3.0
GIN 6615	Règlementation des procédés propres (GCH8615)	3.0
GIN 6640	Procédés biopharmaceutiques (GCH8640)	3.0
GIN 6670	Immunité et interactions biomoléculaires (GBM8670)	3.0

Bloc 70G Thématique imagerie biomédicale

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GBM 6118	Imagerie médicale	3.0
GBM 6119	Méthodes de traitement d'images cellulaires	1.0
GIN 6378	Principe d'imagerie biomédicale (GBM8378)	3.0
GIN 6700	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6770	Traitement numérique d'images médicales (GBM8770)	3.0
GIN 6812	Traitement et analyse d'images (ELE8812)	3.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0

Bloc 70H Thématique biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
GIN 6310	Microfabrication (PHS8310)	3.0
GIN 6405	Biocapteurs basés sur résonnance plasmon (GCH8405)	3.0
GIN 6802	Biophotonique (GBM8802)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6810	Nanotechnologie biomédicale (GBM8810)	3.0
GIN 6871	Biomicrosystèmes (GBM8871)	3.0

3-535-1-0 version 04 (A26)

Doctorat en génie biomédical

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Programme offert en collaboration avec Polytechnique Montréal

Objectifs

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité, tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur la biomécanique et la musculosquelettique, l'électrophysiologie et les neurotechnologies, le génie tissulaire et les biomatériaux, l'imagerie biomédicale, la biophotonique et la nanotechnologie biomédicale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugés équivalentes
- avoir obtenu, au 2^{e} cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.).

Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux du candidat

Structure du programme

Doctorat en génie biomédical 3-535-1-0 version 04 (A26)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6100R	Carrière de chercheur en santé	3.0

Bloc 70B

Obligatoire - 87 crédits.

Cours	Titre	CR
GBM 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
GBM 7025	Thèse	87.0

2-352-1-0 version 02 (A22)

Maîtrise en kinésiologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Dans une perspective de formation continue et flexible, ce programme vise un approfondissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la kinésiologie. La formation offre la possibilité d'approfondir les connaissances et leur application dans quatre options :

- Générale;
- Réentraînement des populations symptomatiques ;
- Préparation physique;
- Promotion de l'activité physique.

Il vise également le développement de connaissances permettant d'élaborer, de promouvoir et d'implanter des interventions novatrices ainsi que d'améliorer les pratiques dans divers milieux et auprès de populations variées. Par la part importante accordée à l'encadrement d'expériences pratiques dans les divers milieux professionnels, le programme veut également favoriser un transfert des connaissances et un impact positif sur la population et le système de santé. En favorisant la réflexion critique chez l'étudiant, tant sur son intervention que sur la littérature scientifique et les pratiques en activité physique, le programme vise à former les professionnels de la kinésiologie de demain en perfectionnant et développant leurs compétences.

Segment 70 - Générale
Former des professionnels capables de planifier, mettre en oeuvre et évaluer des programmes novateurs d'intervention en kinésiologie ainsi que d'améliorer les pratiques dans divers milieux et auprès de populations variées.

Segment 71 - Réentraînement des populations symptomatiques
Former des professionnels capables de planifier, mettre en place et évaluer des programmes de réentraînement cardiorespiratoire, métabolique et autres par les sciences et les techniques kinésiologiques.

Segment 72 - Préparation physique
Former des professionnels capables de planifier, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de préparation physique auprès de différents individus et groupes sportifs afin d'améliorer leur performance sportive et réduire leur risque de blessure.

Segment 73 - Promotion de l'activité physique
Former des professionnels capables de planifier, mettre en place et évaluer des programmes de promotion de l'activité physique auprès de différents groupes sociaux afin d'améliorer leur santé et leur bien-être.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en kinésiologie ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat diplômé en éducation physique, physiothérapie, nutrition, santé publique ou autre discipline des sciences de la santé, devra réussir une propédeutique pouvant aller jusqu'à 30 crédits de cours de base. Le cas échéant, la propédeutique est déterminée par le comité des études supérieures de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation.
  Après une présentation du parcours du candidat, la lettre mettra en avant les raisons justifiant son choix d'intégrer le programme et l'option choisie. Si le candidat a une formation autre qu'en kinésiologie, la lettre indiquera également comment ce choix s'inscrit dans les objectifs professionnels du candidat.

Note: dans le cas où l'admission serait conditionnelle à la réussite d'une propédeutique nécessitante des cours pratiques, l'admission à la Maîtrise en kinésiologie pourra seulement avoir lieu au trimestre d'automne

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein et la scolarité maximale est de six trimestres (deux ans).

Transfert et équivalence

Les étudiants inscrits au programme de D.E.S.S. en kinésiologie et au Microprogramme de 2e cycle en kinésiologie sont admissibles à la Maîtrise en kinésiologie et peuvent faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre du D.E.S.S ou du microprogramme.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Exigences particulières

Les étudiants sont autorisés à suivre un maximum de 15 crédits de cours offerts dans une autre unité que l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique (EKSAP) ou dans un autre établissement universitaire que l'Université de Montréal.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en kinésiologie
- DESS en kinésiologie

Structure du programme

Maîtrise en kinésiologie 2-352-1-0 version 02 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon la modalité stage à l'intérieur de laquelle il est possible de suivre des crédits consacrés à un travail dirigé et selon les quatre options suivantes, pour lesquels les crédits sont répartis comme suit : 27 crédits obligatoires (segments 01 et (70 ou 71 ou 72 ou 73)) et 18 crédits à option.

- option générale (segment 70)

- option réentraînement des populations symptomatiques (segment 71),

- option préparation physique (segment 72),

- option promotion de l'activité physique (segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6500	Activité physique et santé	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 6800	Méthodologie de la recherche	3.0

Bloc 01B Réentraînement des populations symptomatiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6425	Leadership, santé et milieux cliniques (MNGT40425)	3.0
KIN 6833	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques	3.0
KIN 6843	Exercice et métabolisme	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie	3.0

Bloc 01C Préparation physique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6482	Enjeux économiques du monde du sport (ECON40802)	3.0
KIN 6830	Neurophysiologie avancée du mouvement	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain	3.0
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain	3.0

Bloc 01D Promotion de l'activité physique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6400	Marketing du sport (MARK40100)	3.0
HEC 6430	Leadership et sport (MNGT40430)	3.0
HEC 6436	Management du sport: stratégies et pratiques de gestion des organisations sportives (MNGT40436)	3.0
SOL 6448	Méthodes de sondage	3.0
SOL 6657	Famille et société	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 01E Stages complémentaires et travaux dirigés

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6811	Stage en kinésiologie	3.0
KIN 6812	Stage en kinésiologie	6.0
KIN 6814	Travail dirigé	3.0
KIN 6815	Travail dirigé	6.0
KIN 6816	Travail dirigé	9.0

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6530	Exercices et problèmes musculosquelettiques	3.0
KIN 6837	Conditions symptomatiques et réentraînement	3.0
KIN 6848	Promotion de l'activité physique et de la santé	3.0

Bloc 70B Complément de formation

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6437	Sports et société (MNGT40437)	3.0
KIN 6510	Physiopathologie de l'exercice	3.0
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion	3.0
KIN 6525	Évaluation en promotion de l'activité physique	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0
KIN 6842	Physiologie de l'exercice	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC	3.0

Bloc 70C Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6813	Stage en kinésiologie	9.0

Segment 71 Propre à l'option réentraînement des populations symptomatiques

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6510	Physiopathologie de l'exercice	3.0
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion	3.0
KIN 6530	Exercices et problèmes musculosquelettiques	3.0
KIN 6837	Conditions symptomatiques et réentraînement	3.0

Bloc 71B Complément de formation

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6525	Évaluation en promotion de l'activité physique	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0
KIN 6842	Physiologie de l'exercice	3.0
KIN 6848	Promotion de l'activité physique et de la santé	3.0

Bloc 71C Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6871	Stage en réentraînement et intervention clinique	9.0

Segment 72 Propre à l'option préparation physique

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6530	Exercices et problèmes musculosquelettiques	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0
KIN 6842	Physiologie de l'exercice	3.0

Bloc 72B Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6872	Stage en préparation physique et performance	9.0

Segment 73 Propre à l'option promotion de l'activité physique

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
KIN 6525	Évaluation en promotion de l'activité physique	3.0
KIN 6848	Promotion de l'activité physique et de la santé	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

Bloc 73B Complément de formation

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6437	Sports et société (MNGT40437)	3.0
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0

Bloc 73C Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6873	Stage en promotion de l'activité physique	9.0

2-352-1-1 version 02 (A22)

D.E.S.S. en kinésiologie

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Dans une perspective de formation continue et flexible, ce programme vise un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la kinésiologie. Il vise le développement de connaissances dans les champs de pratique reliés, entre autres, au réentrainement cardiométabolique de populations symptomatiques, à la préparation physique auprès de différents individus et groupes sportifs afin d'améliorer leur performance sportive et réduire leur risque de blessure et à la promotion de l'activité physique. En favorisant la réflexion critique chez l'étudiant, tant sur son intervention que sur la littérature scientifique et les pratiques en activité physique, le programme aspire à former les professionnels de la kinésiologie de demain en perfectionnant et développant leurs compétences.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en kinésiologie ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat diplômé en éducation physique, physiothérapie, nutrition, santé publique ou autre discipline des sciences de la santé, devra réussir une propédeutique pouvant aller jusqu'à 30 crédits de cours de base. Le cas échéant, la propédeutique est déterminée par le comité des études supérieures de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^{e} cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation.

Après une présentation du parcours du candidat, la lettre mettra en avant les raisons justifiant son choix d'intégrer le programme et l'option choisie. Si le candidat a une formation autre qu'en kinésiologie, la lettre indiquera également comment ce choix s'inscrit dans les objectifs professionnels du candidat.

Note: dans le cas où l'admission serait conditionnelle à la réussite d'une propédeutique nécessitante des cours pratiques, l'admission au D.E.S.S en kinésiologie pourra seulement avoir lieu au trimestre d'automne

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'étude sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'étude.

Transfert et équivalence

Les étudiants inscrits au Microprogramme en kinésiologie sont admissibles au D.E.S.S. en kinésiologie et peuvent faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

Les étudiants du programme de D.E.S.S. en kinésiologie peuvent être admissibles à la Maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre de ce programme.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en kinésiologie

Structure du programme

D.E.S.S. en kinésiologie 2-352-1-1 version 02 (A22)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6500	Activité physique et santé	3.0
KIN 6530	Exercices et problèmes musculosquelettiques	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 6800	Méthodologie de la recherche	3.0

Bloc 70B

Option - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6510	Physiopathologie de l'exercice	3.0
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion	3.0
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6525	Évaluation en promotion de l'activité physique	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0
KIN 6830	Neurophysiologie avancée du mouvement	3.0
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain	3.0
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain	3.0
KIN 6833	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques	3.0
KIN 6837	Conditions symptomatiques et réentraînement	3.0
KIN 6842	Physiologie de l'exercice	3.0
KIN 6843	Exercice et métabolisme	3.0
KIN 6848	Promotion de l'activité physique et de la santé	3.0

2-352-6-0 version 02 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie

Attestation

Objectifs

Dans une perspective de formation continue, ce programme vise une actualisation des connaissances et des meilleures pratiques en vigueur dans le domaine de la kinésiologie. En favorisant le développement d'une réflexion critique chez l'étudiant, tant sur son intervention que sur la littérature scientifique et les pratiques en activité physique, le programme aspire à former les professionnels de la kinésiologie de demain.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en kinésiologie ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat diplômé en éducation physique, physiothérapie, nutrition, santé publique ou autre discipline des sciences de la santé, devra réussir une propédeutique pouvant aller jusqu'à 30 crédits de cours de base. Le cas échéant, la propédeutique est déterminée par le comité des études supérieures de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation.

Après une présentation du parcours du candidat, la lettre mettra en avant les raisons justifiant son choix d'intégrer le programme et l'option choisie. Si le candidat a une formation autre qu'en kinésiologie, la lettre indiquera également comment ce choix s'inscrit dans les objectifs professionnels du candidat.

Note: dans le cas où l'admission serait conditionnelle à la réussite d'une propédeutique nécessitante des cours pratiques, l'admission au Microprogramme de 2e cycle en kinésiologie pourra seulement avoir lieu au trimestre d'automne

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

L'étudiant peut être admissible au D.E.S.S. en kinésiologie ou à la Maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie 2-352-6-0 version 02 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6500	Activité physique et santé	3.0
KIN 6530	Exercices et problèmes musculosquelettiques	3.0

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6510	Physiopathologie de l'exercice	3.0
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion	3.0
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6525	Évaluation en promotion de l'activité physique	3.0
KIN 6800	Méthodologie de la recherche	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0
KIN 6830	Neurophysiologie avancée du mouvement	3.0
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain	3.0
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain	3.0
KIN 6833	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques	3.0
KIN 6837	Conditions symptomatiques et réentraînement	3.0
KIN 6842	Physiologie de l'exercice	3.0
KIN 6843	Exercice et métabolisme	3.0
KIN 6848	Promotion de l'activité physique et de la santé	3.0

2-500-1-0 version 04 (A00)

Maîtrise en microbiologie et immunologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en microbiologie et immunologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire du diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en microbiologie et immunologie

Structure du programme

Maîtrise en microbiologie et immunologie 2-500-1-0 version 04 (A00)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

Les cours MCB60511 et MCB60512 sont équivalents au cours MCB6051.

Cours	Titre	CR
MCB 60511	Séminaire de recherche 1.1	0.0
MCB 60512	Séminaire de recherche 1.2	1.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Pour compléter ce bloc, l'étudiant désirant s'inscrire à tout autre cours des études supérieures du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie ou d'autres départements devra faire approuver son choix par le Comité des études supérieures du département.

Cours	Titre	CR
MCB 6012	Microbiologie fondamentale	3.0
MCB 6020	Bactériologie et laboratoire	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0
MCB 6034	Immunologie médicale	3.0
MCB 6035	Immunothérapie et immunologie du cancer	3.0
MCB 6043	Virologie fondamentale	3.0
MCB 6068	Parasitologie médicale	3.0
MCB 6070	Mycologie médicale	3.0
MCB 6093	Maladies infectieuses	3.0
MCB 6094	Méthode d'épidémiologie des maladies infectieuses	3.0
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 38 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 6915	Mémoire	37.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

3-500-1-0 version 04 (H98)

Doctorat en microbiologie et immunologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, à la suite d'une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en microbiologie et immunologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en microbiologie et immunologie, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et d'une tout autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en biologie moléculaire
- Maîtrise en microbiologie et immunologie

Structure du programme

Doctorat en microbiologie et immunologie 3-500-1-0 version 04 (H98)

Le doctorat comporte 90 crédits.

Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaire du département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052. Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

Cours	Titre	CR
MCB 7001	Lectures dirigées en microbiologie	1.0
MCB 70521	Séminaire de recherche 2.1	0.0
MCB 70522	Séminaire de recherche 2.2	1.0

Cours	Titre	CR
MCB 70531	Séminaire de recherche 3.1	0.0
MCB 70532	Séminaire de recherche 3.2	1.0

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 87 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
MCB 7902	Thèse	87.0

3-503-1-1 version 02 (H98)

Doctorat en virologie et immunologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en virologie et immunologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une maîtrise en microbiologie et immunologie ou dans une discipline jugée appropriée ou posséder une formation équivalente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et d'une tout autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Structure du programme

Doctorat en virologie et immunologie 3-503-1-1 version 02 (H98)

Le doctorat comporte 90 crédits.

La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052. Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

Cours	Titre	CR
MCB 7001	Lectures dirigées en microbiologie	1.0
MCB 70521	Séminaire de recherche 2.1	0.0
MCB 70522	Séminaire de recherche 2.2	1.0

Cours	Titre	CR
MCB 70531	Séminaire de recherche 3.1	0.0
MCB 70532	Séminaire de recherche 3.2	1.0

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 87 crédits.

Cours	Titre	CR
VIR 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
VIR 7904	Thèse	87.0

2-530-1-1 version 00 (A15)

Maîtrise en neurosciences

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- Deux lettres de recommandation.
- Plan global d'études (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Plan global d'études)
- Enregistrement du sujet de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Enregistrement du sujet de recherche (ESP))

Scolarité

Le programme de maîtrise comporte 45 crédits. Le programme est composé de cours ainsi que d'un mémoire. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante; ils s'ajoutent au programme régulier.

Structure du programme

Maîtrise en neurosciences 2-530-1-1 version 00 (A15)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 33 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

70D

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6906	Recherche et mémoire	33.0

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
NSC 6020	Communication scientifique avancée	1.0

Cours	Titre	CR
NSC 6044	Colloque en neurosciences 1	2.0
NSC 6045	Colloque en neurosciences 2	2.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6030	Développement et homéostasie neuronale et gliale	3.0
NSC 6035	Neurogénétique: Bases et développements	3.0
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0

Bloc 70C

Option - 0 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6060T	Tutorat en neuroscience cellulaire	0.0

Cours	Titre	CR
NSC 6070T	Tutorat en neuroscience fonctionnelle	0.0

2-530-6-0 version 00 (A15)

Microprogramme de deuxième cycle en neurosciences

Attestation

Objectifs

Ce programme est fondé sur l'acquisition de connaissances de base en neurosciences et sur la familiarisation avec le travail de laboratoire dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de premier cycle du secteur de la santé ou d'un diplôme universitaire de premier cycle, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Plan global d'études (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission)

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois ans, soit neuf trimestres à compter de la première inscription. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

L'inscription à temps partiel est possible dans le microprogramme.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à la maîtrise en neurosciences pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme pourra demander un transfert de cours (après avoir complété 6 crédits de cours et 3 crédits de stage) ou une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en neurosciences 2-530-6-0 version 00 (A15)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un (des) stages (s).

Bloc 70A

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6030	Développement et homéostasie neuronale et gliale	3.0
NSC 6035	Neurogénétique: Bases et développements	3.0
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6002	Stage en neurosciences 2	6.0
NSC 6003	Stage en neurosciences 3	9.0

Cours	Titre	CR
NSC 6011	Stage exploratoire neurosciences 1	3.0
NSC 6012	Stage exploratoire neurosciences 2	3.0

Bloc 70C

Option - 0 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6060T	Tutorat en neuroscience cellulaire	0.0

Cours	Titre	CR
NSC 6070T	Tutorat en neuroscience fonctionnelle	0.0

3-530-1-1 version 01 (E20)

Doctorat en neurosciences

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'études scientifiques du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au doctorat en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en neurosciences ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- Deux lettres de recommandation
- plan global d'études (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Plan global d'études)
- Enregistrement du sujet de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Enregistrement du sujet de recherche (ESP))

Scolarité

Le programme de doctorat comporte 90 crédits dont 84 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 à des cours. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante, ils s'ajoutent alors au programme régulier.

Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

Passage accéléré de la maîtrise au doctorat
Un étudiant à la maîtrise en neurosciences qui a un très bon dossier scolaire (moyenne cumulative minimale de 3,6), qui a réalisé une avancée significative dans son projet de recherche, et qui a complété 3 trimestres de scolarité à plein temps, peut être admis au doctorat sans avoir déposé le mémoire de maîtrise. Consulter les conditions détaillées et prendre connaissance des documents requis pour l'étude du dossier à l'adresse suivante : http://neurosciences.umontreal.ca/ressources/formulaires-utiles/

Structure du programme

Doctorat en neurosciences 3-530-1-1 version 01 (E20)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon un cheminement Général (segment 69) ou avec l'option Neuropsychologie (segment 70).

Le doctorat peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 69 Propre au cheminement Général

Les crédits du cheminement Général sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 69A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6081	Aux frontières des neurosciences des systèmes	3.0
NSC 6082	Mécanismes des neuropathologies	3.0
NSC 6083	Neurophysiologie cellulaire et moléculaire	3.0
NSC 6084	Neurosciences computationnelles	3.0
NSC 6085	Sujet spécial en neurosciences	3.0
NSC 6091	Impact clinique des neurosciences	3.0
NSC 6092	Neuro-omique : concepts et visualisation	3.0

Bloc 69C

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 7000	Examen général de doctorat	0.0
NSC 7010	Introduction de thèse	0.0
NSC 7020	Séminaire projet doctorat	0.0
NSC 7904	Thèse	84.0

Segment 70 Propre à l'option Neuropsychologie

Les crédits du cheminement Neuropsychologie sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 6030	Pathologie du langage	3.0
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 7425	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte	3.0

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
NSC 7905	Thèse	78.0

2-320-1-0 version 06 (E14)

Maîtrise en nutrition – avec mémoire

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Une lettre de recommandation.
- Lettre d'acceptation du directeur.

Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs (ou l'équivalent à demi-temps) doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Une maîtrise (avec mémoire) effectuée à temps plein se complète en un minimum de trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps). La scolarité maximale est de six (6) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

Statut

- Le programme de Maitrise (avec mémoire) exige trois trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).
- Après trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps), l'étudiant peut être inscrit en rédaction si tous les cours exigés sont complétés.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en nutrition

Structure du programme

Maîtrise en nutrition – avec mémoire 2-320-1-0 version 06 (E14)

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon un cheminement avec mémoire.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 38 crédits obligatoires dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 4 crédits à option et 3 crédits au choix.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 6650	Séminaires	3.0
NUT 6675	Méthodologie de recherche en nutrition	2.0

Bloc 70B Nutrition préventive et clinique

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
NUT 6613	Méthodologie en nutrition humaine	1.0

Cours	Titre	CR
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition	1.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition ou parmi les cours ci-dessous.

Cours	Titre	CR
IPR 6012	Stratégies de rédaction	1.0
PLU 6055	Communication scientifique orale 1	1.0

Cours	Titre	CR
PLU 6150	Rédaction scientifique en anglais	1.0

Bloc 70E

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 6927	Mémoire	29.0

2-320-1-2 version 07 (A15)

Maîtrise en nutrition

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option Travail dirigé

La maîtrise en nutrition avec Travail dirigé permet au bachelier en nutrition, ou en nutrition et diététique, ou en sciences biologiques, d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer aux connaissances menant à l'amélioration de l'état nutritionnel et la santé de la population.

Option Stage

La maîtrise en nutrition avec Stage est destinée uniquement au bachelier en nutrition ou en diététique, membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (ou éligible à être membre de l'Ordre). Il offre au candidat la possibilité de développer une expertise particulière en nutrition clinique, nutrition internationale, nutrition préventive, ou nutrition publique et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel et la santé de la population.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en nutrition avec stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Une lettre de recommandation
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Une lettre d'acceptation du directeur de recherche.

Scolarité

Une maîtrise (avec stage ou TD) se complète en un minimum de trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps). La scolarité maximale est de six (6) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

Statut

- Le programme de maitrise (avec stage ou TD) exige trois trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).
- Après trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps), l'étudiant peut être inscrit en rédaction si tous les cours exigés sont complétés.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en nutrition
- DESS en nutrition

Structure du programme

Maîtrise en nutrition 2-320-1-2 version 07 (A15)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- le cheminement avec travail dirigé (TD) (segment 70),

- le cheminement avec stage (S) (segment 70).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante :

- Cheminement avec travail dirigé : 24 crédits obligatoires, 15 crédits à option et un minimum de 6 crédits au choix.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

- Cheminement avec stage : 26 crédits obligatoires, 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

S-Bloc 70A Cheminement avec Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 6675	Méthodologie de recherche en nutrition	2.0
NUT 6960	Projet et séminaire de stage	3.0

S-Bloc 70B Cheminement avec Stage

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 6040	Systèmes alimentaires durables	3.0
NUT 6613	Méthodologie en nutrition humaine	1.0
NUT 6643	Pratique avancée : nutrition clinique	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 6644	Pratique avancée : nutrition publique	3.0
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition	1.0

S-Bloc 70E Stage et rapport de stage

Obligatoire - 17 crédits.

Le stage permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition clinique ou de nutrition publique et de s'initier à la recherche.

Cours	Titre	CR
NUT 6961	Stage	15.0

Cours	Titre	CR
NUT 6962	Rapport de stage	2.0

TD-Bloc 70A Cheminement avec Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 6650	Séminaires	3.0
NUT 6675	Méthodologie de recherche en nutrition	2.0

TD-Bloc 70B Cheminement avec Travail dirigé

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
NUT 6613	Méthodologie en nutrition humaine	1.0

Cours	Titre	CR
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition	1.0

TD-Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 6956	Travail dirigé	15.0

2-320-1-4 version 02 (E14)

D.E.S.S. en nutrition

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation (optionnelle, mais conseillée en cas de changement d'orientation ou si une mise en contexte du parcours universitaire est utile)
- Lettre de motivation. Après une présentation du parcours du candidat, la lettre mettra en avant les raisons justifiant son choix d'intégrer le programme. Si le candidat a une formation autre qu'en nutrition, la lettre indiquera également comment ce choix s'inscrit dans les objectifs professionnels du candidat.

Scolarité

- La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
- La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Sous certaines conditions, les étudiants inscrits au programme de D.E.S.S. en nutrition sont admissibles à la Maîtrise en nutrition et peuvent faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre du D.E.S.S.
Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Remarques

- Un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de D.E.S.S.
- Le comité d'admission peut demander une entrevue virtuelle (Teams, Zoom ou autre)
- La capacité d'accueil du programme est limitée
- À la demande du responsable de programme, l'étudiant pourrait être invité à ajouter à son cheminement certains cours en surplus.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en nutrition
- DESS en nutrition

Structure du programme

D.E.S.S. en nutrition 2-320-1-4 version 02 (E14)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
NUT 6650	Séminaires	3.0
NUT 6675	Méthodologie de recherche en nutrition	2.0

Bloc 70B

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
NUT 6613	Méthodologie en nutrition humaine	1.0
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition	1.0

Bloc 70C

Option - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0
MSO 6340	Intersectorialité-partenariat en santé	1.0
NUT 6000	Concepts essentiels aux sciences de la nutrition	3.0
NUT 6027	Obésité et maladies cardio-métaboliques	3.0
NUT 6029	Neuroscience nutritionnelle	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
NUT 6040	Systèmes alimentaires durables	3.0
NUT 6093	Nutrition cardiovasculaire	3.0
NUT 6606	Comportement du consommateur	3.0
NUT 6626	Problèmes contemporains de nutrition	3.0
NUT 6638	Évaluation de l'état nutritionnel	3.0
NUT 6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie	3.0
NUT 6670	Nutrition internationale	3.0
NUT 6671	Séminaires de nutrition publique	3.0

2-320-6-0 version 02 (E14)

Microprogramme de deuxième cycle en nutrition

Attestation

Objectifs

Ce programme permet l'acquisition ou l'enrichissement des connaissances dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles connaissances en nutrition.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Processus d'examen des candidatures

Ce programme vous ouvre la porte à une variété de secteurs dont les sciences appliquées, l'éducation, la santé publique, le milieu de la santé, l'industrie, la fonction publique, le marketing et les médias.

Scolarité

- La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études;
- La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en nutrition 2-320-6-0 version 02 (E14)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
NUT 6650	Séminaires	3.0
NUT 6675	Méthodologie de recherche en nutrition	2.0

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 6000	Concepts essentiels aux sciences de la nutrition	3.0
NUT 6027	Obésité et maladies cardio-métaboliques	3.0
NUT 6029	Neuroscience nutritionnelle	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
NUT 6040	Systèmes alimentaires durables	3.0
NUT 6093	Nutrition cardiovasculaire	3.0
NUT 6606	Comportement du consommateur	3.0
NUT 6613	Méthodologie en nutrition humaine	1.0
NUT 6626	Problèmes contemporains de nutrition	3.0
NUT 6638	Évaluation de l'état nutritionnel	3.0
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition	1.0
NUT 6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie	3.0
NUT 6670	Nutrition internationale	3.0
NUT 6671	Séminaires de nutrition publique	3.0

3-320-1-0 version 01 (E90)

Doctorat en nutrition

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou être admissible à un accès direct au Doctorat, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation de 1er ou de 2e cycle en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans).

Statut

- Le programme de Ph.D exige six sessions temps plein ou l'équivalent;
- Après six (6) trimestres à temps plein, l'étudiant peut être inscrit en rédaction si tous les cours exigés sont complétés et si l'examen de synthèse a été réussi.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en nutrition (avec mémoire)
- Maîtrise en nutrition (avec stage ou travail dirigé)

Structure du programme

Doctorat en nutrition 3-320-1-0 version 01 (E90)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 84 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours NUT 70501 et NUT 70502 sont équivalents au cours NUT 7050. Les cours NUT 70511 et NUT 70512 sont équivalents au cours NUT 7051.

Cours	Titre	CR
NUT 70501	Séminaire en nutrition 1	0.0
NUT 70502	Séminaire en nutrition 2	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 70511	Séminaire de recherche 1	0.0
NUT 70512	Séminaire de recherche 2	3.0

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
NUT 7900	Thèse	84.0

2-750-1-1 version 00 (A21)

Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme (M. Sc.) de Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie est de permettre aux étudiants détenteurs d'une maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) ou en audiologie (M.P.A.), ou d'un Baccalauréat ou diplôme équivalent d'un domaine connexe :

- D'acquérir et de consolider les compétences en recherche en favorisant une approche multidisciplinaire;

- D'identifier des questions de recherche en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie et contribuer à les résoudre.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Être détenteur d'un diplôme de maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) ou en audiologie (M.P.A.), ou d'un diplôme de baccalauréat dans une discipline connexe (par exemple psychologie, linguistique, sciences neurologiques, neurosciences), ou d'un diplôme jugé équivalent;
- Avoir obtenu, au premier cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le comité d'admission pourrait exiger un cours de base en méthodologie de recherche et un cours de base en statistiques.

Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de leurs recherches.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae.
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de trois trimestres (un an); cette scolarité se fait normalement à plein temps, mais peut être faite à demi-temps.

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension, ou de préparation.

Statut

Le candidat à la Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie de recherche s'inscrit à plein temps ou exceptionnellement à demi-temps (voir règlements pédagogiques, Section XVII).

Transfert et équivalence

Les demandes d'équivalence seront traitées, au cas par cas, par le comité des études supérieures de l'ÉOA.

Structure du programme

Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie 2-750-1-1 version 00 (A21)

La maîtrise comporte un total de 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
ORA 60111	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 1	0.0

Cours	Titre	CR
ORA 60112	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 2	1.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6002	Méthodes quantitatives multivariées	3.0

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

Les étudiants doivent choisir au moins 3 crédits de sigle ORT ou AUD.

Cours	Titre	CR
AUD 6171	Méthodes de recherche en audiologie 1	1.0
AUD 6172	Méthodes de recherche en audiologie 2	2.0
AUD 6181	Pratique factuelle en audiologie	1.0
AUD 6273	Méthodes de recherche en audiologie 3	1.0
AUD 6282	Transfert de connaissances en audiologie	1.0
AUD 6817	Stage de recherche en audiologie	3.0
ORA 6868	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
ORT 6303	Données probantes en orthophonie	1.0
ORT 6304	Communication scientifique en orthophonie	1.0
ORT 6817	Stage de recherche en orthophonie	3.0
ORT 6872	Problèmes contemporains en orthophonie	3.0
ORT 6873	Séminaire en neuropsychologie du langage	3.0
PSY 6008	Méthodes qualitatives	3.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
ORA 6900	Mémoire	34.0

2-752-1-0 version 06 (A25)

Maîtrise professionnelle en orthophonie

Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.)

Objectifs

Les objectifs généraux de ce programme sont : 1-de développer des compétences nécessaires à la pratique orthophonique auprès de diverses clientèles, allant du nouveau-né à la personne aînée; 2- de développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

La mission est de répondre aux besoins de santé dans les domaines de la communication, du langage, de la parole, et de la déglutition

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise professionnelle en orthophonie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe tel que neuroscience cognitive ou linguistique.

avoir réussi les cours préalables suivants :

D'une part, quatre cours de sigle ORA (ou équivalents) suivis ou non dans le cadre du Microprogramme de 1er cycle en sciences de l'orthophonie :

- 3 crédits en Anatomie, neurophysiologie et orthophonie (ORA2001 ou équivalent)
- 3 crédits en Neurosciences appliquées à l'orthophonie (ORA1532 ou équivalent)
- 3 crédits en Développement du langage et de la communication (ORA 1131 ou équivalent) ou LNG 2002 (ou équivalent si le cours a été pris avant septembre 2026)
- 3 crédits en phonétique clinique (ORA 1531, à partir de septembre 2023) ou LNG 1400 ou l'équivalent (si le cours a été pris avant septembre 2023).

D'autre part, les cours suivants (non offerts dans le Microprogramme de 1er cycle en sciences de l'orthophonie) :
- 3 crédits en statistiques (PSY 1004 ou équivalent)
- 6 crédits en psychologie du développement, soit la combinaison d'un cours portant sur l'enfance (PSY 1095 ou l'équivalent) et un cours portant sur le vieillissement (PSY 2254 ou l'équivalent)

Au moins 9 crédits des cours préalables mentionnés ci-dessus doivent être obtenus avant la date limite de candidature

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent) ;
- passer un questionnaire portant sur les compétences transversales nécessaires à la pratique orthophonique (voir Remarques), notamment le savoir-être; Questionnaire (à venir)
- avoir fait, au cours des deux dernières années, au moins 30 heures de bénévolat auprès d'enfants et 15 heures auprès de personnes aînées ou avoir de l'expérience sur le marché du travail auprès de ces clientèles. Le candidat doit demander à l'institution où le bénévolat/l'emploi a été effectué de remplir le formulaire Attestation d'expérience et de le transmettre au Service de l'admission et du recrutement;
- attester d'une maîtrise de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme.pour un :
  - candidat francophone ayant poursuivi une partie significative de ses études en français : avoir réussi le Test de français écrit SEL (version B) avec une note égale ou supérieure à 70 %.
  - candidat dont la langue maternelle n'est pas le français : faire preuve d'une connaissance du français attestée et correspondant au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les compétences suivantes :
    - Compréhension orale
    - Compréhension écrite
    - Production écrite

Les résultats des tests DALF, TCF et TEF sont acceptés (pour plus d'informations : https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomesacceptes#title-list).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Information : Les candidats doivent avoir une très bonne connaissance de la langue anglaise puisque, tel qu'indiqué dans le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales, « dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue ».

et

Règles particulières quant au programme d'études

Règles particulières quant au programme d'études

- Dans certains cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C ou la mention succès (S) à chacune des composantes du cours, qu'elles soient théoriques, pratiques ou cliniques. Un résultat inférieur à C ou la mention échec (E) à une de ces composantes entraîne un échec à ce cours, même si les autres composantes du cours ont été réussies.
- La présence aux activités cliniques/stages étant obligatoire, leur abandon sans raison valable constitue un échec. De plus, l'étudiant qui met en danger la sécurité physique ou psychologique des personnes du milieu où se déroule l'activité ou encore qui manifeste autrement un manque

sérieux de respect ou de confiance sera retiré immédiatement de l'activité clinique/stage. Cette décision peut être prise conjointement par le superviseur de l'activité et le coordonnateur de stage ou une autre personne en autorité, telle que la direction de l'enseignement clinique, la direction de programme en orthophonie ou la direction de l'École d'orthophonie et d'audiologie. L'étudiant se verra attribuer une note d'échec pour cette activité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de maîtrise du français
- Formulaire d'attestation d'expérience – ainés
- Formulaire d'attestation d'expérience – enfants
- Curriculum Vitae (selon le modèle fourni)
- Tableaux de synthèse des cours préalables

Entrevues

Convocation à l'entrevue en direct.
Tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue (en personne ou par vidéoconférence). Cette entrevue est décisive.

Scolarité

Minimum 6 trimestres, maximum 6 trimestres, en excluant les interruptions ou les congés.

Statut

Les étudiants devront s'inscrire à temps plein.

Remarques

Questionnaire d'admission

- Le questionnaire peut être éliminatoire.
- Un score global sera établi en pondérant le dossier académique (moyennes cumulatives et résultats aux cours préalables) et le résultat au questionnaire.

Antécédents judiciaires : La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Vaccins : Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Exigences supplémentaires

Structure du programme

La Maîtrise professionnelle en orthophonie comporte 80 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de cette maîtrise sont tous obligatoires sauf 6 crédits qui sont à option dans le bloc B. Sous réserve d'approbation du responsable de programme et pourvu qu'ils aient complété les préalables, les étudiants peuvent s'inscrire au cours ORA6055 – 3,0 crédits – Stage clinique complémentaire, en surplus des crédits obligatoires du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 74 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
ORT 6040	Évaluation audiologique pour l'orthophonie	2.0
ORT 6041	Pratique et communication en orthophonie	2.0
ORT 6051	Stage 1 en orthophonie	1.0
ORT 6052	Stage 2 en orthophonie	2.0
ORT 6053	Stage 3 en orthophonie	2.0
ORT 6054	Stage 4 en orthophonie	8.0
ORT 6100	Principes d'évaluation orthophonique	2.0
ORT 6111	Évaluation orthophonique au préscolaire 1	2.0
ORT 6112	Évaluation orthophonique préscolaire 2	3.0
ORT 6121	Évaluation orthophonique au scolaire 1	2.0
ORT 6122	Évaluation orthophonique au scolaire 2	3.0
ORT 6131	Évaluation orthophonique de l'adulte et l'aîné 1	2.0
ORT 6132	Évaluation orthophonique adulte et aîné 2	3.0
ORT 6141	Évaluation des troubles de la parole et de la voix	2.0
ORT 6151	Évaluation orthophonique de la déglutition	2.0
ORT 6305	Mobilisation des connaissances	3.0
ORT 6310	Recherche et psychométrie en orthophonie	3.0
ORT 6401	Activité d'intégration 1	1.0
ORT 6402	Activité d'intégration 2	1.0
ORT 6503	Fondements de l'intervention orthophonique	3.0
ORT 6512	Intervention orthophonique au préscolaire 2	3.0
ORT 6513	Pratiques en troubles neurodéveloppementaux	3.0
ORT 6522	Intervention orthophonique au scolaire 2	3.0
ORT 6523	Pratiques en troubles d'apprentissage	3.0
ORT 6532	Intervention orthophonique adulte et aîné 2	3.0
ORT 6533	Pratiques en troubles acquis	3.0
ORT 6543	Pratiques en troubles de la parole	2.0
ORT 6553	Pratique en dysphagie pédiatrique et adulte	2.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ORA 6868	Lectures dirigées	3.0
ORT 6300	Rapport de stage en orthophonie	3.0
ORT 6817	Stage de recherche en orthophonie	3.0
ORT 6818	Stage de recherche en orthophonie 2	3.0
ORT 6872	Problèmes contemporains en orthophonie	3.0

2-751-1-0 version 06 (A25)

Maîtrise professionnelle en audiologie

Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.)

Objectifs

L'objectif général de ce programme est de développer les compétences nécessaires à la pratique professionnelle de l'audiologie auprès de diverses clientèles, allant du nouveau-né à la personne âgée. La mission est de répondre aux besoins de santé auditive et vestibulaire de la population.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise professionnelle en audiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en sciences biomédicales, en neurosciences, en neurosciences cognitives ou dans des domaines connexes
- avoir réussi les cours préalables suivants ou un cours jugé équivalent: PHL1400 Méthodes statistiques en sciences biomédicales, PSY1095 Développement de l'enfant ou PSY2254 Maturité et vieillissement, LNG1400 Notions de phonétique et de phonologie, AUD1131 Anatomie et physiologie – Audition, équilibre, phonation, AUD 1132 Psychoacoustique et perception de la parole et un cours en physiologie humaine, tel que le PSL3062 Bases neuronales des fonctions cérébrales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- passer l'examen en ligne CASPer évaluant des compétences transversales.
- au cours des deux dernières années, avoir fait au moins 20 heures de bénévolat auprès d'enfants de moins de 12 ans ou 20 heures auprès de personnes âgées ou avoir de l'expérience sur le marché du travail ou dans le cadre de stages auprès de ces clientèles. Le candidat doit demander à l'institution où le bénévolat/l'emploi/le stage a été effectué de remplir le formulaire Attestation d'expérience et il doit le téléverser dans son Centre étudiant dans Synchro.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 850/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Notez que tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

Documents additionnels à fournir

- Attestation d'expérience

Scolarité

Minimum 6 trimestres, maximum 6 trimestres, en excluant les interruptions ou les congés.

Statut

Les étudiants devront s'inscrire à temps plein.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règles particulières quant au programme d'études

- Dans certains cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C ou la mention succès (S) à chacune des composantes du cours, qu'elles soient théoriques, pratiques ou cliniques. Un résultat inférieur à C ou la mention échec (E) à une de ces composantes entraîne un échec à ce cours, même si les autres composantes du cours ont été réussies.
- La présence aux activités cliniques/stages étant obligatoire, leur abandon sans raison valable constitue un échec. De plus, l'étudiant qui met en danger la sécurité physique ou psychologique des personnes du milieu où se déroule l'activité ou encore qui manifeste autrement un manque sérieux de respect ou de confiance sera retiré immédiatement de l'activité clinique/stage. Cette décision peut être prise conjointement par le superviseur de l'activité et le responsable de la formation clinique ou une autre personne en autorité, telle que la direction de l'enseignement clinique, la direction de programme en audiologie ou la direction de l'École d'orthophonie et d'audiologie. L'étudiant se verra attribuer une note d'échec pour cette activité.
- En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit consolider ses compétences transversales par le biais des activités cliniques de maintien.

Remarques
Examen CASPerMc (TECT en ligne)

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats VotreAltus.com. Des frais sont à prévoir.
- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper

Un score global est établi en appliquant la pondération suivante : Dossier scolaire : 50%; Examen CASPer: 50%

Vaccins
Le programme de formation compte des heures de stages cliniques dans les établissements de santé et d'éducation. Une preuve de vaccination sera exigée pour toute personne effectuant un stage au sein d'un établissement de santé et de services sociaux.

Structure du programme

Maîtrise professionnelle en audiologie 2-751-1-0 version 06 (A25)

La maîtrise professionnelle en audiologie comporte 80 crédits de cours. Elle est offerte avec le cheminement stage.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 76 crédits obligatoires et 4 crédits à option. Sous réserve d'approbation du responsable de programme et pourvu qu'ils aient complété les préalables requis, les étudiants peuvent s'inscrire au cours ORA6055 – 3,0 crédits – Stage clinique complémentaire, en surplus des crédits obligatoires du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 76 crédits.

Cours	Titre	CR
AUD 6111	Évaluation audiologique 1	1.0
AUD 6112	Évaluation audiologique 2	2.0
AUD 6113	Évaluation audiologique 3	6.0
AUD 6114	Évaluation audiologique 4	4.0
AUD 6115B	Évaluation audiologique 5	4.0
AUD 6121	Réadaptation audiologique 1	6.0
AUD 6122	Réadaptation audiologique 2	3.0
AUD 6131	Activités d'intégration en audiologie 1	2.0
AUD 6132B	Activité d'intégration en audiologie 2	2.0
AUD 6133	Activités d'intégration en audiologie 3	1.0
AUD 6141	Intervention audiologique 1	3.0
AUD 6181	Pratique factuelle en audiologie	1.0
AUD 6216	Évaluation audiologique 6	3.0
AUD 6223	Réadaptation audiologique 3	3.0
AUD 6224	Réadaptation audiologique 4	3.0
AUD 6234B	Activités d'intégration en audiologie 4	2.0
AUD 6235	Activités d'intégration en audiologie 5	2.0
AUD 6236	Activités d'intégration en audiologie 6	1.0
AUD 6242	Intervention audiologique 2	4.0
AUD 6243	Intervention audiologique 3	3.0
AUD 6251	Promotion et prévention en audiologie 1	5.0
AUD 6252	Promotion et prévention en audiologie 2	3.0
AUD 6262	Externat en audiologie	8.0
AUD 6282	Transfert de connaissances en audiologie	1.0
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

L'étudiant doit prendre l'option de trois cours de méthodes de recherche totalisant quatre crédits s'échelonnant du 2e trimestre de la première année au 1er trimestre de la deuxième année ou l'option d'un cours de stage de recherche de quatre crédits entre le 2e trimestre de la première année et le 2e trimestre de la deuxième année.

Cours	Titre	CR
AUD 60911	Stage de recherche en audiologie 1	0.0
AUD 60912	Stage de recherche en audiologie 2	0.0
AUD 60913	Stage de recherche en audiologie 3	0.0
AUD 60914	Stage de recherche en audiologie 4	4.0
AUD 6171	Méthodes de recherche en audiologie 1	1.0
AUD 6172	Méthodes de recherche en audiologie 2	2.0
AUD 6273	Méthodes de recherche en audiologie 3	1.0

2-751-1-2 version 00 (A25)

Qualification en audiologie

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux audiologistes formés à l'extérieur du Canada ayant obtenu une prescription de formation après avoir fait évaluer leur dossier par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité d'admission de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec

Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Suspension et prolongation
L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Prescription de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec

Remarques

- Notez que tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.
- Sur recommandation du Comité d'admission et de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposer d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours. Consulter le site web de l'École d'orthophonie et d'audiologie pour des renseignements plus détaillés.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf (9) places.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Qualification en audiologie 2-751-1-2 version 00 (A25)

Ce programme d'études n'a pas de structure précise et comporte un maximum de 70 crédits au choix. Le candidat reçoit de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec (OOAQ) une prescription de formation selon son dossier.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le programme de qualification en audiologie comporte un maximum de 70 crédits au choix.

2-752-1-2 version 00 (A25)

Qualification en orthophonie

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux orthophonistes formés à l'extérieur du Canada ayant obtenu une prescription de formation après avoir fait évaluer leur dossier par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- Soumettre un avis valide du Comité d'admission de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement, selon le nombre de crédits prescrit.

Suspension et prolongation
L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 850/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Prescription de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec

Remarques

- Notez que tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.
- Sur recommandation du Comité d'admission et de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposer d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours. Consulter le site web de l'École d'orthophonie et d'audiologie pour des renseignements plus détaillés.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à six (6) places.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux.

Structure du programme

Qualification en orthophonie 2-752-1-2 version 00 (A25)

Ce programme d'études n'a pas de structure précise et comporte un maximum de 70 crédits au choix. Le candidat reçoit de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec (OOAQ) une prescription de formation selon son dossier.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le programme de qualification en orthophonie comporte un maximum de 70 crédits au choix.

3-750-1-1 version 00 (A21)

Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif premier du Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie est de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences en recherche de haut niveau et de contribuer à titre de chercheur au développement et à l'avancement des connaissances dans cette discipline. Le programme vise l'acquisition de connaissances approfondies des avancées récentes dans le domaine des sciences de l'orthophonie et de l'audiologie sous ses divers aspects (fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique), et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'études de l'orthophonie et de l'audiologie, ou de disciplines connexes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie ou d'un diplôme universitaire de deuxième cycle jugé équivalent dans une discipline connexe;
- Avoir obtenu, au deuxième cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Dans le cas où l'étudiant inscrit n'aurait pas complété la scolarité de la Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie ou l'équivalent, le cours MMD6005R et l'un des cours de biostatistiques suivants devront être suivis : MSO6060, MSO6061, STT6971 ou PSY6002.

Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de leurs recherches.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae.
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres à temps plein ou l'équivalent.

La scolarité maximale est de cinq ans pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres pour un étudiant inscrit à demi temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

Statut

Le candidat au Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie s'inscrit à plein temps ou exceptionnellement à demi-temps (voir règlements pédagogiques, Section XXXII). Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis.

Transfert et équivalence

Les demandes d'équivalence seront traitées, au cas par cas, par le comité des études supérieures de L'ÉOA.

Structure du programme

Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie 3-750-1-1 version 00 (A21)

Le doctorat comporte un total de 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
ORA 70101	Séminaire de doctorat 1.1	0.0
ORA 70102	Séminaire de doctorat 1.2	1.0

Cours	Titre	CR
ORA 70201	Séminaire de doctorat 2.1	0.0
ORA 70202	Séminaire de doctorat 2.2	1.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Les étudiants doivent choisir un minimum de 3 crédits de sigle ORT ou AUD.

Cours	Titre	CR
AUD 6171	Méthodes de recherche en audiologie 1	1.0
AUD 6172	Méthodes de recherche en audiologie 2	2.0
AUD 6181	Pratique factuelle en audiologie	1.0
AUD 6273	Méthodes de recherche en audiologie 3	1.0
AUD 6282	Transfert de connaissances en audiologie	1.0
AUD 6817	Stage de recherche en audiologie	3.0
ORA 6868	Lectures dirigées	3.0

Cours	Titre	CR
ORT 6303	Données probantes en orthophonie	1.0
ORT 6304	Communication scientifique en orthophonie	1.0
ORT 6817	Stage de recherche en orthophonie	3.0
ORT 6872	Problèmes contemporains en orthophonie	3.0
ORT 6873	Séminaire en neuropsychologie du langage	3.0
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

Cours	Titre	CR
ORA 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
ORA 7911	Thèse	79.0

2-512-1-0 version 04 (A24)

Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en pathologie et biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Le programme comprend deux modalités : avec mémoire (18 crédits de cours et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire) et avec stage (14 crédits de cours obligatoires, deux stages avec rapport de 4 crédits chacun, un stage avec rapport de 15 crédits, ainsi que 8 crédits de cours à option).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Ce programme d'études comprend les trois options suivantes

- Option histopathologie moléculaire. Cette option est offerte selon les deux modalités: avec mémoire (MM) et avec stage (ST).
- Option embryologie et développement. Cette option est offerte selon les deux modalités: avec mémoire (MM) et avec stage (ST).
- Option science macroscopique et assistanat en pathologie. Cette option est offerte selon les deux modalités: avec mémoire (MM) et avec stage (ST).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en pathologie et biologie cellulaires, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissancefrancais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche. Selon l'option choisie, l'étudiant d'un programme Médecine-Recherche devra compléter sa scolarité de cours minimale (15 crédits de cours, si applicable selon le programme) par l'ajout de cours complémentaires jugés pertinents pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de trois trimestres équivalent à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans, ou six trimestres équivalent à temps plein.

Transfert et équivalence

Les étudiants inscrits au Microprogramme de 2e cycle en histopathologie moléculaire (2-512-6-1) ou au Microprogramme de 2e cycle en embryologie et développement (2-512-6-2) sont admissibles à la Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire et peuvent faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre de ces microprogrammes.

Structure du programme

Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire 2-512-1-0 version 04 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon : deux modalités : avec mémoire (MM) ou avec stage (ST) ainsi que les trois options suivantes :

- option histopathologie moléculaire (segment 01 et segment 76)

- option embryologie et développement (segment 01 et segment 77)

- option science macroscopique et assistanat en pathologie (segment 01 et segment 78)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PBC 6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0

Cours	Titre	CR
PBC 6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0

Segment 76 Propre à l'option histopathologie moléculaire

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- selon la modalité avec mémoire (MM) : 38 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

- selon la modalité avec stage (ST) : 31 crédits obligatoires dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports et 7 crédits à option.

Bloc MM-76A

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6035	Séminaire de recherche 1	1.0
PBC 6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3.0
PBC 6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2.0
PBC 6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2.0
PBC 6086	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires	3.0
PBC 6087	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement	3.0

Bloc MM-76B

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6924	Mémoire	24.0

Bloc ST-76A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6035	Séminaire de recherche 1	1.0
PBC 6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3.0
PBC 6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2.0
PBC 6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2.0

Bloc ST-76B Complément de formation

Option - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
BIM 6064A	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	2.0
BIM 6064D	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique	2.0
BIM 6065C	Analyse bio-informatique	1.0
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0
PBC 3100	Travaux de recherche	3.0
PBC 6086	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires	3.0
PBC 6087	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement	3.0

Bloc ST-76C

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6046P	Travaux pratiques en pathologie 1	4.0
PBC 6047P	Travaux pratiques en pathologie 2	4.0
PBC 6048	Stage de recherche	15.0

Segment 77 Propre à l'option embryologie et développement

Les crédits du segment 77 sont répartis de la façon suivante :

- selon la modalité avec mémoire (MM) : 38 crédits obligatoires dont 23 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

- selon la modalité avec stage (ST) : 38 crédits obligatoires dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports.

Bloc 77A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BIM 6065C	Analyse bio-informatique	1.0
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0
PBC 6026	Fondement de la reproduction humaine	2.0
PBC 6027	Embryologie clinique	2.0
PBC 6028	Stage en procréation médicalement assistée	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc MM-77B

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6923	Mémoire	23.0

Bloc ST-77B

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6046	Stage de recherche dirigé 1	4.0
PBC 6047	Stage de recherche dirigé 2	4.0
PBC 6048	Stage de recherche	15.0

Segment 78 Propre à l'option science macroscopique et assistanat en pathologie

Les crédits du segment 78 sont répartis de la façon suivante :

- selon la modalité avec mémoire (MM) : 38 crédits obligatoires dont 23 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

- selon la modalité avec stage (ST) : 38 crédits obligatoires dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports.

Bloc 78A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6052	Pathologie humaine : oncologie	3.0
PBC 6053	Pathologie : micro-immunologie et inflammation	3.0
PBC 6054	Technique de dissection autopsique et chirurgicale	3.0
PBC 6055	Anatomopathologie des différents systèmes	3.0
PBC 6056	Gestion de laboratoire en pathologie	3.0

Bloc MM-78B

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6923	Mémoire	23.0

Bloc ST-78B

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6046	Stage de recherche dirigé 1	4.0
PBC 6047	Stage de recherche dirigé 2	4.0
PBC 6048	Stage de recherche	15.0

2-512-6-2 version 00 (A24)

Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement

Attestation

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à utiliser les tissus humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiants en médecine désireux de compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résidents dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmières de recherche, et à tous ceux qui souhaitent œuvrer dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- se présenter pour une entrevue sur demande du comité d'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une
connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissancefrancais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

La scolarité maximale est de neuf trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

Plein temps, jour.

Transfert et équivalence

Transfert à la Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à la Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme pourra demander un transfert de cours (après avoir complété 6 crédits de cours et 3 crédits de stage) ou une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Remarques

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement 2-512-6-2 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0
PBC 6026	Fondement de la reproduction humaine	2.0
PBC 6027	Embryologie clinique	2.0
PBC 6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 70B

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
PBC 6046	Stage de recherche dirigé 1	4.0
PBC 6047	Stage de recherche dirigé 2	4.0

2-495-6-1 version 01 (H21)

Microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de deuxième cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins parfois complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^{e} cycle, si celle-ci est plus élevée.
- le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pourraient influencer son plan de carrière.

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

L'étudiant inscrit au microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique 2-495-6-1 version 01 (H21)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6121	Fondement de l'éthique clinique	3.0
MMD 6122	Éthique clinique et trajectoires de vie	3.0
MMD 6123	Éthique clinique et situations humaines complexes	3.0
MMD 6124	Éthique clinique et enjeux sociaux contemporains	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
MMD 6106	Stage de consultation en éthique clinique	3.0
MMD 6111	Lecture dirigée en éthique clinique	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0

2-454-1-0 version 00 (E06)

D.E.S.S. en perfusion extracorporelle

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme vise à développer les compétences pour la pratique en tant que perfusionnistes, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en perfusion extracorporelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou des sciences fondamentales, ou des sciences biologiques, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, pharmacologie, anatomie, physiologie, hématologie et biochimie. Des cours additionnels seront exigés jusqu'à concurrence de 27 crédits, lesquels correspondent aux cours de l'orientation perfusion extracorporelle du Baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal

Les candidats présélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique devront :

- assister à une chirurgie cardiaque avec un perfusionniste moniteur clinique du programme d'enseignement, puis
- se soumettre à une entrevue.

Ces éléments d'évaluation des candidatures sont éliminatoires.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais : compréhension (écoute/lecture) et production (orale/écrite). Sur demande, le comité d'admission peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Documents additionnels à fournir

- Deux lettres de recommandation
- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention ou de motivation.

Critères de sélection

Les dossiers de candidature complets seront révisés par le Comité pédagogique du programme qui décidera quels candidats seront convoqués à une entrevue. Une liste d'excellence sera établie en tenant compte du dossier et de l'entrevue de chacun des candidats. Lors de l'entrevue, un quiz écrit sera complété par le candidat et il sera interviewé par la suite. Le comité portera une attention particulière aux critères suivants : motivation, évolution professionnelle, communication et personnalité.

Remarques

Note de passage

Le stagiaire devra maintenir une moyenne cumulative supérieure ou égale à 2,7 tout au long de sa formation. Un calcul de la moyenne cumulative sera effectué aux mi-stages et aux fins de stage parmi les cours/stages du programme. Les examens porteront sur l'ensemble des connaissances acquises par le stagiaire au cours des deux ans de stages cliniques (incluant la formation préparatoire de 1er cycle) Ainsi, à la réussite de ces examens, le stagiaire pourra pratiquer la perfusion clinique au Québec.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biomédicales

Structure du programme

D.E.S.S. en perfusion extracorporelle 2-454-1-0 version 00 (E06)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CHI 60011	Principes avancés en perfusion extracorporelle 1	0.0
CHI 60012	Principes avancés en perfusion extracorporelle 2	6.0
CHI 6900	Techniques de CEC pédiatrique	9.0

Cours	Titre	CR
CHI 69911	Maîtrise de pratique de CEC adulte 1	0.0
CHI 69912	Maîtrise de pratique de CEC adulte 2	0.0
CHI 69913	Maîtrise de pratique de CEC adulte 3	15.0

2-454-1-1 version 00 (A24)

Maîtrise en perfusion extracorporelle

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

1. But du programme

Conformément aux compétences énoncées et définies par la SCPC, le but du programme est de former des perfusionnistes cliniques capables d'exercer leur profession avec tout le respect et la dignité inhérents aux soins des patients atteints d'affections cardiovasculaires (chirurgie cardiaque, ECMO, coeurs mécaniques), mais également au chevet des transplantés pulmonaires, des patients traités en traumatologie, en chirurgies orthopédiques et spinales, ainsi qu'en chimiothérapie localisée. Le programme vise aussi à exposer les étudiants à la recherche scientifique en perfusion clinique.

2. Objectifs terminaux

A. Au terme de sa formation en perfusion extracorporelle, le candidat saura démontrer les caractéristiques essentielles du perfusionniste compétent :

- Les connaissances scientifiques et les aptitudes techniques pour résoudre les problèmes reliés au déroulement de la perfusion extracorporelle.
- La capacité de rechercher les données scientifiques pertinentes à la poursuite de son développement professionnel continu.
- La capacité d'évaluer la qualité de son travail aux fins d'assurer une pratique compétente de sa spécialité.

B. Au terme de sa formation, le candidat sera admissible aux examens de certification en perfusion extracorporelle de la Société canadienne de perfusion clinique (SCPC).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en perfusion extracorporel, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en sciences ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études envisagées, ou attester d'une formation jugée équivalente. Il est à noter que les candidats à l'admission qui ont effectué leurs études à l'étranger doivent, avant de soumettre leur dossier, avoir obtenu une évaluation comparative officielle de leurs études de premier cycle universitaire (pour plus d'information: https://www.quebec.ca/immigration/travaillerquebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative/comprendre).
- avoir réussi les cours préalables suivants : PHL 3100 – 3,0 crédits – Pharmacodynamie des médicaments (ou l'équivalent) et PHL 3500 – 3,0 crédits – Introduction à la pharmacologie cardiovasculaire (ou l'équivalent). Le candidat admis qui n'aurait pas déjà satisfait cette exigence devra s'engager à suivre et réussir ces deux cours, à titre de cours complémentaires, au plus tard au premier trimestre de son cheminement.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- avoir assisté, en prévision de l'entrevue mentionnée ci-dessous, à une chirurgie cardiaque avec un perfusionniste moniteur clinique rattaché programme. Cette condition est éliminatoire.
- s'être présenté, sur invitation, à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission du programme. Cette entrevue peut être éliminatoire.

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un résultat minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention.
- Deux lettres de recommandation.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres. La scolarité maximale est de six trimestres.

Statut

L'étudiant doit s'inscrire à plein temps.

Remarques

- Les critères quantitatifs ci-dessus sont publiés à titre indicatifs et ne remplacent pas l'analyse qualitative du dossier de candidature. Une admissibilité à un programme d'études ne garantit pas une offre d'admission.
- En plus de bien maîtriser le français, les candidats doivent également avoir une bonne connaissance de la langue anglaise, tant dans sa compréhension (écoute/lecture) que dans sa production (orale/écrite).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans ce programme. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.
- Les informations contenues sur cette page sont modifiables sans préavis.

Structure du programme

Maîtrise en perfusion extracorporelle 2-454-1-1 version 00 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
CHI 60011	Principes avancés en perfusion extracorporelle 1	0.0
CHI 60012	Principes avancés en perfusion extracorporelle 2	6.0
CHI 6905	Stage en perfusion extracorporelle pédiatrique	3.0
CHI 6910	Stage d'introduction à la chirurgie cardiaque	2.0
CHI 69111	Stage d'initiation à la perfusion extracorporelle 1	0.0
CHI 69112	Stage d'initiation à la perfusion extracorporelle 2	3.0
CHI 6912	Stage d'appropriation des principes et techniques	3.0
CHI 6913	Principes de base en perfusion extracorporelle	3.0
CHI 69921	Stage en perfusion extracorporelle adulte 1	0.0
CHI 69922	Stage en perfusion extracorporelle adulte 2	0.0
CHI 69923	Stage en perfusion extracorporelle adulte 3	12.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0

Bloc 70B Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHI 6810	Travail dirigé en perfusion extracorporelle	9.0

2-520-1-0 version 13 (H20)

Maîtrise en pharmacologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie et à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

Option Neuropharmacologie
La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

Option Pharmacogénomique
La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

Option Pharmacologie clinique
La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments, ainsi que l'utilisation des médicaments chez des sujets humains.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

Option Pharmacologie moléculaire
La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en pharmacologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales
- avoir reçu l'acceptation d'un directeur de recherche, membre du corps professoral

Une connaissance des langues française et anglaise est requise pour la réussite des cours.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'un professeur-chercheur qui accepte de diriger les recherches de maîtrise.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en pharmacologie clinique
- Microprogramme de 2e cycle en pharmacologie clinique
- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en sciences biologiques

Structure du programme

Maîtrise en pharmacologie 2-520-1-0 version 13 (H20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec six options :

- l'option Générale (segment 70),

- l'option Neuropharmacologie (segment 71),

- l'option Pharmacogénomique (segment 72),

- l'option Pharmacologie clinique (segment 73),

- l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (segment 74),

- l'option Pharmacologie moléculaire (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 60511	Séminaire de pharmacologie 1	0.0
PHL 60512	Séminaire de pharmacologie 2	2.0

Cours	Titre	CR
PHL 6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie	2.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PHL 6099	Pharmacologie du cancer	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6903	Mémoire	35.0

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 60511	Séminaire de pharmacologie 1	0.0
PHL 60512	Séminaire de pharmacologie 2	2.0
PHL 6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie	2.0

Bloc 71B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Si le candidat a pris seulement le PHL6031 ou le PHL6032 au Bloc 71B, il devra choisir un cours dans la liste au Bloc 71C.

Cours	Titre	CR
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0

Bloc 71C

Option – Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 6030	Développement et homéostasie neuronale et gliale	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PHL 6099	Pharmacologie du cancer	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PST 6100	Thèmes de recherche en psychiatrie	3.0

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6903	Mémoire	35.0

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PGM 6054	Séminaires de pharmacogénomique	1.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHL 6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie	2.0

Bloc 72B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6903	Mémoire	35.0

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6074	Pharmacologie appliquée	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0
PHL 6099	Pharmacologie du cancer	3.0

Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6904	Mémoire	30.0

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 60511	Séminaire de pharmacologie 1	0.0
PHL 60512	Séminaire de pharmacologie 2	2.0

Cours	Titre	CR
PHL 6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie	2.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PHL 6099	Pharmacologie du cancer	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PSL 6081	Données récentes en cardiovasculaire	3.0

Bloc 74C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6903	Mémoire	35.0

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 60511	Séminaire de pharmacologie 1	0.0
PHL 60512	Séminaire de pharmacologie 2	2.0

Cours	Titre	CR
PHL 6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie	2.0

Bloc 75B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Bloc 75C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PHL 6099	Pharmacologie du cancer	3.0

Bloc 75D Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6903	Mémoire	35.0

2-520-1-9 version 01 (A24)

Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique est constituée du D.E.S.S pharmacologie clinique (30 crédits) ainsi que d'un travail dirigé (15 crédits).

L'objectif de ce programme est d'offrir une formation approfondie sur les classes de médicaments, leurs mécanismes d'action et leurs effets, ainsi que leur utilisation clinique. Cette formation permet à l'étudiant de développer une approche systématique pour aborder et identifier les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique médicale et en recherche, conduisant à une optimisation de la pharmacothérapie des malades et à la médecine personnalisée.

Le travail dirigé fournit à l'étudiant un enseignement approfondi des bases théoriques de l'individualisation de la pharmacothérapie et une initiation à leur intégration dans la réalité concrète de la personnalisation de la prescription médicamenteuse.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique - avec stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- avoir complété les exigences du D.E.S.S. en pharmacologie clinique.
- avoir obtenu au D.E.S.S. en pharmacologie clinique, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, l'étudiant doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il devra, si la faculté l'exige, faire preuve d'une connaissance du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats du test doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), car plusieurs lectures et documents scientifiques sont en anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Description du projet de recherche

Structure du programme

Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique 2-520-1-9 version 01 (A24)

La maîtrise comporte 45 crédits.

L'option pharmacologie clinique est offerte selon la modalité travail dirigé.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73 Propre à l'option pharmacologie clinique

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 21 crédits à option, dont 15 attribués à un travail dirigé.

Bloc 73A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6065	Méthodologie en pharmacologie clinique	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6074	Pharmacologie appliquée	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHL 3300	Travaux pratiques en pharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PHL 6099	Pharmacologie du cancer	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0

Bloc 73C travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6920	Travail dirigé	15.0

2-520-1-1 version 02 (A24)

D.E.S.S. en pharmacologie clinique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'offrir une formation approfondie sur les classes de médicaments, leurs mécanismes d'action et leurs effets, ainsi que leur utilisation clinique. Cette formation permet à l'étudiant de développer une approche systématique pour aborder et identifier les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique médicale et en recherche, conduisant à une optimisation de la pharmacothérapie des malades et à la médecine personnalisée.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en pharmacologie clinique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats du test doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), car plusieurs lectures et documents scientifiques sont en anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Plan de financement (sous forme de lettre) pour les étudiants internationaux ou hors Québec.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a réussi le D.E.S.S. en pharmacologie clinique avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la Maîtrise en pharmacologie clinique, option pharmacologie clinique. Dans le cas d'une admission à la maîtrise professionnelle (modalité avec stage ou travail dirigé) l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, les 30 crédits de cours du D.E.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre ; l'inclusion des acquis du D.E.S.S. dans le programme de maîtrise professionnelle fera alors l'objet d'une mention sur le diplôme de maîtrise.

Dans le cas d'une admission à la maîtrise de recherche (modalité avec mémoire), l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, 15 crédits de cours du D.E.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Consulter le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- Microprogramme de 2e cycle en pharmacologie clinique

Structure du programme

D.E.S.S. en pharmacologie clinique 2-520-1-1 version 02 (A24)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6065	Méthodologie en pharmacologie clinique	3.0
PHL 6074	Pharmacologie appliquée	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHL 3300	Travaux pratiques en pharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PHL 6099	Pharmacologie du cancer	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0

2-520-1-2 version 00 (A12)

Diplôme complémentaire en pharmacologie : stages en milieux professionnels

Diplôme complémentaire de 2e cycle

Objectifs

Le programme vise à favoriser chez l'étudiant :

- la mise en valeur des acquis théoriques;
- l'apprentissage et la maîtrise des savoir-faire et des techniques en usage dans un milieu professionnel;
- l'acquisition de connaissances utiles au fonctionnement d'un milieu professionnel;
- l'intégration dans un milieu professionnel (relations professionnelles, hiérarchie, organisation du travail);

et à lui permettre :

- de développer, parfaire et mettre en valeur les moyens de communication en usage dans les milieux professionnels;
- d'acquérir une expérience pratique complémentaire pour faciliter sa future insertion professionnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant au Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- être inscrit à la maîtrise de recherche ou au doctorat au département de pharmacologie
- et
- avoir déposé son mémoire de recherche ou sa thèse
- ou
- avoir complété la scolarité minimale du programme de maîtrise de recherche ou l'examen de synthèse et la scolarité minimale de doctorat et obtenu le consentement écrit de son directeur de recherche
- ou
- avoir complété la modalité avec travail dirigé de la maîtrise
- et
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,7 pour la scolarité des 30 crédits de cours et la mention "excellent" pour le travail dirigé
- ou
- être détenteur d'un diplôme de pharmacologie jugé équivalent

Tout candidat doit également :

- avoir reçu l'aval du comité des études supérieures responsable des programmes de la M. Sc.- recherche et du Ph. D. en pharmacologie
- Le comité de programme se réserve le droit de procéder à une entrevue.

L'accessibilité au programme est fonction de la disponibilité des milieux de stages. Le comité de programme a la charge de la décision.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation.

Scolarité

Le stage en milieu professionnel sera d'au plus un trimestre équivalent temps complet, avec possibilité de poursuivre en rédaction au cours d'un deuxième trimestre pour la production du rapport de stage. L'étudiant complètera le programme concurremment à l'obtention de son diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat en pharmacologie, ou durant le trimestre qui suit immédiatement la fin de la scolarité de la modalité avec travail dirigé de la maîtrise, ou après l'obtention de tout autre diplôme jugé équivalent.

Information complémentaire

Conditions d'obtention du diplôme
Pour obtenir le Diplôme complémentaire (pharmacologie -stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise recherche ou du doctorat en pharmacologie ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- avoir répondu à toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels).

Évaluation
La note attribuée au stage et au rapport de stage sera non contributoire à la moyenne de l'étudiant.

Structure du programme

Diplôme complémentaire en pharmacologie : stages en milieux professionnels 2-520-1-2 version 00 (A12)

Le diplôme comporte 15 crédits.

Ce diplôme est complémentaire à la formation en recherche. Il s'agit pour l'étudiant de participer à un stage pratique de 15 semaines dans un milieu professionnel et de rédiger un rapport de stage, ce qui lui permettra d'actualiser ses acquis théoriques tout en se familiarisant avec les modalités de fonctionnement d'un milieu professionnel.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du diplôme sont obligatoires.

2-520-6-0 version 01 (E14)

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacogénomique

Attestation

Objectifs

L'objectif général du microprogramme est l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière en pharmacogénomique dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (pharmacogénomique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation.

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'option pharmacogénomique de la M. Sc. (pharmacologie) ou de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme, pourrait demander une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à l'une ou l'autre M. Sc.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacogénomique 2-520-6-0 version 01 (E14)

Le microprogramme comporte 13 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

2-520-6-1 version 02 (A24)

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique

Attestation

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de donner une formation spécialisée sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec les concepts pharmacologiques importants pour l'optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, l'étudiant doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il devra, si la faculté l'exige, faire preuve d'une connaissance du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats du test doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), car plusieurs lectures et documents scientifiques sont en anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Plan de financement (sous forme de lettre) pour les étudiants internationaux ou hors Québec.

Scolarité

La scolarité minimale au microprogramme est d'un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de deux ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur un trimestre.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a réussi le microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en pharmacologie clinique) et faire reconnaître, pour le D.E.S.S, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre. De même, l'étudiant qui a réussi le microprogramme de 2e cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option pharmacologie clinique de la Maîtrise en pharmacologie et faire reconnaître, pour la
maîtrise, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Consulter le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique 2-520-6-1 version 02 (A24)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0

3-520-1-0 version 05 (A14)

Doctorat en pharmacologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes ayant une excellente connaissance de la discipline et des divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'un professeur-chercheur qui accepte de diriger les recherches de PhD.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en pharmacologie

Structure du programme

Doctorat en pharmacologie 3-520-1-0 version 05 (A14)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en cheminement libre (70) ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes:

- Neuropharmacologie (71)
- Pharmacogénomique (72)
- Pharmacologie clinique (73)
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (74)
- Pharmacologie moléculaire (75).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 7000	Examen général de doctorat	0.0
PHL 7901	Séminaire de thèse 1	1.0
PHL 7902	Séminaire de thèse 2	1.0
PHL 7910	Thèse	88.0

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 7000	Examen général de doctorat	0.0
PHL 7901	Séminaire de thèse 1	1.0
PHL 7902	Séminaire de thèse 2	1.0
PHL 7910	Thèse	88.0

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la recherche et à la thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 7054	Séminaires de pharmacogénomique 1	1.0
PGM 7055	Séminaires de pharmacogénomique 2	1.0

Bloc 72B

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 72C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits

Cours	Titre	CR
PHL 7000	Examen général de doctorat	0.0
PHL 7911	Thèse	85.0

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 7000	Examen général de doctorat	0.0
PHL 7901	Séminaire de thèse 1	1.0
PHL 7902	Séminaire de thèse 2	1.0
PHL 7910	Thèse	88.0

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 7000	Examen général de doctorat	0.0
PHL 7901	Séminaire de thèse 1	1.0
PHL 7902	Séminaire de thèse 2	1.0
PHL 7910	Thèse	88.0

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 7000	Examen général de doctorat	0.0
PHL 7901	Séminaire de thèse 1	1.0
PHL 7902	Séminaire de thèse 2	1.0
PHL 7910	Thèse	88.0

2-525-1-1 version 01 (H15)

Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

Option Physiologie et biophysique moléculaires
L'Option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire
L'Option fournit aux étudiants les connaissances de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le travail de laboratoire sera valorisé et portera sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative 2-525-1-1 version 01 (H15)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les trois options suivantes :

Générale (segment 70)

Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71)

Physiologie cardiovasculaire (segment 72).

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 1 crédit à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 1 crédit.

L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

Cours	Titre	CR
PSL 60611	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1	0.0

Cours	Titre	CR
PSL 60612	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2	1.0

Bloc 70B

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PLU 6044	Formation en expérimentation animale	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6902	Mémoire	36.0

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 7 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 1 crédit.

L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

Cours	Titre	CR
PSL 60611	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1	0.0

Cours	Titre	CR
PSL 60612	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2	1.0

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Cours	Titre	CR
PLU 6044	Formation en expérimentation animale	1.0

Bloc 71C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6902	Mémoire	36.0

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 44 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 1 crédit à option.

Bloc 72A

Option - 1 crédit.

L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

Cours	Titre	CR
PSL 60611	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1	0.0

Cours	Titre	CR
PSL 60612	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2	1.0

Bloc 72B

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PLU 6044	Formation en expérimentation animale	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6902	Mémoire	36.0

2-525-6-0 version 01 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en physiologie

Attestation

Objectifs

Formation offerte aux étudiants souhaitant améliorer leurs connaissances de la physiologie sans toutefois compléter le volet recherche d'une maîtrise conventionnelle.

Prise de contact des étudiants avec les professeurs du département en vue d'acquérir une formation de second cycle et de choisir un laboratoire d'accueil en vue de compléter une maîtrise de recherche.

Permettre aux étudiants étrangers de se familiariser avec le système universitaire canadien et d'y acquérir une formation complémentaire tout en mettant en valeur leur formation antérieure.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au microprogramme de deuxième cycle en physiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire dans le domaine biomédical/sciences de la santé ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature. À défaut d'avoir réussi ce test, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 790/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.3. Connaissances préalables requises

- Pour être admis au microprogramme, les candidats doivent obligatoirement avoir réussi le cours PSL 3061 Physiologie intégrée (3 crédits) comme préalable à l'admission ou démontrer qu'ils ont suivi une formation équivalente.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae et plan d'études

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois (3) ans, neuf (9) trimestres à compter de la première inscription. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui souhaite entreprendre une maîtrise en Physiologie moléculaire cellulaire et intégrative pendant son microprogramme ou une fois celui-ci complété pourra obtenir des équivalences à la maîtrise pour les cours du microprogramme (après avoir complété les 3 crédits obligatoires du microprogramme et le stage de recherche, PSL 6001). Malgré ces exigences, la réussite du microprogramme n'assure pas l'admission à la maîtrise.

En ce qui concerne les étudiants qui auraient au cours de leur baccalauréat suivi et réussi le ou les cours siglés 3000, ils ne pourront obtenir d'équivalence dans le cadre du microprogramme. Ils devront s'inscrire aux autres cours.

Information complémentaire

Connaissances préalables requises

- Pour être admis au microprogramme, les candidats doivent obligatoirement avoir réussi le cours PSL 3061 Physiologie intégrée (3 crédits) comme préalable à l'admission ou démontrer qu'ils ont suivi une formation équivalente.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en physiologie 2-525-6-0 version 01 (H20)

Le microprogramme en physiologie comporte 12 crédits.

Les étudiants qui envisagent utiliser le microprogramme comme passerelle vers la maîtrise, devront obligatoirement avoir complété le PSL 6001 durant leur microprogramme.

Les étudiants qui auraient au cours de leur B. Sc. suivi et réussi le ou les cours siglés 3000 ne pourront obtenir d'équivalence dans le cadre du microprogramme. Ils devront s'inscrire aux autres cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme en physiologie sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6001	Stage de recherche en physiologie 1	3.0
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 3001	Analyse d'images et de signaux biomédicaux	3.0

3-525-1-1 version 02 (H18)

Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option Physiologie et biophysique moléculaires
L'Option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire
Cette option permettra aux étudiants au doctorat d'approfondir leurs connaissances et de contribuer davantage à un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le sujet de la thèse devra porter sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.2 Passage accéléré de la maîtrise au doctorat sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la maîtrise et en avoir terminé la scolarité
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3
- présenter un rapport synthèse des travaux de recherche effectués à la maîtrise et une description du projet de doctorat, deux lettres de recommandation dont l'une du directeur de recherche et un CV à jour.

1.2 Accès direct au doctorat

- être titulaire d'un B. Sc. en sciences biomédicales ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- présenter un projet de recherche et obtenir deux lettres de recommandation
- avoir une expérience en recherche.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative 3-525-1-1 version 02 (H18)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon les trois options suivantes:

- l'option Générale (segment 70)

- l'option Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71)

- l'option Physiologie cardiovasculaire (segment 72)

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 2 crédits à option et 6 crédits au choix.

Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Générale de la maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 70A

Option - 2 crédits.

L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

Cours	Titre	CR
PSL 60611	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1	0.0
PSL 60612	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 60621	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1	0.0
PSL 60622	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2	1.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 82 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
PSL 7902	Thèse	82.0

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 11 crédits à option.

Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie et biophysique moléculaires de la maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6020 ou PSL6021, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 71A

Option - 2 crédits.

L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

Cours	Titre	CR
PSL 60611	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1	0.0
PSL 60612	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 60621	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1	0.0
PSL 60622	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2	1.0

Bloc 71C

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
PSL 7903	Thèse	79.0

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 8 à 9 crédits à option.

Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie cardiovasculaire de la maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, PSL6170, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 72A

Option - 2 crédits.

L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

Cours	Titre	CR
PSL 60611	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1	0.0
PSL 60612	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2	1.0

Cours	Titre	CR
PSL 60621	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1	0.0
PSL 60622	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2	1.0

Bloc 72B

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 6081	Données récentes en cardiovasculaire	3.0

Bloc 72C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 7 crédits.

Choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou parmi les cours de cycles supérieurs provenant d'autres départements de sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche et avec l'accord du responsable du programme.

Cours	Titre	CR
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

Cours	Titre	CR
PSL 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
PSL 7903	Thèse	79.0

2-745-1-0 version 05 (E16)

Maîtrise en physiothérapie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert par extension à l'UQTR

Objectifs

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats *(outcome measures)*, et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée *(evidence based practice)*, en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
- développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

PROFIL A - CONTINUUM BACCALAURÉAT - MAÎTRISE

1.1 Conditions d'admissibilité

Le titulaire ou la titulaire du Baccalauréat en physiothérapie décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis(e) à la composante maîtrise en physiothérapie du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise en physiothérapie - profil A au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire ou la titulaire du baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. cette personne doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée. Un nombre limité de candidat(e) peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier. Pour être admissible à titre d'étudiant(e) régulier(e), la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en physiothérapie obtenu à l'Université de Montréal (1-745-1-1), considérant que ce programme est offert dans le cadre d'un continuum de formation baccalauréat-maîtrise pour l'accès à la pratique en physiothérapie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

La personne candidate doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, la personne candidate doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La personne candidate doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Remarques

- Une personne diplômée du Baccalauréat en physiothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières n'est admissible que de façon exceptionnellement à la Maîtrise en physiothérapie de l'Université de Montréal et seulement pour des motifs sérieux dont il doit faire état dans une lettre à l'appui de sa demande d'admission.
- Les personnes formées en physiothérapie à l'extérieur du Canada sont invitées à se référer aux conditions établies par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (https://oppq.qc.ca/devenir-membre/candidats-internationaux/) et aux informations fournies sur le site d'admission du Certificat de qualification de 2e cycle en physiothérapie (2-745-1-2) offert à l'Université de Montréal.

2. Scolarité

Ce programme n'est offert qu'à temps plein. La scolarité minimale est de 3 trimestres.

PROFIL B - CLINICIEN(NE)S EN EXERCICE

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en physiothérapie

Profil B, la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.E.S.S. en physiothérapie décerné par l'Université de Montréal et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

La personne candidate doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, la personne candidate doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, elle doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La personne candidate doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est d'un trimestre (15 crédits pour le projet d'intégration clinique après les 30 crédits du D.E.S.S. en physiothérapie). La scolarité maximale pour le projet d'intégration est de trois trimestres. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale au D.E.S.S. Les étudiant(e)s peuvent s'inscrire à demi-temps ou à temps plein.

Structure du programme

Maîtrise en physiothérapie 2-745-1-0 version 05 (E16)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils:

- Profil A - Continuum baccalauréat-maitrise (segment 70),

- Profil B - Cliniciens en exercice (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Profil A - Continuum baccalauréat-maîtrise

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 17 crédits attribués à des stages et un travail dirigé, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Mesure, méthodologie et comm. scientifique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
REA 6013	Réadaptation factuelle	3.0

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6004	Gestion, marketing et aspects légaux	3.0
PHT 6005	Diagnostic en physiothérapie	3.0
PHT 6006	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique	3.0

Cours	Titre	CR
PHT 6009	Physiothérapie avancée en neurologie	3.0
PHT 6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée	3.0

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6425	Leadership, santé et milieux cliniques (MNGT40425)	3.0
PHT 6013	Approches physiothérapiques spécialisées	3.0
PHT 6014	Traumatologie sportive	3.0
PHT 6015	Thérapie manuelle vertébrale	3.0
PHT 6016	Physiothérapie avancée en pédiatrie	3.0
PHT 6118	Stage international en physiothérapie	3.0
PHT 6201	RPP: Problématique urinaire féminine	3.0
PHT 6403	Imagerie/technologies émergentes en physiothérapie	3.0
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie	3.0
REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation	3.0
REA 6011	Réadaptation et technologie	3.0
REA 6012	Transfert de connaissances en réadaptation	3.0
REA 6016	Recherche appliquée en réadaptation	3.0

Bloc 70D Formation pratique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6104	Stage d'intervention clinique 1	6.0
PHT 6105	Stage d'intervention clinique 2	6.0

Bloc 70E Travail dirigé et activité synthèse

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6112	Activité synthèse	1.0
PHT 6123	Travail d'intégration	5.0

Segment 71 Profil B - Cliniciens en exercice

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un projet d'intégration, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mesure, méthodologie et comm. scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
REA 6013	Réadaptation factuelle	3.0
REA 6016	Recherche appliquée en réadaptation	3.0

Bloc 71B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6005	Diagnostic en physiothérapie	3.0
PHT 6006	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique	3.0
PHT 6009	Physiothérapie avancée en neurologie	3.0
PHT 6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée	3.0

Bloc 71C

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6004	Gestion, marketing et aspects légaux	3.0
PHT 6013	Approches physiothérapiques spécialisées	3.0
PHT 6014	Traumatologie sportive	3.0
PHT 6201	RPP: Problématique urinaire féminine	3.0
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0

Cours	Titre	CR
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie	3.0
REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation	3.0
REA 6011	Réadaptation et technologie	3.0
REA 6012	Transfert de connaissances en réadaptation	3.0

2-745-1-1 version 01 (A13)

D.E.S.S. en physiothérapie

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce programme s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, le développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie. Il a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats *(outcome measures)*, et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée *(evidence bases practice)*, en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (physiothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée.
Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

Scolarité

L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres. La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 6 trimestres à demi-temps ou à temps partiel à compter de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a complété le D.E.S.S. (physiothérapie) avec une moyenne de 3,0 peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. (physiothérapie) profil B. La réussite de ce D.E.S.S. ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au D.E.S.S.

Structure du programme

D.E.S.S. en physiothérapie 2-745-1-1 version 01 (A13)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mesure, méthodologie/communication scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6005	Diagnostic en physiothérapie	3.0
PHT 6006	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique	3.0

Cours	Titre	CR
PHT 6009	Physiothérapie avancée en neurologie	3.0
PHT 6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée	3.0

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6004	Gestion, marketing et aspects légaux	3.0
PHT 6013	Approches physiothérapiques spécialisées	3.0
PHT 6014	Traumatologie sportive	3.0

Cours	Titre	CR
PHT 6201	RPP: Problématique urinaire féminine	3.0
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie	3.0

2-745-1-2 version 01 (A15)

Programme de qualification en physiothérapie

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Les objectifs spécifiques sont de :

- former des cliniciens aptes à évaluer et traiter diverses clientèles dans les grands domaines de la physiothérapie (musculosquelettique, neurologique, cardiovasculaire et respiratoire) pour être autonomes dans tous les types de milieu de pratique
- développer une pratique professionnelle basée sur l'utilisation des mesures de résultats et les données probantes pour choisir des approches efficaces et efficientes
- encourager l'exercice des activités cliniques de façon sécuritaire, éthique et professionnelle dans un contexte légal de pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de physiothérapeute dans le contexte québécois (intervenant de première ligne, diagnostic du physiothérapeute et interdisciplinarité).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Soumettre la prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation

À la demande du Comité d'admission, les candidats peuvent être convoqués à une entrevue.

Documents additionnels à fournir

- Prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée à 26 places.

Statut

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 14 crédits au 1er trimestre, 10 crédits au 2e trimestre, 15 crédits au 3e trimestre et 15 crédits au 4e trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Condition relative à la langue française

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Critères de sélection

- Les candidats pourraient être convoqués pour passer un test d'admission.
- Les candidats dont les résultats au test d'admission sont jugés satisfaisants peuvent être convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en tenant compte des résultats du test d'admission et de l'entrevue.

Exigences additionnelles

- Exigences du programme : Au cours de ses études, l'étudiant devra répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par le programme. Des informations à ce sujet lui seront transmises au début du programme
- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par le programme et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études.

Suspension et prolongation

- L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.
- La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoire d'habileté clinique et de tous les stages du programme.

Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note 2,0 (C) ou une note supérieure ou la mention "S" (succès) à chacune des composantes, théorique et pratiques, du cours.

Stages

La notation des stages se fait selon la mention "S" (succès) ou "E" (échec) sans valeur numérique associée.

Système de promotion

L'ensemble des cours d'un trimestre doit être complété pour poursuivre au trimestre suivant. Une moyenne cumulative de 2,7 (B-) est exigée pour être admissible aux stages.

Fin de candidature

L'étudiant n'obtenant pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 (B-) pour les cours de son programme est exclu du programme.

>Remarques>

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Programme de qualification en physiothérapie 2-745-1-2 version 01 (A15)

Le programme d'appoint comprend 39 crédits de cours et 15 crédits de stages d'intégration clinique de niveau d'études supérieures (2e cycle). Le programme est offert à temps plein sur une période de 16 mois. Il se répartit sur quatre trimestres (hiver, été, automne et hiver). Le dernier trimestre (hiver) est composé uniquement de stages cliniques.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du Programme sont obligatoires.

Bloc 70A Hiver

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 2900	Éléments de pharmacologie	2.0
PHT 2418	Pratiques factuelles en physiothérapie	2.0
PHT 3322	Éducation et consultation en physiothérapie	2.0

Cours	Titre	CR
QPP 6001	Interventions avancées en musculosquelettique 1	4.0
QPP 6009	Interventions avancées en neurologie	4.0

Bloc 70B Été

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
QPP 6002	Interventions avancées en musculosquelettique 2	2.0
QPP 6011	Physiothérapie cardiorespiratoire	3.0

Cours	Titre	CR
QPP 6020	Raisonnement en électrothérapie	2.0
REA 6301	Pratique factuelle avancée en réadaptation	3.0

Bloc 70C Automne

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 3955	Relation d'aide en réadaptation	2.0
PSY 6012	Complexité psychologique en réadaptation	1.0
QPP 6003	Interventions avancées en musculosquelettique 3	3.0
QPP 6005	Activités intégratrices en physiothérapie	3.0

Cours	Titre	CR
QPP 6010	Professionnalisme en physiothérapie	1.0
QPP 6018	Interventions avancées en gériatrie	3.0
REA 6300	Réadaptation et système de santé	2.0

Bloc 70D Hiver

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
QPP 6006	Stage d'intégration clinique 1	5.0
QPP 6007	Stage d'intégration clinique 2	5.0

Cours	Titre	CR
QPP 6008	Stage d'intégration clinique 3	5.0

2-746-6-0 version 00 (H10)

Microprogramme deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (rééducation périnéale et pelvienne) a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées. Il vise le développement d'une pratique éthique qui s'appuie sur des données probantes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en rééducation périnéale et pelvienne, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'une maîtrise en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent et être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.
- avoir obtenu au baccalauréat à l'Université de Montréal une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Documents additionnels à fournir

- Fournir la preuve que le candidat est membre physiothérapeute d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Sept places seront réservées pour les candidatures provenant de physiothérapeutes pratiquant leur profession dans un centre de référence ou un centre secondaire du programme ministériel de santé pelvienne. Dans ce cas spécifique, les candidats devront fournir une lettre d'appui de leur supérieur immédiat attestant de leur appartenance à l'équipe de ce centre désigné.

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein. Le microprogramme est cependant offert à temps partiel et les sont cours offerts par modules de fins de semaines de deux à trois jours. La scolarité maximale est de 12 trimestres (4 ans). Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature

Remarques

Le comité d'admission peut demander une entrevue.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en physiothérapie

Structure du programme

Microprogramme deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne 2-746-6-0 version 00 (H10)

Le microprogramme deuxième cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHT 6201	RPP: Problématique urinaire féminine	3.0
PHT 6202	RPP : problématique du prolapsus pelvien	1.0
PHT 6203	RPP: Problématique musculosquelettique	3.0
PHT 6204	RPP: Problèmes anorectaux et masculins	3.0
PHT 6205	RPP: Problématique des algies périnéales	3.0
PHT 6206	RPP: Populations spécifiques	2.0

2-540-1-0 version 00 (A23)

Maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux de la Maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique appliquée ou à la recherche fondamentale biomédicale dans un milieu clinique.

Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances avancées en sciences psychiatriques et en addictologie et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique de la santé humaine, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans le secteur privé, public ou parapublic.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences psychiatrique et addictologie, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises. Le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Formation requise Satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de 1er cycle ou un diplôme équivalent dans la discipline appropriée; ou
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.); ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Structure du programme

Maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie 2-540-1-0 version 00 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 31 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 31 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PST 6100	Thèmes de recherche en psychiatrie	3.0

Cours	Titre	CR
PST 6110	Psychopathologie et cycles de vie	3.0
PST 6120	Sciences et sémiologie psychiatrique	1.0

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 6200	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves	3.0
PST 6511	Psychiatrie et sciences humaines	3.0

Cours	Titre	CR
PST 6512	Toxicomanie et santé mentale	3.0
PST 6513	Partenariats patient-médecin en psychiatrie	3.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 6931	Mémoire	31.0

3-540-1-0 version 00 (A23)

Doctorat en sciences psychiatriques et addictologie

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux du Doctorat en sciences psychiatriques et addictologie sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche biomédicale clinique, fondamentale ou épidémiologique. Les objectifs spécifiques sont d'offrir aux étudiants l'encadrement et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une solide formation de chercheur en santé, sous ses divers aspects (fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique), ainsi qu'une connaissance approfondie des avancées récentes dans le domaine. Au terme de leur formation, les diplômés devraient être capables de concevoir, planifier et réaliser des projets de recherche dans les secteurs privé, public et parapublic, et pouvoir envisager une carrière de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines biomédicaux de la santé humaine.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Doctorat en sciences psychiatrique et addictologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences psychiatriques et addictologie ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une bonne connaissance des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de leurs recherches.

Conditions particulières

- Pour les candidats qui n'ont pas une formation préalable appropriée ou une maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie, le Comité des études supérieures pourrait exiger jusqu'à 8 crédits de cours complémentaires. Ces cours complémentaires sont les suivants :
  - PST 6100 Thème de recherche en psychiatrie
  - PST 6120 Sciences et sémiologie psychiatrique
  - PST 6110 Psychopathologie et cycles de vie,
  - MMD 6005R Éthique et recherche en santé.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum vitae.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent.

Structure du programme

Doctorat en sciences psychiatriques et addictologie 3-540-1-0 version 00 (A23)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 7000	Séminaire de thèse	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 6200	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves	3.0
PST 6511	Psychiatrie et sciences humaines	3.0

Cours	Titre	CR
PST 6512	Toxicomanie et santé mentale	3.0
PST 6513	Partenariats patient-médecin en psychiatrie	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 7900	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
PST 7981	Thèse	81.0

2-484-1-0 version 17 (A22)

Maîtrise en sciences biomédicales

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

L'option médecine expérimentale (segment 82) est offerte par extension à l'UQTR

Objectifs

Les objectifs généraux de la maîtrise en sciences biomédicales sont d'initier l'étudiant à la recherche fondamentale biomédicale.

Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances de base et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects fondamental, évaluatif ou épidémiologique de la santé humaine, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans le secteur privé, public ou parapublic.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences biomédicales , le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Remarque : L'étudiant doit avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises. Le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

1.2 Formation requise pour toutes les options en sciences biomédicales
Il est important d'indiquer le choix de l'option lors de la demande d'admission.
Satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- posséder un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) ou un diplôme dans la discipline appropriée; ou
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.); ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1er cycle en médecine
- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en sciences biologiques

Structure du programme

Maîtrise en sciences biomédicales 2-484-1-0 version 17 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les options suivantes :

- option Sciences cardiovasculaires (segment 81)

- option Médecine expérimentale (segment 82)

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 81 Propre à l'option Sciences cardiovasculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 81A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6007	Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales	1.0

Bloc 81B

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0

Bloc 81C

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6011	Pathologie cardiovasculaire	3.0
NUT 6027	Obésité et maladies cardio-métaboliques	3.0
NUT 6093	Nutrition cardiovasculaire	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6065	Thérapies cardiovasculaires de l'avenir	3.0
PSL 6081	Données récentes en cardiovasculaire	3.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0

Bloc 81D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 6906	Mémoire	34.0

Segment 82 Propre à l'option Médecine expérimentale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 82A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6001	Médecine moléculaire	3.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MMD 6007	Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales	1.0

Bloc 82B

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0

Bloc 82C

Option - 3 crédits.

Les cours CHI 61001 et CHI 61002 sont équivalents au cours CHI 6101.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6023	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
CHI 6100	Chirurgie expérimentale : théorie et pratique	3.0
CHI 61001	Chirurgie expérimentale : théorie et pratique 1	0.0
CHI 61002	Chirurgie expérimentale : théorie et pratique 2	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0
MMD 6002	Physiopathologies pulmonaires	3.0
MMD 6011	Pathologie cardiovasculaire	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
NSC 6081	Aux frontières des neurosciences des systèmes	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 6074	Pharmacologie appliquée	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0
SMC 6011	Néphrologie : physiologie rénale	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 82D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 6906	Mémoire	34.0

2-485-1-0 version 03 (A23)

Maîtrise en sciences cliniques

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux de la maîtrise en sciences cliniques sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique appliquée dans un milieu clinique.

Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances de base et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects clinique, évaluatif ou épidémiologique de la santé humaine, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans le secteur privé, public ou parapublic.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences cliniques, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats du test de français reconnu par l'Université de Montréal. Le candidat doit également posséder une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi les règles propres au cheminement Médecine-Recherche

Formation requise pour toutes les options en sciences cliniques

Il est important d'indiquer le choix de l'option lors de la demande d'admission.

- posséder un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) ou un diplôme dans la discipline appropriée; ou
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.); ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente

Conditions particulières à l'option recherche clinique appliquée

Les candidats qui, préalablement à leur admission, n'auraient pas suivi le cours MMD1027 - Méthodes quantitatives en médecine (ou l'équivalent) devront suivre le cours MSO6061 - Introduction à la biostatistique (ou l'équivalent) comme cours complémentaire.

Conditions particulières à l'option médecine computationnelle

Les candidats qui, préalablement à leur admission, n'auraient pas suivi le cours MMD 1027 – Méthodes quantitatives en médecine (ou l'équivalent) devront réussir un cours de méthode quantitative jugé adéquat par le responsable de l'option et le responsable du programme.
Par ailleurs, à la demande du responsable de l'option et du responsable du programme, les candidats admis pourraient, selon la nature de leur formation initiale, être tenus de réaliser des cours complémentaires.
Le comité d'admission pourrait exiger un cours de base en méthodologie de recherche et un cours de base en statistiques.
Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de leurs recherches.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Transfert et équivalence

Option éthique clinique

Tout candidat ayant réussi le microprogramme en éthique clinique avec une moyenne de 3,0 sur 4,3 est admissible à la Maîtrise en sciences cliniques, option éthique clinique; il pourra faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Maîtrise en sciences cliniques 2-485-1-0 version 03 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 24 à 39 crédits obligatoires (parmi lesquels 17 ou 18 crédits sont attribués à un travail dirigé ou de 21 à 34 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), de 3 à 21 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix. Elle est offerte selon les modalités et les options suivantes :

- option musculosquelettique, avec mémoire (segment 75)

- option sciences du vieillissement, avec mémoire (segment 76)

- option éthique clinique, avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 83)

- option recherche clinique appliquée, avec mémoire (segment 84)

- option partenariat patient, avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 86).

- option médecine computationnelle, avec mémoire (segment 87)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 75 Propre à l'option musculosquelettique

Les crédits du segment 75 sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MMD 6007	Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales	1.0
MMD 6049	Trouble de la mobilité et de la posture	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 66001	Stage en mobilité et posture 1	0.0
MMD 66002	Stage en mobilité et posture 2	2.0

Bloc 75B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie	3.0

Bloc 75D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 6906	Mémoire	34.0

Segment 76 Propre à l'option sciences du vieillissement

Les crédits du segment 76 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 76B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0

Bloc 76C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Il est fortement recommandé que le cours NSC 6051 précède le cours RAD 6005.

Cours	Titre	CR
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
ORT 6873	Séminaire en neuropsychologie du langage	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 64071	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 1	0.0
PSY 64072	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 2	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0
RAD 6005	Introduction à l'IRMF	3.0

Bloc 76D Mémoire

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 6925	Mémoire	32.0

Segment 83 Propre à l'option éthique clinique

Les crédits du segment 83 sont répartis de la façon suivante :

- modalité avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

- modalité avec travail dirigé (TD) : 39 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé, et 6 crédits à option.

MM - Bloc 83A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 61071	Séminaire de recherche en éthique clinique 1	0.0
MMD 61072	Séminaire de recherche en éthique clinique 2	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6121	Fondement de l'éthique clinique	3.0
MMD 6123	Éthique clinique et situations humaines complexes	3.0

MM - Bloc 83B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6122	Éthique clinique et trajectoires de vie	3.0

Cours	Titre	CR
MMD 6124	Éthique clinique et enjeux sociaux contemporains	3.0

MM - Bloc 83C Méthodologie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
BIE 6104	Méthodes de recherche en bioéthique	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0

Cours	Titre	CR
MMD 6101	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

MM - Bloc 83D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
MMD 6106	Stage de consultation en éthique clinique	3.0
MMD 6111	Lecture dirigée en éthique clinique	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0

MM - Bloc 83F Recherche et mémoire

Obligatoire - 26 crédits

Cours	Titre	CR
SMC 6930	Mémoire	26.0

TD - Bloc 83A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6106	Stage de consultation en éthique clinique	3.0
MMD 6108	Stage d'éthique clinique en pratique 1	6.0
MMD 6109	Stage d'éthique clinique en pratique 2	6.0

Cours	Titre	CR
MMD 6121	Fondement de l'éthique clinique	3.0
MMD 6123	Éthique clinique et situations humaines complexes	3.0

TD - Bloc 83B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6122	Éthique clinique et trajectoires de vie	3.0
MMD 6124	Éthique clinique et enjeux sociaux contemporains	3.0

TD - Bloc 83C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MMD 6111	Lecture dirigée en éthique clinique	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6545	Éthique et politique	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
PST 6511	Psychiatrie et sciences humaines	3.0
PST 6513	Partenariats patient-médecin en psychiatrie	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0

TD - Bloc 83D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PDT 6210	Travail dirigé	18.0

Segment 84 - Propre à l'option recherche clinique appliquée

Les crédits du segment 84 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 84A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0
MSO 6618	Séminaire en recherche clinique appliquée	2.0
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0

Bloc 84B

Option - 9 crédits

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
CGE 6001	Principes de génétique médicale	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0
MMD 6002	Physiopathologies pulmonaires	3.0
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
PST 6100	Thèmes de recherche en psychiatrie	3.0
PST 6110	Psychopathologie et cycles de vie	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 84C

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 6921	Mémoire	21.0

Segment 86 Propre à l'option partenariat patient

Les crédits du segment 86 sont répartis de la façon suivante :

- modalité avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

- modalité avec travail dirigé (TD) : 24 crédits obligatoires, dont 17 crédits attribués à un travail dirigé, et 21 crédits à option.

MM - Bloc 86A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 61071	Séminaire de recherche en éthique clinique 1	0.0
MMD 61072	Séminaire de recherche en éthique clinique 2	1.0
MMD 6303	Lecture dirigée : éducation en sciences de santé	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0

MM - Bloc 86B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
ETA 6505	Méthodes quantitatives en éducation	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MMD 6101	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)	3.0
MMD 6106	Stage de consultation en éthique clinique	3.0
MMD 6108	Stage d'éthique clinique en pratique 1	6.0
PPA 6008	Résolution de problèmes en contexte éducationnel	3.0
PPA 6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux	3.0
PSS 6103	Développement des compétences en santé	3.0
PSS 6201	Implantation d'un projet pédagogique en santé	3.0
PSS 6203	Évaluation d'une innovation pédagogique en santé	3.0
PST 6511	Psychiatrie et sciences humaines	3.0
PST 6513	Partenariats patient-médecin en psychiatrie	3.0

MM - Bloc 86C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 6931	Mémoire	29.0

TD - Bloc 86A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 61071	Séminaire de recherche en éthique clinique 1	0.0
MMD 61072	Séminaire de recherche en éthique clinique 2	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6303	Lecture dirigée : éducation en sciences de santé	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0

TD - Bloc 86B

Option - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
ETA 6505	Méthodes quantitatives en éducation	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MMD 6101	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)	3.0
MMD 6106	Stage de consultation en éthique clinique	3.0
MMD 6108	Stage d'éthique clinique en pratique 1	6.0

Cours	Titre	CR
PPA 6008	Résolution de problèmes en contexte éducationnel	3.0
PPA 6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux	3.0
PSS 6103	Développement des compétences en santé	3.0
PSS 6201	Implantation d'un projet pédagogique en santé	3.0
PSS 6203	Évaluation d'une innovation pédagogique en santé	3.0
PST 6511	Psychiatrie et sciences humaines	3.0
PST 6513	Partenariats patient-médecin en psychiatrie	3.0

Segment 87 Propre à l'option médecine computationnelle

Les crédits du segment 87 sont répartis de la façon suivante : 35 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction un mémoire, et 10 crédits à option.

Bloc 87A Fondements

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6758	Science des données	4.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6020	Fondements de la médecine computationnelle	3.0

Bloc 87B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0

Cours	Titre	CR
IFT 6501	Traitement informatique des mégadonnées	4.0

Bloc 87C Statistiques

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6021	Médecine prédictive avancée	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications	3.0

Bloc 87D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

Sur demande dûment justifiée, le responsable de l'option et la direction du programme pourraient autoriser un étudiant à substituer un des cours de ce bloc par un autre cours jugé pertinent pour son projet de recherche.

Cours	Titre	CR
ASA 6768	Analyse des systèmes d'information en santé	3.0
ASA 6769	Gestion et visualisation des données en santé	3.0
BIN 6010	Bio-informatique des données	3.0
BIN 6011	Bio-informatique des structures moléculaires	3.0
GBM 6300	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative	3.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6285	Traitement automatique des langues naturelles	4.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6611	Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0

Bloc 87E

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 6927	Mémoire	27.0

3-484-1-0 version 17 (A23)

Doctorat en sciences biomédicales

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

L'option médecine expérimentale est offerte par extension à l'UQTR

Objectifs

Les objectifs généraux du Doctorat en sciences biomédicales sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche biomédicale clinique, fondamentale ou épidémiologique. Les objectifs spécifiques sont d'offrir aux étudiants l'encadrement et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une solide formation de chercheur en santé, sous ses divers aspects (fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique), ainsi qu'une connaissance approfondie des avancées récentes dans le domaine. Au terme de leur formation, les diplômés devraient être capables de concevoir, planifier et réaliser des projets de recherche dans les secteurs privé, public et parapublic, et pouvoir envisager une carrière de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines biomédicaux de la santé humaine.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Doctorat en sciences biomédicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Le candidat doit également posséder une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi les règles propres au cheminement Médecine-Recherche

Option science du vieillissement

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences biomédicales ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- le candidat non titulaire d'une maîtrise en sciences biomédicales pourra être amené à compléter une formation complémentaire

Option médecine expérimentale

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences biomédicales, option médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- le candidat non titulaire d'une maîtrise en sciences biomédicales, option médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'une formation équivalente, devra compléter une formation complémentaire en éthique et biostatistique. Des cours complémentaires pourront aussi être exigés pour les étudiants avec formation préalable jugée insuffisante
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Option éthique clinique

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences biomédicales ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- si la direction du programme juge qu'un candidat admis n'a pas les connaissances suffisantes, une propédeutique sera exigée
- la disponibilité d'un superviseur approprié est prise en considération dans toutes décisions prises pour l'admission au Doctorat en sciences biomédicales, option éthique clinique.

Option sciences buccodentaires

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences buccodentaires ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- s'engager le cas échéant à compléter avec succès une formation d'appoint ou un certificat si le candidat est non titulaire d'une maîtrise en sciences buccodentaires
- avoir réussi le cours de deuxième cycle SAB 6405 Statistiques en médecine dentaire, ou un cours jugé équivalent
- se soumettre le cas échéant aux règles de fonctionnement du centre hospitalier dans lequel le candidat poursuit ses travaux, incluant toute enquête sur son dossier criminel
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum vitae.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences biomédicales

Structure du programme

Doctorat en sciences biomédicales 3-484-1-0 version 17 (A23)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 81 à 90 crédits obligatoires, dont 72 à 85 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 0 à 9 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix. Il inclut les options suivantes :

- l'option sciences du vieillissement (segment 78),

- l'option médecine expérimentale (segment 80),

- l'option éthique clinique (segment 81),

- l'option sciences buccodentaires (segment 82).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 78 Propre à l'option sciences du vieillissement

Les crédits du segment 78 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 70001	Séminaire de doctorat 1	0.0
MMD 70002	Séminaire de doctorat 2	3.0

Bloc 78B

Option - 9 crédits.

Ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours lors de ses études de maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413. Les cours PSY 64071 et PSY 64072 sont équivalents au cours PSY 6407.

Cours	Titre	CR
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
ORT 6873	Séminaire en neuropsychologie du langage	3.0
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 64071	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 1	0.0
PSY 64072	Séminaire : neuroscience et neuropsychologie 2	3.0
PSY 6415	Neuropsychologie de la sénescence	3.0
RAD 6005	Introduction à l'IRMF	3.0

Bloc 78C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 7000	Examen général de doctorat	0.0
SMC 7025	Thèse	78.0

Segment 80 Propre à l'option médecine expérimentale

Le segment 80 comporte 90 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 80A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6100R	Carrière de chercheur en santé	3.0
MMD 70011	Séminaires de doctorat en sciences biomédicales 1	0.0
MMD 70012	Séminaires de doctorat en sciences biomédicales 2	2.0

Bloc 80B

Obligatoire - 85 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 7000	Examen général de doctorat	0.0
SMC 7912	Thèse	85.0

Segment 81 Propre à l'option éthique clinique

Les crédits du segment 81 sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 7002	Séminaire de doctorat en éthique clinique 1	1.0
MMD 7003	Séminaire de doctorat en éthique clinique 2	1.0
MMD 7106	Stage de formation à l'éthique clinique	3.0
MMD 71071	Séminaire de recherche en éthique clinique 1	0.0
MMD 71072	Séminaire de recherche en éthique clinique 2	1.0
MMD 7108	Stage d'éthique clinique en pratique 1	6.0

Bloc 81B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
BIE 6104	Méthodes de recherche en bioéthique	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MMD 6101	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)	3.0
MMD 6109	Stage d'éthique clinique en pratique 2	6.0
MMD 6111	Lecture dirigée en éthique clinique	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Bloc 81D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 7000	Examen général de doctorat	0.0
SMC 7913	Thèse	72.0

Segment 82 Propre à l'option sciences buccodentaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits au choix.

Bloc 82A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6100R	Carrière de chercheur en santé	3.0

Bloc 82C

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
SMC 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
SMC 7020	Thèse	78.0

2-743-1-0 version 02 (E16)

Maîtrise en sciences de la réadaptation

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme offre une formation de base en sciences de la réadaptation et forme des personnes qui peuvent, sous supervision, mener à terme les différentes étapes d'un projet de recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie ou d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 1er cycle ou à la maîtrise, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer

Documents additionnels à fournir

- Une confirmation écrite qu'un professeur accepte de diriger l'étudiant
- Une lettre de motivation ou d'intention
- La feuille de cheminement (plan d'études) dûment approuvée par le directeur de recherche
- Le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche dûment rempli
- Deux lettres de recommandation
- Un curriculum vitae à jour
- Une esquisse du projet de recherche qui contient de 200 à 500 mots
- Un plan de financement de vos études ou de votre profil financier

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la réadaptation 2-743-1-0 version 02 (E16)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
REA 6013	Réadaptation factuelle	3.0

Cours	Titre	CR
REA 6016	Recherche appliquée en réadaptation	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie	3.0
REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation	3.0

Cours	Titre	CR
REA 6011	Réadaptation et technologie	3.0
REA 6012	Transfert de connaissances en réadaptation	3.0

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0

Bloc 70F

Obligatoire - 29 crédits.

Cours	Titre	CR
REA 6200	Recherche et mémoire	29.0

3-743-1-0 version 00 (A10)

Doctorat en sciences de la réadaptation

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat forme des chercheurs autonomes dans le domaine des sciences de la réadaptation. Au terme de leur formation, nos étudiants sont aptes à assurer un leadership pour le développement des connaissances et de la recherche en sciences de la réadaptation dans les milieux académiques et dans le réseau de la santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la réadaptation ou d'un diplôme équivalent ou bien être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie et avoir une expérience de recherche. Des cours peuvent être imposés au candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Une confirmation écrite qu'un professeur accepte de diriger l'étudiant
- Une lettre de d'intention / motivation
- Une esquisse du projet de recherche
- Le plan d'études global dûment approuvée par le directeur de recherche
- Le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche dûment rempli
- Deux lettres de recommandation.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en physiothérapie
- Maîtrise en ergothérapie

Structure du programme

Doctorat en sciences de la réadaptation 3-743-1-0 version 00 (A10)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 9 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours REA 70001 et REA 70002 sont équivalents au cours REA 7000.

Cours	Titre	CR
REA 7000	Approches critiques en réadaptation	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie	3.0
REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation	3.0

Cours	Titre	CR
REA 6011	Réadaptation et technologie	3.0
REA 6012	Transfert de connaissances en réadaptation	3.0

Bloc 70D

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
REA 7010	Examen général de synthèse	0.0

Cours	Titre	CR
REA 7200	Recherche et thèse	78.0

2-452-6-5 version 00 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé

Attestation

Objectifs

Offrir aux professionnels de la santé une formation avancée sur l'expertise en sciences de la santé, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé 2-452-6-5 version 00 (A21)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6240	Fondements de l'expertise en sciences de la santé	3.0
MMD 6241	Pratique de l'expertise en sciences de la santé	3.0
MMD 6242	Aspects légaux de l'expertise en santé	3.0
MMD 6243	Expertise avancée en sciences de la santé	3.0

2-799-6-0 version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé

Attestation

Objectifs

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en analyse et manipulation de données en santé. Au terme de son cheminement, l'étudiant pourra travailler dans une équipe de recherche en sciences de la vie et de la santé à titre d'utilisateur expert de données. Il pourra aussi travailler dans toute entreprise générant des mégadonnées et voulant en tirer profit.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en analyse des mégadonnées en santé, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- Être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en sciences de la vie ou de la santé ou l'équivalent.
- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.2. Connaissances préalables requises

Le candidat doit avoir des connaissances de base en statistique (voir par exemple les cours SBP1925 ou BIO2041) et en programmation appliquée (voir par exemple le cours BCM2550).

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Règles particulières quant au programme d'études

Dans un premier temps, les inscriptions seront limitées à 25 étudiants sélectionnés en fonction de leur moyenne cumulative.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé 2-799-6-0 version 00 (A19)

Ce programme d'études comporte 17 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de ce programme d'études sont répartis de la façon suivante: 7 crédits obligatoires et 10 crédits à option

Bloc 70A Général

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 6033	Science des données en biodiversité	3.0
IFT 6501	Traitement informatique des mégadonnées	4.0

Bloc 70B Éthique

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6501	Éthique, santé publique et mégadonnées	1.0
BIE 6502	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées	1.0

Bloc 70C Utilisation des données en santé publique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6768	Analyse des systèmes d'information en santé	3.0
ASA 6769	Gestion et visualisation des données en santé	3.0
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0

Bloc 70D Utilisation des données biomédicales

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6010	Bio-informatique des données	3.0
BIN 6011	Bio-informatique des structures moléculaires	3.0
GBM 6300	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative	3.0

ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

Listes des diplômes d'études spécialisées (D.E.S.)

Anesthésiologie et médecine de la douleur

D.E.S. en anesthésiologie	646010
D.E.S. en médecine de la douleur	646011
D.E.S. en anesthésiologie régionale	646012
D.E.S. en anesthésiologie obstétricale	646013
D.E.S. en anesthésiologie thoracique	646014
D.E.S. en neuroanesthésiologie	646015
D.E.S. en anesthésiologie pour chirurgie hépatobiliaire, pancréatique et digestive	646016
D.E.S. en anesthésiologie cardiaque	646017
D.E.S. en gestion de la douleur chronique	646018
D.E.S. en anesthésiologie et traumatologie	646019

Chirurgie

D.E.S. en chirurgie	647010
D.E.S. en chirurgie générale	647011
D.E.S. en neurochirurgie	647012
D.E.S. en chirurgie orthopédique	647013
D.E.S. en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	647014
D.E.S. en chirurgie	647015
D.E.S. en chirurgie plastique	647016
D.E.S. en urologie	647017
D.E.S. en chirurgie vasculaire	647018
D.E.S. en chirurgie cardiaque	647019
D.E.S. en chirurgie thoracique	647110
D.E.S. en chirurgie générale pédiatrique	647111
D.E.S. en chirurgie pédiatrique	647112
D.E.S. en reconstruction articulaire de la hanche et du genou	647113
D.E.S. en chirurgie colorectale	647114
D.E.S. en chirurgie cardiaque avancée chez l'adulte	647115
D.E.S. en chirurgie hépato-biliaire et pancréatique	647116
D.E.S. en chirurgie bariatrique, laparoscopique et robotique	647117
D.E.S. en chirurgie avancée du membre supérieur chez l'adulte	647118
D.E.S. en chirurgie orthopédique du rachis chez l'adulte et l'enfant	647119
D.E.S. en chirurgie orthopédique pédiatrique	647210
D.E.S. en chirurgie orthopédique spécialisée en médecine sportive	647211
D.E.S. en chirurgie orthopédique de traumatologie	647212
D.E.S. en chirurgie générale oncologique	647213

Direction médecine

Internat multidisciplinaire	645010
Internat – rotation	645011
D.E.S. en échocardiographie chez l'adulte	645710
D.E.S. en biochimie médicale	646510
D.E.S. en médecine communautaire	648110
D.E.S. en médecine du travail	648910
D.E.S. en médecine	649010
D.E.S. en médecine – tronc commun	649011
D.E.S. en cardiologie	649012
D.E.S. en dermatologie	649013
D.E.S. en endocrinologie et métabolisme chez l'adulte	649014
D.E.S. en médecine	649015
D.E.S. en hématologie	649016
D.E.S. en néphrologie chez l'adulte	649017
D.E.S. en médecine physique et réadaptation	649019
D.E.S. en gériatrie	649110
D.E.S. en pneumologie chez l'adulte	649111
D.E.S. en rhumatologie chez l'adulte	649112
D.E.S. en oncologie médicale	649113
D.E.S. en pharmacologie clinique	649114
D.E.S. en immunologie clinique et allergie chez l'adulte	649115
D.E.S. en biochimie médicale	649116
D.E.S. en gastroentérologie chez l'adulte	649117
D.E.S. en médecine interne	649118
D.E.S. en greffe de cellules hématopoïétiques	649119
D.E.S. en électrophysiologie cardiaque chez l'adulte	649211
D.E.S. en cardiologie d'intervention chez l'adulte	649212
D.E.S. en hépatologie chez l'adulte	649213
D.E.S. en cardiopathies congénitales chez l'adulte	649214
D.E.S. en réadaptation des patients avec trauma cranio-cérébral	649215
D.E.S. en échographie ciblée	649216
D.E.S. en échographie musculosquelettique et interventions spinales sous guidance fluoroscopique	649217
D.E.S. en traumatologie et soins aigus	649219
D.E.S. en insuffisance cardiaque avancée et transplantation cardiaque	649310
D.E.S. en transplantation d'organes	649311
D.E.S. en réadaptation médicale pour les lésions médullaires et de la colonne vertébrale en centre de traumatologie	649312
D.E.S. en maladies inflammatoires chroniques de l'intestin	649313
D.E.S. en échographie appliquée à la rhumatologie	649314
D.E.S. en lymphome et cellules immunes effectrices	650710
D.E.S. en en leucémies aiguës	650711
D.E.S. en anesthésiologie pédiatrique	651610
D.E.S. en soins intensifs	656010
D.E.S. en médecine de soins intensifs spécialisée chez l'adulte	656011

D.E.S. en pédagogie par la simulation	681410
D.E.S. de cliniciens-chercheurs	699810
D.E.S. en médecine de soins intensifs chez l'adulte	699811

Médecine de famille et d'urgence

D.E.S. en médecine d'urgence	645310
D.E.S. en médecine de famille	648310
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine d'urgence	648311
D.E.S. de compétence additionnelle en soins aux personnes âgées	648312
D.E.S. en soins aux personnes âgées	648313
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine familiale – clinicien érudit (profil académique)	648314
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine familiale – clinicien érudit (profil recherche)	648315
D.E.S. de compétences avancées en médecine des toxicomanies	649210
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine du sport et de l'exercice	649218
D.E.S. de compétence additionnelle en soins palliatifs	699813

Microbiologie, infectiologie et immunologie

D.E.S. en microbiologie médicale	650010
D.E.S. en maladies infectieuses chez l'adulte	650011

Neurosciences

D.E.S. en neurologie chez l'adulte	649018
D.E.S. en neurologie pédiatrique	651516
D.E.S. en médecine du sommeil	653011
D.E.S. en épileptologie chez l'adulte	653012
D.E.S. en neurologie neuromusculaire et électromyographie pédiatriques	653013
D.E.S. en pathologie pédiatrique et périnatale	653014
D.E.S. en troubles du mouvement	653015

Obstétrique et gynécologie

D.E.S. en obstétrique et gynécologie	650510
D.E.S. en endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité	650511
D.E.S. en médecine maternelle et foetale	650512
D.E.S. en oncologie gynécologique	650513
D.E.S. en obstétrique et gynécologie	650514
D.E.S. en urogynécologie, reconstruction pelvienne	650515
D.E.S. en chirurgie gynécologique minimalement invasive	650516
D.E.S. en médecine obstétricale	650517

Ophtalmologie

D.E.S. en ophtalmologie	647510
D.E.S. en rétine médicale et chirurgicale	647511
D.E.S. en ophtalmologie pédiatrique et strabisme	647512
D.E.S. en glaucome	647513
D.E.S. en oculoplastie	647514
D.E.S. en uvéite	647515
D.E.S. en en cornée et segment	647516
D.E.S. en neuro-ophtalmologie	647517

Pathologie et biologie cellulaire

D.E.S. en neuropathologie	651011
D.E.S. en pathologie diagnostique et moléculaire	651012

Pédiatrie

D.E.S. en pédiatrie	651510
D.E.S. en pédiatrie - tronc commun	651511
D.E.S. en cardiologie chez l'enfant	651512
D.E.S. en endocrinologie et métabolisme chez l'enfant	651513
D.E.S. en gastroentérologie pédiatrique	651514
D.E.S. en néphrologie pédiatrique	651515
D.E.S. en pneumologie pédiatrique	651517
D.E.S. en hématologie et oncologie pédiatriques	651518
D.E.S. en médecine néonatale et périnatale	651519
D.E.S. en médecine d'urgence pédiatrique	651611
D.E.S. en pédiatrie du développement	651612
D.E.S. en maladies infectieuses pédiatriques	651613
D.E.S. en immunologie clinique et allergie chez l'enfant	651615
D.E.S. en pédiatrie	651616
D.E.S. en médecine de l'adolescence	651617
D.E.S. en Immunologie clinique pédiatrique	651618
D.E.S. en pédiatrie de la maltraitance	651619
D.E.S. en génétique et génomique médicales	653410
D.E.S. en médecine de soins intensifs chez l'enfant	699812

Psychiatrie et addictologie

D.E.S. en psychiatrie	654010
D.E.S. en gérontopsychiatrie	654011
D.E.S. en psychiatrie légale	654012
D.E.S. en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	654013
D.E.S. en neuromodulation psychiatrique et thérapies somatiques avancées	654014
D.E.S. en interventions spécialisées pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence associés aux troubles neurocognitifs	654015
D.E.S. en intervention précoce pour premiers épisodes psychotiques	654016
D.E.S. en troubles sévères de la personnalité	654017
D.E.S. en psychothérapie	654018

Radiologie

D.E.S. en radiologie diagnostique	654510
D.E.S. en neuroradiologie	654511

D.E.S. en radiologie pédiatrique	654512
D.E.S. en radio-oncologie	654513
D.E.S. en radiologie diagnostique	654514
D.E.S. en neuroradiologie interventionnelle	654515
D.E.S. en Imagerie musculosquelettique diagnostique et interventionnelle	654516
D.E.S. en imagerie du sein	654517
D.E.S. en imagerie pédiatrique	654518
D.E.S. en radiologie interventionnelle	654519
D.E.S. en radiologie cardiothoracique	654610
D.E.S. en radiologie abdomino-pelvienne diagnostique et interventionnelle	654611
D.E.S. en radio-oncologie	655010
D.E.S. en neuro-oncologie et radio-oncologie pédiatriques	655011
D.E.S. en radiothérapie gynécologique	655012
D.E.S. en radiothérapie ORL	655013
D.E.S. en médecine nucléaire	655510

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de médecine dentaire

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

2-300-1-3 Maîtrise en médecine dentaire MDT-4
2-303-1-0 Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire MDT-10
2-303-1-1 Certificat de 2e cycle de résidence approf. en médecine dentaire et stomatologie MDT-13
2-306-1-0 Maîtrise en sciences buccodentaires MDT-16
2-310-1-3 D.E.S. en orthodontie MDT-18
2-315-1-3 D.E.S. en dentisterie pédiatrique MDT-22

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Information à jour le 14 août 2025

Introduction

Fondée en 1904, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal a formé des milliers de professionnels en médecine dentaire, lesquels se démarquent par leur savoir-faire et leur expertise reconnue à travers le monde. Elle est la plus importante faculté dentaire au Canada sur le plan des effectifs étudiants. Chef de file des pays francophones en recherche buccodentaire, la Faculté contribue au développement des connaissances et des pratiques novatrices ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire. La recherche qui s'y déroule s'intéresse tant aux aspects fondamentaux de la biologie orale et des tissus connexes qu'aux applications et évaluations cliniques, en passant par la santé publique. Le programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) est d'une durée de cinq ans. Il se distingue par la présence d'activités cliniques dès le premier trimestre du programme, qui s'intensifient tout au long du cheminement académique et incluent l'apprentissage de technologies de pointe. La Faculté de médecine dentaire propose également différents programmes de cycles supérieurs, qui visent une formation approfondie de la médecine dentaire, une formation de spécialiste en dentisterie pédiatrique ou en orthodontie, ou une formation en recherche scientifique de type fondamental, clinique ou épidémiologique.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Roger-Gaudry, Entrée B-1
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal, Qc, H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de médecine dentaire
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6005 / Télécopieur : 514 343-2233
communications-medent@umontreal.ca
medecinedentaire.umontreal.ca

Clinique d'orthodontie
3525, chemin Queen-Mary
Montréal, Qc, H3V 1H9

Direction

Doyen : Hugo Ciaburro

Vice-doyen aux études et affaires étudiantes : Félix Girard

Vice-doyenne associée aux études des cycles supérieures et à la qualité des programmes : Nelly Huynh

Vice-doyen aux affaires cliniques : Robert Durand

Vice-doyenne à la recherche à l'innovation et à la valorisation : Arlette Kolta

Secrétaire de faculté : Renée Delaquis

Directrice administrative : Stéphanie Lemay

2-300-1-3 version 01 (A14)

Maîtrise en médecine dentaire

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.), Option Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique, et le diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) correspondant (Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique,) doivent être suivis concurremment. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en orthodontie ou en réhabilitation prosthodontique en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de ses programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'un ou l'autre des programmes conjoints suivants :

- Maîtrise en médecine dentaire, option orthodontie et D.E.S. en orthodontie;
- Maîtrise en médecine dentaire, option réhabilitation prosthodontique et D.E.S. en réhabilitation prosthodontique;
- Maîtrise en médecine dentaire, option dentisterie pédiatrique et D.E.S. en dentisterie pédiatrique;

la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (DMD) ou chirurgie dentaire (DDS); le bulletin officiel cumulatif de notes doit établir que, par ses études antérieures, la personne candidate est apte à poursuivre avantageusement des études de 2e cycle
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir fait un minimum d'une année, soit comme interne/résident dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique
- se présenter à une entrevue sur invitation et compléter des tests de dextérité au besoin

Et

La personne candidate doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient : la Maîtrise en médecine dentaire, option reliée et le D.E.S. en orthodontie, dentisterie pédiatrique ou réhabilitation prosthodontique.

Le mémoire est conventionnel ou par article(s). Il doit respecter les lignes directrices et règlements de la Faculté de médecine dentaire ainsi que les règles des Études supérieures et postdoctorales telles que précisées dans le Guide de présentation des mémoires et thèses.
Le mémoire doit obligatoirement être soumis au plus tard à la fin du huitième trimestre de scolarité pour évaluation par un jury.

La personne candidate doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir
réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

La personne candidate doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite) notamment pour consulter des ouvrages scientifiques.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et
dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

et

La personne candidate a l'obligation de suivre concurremment la Maîtrise en médecine dentaire selon l'option dans laquelle il a été admis et le D.E.S. correspondant.
Aucune admission ne sera autorisée dans un seul programme, soit uniquement la Maîtrise en médecine dentaire ou l'un des trois D.E.S.

La personne candidate doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient : la Maîtrise en médecine dentaire, option reliée et le D.E.S. en orthodontie, dentisterie pédiatrique ou réhabilitation prosthodontique.

Le mémoire est conventionnel ou par article(s). Il doit respecter les lignes directrices et règlements de la Faculté de médecine dentaire ainsi que les règles des Études supérieures et postdoctorales telles que précisées dans le Guide de présentation des mémoires et thèses. Le mémoire doit obligatoirement être soumis au plus tard à la fin du huitième trimestre de scolarité pour évaluation par un jury.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- fournir trois lettres de recommandation. soumises par les signataires directement
- deux lettres de professeurs où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu
- une lettre du doyen de la faculté où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu.

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Catégories de candidats

La personne candidate a l'obligation de suivre concurremment la Maîtrise en médecine dentaire selon l'option dans laquelle il a été admis et le D.E.S. correspondant.
Aucune admission ne sera autorisée dans un seul programme, soit uniquement la Maîtrise en médecine dentaire ou l'un des trois D.E.S.

Capacité d'accueil

La Faculté ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

Entrevues

Se présenter à une entrevue sur invitation et compléter des tests de dextérité au besoin.

Processus d'examen des candidatures

La personne candidate doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C.
La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deuxprogrammes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires.

L'étudiant ou l'étudiante se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu.e des deux programmes qu'il ou elle poursuivait concurremment.

Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment en (Maîtrise en médecine dentaire et D.E.S.) est de neuf (9) trimestres sur une base de trois (3) trimestres par année.

Une période de vingt (20) jours ouvrables de vacances annuelles est permise. Les dates de vacances sont déterminées par le ou la responsable facultaire.

Le programme de Maîtrise en médecine dentaire, étant suivi concurremment à l'un des D.E.S. offerts par la Faculté de médecine dentaire, ne permet pas la suspension prolongée de l'un ou l'autre des programmes. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro afin d'assurer l'acquisition de l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

Statut

L'étudiant ou l'étudiante s'inscrit à temps plein. Compte tenu de la séquence des cours et du suivi des cas cliniques, le statut à demi-temps ou à temps partiel n'est pas autorisé dans les programmes.

Informations supplémentaires

Salaire
Le candidat admis à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et au D.E.S. (dentisterie pédiatrique) est éligible au salaire accordé aux résidents dès la première année dans le programme s'il répond aux deux exigences suivantes:

- détenir le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au Canada;
- détenir un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec.

Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement
Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient :

- la M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et le D.E.S. (orthodontie) ou
- la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et le D.E.S. (réhabilitation prosthodontique) ou la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et le D.E.S. (dentisterie pédiatrique).

Mémoire
Le mémoire est conventionnel ou par article(s). Il doit respecter les lignes directrices et règlements de la Faculté de médecine dentaire ainsi que les règles des Études supérieures et postdoctorales telles que précisées dans le Guide de présentation des mémoires et thèses.
Le mémoire doit obligatoirement être soumis au plus tard à la fin du huitième trimestre de scolarité pour évaluation par un jury.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire

Structure du programme

Maîtrise en médecine dentaire 2-300-1-3 version 01 (A14)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et comporte 3 options:

- option Orthodontie (segments 01 et 70),

- option Réhabilitation prosthodontique (segments 01 et 71),

- option Dentisterie pédiatrique (segments 01 et 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le Tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SAB 6065	Fentes palatines et labiales	1.0
SAB 6069	Orthophonie	1.0
SAB 6311	Photographie et dentisterie	1.0
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs	1.0
SAB 6405	Statistiques en médecine dentaire	2.0
SAB 66041	Séminaire de recherche en médecine dentaire 1	0.0
SAB 66042	Séminaire de recherche en médecine dentaire 2	0.0
SAB 66043	Séminaire de recherche en médecine dentaire 3	0.0
SAB 66044	Séminaire de recherche en médecine dentaire 4	0.0
SAB 66045	Séminaire de recherche en médecine dentaire 5	0.0
SAB 66046	Séminaire de recherche en médecine dentaire 6	1.0
STO 6000	Imagerie crânio-faciale	1.0
STO 6300	Pathologie buccale avancée	2.0
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou	1.0
STO 6304	Génétique médicale	1.0

Segment 70 Propre à l'option Orthodontie

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SAB 6610	Méthodologie de la recherche	1.0
STO 6307	Physiologie neuromusculaire	2.0

Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
SAB 6611	Mémoire en orthodontie	30.0

Segment 71 Propre à l'option Réhabilitation prosthodontique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DER 6222	Initiation à la dentisterie factuelle	1.0

Cours	Titre	CR
STO 6307	Physiologie neuromusculaire	2.0

Segment 72 Propre à l'option Dentisterie pédiatrique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SAB 6610	Méthodologie de la recherche	1.0

Cours	Titre	CR
STO 6307	Physiologie neuromusculaire	2.0

Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
SAB 6617	Mémoire en dentisterie pédiatrique	30.0

2-303-1-0 version 03 (H18)

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Ce programme de résidence de l'Université de Montréal s'adresse au dentiste cherchant à acquérir des compétences élargies dans de nombreux domaines de la médecine dentaire. Le programme s'articule essentiellement autour de deux volets complémentaires qui se déclinent en une série de stages effectués aussi bien au département de Stomatologie du CHUM que dans les différents services cliniques de la Faculté de médecine dentaire. Une équipe pluridisciplinaire particulièrement expérimentée assure l'encadrement des résidents tout au long de leur cursus.

Ce programme permet au résident d'accomplir des traitements complexes combinant de multiples approches cliniques, d'être à la fine pointe de nouvelles technologies, notamment en dentisterie numérique (CAD-CAM), de se familiariser avec la prise en charge de patients médicalement compromis atteints de multiples pathologies et de renforcer ses habiletés cliniques en tenant compte de contextes médicaux particuliers.

À l'issue de son cursus, le résident obtiendra un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire de l'Université de Montréal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- sur demande du comité de sélection, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence le 1er juillet suivant et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Documents additionnels à fournir

- Trois lettres de recommandation soumises directement par les signataires:
  - Les lettres de recommandation doivent être rédigées par des professeurs de différents départements en médecine dentaire.
  - Pour les diplômés de l'Université de Montréal, deux de ces lettres devront provenir de professeurs cliniciens qui leur ont enseigné.
  - Pour les diplômés des autres universités, il est préférable qu'une de ces lettres provienne du doyen de leur faculté d'origine.
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention.

Scolarité

La scolarité est de 12 mois consécutifs à temps plein. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

La formation clinique repose essentiellement sur les stages cliniques qui ont lieu au département de stomatologie du CHUM (28 semaines) ainsi que dans les services cliniques de la Faculté de médecine dentaire (20 semaines).

La formation théorique comprend des séminaires, conférences, présentations de cas cliniques et autres cours. Chaque résident est également amené à réaliser un projet de recherche faisant minimalement l'objet d'une présentation lors des Journées dentaires internationales du Québec (JIDQ).

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

Informations supplémentaires

Inscription
Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

Statut de l'étudiant
L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

Scolarité
La scolarité est de 12 mois consécutifs à temps plein. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

La formation clinique repose essentiellement sur les stages cliniques qui ont lieu au département de stomatologie du CHUM (28 semaines) ainsi que dans les services cliniques de la Faculté de médecine dentaire (20 semaines).

La formation théorique comprend des séminaires, conférences, présentations de cas cliniques et autres cours. Chaque résident est également amené à réaliser un projet de recherche faisant minimalement l'objet d'une présentation lors des Journées dentaires internationales du Québec (JIDQ).

Évaluation
Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.
La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise.
Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

Diplôme
Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Soutien financier
Une candidate ou un candidat pourrait recevoir une bourse durant sa résidence, sous réserve de la disponibilité des fonds et du respect des critères établis par le MSSS. Elle ou il doit payer les droits de scolarité et autre frais exigibles à l'Université de Montréal pendant les trois trimestres du programme (été, automne et hiver).

Structure du programme

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire 2-303-1-0 version 03 (H18)

Le certificat comporte 52 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du Certificat sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SRS 6012	Projet de résidence en médecine dentaire	2.0
SRS 6013	ACLS en médecine dentaire	1.0
SRS 6014	Imagerie avancée par CBCT en médecine dentaire	2.0
SRS 6015	Formations approfondies en médecine dentaire	3.0
SRS 6016	Évaluation de l'acte en médecine dentaire	1.0
SRS 6017	Formations cliniques en médecine dentaire	3.0

Bloc 70B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
SRS 6018	Stage hospitalier en médecine dentaire	8.0
SRS 6019	Stage hospitalier en chirurgie buccale	10.0
SRS 6020	Stage hospitalier en prothèse maxillo-faciale	6.0
SRS 6021	Stage multidisciplinaire en médecine dentaire	8.0
SRS 6022	Stage de chirurgie en médecine dentaire	8.0

2-303-1-1 version 02 (É18)

Certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Ce programme de résidence approfondie en médecine dentaire de l'Université de Montréal s'adresse aux dentistes ayant déjà complété une année de résidence multidisciplinaire. Le programme associe à un important volet hospitalier, une série d'approfondissements disciplinaires offerts par la clinique facultaire. Une équipe particulièrement expérimentée et élargie, dans le cadre de ce programme, aux disciplines médicales et chirurgicales connexes à la médecine dentaire, assure l'encadrement des résidents tout au long de leur cursus.

Avec ses multiples possibilités, ce programme cherche à répondre aux demandes spécifiques des résidents qui souhaitent approfondir leurs connaissances. Différents parcours sont donc proposés, notamment en chirurgie, dentisterie pédiatrique, médecine buccale ou au choix selon les intérêts du candidat.

À l'issue de son cursus, le résident obtiendra un certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire de l'Université de Montréal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence soit le 1er janvier soit le 1er juillet suivant.

Documents additionnels à fournir

- Lettres de recommandation
- Fournir une copie du permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec

Scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

Statut

Les études se font à temps plein.

Informations supplémentaires

Inscription
Comme le programme du certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

Statut de l'étudiant
Les études se font à temps plein.

Scolarité
Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

Évaluation
Le candidat au certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.
La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à B-. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.
Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

Diplôme
Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par l'Ordre professionnel.

Soutien financier
Une candidate ou un candidat pourrait recevoir une bourse durant sa résidence, sous réserve de la disponibilité des fonds et du respect des critères établis par le MSSS. Elle ou il doit payer les droits de scolarité et autre frais exigibles à l'Université de Montréal pendant les trois trimestres du programme (été, automne et hiver).

Structure du programme

Certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie 2-303-1-1 version 02 (É18)

Le certificat de deuxième cycle comporte 52 crédits. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du certificat sont à option, dont 48 sont attribués aux stages.

Bloc 70A

Option - Minimum 32 crédits, maximum 48 crédits.

Cours	Titre	CR
SRS 6023	Stage hospitalier en médecine dentaire avancée 1	16.0
SRS 6024	Stage hospitalier en médecine dentaire avancée 2	16.0
SRS 6025	Stage hospitalier en médecine dentaire avancée 3	16.0

Bloc 70B

Option - Maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
SRS 6028	Stage d'approfondissements disciplinaires en clinique de spécialité	8.0

Bloc 70C

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
DER 6120	Bioéthique et dentisterie légale	1.0
DER 6130	Expertises	1.0
DER 6222	Initiation à la dentisterie factuelle	1.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
SAB 6311	Photographie et dentisterie	1.0
SAB 6337	Clinique de douleurs	1.0
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs	1.0
SAB 6405	Statistiques en médecine dentaire	2.0
STO 6000	Imagerie crânio-faciale	1.0
STO 6041	Pharmaco buccodentaire avancée	1.0
STO 6300	Pathologie buccale avancée	2.0
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou	1.0
STO 6304	Génétique médicale	1.0
STO 6307	Physiologie neuromusculaire	2.0
STO 6312	Microbio buccodentaire avancée	1.0
STO 6907	Séminaire sciences buccodentaires 1	2.0
STO 6908	Séminaire sciences buccodentaires 2	2.0

2-306-1-0 version 03 (E18)

Maîtrise en sciences buccodentaires

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences buccodentaires a comme objectif principal d'initier à la recherche et de donner à l'étudiant des connaissances théoriques et pratiques dans un domaine lié à la recherche en médecine dentaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une formation qui les prépare à entreprendre un programme de troisième cycle ou à travailler dans le domaine de la recherche.

Cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires.
Ce cheminement combiné permet d'intégrer le programme de maîtrise à la structure du programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire. Il permet aux futurs dentistes de s'initier à la recherche tout en complétant leurs études en médecine dentaire, pour obtenir en fin de parcours des 5 années en double diplomation. Ceci rendra leur dossier académique plus compétitif pour entreprendre des études approfondies, mais pourra aussi éveiller l'intérêt pour la recherche et la carrière académique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences buccodentaires, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un baccalauréat (ou diplôme jugé équivalent) en génie, en sciences fondamentales ou en sciences de la santé : biologie, bio-informatique, physiothérapie et tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent agréé par le doyen à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du 2e cycle
- avoir trouvé un directeur de recherche.

Conditions d'admissibilité pour les candidats faisant le cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires.
Pour être admissible à ce cheminement combiné, le candidat doit:

- être étudiant régulier au programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal et avoir complété sa première année avec succès et une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir poursuivi au moins deux années d'études universitaires avant son admission au programme de Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire et cumulé, au terme de sa première année en médecine dentaire, au moins 90 crédits de cours
- avoir trouvé un directeur de recherche
- avoir l'autorisation écrite du doyen confirmant que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite conjointe d'un cheminement de recherche au 2e cycle sans compromettre sa formation au Doctorat de 1er cycle

Notez que les candidats qui s'engageront dans le cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires devront être en mesure d'assumer les droits de scolarité prévus pour chacun des deux programmes.

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Fournir une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière.

Le directeur de recherche peut exiger des lettres de recommandation.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres consécutifs et la scolarité maximale est de six trimestres plein temps.

2.1 Scolarité pour le cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires
La scolarité minimale est de trois trimestres cumulatifs et la scolarité maximale est de six trimestres. Notez cependant qu'une année de prolongation pourrait être nécessaire pour terminer le programme de maîtrise.

À noter que ce cheminement ne permet pas le passage direct aux études de 3e cycle.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

3.1 Statut pour le cheminement combiné de Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires
L'étudiant s'inscrit à temps plein seulement aux trimestres où il complète sa scolarité. Il est en suspension administrative entre ces trimestres.

Structure du programme

Maîtrise en sciences buccodentaires 2-306-1-0 version 03 (E18)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0
DER 6222	Initiation à la dentisterie factuelle	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
SAB 6405	Statistiques en médecine dentaire	2.0

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

Cours	Titre	CR
STO 6907	Séminaire sciences buccodentaires 1	2.0
STO 6908	Séminaire sciences buccodentaires 2	2.0

Cours	Titre	CR
STO 6910	Mémoire en sciences buccodentaires	33.0

2-310-1-3 version 01 (A14)

D.E.S. en orthodontie

Diplôme d'études spécialisées

Objectifs

Le Diplôme d'études spécialisées en orthodontie doit être suivi concurremment à la maîtrise en médecine dentaire option Orthodontie.

Cette double formation prépare les dentistes à une carrière clinique en orthodontie. Elle vise à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en orthodontie en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.

À la fin de son programme, le candidat peut se présenter à l'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED). La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec. Il est également éligible à se présenter à l'examen du Collège royal des chirurgiens du Canada.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Le D.E.S. en orthodontie doit être suivi concurremment à la Maîtrise en médecine dentaire, option orthodontie. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes.

Pour être admissible, la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire
- (DMD) ou chirurgie dentaire (DDS); le bulletin officiel cumulatif de notes doit établir que, par ses études antérieures, la personne candidate est apte à poursuivre avantageusement des études de 2e cycle
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir fait un minimum d'une année, soit comme interne/résident dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique

La personne candidate doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient : la Maîtrise en médecine dentaire, option reliée et le D.E.S. en orthodontie, dentisterie pédiatrique ou réhabilitation prosthodontique.

Exigence de français à l'admission

La personne candidate doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

La personne candidate doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite) notamment pour consulter des ouvrages scientifiques.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation soumises par les signataires directement :
  - Deux lettres de membres du corps professoral où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu
  - Le formulaire académique complété par le Doyen ou la Doyenne de la faculté où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Capacité d'accueil

La Faculté ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

Entrevues

Se présenter à une entrevue sur invitation et compléter des tests de dextérité au besoin

Processus d'examen des candidatures

La personne candidate doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deux programmes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires.

L'étudiant ou l'étudiante se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu.e des deux programmes qu'il ou elle poursuivait concurremment.

Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment en (Maîtrise en médecine dentaire et D.E.S.) est de neuf (9) trimestres sur une base de trois (3) trimestres par année.

Une période de vingt (20) jours ouvrables de vacances annuelles est permise. Les dates de vacances sont déterminées par le ou la responsable facultaire.

Le programme de Maîtrise en médecine dentaire, étant suivi concurremment à l'un des D.E.S. offerts par la Faculté de médecine dentaire, ne permet pas la suspension prolongée de l'un ou l'autre des programmes. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro afin d'assurer l'acquisition de l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

Statut

L'étudiant ou l'étudiante s'inscrit à temps plein. Compte tenu de la séquence des cours et du suivi des cas cliniques, le statut à demi-temps ou à temps partiel n'est pas autorisé dans les programmes.

Évaluation

La personne candidate doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deux programmes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires.

L'étudiant ou l'étudiante se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu.e des deux programmes qu'il ou elle poursuivait concurremment.

La personne candidate doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient : la Maîtrise en médecine dentaire, option reliée et le D.E.S. en orthodontie, dentisterie pédiatrique ou réhabilitation prosthodontique.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire

Structure du programme

D.E.S. en orthodontie 2-310-1-3 version 01 (A14)

Le diplôme d'études supérieures comporte 84 crédits de cours obligatoires répartis sur 3 années (9 trimestres).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
DER 6033	Matériaux dentaires 1	1.0
DER 6034	Matériaux dentaires 2	1.0
SAB 6040	Équilibrage d'occlusion	1.0
SAB 6062	Céphalométrie	2.0
SAB 6064	Contention orthodontique	1.0
SAB 6165A	Séminaire d'orthodontie 1.1	0.5
SAB 6165B	Séminaire d'orthodontie 1.2	1.0
SAB 6165C	Séminaire d'orthodontie 1.3	0.5
SAB 6166A	Séminaire d'orthodontie 2.1	0.5
SAB 6166B	Séminaire d'orthodontie 2.2	1.0
SAB 6166C	Séminaire d'orthodontie 2.3	0.5
SAB 6307A	Orthodontie interceptive 1	1.5
SAB 6307B	Orthodontie interceptive 2	0.5
SAB 6308A	Séminaire : techniques orthodontiques 1	1.0
SAB 6308B	Séminaire : techniques orthodontiques 2	1.0
SAB 6308C	Séminaire : techniques orthodontiques 3	1.0
SAB 6321A	Enseignement de la technique edgewise 1	0.5
SAB 6321B	Enseignement de la technique edgewise 2	1.0
SAB 6321C	Enseignement de la technique edgewise 3	0.5
SAB 6325A	Croissance et développement 1	2.0
SAB 6325B	Croissance et développement 2	2.0
SAB 6326	Orthodontie préclinique	1.0
SAB 6327A	Séminaire d'orthodontie 3.1	0.5
SAB 6327B	Séminaire d'orthodontie 3.2	1.0
SAB 6327C	Séminaire d'orthodontie 3.3	0.5
SAB 6329A	Laboratoire d'orthodontie clinique 1	1.5
SAB 6329B	Laboratoire d'orthodontie clinique 2	1.5
SAB 6330A	Cliniques d'orthodontie 1.1	4.0
SAB 6330B	Cliniques d'orthodontie 1.2	4.0
SAB 6330C	Cliniques d'orthodontie 1.3	4.0
SAB 6332A	Cliniques d'orthodontie 2.1	4.0
SAB 6332B	Cliniques d'orthodontie 2.2	4.0
SAB 6332C	Cliniques d'orthodontie 2.3	4.0
SAB 6333A	Cliniques d'orthodontie 3.1	3.0
SAB 6333B	Cliniques d'orthodontie 3.2	3.0
SAB 6333C	Cliniques d'orthodontie 3.3	3.0
SAB 6336	Orthodontie pré chirurgie	4.0
SAB 6337	Clinique de douleurs	1.0
SAB 6339	Multidisciplinarité en orthodontie	1.0
SAB 6365	Diagnostic et plan de traitement 1	2.0
SAB 6367	Biomécanique dentaire 1	3.0
SAB 6368A	Biomécanique dentaire 2	2.0
SAB 6368B	Biomécanique dentaire 3	2.0
SAB 6369	Diagnostic et plan de traitement 2	2.0
SAB 6401	Appareils myofonctionnels	1.0
SAB 6403A	Principes orthodontie clinique 1	0.5
SAB 6403B	Principes orthodontie clinique 2	0.5
SAB 6404A	Administration pratique 1	0.5
SAB 6404B	Administration pratique 2	0.5
SAB 6601A	Recension des écrits 1	0.5
SAB 6601B	Recension des écrits 2	0.5
SAB 6603A	Analyse de cas traités 1	1.0
SAB 6603B	Analyse de cas traités 2	1.0
STO 6306	Tissu osseux	1.0

2-315-1-3 version 02 (E19)

D.E.S. en dentisterie pédiatrique

Diplôme d'études spécialisées

Objectifs

Le Diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique doit être suivi concurremment à la maîtrise en médecine dentaire option Dentisterie pédiatrique.

Cette double formation prépare des dentistes à une carrière clinique en dentisterie pédiatrique. Elle vise à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.

À la fin de son programme, le candidat peut se présenter à l'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED). La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec. Il est également éligible à se présenter à l'examen du Collège royal des chirurgiens du Canada.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Le D.E.S. en dentisterie pédiatrique doit être suivi concurremment à la Maîtrise en médecine dentaire, option dentisterie pédiatrique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes.

Pour être admissible, la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire
- (DMD) ou chirurgie dentaire (DDS); le bulletin officiel cumulatif de notes doit établir que, par ses études antérieures, la personne candidate est apte à poursuivre avantageusement des études de 2e cycle
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir fait un minimum d'une année, soit comme interne/résident dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique

Et

La personne candidate doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient : la Maîtrise en médecine dentaire, option reliée et le D.E.S. en orthodontie, dentisterie pédiatrique ou réhabilitation prosthodontique.

Exigence de français à l'admission

La personne candidate doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

La personne candidate doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite) notamment pour consulter des ouvrages scientifiques.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation soumises par les signataires directement :
  - Deux lettres de membres du corps professoral où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu
  - Le formulaire académique complété par le Doyen ou la Doyenne de la faculté où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Capacité d'accueil

La Faculté ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

Entrevues

Se présenter à une entrevue sur invitation et compléter des tests de dextérité au besoin

Processus d'examen des candidatures

La personne candidate doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il ou elle est inscrit.e concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deux programmes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires.

L'étudiant ou l'étudiante se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu.e des deux programmes qu'il ou elle poursuivait concurremment.

Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment en (Maîtrise en médecine dentaire et D.E.S.) est de neuf (9) trimestres sur une base de trois (3) trimestres par année.

Une période de vingt (20) jours ouvrables de vacances annuelles est permise. Les dates de vacances sont déterminées par le ou la responsable facultaire.

Le programme de Maîtrise en médecine dentaire, étant suivi concurremment à l'un des D.E.S. offerts par la Faculté de médecine dentaire, ne permet pas la suspension prolongée de l'un ou l'autre des programmes. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro afin d'assurer l'acquisition de l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

Statut

L'étudiant ou l'étudiante s'inscrit à temps plein. Compte tenu de la séquence des cours et du suivi des cas cliniques, le statut à demi-temps ou à temps partiel n'est pas autorisé dans les programmes.

Remarques

Salaire

Le candidat admis à la Maîtrise en médecine dentaire, option dentisterie pédiatrique et au D.E.S. en dentisterie pédiatrique est éligible au salaire accordé aux résidents dès la première année dans le programme s'il répond aux deux exigences suivantes:

- détenir le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au Canada;
- détenir un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec.

Structure du programme

D.E.S. en dentisterie pédiatrique 2-315-1-3 version 02 (E19)

Le diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique comporte 79 crédits répartis sur 3 années (9 trimestres).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S. sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, 4 à 7 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
DER 6033	Matériaux dentaires 1	1.0
DER 6034	Matériaux dentaires 2	1.0
DER 60741	Endodontie pédiatrique clinique 1.1	0.0
DER 60742	Endodontie pédiatrique clinique 1.2	0.0
DER 60743	Endodontie pédiatrique clinique 1.3	0.5
DER 6075	Endodontie pédiatrique théorique	2.0
DER 60841	Endodontie pédiatrique clinique 2.1	0.0
DER 60842	Endodontie pédiatrique clinique 2.2	0.0
DER 60843	Endodontie pédiatrique clinique 2.3	0.5
DER 60941	Endodontie pédiatrique clinique 3.1	0.0
DER 60942	Endodontie pédiatrique clinique 3.2	0.0
DER 60943	Endodontie pédiatrique clinique 3.3	0.5
DER 6120	Bioéthique et dentisterie légale	1.0
DER 6230	Multidisciplinarité et traitement	1.0
PDT 49521	Introduction à la pédiatrie 1	0.0
PDT 49522	Introduction à la pédiatrie 2	0.0
PDT 49523	Introduction à la pédiatrie 3	0.0
PDT 49524	Introduction à la pédiatrie 4	0.0
PDT 49525	Introduction à la pédiatrie 5	0.0
PDT 49526	Introduction à la pédiatrie 6	0.0
PDT 49527	Introduction à la pédiatrie 7	0.0
PDT 49528	Introduction à la pédiatrie 8	0.0
PDT 49529	Introduction à la pédiatrie 9	3.0
PDT 49541	Pédiatrie clinique 1.1	0.0
PDT 49542	Pédiatrie clinique 1.2	0.0
PDT 49543	Pédiatrie clinique 1.3	1.0
PDT 49561	Pédiatrie clinique 2.1	0.0
PDT 49562	Pédiatrie clinique 2.2	0.0
PDT 49563	Pédiatrie clinique 2.3	1.0
SAB 6062	Céphalométrie	2.0
SAB 6070	Techniques avancées en dentisterie pédiatrique	0.5
SAB 6100	Préclinique orthodontique pédiatrique	1.0
SAB 6101	Diagnostic orthodontie pédiatrique	2.0
SAB 6102	Biomécanique orthodontie pédiatrique	2.0
SAB 6300B	Dentisterie préventive 2	1.0
SAB 6307A	Orthodontie interceptive 1	1.5
SAB 6307B	Orthodontie interceptive 2	0.5
SAB 63141	Analyse de cas 3.1	0.0
SAB 63142	Analyse de cas 3.2	0.0
SAB 63143	Analyse de cas 3.3	1.0
SAB 6325A	Croissance et développement 1	2.0
SAB 6325B	Croissance et développement 2	2.0
SAB 6340A	Dentisterie pédiatrique 1.1	0.5
SAB 6340B	Dentisterie pédiatrique 1.2	0.5
SAB 6340C	Dentisterie pédiatrique 1.3	0.5
SAB 6341A	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.1	3.0
SAB 6341B	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.2	3.0
SAB 6341C	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.3	1.0
SAB 6342A	Dentisterie pédiatrique 2.1	0.5
SAB 6342B	Dentisterie pédiatrique 2.2	1.0
SAB 6342C	Dentisterie pédiatrique 2.3	0.5
SAB 6343A	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.1	3.0
SAB 6343B	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.2	3.5
SAB 6343C	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.3	2.0
SAB 6344	Travaux bibliographiques	1.0
SAB 6345A	Urgence dentaire pédiatrique 1.1	0.5
SAB 6345B	Urgence dentaire pédiatrique 1.2	0.5
SAB 6345C	Urgence dentaire pédiatrique 1.3	0.5
SAB 6345D	Urgence dentaire pédiatrique 2.1	1.0
SAB 6345E	Urgence dentaire pédiatrique 2.2	0.5
SAB 6345F	Urgence dentaire pédiatrique 2.3	0.5
SAB 6345G	Urgence dentaire pédiatrique 3.1	0.5
SAB 6345H	Urgence dentaire pédiatrique 3.2	0.5
SAB 6345I	Urgence dentaire pédiatrique 3.3	0.5
SAB 6346A	Dentisterie pédiatrique 3.1	0.5
SAB 6346B	Dentisterie pédiatrique 3.2	0.5
SAB 6346C	Dentisterie pédiatrique 3.3	0.5
SAB 6347A	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.1	3.5
SAB 6347B	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.2	3.5

SAB 61141	Analyse de cas 1.1	0.0
SAB 61142	Analyse de cas 1.2	0.0
SAB 61143	Analyse de cas 1.3	0.5
SAB 62141	Analyse de cas 2.1	0.0
SAB 62142	Analyse de cas 2.2	0.0
SAB 62143	Analyse de cas 2.3	0.5
SAB 6290	Orthodontie pédiatrique	1.0
SAB 6300A	Dentisterie préventive 1	1.0
SAB 6347C	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.3	2.0
SAB 6349	Sédation et anesthésie générale en dentisterie pédiatrique	1.5
SAB 6401	Appareils myofonctionnels	1.0
STO 6041	Pharmaco buccodentaire avancée	1.0
STO 6310	Chirurgie pédiatrique	1.0
STO 6312	Microbio buccodentaire avancée	1.0

Bloc 70B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
DER 6130	Expertises	1.0
DER 6195	Dentisterie esthétique	2.0
DER 6222	Initiation à la dentisterie factuelle	1.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
SAB 6351	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 1	1.0
SAB 6352	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 2	2.0
STO 6306	Tissu osseux	1.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de médecine vétérinaire

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes de formation en recherche

2-581-1-0 Maîtrise en sciences vétérinaires - avec mémoire MVT-5
2-581-1-1 Maîtrise en sciences vétérinaires - avec stage MVT-10
3-581-1-0 Doctorat en sciences vétérinaires MVT-12

Programmes de formation professionnelle

2-580-6-0 Microprogramme de 2e cycle en médecine des animaux de compagnie MVT-15
2-590-1-1 Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires MVT-17
2-590-1-4 D.E.S. en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires MVT-25
2-590-1-7 Certificat d'internat de perfect. spécialisé en sciences appliquées vétérinaire MVT-43
2-592-6-0 Microprogramme de 2e cycle en interface animal-homme-environnement et santé MVT-52
2-592-6-1 Microprogramme de 2e cycle en interventions en santé publique vétérinaire MVT-54
2-594-1-0 D.E.S. en médecine vétérinaire, option biomédecine vétérinaire MVT-56
2-596-1-0 D.E.S. en médecine vétérinaire, option pathologie vétérinaire MVT-60
2-597-1-0 D.E.S. en médecine vétérinaire, option diagnostic en laboratoire MVT-63
2-965-6-0 Microprogramme de 2e cycle en Une seule santé MVT-67

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Information à jour le 28 juillet 2025

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule faculté vétérinaire francophone en Amérique. Forte d'une tradition d'excellence plus que centenaire, elle offre à ses étudiant(e)s un enseignement de haute qualité. La Faculté détient l'agrément de la prestigieuse « American Veterinary Medical Association ». Cette reconnaissance lui confère un statut académique de niveau international. Formé(e)s tant au Canada que dans le reste du monde, ses professeur(e)s, ses chercheurs et chercheuses collaborent avec ceux et celles qui, ici et ailleurs, s'intéressent à la santé et au bien-être des animaux et à l'avancement des connaissances dans plusieurs domaines dont ceux des biotechnologies, de l'agroalimentaire et de la santé publique.

Située à Saint-Hyacinthe, technopole agroalimentaire, et à Rimouski pour son programme délocalisé de formation en médecine vétérinaire en collaboration avec l'UQAR, la Faculté de médecine vétérinaire abrite le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), ainsi que plusieurs groupes de recherche reconnus mondialement. Plus de 500 étudiant(e) s y reçoivent une formation professionnelle de premier cycle, le doctorat en médecine vétérinaire (DMV), qui leur permet de se qualifier pour l'exercice de la médecine vétérinaire. La Faculté propose une vaste offre de formation, comprenant des microprogrammes, des certificats, des programmes de formation en recherche aux études supérieures – maîtrise, doctorat et stages postdoctoraux. Un programme conjoint de DMV-maîtrise existe également pour nos étudiant(e)s. Les diplômé(e)s peuvent aussi y poursuivre des programmes de formation professionnelle comme un certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaire ou un programme d'études spécialisées reconnu par les grands collèges nord-américains.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Faculté de médecine vétérinaire
Pavillon principal
3200 Sicotte, C. P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 2M2 Canada

Téléphone :
450 773-8521 (Saint-Hyacinthe)
514 343-8521 (Montréal)
Télécopieur : 450 778-8101
saefmv@medvet.umontreal.ca
www.fmv.umontreal.ca

Tél. : 514 343-6111

Département de biomédecine vétérinaire	#8229
Département de pathologie et microbiologie	#8240
Département de sciences cliniques	#8253

Direction

Doyen : David Francoz

Vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes : Marie Archambault

Vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle : Frédéric Sauvé

Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : Younès Chorfi

Vice-doyen au personnel enseignant et à l'international et Secrétaire de Faculté : Mouhamadou Diaw

Directeur administratif : David Champigny

Directeurs des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Francis Beaudry

Département de pathologie et microbiologie : Marie-Odile Benoit-Biancamano

Département de sciences cliniques : Mouhamadou Diaw (par intérim)

Informations pratiques

Calendrier

Pour les étudiant(e)s du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une à deux semaines avant et peuvent finir après les dates mentionnées au calendrier universitaire, en fonction des années. Le calendrier facultaire précise ces informations. Pour les étudiant(e)s au certificat en technologie et innocuité des aliments aux programmes d'études supérieures ou au programme de qualification en médecine vétérinaire, se référer au calendrier facultaire.

Congés fériés

Les étudiant(e)s de cinquième année au doctorat en médecine vétérinaire sont tenu(e)s d'assurer, lorsque requis, les activités

cliniques les jours fériés.

Exercice de la profession

L'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ne confère pas le droit de pratiquer la médecine vétérinaire. L'obtention du droit de pratique est régie par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le candidat ou la candidate à la profession doit se conformer aux exigences de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Secrétaire
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, Bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7 Canada

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté. On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et une clinique : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire, ainsi que le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et un Centre de réalité virtuelle vétérinaire.

Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux.

Achats en cours de programme

L'étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit prévoir l'achat progressif de matériel.

2-581-1-0 version 05 (A21)

Maîtrise en sciences vétérinaires

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences vétérinaires, option relation humain-animal, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans le domaine des sciences humaines ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Sur demande du comité d'admission, les candidats devront se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour l'option Sciences cliniques.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation du directeur de recherche.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
- Doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire

Structure du programme

Maîtrise en sciences vétérinaires 2-581-1-0 version 05 (A21)

La maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options:

- option biomédecine (segment 70),

- option épidémiologie (segment 71),

- option microbiologie (segment 72),

- option pathologie (segment 73),

- option reproduction (segment 74),

- option sciences cliniques (segment 75),

- option pharmacologie (segment 76),

- option médecine des animaux de laboratoire (segment 78),

- option hygiène vétérinaire et innocuité des aliments (segment 79),

- option relation humain-animal (segment 81)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6670	Communication scientifique vétérinaire	2.0
MMV 66751	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 1	0.0
MMV 66752	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 2	0.0
MMV 66753	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 3	2.0

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6720	Recherche	17.0
MMV 6721	Mémoire	15.0

Segment 70 Propre à l'option biomédecine

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PAA 6614	Nutrition animale	3.0
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Segment 71 Propre à l'option épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6684	Traitement et analyse de données en recherche	1.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0
PTM 6675	Épidémiologie 2	3.0
PTM 6677	Ateliers de recherche	1.0
PTM 6686	Épidémiologie spatiale	3.0
PTM 6700	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire	2.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Segment 72 Propre à l'option microbiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 6608	Pathogenèse bactérienne	1.0
PTM 6677	Ateliers de recherche	1.0
PTM 6700	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire	2.0
PTM 6701	Immunologie vétérinaire	2.0
PTM 6702	Maladies virales émergentes et zoonotiques	1.0
PTM 6703	Virologie vétérinaire	1.0
PTM 6704	Parasitologie cellulaire et moléculaire	1.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Segment 73 Propre à l'option pathologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut choisir 3 crédits parmi la liste des cours de programmes d'études de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

Cours	Titre	CR
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PTM 6705	Problèmes en pathologie vétérinaire 1	3.0

Cours	Titre	CR
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Segment 74 Propre à l'option reproduction

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PAA 6619	Biologie de la reproduction	3.0

Cours	Titre	CR
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Segment 75 Propre à l'option sciences cliniques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6600	Anesthésiologie vétérinaire 1	2.0
MEV 6601	Anesthésiologie vétérinaire 2	2.0
MEV 6602	Anesthésiologie vétérinaire 3	2.0
MEV 6623	Chirurgie spéciale : grands animaux	3.0
MEV 6693	Médecine de population 1	2.0
MEV 6694	Médecine de population 2	2.0
MEV 6695	Médecine de population 3	2.0
MEV 6705	Santé animale et économie	1.0
MEV 6706	Santé animale et science des données	2.0

Cours	Titre	CR
MMV 6611	Problèmes en sciences biomédicales	3.0
MMV 6684	Traitement et analyse de données en recherche	1.0
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0
PTM 6675	Épidémiologie 2	3.0
PTM 6700	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire	2.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0
SPV 6500	Méthodes quantitatives : études de cas	2.0

Segment 76 Propre à l'option pharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PAA 6651	Conception expérimentale et statistiques	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Segment 78 Propre à l'option médecine des animaux de laboratoire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 78A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0

Cours	Titre	CR
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Segment 79 Propre à l'option hygiène vétérinaire et innocuité des aliments

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 79A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6612	Analyse du risque	3.0
MSN 6025	Hygiène de l'environnement	3.0
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0

Cours	Titre	CR
PTM 6677	Ateliers de recherche	1.0
PTM 6700	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire	2.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire	3.0

Segment 81 Propre à l'option relation humain-animal

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6729	Médecine du comportement 1	3.0
MEV 6730	Médecine du comportement 2	3.0
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0
PTM 6675	Épidémiologie 2	3.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0
SPV 6500	Méthodes quantitatives : études de cas	2.0

Cours	Titre	CR
SPV 6501W	Analyse du risque en santé publique vétérinaire	2.0
SPV 6510	Épidémiologie vétérinaire appliquée	2.0
SPV 6520	Zoonoses et problématiques en SPV	2.0
SPV 6531	Économie des santés humaine et animale	2.0
SPV 6535	Santé mondiale et SPV	2.0
SPV 6550	Communication, leadership et transdisciplinarité	1.0

2-581-1-1 version 01 (H11)

Maîtrise en sciences vétérinaires

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option Pathologie et microbiologie
L'Option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

Option Santé publique vétérinaire
Le programme a pour objectif de former des professionnels préparés aux enjeux spécifiques de la pratique en santé publique et capables de répondre aux défis grandissants posés par l'évolution de l'interface des populations animales et humaines, tant aux niveaux provincial, régional qu'international. Il privilégie une approche appliquée, transdisciplinaire et sensible aux problématiques internationales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais
- Avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

De plus, pour être admissible à l'option Santé publique, le candidat doit :

- avoir complété le microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme, environnement et santé et 8 crédits du microprogramme de 2ecycle (interventions en santé publique vétérinaire, offert à compter de l'hiver 2012.
- avoir obtenu au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- et, pour la modalité avec travaux dirigés, avoir une expérience professionnelle en santé publique vétérinaire reconnue par le comité d'admission.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de stage ou de travaux dirigés.

Pour les étudiants n'ayant pas suivi le programme de D.M.V., une scolarité complémentaire pourra être exigée.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
- Doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire

Structure du programme

Maîtrise en sciences vétérinaires 2-581-1-1 version 01 (H11)

La maîtrise sans mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- option Pathologie et microbiologie (segment 80),

- option Santé publique vétérinaire qui est offerte avec stage ou travaux dirigés (segment 81).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80 Propre à l'option Pathologie et microbiologie

Tous les crédits de l'Option sont à option, de 15 à 17 crédits sont attribués à des travaux dirigés.

Segment 81 Propre à l'option Santé publique vétérinaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 8 crédits à option et 15 crédits de stage ou de travaux dirigés.

Bloc 81A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SPV 6500	Méthodes quantitatives : études de cas	2.0
SPV 6510	Épidémiologie vétérinaire appliquée	2.0
SPV 6520	Zoonoses et problématiques en SPV	2.0
SPV 6525	Sécurité alimentaire: enjeux et défis	2.0
SPV 6530	Systèmes et écosystèmes : approches en SPV	2.0
SPV 6550	Communication, leadership et transdisciplinarité	1.0

Bloc 81B

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SPV 6511	Design épidémiologique en SPV	2.0
SPV 6513	Surveillance et SPV	2.0
SPV 6514	Investigations et interventions en SPV	2.0
SPV 6515	Évaluation de programmes en SPV	2.0
SPV 6531	Économie des santés humaine et animale	2.0
SPV 6532	Gestion et administration en SPV	1.0

Bloc 81C

Option - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 4912	Éthique en hygiène vétérinaire	2.0
SPV 4903	Analyse du risque en hygiène vétérinaire	2.0
SPV 6512	Outils informatiques en SPV	1.0
SPV 6516	Mesures d'urgence en SPV	1.0
SPV 6535	Santé mondiale et SPV	2.0

Bloc 81D Stage

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SPV 6600	Stage en SPV	15.0

3-581-1-0 version 03 (A21)

Doctorat en sciences vétérinaires

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat de recherche en sciences vétérinaires est offert avec les options suivantes :

- biomédecine vétérinaire
- épidémiologie,
- microbiologie,
- pathologie,
- pharmacologie,
- relation humain-animal
- reproduction
- sciences cliniques

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en sciences vétérinaires ou d'un diplôme de 2e cycle dans un domaine des sciences biologiques ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'acceptation du directeur de recherche.

Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences vétérinaires, option Santé publique vétérinaire (sans mémoire)
- Maîtrise en sciences vétérinaires (avec mémoire)

Structure du programme

Doctorat en sciences vétérinaires 3-581-1-0 version 03 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de façon identique parmi les options suivantes :

- option Microbiologie (segment 70) *,

- option Reproduction (segment 71),

- option Pathologie (segment 72),

- option Épidémiologie (segment 73),

- option Pharmacologie (segment 75)

- option Sciences cliniques (segment 76)

- option Biomédecine vétérinaire (segment 77).

- option Relation humain-animal (segment 78)

*Seul le Segment 70 – Propre à l'option Microbiologie est publié aux fins d'exemple.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Tous les crédits de ce segment sont obligatoires.

Bloc 01A Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 7002	Examen général	0.0

Cours	Titre	CR
MMV 7025	Thèse	86.0

Segment 70* Propre à l'option Microbiologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 70001	Ateliers de recherche 1	0.0
MMV 70002	Ateliers de recherche 2	0.0
MMV 70003	Ateliers de recherche 3	0.0
MMV 70004	Ateliers de recherche 4	0.0
MMV 70005	Ateliers de recherche 5	0.0
MMV 70006	Ateliers de recherche 6	2.0

Cours	Titre	CR
MMV 70011	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 1	0.0
MMV 70012	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 2	0.0
MMV 70013	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 3	0.0
MMV 70014	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 4	0.0
MMV 70015	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 5	0.0
MMV 70016	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 6	2.0

2-580-6-0 version 01 (H10)

Microprogramme de deuxième cycle en médecine des animaux de compagnie

Attestation

Objectifs

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vétérinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
- avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de un an.

Statut

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en médecine des animaux de compagnie 2-580-6-0 version 01 (H10)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6507	Pharmacologie clinique vétérinaire 1	1.0
MMV 6551	Animaux de compagnie: médecine interne 1	3.0
MMV 6552	Animaux de compagnie: médecine interne 2	2.0
MMV 6553	Animaux de compagnie: médecine interne 3	2.0

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 5002E	Ateliers de formation clinique vétérinaire	1.0

Bloc 70C

Option - Minimum 5 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6500A	Dermatologie 1 : introduction	1.0
MMV 6500B	Dermatologie 2 : dermatoses	1.0
MMV 6500C	Dermatologie 3 : maladies; traitements	1.0
MMV 6508	Pharmacologie clinique vétérinaire 2	1.0
MMV 6511	Petits mammifères de compagnie	1.0
MMV 6522	Animaux de compagnie : zoonoses parasitaires	2.0
MMV 6524	Parasitoses chez les animaux de compagnie	2.0

2-590-1-1 version 08 (E23)

Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes; le sens de l'organisation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Évaluation et sanction
La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages. L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire.

Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires 2-590-1-1 version 08 (E23)

Le certificat comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 5 à 45 crédits obligatoires et de 0 à 40 crédits à option. Il inclut un tronc commun (segment 01) et est offert selon les sept options suivantes:

- option médecine des animaux de compagnie (segment 70)
- option médecine équine (segment 72)
- option médecine porcine (segment 73)
- option médecine zoologique (segment 74)
- option ambulatoire équin (segment 78)
- option médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratique ambulatoire (segment 79)
- option médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratique hospitalière (segment 80)
- option médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratiques ambulatoire et hospitalière (segment 81)
- option médecine des animaux de la ferme et équine : pratique ambulatoire (segment 82)
- option médecine des animaux de la ferme et équine : pratique hospitalière (segment 83)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401A	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401B	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Segment 70 Propre à l'option médecine des animaux de compagnie

Le segment 70 comporte 40 crédits à option.

Bloc 70A Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6406A	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6406B	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6406C	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6406D	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6406J	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6406K	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6407A	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6407B	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6407C	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6407D	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6407G	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6407H	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6407J	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6407K	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6408D	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408E	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408F	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408G	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408H	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6411A	Stage: ophtalmologie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6412A	Stage: imagerie médicale - animaux de compagnie	2.0
MEV 6412B	Stage : imagerie médicale animaux de compagnie	2.0
MEV 6413A	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6413B	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6413C	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6413D	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6419A	Stage: dermatologie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6419B	Stage: dermatologie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6422A	Stage: oncologie - animaux de compagnie	2.0
MEV 6422B	Stage: oncologie - animaux de compagnie	2.0
MEV 6424A	Stage: neurologie - animaux de compagnie	2.0
MEV 6424B	Stage: neurologie - animaux de compagnie	2.0
MEV 6451A	Stage : pratique générale animaux de compagnie	2.0
MEV 6451B	Stage : pratique générale animaux de compagnie	2.0
MEV 6451C	Stage : pratique générale animaux de compagnie	2.0
MEV 6451D	Stage : pratique générale animaux de compagnie	2.0
MEV 6451E	Stage : pratique générale animaux de compagnie	2.0
MEV 6452A	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452B	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452C	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452D	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452E	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452F	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6453A	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453B	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453C	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453D	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453E	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453F	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6454A	Stage : pratiques privées animaux de compagnie	2.0
MEV 6465A	Stage : dentisterie des animaux de compagnie	2.0

Segment 72 Propre à l'option médecine équine

Le segment 72 comporte 40 crédits à option.

Bloc 72A Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6403A	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403B	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403C	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403D	Stage : médecine interne équine	2.0
MEV 6403K	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6404A	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404B	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404C	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404D	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404K	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6405A	Stage: reproduction équine	2.0
MEV 6405B	Stage: reproduction équine	2.0
MEV 6405G	Stage: reproduction équine	2.0
MEV 6405H	Stage : reproduction équine	2.0
MEV 6414A	Stage: anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6414B	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6414C	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6414D	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6420A	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6420B	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6420C	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6420D	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6420E	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6420F	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6457A	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457B	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457C	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457D	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457E	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457F	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6458A	Stage : imagerie équine	2.0
MEV 6458B	Stage : imagerie équine	2.0
MEV 6458C	Stage : imagerie équine	2.0

Segment 73 Propre à l'option médecine porcine

Le segment 73 comporte 40 crédits obligatoires.

Bloc 73A Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6463L	Stage : production porcine	2.0
MMV 6463M	Stage : production porcine	2.0
PTM 6461E	Stage: pathologie porcine	2.0
PTM 6461F	Stage: pathologie porcine	2.0
PTM 6461G	Stage : pathologie porcine	2.0
PTM 6461H	Stage : pathologie porcine	2.0
PTM 6461J	Stage : pathologie porcine	2.0
PTM 6461K	Stage : pathologie porcine	2.0

Segment 74 Propre à l'option médecine zoologique

Le segment 74 comporte 40 crédits à option.

Bloc 74A Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6416A	Stage: anesthésie des animaux de zoo	2.0
MEV 6416B	Stage: anesthésie des animaux de zoo	2.0
MEV 6416C	Stage: anesthésie des animaux de zoo	2.0
MEV 6416D	Stage: anesthésie des animaux de zoo	2.0
MEV 6416E	Stage: anesthésie des animaux de zoo	2.0
MEV 6416F	Stage: anesthésie des animaux de zoo	2.0
MEV 6447A	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447B	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447C	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447D	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447E	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447F	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447G	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447H	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447J	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6447K	Stage: médecine des animaux de zoo	2.0
MEV 6450A	Stage: chirurgie des animaux de zoo	2.0
MEV 6450B	Stage: chirurgie des animaux de zoo	2.0
MEV 6450C	Stage: chirurgie des animaux de zoo	2.0
MEV 6450D	Stage: chirurgie des animaux de zoo	2.0
MEV 6450E	Stage: chirurgie des animaux de zoo	2.0
MEV 6450F	Stage: chirurgie des animaux de zoo	2.0
MEV 6450G	Stage : chirurgie aviaire	2.0
MEV 6450H	Stage : chirurgie aviaire	2.0
MEV 6450J	Stage : chirurgie aviaire	2.0
MEV 6450K	Stage : chirurgie aviaire	2.0
PTM 6453A	Stage: pathologie aviaire 1	2.0
PTM 6453B	Stage: pathologie aviaire 1	2.0
PTM 6458C	Stage: pathologie aviaire 2	2.0
PTM 6458D	Stage: pathologie aviaire 2	2.0
PTM 6458E	Stage: pathologie aviaire 2	2.0
PTM 6458F	Stage: pathologie aviaire 2	2.0

Segment 78 Propre à l'option ambulatoire équin

Le segment 78 comporte 40 crédits obligatoires.

Bloc 78A Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6457A	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457B	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457C	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457D	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457E	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457F	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457G	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457H	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457I	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457J	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457K	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457L	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457M	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457N	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457O	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457P	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457Q	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457R	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457S	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457T	Stage : ambulatoire équin	2.0

Segment 79 Propre à l'option méd. et chir./animaux /ferme : pratique ambulatoire

Le segment 79 comporte 40 crédits à option.

Bloc 79A Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6402A	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402B	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402C	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6421A	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421B	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421C	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421D	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421E	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421F	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421G	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6455A	Stage: investigations spécialisées bovin	2.0
MEV 6456A	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456B	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456C	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456D	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456E	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456F	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456G	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456H	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456I	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456J	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6474A	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474B	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474C	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474D	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474E	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474F	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474G	Stage: médecine de population bovine 2	2.0

Segment 80 Propre à l'option méd. et chir./animaux/ferme: pratique hospitalière

Le segment 80 comporte 40 crédits à option.

Bloc 80A Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6400A	Stage : médecine interne bovine	2.0
MEV 6400B	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400C	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400D	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400E	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400F	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400G	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400H	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400I	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400J	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400K	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400L	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6401A	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401B	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401C	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401D	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401E	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401F	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401G	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401H	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401I	Stage: chirurgie bovine	2.0
MEV 6401J	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401K	Stage : chirurgie bovine	2.0

Segment 81 Propre à l'option méd. et chir./animaux/ferme: prat. ambul./hospit.

Le segment 81 comporte 40 crédits à option.

Bloc 81A Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6400A	Stage : médecine interne bovine	2.0
MEV 6400B	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400C	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400D	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400E	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400F	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400G	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400H	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400J	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400K	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6401A	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401B	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401C	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401D	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401E	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401F	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401G	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401H	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401I	Stage: chirurgie bovine	2.0
MEV 6401J	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401K	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6402A	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402B	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402C	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402D	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402E	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402F	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402G	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402H	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6421A	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421B	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421C	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421D	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421E	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421F	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421G	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6455A	Stage: investigations spécialisées bovin	2.0
MEV 6456A	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456B	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456C	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456D	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456E	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456F	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456G	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456H	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456I	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456J	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6474A	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474B	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474C	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474D	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474E	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474F	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474G	Stage: médecine de population bovine 2	2.0

Segment 82 Propre à l'option médecine des animaux/ferme et équine : prat. ambul.

Le segment 82 comporte 40 crédits obligatoires.

Bloc 82A Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6456A	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456B	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456C	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456D	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456E	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456F	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456G	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456H	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456I	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6456J	Stage : ambulatoire bovin	2.0
MEV 6457A	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457B	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457C	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457D	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457E	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457F	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457G	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457H	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457I	Stage : ambulatoire équin	2.0
MEV 6457J	Stage : ambulatoire équin	2.0

Segment 83 Propre à l'option médecine des animaux/ferme et équine : prat. hospi.

Le segment 83 comporte 40 crédits à option.

Bloc 83A Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6400A	Stage : médecine interne bovine	2.0
MEV 6400B	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400C	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400D	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400E	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400F	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400G	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6400H	Stage: médecine interne bovine	2.0
MEV 6401A	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401B	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401C	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401D	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401E	Stage : chirurgie bovine	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 6401F	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401G	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6401H	Stage : chirurgie bovine	2.0
MEV 6403A	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403B	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403C	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403D	Stage : médecine interne équine	2.0
MEV 6403K	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6404A	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404B	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404C	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404D	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404K	Stage : chirurgie équine	2.0

2-590-1-4 version 00 (E24)

Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires

Diplôme d'études Spécialisées

Objectifs

Le programme permet de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui en première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures en médecine vétérinaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (Doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires ou attester d'une expérience pratique équivalente.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté.

Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Informations complémentaires

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires 2-590-1-4 version 00 (E24)

Le D.E.S. comporte 108 crédits répartis de la façon suivante : 93 à 102 crédits obligatoires et 6 à 15 crédits à option. Il comprend 75 à 81 crédits de stages ainsi que des cours et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).

Il comporte un tronc commun (segment 01) et est offert selon les options suivantes :

– option chirurgie des animaux de compagnie (segment 01 et segment 70),

– option chirurgie des grands animaux (animaux de la ferme), (segment 01 et segment 71),

– option chirurgie des grands animaux (équine) (segment 01 et segment 72),

– option médecine interne des animaux de compagnie (segment 01 et segment 73),

– option médecine interne des grands animaux (animaux de la ferme) (segment 01 et segment 74),

– option médecine interne équine (segment 01 et segment 75),

– option thériogénologie des ruminants (segment 01 et segment 76),

– option thériogénologie (segment 01 et segment 77),

– option médecine de population des bovins laitiers (segment 01 et segment 78),

– option anesthésiologie (segment 01 et segment 79),

- option neurologie et neurochirurgie (segment 01 et segment 80),

– option dermatologie vétérinaire (segment 01 et segment 81),

– option imagerie médicale (segment 01 et segment 82),

– option médecine zoologique (segment 01 et segment 83),

– option urgentologie et soins intensifs (segment 01 et segment 84),

– option médecine du comportement (segment 01 et segment 85),

– option oncologie (segment 01 et segment 86),

– option ophtalmologie (segment 01 et segment 87),

– option gestion de la santé bovine (segment 01 et segment 88),

– option dentisterie vétérinaire (segment 01 et segment 89),

– option médecine sportive équine et rééducation (segment 01 et segment 90),

– option gestion de la santé de la faune (segment 01 et segment 91).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6682	Séminaires d'études spécialisées	3.0
MMV 6685	Techniques et concepts cliniques spécialisés	3.0

Bloc 01B Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6630A	Recherche	3.0
MMV 6630B	Recherche	3.0
MMV 6630C	Recherche	3.0
MMV 6630D	Recherche	3.0

Bloc 01C Cours complémentaires

Option - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme. Le cours sélectionné ne doit pas faire partie de l'option du programme choisie.

Cours	Titre	CR
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 6600	Anesthésiologie vétérinaire 1	2.0
MEV 6603	Gestion santé bovine 1	2.0
MEV 6604	Médecine et chirurgie bovine avancée	2.0
MEV 6607	Neurologie 1	3.0
MEV 6609	Dermatologie 1	2.0
MEV 6612	Médecine zoologique des ectothermes	1.0
MEV 66181	Médecine interne 1.1	0.0
MEV 66182	Médecine interne 1.2	2.0
MEV 6623	Chirurgie spéciale : grands animaux	3.0
MEV 6624	Chirurgie spéciale : animaux de compagnie 1	3.0
MEV 6626	Causes d'infertilité chez la femelle	3.0
MEV 6628	Chirurgie spéciale	3.0
MEV 6631	Chirurgie spéciale : animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6633	Neuropathologie	3.0
MEV 6634	Médecine de population et épidémiologie	2.0
MEV 6655	Médecine zoologique aviaire	3.0
MEV 6656	Médecine des mammifères exotiques et zoo	3.0
MEV 6657	Santé de la faune	1.0
MEV 6658	Soins intensifs	3.0
MEV 6681	Physique de l'imagerie médicale	3.0
MEV 6683	Urgentologie	3.0
MEV 6693	Médecine de population 1	2.0
MEV 6719	Ophtalmologie 3	3.0
MEV 6729	Médecine du comportement 1	3.0
MEV 6731	Dentisterie vétérinaire 1	3.0
MEV 6733	Dentisterie vétérinaire 3	3.0
MEV 6753	Médecine du comportement 3	3.0
MEV 6804	Anesthésiologie vétérinaire 4	2.0
MMV 6611	Problèmes en sciences biomédicales	3.0
MMV 6630E	Recherche clinique	3.0
MMV 6630F	Recherche	3.0
MMV 6635	Causes d'infertilité chez le mâle	3.0
MMV 6670	Communication scientifique vétérinaire	2.0
MMV 6684	Traitement et analyse de données en recherche	1.0
PAA 6619	Biologie de la reproduction	3.0
PLU 6044	Formation en expérimentation animale	1.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0
PTM 6675	Épidémiologie 2	3.0
PTM 6701	Immunologie vétérinaire	2.0

Bloc 01D Stages complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme. Le cours sélectionné ne doit pas faire partie de l'option complétée dans le programme.

Cours	Titre	CR
MEV 6614A	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614B	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614C	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614D	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614V	Stage : médecine zoologique	1.0
MEV 6614W	Stage : médecine zoologique	2.0
MEV 6617D	Stage : médecine zoologique 4	3.0
MEV 6617E	Stage : médecine zoologique 4	3.0
MEV 6617F	Stage : médecine zoologique 4	3.0
MEV 6635A	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635B	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635C	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635D	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635V	Stage : reproduction des ruminants	1.0
MEV 6635W	Stage : reproduction des ruminants	2.0
MEV 6637B	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637C	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637D	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637V	Stage : reproduction des monogastriques	1.0
MEV 6637W	Stage : reproduction des monogastriques	2.0
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639B	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639C	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639D	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639V	Stage : médecine interne	1.0
MEV 6639W	Stage : médecine interne	2.0
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643B	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643C	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643D	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643V	Stage : chirurgie	1.0
MEV 6643W	Stage : chirurgie	2.0
MEV 6651A	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651B	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651C	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651D	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651V	Stage : anesthésie	1.0
MEV 6651W	Stage : anesthésie	2.0
MEV 6659A	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659B	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659C	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659D	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659V	Stage : neurologie	1.0
MEV 6659W	Stage : neurologie	2.0
MEV 6663A	Stage : dermatologie 1	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6682W	Stage : dermatopathologie	2.0
MEV 6684A	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684B	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684C	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684D	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684W	Stage : médecine ambulatoire bovine	2.0
MEV 6685A	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685B	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685C	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685D	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6688A	Stage : urgentologie et soins intensifs 1	3.0
MEV 6688B	Stage: urgentologie et soins intensifs 1	3.0
MEV 6689A	Stage: urgentologie et soins intensifs 2	3.0
MEV 6689B	Stage: urgentologie et soins intensifs 2	3.0
MEV 6691C	Stage: urgentologie et soins intensifs 4	3.0
MEV 6691D	Stage: urgentologie et soins intensifs 4	3.0
MEV 6691E	Stage: urgentologie et soins intensifs 4	3.0
MEV 6701A	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701B	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701C	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701D	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701V	Stage : comportement animal	1.0
MEV 6711A	Stage : oncologie 1	3.0
MEV 6711W	Stage : oncologie	2.0
MEV 6713A	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713B	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713C	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713D	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713E	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713F	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6721A	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6721B	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6721C	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6721V	Stage : ophtalmologie	1.0
MEV 6721W	Stage : ophtalmologie	2.0
MEV 6725V	Stage: histopathologie ophtalmique	1.0
MEV 6726A	Stage: électrodiagnostic ophtalmique	3.0
MEV 6727V	Stage: imagerie médicale ophtalmique	1.0
MEV 6740A	Stage: médecine de la cavité buccale	3.0
MEV 6740B	Stage: médecine de la cavité buccale	3.0
MEV 6740C	Stage: médecine de la cavité buccale	3.0
MEV 6741A	Stage: médecine dentaire	3.0
MEV 6741B	Stage: médecine dentaire	3.0
MEV 6741C	Stage: médecine dentaire	3.0
MEV 6741D	Stage: médecine dentaire	3.0

MEV 6663B	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6663C	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6663D	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6663V	Stage : dermatologie	1.0
MEV 6663W	Stage : dermatologie	2.0
MEV 6667A	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667B	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667C	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667D	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667V	Stage : radiologie	1.0
MEV 6667W	Stage : neurologie	2.0
MEV 6669E	Stage : échographie	3.0
MEV 6669V	Stage : échographie	1.0
MEV 6670A	Stage : imagerie médicale vétérinaire avancée	3.0
MEV 6670B	Stage : imagerie médicale vétérinaire avancée	3.0
MEV 6670C	Stage : imagerie médicale vétérinaire avancée	3.0
MEV 6670V	Stage : imagerie médicale	1.0
MEV 6670W	Stage : imagerie médicale	2.0
MEV 6671A	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671B	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671C	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671D	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671V	Stage : médecine de population	1.0
MEV 6671W	Stage : médecine de population	2.0
MEV 6674A	Stage : analyse nutritionnelle	3.0
MEV 6674B	Stage : analyse nutritionnelle	3.0
MEV 6675A	Stage: analyse en santé animale	3.0
MEV 6675C	Stage: analyse en santé animale	3.0
MEV 6679A	Stage : échocardiographie	3.0
MEV 6679V	Stage : échocardiographie	1.0
MEV 6679W	Stage : échocardiographie	2.0
MEV 6682A	Stage : dermatopathologie	3.0
MEV 6682B	Stage : dermatopathologie	3.0
MEV 6682C	Stage : dermatopathologie	3.0
MEV 6682D	Stage : dermatopathologie	3.0
MEV 6682V	Stage : dermatopathologie	1.0
MEV 6741V	Stage : médecine dentaire	1.0
MEV 6741W	Stage : médecine dentaire	2.0
MEV 6742A	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742B	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742C	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742D	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6744A	Stage: endodontie	3.0
MEV 6744B	Stage: endodontie	3.0
MEV 6745A	Stage: chirurgie bucco-dentaire	3.0
MEV 6745B	Stage: chirurgie bucco-dentaire	3.0
MEV 6746B	Stage: orthodontie et prosthodontie	3.0
MEV 6755A	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755B	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755C	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755D	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755V	Stage: médecine sportive équine	1.0
MEV 6755W	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6758A	Stage: Imagerie sportive équine	3.0
MEV 6758B	Stage: Imagerie sportive équine	3.0
MEV 6758W	Stage : imagerie sportive équine	2.0
MEV 6759A	Stage: Chirurgie équine	3.0
MEV 6759B	Stage: Chirurgie équine	3.0
MEV 6760A	Stage: Médecine interne équine	3.0
MEV 6760B	Stage: Médecine interne équine	3.0
MEV 6761W	Stage: anesthésie et analgésie chez le cheval	2.0
PTM 6606A	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0
PTM 6606B	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0
PTM 6606C	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0
PTM 6606W	Stage : pathologie clinique vétérinaire	2.0
PTM 6607A	Stage de pathologie anatomique vétérinaire	1.0
PTM 6678A	Stage : pathologie 1	3.0
PTM 6678V	Stage : pathologie	1.0
PTM 6695A	Stage : microbiologie 1	3.0
PTM 6695V	Stage : microbiologie	1.0
PTM 6695W	Stage : microbiologie	2.0

Segment 70 Propre à l'option chirurgie des animaux de compagnie

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 70A Cours

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6624	Chirurgie spéciale : animaux de compagnie 1	3.0
MEV 6628	Chirurgie spéciale	3.0
MMV 6630E	Recherche clinique	3.0
MMV 6630F	Recherche	3.0

Bloc 70B Stages

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643B	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643C	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643D	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643E	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643F	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6644A	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644B	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644C	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644D	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644E	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644F	Stage : chirurgie 2	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6645A	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645B	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645C	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645D	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645E	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645F	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6651W	Stage : anesthésie	2.0
MEV 6670W	Stage : imagerie médicale	2.0
MEV 6688A	Stage : urgentologie et soins intensifs 1	3.0
PTM 6606A	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0
PTM 6607A	Stage de pathologie anatomique vétérinaire	1.0

Segment 71 Propre à l'option chirurgie des grands animaux (animaux de la ferme)

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 71A Cours

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6623	Chirurgie spéciale : grands animaux	3.0
MEV 6628	Chirurgie spéciale	3.0

Cours	Titre	CR
MMV 6630E	Recherche clinique	3.0
MMV 6630F	Recherche	3.0

Bloc 71B Stages

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6639W	Stage : médecine interne	2.0
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643B	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643C	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643D	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643E	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643F	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643V	Stage : chirurgie	1.0
MEV 6644A	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644B	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644C	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644D	Stage : chirurgie 2	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6644E	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644F	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6645A	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645B	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645C	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645D	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645E	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645F	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6651W	Stage : anesthésie	2.0
MEV 6670W	Stage : imagerie médicale	2.0
PTM 6606A	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0
PTM 6607A	Stage de pathologie anatomique vétérinaire	1.0

Segment 72 Propre à l'option chirurgie des grands animaux (équine)

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 72A Cours

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6623	Chirurgie spéciale : grands animaux	3.0
MEV 6628	Chirurgie spéciale	3.0

Cours	Titre	CR
MMV 6630E	Recherche clinique	3.0
MMV 6630F	Recherche	3.0

Bloc 72B Stages

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643B	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643C	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643D	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643E	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643F	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643V	Stage : chirurgie	1.0
MEV 6644A	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644B	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644C	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644D	Stage : chirurgie 2	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6644E	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6644F	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6645A	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645B	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645C	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645D	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645E	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6645F	Stage : chirurgie 3	3.0
MEV 6651W	Stage : anesthésie	2.0
MEV 6755A	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755B	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0

Segment 73 Propre à l'option médecine interne des animaux de compagnie

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 73A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 66181	Médecine interne 1.1	0.0
MEV 66182	Médecine interne 1.2	2.0
MEV 66191	Médecine interne 2.1	0.0

Cours	Titre	CR
MEV 66192	Médecine interne 2.2	2.0
MEV 66201	Médecine interne 3.1	0.0
MEV 66202	Médecine interne 3.2	2.0

Bloc 73B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639B	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639C	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639D	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639E	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639F	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6640A	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640B	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640C	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640D	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640E	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640F	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6641A	Stage : médecine interne 3	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6641B	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641C	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641D	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641E	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641F	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6642A	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6642B	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6659W	Stage : neurologie	2.0
MEV 6670W	Stage : imagerie médicale	2.0
MEV 6688W	Stage : urgentologie et soins intensifs	2.0
MEV 6711W	Stage : oncologie	2.0
MEV 6721A	Stage : ophtalmologie 1	3.0
PTM 6606A	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0

Segment 74 Propre à l'option médecine interne des grands animaux (ani.de ferme)

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 74A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 66181	Médecine interne 1.1	0.0
MEV 66182	Médecine interne 1.2	2.0
MEV 66191	Médecine interne 2.1	0.0
MEV 66192	Médecine interne 2.2	2.0
MEV 66201	Médecine interne 3.1	0.0
MEV 66202	Médecine interne 3.2	2.0

Bloc 74B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639B	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639C	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639D	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639E	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639F	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6640A	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640B	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640C	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640D	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640E	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640F	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6641A	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641B	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641C	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641D	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641E	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641F	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6642A	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6642B	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6642C	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6644A	Stage : chirurgie 2	3.0

Segment 75 Propre à l'option médecine interne équine

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 75A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 66181	Médecine interne 1.1	0.0
MEV 66182	Médecine interne 1.2	2.0
MEV 66191	Médecine interne 2.1	0.0
MEV 66192	Médecine interne 2.2	2.0
MEV 66201	Médecine interne 3.1	0.0
MEV 66202	Médecine interne 3.2	2.0

Bloc 75B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639B	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639C	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639D	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639E	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639F	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6640A	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640B	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640C	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640D	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640E	Stage : médecine interne 2	3.0
MEV 6640F	Stage : médecine interne 2	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6641A	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641B	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641C	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641D	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641E	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6641F	Stage : médecine interne 3	3.0
MEV 6642A	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6642B	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6642C	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6642D	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6642E	Stage : médecine interne 4	3.0

Segment 76 Propre à l'option thériogénologie des ruminants

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 76A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6626	Causes d'infertilité chez la femelle	3.0

Cours	Titre	CR
MMV 6635	Causes d'infertilité chez le mâle	3.0

Bloc 76B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6635A	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635B	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635C	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635D	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635E	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6636C	Stage: reproduction des ruminants 2	3.0
MEV 6636D	Stage: reproduction des ruminants 2	3.0
MEV 6636E	Stage: reproduction des ruminants 2	3.0
MEV 6637B	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637C	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6637D	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637E	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6638A	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638B	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638C	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638D	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638E	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6671A	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671B	Stage: médecine de population 1	3.0

Segment 77 Propre à l'option thériogénologie

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 77A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6626	Causes d'infertilité chez la femelle	3.0

Cours	Titre	CR
MMV 6635	Causes d'infertilité chez le mâle	3.0

Bloc 77B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6635A	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635B	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635C	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635D	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635E	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6636C	Stage: reproduction des ruminants 2	3.0
MEV 6636D	Stage: reproduction des ruminants 2	3.0
MEV 6636E	Stage: reproduction des ruminants 2	3.0
MEV 6637B	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637C	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637D	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6637E	Stage: reproduction des monogastriques 1	3.0
MEV 6638A	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638B	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638C	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638D	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6638E	Stage: reproduction des monogastriques 2	3.0
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639B	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0

Segment 78 Propre à l'option médecine de population des bovins laitiers

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 78A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6693	Médecine de population 1	2.0
MEV 6694	Médecine de population 2	2.0
MEV 6695	Médecine de population 3	2.0

Bloc 78B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6635A	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6635B	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6671A	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671B	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671C	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671D	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671E	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671F	Stage : médecine de population 1	3.0
MEV 6671G	Stage : médecine de population 1	3.0
MEV 6671V	Stage : médecine de population	1.0
MEV 6671W	Stage : médecine de population	2.0
MEV 6672A	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6672B	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6672C	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6672D	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6672F	Stage : médecine de population 2	3.0
MEV 6672G	Stage : médecine de population 2	3.0
MEV 6674A	Stage : analyse nutritionnelle	3.0
MEV 6675A	Stage: analyse en santé animale	3.0
MEV 6684A	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684B	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684C	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684D	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0

Segment 79 Propre à l'option anesthésiologie

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 79A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6600	Anesthésiologie vétérinaire 1	2.0
MEV 6601	Anesthésiologie vétérinaire 2	2.0
MEV 6602	Anesthésiologie vétérinaire 3	2.0

Bloc 79B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6614W	Stage : médecine zoologique	2.0
MEV 6651A	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651B	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651C	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651D	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651E	Stage : anesthésie 1	3.0
MEV 6651V	Stage : anesthésie	1.0
MEV 6651W	Stage : anesthésie	2.0
MEV 6652A	Stage : anesthésie 2	3.0
MEV 6652B	Stage : anesthésie 2	3.0
MEV 6652C	Stage : anesthésie 2	3.0
MEV 6652D	Stage : anesthésie 2	3.0
MEV 6652E	Stage : anesthésie 2	3.0
MEV 6652F	Stage : anesthésie 2	3.0
MEV 6652G	Stage : anesthésie 2	3.0
MEV 6653A	Stage : anesthésie 3	3.0
MEV 6653B	Stage : anesthésie 3	3.0
MEV 6653C	Stage : anesthésie 3	3.0
MEV 6653D	Stage : anesthésie 3	3.0
MEV 6653E	Stage : anesthésie 3	3.0
MEV 6653F	Stage : anesthésie 3	3.0
MEV 6654A	Stage : anesthésie 4	3.0
MEV 6654B	Stage : anesthésie 4	3.0
MEV 6667V	Stage : radiologie	1.0
MEV 6679V	Stage : échocardiographie	1.0
MEV 6688W	Stage : urgentologie et soins intensifs	2.0

Segment 80 Propre à l'option neurologie et neurochirurgie

Le segment comporte 84 crédits obligatoires.

Bloc 80A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6607	Neurologie 1	3.0
MEV 6608	Neurologie 2	3.0

Bloc 80B Stages

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6659A	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659B	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659C	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659D	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659E	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659F	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659V	Stage : neurologie	1.0
MEV 6659W	Stage : neurologie	2.0
MEV 6660A	Stage : neurologie 2	3.0
MEV 6660B	Stage : neurologie 2	3.0
MEV 6660C	Stage : neurologie 2	3.0
MEV 6660D	Stage : neurologie 2	3.0
MEV 6660E	Stage : neurologie 2	3.0
MEV 6660F	Stage : neurologie 2	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6661A	Stage : neurologie 3	3.0
MEV 6661B	Stage : neurologie 3	3.0
MEV 6661C	Stage : neurologie 3	3.0
MEV 6661D	Stage : neurologie 3	3.0
MEV 6661E	Stage : neurologie 3	3.0
MEV 6661F	Stage : neurologie 3	3.0
MEV 6662A	Stage : neurologie 4	3.0
MEV 6662B	Stage : neurologie 4	3.0
MEV 6662C	Stage : neurologie 4	3.0
MEV 6662D	Stage : neurologie 4	3.0
MEV 6662E	Stage : neurologie 4	3.0
MEV 6662F	Stage : neurologie 4	3.0
MEV 6670W	Stage : imagerie médicale	2.0
PTM 6606A	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0

Segment 81 Propre à l'option dermatologie vétérinaire

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 81A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6609	Dermatologie 1	2.0
MEV 6692	Dermatologie 2	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 6699	Dermatologie 3	2.0

Bloc 81B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6663A	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6663B	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6663C	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6663D	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6663E	Stage : dermatologie 1	3.0
MEV 6664A	Stage : dermatologie 2	3.0
MEV 6664B	Stage : dermatologie 2	3.0
MEV 6664C	Stage : dermatologie 2	3.0
MEV 6664D	Stage : dermatologie 2	3.0
MEV 6664E	Stage : dermatologie 2	3.0
MEV 6665A	Stage : dermatologie 3	3.0
MEV 6665B	Stage : dermatologie 3	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6665C	Stage : dermatologie 3	3.0
MEV 6665D	Stage : dermatologie 3	3.0
MEV 6665E	Stage : dermatologie 3	3.0
MEV 6666A	Stage : dermatologie 4	3.0
MEV 6666B	Stage : dermatologie 4	3.0
MEV 6666C	Stage : dermatologie 4	3.0
MEV 6666D	Stage : dermatologie 4	3.0
MEV 6666E	Stage : dermatologie 4	3.0
MEV 6682A	Stage : dermatopathologie	3.0
MEV 6682B	Stage : dermatopathologie	3.0
MEV 6682C	Stage : dermatopathologie	3.0

Segment 82 Propre à l'option imagerie médicale

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 82A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6680B	Imagerie médicale	3.0
MEV 6681	Physique de l'imagerie médicale	3.0

Bloc 82B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6667A	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667B	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667C	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667D	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667E	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667F	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667G	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6667H	Stage : radiologie 1	3.0
MEV 6668A	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6668B	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6668C	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6668D	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6668E	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6668F	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6668G	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6668H	Stage : radiologie 2	3.0
MEV 6669A	Stage : échographie	3.0
MEV 6669B	Stage : échographie	3.0
MEV 6669C	Stage : échographie	3.0
MEV 6669D	Stage : échographie	3.0
MEV 6669E	Stage : échographie	3.0
MEV 6670A	Stage : imagerie médicale vétérinaire avancée	3.0
MEV 6670B	Stage : imagerie médicale vétérinaire avancée	3.0

Segment 83 Propre à l'option médecine zoologique

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 83A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6655	Médecine zoologique aviaire	3.0
MEV 6656	Médecine des mammifères exotiques et zoo	3.0

Bloc 83B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6614A	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614B	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614C	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614D	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614E	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614F	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6614G	Stage : médecine zoologique 1	3.0
MEV 6615A	Stage : médecine zoologique 2	3.0
MEV 6615B	Stage : médecine zoologique 2	3.0
MEV 6615C	Stage : médecine zoologique 2	3.0
MEV 6615D	Stage : médecine zoologique 2	3.0
MEV 6615E	Stage : médecine zoologique 2	3.0
MEV 6615F	Stage : médecine zoologique 2	3.0
MEV 6615G	Stage : médecine zoologique 2	3.0
MEV 6616A	Stage : médecine zoologique 3	3.0
MEV 6616B	Stage : médecine zoologique 3	3.0
MEV 6616C	Stage : médecine zoologique 3	3.0
MEV 6616D	Stage : médecine zoologique 3	3.0
MEV 6616E	Stage : médecine zoologique 3	3.0
MEV 6616F	Stage : médecine zoologique 3	3.0
MEV 6617A	Stage : médecine zoologique 4	3.0
MEV 6617B	Stage : médecine zoologique 4	3.0
MEV 6617C	Stage : médecine zoologique 4	3.0

Segment 84 Propre à l'option urgentologie et soins intensifs

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 84A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6658	Soins intensifs	3.0
MEV 6683	Urgentologie	3.0

Bloc 84B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639B	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6643V	Stage : chirurgie	1.0
MEV 6651W	Stage : anesthésie	2.0
MEV 6659W	Stage : neurologie	2.0
MEV 6667W	Stage : neurologie	2.0
MEV 6679W	Stage : échocardiographie	2.0
MEV 6688A	Stage : urgentologie et soins intensifs 1	3.0
MEV 6688B	Stage: urgentologie et soins intensifs 1	3.0
MEV 6688V	Stage : urgentologie et soins intensifs	1.0
MEV 6689A	Stage: urgentologie et soins intensifs 2	3.0
MEV 6689B	Stage: urgentologie et soins intensifs 2	3.0
MEV 6689C	Stage: urgentologie et soins intensifs 2	3.0
MEV 6689D	Stage: urgentologie et soins intensifs 2	3.0
MEV 6689E	Stage: urgentologie et soins intensifs 2	3.0
MEV 6690A	Stage: urgentologie et soins intensifs 3	3.0
MEV 6690B	Stage: urgentologie et soins intensifs 3	3.0
MEV 6690C	Stage: urgentologie et soins intensifs 3	3.0
MEV 6690E	Stage: urgentologie et soins intensifs 3	3.0
MEV 6691A	Stage: urgentologie et soins intensifs 4	3.0
MEV 6691B	Stage: urgentologie et soins intensifs 4	3.0
MEV 6721W	Stage : ophtalmologie	2.0

Segment 85 Propre à l'option médecine du comportement

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 85A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6729	Médecine du comportement 1	3.0
MEV 6730	Médecine du comportement 2	3.0

Bloc 85B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639V	Stage : médecine interne	1.0
MEV 6659A	Stage : neurologie 1	3.0
MEV 6659V	Stage : neurologie	1.0
MEV 6663W	Stage : dermatologie	2.0
MEV 6701A	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701B	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701D	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701E	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701F	Stage: comportement animal 1	3.0
MEV 6701V	Stage : comportement animal	1.0
MEV 6702A	Stage: comportement animal 2	3.0
MEV 6702B	Stage: comportement animal 2	3.0
MEV 6702C	Stage: comportement animal 2	3.0
MEV 6702D	Stage: comportement animal 2	3.0
MEV 6702E	Stage: comportement animal 2	3.0
MEV 6702F	Stage: comportement animal 2	3.0
MEV 6703A	Stage: comportement animal 3	3.0
MEV 6703B	Stage: comportement animal 3	3.0
MEV 6703C	Stage: comportement animal 3	3.0
MEV 6703D	Stage: comportement animal 3	3.0
MEV 6703E	Stage: comportement animal 3	3.0
MEV 6703F	Stage: comportement animal 3	3.0
MEV 6704A	Stage: comportement animal 4	3.0
MEV 6704B	Stage: comportement animal 4	3.0
MEV 6755V	Stage: médecine sportive équine	1.0

Segment 86 Propre à l'option oncologie

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 86B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6711A	Stage : oncologie 1	3.0
MEV 6711F	Stage : oncologie 1	3.0
MEV 6712A	Stage : oncologie 2	3.0
MEV 6712C	Stage : oncologie 2	3.0
MEV 6712D	Stage : oncologie 2	3.0
MEV 6712E	Stage : oncologie 2	3.0
MEV 6712F	Stage : oncologie 2	3.0
MEV 6713A	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713B	Stage : oncologie 3	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6713C	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713D	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713E	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6713F	Stage : oncologie 3	3.0
MEV 6714A	Stage : oncologie 4	3.0
MEV 6714B	Stage : oncologie 4	3.0
MEV 6714C	Stage : oncologie 4	3.0
MEV 6714D	Stage : oncologie 4	3.0
MEV 6714E	Stage : oncologie 4	3.0

Segment 87 Propre à l'option ophtalmologie

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 87A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6718	Ophtalmologie 2	3.0

Bloc 87B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6651V	Stage : anesthésie	1.0
MEV 6721A	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6721B	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6721C	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6721E	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6721F	Stage : ophtalmologie 1	3.0
MEV 6722A	Stage : ophtalmologie 2	3.0
MEV 6722B	Stage : ophtalmologie 2	3.0
MEV 6722C	Stage : ophtalmologie 2	3.0
MEV 6722D	Stage : ophtalmologie 2	3.0
MEV 6722E	Stage : ophtalmologie 2	3.0
MEV 6722F	Stage : ophtalmologie 2	3.0

Cours	Titre	CR
MEV 6723A	Stage : ophtalmologie 3	3.0
MEV 6723B	Stage : ophtalmologie 3	3.0
MEV 6723C	Stage : ophtalmologie 3	3.0
MEV 6723D	Stage : ophtalmologie 3	3.0
MEV 6723E	Stage : ophtalmologie 3	3.0
MEV 6723F	Stage : ophtalmologie 3	3.0
MEV 6724A	Stage : ophtalmologie 4	3.0
MEV 6724B	Stage : ophtalmologie 4	3.0
MEV 6725V	Stage: histopathologie ophtalmique	1.0
MEV 6726A	Stage: électrodiagnostic ophtalmique	3.0
MEV 6727V	Stage: imagerie médicale ophtalmique	1.0

Segment 88 Propre à l'option gestion de la santé bovine

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 88A Cours

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6603	Gestion santé bovine 1	2.0
MEV 6604	Médecine et chirurgie bovine avancée	2.0
MEV 6693	Médecine de population 1	2.0
MMV 6630E	Recherche clinique	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0

Bloc 88B Stages

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6635A	Stage: reproduction des ruminants 1	3.0
MEV 6639A	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639B	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6639C	Stage : médecine interne 1	3.0
MEV 6642C	Stage : médecine interne 4	3.0
MEV 6643A	Stage : chirurgie 1	3.0
MEV 6644A	Stage : chirurgie 2	3.0
MEV 6671A	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671B	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671C	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671D	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6671E	Stage: médecine de population 1	3.0
MEV 6672A	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6672B	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6672C	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6672D	Stage: médecine de population 2	3.0
MEV 6674A	Stage : analyse nutritionnelle	3.0
MEV 6675A	Stage: analyse en santé animale	3.0
MEV 6684A	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0
MEV 6684B	Stage: médecine ambulatoire bovine	3.0

Segment 89 Propre à l'option dentisterie vétérinaire

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 89A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6731	Dentisterie vétérinaire 1	3.0
MEV 6732	Dentisterie vétérinaire 2	3.0

Bloc 89B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6740A	Stage: médecine de la cavité buccale	3.0
MEV 6740B	Stage: médecine de la cavité buccale	3.0
MEV 6740C	Stage: médecine de la cavité buccale	3.0
MEV 6741A	Stage: médecine dentaire	3.0
MEV 6741B	Stage: médecine dentaire	3.0
MEV 6741C	Stage: médecine dentaire	3.0
MEV 6742A	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742B	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742C	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742D	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742E	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6742F	Stage : parodontologie 1	3.0
MEV 6743A	Stage: parodontologie 2	3.0
MEV 6743B	Stage: parodontologie 2	3.0
MEV 6743C	Stage: parodontologie 2	3.0
MEV 6743D	Stage: parodontologie 2	3.0
MEV 6743E	Stage: parodontologie 2	3.0
MEV 6744A	Stage: endodontie	3.0
MEV 6744B	Stage: endodontie	3.0
MEV 6745A	Stage: chirurgie bucco-dentaire	3.0
MEV 6745B	Stage: chirurgie bucco-dentaire	3.0
MEV 6746B	Stage: orthodontie et prosthodontie	3.0

Segment 90 Propre à l'option médecine sportive équine et rééducation

Le segment comporte 82 crédits obligatoires.

Bloc 90B Stages

Obligatoire - 76 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6755A	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755B	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755C	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755D	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755E	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755F	Stage: Médecine sportive équine 1	3.0
MEV 6755W	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6756A	Stage: Médecine sportive équine 2	3.0
MEV 6756B	Stage: Médecine sportive équine 2	3.0
MEV 6756C	Stage: Médecine sportive équine 2	3.0
MEV 6756D	Stage: Médecine sportive équine 2	3.0
MEV 6756E	Stage: Médecine sportive équine 2	3.0
MEV 6756F	Stage: Médecine sportive équine 2	3.0
MEV 6757A	Stage: Médecine sportive équine 3	3.0
MEV 6757B	Stage: Médecine sportive équine 3	3.0
MEV 6757C	Stage: Médecine sportive équine 3	3.0
MEV 6757D	Stage: Médecine sportive équine 3	3.0
MEV 6757E	Stage: Médecine sportive équine 3	3.0
MEV 6757F	Stage: Médecine sportive équine 3	3.0
MEV 6758A	Stage: Imagerie sportive équine	3.0
MEV 6758B	Stage: Imagerie sportive équine	3.0
MEV 6759A	Stage: Chirurgie équine	3.0
MEV 6759B	Stage: Chirurgie équine	3.0
MEV 6760A	Stage: Médecine interne équine	3.0
MEV 6760B	Stage: Médecine interne équine	3.0
MEV 6761W	Stage: anesthésie et analgésie chez le cheval	2.0

Segment 91 Propre à l'option gestion de la santé de la faune

Le segment comporte 75 crédits obligatoires.

Bloc 91A Cours

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 6612	Médecine zoologique des ectothermes	1.0
MEV 6657	Santé de la faune	1.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0

Bloc 91B Stages

Obligatoire - 69 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6685A	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685B	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685C	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685D	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685E	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685F	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685G	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685H	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685I	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685J	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685K	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685L	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685M	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685N	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685O	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685P	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685Q	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685R	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685S	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685T	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685U	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685V	Stage : santé de la faune	3.0
MEV 6685W	Stage : santé de la faune	3.0

2-590-1-7 version 01 (E20)

Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Rehaussez vos compétences théoriques et pratiques afin de vous préparer à la résidence dans le domaine de votre choix : médecine de population des bovins laitiers, thériogénologie, médecine interventionnelle multi-espèces à dominance animaux de compagnie, chirurgie des animaux de compagnie, imagerie médicale des animaux de compagnie, urgentologie/soins intensifs des animaux de compagnie, urgentologie, soins intensifs et chirurgie, médecine interne équine ou chirurgie équine ou ophtalmologie.

Acquérez une expérience professionnelle en milieu universitaire

Le certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.S.A.V.) est un programme de formation professionnelle court qui se destine aux professionnels et professionnelles ayant déjà complété un internat ou ayant quelques années d'expérience en pratique. S'échelonnant sur une année, ce programme intensif de formation clinique vous permet de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux dans une discipline donnée, de repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes, et de communiquer vos résultats de manière orale et écrite. Au fil de votre parcours, vous améliorez vos habiletés en communication afin de mieux transmettre l'ensemble de vos connaissances.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir complété un internat ou avoir une expérience jugée équivalente en pratique privée. Non requis pour les options médecine interne équine et chirurgie équine.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- .Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation.

Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires 2-590-1-7 version 01 (E20)

Le certificat comporte 45 crédits. Il est offert selon les dix options suivantes :

- option médecine de population des bovins laitiers (segment 70)

- option thériogénologie (segment 71)

- option médecine interventionnelle multi-espèces à dominance animaux de compagnie (segment 72)

- option chirurgie des animaux de compagnie (segment 73)

- option imagerie médicale des animaux de compagnie (segment 74)

- option urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie (segment 75)

- option urgentologie, soins intensifs et chirurgie (segment 76)

- option médecine interne équine (segment 77)

- option chirurgie équine (segment 78)

- option ophtalmologie (segment 79)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option médecine de population des bovins laitiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 70B Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6421A	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421B	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421C	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421D	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421E	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421F	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421G	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421H	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421J	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421K	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421L	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6421Q	Stage: médecine de population bovine 1	2.0
MEV 6474A	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474B	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474C	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474D	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474E	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474F	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474G	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474H	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6474J	Stage: médecine de population bovine 2	2.0
MEV 6475A	Stage: Médecine de population bovine 3	2.0

Segment 71 Propre à l'option thériogénologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 71A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 71B Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6402A	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402B	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402C	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402D	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402E	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402F	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402G	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6402H	Stage: reproduction bovine 1	2.0
MEV 6405A	Stage: reproduction équine	2.0
MEV 6405B	Stage: reproduction équine	2.0
MEV 6405G	Stage: reproduction équine	2.0
MEV 6405H	Stage : reproduction équine	2.0
MEV 6408D	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408E	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408F	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408G	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6408H	Stage: reproduction - animaux de compagnie	2.0
MEV 6409G	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6409H	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6409J	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6409K	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6409L	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6409M	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6409N	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6409O	Stage: obstétrique bovine	2.0
MEV 6415G	Stage : reproduction bovine 2	2.0
MEV 6415H	Stage : reproduction bovine 2	2.0
PTM 6452A	Stage : microbiologie	2.0
PTM 6452D	Stage : microbiologie	2.0
PTM 6452E	Stage : microbiologie	2.0
PTM 6452F	Stage : microbiologie	2.0

Segment 72 Propre à l'option méd. inter. multi-espèces à dominance anim.de comp.

Tous les crédits de cette option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 72B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6406A	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6406B	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6407A	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6412A	Stage: imagerie médicale - animaux de compagnie	2.0
MEV 6423A	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423B	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423C	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423D	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423E	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423F	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 6423G	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423H	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423I	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423J	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423K	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423L	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423M	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423N	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6423O	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces	2.0
MEV 6452A	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0

Segment 73 Propre à l'option chirurgie des animaux de compagnie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 73A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 73B Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6413C	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6424B	Stage: neurologie - animaux de compagnie	2.0
MEV 6452F	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6460A	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460B	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460C	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460D	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460E	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460F	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460G	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460H	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460I	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460J	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460K	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460L	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460M	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460N	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460O	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460P	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460Q	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460R	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0

Segment 74 Propre à l'option imagerie médicale des animaux de compagnie

Tous les crédits de cette option sont obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 74B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6461A	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461B	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461C	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461D	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461E	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461F	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461G	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461H	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461I	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6461J	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6462A	Stage: échographie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6462B	Stage: échographie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6462C	Stage: échographie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6462D	Stage: échographie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6462E	Stage: échographie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6462F	Stage: échographie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6462G	Stage: échographie vétérinaire spécialisée	2.0
MEV 6463A	Stage: médecine spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6463B	Stage: médecine spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6464A	Stage: méd. spéc.-grands animaux/boiterie équine	2.0

Segment 75 Propre à l'option urgentologie / soins intensifs des animaux de comp.

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 75A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 75B Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6406J	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6407J	Stage: chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 6412B	Stage : imagerie médicale animaux de compagnie	2.0
MEV 6413D	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie	2.0
MEV 6424B	Stage: neurologie - animaux de compagnie	2.0
MEV 6452C	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452D	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452E	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452F	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452G	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452H	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452I	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 6452J	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452K	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452L	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452M	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6453C	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453D	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453E	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453F	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453G	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453H	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0
MEV 6453I	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2	2.0

Segment 76 Propre à l'option urgentologie, soins intensifs et chirurgie

Tous les crédits de cette option sont obligatoires..

Bloc 76A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 76B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6452C	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452D	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452E	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452F	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452G	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452H	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452I	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452J	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452K	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0
MEV 6452L	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 6460A	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460B	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460C	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460D	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460E	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460F	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460G	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460H	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460I	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0
MEV 6460J	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie	2.0

Segment 77 Propre à l'option médecine interne équine

Tous les crédits de cette option sont obligatoires..

Bloc 77A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 77B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6403A	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403B	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403C	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403D	Stage : médecine interne équine	2.0
MEV 6403E	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403F	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403G	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403H	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403I	MEV 6403 - Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403J	Stage: médecine interne équine	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 6403K	Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403L	MEV 6403 - Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403M	MEV 6403 - Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403N	MEV 6403 - Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403O	MEV 6403 - Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6403P	MEV 6403 - Stage: médecine interne équine	2.0
MEV 6414A	Stage: anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6414B	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6414C	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6458A	Stage : imagerie équine	2.0

Segment 78 Propre à l'option chirurgie équine

Tous les crédits de cette option sont obligatoires..

Bloc 78A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 78B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6404A	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404B	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404C	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404D	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404E	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404F	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404G	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404H	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404I	MEV 6404 – Stage: chirurgie équine	2.0
MEV 6404J	Stage : chirurgie éq.	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 6404K	Stage : chirurgie équine	2.0
MEV 6404L	MEV 6404 – Stage: chirurgie équine	2.0
MEV 6404M	MEV 6404 – Stage: chirurgie équine	2.0
MEV 6404N	MEV 6404 – Stage: chirurgie équine	2.0
MEV 6414A	Stage: anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6414B	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6414C	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins	2.0
MEV 6420A	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6420B	Stage: médecine sportive équine	2.0
MEV 6458A	Stage : imagerie équine	2.0

Segment 79 Propre à l'option ophtalmologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 79A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6401C	Atelier de sciences cliniques	1.0
MMV 6401D	Atelier de sciences cliniques	1.0

Cours	Titre	CR
MMV 6474A	Séminaires de sciences cliniques	3.0

Bloc 79B Stages

Option - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MEV 6412V	Stage: imagerie médicale - animaux de compagnie	2.0
MEV 6413W	Stage : anesthésie ac.	2.0
MEV 6480A	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480B	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480C	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480D	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480E	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480F	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480G	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480H	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480I	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480J	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480K	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480L	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480M	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480N	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480O	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480P	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6480Q	Stage: ophtalmologie comparée	2.0
MEV 6614V	Stage : médecine zoologique	1.0
MEV 6735A	Stage : ophtalmologie comparée externe	2.0
MEV 6735B	Stage : ophtalmologie comparée externe	2.0
MEV 6735C	Stage : ophtalmologie comparée externe	2.0
MEV 6735D	Stage : ophtalmologie comparée externe	2.0
MEV 6735E	Stage : ophtalmologie comparée externe	2.0
PTM 6464A	Stage : pathologie anatomique	1.0
PTM 6464B	Stage : pathologie anatomique	1.0
PTM 6464C	Stage : pathologie anatomique	1.0
PTM 6464D	Stage : pathologie anatomique	1.0
PTM 6606A	Stage de pathologie clinique vétérinaire	1.0

2-592-6-0 version 01 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé

Attestation

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- de comprendre et d'appliquer des outils pour décrire et analyser des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire, dont celles relatives aux zoonoses, aux toxi-infections alimentaires, à l'agroenvironnement et à la sécurité alimentaire;
- d'appliquer leurs compétences en accord avec une approche écosystémique de la santé qui tient compte du contexte global dans lequel évolue la santé publique vétérinaire (aspects socioculturels, politiques, économiques) à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (interface animal-homme-environnement et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C *Introduction à la santé publique vétérinaire* ou l'équivalent durant la 1re année d'inscription au microprogramme
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans.La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

Transfert et équivalence

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé 2-592-6-0 version 01 (A14)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SPV 6500	Méthodes quantitatives : études de cas	2.0
SPV 6510	Épidémiologie vétérinaire appliquée	2.0
SPV 6520	Zoonoses et problématiques en SPV	2.0
SPV 6525	Sécurité alimentaire: enjeux et défis	2.0
SPV 6530	Systèmes et écosystèmes : approches en SPV	2.0
SPV 6550	Communication, leadership et transdisciplinarité	1.0

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
MSO 6023	Épidémiologie des infections	3.0
MSO 6330	Protection de la santé	2.0
MSO 6340	Intersectorialité-partenariat en santé	1.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
SPV 6501W	Analyse du risque en santé publique vétérinaire	2.0
SPV 6512	Outils informatiques en SPV	1.0
SPV 6516	Mesures d'urgence en SPV	1.0
SPV 6535	Santé mondiale et SPV	2.0

2-592-6-1 version 01 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en interventions en santé publique vétérinaire

Attestation

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- d'appliquer et développer des outils et des stratégies d'action adaptés aux réalités de la pratique en santé publique vétérinaire (design d'études épidémiologiques, d'enquêtes, de stratégies de surveillance, de collecte de données, de mesures d'urgence, de gestion, etc.) et de recommander des politiques et des mesures d'action pour la prévention et le contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire
- d'évaluer des programmes de prévention et de contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire (analyses d'efficacité, analyses coût-bénéfice et autres types d'évaluations)
- d'intégrer l'approche transdisciplinaire et multi-organisationnelle en affirmant un rôle de leadership à la pratique de la santé publique vétérinaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (intervention en santé publique vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C *Intro à la santé publique vétérinaire* ou l'équivalent durant la première année d'inscription au microprogramme
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

Transfert et équivalence

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en interventions en santé publique vétérinaire 2-592-6-1 version 01 (A14)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SPV 6511	Design épidémiologique en SPV	2.0
SPV 6513	Surveillance et SPV	2.0
SPV 6514	Investigations et interventions en SPV	2.0
SPV 6515	Évaluation de programmes en SPV	2.0
SPV 6531	Économie des santés humaine et animale	2.0
SPV 6532	Gestion et administration en SPV	1.0

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
MSO 6023	Épidémiologie des infections	3.0
MSO 6330	Protection de la santé	2.0
MSO 6340	Intersectorialité-partenariat en santé	1.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
SPV 6501W	Analyse du risque en santé publique vétérinaire	2.0
SPV 6512	Outils informatiques en SPV	1.0
SPV 6516	Mesures d'urgence en SPV	1.0
SPV 6535	Santé mondiale et SPV	2.0

2-594-1-0 version 02 (E18)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option biomédecine vétérinaire

Diplôme d'études Spécialisées

Objectifs

Option biomédecine vétérinaire
Cette option permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes scientifiques et/ou médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de travail de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un atout
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais serait souhaitable pour l'examen du collège de spécialité
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées ou attester d'une expérience pratique équivalente.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Informations complémentaires

Évaluation
L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (Chapitre II, section VI).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

Vérification et révision de l'évaluation
La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

Diplôme
Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

D.E.S. en médecine vétérinaire, option biomédecine vétérinaire 2-594-1-0 version 02 (E18)

Le D.E.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche.

Il est offert selon l'option Biomédecine vétérinaire, incluant les concentrations suivantes :

- concentration Médecine des animaux de laboratoire (segment 70C1).

- concentration Pharmacotoxicologie (segment 70C2)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70C1 Biomédecine vétérinaire: concentration Médecine des animaux de labo

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, 18 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6682	Séminaires d'études spécialisées	3.0

Cours	Titre	CR
MMV 6685	Techniques et concepts cliniques spécialisés	3.0

Bloc 70C1B

Option - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6611	Problèmes en sciences biomédicales	3.0
PAA 6614	Nutrition animale	3.0

Cours	Titre	CR
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PAA 6619	Biologie de la reproduction	3.0

Bloc 70C1C Stages

Obligatoire - 57 crédits.

Cours	Titre	CR
PAA 6626A	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626B	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626C	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626D	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626E	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626F	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626G	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626H	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626J	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6626K	Stage: animaux de laboratoire 1	3.0
PAA 6627A	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0
PAA 6627B	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0
PAA 6627C	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0
PAA 6627D	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0
PAA 6627E	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0
PAA 6627F	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0
PAA 6627G	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0
PAA 6627H	Stage: animaux de laboratoire 2	3.0

Bloc 70C1E Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6630A	Recherche	3.0
MMV 6630B	Recherche	3.0
MMV 6630C	Recherche	3.0
MMV 6630D	Recherche	3.0

Segment 70C2 Biomédecine vétérinaire: concentration Pharmacotoxicologie

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6682	Séminaires d'études spécialisées	3.0
MMV 6685	Techniques et concepts cliniques spécialisés	3.0

Bloc 70C2B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PAA 6640	Analyse pharmacocinétique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0

Bloc 70C2D Stages

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
PAA 6641A	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641B	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641C	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641D	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641E	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641H	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641I	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641J	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641L	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641M	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641N	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641O	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641P	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641Q	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641R	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6641S	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire	3.0
PAA 6642A	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire	3.0
PAA 6642B	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire	3.0
PAA 6642C	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire	3.0
PAA 6642D	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire	3.0
PAA 6642E	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire	3.0

Bloc 70C2E Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6630A	Recherche	3.0
MMV 6630B	Recherche	3.0
MMV 6630C	Recherche	3.0
MMV 6630D	Recherche	3.0

2-596-1-0 version 01 (H93)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option pathologie vétérinaire

Diplôme d'études Spécialisées

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Informations complémentaires

Évaluation
L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

Vérification et révision de l'évaluation
La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

Diplôme
Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

D.E.S. en médecine vétérinaire, option pathologie vétérinaire 2-596-1-0 version 01 (H93)

Le D.E.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Pathologie vétérinaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 81 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6682	Séminaires d'études spécialisées	3.0
MMV 6685	Techniques et concepts cliniques spécialisés	3.0

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6611	Problèmes en sciences biomédicales	3.0
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PTM 6602	Toxicopathologie	3.0
PTM 6651	Pathologie systémique 1	3.0
PTM 6652	Pathologie systémique 2	3.0
PTM 6657	Pathologie systémique 3	3.0
PTM 6659	Lésions tumorales des animaux	3.0
PTM 6682	Pathologie systémique 4	3.0
PTM 6683	Pathologie systémique 5	3.0

Bloc 70C

Choix - 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
MMV 6611	Problèmes en sciences biomédicales	3.0
PAA 6616	Problèmes en sciences biomédicales 1	3.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6602	Toxicopathologie	3.0
PTM 6651	Pathologie systémique 1	3.0
PTM 6652	Pathologie systémique 2	3.0
PTM 6657	Pathologie systémique 3	3.0
PTM 6659	Lésions tumorales des animaux	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0
PTM 6675	Épidémiologie 2	3.0
PTM 6682	Pathologie systémique 4	3.0
PTM 6683	Pathologie systémique 5	3.0

Bloc 70D Stages 1

Option - 54 crédits.

Maximum cinq cours pour chacun des sigles suivants.

Cours	Titre	CR
PTM 6678A	Stage : pathologie 1	3.0
PTM 6678V	Stage : pathologie	1.0
PTM 6679A	Stage : pathologie 2	3.0
PTM 6679B	Stage : pathologie 2	3.0
PTM 6679C	Stage : pathologie 2	3.0
PTM 6679D	Stage : pathologie 2	3.0
PTM 6679E	Stage : pathologie 2	3.0
PTM 6679F	Stage : pathologie 2	3.0
PTM 6680A	Stage : pathologie 3	3.0
PTM 6680B	Stage : pathologie 3	3.0
PTM 6680C	Stage : pathologie 3	3.0
PTM 6680D	Stage : pathologie 3	3.0
PTM 6680E	Stage : pathologie 3	3.0
PTM 6681A	Stage : pathologie 4	3.0
PTM 6681B	Stage : pathologie 4	3.0
PTM 6681C	Stage : pathologie 4	3.0
PTM 6681D	Stage : pathologie 4	3.0
PTM 6681E	Stage : pathologie 4	3.0
PTM 6681F	Stage : pathologie 4	3.0

Bloc 70E Stages 2

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 6678A	Stage : pathologie 1	3.0
PTM 6678V	Stage : pathologie	1.0

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6630A	Recherche	3.0
MMV 6630B	Recherche	3.0
MMV 6630C	Recherche	3.0
MMV 6630D	Recherche	3.0
MMV 6630E	Recherche clinique	3.0
MMV 6630F	Recherche	3.0

2-597-1-0 version 02 (A16)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option diagnostic en laboratoire

Diplôme d'études Spécialisées

Objectifs

Option Diagnostic en laboratoire
Cette option permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires ou attester d'une expérience pratique équivalente.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Informations complémentaires

Évaluation
L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (Chapitre II, section VI).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S.
Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

Vérification et révision exceptionnelle de l'évaluation
La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

Diplôme
Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

D.E.S. en médecine vétérinaire, option diagnostic en laboratoire 2-597-1-0 version 02 (A16)

Le D.E.S. comporte 108 crédits. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).

Il est offert selon l'option Diagnostic en laboratoire, incluant les concentrations suivantes :

- concentration Microbiologie vétérinaire (segment 70C1),

- concentration Pathologie clinique (segment 70C2).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70C1 Diagnostic en laboratoire: Microbiologie vétérinaire

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 90 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6682	Séminaires d'études spécialisées	3.0
MMV 6685	Techniques et concepts cliniques spécialisés	3.0

Bloc 70C1B

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6612	Analyse du risque	3.0
MMV 6670	Communication scientifique vétérinaire	2.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6608	Pathogenèse bactérienne	1.0
PTM 6659	Lésions tumorales des animaux	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0
PTM 6677	Ateliers de recherche	1.0

Bloc 70C1C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6611	Problèmes en sciences biomédicales	3.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6674	Épidémiologie 1	3.0

Bloc 70C1D Stages 1

Option - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 6691A	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691B	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691C	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691D	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691E	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6692A	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692B	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692C	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692D	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692E	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6693A	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693B	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693C	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693D	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693E	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6695A	Stage : microbiologie 1	3.0
PTM 6695V	Stage : microbiologie	1.0
PTM 6695W	Stage : microbiologie	2.0
PTM 6696A	Stage : microbiologie 2	3.0
PTM 6696B	Stage : microbiologie 2	3.0
PTM 6696C	Stage : microbiologie 2	3.0
PTM 6696D	Stage : microbiologie 2	3.0
PTM 6696E	Stage : microbiologie 2	3.0
PTM 6696F	Stage : microbiologie 2	3.0
PTM 6697A	Stage : microbiologie 3	3.0
PTM 6697B	Stage : microbiologie 3	3.0
PTM 6697C	Stage : microbiologie 3	3.0
PTM 6697D	Stage : microbiologie 3	3.0
PTM 6697E	Stage : microbiologie 3	3.0
PTM 6697F	Stage : microbiologie 3	3.0
PTM 6698A	Stage : microbiologie 4	3.0
PTM 6698B	Stage : microbiologie 4	3.0
PTM 6698C	Stage : microbiologie 4	3.0
PTM 6698D	Stage : microbiologie 4	3.0
PTM 6698E	Stage : microbiologie 4	3.0
PTM 6698F	Stage : microbiologie 4	3.0

Bloc 70C1E Stages 2

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 6678A	Stage : pathologie 1	3.0
PTM 6694A	Stage : virologie	3.0
PTM 6694B	Stage : virologie	3.0
PTM 6694C	Stage : virologie	3.0
PTM 6694D	Stage : virologie	3.0
PTM 6694E	Stage : virologie	3.0
PTM 6699A	Stage : immunologie	3.0
PTM 6699B	Stage : immunologie	3.0
PTM 6699C	Stage : immunologie	3.0
PTM 6699D	Stage : immunologie	3.0

Bloc 70C1FRecherche

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6630A	Recherche	3.0
MMV 6630B	Recherche	3.0
MMV 6630C	Recherche	3.0
MMV 6630D	Recherche	3.0
MMV 6630E	Recherche clinique	3.0
MMV 6630F	Recherche	3.0

Segment 70C2 Diagnostic en laboratoire: Pathologie clinique

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 108 crédits obligatoires.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6682	Séminaires d'études spécialisées	3.0
MMV 6685	Techniques et concepts cliniques spécialisés	3.0

Bloc 70C2B

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6611	Problèmes en sciences biomédicales	3.0
PTM 6601	Statistiques appliquées vétérinaires	3.0
PTM 6610	Notions en pathologie clinique vétérinaire 1	3.0
PTM 6611	Notion en pathologie clinique vétérinaire 2	3.0
PTM 6612	Notions en pathologie clinique vétérinaire 3	3.0
PTM 6613	Lectures dirigées en pathologie clinique vétérinaire	3.0
PTM 6614	Discussions en pathologie clinique vétérinaire	3.0
PTM 6659	Lésions tumorales des animaux	3.0

Bloc 70C2C Stages

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 6615	Stage en histopathologie vétérinaire	3.0
PTM 6691A	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691B	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691C	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691D	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6691E	Stage : laboratoire médical 2	3.0
PTM 6692A	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692B	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692C	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692D	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6692E	Stage : laboratoire médical 3	3.0
PTM 6693A	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693B	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693C	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693D	Stage : laboratoire médical 4	3.0
PTM 6693E	Stage : laboratoire médical 4	3.0

Bloc 70C2D Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMV 6630A	Recherche	3.0
MMV 6630B	Recherche	3.0
MMV 6630C	Recherche	3.0
MMV 6630D	Recherche	3.0

2-965-6-0 version 00 (E25)

Microprogramme de deuxième cycle en Une seule santé

Attestation

Objectifs

Appliquant une approche multidisciplinaire, ce microprogramme vise à développer les compétences générales et interdisciplinaires nécessaires pour appréhender les problématiques de santé liées à l'interface animal-humain-environnement dans toute leur complexité. Ce microprogramme s'adresse aux professionnels et professionnelles qui s'intéressent aux enjeux de santé touchant à la fois la santé animale, la santé humaine et la santé des écosystèmes, et qui souhaitent orienter leur carrière en intégrant l'approche Une seule santé (One Health).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en une seule santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour l'approche Une seule santé, ou d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission, ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Documents additionnels à fournir

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. Les cours sont offerts soit sous forme de cours en ligne en soirée ou sous forme de cours intensif au trimestre d'été.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en Une seule santé 2-965-6-0 version 00 (E25)

Le microprogramme comporte 9 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0
SPV 6420	Zoonoses et enjeux globaux en Une seule santé	3.0
SPV 6430	Méthodes et applications en Une seule santé	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de musique

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

2-600-1-1 Maîtrise en musique MUS-4
2-600-1-3 D.E.S.S. en médiation de la musique MUS-8
2-600-6-0 Microprogramme de 2e cycle en enseignement instrumental MUS-11
2-605-1-1 Maîtrise en musique, option interprétation MUS-13
2-605-1-2 D.E.S.S. en musique – Interprétation MUS-16
2-605-1-3 Maîtrise en musique, option accompagnement au piano MUS-18
2-605-1-4 D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano MUS-20
2-605-1-6 Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz MUS-22
2-606-1-1 D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre MUS-25
2-610-1-1 Maîtrise en musique, option composition et création sonore MUS-27
2-610-1-3 Maîtrise en musique, option composition pour l'écran MUS-31
2-615-1-2 D.E.S.S. en musiques numériques MUS-34
3-600-1-2 Doctorat en musique MUS-37
3-605-1-1 Doctorat en musique, option interprétation MUS-40
3-605-1-2 D.E.P.A. en musique, option interprétation MUS-44
3-605-1-3 Doctorat en musique, option accompagnement au piano MUS-46
3-605-1-4 D.E.P.A. en musique, accompagnement au piano MUS-49
3-606-1-0 Doctorat en musique, option direction d'orchestre MUS-51
3-610-1-1 Doctorat en musique, option composition et création sonore MUS-53
3-610-1-2 D.E.P.A. en musique, composition pour l'écran et la scène MUS-58

FACULTÉ DE MUSIQUE

Information à jour le 12 août 2025

Introduction

Fondée le 18 octobre 1950, la Faculté de musique est reconnue comme la plus grande institution francophone d'enseignement de la musique en Amérique du Nord. Sa renommée a largement dépassé les limites du continent grâce aux brillantes réalisations de son corps enseignant, de sa communauté étudiante, et de ses diplômées et diplômés.

Favorisant la pluralité des approches et les croisements entre les disciplines d'études dans un esprit de collaboration, la Faculté propose aux étudiantes et étudiants des programmes novateurs qui leur permettront d'évoluer dans le milieu professionnel d'aujourd'hui, de mener la carrière à laquelle ils aspirent et d'amplifier leur portée dans le monde.

Forte d'un vaste réseau de partenaires internationaux prestigieux, la Faculté est un lieu de création et de recherche de pointe. Son corps enseignant, qui rassemble des interprètes, des compositrices et compositeurs, des musicologues, de même que des chercheuses et chercheurs reconnus, cultive deux qualités essentielles : la volonté d'offrir un encadrement personnalisé aux étudiantes et étudiants, et celle de les intégrer aux projets de recherche et aux activités de rayonnement.

Milieu d'apprentissage stimulant où les individus, les traditions et les styles s'enrichissent mutuellement, la Faculté accueille aussi en ses murs plusieurs organismes en résidence, dont des orchestres, auxquels s'ajoutent l'École LUMI, la Chaire de recherche du Canada en musique et politique, la Chaire de recherche du Canada en création d'opéra, des laboratoires de recherche et de recherche-création, ainsi que l'Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique (OICRM), un regroupement stratégique qui soutient la recherche.

Véritable incubateur de talents, la Faculté fait briller ses étudiantes et étudiants grâce à la présentation de nombreux événements chaque année, notamment à la salle Claude-Champagne, carrefour de la diffusion et de la création au cœur de l'histoire musicale québécoise.

www.musique.umontreal.ca

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2T2
Adresse postale
Université de Montréal
Faculté de musique
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca

Web : www.musique.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Nathalie Fernando

Vice-doyenne aux affaires étudiantes et aux études : Jean-Michaël Lavoie

Vice-doyen au développement et à la qualité des programmes : Pierre Michaud

Vice-doyen associé à la recherche : François de Médicis

Vice-doyen associé aux affaires internationales : Guillaume Sutre

Secrétaire de faculté : Monique Pagé

Directrice administrative : Lucie Height

Adjoint à la doyenne : Martin Hudon

Chef, production culturelle et musicale : Benoit Bilodeau

Responsable service clientèle : Guillaume Aubin-Steben

Responsable de l'École LUMI : Nathalie Jolicoeur

Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais pour l'évaluation des dossiers par les jurys d'admission (ce qui inclut notamment les auditions, entrevues et tests de classement, quel que soit leur nombre). À noter que la somme n'est déboursée qu'une seule fois, tout au long du parcours académique de l'étudiante ou de l'étudiant à la Faculté. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiantes et étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend du statut étudiant.

Activités publiques

La Faculté de musique présente quelque 600 événements publics annuellement. Ces activités publiques comprennent, entre autres, des conférences, des cours de maître, des récitals et concerts donnés par la communauté étudiante, le corps enseignant et des artistes invités. Les étudiantes et étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers, ainsi qu'avec différents ensembles (dont l'Orchestre de l'Université de Montréal, le Big Band, l'Ensemble de musique contemporaine, l'Atelier d'opéra, etc.), lors d'événements du Festival Vibrations et dans le cadre des concerts dédiés à la relève, et Ultrasons, grand rendez-vous de la création numérique.

2-600-1-1 version 02 (A21)

Maîtrise en musique

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Avec mémoire

- Acquérir une méthode de recherche et des connaissances sur les grands courants de la musicologie au sens large;
- Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée; développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et les habiletés de communication orale et écrite;
- Réaliser un projet de recherche sur l'un des multiples aspects de la discipline en tenant compte des développements scientifiques et musicologiques les plus récents dans la perspective de poursuivre des études de 3e cycle en musique ou d'intégrer le marché du travail.

Sans mémoire

- Actualiser ses connaissances musicales;
- Acquérir une méthode de recherche et des connaissances sur les grands courants de la musicologie au sens large;
- Développer le sens critique et les habiletés de communication orale et écrite dans l'optique d'intégrer le marché du travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en musique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature. À défaut d'avoir réussi ce test, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (maximum de 1000 mots)
- Deux travaux académiques principaux réalisés au cours des études précédentes à fournir pour le programme avec mémoire: un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.).

Structure du programme

Maîtrise en musique 2-600-1-1 version 02 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon deux modalités :

- modalité avec mémoire (MM)

- modalité avec travail dirigé (TD)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80 Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires dont 28 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 14 crédits à option.

Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 24 attribués à des travaux et des lectures dirigées et 18 crédits à option.

Bloc MM-80A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0

Bloc MM-80B

Option - 14 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, atelier ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6329	Séminaire de laboratoire 9	1.5
MUL 6330	Séminaire de laboratoire 10	1.5
MUL 6331	Séminaire de laboratoire 11	1.5
MUL 6332	Séminaire de laboratoire 12	1.5
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0
MUS 6264	Sujets spéciaux en musique 7	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0

Bloc MM-80C Recherche et mémoire

Obligatoire - 28 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6961	Mémoire	28.0

Bloc TD-80A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0

Bloc TD-80B

Option - 18 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, atelier ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6329	Séminaire de laboratoire 9	1.5
MUL 6330	Séminaire de laboratoire 10	1.5
MUL 6331	Séminaire de laboratoire 11	1.5
MUL 6332	Séminaire de laboratoire 12	1.5
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0
MUS 6264	Sujets spéciaux en musique 7	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0

Bloc TD-80C Travaux et lectures dirigés

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6949	Travaux et lectures dirigés 1	12.0
MUL 6950	Travaux et lectures dirigés 2	12.0

2-600-1-3 version 01 (A18)

D.E.S.S. en médiation de la musique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Contribuer à la formation des musiciens, des musicologues, des gestionnaires de la musique, entre autres, en matière de médiation de la musique.

Objectifs spécifiques du programme :

- 1. Développer une connaissance des dynamiques contemporaines qui régissent les relations entre les publics et les musiciens;
- 2. Développer une connaissance des outils récents en matière de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés;
- 3. Développer une capacité d'analyse des besoins des ensembles musicaux, des lieux de diffusion ou de toute autre organisation en matière de médiation de la musique;
- 4. Développer une capacité à concevoir et réaliser des outils de médiation de la musique (cahier pédagogique, cycle de conférences, ateliers, animations, capsules audio-visuelles, etc.).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en médiation de la musique, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en musique avec une formation de base en sociomusicologie et/ou une bonne connaissance du fonctionnement du milieu musical professionnel
- OU : être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines (philosophie, sociologie, histoire de l'art, sciences des communications) avec une formation complémentaire en musique (ex. : mineure ou majeure en musique, art et société) et/ou une expérience professionnelle dans le milieu culturel
- OU : professionnel du milieu culturel ayant une formation musicale suffisamment avancée pour pouvoir suivre les cours du programme
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Rencontrer le comité d'admission en entrevue (le comité d'admission comprendra plusieurs professeurs du secteur musicologie et une personne du milieu professionnel)
- Démontrer d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 760/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

Remarque
La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae.

Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de trois trimestres. La scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 dans les cours du microprogramme de 2e cycle en médiation de la musique peut demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du D.E.S.S. sont satisfaites.

Structure du programme

D.E.S.S. en médiation de la musique 2-600-1-3 version 01 (A18)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé OU à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 70D

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6801	Stage en médiation de la musique	12.0

Cours	Titre	CR
MUL 6900	Travail dirigé en médiation de la musique	12.0

2-600-6-0 version 01 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental

Attestation

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de développer les aptitudes pédagogiques des musiciens qui souhaitent compléter leur formation en acquérant des compétences essentielles à leur carrière de musicien et de pédagogue. Il constitue par ailleurs une formation continue pour les musiciens qui sont déjà sur le marché du travail, en leur proposant un contenu qui se renouvelle sans cesse afin d'intégrer les outils les plus récents en pédagogie de la musique.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en musique, ou de 3e cycle du Conservatoire, ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau B2 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-diplomes-formations-francais-acceptes/

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres à temps partiel. Les cours et les ateliers sont offerts le jour et le soir

Structure de programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0

Cours	Titre	CR
EMU 6030	Stage pratique en enseignement instrumental	3.0

Bloc 70B - Ateliers de didactique

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR

Bloc 70C - Complément de formation

Option- 3 crédits.

À l'exclusion des cours d'introduction, choisir parmi les cours de premier cycle ou les séminaires offerts par la Faculté de musique.

2-605-1-1 version 09 (A20)

Maîtrise en musique, option interprétation

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Objectifs

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'oeuvres de concert et développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se présenter à une audition d'une durée de 30 minutes, et qui comprendra quatre oeuvres de styles différents, représentatives du répertoire de l'instrument et démontrant la musicalité et les moyens techniques du candidat.

Le candidat doit attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de premier cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : cce.umontreal.ca. Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques
- DESS en musique - Interprétation

Structure du programme

Maîtrise en musique, option interprétation 2-605-1-1 version 09 (A20)

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à des récitals incluant une transmission du discours musical écrit (partition), et 12 crédits à option.

Bloc 70B Musique d'ensemble

Option - 3 crédits.

MUE6### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen/la doyenne.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 6043	Continuo 3	2.0

Bloc 70C

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
EMU 6030	Stage pratique en enseignement instrumental	3.0
EMU 6310	Technique de direction	1.0
EMU 6312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 6851	Séminaire d'art vocal sur la mélodie	3.0
MIN 6852	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MIN 6859	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française	3.0
MIN 6860	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6954	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MIN 6955	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0
PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6125	Création d'opéra: atelier d'opéra	3.0

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6959	Récital de première année	6.0
MIN 6960	Récital final	12.0

2-605-1-2 version 02 (H19)

D.E.S.S. en musique - Interprétation

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en musique - Interprétation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

Remarques

La Faculté de musique exige des frais de 50$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques

Structure du programme

D.E.S.S. en musique - Interprétation 2-605-1-2 version 02 (H19)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires et 11 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0

Cours	Titre	CR
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 70C Musique d'ensemble

Option - 2 crédits.

Cours MUE### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 6043	Continuo 3	2.0

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6799	Récital I	7.0

Cours	Titre	CR
MIN 6800	Récital	12.0

2-605-1-3 version 00 (H19)

Maîtrise en musique, option accompagnement au piano

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Objectifs

Option Accompagnement au piano
Acquérir et appliquer les outils nécessaires à l'amorce d'une carrière dans le domaine de l'accompagnement au piano, et développer une connaissance du répertoire et des enjeux liés aux différents aspects du métier : récital, répétiteur à l'opéra, etc.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (accompagnement au piano), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de premier cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : http://cce.umontreal.ca. Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Option Accompagnement au piano

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se présenter à une audition d'une durée de 30 à 40 minutes avec un instrumentiste ou un chanteur. Le programme doit comprendre deux pièces solo, soit: un mouvement rapide d'une sonate de la période classique et un mouvement d'une oeuvre romantique ou moderne (au choix), puis deux oeuvres avec un instrumentiste (grandes sonates) ou un chanteur (lied et mélodie).

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation

Structure du programme

Maîtrise en musique, option accompagnement au piano 2-605-1-3 version 00 (H19)

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Accompagnement au piano

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à des récitals et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6955	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 6255A	Piano 1	5.0
MUI 6255B	Piano 2	5.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 6002	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 6101	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 6241	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6242	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6243	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6244	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6245	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0
MUE 6562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 6563	Ensemble de musique contemporaine 3	2.0
MUE 6621	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur/trice de recherche).

Cours	Titre	CR
EMU 6310	Technique de direction	1.0
EMU 6312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6959	Récital de première année	6.0
MIN 6960	Récital final	12.0
MUI 6255C	Piano 3	5.0

2-605-1-4 version 00 (H19)

D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en musique - Accompagnement au piano, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques :

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin : https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

Structure du programme

D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano 2-605-1-4 version 00 (H19)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6954	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 6253A	Tutorat 1 (dess) piano	3.0
MUI 6253B	Tutorat 2 (DESS) piano	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 6001	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 6101	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 6241	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6242	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6243	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6244	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6245	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0
MUE 6562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 6563	Ensemble de musique contemporaine 3	2.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits du niveau études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 70D

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6800	Récital	12.0

2-605-1-6 version 00 (H19)

Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Objectifs

Option Interprétation et composition jazz
Acquérir la maîtrise de son instrument par la connaissance des idiomes jazz qui lui sont propres et développer sa personnalité artistique au travers d'une démarche de recherche-création incluant la composition, l'interprétation et l'enregistrement d'un ensemble d'oeuvres originales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus., option interprétation et composition jazz, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de 1er cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : http://cce.umontreal.ca. Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se soumettre à une audition instrumentale de 30 minutes, minimum trois pièces, dont deux pièces choisies parmi un répertoire de 20 standards mémorisés (avec thème et improvisation) et une pièce au choix. Lors de l'audition, le candidat doit soumettre la liste de 20 standards mémorisés aux membres du jury;
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

cours préalables :

- Arrangement jazz 1 et 2 ou équivalent
- Composition jazz 1 et 2 ou équivalent
- Improvisation jazz 1 et 2 ou équivalent
- Création de maquettes audio/MIDI ou équivalent

Le doyen/la doyenne n'est pas tenu(e) d'accepter tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité

Remarques :

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin : https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
- soumettre un portfolio (trois compositions avec enregistrement et partitions)

Structure du programme

Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz 2-605-1-6 version 00 (H19)

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Interprétation et composition jazz

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et la création et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire -17 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6301	Composition jazz 1	3.0
MUI 6614A	Interprétation jazz 1	4.0
MUI 6614B	Interprétation jazz 2	4.0

Cours	Titre	CR
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUS 6301	Pratiques contemporaines du jazz	3.0

Bloc 70C Ensemble

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 6601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 6611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0
MUE 6261	Ensemble	1.0
MUE 6262	Ensemble	1.0
MUE 6263	Ensemble	1.0
MUE 6361	Chorale jazz 1	1.0
MUE 6362	Chorale jazz 2	1.0
MUE 6363	Chorale jazz 3	1.0
MUE 6421	Atelier d'accompagnement vocal jazz 1	1.0
MUE 6422	Atelier d'accompagnement vocal jazz 2	1.0
MUE 6423	Atelier d'accompagnement vocal jazz 3	1.0
MUE 6471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 6472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 6501	Ensemble de guitares jazz 1	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 6502	Ensemble de guitares jazz 2	1.0
MUE 6503	Ensemble de guitares jazz 3	1.0
MUE 6521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 6612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 6631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

Bloc 70D Projet de recherche et création en jazz

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6302	Composition jazz 2	3.0
MIN 6959	Récital de première année	6.0

Cours	Titre	CR
MIN 6980	Projet final interprétation-composition jazz	16.0

2-606-1-0 version 02 (A20)

D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Statut

Les études se font à temps plein seulement.

Remarques

La Faculté de musique exige des frais de 50$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

Structure du programme

D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre 2-606-1-0 version 02 (A20)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du DESS sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 20 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition et d'une audition finale, et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6445	Atelier d'interprétation 1	1.0
MIN 6446	Atelier d'interprétation 2	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 6461	Traits d'orchestre	1.0
MUE 6462	Traits d'orchestre	1.0

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6541	Audition 1	5.0
MIN 6542	Audition 2	5.0

Cours	Titre	CR
MIN 6543	Audition 3	5.0
MIN 6544	Audition 4	5.0

2-610-1-1 version 08 (A25)

Maîtrise en musique, option composition et création sonore

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Objectifs

Dans le cadre du programme de Maîtrise en composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- développer une démarche artistique personnelle et distinctive à travers l'exploration de diverses techniques de composition et de création sonore ;
- analyser les formes d'art musical, les styles et les langages susceptibles d'enrichir sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes de la création musicale ;
- acquérir une autonomie de recherche, un esprit critique et la capacité de présenter la démarche de création de façon cohérente, oralement et par écrit.

Le développement d'un langage personnel peut ainsi reposer sur une maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcrites sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise en musique, option Composition et création sonore (M. Mus.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte, en écriture ou en musiques numériques, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle si celle-ci est plus élevée;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaires tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le projet de recherche et de création.
- sur convocation, se présenter à une entrevue pour y exposer son projet. Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50 $ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres. Le portfolio doit être constitué de deux à cinq oeuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.
- Lettre d'intention présentant une esquisse de projet de recherche-création. Dans la lettre d'intention, comportant deux pages et rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle doit préciser l'orientation disciplinaire du projet de recherche-création : composition instrumentale et vocale, composition mixte, composition électroacoustique et électronique, arts performatifs et les installations sonores, arts médiatiques, arts logiciels appliqués à la création sonore et musicale ou toute combinaison de ces démarches.
- Travaux académiques principaux :un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

Structure du programme

Maîtrise en musique, option composition et création sonore 2-610-1-1 version 08 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option suivante :

- Composition et création sonore (Segment 72)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la composition et la création sonore et 24 crédits attribués au mémoire et portfolio de création, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72A Séminaires et cours

Option - Minimum 6 crédits Maximum 12 crédits.

Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études. La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur le site de la Faculté.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
EMU 6310	Technique de direction	1.0
EMU 6312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MCT 6511X	Techniques de composition pour l'écran 1	3.0
MCT 6512X	Techniques de composition pour l'écran 2	3.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUE 6491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 6492	Atelier d'improvisation	1.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUS 4105	Communications numériques en musique	1.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0

Cours	Titre	CR
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 6316	Atelier de musique visuelle immersive	1.0
MUS 6317	Séminaire de musique visuelle immersive	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 6328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 6329X	Projet en informatique musicale	3.0
MUS 6413	Colloquium d'études supérieures en composition 1	1.5
MUS 6414	Colloquium d'études supérieures en composition 2	1.5
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0
PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6125	Création d'opéra: atelier d'opéra	3.0

Bloc 72C Recherche-création

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6407	Composition et création sonore 1	3.0
MCT 6408	Composition et création sonore 2	3.0
MCT 6409	Composition et création sonore 3	3.0
MCT 6945	Mémoire et portfolio de recherche-création	24.0

2-610-1-3 version 01 (A20)

Maîtrise en musique, option composition pour l'écran

Maîtrise en musique

Objectifs

Option Composition pour l'écran
Dans le cadre du programme de maîtrise en musique, option Composition pour l'écran -cheminement international, l'étudiant est amené à :
- s'immerger dans le milieu de la création audiovisuelle, avant même son entrée dans le monde professionnel;
- composer dans divers styles tout en développant des habiletés d'analyse liées au contexte de réalisation;
- accroître sa rapidité d'écriture, développer sa créativité, conserver une attitude souple face aux commentaires et aux changements;
- acquérir une autonomie de recherche, un esprit critique et la capacité de présenter la démarche de création de façon cohérente, oralement et par écrit ;
- participer au cycle complet de la production d'un objet cinématographique ou vidéoludique, de la commande et la conception jusqu'au mixage final ;
- planifier une production sonore et musicale et la mener à bon terme en collaboration avec tous les intervenants impliqués (réalisateur, producteur, musiciens, studios, etc.);
- accéder aux connaissances et expertises développées au sein des institutions participantes, en matière de patrimoines, d'esthétiques, de techniques, de méthodes pédagogiques, d'économies de la profession;
- cumuler les réseaux de contacts sur deux continents au niveau de la création et de la professionnalisation;
- profiter des occasions de repérage et de valorisation offertes par les structures professionnelles partenaires (festivals internationaux, concours, programmation, communication).

Règlements des études – dispositions propres au programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en musique (M. Mus.), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
-être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le projet de recherche et de création ;
- se soumettre à une épreuve qui consistera à composer une musique sur un court- Métrage d'animation imposé et se présenter à une entrevue (en personne ou par visioconférence) pour y exposer son projet et ses motivations. Des frais non remboursables de 87 euros seront exigés.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, l'étudiant doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français langue étrangère reconnu par l'Université de Montréal (https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-diplomes-formations-francais-acceptes/). L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission :
- Curriculum vitae complet mettant en valeur l'expérience et la formation de l'étudiant dans le domaine de la composition pour l'écran.
- Portfolio comprenant entre 3 et 5 œuvres dont au moins une création musicale pour l'écran (document audiovisuel + partition). Les œuvres soumises peuvent être de nature instrumentale ou électronique/électroacoustique (partition, simulation, enregistrement) pour un total d'approximativement 20 minutes (si certaines œuvres sont longues, il est recommandé d'en sélectionner les passages les plus représentatifs).
- Lettre de présentation en anglais (max. 1000 mots) présentant :
- L'expérience acquise et la formation antérieure ;
- Une esquisse du projet de recherche théorique envisagé ;
- Les motivations qui orientent le choix d'institutions au sein desquelles l'étudiant souhaiterait effectuer son cheminement.
-Document présentant le projet artistique envisagé (max. 2000 mots)
-Déclaration sur l'honneur de l'authenticité et de l'originalité des partitions et/ou des enregistrements.

Structure de programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire selon l'option suivante :

- Composition pour l'écran

Elle est offerte avec deux cheminements :

Segment 73X1 Propre au cheminement débutant à l'UdeM

Segment 73X2 Propre au cheminement débutant dans l'une des universités partenaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 3 crédits attribués à un stage, 21 crédits attribués à un projet de composition final ainsi que la rédaction d'un mémoire, accompagné d'une présentation de la démarche et de l'analyse des œuvres, d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur des œuvres, et 12 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun (pour les deux cheminements)

Remarque :

Le nombre de crédits suivis par l'étudiant pour compléter les blocs 01A et 01B du programme doivent être également répartis entre les deux établissements partenaires.

Bloc 01A Disciplines associées

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MCT 6513	Création sonore et musicale pour le jeu vidéo 1	3.0
MCT 6514	Création sonore et musicale pour le jeu vidéo 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 6329X	Projet en informatique musicale	3.0
MUS 6531E	Discipline associée 1	3.0

Bloc 01B Disciplines complémentaires

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MUS 6301	Pratiques contemporaines du jazz	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6535E	Discipline complémentaire 1	3.0
MUS 6536E	Discipline complémentaire 2	3.0

Segment 73X1 Propre au cheminement débutant à l'UdeM

Les crédits de ce segment sont tous obligatoires.

Bloc 73X1A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6512	Projets collaboratifs en composition pour l'écran	3.0
MUS 6521	Recherche et culture en composition pour l'écran 1	1.0
MUS 6522	Recherche et culture en composition pour l'écran 2	1.0
MUS 6523E	Recherche et culture en composition pour l'écran 3	1.0

Bloc 73X1B Recherche-création en composition pour l'écran

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6531	Composition et création sonore pour l'écran 1	3.0
MCT 6532	Composition et création sonore pour l'écran 2	3.0
MCT 6533E	Composition et création sonore pour l'écran 3	3.0
MCT 6534E	Composition et création sonore pour l'écran 4	3.0
MCT 6920	Stage	3.0
MCT 6950E	Projet final et mémoire	9.0

Segment 73X2 Propre au cheminement débutant dans l'université partenaire

Les crédits de ce segment sont tous obligatoires.

Bloc 73X2A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6512E	Projets collaboratifs en composition pour l'écran	3.0
MUS 6521E	Recherche et culture en composition pour l'écran 1	1.0
MUS 6522E	Recherche et culture en composition pour l'écran 2	1.0
MUS 6523	Recherche et culture en composition pour l'écran 3	1.0

Bloc 73X2B Recherche-création en composition pour l'écran

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6531E	Composition et création sonore pour l'écran 1	3.0
MCT 6532E	Composition et création sonore pour l'écran 2	3.0
MCT 6533	Composition et création sonore pour l'écran 3	3.0
MCT 6534	Composition et création sonore pour l'écran 4	3.0
MCT 6920E	Stage	3.0
MCT 6950	Projet final et mémoire	9.0

2-615-1-2 version 00 (A16)

D.E.S.S. en musiques numériques

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Objectif général du programme :
Le programme de D.E.S.S. en musiques numériques vise à soutenir le développement de pratiques artistiques, dans le domaine de la création sonore et musicale, dont les processus, les langages et les expressions sont indissociables des outils électroniques, informatiques et technologiques.

Objectifs spécifiques du programme :
Dans le cadre du programme de D.E.S.S. en musiques numériques, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances scientifiques et technologiques qu'il ou elle pourra appliquer à un projet de recherche ou de recherche-création en musique (réalisé dans le cadre d'un travail dirigé) ;
- développer une démarche artistique personnelle à travers l'exploration de diverses techniques de création sonore et musicale ;
- analyser les formes d'arts numériques et les démarches artistiques dans ce domaine qui sont susceptibles d'enrichir sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes dans le domaine des musiques numériques ;
- développer son autonomie et sa maîtrise des méthodes de recherche et de recherche-création dans le domaine des musiques numériques et la capacité de présenter la démarche de façon cohérente, oralement et par écrit.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en musiques numériques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en musiques numériques (ou de baccalauréat par association de programmes comprenant une majeure en musiques numériques), de baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte ou en écriture, ou encore être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le travail dirigé;
- rencontrer le Comité d'admission en entrevue pour y exposer son projet.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Un candidat ayant un bon dossier mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae;
- Portfolio (deux à cinq réalisations représentatives de l'orientation du projet);
- Lettre d'intention ou de motivation de une à deux pages;
- Esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots en vue de la réalisation d'un travail dirigé;
- Travail rédigé réalisé au cours des études précédentes.
- Relevé de notes

Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein, ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Informations complémentaires

À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

Remarque
La Faculté de musique exige des frais d'au minimum de 51.50$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Structure du programme

D.E.S.S. en musiques numériques 2-615-1-2 version 00 (A16)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant aura la possibilité de faire 6 crédits de cours de premier cycle.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 à 12 crédits attribués à un ou deux travaux dirigés.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 6411	Colloquium d'études supérieures 1	1.5

Cours	Titre	CR
MUS 6412	Colloquium d'études supérieures 2	1.5

Bloc 70B Cours fondamentaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 6328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 6329X	Projet en informatique musicale	3.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0

Bloc 70E

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 6938	Travail dirigé en musiques numériques 1	6.0
MUS 6939	Travail dirigé en musiques numériques 2	6.0

3-600-1-2 version 03 (A21)

Doctorat en musique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

- approfondir la connaissance des grands courants de la musicologie au sens large;
- acquérir une autonomie dans le travail de la recherche;
- maîtriser l'habileté de communication orale et écrite;
- réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels;
- contribuer à la vie scientifique et musicale de la Faculté de musique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Doctorat en musique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Le candidat peut être convoqué à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en musicologie ou ethnomusicologie, ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline. (prévoir des frais de 50$ si convoqué)

Les demandes d'admission en recherche-création seront évaluées par un comité interdisciplinaire.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse de projet de recherche de 5 pages comprenant une présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine ainsi qu'une bibliographie sélective
- Travail académique principal (remettre une copie de son mémoire ou deux travaux dirigés effectués à la maîtrise.)

Structure du programme

Doctorat en musique 3-600-1-2 version 03 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80 Propre à l'option Générale

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 76 crédits obligatoires, crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 14 crédits à option.

Bloc 80A

Option - 14 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MIN 7491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 7221	Séminaire de laboratoire 1	1.5
MUL 7222	Séminaire de laboratoire 2	1.5
MUL 7229	Séminaire de laboratoire 9	1.5
MUL 7231	Séminaire de laboratoire 11	1.5
MUL 7232	Séminaire de laboratoire 12	1.5
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
MUS 7253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 7263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0

Bloc 80B Recherche et rédaction de la thèse

Obligatoire - 76 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 7521	Colloquium d'études supérieures en musicologie 1	1.5
MUL 7522	Colloquium d'études supérieures en musicologie 2	1.5
MUL 7523	Colloquium d'études supérieures en musicologie 3	1.5
MUL 7524	Colloquium d'études supérieures en musicologie 4	1.5

Cours	Titre	CR
MUL 7930	Revue de littérature autour du sujet de thèse	6.0
MUL 7945	Examen général de doctorat	0.0
MUL 7991	Thèse	64.0

3-605-1-1 version 10 (A22)

Doctorat en musique, option interprétation

Doctorat en musique (D. Mus.)

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus., option interprétation, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation avec une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par le doyen

Le candidat présélectionné devra, également :

- se présenter à une audition instrumentale d'une durée de 45 minutes. Le programme doit être remis lors de la demande d'admission
- se présenter à une entrevue d'une durée de 30 minutes comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales (histoire, esthétique, analyse, écriture) liées au projet en interprétation.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Remarque:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition
- Liste du répertoire déjà travaillé

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en musique, option Interprétation

Structure du programme

Doctorat en musique, option interprétation 3-605-1-1 version 10 (A22)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires attribués à des récitals et 30 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers (dont atelier de rédaction) ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le choix cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur de recherche).

Cours	Titre	CR
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MCT 6301	Composition jazz 1	3.0
MCT 6302	Composition jazz 2	3.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6098X	Improvisation jazz avancée 1	2.0
MIN 6099X	Improvisation jazz avancée 2	2.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MIN 7042	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MIN 7491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 7851	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française	3.0
MIN 7852	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MIN 7853	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française	3.0
MIN 7854	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6301	Pratiques contemporaines du jazz	3.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
MUS 7253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 7263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0

MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6125	Création d'opéra: atelier d'opéra	3.0

Bloc 70D Recherche-création et récitals

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6831	Colloquium et classe de maître en interprétation 1	1.5
MIN 6832	Colloquium et classe de maître en interprétation 2	1.5
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0
MIN 7961	Récital 1	10.0
MIN 7962	Récital 2	10.0
MIN 7963	Projet doctoral	10.0
MIN 7964	Récital final	27.0

3-605-1-2 version 01 (H19)

D.E.P.A. en musique - Interprétation

Diplôme d'études professionnelles approfondies

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Interprétation), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques :

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin : https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en musique, option Interprétation

Structure du programme

D.E.P.A. en musique - Interprétation 3-605-1-2 version 01 (H19)

Le D.E.P.A. comporte un total de 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70C Récital

Obligatoire - 14 crédits.

Un mois avant le récital, l'étudiant remet son programme selon les normes de la Faculté de musique ainsi que des notes de programmes sur les oeuvres qui seront jouées.

Cours	Titre	CR
MIN 7500	Programme et notes de programme	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 7950	Récital	12.0

3-605-1-3 version 00 (H19)

Doctorat en musique, option accompagnement au piano

Doctorat en musique (D. Mus.)

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus., option accompagnement au piano, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne.

Remarque:

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. À défaut, il doit obligatoirement présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Pour être définitivement admis, le candidat aura l'obligation de présenter, avant la fin du 2e trimestre de scolarité, un résultat correspondant minimalement au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

Structure du programme

Doctorat en musique, option accompagnement au piano 3-605-1-3 version 00 (H19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoire, dont 60 crédits attribués à des récitals, et 11 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7042	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 7394A	Tutorat 1	4.0
MUI 7394B	Tutorat 2	4.0
MUI 7394C	Tutorat 3	4.0
MUI 7394D	Tutorat 4	4.0

Bloc 01B

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits du niveau des études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigées ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 01C Récital final

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0
MIN 7958	Récital I	12.0
MIN 7959	Récital II	12.0
MIN 7960	Récital final	36.0

Segment 70 Concentration accompagnement instrumental

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 7103	Atelier d'accompagnement 3	1.0
MUE 7104	Atelier d'accompagnement 4	1.0
MUE 7105	Atelier d'accompagnement 5	1.0
MUE 7106	Atelier d'accompagnement 6	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 7241	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 7242	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 7561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0

Segment 71 Concentration accompagnement vocal

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 8 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 7002	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 7101	Atelier d'accompagnement 1	1.0
MUE 7102	Atelier d'accompagnement 2	1.0
MUE 7411	Atelier d'opéra	3.0

Cours	Titre	CR
MUE 7412	Atelier d'opéra	3.0
MUE 7562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 7563	Ensemble de musique contemporaine 3	2.0
MUE 7564	Ensemble de musique contemporaine 4	2.0
MUE 7565	Ensemble de musique contemporaine 5	2.0
MUE 7621	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0
MUE 7622	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0

3-605-1-4 version 00 (H19)

D.E.P.A. en musique – Accompagnement au piano

Diplôme d'études professionnelles approfondies

Objectifs

S'adressant aux pianistes déjà avancés qui désirent poursuivre des études spécialisées dans le domaine de l'accompagnement au piano, ce programme a pour objectif de répondre au champ d'intérêt et aux projets professionnels de l'étudiant en offrant deux concentrations : vocale et instrumentale. L'étudiant recevra, grâce aux cours spécifiques à sa concentration et à ses applications sur le terrain, tous les outils nécessaires à la poursuite d'une carrière dans le domaine.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Accompagnement au piano), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

D.E.P.A. en musique – Accompagnement au piano 3-605-1-4 version 00 (H19)

Le D.E.P.A. comporte un total de 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 23 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7042	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 7254A	Piano 1	4.0

Cours	Titre	CR
MUI 7254B	Piano 2	4.0

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 7001	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 7103	Atelier d'accompagnement 3	1.0
MUE 7561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0
MUE 7562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 7621	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours choisi parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Cours	Titre	CR
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 70D

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7950	Récital	12.0

3-606-1-0 version 00 (H19)

Doctorat en musique, option direction d'orchestre

Doctorat en musique (D. Mus.)

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus, option direction d'orchestre, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). le programme de l'audition, accompagné des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire;
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- Être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. À défaut, il doit obligatoirement présenter les résultats d'test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Pour être définitivement admis, l'étudiant aura l'obligation de présenter, avant la fin du 2e trimestre de scolarité, un résultat correspondant minimalement au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Remarque:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

Structure du programme

Doctorat en musique, option direction d'orchestre 3-606-1-0 version 00 (H19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat), 3 crédits à option de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures et 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit: 12 crédits pour un récital de 1ère année, 12 crédits pour un récital de 2e année et 36 crédits pour le récital final.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7383	Outils de direction	3.0
MUI 7380A	Tutorat en direction d'orchestre 1	4.0
MUI 7380B	Tutorat en direction d'orchestre 2	4.0
MUI 7380C	Tutorat en direction d'orchestre 3	4.0
MUI 7380D	Turorat en direction d'orchestre 4	4.0

Cours	Titre	CR
MUI 7382A	Atelier de direction 1	2.0
MUI 7382B	Atelier de direction 2	2.0
MUI 7382C	Atelier de direction 3	2.0
MUI 7382D	Atelier de direction 4	2.0

Bloc 70B Tutorat

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 70C

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0
MIN 7968	Récital de première année	12.0

Cours	Titre	CR
MIN 7969	Récital de deuxième année	12.0
MIN 7970	Récital final	36.0

3-610-1-1 version 06 (A21)

Doctorat en musique, option composition et création sonore

Doctorat en musique (D. Mus.)

Objectifs

Dans le cadre du programme de doctorat en musique, option Composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- Développer une perspective originale sur le geste créateur à travers la création d'oeuvres d'envergure dont la conception est pleinement maîtrisée du point de vue du langage, de la forme et du style;
- Contribuer à la réflexion esthétique en présentant sa démarche de création dans une langue claire, de façon critique et cohérente.

Le perfectionnement d'une démarche de création personnelle et individualisée peut reposer sur la maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcrites sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Doctorat en musique, option composition et création sonore (D. Mus), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en musique, option Composition et création sonore ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Pour un projet en composition instrumentale et mixte :

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales (histoire, esthétique, analyse, écriture) liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes dans le cas d'un projet de composition mixte.

Pour un projet en musiques numériques :

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales liées au projet de recherche et création en musiques numériques : courants esthétiques, répertoire, analyse et technologies exploitées. Le projet peut s'inscrire dans l'une des quatre orientations suivantes : composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs ou arts logiciels.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres: le portfolio doit être constitué de deux à cinq oeuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.
- Esquisse du projet de recherche de cinq pages avec bibliographie sélective
- Déposer deux oeuvres (partition et enregistrement)
- Documents additionnels : pour un projet de musique numérique, déposer au moins une réalisation représentative de l'orientation choisie (composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs, arts logiciels)
- Travail rédigé réalisé au cours des études précédentes

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en musique, option Composition et création sonore

Structure du programme

Doctorat en musique, option composition et création sonore 3-610-1-1 version 06 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon l'option suivante :

- Composition et création sonore (Segment 72)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoires, dont 61 crédits attribués à un projet de composition et création sonore, et 11 crédits à option.

Bloc 72A Tutorat

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 7130A	Composition et création sonore 1	4.5
MCT 7130B	Composition et création sonore 2	4.5
MCT 7130C	Composition et création sonore 3	4.5
MCT 7130D	Composition et création sonore 4	4.5

Bloc 72B

Option - 11 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable de programme d'études (directeur de recherche). La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur la page suivante: http://www.musique.umontreal.ca/programmes/2_3_cycle_repertoire_cours.html

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MIN 7491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUE 7491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7496	Atelier d'improvisation	1.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 6316	Atelier de musique visuelle immersive	1.0
MUS 6317	Séminaire de musique visuelle immersive	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
MUS 7253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 7263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0

Bloc 72C Projet de recherche et de création

Obligatoire - 61 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 7930	Projet de thèse	6.0
MCT 7945	Examen général de doctorat	0.0
MCT 7961	Recherches et compositions finales	49.0
MUS 7411	Colloquium d'études supérieures en composition 1	1.5
MUS 7412	Colloquium d'études supérieures en composition 2	1.5
MUS 7413	Colloquium d'études supérieures en composition 3	1.5
MUS 7414	Colloquium d'études supérieures en composition 4	1.5

3-610-1-2 version 00 (A13)

D.E.P.A. en musique – Composition pour l'écran et la scène

Diplôme d'études professionnelles approfondies

Objectifs

Ce programme court a pour objectif de donner aux étudiants les moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse) et qui saura à la fois se conformer aux besoins de la production et engendrer une oeuvre originale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Composition pour l'écran et la scène), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maitrise des technologies pertinentes;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres: le portfolio doit être constitué de deux à cinq oeuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.

Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou de 24 mois à demi-temps.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Régime d'études

Régime d'études
L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

D.E.P.A. en musique – Composition pour l'écran et la scène 3-610-1-2 version 00 (A13)

Le D.E.P.A. comporte 30 crédits.

Les cours de 1er cycle suivants seront recommandés mais pas obligatoires.

CIN 1101 Mouvements de l'histoire du cinéma (3 crédits)

CIN 1102 Langage et matières de l'expression (3 crédits)

CIN 1103 Courants du cinéma contemporain (3 crédits)

CIN 1105 Cinéma d'animation et images composites (3 crédits)

CIN 2108 Cinéma expérimental et art vidéo (3 crédits)

CIN 2110 Le cinéma et les autres arts (3 crédits)

Les cours de 1er cycle suivants ou l'équivalent seront préalables au DEPA :

MUS 1127 Création maquettes audio/MIDI (3 crédits)

MUS 1128 Édition mus. assistée ordinateur (3 crédits)

MUL 2109 Musiques et images en mouvement (3 crédits)

MUL 2119 Histoire de la musique de film (3 crédits)

MUS 2325 Prise de son créative (3 crédits)

CIN 2000 Pratique et esthétique du son (3 crédits)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Tutorat en composition et poétique audio-visuel

Obligatoire - 9 crédits.

Les séminaires (MCT) de ce bloc obligatoire seront réservés aux étudiants du DEPA mais les places restantes pourraient être attribuées aux étudiants du doctorat en composition.

Cours	Titre	CR
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0

Bloc 70B Séminaires théoriques

Option - 3 crédits.

Un cours de trois crédits sera choisi parmi les séminaires aux cycles supérieurs offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de pharmacie

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

2-481-1-6 Maîtrise en sc. pharmaceutiques, option médicament et santé des populations..PHM-4
2-670-1-0 D.E.S.S. en développement du médicament PHM-9
2-670-1-1 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option dév. du médicament PHM-12
2-670-6-1 Microprog. de 2e cycle en recherche, dév. et évaluation du médicament PHM-17
2-675-1-1 Maîtrise en pharmacothérapie avancée PHM-19
2-675-1-5 Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée PHM-23
2-675-6-0 Microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques PHM-26
2-675-6-1 Microprogramme de 2e cycle de pratique en pharmacie communautaire PHM-28
2-675-6-3 Microprogramme de 2e cycle de gestion en pharmacie d'officine PHM-30
2-675-6-4 Microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés PHM-32
2-700-1-0 Maîtrise en sciences pharmaceutiques PHM-35
3-675-1-2 Diplôme d'études prof. approfondies en pratique pharmaceutique avancée PHM-39
3-675-6-2 Microprogramme de 3e cycle en pratique pharmaceutique avancée PHM-41
3-700-1-0 Doctorat en sciences pharmaceutiques PHM-43

FACULTÉ DE PHARMACIE

Information à jour le 24 juillet 2025

Introduction

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et aux carrières dans le domaine du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiante et l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciennes et pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheuses et chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des quatre axes de recherche de la Faculté : découverte et validation des cibles thérapeutiques, pharmacométrie et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations, ainsi que formulation et analyse du médicament.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale
Université de Montréal
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.pharm.umontreal.ca

Direction

Doyen : Simon de Denus

Vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante : Nathalie Letarte

Vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques : Marie Lordkipanidzé

Vice-doyenne aux affaires professorales et internationales : Lucie Blais

Secrétaire de faculté : Grégoire Leclair

Directrice administrative : Sylvie Gagnon

Directrice aux études et à la planification : Mylène Héroux

2-481-1-6 version 00 (H20)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

1. Objectifs généraux du programme-option

Option Médicament et santé des populations:
Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

1. Objectifs de chaque concentration du programme-option

Concentration Pharmacoépidémiologie

Évaluer, généralement sur de grandes populations, l'efficacité, l'innocuité, le bénéfice, la prescription et l'usage des médicaments en situation réelle en appliquant des méthodes et un raisonnement épidémiologique.

Concentration Pharmacoéconomie

Estimer les meilleurs choix dans un contexte où les ressources sont limitées, en tenant compte à la fois des coûts et des répercussions des interventions de santé spécifiquement aux médicaments ou aux services pharmaceutiques.

Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques

Développer, évaluer et implanter à large échelle des approches novatrices et bien intégrées au système de santé dans la perspective de prodiguer des soins de qualité centrés sur le patient, dont l'évaluation de traitements spécifiques, d'approches thérapeutiques, d'outils cliniques ou d'interventions spécifiques.

Concentration Socioanthropologie du médicament

Analyser les dynamiques sociales reliées aux usages du médicament, c'est-à-dire les pratiques cliniques et les dynamiques professionnelles autour du médicament, les logiques profanes d'usage, ainsi que le thème des médicaments en lien avec les nouvelles socialités.

Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques

Développer une méthodologie statistique qui peut être utilisée pour estimer les effets des interventions en santé ou pour évaluer l'efficacité et l'innocuité des médicaments.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, option Médicament et santé des populations, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension orale et écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission. Faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Questionnaire complémentaire à la demande d'admission

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein et de six trimestre à demi-temps.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestre à demi-temps.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en développement du médicament
- Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques

Structure du programme

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations 2-481-1-6 version 00 (H20)

L'option médicament et santé des populations de la Maîtrise en sciences pharmaceutiques comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire et comporte un tronc commun ainsi que les cinq concentrations suivantes :

Concentration Pharmacoépidémiologie (Segment 70C1)

Concentration Pharmacoéconomie (Segment 70C2)

Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques (Segment 70C3)

Concentration Socioanthropologie du médicament (Segment 70C4)

Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques (Segment 70C5)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc Commun

La répartition des crédits du tronc commun est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6069	Médicament santé population: regards croisés	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1	2.0

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6190	Recherche et mémoire	25.0

Segment 70C1 Concentration pharmacoépidémiologie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 35 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 4 à 10 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 70C1A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0

Bloc 70C1B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
MSO 6002	Atelier de biostatistique	1.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6010	Développement du médicament	3.0
PHM 6011	Médicament : aspects cliniques	3.0
PHM 6015	Médicament : réglementation canadienne	3.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
PHM 6078	Introduction à l'inférence causale	3.0
SBP 6003	Analyse économique et accès au marché	2.0

Segment 70C2 Concentration pharmacoéconomie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 36 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
SBP 6003	Analyse économique et accès au marché	2.0

Bloc 70C2B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6002	Atelier de biostatistique	1.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0
PHM 6078	Introduction à l'inférence causale	3.0

Segment 70C3 Concentration évaluation de pratiques / politiques pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C3A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0

Segment 70C4 Concentration socio-anthropologie du médicament

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C4A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0

Bloc 70C4B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6154	Théories en anthropologie médicale	3.0
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0
SOL 6212	Analyse du discours	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0
SOL 6940	Séminaire de recherche : thème choisi	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Segment 70C5 Concentration statistiques en sciences pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6078	Introduction à l'inférence causale	3.0

Bloc 70C5B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6611	Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0
STT 6415	Régression	3.0

2-670-1-0 version 04 (A19)

D.E.S.S. en développement du médicament

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre. Au terme du programme, les diplômés :

- sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament;
- comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter;
- auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie; pour l'option Multidisciplinaire, être titulaire du baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.E.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. Scolarité complémentaire par domaine :
  - Biostatistique : PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. Selon le résultat au test de classement, un cours sera prescrit.
  - Pharmacologie : PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.
  - Pharmacocinétique : PHM 6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
  - Toxicologie - innocuité du médicament : SBP 6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.
- Les candidats pré-sélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.
- Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

Catégories de candidats

La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

Scolarité

- À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet.
- La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- Baccalauréat en chimie
- Baccalauréat en sciences biologiques

Structure du programme

D.E.S.S. en développement du médicament 2-670-1-0 version 04 (A19)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Afin de poursuivre à la maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament (2-670-1-1) et pouvoir y transférer ses cours de concentration, l'étudiant doit suivre un cheminement proposé par le conseiller ou la conseillère en gestion des études du programme.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires et 8 crédits de cours à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6010	Développement du médicament	3.0
PHM 6011	Médicament : aspects cliniques	3.0
PHM 6015	Médicament : réglementation canadienne	3.0
PHM 6019	Devis expérimental et biostatistique	3.0
PHM 6046	Aspects industriels des formes pharmaceutiques	2.0

Cours	Titre	CR
PHM 6153	L'équipe-projet en développement du médicament	2.0
PHM 6155	Projet de fin d'études	3.0
SBP 6003	Analyse économique et accès au marché	2.0
SBP 6009	Dév non clinique du médicament	1.0

Bloc 70B Cours de concentration

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHM 6001	Biodisponibilité et bioéquivalence	2.0
PHM 6009	Applications pharmacoéconomiques	1.0
PHM 6014	Évaluation critique de l'essai clinique	1.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6029	Médicament : chimie et fabrication	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
PHM 6084	Bonnes pratiques de fabrication	2.0
PHM 6086	Applications en pharmacie industrielle	1.0
PHM 6158	Médicament: réglementation internationale	2.0
SBP 6109	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques	1.0
SBP 6112	Considérations bioéthiques en recherche clinique	1.0
SBP 6116	Soumissions électroniques et réglementation	1.0
SBP 6117	Fournisseurs et approvisionnement en médicaments	1.0
SBP 6118	Production du protocole clinique	1.0
SBP 6120	Monographie de produits et étiquetage	2.0
SBP 6121	Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique	1.0
SBP 6122	Détection de signaux en pharmacovigilance	2.0
SBP 6203	Aspect réglementaire des instruments médicaux	1.0

Bloc 70C Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0
PHM 6154	Planification en développement du médicament	1.0
SBP 6105	Gestion de projet en développement du médicament	1.0
SBP 6106	Mentorat, apprentissage et plan carrière	1.0
SBP 6107	Développement du médicament et communications efficaces	1.0

2-670-1-1 version 01 (A19)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option Développement du médicament
L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

Concentration Réglementation, fabrication et conformité
Intégrer les connaissances multidisciplinaires associées à la réglementation, la fabrication et la conformité dans le cadre du développement du médicament. Décrire et critiquer les exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique et du développement du médicament.

Concentration Recherche clinique
Décrire et critiquer les approches méthodologiques particulières à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Expliquer l'impact d'une étude clinique sur la stratégie de développement d'un médicament. Appliquer et intégrer les connaissances apprises afin de participer à la rédaction de protocoles cliniques et de participer à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études cliniques en recherche pharmaceutique.

Concentration Pharmacoéconomie et accès au marché
Décrire et critiquer les aspects économiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les contraintes et élaborer des stratégies d'accès au marché des médicaments.

Concentration Pharmacovigilance et gestion du risque
Décrire et critiquer les aspects épidémiologiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans leurs conditions réelles d'utilisation. Expliquer les politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la **maîtrise en sciences pharmaceutiques - Stage ou travail dirigé**, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété la scolarité du D.E.S.S. en développement du médicament
- avoir complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé, soit un des segments 70C1 (réglementation, fabrication et conformité), 70C2 (recherche clinique), 70C3 (pharmacoéconomie et accès au marché) ou 70C4 (pharmacovigilance et gestion du risque)
- un étudiant qui a complété son D.E.S.S., mais qui n'a pas complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé peut quand même être admis conditionnellement à suivre et réussir un maximum de 6 crédits de cours de façon concomitante à son stage ou à son travail dirigé afin de compléter ce segment
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Les candidats devront faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage
Le stage est réservé au candidat possédant peu ou pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages. Chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la faculté. L'étudiant admissible devra se soumettre au processus d'assignation des stages. Il sera invité à appliquer aux stages offerts avec une lettre de motivation, son C.V. et son relevé de notes, puis sera éventuellement invité à participer à des entrevues avec les milieux de stage. L'inscription de l'étudiant est confirmée lorsqu'une convention de stage est complétée et approuvée à la fois par l'étudiant, le milieu de stage et la Faculté de pharmacie.

Volet avec travail dirigé
Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat oeuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté.
Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

Scolarité

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres.
À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent.
La scolarité maximale est de quatre trimestres.

Structure du programme

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament 2-670-1-1 version 01 (A19)

L'option Développement du médicament de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec les modalités de stage ou de travail dirigé. Le cheminement de l'option Développement du médicament inclut un tronc commun (Segment 01) ainsi qu'une de ces quatre concentrations:

- la concentration Réglementation, fabrication et conformité (segment 70C1)

- la concentration Recherche clinique (segment 70C2)

- la concentration Pharmacoéconomie et accès au marché (segment 70C3)

- la concentration Pharmacovigilance et gestion du risque (segment 70C4)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun se compose de cours obligatoires, de cours transversaux et d'un stage ou d'un travail dirigé. Un minimum de 37 crédits et un maximum de 40 crédits peuvent être attribués à ce segment. Les cours obligatoires contribuent pour 22 crédits (bloc 01A). Un maximum de 3 crédits provient des cours transversaux à option (bloc 01B), des cours transversaux au choix (bloc 01C) ou d'une combinaison des deux. Le stage ou le travail dirigé contribue pour 15 crédits (bloc 01D).

Bloc 01A

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6010	Développement du médicament	3.0
PHM 6011	Médicament : aspects cliniques	3.0
PHM 6015	Médicament : réglementation canadienne	3.0
PHM 6019	Devis expérimental et biostatistique	3.0
PHM 6046	Aspects industriels des formes pharmaceutiques	2.0
PHM 6153	L'équipe-projet en développement du médicament	2.0
PHM 6155	Projet de fin d'études	3.0
SBP 6003	Analyse économique et accès au marché	2.0
SBP 6009	Dév non clinique du médicament	1.0

Bloc 01B Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0
PHM 6154	Planification en développement du médicament	1.0
SBP 6105	Gestion de projet en développement du médicament	1.0
SBP 6106	Mentorat, apprentissage et plan carrière	1.0
SBP 6107	Développement du médicament et communications efficaces	1.0

Bloc 01D Stage ou travail dirigé

Option - 15 crédits.

Les 15 crédits de ce bloc sont attribués soit à un stage, soit à un travail dirigé. Le stage ou le travail dirigé doit porter sur un thème qui correspond à la concentration choisie par l'étudiant.

Cours	Titre	CR
PHM 6042	Travail dirigé	15.0
PHM 60531	Stage 1	0.0
PHM 60532	Stage 2	15.0

Segment 70C1 Dévelopment. du médicament: Réglementation, fabrication et conformité

Cette concentration comporte de 5 à 8 crédits à option.

Bloc 70C1A Réglementation, fabrication et conformité

Option - Minimum 5 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6001	Biodisponibilité et bioéquivalence	2.0
PHM 6029	Médicament : chimie et fabrication	3.0
PHM 6084	Bonnes pratiques de fabrication	2.0
PHM 6086	Applications en pharmacie industrielle	1.0
PHM 6158	Médicament: réglementation internationale	2.0
SBP 6109	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques	1.0
SBP 6116	Soumissions électroniques et réglementation	1.0
SBP 6117	Fournisseurs et approvisionnement en médicaments	1.0
SBP 6118	Production du protocole clinique	1.0
SBP 6120	Monographie de produits et étiquetage	2.0
SBP 6203	Aspect réglementaire des instruments médicaux	1.0

Segment 70C2 Développement du médicament: Recherche clinique

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C2A Recherche clinique

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
PHM 6001	Biodisponibilité et bioéquivalence	2.0
PHM 6014	Évaluation critique de l'essai clinique	1.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
SBP 6109	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques	1.0
SBP 6112	Considérations bioéthiques en recherche clinique	1.0

Segment 70C3 Développement du médicament: Pharmacoéconomie et accès au marché

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C3A Pharmacoéconomie et accès au marché

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6009	Applications pharmacoéconomiques	1.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
SBP 6121	Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique	1.0

Segment 70C4 Développement du médicament: Pharmacovigilance et gestion du risque

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C4A Pharmacovigilance et gestion du risque

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6092	Pharmacovigilance	3.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
SBP 6122	Détection de signaux en pharmacovigilance	2.0

2-670-6-1 version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament offre, aux étudiants inscrits aux études supérieures en recherche, une formation complémentaire leur permettant de développer une vision globale du développement du médicament. Le programme doit se faire en parallèle avec des études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à un programme aux études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou dans le cadre d'un stage postdoctoral

Notez que sur demande du Comité de programme, les candidats peuvent être convoqués à une entrevue.

Le candidat doit faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un étudiant admis au microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament peut transférer les crédits obtenus dans le Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement du médicament (2-670-1-0).

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament 2-670-6-1 version 00 (A19)

Ce microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.

Les cours SBP6115A-B-C requièrent l'approbation du sujet par le responsable du cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6010	Développement du médicament	3.0

Cours	Titre	CR
SBP 6115A	Enjeux en développement du médicament A	1.0

Bloc 70B

Option - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6011	Médicament : aspects cliniques	3.0
PHM 6015	Médicament : réglementation canadienne	3.0
PHM 6019	Devis expérimental et biostatistique	3.0
PHM 6046	Aspects industriels des formes pharmaceutiques	2.0

Cours	Titre	CR
PHM 6153	L'équipe-projet en développement du médicament	2.0
SBP 6003	Analyse économique et accès au marché	2.0
SBP 6009	Dév non clinique du médicament	1.0

2-675-1-1 version 06 (A24)

Maîtrise en pharmacothérapie avancée

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Précision sur le programme

La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) de 45 crédits
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débuter le programme
- avoir une expérience jugée pertinente (stages) en soins hospitaliers au Canada pour la concentration pratique en établissement de santé.

Après la sélection, le candidat devra se soumettre à une entrevue qui peut être éliminatoire. De plus, certains candidats pourraient devoir répondre à des exigences supplémentaires :

- un examen oral clinique sera réalisé auprès des candidats ayant effectué l'examen du PEBC (Pharmacy Examining Board of Canada) et auprès des pharmaciens gradués depuis 8 ans ou plus.
- une propédeutique pourrait être demandée avant le programme si l'examen oral clinique n'est pas satisfaisant. Le candidat sera alors admis au programme sous condition de la réussir dans les délais prescrits.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et oral.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae, du questionnaire écrit et de l'entrevue.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M.Sc.) et le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée. Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

La candidature aux programmes de la Maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours de chacun des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.), soient :

- la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

Documents additionnels à fournir

- Questionnaire écrit
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein ou l'équivalent et la scolarité maximale est de 6 trimestres (deux ans) à temps plein.
La scolarité minimale est de 7 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestre (trois ans) à demitemps, en excluant les interruptions, les congés ou les trimestres de préparation.

Statut

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps sous certaines conditions.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par les critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Évaluation
Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

Fin de la candidature
La candidature aux programmes de la Maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours de chacun des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation
Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement
Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.), soient :

- la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1er cycle en pharmacie
- Qualification en pharmacie
- Microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés

Structure du programme

Maîtrise en pharmacothérapie avancée 2-675-1-1 version 06 (A24)

La Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) comporte 45 crédits répartis de la façon suivante: 45 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués au projet dirigé.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 62111	Enseignement en pharmacie 1	0.0
PHA 62112	Enseignement en pharmacie 2	1.0
PHA 62301	Gestion pratique et opérations en pharmacie 1	0.0
PHA 62302	Gestion pratique et opérations en pharmacie 2	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 6340	Produits stériles en pharmacie	2.0
PHA 63501	Communication orale scientifique 1	0.0
PHA 63502	Communication orale scientifique 2	2.0
PHA 6520	Introduction à la pratique avancée	4.0

Bloc 72B Stages Spécialisés - Jalon d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6611	Stage clinique en pharmacie 1	3.0
PHA 6612	Stage clinique en pharmacie 2	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 6613	Stage clinique en pharmacie 3	3.0

Bloc 72C Stages Spécialisés - Jalon de consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6614	Stage clinique en pharmacie 4	3.0
PHA 6615	Stage clinique en pharmacie 5	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 6616	Stage clinique en pharmacie 6	3.0
PHA 6617	Stage clinique en pharmacie 7	3.0

Bloc 72D Stages Spécialisés - Jalon de certification

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6618	Stage clinique en pharmacie 8	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 6619	Stage clinique en pharmacie 9	3.0

Bloc 72E Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6410	Projet en pratique pharmaceutique	6.0

2-675-1-5 version 04 (A24)

Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

Diplôme complémentaire de 2e cycle

Objectifs

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Précision sur le programme

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits.

Ce diplôme est offert selon deux concentrations :

- Pratique en établissement de santé (blocs 72C1A, 72C1B et 72C1C)
- Pratique ambulatoire (bloc 72C2A)

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être admis à la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) et le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée. Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

Scolarité

La scolarité minimale est d’un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Statut

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par les critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Évaluation
Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

Fin de la candidature
La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation
Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement
Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise en pharmacothérapie avancée
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1er cycle en pharmacie
- Qualification en pharmacie
- Microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés

Structure du programme

Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée 2-675-1-5 version 04 (A24)

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits. Il est offert selon deux concentrations :

- Pratique en établissement de santé (blocs 72C1A, 72C1B et 72C1C)

- Pratique ambulatoire (bloc 72C2A)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option propre à la concentration pratique en établissement de santé (72C1), et 15 crédits obligatoires propre à la concentration pratique ambulatoire (72C2).

Bloc 72A Commun aux deux concentrations

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6133	Soins pharmaceutiques pratique avancée 3	3.0
PHA 6225	Méthodologie de la recherche en pharmacie	5.0

Cours	Titre	CR
PHA 6320	Ateliers en évaluation de l'information	1.0

Bloc 72C1A Concentration pratique en établissement de santé

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6110	Soins pharmaceutiques pratique avancée 1	2.0

Bloc 72C1B Concentration pratique en établissement de santé

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6001W	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 1	0.5
PHA 6014W	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 4	1.5

Cours	Titre	CR
PHA 6120	Soins pharmaceutiques pratique avancée 2	2.0

Bloc 72C1C Concentration pratique en établissement de santé

Option - 2 crédits

Cours	Titre	CR
PHA 6140	Soins pharmaceutiques pratique avancée 4	2.0

Cours	Titre	CR
PHA 6150	Soins pharmaceutique pratique avancée 5	2.0

Bloc 72C2A Concentration pratique ambulatoire

Obligatoire - 6 crédits

Cours	Titre	CR
PHA 6002W	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 2	1.0
PHA 6011W	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 1	1.5

Cours	Titre	CR
PHA 6014W	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 4	1.5
PHA 6150	Soins pharmaceutique pratique avancée 5	2.0

2-675-6-0 version 02 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques) offre l'occasion à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en pharmacothérapie et de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

.Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

Documents additionnels à fournir

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

Scolarité

La **scolarité minimale** est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la **scolarité maximale** est de trois ans.

Statut

- Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un étudiant admis au microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques peut être admis directement au certificat de 2e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne au terme de 6 crédits de ce microprogramme, si les conditions d'admissibilité sont respectées.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques 2-675-6-0 version 02 (H19)

Le microprogramme comporte 12 crédits. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6404W	Le pharmacien prescripteur 1	1.0
PHM 6405W	Le pharmacien prescripteur 2	1.0
PHM 6406W	Le pharmacien prescripteur 3	1.0
PHM 6407W	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne	2.0
PHM 6408W	Prescription des analyses de laboratoire	2.0

Bloc 70B Mise à jour en pharmacothérapie

Option - Minimum 2 crédits, maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6423W	Soins pharmaceutiques - Infectiologie	1.0
PHM 6424W	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie	1.0
PHM 6425W	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1	1.0
PHM 6426W	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2	1.0
PHM 6429W	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie	1.0
PHM 6430W	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie	1.0
PHM 6431W	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie	1.0
PHM 6433W	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie	1.0

Bloc 70C Autres problématiques

Option - Minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.

Les cours PHM 65101 et PHM 65102 sont équivalents au cours PHM 6510.

Cours	Titre	CR
PHM 6400W	Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle	1.0
PHM 6420W	Processus de soins pharmaceutiques	0.5
PHM 6421W	Santé communautaire - conception de projet	2.0
PHM 6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant	3.0
PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique	3.0
PHM 6505	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne	3.0
PHM 6510	Pharmacie : loi et système de soins	3.0
PHM 6513	Le pharmacien et l'aide humanitaire	3.0
PHM 6514	Soins pharm. urgence et soins critiques	3.0
PHM 6515	Soins pharmaceutiques pédiatriques	3.0
PHM 6602W	Communication en pharmacie	0.5
PHM 6892W	Le pharmacien et le système de santé	1.0

2-675-6-1 version 00 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire

Attestation

Objectifs

Les objectifs généraux du programme d'études visent davantage les compétences et guideront les objectifs spécifiques de chacun des cours inclus au programme. Ainsi, ce programme vise à donner au pharmacien communautaire les capacités de/d':

- évaluer les connaissances de pointe pour intervenir de façon optimale auprès des patients et autres professionnels de la santé;
- surveiller efficacement la pharmacothérapie des patients en pharmacie communautaire;
- adapter les processus, les services et les opérations pour soutenir un changement de pratique en pharmacie communautaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la **scolarité maximale** est de trois ans.

Statut

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire 2-675-6-1 version 00 (H19)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6508	Interactions médicamenteuses	1.0
PHM 6615	Soins pharm. communautaires : automédication	1.0
PHM 6950	Médicaments et personnes âgées	1.0

Bloc 70B Bloc clinique

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6617	Soins pharm. communautaires : dermatologie	1.0
PHM 6621	Soins pharm. communautaires : infectiologie	1.0
PHM 6623	Soins pharm. communautaires : psychiatrie	1.0
PHM 6624	Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie	1.0
PHM 6642	Soins pharm. communautaires : pneumologie	1.0
PHM 6644	Soins pharm. communautaires : soins palliatifs	1.0

Bloc 70C Bloc complémentaire

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
PHM 6300	Gestion en pharmacie : équipe de travail	1.0
PHM 6893	Gestion des opérations en pharmacie	1.0

2-675-6-3 version 00 (A17)

Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine

Attestation

Objectifs

Développer les aptitudes nécessaires à la gestion d'une pharmacie.

Appliquer des principes de gestion reconnus et essentiels pour opérer une pharmacie (management et aspects humains, développement des affaires et connaissance de l'environnement, opérations en pharmacie, aspects financiers, contrats en pharmacie, etc.).

Acquérir des aptitudes de gestion saines et exercer un leadership dans les tâches de gestionnaire en pharmacie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie émis par une université canadienne ou détenir un diplôme jugé équivalent.
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

Documents additionnels à fournir

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres à temps partiel. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Statut

Le cheminement du microprogramme est à temps partiel

REMARQUES
Notez que chaque cours de 1 crédit sera offert une fois aux deux ans.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine 2-675-6-3 version 00 (A17)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A Management et aspects humains

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6300	Gestion en pharmacie : équipe de travail	1.0
PHM 6889	Le pharmacien dirigeant	1.0
PHM 6899	La gestion du changement en pharmacie	1.0

Bloc 70B Développement des affaires et connaissance de l'environnement

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6890	Positionnement strat. pharm.	1.0
PHM 6891	Le marketing pharmaceutique	1.0
PHM 6892W	Le pharmacien et le système de santé	1.0
PHM 6895	Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service	1.0

Bloc 70C Les opérations en pharmacie

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6893	Gestion des opérations en pharmacie	1.0
PHM 6896	Service à la clientèle en pharmacie	1.0

Bloc 70D Aspects financiers

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6894	Comptabilité pharmaceutique	1.0
PHM 6898	Financement et gestion financière en pharmacie	1.0

Bloc 70E Aspects légaux et déontologiques

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
PHM 6897	Les contrats en pharmacie	1.0

2-675-6-4 version 00 (H23)

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés permet d'acquérir des connaissances, des compétences et des habiletés nécessaires à l'optimisation de la pharmacothérapie complexe des personnes âgées, incluant l'élaboration et la dispensation d'un plan de soins pharmaceutiques personnalisé aux besoins des aînés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle si celle-ci est plus élevée
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie
- avoir une expérience de travail minimale de 600 heures en tant que pharmacien en milieu communautaire, en établissement de santé ou en groupe de médecine de famille (GMF).

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ainsi qu'en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DALF, TCF ou TEF).

Chaque étudiant est également responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises.

L'étudiant a la responsabilité de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen, ce qui aurait pour conséquence un échec par absence.

Documents additionnels à fournir

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie

Sur demande du comité d'admission, un candidat pourrait être invité à faire une entrevue.

Scolarité

Le programme est offert à temps partiel uniquement. La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps partiel et la scolarité maximale de 9 trimestres (3 ans) à compter de la première inscription.

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, mais une absence d'inscription durant quatre trimestres consécutifs mettra fin à sa candidature.

Statut

L'étudiant s'inscrit au programme à temps partiel.

Autres informations

L'étudiant doit réussir les évaluations avec une note égale ou supérieure à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage pour un cours de cycles supérieurs.

Ce microprogramme de 2e cycle peut servir de programme gigogne vers la maîtrise en pharmacothérapie avancée (programme 2-675-1-1, segment 72 - Soins aux aînés). Ce microprogramme de 2e cycle n'est pas cumulable avec d'autres microprogrammes.

L'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme.

Ce programme ne donne pas accès à un permis d'exercice comme pharmacien.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en pharmacothérapie avancée
- Doctorat de 1er cycle en pharmacie

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés 2-675-6-4 version 00 (H23)

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires et offerts en ligne, à l'exception du bloc 70B qui comprend un stage optionnel de 3 crédits qui pourrait être réalisé par un étudiant au dernier trimestre, sous réserve de l'approbation de la direction du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 6000W	Principes fondamentaux du vieillissement	1.5
PHA 6001W	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 1	0.5
PHA 6002W	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 2	1.0
PHA 6011W	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 1	1.5
PHA 6012W	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 2	1.5
PHA 6013W	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 3	1.5
PHA 6014W	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 4	1.5

Bloc 70B Complément de formation facultatif

Option - Maximum 3 crédits.

Veuillez noter que l'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme.

Cours	Titre	CR
PHA 6015	Stage en soins pharmaceutiques avancés aux aînés	3.0

2-700-1-0 version 13 (A25)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la Maîtrise en sciences pharmaceutiques comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

- **Option Analyse**
  Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.
- **Option Pharmacologie**
  Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.
- **Option Technologie pharmaceutique**
  Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.
- **Option Pharmacogénomique**
  Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique et en protéomique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques, du Doctorat de premier cycle en pharmacie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension orale et écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont lavalidité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Questionnaire complémentaire à la demande d'admission

Scolarité

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en développement du médicament
- Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques

Structure du programme

Maîtrise en sciences pharmaceutiques 2-700-1-0 version 13 (A25)

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité Mémoire selon les options suivantes :

- l'option analyse (segment 70)

- l'option pharmacologie (segment 73)

- l'option technologie pharmaceutique (segment 74)

- l'option pharmacogénomique (segment 76).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option analyse

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1	2.0

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0

Cours	Titre	CR
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6097	Recherche et mémoire	37.0

Segment 73 Propre à l'option pharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1	2.0

Bloc 73B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6034	Cytokines et facteurs de croissance	3.0
PHM 6065	Thérapies cardiovasculaires de l'avenir	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6097	Recherche et mémoire	37.0

Segment 74 Propre à l'option technologie pharmaceutique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1	2.0

Bloc 74B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6035	Technologie pharmaceutique expérimentale	4.0
PHM 6076	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	2.0

Cours	Titre	CR
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6097	Recherche et mémoire	37.0

Segment 76 Propre à l'option pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0
PGM 6054	Séminaires de pharmacogénomique	1.0
PGM 6078	Pharmacogénomique	3.0
PHM 6088	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1	2.0

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 76C

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6098	Recherche et mémoire	35.0

3-675-1-2 version 00 (E23)

Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée

Diplôme d'études professionnelles approfondies

Objectifs

Le D.E.P.A. en pratique pharmaceutique avancée vise à approfondir des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de pharmacien et de pharmacienne dans un domaine de pratique défini. Il prépare les pharmaciens et les pharmaciennes à la prestation de soins spécialisés. Il permet d'améliorer la qualité des soins pharmaceutiques et de contribuer à une gestion plus efficiente des soins de santé. Il contribue aux missions d'enseignement et de recherche.

Quatre spécialisations sont offertes : oncologie, soins critiques, pratique en groupe de médecine familiale et infectiologie.

Les objectifs du programme sont de former des pharmaciens et pharmaciennes qui seront aptes à :

- 1. Exercer un leadership visionnaire, pour contribuer au développement d'une pratique avant-gardiste
- 2. Générer des idées innovantes et porteuses de changement pour la pratique, tout en adoptant un comportement responsable, éthique et professionnel
- 3. Être proactif et factuel dans la résolution de problèmes émergents
- 4. Inspirer le travail collaboratif, tout en faisant preuve d'intégrité professionnelle
- 5. Être engagé dans le transfert des connaissances et des compétences

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en pratique pharmaceutique avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique en pharmacie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins B2 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

et

La sélection des candidats tient compte des éléments présentés au CV, à la lettre de motivation, et à la lettre de recommandation.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Permis de pratique et d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Lettre de motivation
- Une lettre de recommandation

Entrevues

Une entrevue éliminatoire est exigée après étude du dossier.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Statut

L'étudiant s'inscrit au programme à plein temps.

Structure du programme

Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée 3-675-1-2 version 00 (E23)

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de ce D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option, dont 18 attribués à l'activité de spécialisation.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 72011	Enseignement en pharmacie 1	0.0
PHA 72012	Enseignement en pharmacie 2	1.0

Cours	Titre	CR
PHA 7211	Projet de recherche en pratique pharmaceutique	8.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent suite à l'approbation du responsable du programme.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Bloc 70C Spécialisation

Option - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 71011	Résidence en oncologie 1	0.0
PHA 71012	Résidence en oncologie 2	18.0
PHA 71021	Résidence en soins critiques 1	0.0
PHA 71022	Résidence en soins critiques 2	18.0

Cours	Titre	CR
PHA 71031	Résidence en groupe de médecine familiale 1	0.0
PHA 71032	Résidence en groupe de médecine familiale 2	18.0
PHA 71041	Résidence en infectiologie 1	0.0
PHA 71042	Résidence en infectiologie 2	18.0

3-675-6-2 version 00 (E23)

Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée

Attestation de 3e cycle

Objectifs

Le microprogramme vise à approfondir des compétences afin d'exercer la profession de pharmacien et de pharmacienne dans un domaine de pratique défini. Il prépare les pharmaciens et pharmaciennes à la prestation de soins spécialisés. Il permet d'améliorer la qualité des soins pharmaceutiques et de contribuer à une gestion plus efficiente des soins de santé.

Les objectifs du programme sont de former des pharmaciens et pharmaciennes qui seront aptes à :

- 1. Exercer un leadership visionnaire, pour contribuer au développement d'une pratique avant-gardiste
- 2. Générer des idées innovantes et porteuses de changement pour la pratique, tout en adoptant un comportement responsable, éthique et professionnel
- 3. Être proactif et factuel dans la résolution de problèmes émergents
- 4. Inspirer le travail collaboratif, tout en faisant preuve d'intégrité professionnelle

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 3e cycle en pratique pharmaceutique avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique en pharmacie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins B2 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

et

La sélection des candidats tient compte des éléments présentés au CV, à la lettre de motivation, et à la lettre de recommandation.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Permis de pratique et d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Lettre de motivation
- Une lettre de recommandation

Entrevues

Une entrevue éliminatoire est exigée après étude du dossier.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Statut

Le programme est offert à temps plein uniquement.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1er cycle en pharmacie

Structure du programme

Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée 3-675-6-2 version 00 (E23)

Le microprogramme de 3e cycle comporte 18 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 7100	Résidence en pratique pharmaceutique avancée	16.0
PHA 7210	Projet d'intégration en pratique pharmaceutique	2.0

3-700-1-0 version 08 (A25)

Doctorat en sciences pharmaceutiques

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences pharmaceutiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire du diplôme de la Maîtrise en sciences pharmaceutiques avec mémoire dans l'option choisie, ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants n'ayant pas obtenu une maîtrise dans l'option choisie pourront se voir imposer des cours complémentaires;
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 3e cycle si celle-ci est plus élevée.
- Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais, particulièrement au niveau de la lecture. La connaissance d'une autre langue peut être exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

- En plus des relevés de notes officiels.

Documents additionnels à fournir

- Questionnaire complémentaire à la demande d'admission

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences pharmaceutiques

Structure du programme

Doctorat en sciences pharmaceutiques 3-700-1-0 version 08 (A25)

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon cinq options :

- option analyse (segment 70),

- option médicament et santé des populations (segment 72),

- option pharmacologie (segment 73),

- option technologie pharmaceutique (segment 74),

- option pharmacogénomique (segment 76).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option analyse

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7090	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0

Cours	Titre	CR
PHM 7073	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7000	Examen général de synthèse	0.0
PHM 7104	Séminaire de recherche	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 7105	Thèse	81.0

Segment 72 Propre à l'option médicament et santé des populations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 12 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7090	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2	3.0

Bloc 72B

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
IFT 6135	Apprentissage de représentations	4.0
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine	4.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
MSO 6611	Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
PHM 6069	Médicament santé population: regards croisés	3.0
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0
PHM 7073	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	3.0
PHM 7078	Méthodes avancées en inférence causale	3.0
PHM 7900	Travaux dirigés	3.0
SBP 6003	Analyse économique et accès au marché	2.0
SPU 7152	Épidémiologie avancée	3.0
SPU 7153	Méthodes avancées/Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0
STT 6415	Régression	3.0

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7000	Examen général de synthèse	0.0
PHM 7104	Séminaire de recherche	3.0
PHM 7110	Thèse	72.0

Segment 73 Propre à l'option pharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7090	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2	3.0

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0
PHM 7073	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	3.0

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire 84 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7000	Examen général de synthèse	0.0
PHM 7104	Séminaire de recherche	3.0
PHM 7105	Thèse	81.0

Segment 74 Propre à l'option technologie pharmaceutique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7090	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2	3.0

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0

Cours	Titre	CR
PHM 7073	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques	3.0

Bloc 74D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7000	Examen général de synthèse	0.0
PHM 7104	Séminaire de recherche	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 7105	Thèse	81.0

Segment 76 Propre à l'option pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
PGM 7054	Séminaires de pharmacogénomique 1	1.0

Cours	Titre	CR
PGM 7055	Séminaires de pharmacogénomique 2	1.0

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6010	Bio-informatique appliquée	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0

Cours	Titre	CR
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique	3.0
SMC 6061	Génétique médicale	3.0

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7000	Examen général de synthèse	0.0
PHM 7104	Séminaire de recherche	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 7106	Thèse	82.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté des sciences de l'éducation

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Formation professionnelle en éducation

2-800-1-2 D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires FSE-5
2-800-6-0 Microprogramme de 2e cycle en leadership et gestion des établissments scolaires FSE-7
2-801-6-2 Microprogramme de 2e cycle en évaluation des compétences FSE-9
2-811-1-4 D.E.S.S. en enseignement des langues FSE-11
2-811-6-2 Microprogramme de 2e cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse FSE-15
2-811-6-3 Microprogramme de 2e cycle en enseignement des langues secondes FSE-17
2-812-1-2 D.E.S.S. en éducation, option générale FSE-20
2-812-6-9 Microprogramme de 2e cycle d'études individualisées en éducation FSE-22
2-814-6-0 Microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé FSE-26
2-823-6-4 Microprogramme de 2e cycle en intégration pédagogique du numérique FSE-28
2-827-1-2 D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels FSE-30
2-827-6-2 Microprogramme de 2e cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels FSE-33
2-832-1-2 D.E.S.S. en enseignement supérieur FSE-35
2-832-6-2 Microprogramme de 2e cycle en enseignement supérieur FSE-39
2-855-1-2 D.E.S.S. en orthopédagogie FSE-42
2-855-6-4 Microprogramme de 2e cycle en orthopédagogie FSE-47

Maîtrises en éducation

2-801-1-4 Maîtrise en éducation, option administration de l'éducation FSE-49
2-811-1-3 Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire FSE-54
2-811-1-5 Maîtrise en éducation, option enseignement des langues FSE-58
2-811-1-6 Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire FSE-61
2-812-1-3 Maîtrise en éducation, option générale FSE-66
2-814-1-1 Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé FSE-68
2-820-1-9 Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire FSE-71
2-827-1-3 Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels FSE-75
2-832-1-1 Maîtrise en éducation, option enseignement supérieur FSE-78
2-855-1-3 Maîtrise en éducation, option orthopédagogie FSE-83

Formation à la recherche

2-812-1-0 Maîtrise en sciences de l'éducation FSE-87
2-814-1-0 Maîtrise en sc. de l'éducation, opt. pédagogie universitaire des sciences de la santé FSE-90
3-801-1-1 Doctorat en administration de l'éducation FSE-92
3-812-1-0 Doctorat en sciences de l'éducation FSE-98

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Information à jour le 20 août 2025

Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) voit le jour le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation. La FSÉ comprend aujourd'hui trois départements : le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ), le Département de didactique (DID) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes de formation initiale en enseignement est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Le dynamisme de la FSÉ est assuré par le travail de son corps professoral, des personnes chargées de cours et superviseures de stage qui y interviennent, ainsi que par son personnel administratif. Toutes et tous déploient des efforts soutenus pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants. La FSÉ se distingue par ses nombreuses activités de recherche, dont les résultats sont diffusés dans les milieux scolaires. De plus, la FSÉ se démarque par la qualité de la formation qu'elle dispense et les innovations pédagogiques qui la caractérisent. Enfin, la FSÉ est engagée dans sa communauté, par ses partenariats et son action citoyenne, et ouverte sur l'international.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Direction

Doyenne : Ahlem Ammar

Vice-doyenne à la formation initiale en enseignement :
Anne-Marie Émond

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche :
Cecilia Borges

Vice-doyenne au développement et à la formation continue :
Nathalie Loye

Vice-doyen aux affaires professorales et Secrétaire de faculté :
David D'Arrisso

Directeur administratif : Jean-François Brodeur

Direction d'unités

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) :
Adriana Morales-Perlaza (responsable de la formation pratique)

Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ) : Adriana Morales-Perlaza

Département de didactique (DID) : Rachel Berthiaume

Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA) :
Nathalie Trépanier

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le CFIM assure la gestion des programmes de formation initiale en enseignement suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire;
- Baccalauréats en enseignement au secondaire;
  - Culture et citoyenneté québécoise
  - Français
  - Mathématiques
  - Sciences et technologies
  - Univers social
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- Baccalauréat en enseignement du français langue seconde;
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire;
- Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire.
- Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire;
- Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement;

Pour tous ces programmes, le CFIM collabore avec les trois départements de la FSÉ (AFÉ, DID et PPA). Plusieurs départements de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal interviennent également dans la préparation à l'enseignement au secondaire et à celui du français langue seconde. La formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé bénéficie également d'une importante contribution de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine.

Département d'administration et fondement de l'éducation (AFÉ)

Le Département d'AFÉ repose sur une équipe professorale dynamique, composée de personnes aux profils variés et complémentaires. Cette équipe est résolument engagée dans la formation et la recherche, principalement dans les champs suivants :

- L'administration de l'éducation;
- Les fondements de l'éducation;
- L'éducation comparée;
- La mesure et l'évaluation;
- L'enseignement supérieur.

À travers les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de son corps professoral, le Département contribue activement à la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation, les enseignants et les directions d'établissement scolaire au premier chef, ainsi qu'à celle des chercheurs en éducation. Il contribue également de manière marquée à la production de nouvelles connaissances qui permettent d'aborder de manière critique les pratiques en éducation et de stimuler l'innovation.

Département de didactique (DID)

Le champ d'études du Département de DID est l'enseignement et l'apprentissage de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, aux ordres primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Prenant toujours en considération les relations enseignant-apprenants-savoir, les professeurs étudient en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
- des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA)

Le corps professoral du département de PPA s'intéresse à l'intervention éducative ainsi qu'aux enjeux liés à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation des jeunes et des adultes, et ce, à tous les ordres d'enseignement et dans différents contextes. Il met son expertise à contribution en proposant de nombreux cours de formation initiale et continue aux 1er et 2e cycle pour le corps enseignant, les orthopédagogues et le personnel scolaire, et mène des travaux de recherche reconnus sur le développement et l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants. Les questions pédagogiques étant au cœur de sa mission, plusieurs problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de l'équipe professorale, par exemple : la réussite et la persévérance scolaires, la pédagogie interculturelle, les relations entre l'école, la famille et la communauté, la motivation, l'engagement, la bienveillance, la gestion de classe, l'inclusion scolaire et l'accessibilité universelle. Les champs d'études du département sont les suivants :

- La psychopédagogie : le processus d'apprentissage en lien avec divers groupes d'âge au sein de différents contextes sociaux.
- L'orthopédagogie : les difficultés rencontrées par les élèves et les questions liées à leur adaptation scolaire et sociale.
- L'andragogie : les caractéristiques et le processus d'apprentissage de l'adulte, les stratégies d'enseignement et leur impact en divers contextes.

2-800-1-2 version 01 (A18)

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en œuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et peut être appelé à se soumettre à un test de français. La candidat doit également faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Scolarité

- La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
- La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

Transfert et équivalence

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir réussi le D.E.S.S. avec une moyenne de 3,0 sur 4,3.

Structure du programme

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires 2-800-1-2 version 01 (A18)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de 2e cycle.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Activités d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6800	Direction d'établissement scolaire: introduction	3.0
ETA 6806	Diriger un établissement scolaire en milieu urbain	3.0
ETA 6825	Laboratoire de leadership en éducation	3.0

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6801	Approche éducative et direction	3.0
ETA 6802	Organisation de l'environnement éducatif	3.0
ETA 6803	Gestion des personnels scolaires	3.0
ETA 6940	Gestion du changement et intervention	3.0
ETA 6947	Planification en gestion scolaire	3.0

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
ETA 6807	Communications et relations interpersonnelles	3.0
ETA 6808	Stress, santé mentale et gestion en éducation	3.0
ETA 6810	Encadrement juridique de l'éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 69811	Savoirs institutionnels 1.1	0.0
ETA 69812	Savoirs institutionnels 1.2	3.0
ETA 69831	Savoirs institutionnels 2.1	0.0
ETA 69832	Savoirs institutionnels 2.2	3.0
ETA 6984	Gestion des ressources matérielles et financières	3.0
ETA 6997	Séminaire thématique en administration 1	3.0

2-800-6-0 version 00 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaires

Attestation

Objectifs

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous. Ce microprogramme se veut une ouverture à cette formation.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en oeuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Scolarité

- La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
- La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaire 2-800-6-0 version 00 (A16)

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Activité d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6800	Direction d'établissement scolaire: introduction	3.0
ETA 6825	Laboratoire de leadership en éducation	3.0

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6801	Approche éducative et direction	3.0
ETA 6802	Organisation de l'environnement éducatif	3.0
ETA 6803	Gestion des personnels scolaires	3.0
ETA 69811	Savoirs institutionnels 1.1	0.0
ETA 69812	Savoirs institutionnels 1.2	3.0

2-801-6-2 version 03 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences

Attestation

Objectifs

Ce programme vise à offrir une formation courte aux acteurs d'une variété de milieux qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences ou développer des référentiels de compétence, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en évaluation des compétences
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Dans son parcours, l'étudiant pourrait être appelé à suivre des cours au campus de Laval ou au campus de Montréal. Avant de procéder à l'admission, il faut s'informer auprès de la personne-ressource.

Transfert et équivalence

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. et à la M. Éd., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.
Certains cours réussis au microprogramme de deuxième cycle peuvent être transférés au D.E.S.S. et à la Maîtrise en sciences de l'éducation.

Remarques

Pour le programme offert au campus Laval, l'étudiant pourrait être appelé à suivre des cours au campus de Montréal. Avant de procéder à l'admission, il faut s'informer auprès de la personne-ressource.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences 2-801-6-2 version 03 (A20)

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
ETA 6541	Instruments pour l'évaluation	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6010	Programme de lectures individuelles	3.0
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6509	Concepts fondamentaux en éducation	3.0
ETA 6542	Concevoir et valider des instruments d'évaluation	3.0
ETA 6543	Exploitation des données et prise de décision	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
ETA 6997	Séminaire thématique en administration 1	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0

2-811-1-4 version 00 (A22)

D.E.S.S. en enseignement des langues

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

La réalité multiculturelle et plurilingue de l'Amérique du Nord, se reflète dans la composition de la salle de classe et fait inévitablement évoluer les pratiques et la réflexion sur l'enseignement des langues, langue d'enseignement comme langue seconde ou étrangère. Cette hétérogénéité de la classe implique de développer des préoccupations d'inclusion auxquelles le recours à la littérature jeunesse permet en partie de répondre.

Ce programme de formation continue ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues :

– les enjeux et les défis de l'enseignement des langues;

– l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;

– les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;

– les approches inclusives d'enseignement des langues (p.ex., fondées sur des approches plurilingues) et la prise en compte du numérique

– l'évaluation de la progression des apprentissages ;

Ce D.E.S.S. de 30 crédits, combinant théorie et pratique, permet de développer des connaissances solides sur l'acquisition et l'enseignement des langues secondes ou sur la littérature jeunesse, il vise à faire progresser le raisonnement professionnel, l'expertise, les habiletés de communication, la compréhension de la justice sociale et de la diversité et l'autonomie chez des personnes initialement formées en enseignement des langues. Plus spécifiquement, il permet d'identifier et de comprendre des problématiques professionnelles qui les concernent, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés et de les mettre en pratique.

Les étudiants titulaires d'un D.E.S.S. en enseignement des langues peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option Enseignement des langues pour réaliser un projet en lien avec une situation problème de leur choix.

Note : Le D.E.S.S, en enseignement des langues n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en enseignement des langues, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde/étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français
- Formulaire obligatoire à joindre à votre demande d'admission

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois trimestres à plein temps (un an) et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du D.E.S.S. peut être admis à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Spécificité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

D.E.S.S. en enseignement des langues 2-811-1-4 version 00 (A22)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Les crédits du D.E.S.S. sont tous à option.

Il est offert selon deux concentrations :

- concentration enseignement du français par la littérature jeunesse

- concentration enseignement des langues secondes

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc Commun

Le tronc commun comporte de 0 à 6 crédits à option.

Bloc 01A Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0

Segment 70C1 Enseignement du français par la littérature jeunesse

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6075	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques	3.0
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6209	Didactique de la littérature	3.0
DID 6213	Questions de didactique de la lecture	3.0
DID 6217	Questions de didactique de l'écriture	3.0
DID 6280	Didactique du français : thèmes spécifiques	3.0
DID 6328	Lecture d'images en littérature jeunesse	3.0
DID 6329	Enseignement lexical et littérature jeunesse	3.0
DID 6480	Aborder l'humour en classe	3.0

Segment 70C2 Enseignement des langues secondes

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option- Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6219	Didactique de la grammaire et de la littérature	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
DID 6232	Didactique des langues : thèmes spécifiques	3.0
DID 6233	Didactique des L2 : enseignement intégré	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0

2-811-6-2 version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse

Attestation

Objectifs

La littérature jeunesse est devenue un outil incontournable au service de l'enseignement et de l'apprentissage. Ce microprogramme, principalement consacré à l'utilisation de la littérature de jeunesse à des fins d'enseignement, est une formation courte de deuxième cycle qui a pour objectif de vous outiller sur le plan de l'appropriation des programmes et du développement de compétences liées à l'enseignement et à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Deux volets sont offerts pour des cohortes. Ils peuvent être combinés pour constituer un programme de D.E.S.S. en enseignement des langues ou un de ces peut être associé à d'autres cours pour obtenir ce même D.E.S.S.

– Volet littérature jeunesse et différenciation pédagogique (15 crédits)

– Volet littérature jeunesse pour approcher la langue écrite (15 crédits)

Ces deux volets proposent :

– une mise en relief des caractéristiques des œuvres littéraires pour être en mesure de les analyser;

– des présentations d'auteur.es, d'illustrateurs ou illustratrices, de maisons d'édition, de formes, de types et de genres de livres.

Volet littérature jeunesse et différenciation pédagogique :

– des concepts propres à la différenciation pédagogique;

– des moyens pour différencier l'enseignement de la lecture, de l'appréciation d'œuvres littéraires, de l'écriture et de la communication orale;

– des moyens pour interrelier les compétences en français pour enseigner plus efficacement;

– des propositions pour mettre en œuvre une éducation inclusive (p.ex. fondées sur des approches plurilingues), qui tienne compte de la diversité, favorise l'équité et l'inclusion;

– des principes et des moyens pour évaluer les apprentissages de manière différenciée.

Volet littérature jeunesse pour approcher la langue écrite :

– des contenus linguistiques pour mieux comprendre les différentes composantes de la langue écrite;

– des moyens offerts pour enseigner la lecture, l'appréciation d'œuvres littéraires et l'écriture;

– un approfondissement de l'enseignement du lexique et de la grammaire par l'usage de la littérature jeunesse.

Cette courte formation s'adresse aux enseignants (préscolaire et primaire), orthopédagogues, conseillers pédagogiques des trois cycles du primaire, bibliothécaires scolaires, auteurs, éditeurs, etc.

Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs au D.E.S.S. en enseignement des langues, ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

Exigences d'admission

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en enseignement des langues (2-811-1-4) ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes 2-811-6-3 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6219	Didactique de la grammaire et de la littérature	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
DID 6232	Didactique des langues : thèmes spécifiques	3.0
DID 6233	Didactique des L2 : enseignement intégré	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0

2-811-6-3 version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes

Attestation

Objectifs

L'éclatement des frontières et la migration accrue des populations font en sorte que l'apprentissage et l'enseignement des langues secondes et étrangères, comme l'enseignement du français en tant que langue commune, représentent une réalité de plus en plus présente dans les systèmes d'éducation. L'enseignement des langues secondes auprès de jeunes enfants, d'adolescents et d'adultes, en contexte extensif ou intensif, soulève des enjeux particuliers etnécessite des interventions pédagogiques adéquates.

Cette courte formation de deuxième cycle (15 crédits) ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles enenseignement des langues secondes et étrangères :

- les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;

- les enjeux et les défis de l'enseignement des langues secondes et étrangères dans les programmes de langues et dans les programmes réguliers;

- les enjeux de l'immigration : l'acquisition d'une nouvelle langue et le plurilinguisme;

- l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;

- les approches inclusives d'enseignement des langues;

- la prise en compte du numérique;

- l'évaluation de la progression des apprentissages.

Ce microprogramme combinant théorie, pratique et recherche permet d'identifier, de comprendre et de documenter des problématiques professionnelles qui concernent l'enseignement et l'apprentissage des langues secondes, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés par la recherche et de les mettre en pratique.

Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs études au D.E.S.S. en enseignement des langues ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Conditions propres à ce programme

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature jeunesse, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français
- Formulaire indiquant le choix de la concentration

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en enseignement des langues (2-811-1-4) ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Spécificité

Le microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature jeunesse est offert en cohorte et pourrait être entièrement en ligne.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse 2-811-6-2 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits. Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Il est offert selon deux concentrations :

- concentration littérature jeunesse pour approcher la langue écrite

- concentration littérature jeunesse et différenciation

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70C1 Littérature jeunesse pour approcher la langue écrite

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6217	Questions de didactique de l'écriture	3.0
DID 6328	Lecture d'images en littérature jeunesse	3.0
DID 6329	Enseignement lexical et littérature jeunesse	3.0

Segment 70C2 Littérature jeunesse et différenciation

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6075	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques	3.0
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6209	Didactique de la littérature	3.0
DID 6213	Questions de didactique de la lecture	3.0
DID 6280	Didactique du français : thèmes spécifiques	3.0

2-812-1-2 version 01 (H98)

D.E.S.S. en éducation, option générale

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.
Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Exigences d'admission

> Les admissions dans ce programme sont exceptionnelles et réservées aux étudiants déjà admis dans d'autres programmes de la Faculté des Sciences de l'Éducation.

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire
- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal
- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Laval

Structure du programme

D.E.S.S. en éducation, option générale 2-812-1-2 version 01 (H98)

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6010	Intégration des apprentissages 1	3.0

2-812-6-9 version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme de deuxième cycle (de 9 à 15 crédits) offre une formation continue créditée et délocalisée à l'international pour le personnel de l'éducation. Il cible des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise. Il est uniquement offert en cohortes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre étant donné que les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels (2- 827-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827- 1-3). Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Spécificité

Le microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation comporte 9 à 15 crédits de cours. L'inscription, à ce programme offert exclusivement en ligne, sera prescrite selon des ententes établies avec des universités hors pays.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation 2-812-6-9 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte 9 à 15 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Administration

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6400	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6401	Leadership et milieux professionnels au supérieur	3.0
ETA 6543	Exploitation des données et prise de décision	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
ETA 6807	Communications et relations interpersonnelles	3.0
ETA 6808	Stress, santé mentale et gestion en éducation	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
ETA 6825	Laboratoire de leadership en éducation	3.0
ETA 6917	Étude comparée en administration de l'éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 6940	Gestion du changement et intervention	3.0
ETA 6954	Administration des collèges et des universités	3.0
ETA 6997	Séminaire thématique en administration 1	3.0

Bloc 70B Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6741	Évaluation en didactique des mathématiques	3.0
EDU 6585	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives	3.0
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation	3.0
ETA 6536	Enjeux socioculturels et éducatifs en évaluation	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0

Bloc 70C Enseignement des langues

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6075	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques	3.0
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6209	Didactique de la littérature	3.0
DID 6213	Questions de didactique de la lecture	3.0
DID 6217	Questions de didactique de l'écriture	3.0
DID 6219	Didactique de la grammaire et de la littérature	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
DID 6232	Didactique des langues : thèmes spécifiques	3.0
DID 6233	Didactique des L2 : enseignement intégré	3.0
DID 6328	Lecture d'images en littérature jeunesse	3.0
DID 6329	Enseignement lexical et littérature jeunesse	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0

Bloc 70D Enseignement supérieur

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6646	Didactique de la littératie en sciences humaines	3.0
DID 6696	Didactique : mathématique et sciences au supérieur	3.0
ETA 6045	Évaluation en enseignement supérieur	3.0
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0
PLU 6038	Enseigner à l'université aujourd'hui	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0
PPA 6445	Raisonnement pédagogique de l'enseignant	3.0
PPA 6617	Gestion de classe en enseignement supérieur	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0
PPA 6675	Scénarios de pédagogies actives	3.0

Bloc 70E Orthopédagogie et intervention

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6218	Lecture et résolution de problèmes mathématiques	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6485	Handicaps sensoriels et apprentissage	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
DID 6745	Jeux et résolution de problèmes mathématiques	3.0
EDU 6410	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage	3.0
PPA 6211	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6301	Enseignement et TSA	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6403	Question spécifique en orthopédagogie	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6415	Soutien à l'apprentissage à l'école	3.0
PPA 6416	Étude des difficultés à apprendre	3.0
PPA 6419	Problèmes de comportement à l'école	3.0
PPA 6429	Enseignement et incapacités intellectuelles	3.0
PPA 6431	Apprendre en lisant et soutien aux élèves	3.0
PPA 6433	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention	3.0
PPA 6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte	3.0

Bloc 70F Recherche

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6006	Épistémologie et recherche	3.0
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0
EDU 6715	Recherche et analyse quantitative	3.0
EDU 6716	Recherche et analyse qualitative	3.0

Bloc 70G Autres domaines de l'éducation

Option - Maximum 15 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation (DID, EDU, ETA et PPA) approuvé par le vice-décanat au développement et à la formation continue.

Cours	Titre	CR
DID 6480	Aborder l'humour en classe	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux	3.0
PPA 6434	Éducation et douance	3.0

2-814-6-0 version 02 (A25)

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme de deuxième cycle vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent OU avoir réussi un doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Conditions particulières d'admissibilité

Dans le cas des candidats titulaires d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) :

- voir complété deux années de résidence

Dans le cas des candidats détenteurs de toute autre formation appropriée et jugée équivalente : avoir acquis deux années d'expérience professionnelle en pédagogie de la santé.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé 2-814-6-0 version 02 (A25)

Le microprogramme comporte de 15 à 18 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont offerts à distance. Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et jusqu'à 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 63141	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 1	0.0
MMD 63142	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 2	3.0
PSS 6101	Modèles d'enseignement en santé	3.0
PSS 6102	Raisonnement pédagogique en santé	3.0
PSS 6103	Développement des compétences en santé	3.0
PSS 6202	Méthodes actives et réflexivité en santé	3.0

Bloc 70B Complément de formation facultatif

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6715	Recherche et analyse quantitative	3.0
EDU 6716	Recherche et analyse qualitative	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0

2-823-6-4 version 00 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique

Attestation

Objectifs

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique du numérique. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et enseignantes et aux formateurs et formatrices de préciser leurs besoins en matière de numérique, de parfaire leurs compétences technopédagogiques, de développer un esprit critique et de se rencontrer en vue de créer un réseautage professionnel dans le domaine. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en intégration pédagogique du numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en intégration pédagogique du numérique

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production orale.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 850/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique 2-823-6-4 version 00 (A21)

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 6008	Résolution de problèmes en contexte éducationnel	3.0
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0
PPA 6675	Scénarios de pédagogies actives	3.0

Bloc 70B Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation (PPA, DID, ETA et EDU) approuvé par la direction du programme.

Cours	Titre	CR
DID 6075	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques	3.0
PPA 6227	Question spécifique en psychopédagogie	3.0

2-827-1-2 version 00 (A22)

D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenants et des professionnels de l'éducation, les individus œuvrant ou désirant œuvrer dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face. Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.

Dans ce programme de D.E.S.S. de 30 crédits, il est question des enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en œuvre des interventions auprès des apprenant.es, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différent.es acteurs et actrices du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation.

Ce programme vise à développer ou à consolider le raisonnement et l'autonomie professionnels des étudiants. Plus spécifiquement, il leur permet de faire des choix éclairés et de les expliquer, de mieux identifier et documenter les problématiques professionnelles qui les concernent et d'y trouver des solutions et de collaborer harmonieusement avec les différents acteurs du milieu de l'éducation.

Tous les professionnels œuvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme. Celui-ci n'est pas qualifiant et ne mène pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement, mais il contribue à la formation que les étudiants auront suivie initialement et leur permettra de développer ou de consolider des compétences recherchées.

Les étudiants ayant complété le D.E.S.S. peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels.

Note : Le D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en pratiques et éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois trimestres à plein temps (un an) et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du D.E.S.S. peut être admis à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs (2-827-1- 2). Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels 2-827-1-2 version 00 (A22)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Introduction aux enjeux éducatifs

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
EDU 6585	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives	3.0
ETA 6536	Enjeux socioculturels et éducatifs en évaluation	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
DID 6741	Évaluation en didactique des mathématiques	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
ETA 6810	Encadrement juridique de l'éducation	3.0
PPA 6211	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant	3.0
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0

2-827-6-2 version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels

Attestation

Objectifs

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenant.es et des professionnels de l'éducation, les individus œuvrant ou désirant œuvrer dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face.

Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.

Cette courte formation de 15 crédits comprend des cours traitant d'enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en œuvre des interventions auprès des apprenants, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différents acteurs du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation.

Tous les individus œuvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme.

Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs études au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre étant donné que les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-3) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels 2-827-6-2 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
EDU 6585	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives	3.0
ETA 6536	Enjeux socioculturels et éducatifs en évaluation	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0

2-832-1-2 version 01 (A25)

D.E.S.S. en enseignement supérieur

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) vise à former des spécialistes de l'enseignement supérieur capables :

- D'analyser un large éventail de situations organisationnelles, éducatives et sociales en se basant sur une compréhension large des enjeux, des défis, des structures et des contextes de l'enseignement supérieur;
- D'adopter une vision intégrée de leur pratique professionnelle, de leur milieu de travail et de l'enseignement supérieur, fondé sur la recherche;
- D'agir comme agent de changement en collaboration avec les autres professionnels de l'enseignement supérieur, les parties prenantes et les décideuses ou décideurs dans une perspective interprofessionnelle et interdisciplinaire;
- De s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel continu.

La concentration en enseignement vise, en outre, à former des spécialistes capables :

- De concevoir et de piloter des situations d'enseignement-apprentissage favorisant l'engagement des apprenant.es dans le respect de principes pédagogiques et didactiques éprouvés;
- D'adopter une approche de gestion de classe cohérente avec ses propres conceptions et les résultats de la recherche;
- De poser un regard critique sur le curriculum et d'envisager des améliorations au regard des enjeux de formation;
- De développer leur compétence numérique ainsi que celle des apprenants.

La concentration en administration vise, en outre, à former des spécialistes capables :

- De développer une compréhension systémique des grandes fonctions, rôles et compétences applicables à l'administration et à la gestion de l'enseignement supérieur;
- D'adopter une pratique professionnelle fondée sur les principes fondamentaux de l'administration et sur la recherche;
- D'ébaucher une vision personnelle du leadership en enseignement supérieur et d'envisager leur exercice sous différentes formes;
- De contribuer à l'amélioration continue de leur organisation notamment par l'élaboration, l'opérationnalisation et l'évaluation d'orientations stratégiques et de pratiques organisationnelles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en enseignement supérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement supérieur, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Les étudiants qui auront complété le microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire (2-832-6-0) à l'Université de Montréal et qui s'inscrivent au D.E.S.S. en enseignement supérieur se verront reconnaître les 15 crédits associés à cette formation.

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

Spécificités du programme

La mobilité étudiante est permise dans le D.E.S.S. en enseignement supérieur.

Structure du programme

D.E.S.S. en enseignement supérieur 2-832-1-2 version 01 (A25)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il se compose d'un tronc commun (segment 01) et de deux concentrations :

- concentration enseignement

- concentration administration

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc Commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 6 crédits, obligatoires, 9 crédits à option et jusqu'à 3 crédits au choix.

Bloc 01A Fondements et interprofessionnalité

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6400	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6401	Leadership et milieux professionnels au supérieur	3.0

Bloc 01B Secteurs collégial et universitaire

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0
PLU 6038	Enseigner à l'université aujourd'hui	3.0

Bloc 01C Spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6611	Séminaire thématique en enseignement supérieur	3.0
ETA 6045	Évaluation en enseignement supérieur	3.0
ETA 6402	Internationalisation de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6543	Exploitation des données et prise de décision	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC	3.0
PPA 6227	Question spécifique en psychopédagogie	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0

Segment 70C1 Concentration enseignement

Les crédits du segment 70C1 sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 9 à 12 crédits à option.

Bloc 70C1A Pédagogie de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0

Bloc 70C1B Didactique en enseignement supérieur

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6646	Didactique de la littératie en sciences humaines	3.0
DID 6696	Didactique : mathématique et sciences au supérieur	3.0

Bloc 70C1C Dimensions de l'enseignement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6151	Didactique de l'éducation à la citoyenneté	3.0
DID 6152	Didactique de l'histoire	3.0
DID 6216	Didactique de l'écriture	3.0
DID 6525	Grammaire avancée pour l'enseignement du français	3.0
DID 6571	Didactique de l'algèbre	3.0
DID 6754	Didactique des mathématiques et TIC	3.0
DID 6867	Didactique des sciences et des technologies	3.0
DID 6869	Didactique des sciences et technologies : thèmes	3.0
PPA 6008	Résolution de problèmes en contexte éducationnel	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6445	Raisonnement pédagogique de l'enseignant	3.0
PPA 6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte	3.0
PPA 6617	Gestion de classe en enseignement supérieur	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0
PPA 6675	Scénarios de pédagogies actives	3.0

Bloc 70C1D Stage

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6646	Stage en enseignement collégial	3.0
EDU 6647	Stage en enseignement universitaire	3.0
EDU 6656	Internat d'expérience pédagogique	3.0

Segment 70C2 Concentration administration

Les crédits du segment 70C2 sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option.

Bloc 70C2A Administration de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6954	Administration des collèges et des universités	3.0

Bloc 70C2B Dimensions institutionnelles et politiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation	3.0
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6807	Communications et relations interpersonnelles	3.0
ETA 6808	Stress, santé mentale et gestion en éducation	3.0
ETA 6917	Étude comparée en administration de l'éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 6940	Gestion du changement et intervention	3.0

Bloc 70C2C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6968	Stage : administration de l'enseignement supérieur	3.0

2-832-6-2 version 00 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur

Attestation

Objectifs

Le Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur prépare les futurs professionnels de l'enseignement supérieur et les professionnels en exercice à la pédagogie et à la didactique en enseignement supérieur.

Le programme vise à former des enseignants du supérieur capables de :

- Concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage favorisant l'engagement de la communauté apprenante dans le respect de principes pédagogiques et didactiques éprouvés;
- Adopter une approche de gestion de classe cohérente avec leurs propres conceptions et les résultats de la recherche;
- Poser un regard critique sur le curriculum et envisager des améliorations au regard des enjeux de formation;
- Développer leurs compétences numériques ainsi que celles de la communauté apprenante.

Le programme propose des contenus de formation propres aux volets spécifiques suivants :

- 1. L'enseignement collégial
- 2. L'enseignement universitaire (suggéré aux titulaires d'un doctorat ou en voie de l'obtenir)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants qui n'ont complété qu'un diplôme de 1er cycle doivent s'assurer qu'il s'agit d'un baccalauréat disciplinaire (ou spécialisé) dans une discipline enseignée dans un établissement collégial du Québec. Les étudiants qui n'auraient pas un diplôme répondant à ces exigences pourraient se voir refuser l'admission. Pour connaître les disciplines enseignées au collégial consultez cette page.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement supérieur, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Transfert et équivalence

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours suivis peut être admis au D.E.S.S. en enseignement supérieur (2-832-1-2) pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est toutefois nécessaire.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur 2-832-6-2 version 00 (A23)

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits. Il comprend des cours et des stages.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le programme comporte 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un stage.

Bloc 70A Secteurs collégial et universitaire

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0

Cours	Titre	CR
PLU 6038	Enseigner à l'université aujourd'hui	3.0

Bloc 70B Dimensions de l'enseignement supérieur

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6646	Didactique de la littératie en sciences humaines	3.0
DID 6696	Didactique : mathématique et sciences au supérieur	3.0
ETA 6045	Évaluation en enseignement supérieur	3.0
ETA 6400	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6401	Leadership et milieux professionnels au supérieur	3.0
ETA 6402	Internationalisation de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6954	Administration des collèges et des universités	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0
PPA 6445	Raisonnement pédagogique de l'enseignant	3.0
PPA 6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte	3.0
PPA 6617	Gestion de classe en enseignement supérieur	3.0

Bloc 70C Stage

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6646	Stage en enseignement collégial	3.0
EDU 6647	Stage en enseignement universitaire	3.0

Cours	Titre	CR
EDU 6656	Internat d'expérience pédagogique	3.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, il est possible de suivre tout autre cours jugé pertinent à votre formation parmi la banque de cours de cycles supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation. Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme

Cours	Titre	CR
EDU 6611	Séminaire thématique en enseignement supérieur	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 6227	Question spécifique en psychopédagogie	3.0

2-855-1-2 version 04 (A22)

D.E.S.S. en orthopédagogie

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le D.E.S.S. en orthopédagogie, vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.

Bien que cette formation de 30 crédits ne soit pas qualifiante, les diplômés, initialement formés en enseignement, seront amenés à affiner et à consolider le développement de leurs compétences en enseignement en plus de développer de nouvelles compétences spécifiques à la formation professionnelle de 2^{e} cycle en éducation.

Les étudiants titulaires d'un D.E.S.S. en orthopédagogie peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option Orthopédagogie soit pour mettre davantage l'accent sur la consolidation d'habiletés nécessaires à la pratique orthopédagogique soit pour réaliser un essai en lien avec une problématique professionnelle de leur choix.

Note : Le D.E.S.S. n'est pas une formation qualifiante en orthopédagogie et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en orthopédagogique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits de 1er cycle. Ces cours sont offerts le jour seulement.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire;

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Exigences et/ou informations supplémentaires

Pour le candidat qui possède un diplôme autre qu'un baccalauréat en enseignement du Québec, la Faculté pourrait exiger un ou plusieurs des documents suivants :

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

Documents additionnels à fournir

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois trimestres (un an) à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours, à l'exception des cours préparatoires et complémentaires, sont offerts le soir ou la fin de semaine.

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est réputé inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis, à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (2-855-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en orthopédagogie, ayant une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours suivis. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal
- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Laval

Structure du programme

D.E.S.S. en orthopédagogie 2-855-1-2 version 04 (A22)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
PPA 6416	Étude des difficultés à apprendre	3.0
PPA 6433	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention	3.0

Bloc 70B Dimensions psychopédagogiques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6301	Enseignement et TSA	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6403	Question spécifique en orthopédagogie	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6415	Soutien à l'apprentissage à l'école	3.0
PPA 6419	Problèmes de comportement à l'école	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6429	Enseignement et incapacités intellectuelles	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6431	Apprendre en lisant et soutien aux élèves	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0
PPA 6434	Éducation et douance	3.0
PPA 6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0

Bloc 70C Dimensions orthodidactiques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6218	Lecture et résolution de problèmes mathématiques	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6485	Handicaps sensoriels et apprentissage	3.0
DID 6741	Évaluation en didactique des mathématiques	3.0
DID 6745	Jeux et résolution de problèmes mathématiques	3.0

Bloc 70D Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6410	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage	3.0
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0

Bloc 70E Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9). L'approbation du responsable de programme est requise.

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
EDU 6585	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives	3.0

Bloc 70B Dimensions orthodidactiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6218	Lecture et résolution de problèmes mathématiques	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6485	Handicaps sensoriels et apprentissage	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
DID 6741	Évaluation en didactique des mathématiques	3.0
DID 6745	Jeux et résolution de problèmes mathématiques	3.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9). L'approbation du ou de la responsable de programme est requise.

Cours	Titre	CR
EDU 6410	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage	3.0
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0

2-855-6-4 version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.

Cette formation courte (15 crédits) de deuxième cycle permet d'explorer les différentes facettes de l'orthopédagogie sous l'angle de la psychopédagogie ou de la didactique.

Cette formation peut servir de passage au D.E.S.S. en orthopédagogie ou à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Exigences et/ou informations supplémentaires

Pour le candidat qui possède un diplôme autre qu'un baccalauréat en enseignement du Québec, la Faculté pourrait exiger un ou plusieurs des documents suivants :

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

Documents additionnels à fournir

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. Tous les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. en orthopédagogie (2-855-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (2-855-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme, ayant obtenu 3,0 pour l'ensemble des cours suivis. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie 2-855-6-4 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A Dimension psychopédagogiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6301	Enseignement et TSA	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6403	Question spécifique en orthopédagogie	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6415	Soutien à l'apprentissage à l'école	3.0
PPA 6416	Étude des difficultés à apprendre	3.0
PPA 6419	Problèmes de comportement à l'école	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6429	Enseignement et incapacités intellectuelles	3.0
PPA 6431	Apprendre en lisant et soutien aux élèves	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0
PPA 6433	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention	3.0
PPA 6434	Éducation et douance	3.0
PPA 6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0

2-801-1-4 version 03 (A22)

Maîtrise en éducation, option administration de l'éducation

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

Ancrée dans une approche par compétences, l'option administration de l'éducation vise à former des professionnels de l'éducation qui se destinent ou qui ont déjà entamé une carrière de gestionnaires, soit assumer des fonctions de direction ou direction adjointe d'établissement, soit comme professionnel ou cadre à l'intérieur de structures éducatives variées, qu'elles soient gouvernementales, paragouvernementales, privées ou communautaires.

Pour sa part, la concentration Leadership et gestion des établissements scolaires de cette option vise plus particulièrement à poursuivre le développement professionnel des personnes qui aspirent ou assument déjà les fonctions de direction ou direction adjointe d'établissement scolaire au Québec et qui ont déjà complété le D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires (2-800-1-2). La concentration leur permettra d'actualiser leur leadership, en peaufinant leurs compétences et en approfondissant leurs connaissances. Pour ce faire, cette concentration leur propose une diversité de cours qui touchent les principaux enjeux auxquels ces personnes pourraient être ou sont confrontées au quotidien. Elle les engage dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leur choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.

De son côté, la concentration administration de l'éducation vise plus particulièrement à former des professionnels de l'éducation de tous les horizons qui se destinent ou qui ont déjà entamé une carrière de gestionnaire dans ce domaine. Cette concentration leur permettra de développer les compétences attendues à travers plusieurs blocs de cours qui couvrent à la fois les enjeux pédagogiques, institutionnels et politiques, et ceux plus proprement liés à l'administration de l'éducation. Ils y seront également engagés dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leur choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.

Note : La M. Éd. en administration de l'éducation mène au doctorat en administration de l'éducation (3-801-1-1). Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (Doctorat de recherche).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation, le candidat doit :

Concentration Leadership et gestion des établissements scolaires

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires ou toute autre formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience pertinente comme professionnel de l'éducation d'au moins deux ans.

Concentration Administration de l'éducation

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- avoir une expérience pertinente comme professionnel de l'éducation d'au moins deux ans;
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français
- Attestation d'emploi

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans).

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

Spécificité

La mobilité étudiante est permise dans le programme de maîtrise en éducation, option administration de l'éducation.

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option administration de l'éducation 2-801-1-4 version 03 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon deux concentrations :

- concentration leadership et gestion des établissements scolaires

- concentration administration de l'éducation

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc Commun

Cours communs aux deux concentrations.

Le tronc commun comporte 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 01A Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0

Bloc 01B Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

Cours	Titre	CR
EDU 6709	Essai de maîtrise	9.0
EDU 67091	Essai de maîtrise 1	0.0

Cours	Titre	CR
EDU 67092	Essai de maîtrise 2	0.0
EDU 67093	Essai de maîtrise 3	9.0

Segment 70C1 Concentration leadership et gestion des établissements scolaires

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6800	Direction d'établissement scolaire: introduction	3.0
ETA 6801	Approche éducative et direction	3.0
ETA 6802	Organisation de l'environnement éducatif	3.0
ETA 6803	Gestion des personnels scolaires	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 6806	Diriger un établissement scolaire en milieu urbain	3.0
ETA 6825	Laboratoire de leadership en éducation	3.0
ETA 6940	Gestion du changement et intervention	3.0
ETA 6947	Planification en gestion scolaire	3.0

Bloc 70C1B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation	3.0
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6543	Exploitation des données et prise de décision	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
ETA 6807	Communications et relations interpersonnelles	3.0
ETA 6808	Stress, santé mentale et gestion en éducation	3.0
ETA 6810	Encadrement juridique de l'éducation	3.0
ETA 6917	Étude comparée en administration de l'éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 69811	Savoirs institutionnels 1.1	0.0
ETA 69812	Savoirs institutionnels 1.2	3.0
ETA 69831	Savoirs institutionnels 2.1	0.0
ETA 69832	Savoirs institutionnels 2.2	3.0
ETA 6984	Gestion des ressources matérielles et financières	3.0
ETA 6997	Séminaire thématique en administration 1	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0

Segment 70C2 Concentration administration de l'éducation

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A Enjeux institutionnels et politiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation	3.0
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6543	Exploitation des données et prise de décision	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
ETA 6917	Étude comparée en administration de l'éducation	3.0
ETA 6940	Gestion du changement et intervention	3.0

Bloc 70C2B Gestion des établissements

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6807	Communications et relations interpersonnelles	3.0
ETA 6808	Stress, santé mentale et gestion en éducation	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
ETA 6825	Laboratoire de leadership en éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 6997	Séminaire thématique en administration 1	3.0

Bloc 70C2C Approfondissement

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
ETA 6400	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6401	Leadership et milieux professionnels au supérieur	3.0
ETA 6810	Encadrement juridique de l'éducation	3.0
ETA 6954	Administration des collèges et des universités	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0

2-811-1-3 version 06 (A22)

Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

La maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 45 crédits dans la discipline visée. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'un centre de services scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une mise en œuvre des compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession, une adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples facettes du rôle de l'enseignant vis-à-vis les élèves, les parents et la communauté.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entrepre ndre,c'est-à -dire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. Dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul, la moyenne sera calculée sur la portion disciplinaire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée;
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université (TFLM). En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté, DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010-Français écrit pour futurs enseignants. Un double échec au cours DID1009 ou DID1010, entraîne une fin de candidature.

NOTES :

Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent présenter une demande d'admission s'ils ont obtenu, dans le cadre d'une autre formation, 45 crédits disciplinaires liés à la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée. Ces candidats doivent obligatoirement remplir le formulaire Identification des 45 crédits disciplinaires. Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-diplomes-formations-francais-acceptes/ . Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes:
- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

D'autres conditions spécifiques à certaines des concentrations sont également définies :

Enseignement des sciences et technologies au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle dans l'une des disciplines contributoires au champ des sciences et technologies. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée. Un test diagnostique des connaissances pourrait être exigé afin d'évaluer le niveau des connaissances disciplinaires des candidats.

Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée.

Enseignement des mathématiques au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en mathématiques. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée.

Enseignement de l'univers social au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en histoire ou en géographie pourra toutefois être considérée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Les candidats qui possèdent un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un champ connexe à la discipline visée doivent :
- remplir le formulaire Identification des 45 crédits disciplinaires : s://admission.umontreal.ca/fileadmin/fichiers/documents/

admission/Formulaire45.xlsx, un dossier incomplet sera refusé.

-Obligatoirement joindre une lettre d'intention à la demande d'admission : s://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/CFIM/Lettre_d_intention_M%C3%89PEP_UdeM-02-2023.pdf

2. Condition de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 48 du RPESP, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'art. 19 du RPESP, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.

Pour s'inscrire au cours EDU6293 Stage 3 Intervention professionnelle au secondaire, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

L'étudiant doit avoir atteint dans sa formation le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer les stages 2 et 3 (EDU6292 et EDU6293).

3. Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure de programme

La maîtrise professionnelle comporte 60 crédits.

Cette maîtrise est offerte selon quatre concentrations :

- concentration Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 80C1),
- concentration Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 80C2),
- concentration Enseignement du français au secondaire (segment 80C3),
- concentration Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 80C4).

Cette maîtrise donne droit à la M. Éd. (enseignement au secondaire) et à une autorisation légale d'enseigner.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les concentrations

Le segment comprend 39 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6500	Analyse des pratiques enseignantes	3.0
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
ETA 6160	École et société	3.0
ETA 6901	L'enseignant, le système éducatif québécois	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 6201	Gestion de classe et résolution de problèmes	3.0
PPA 6236	Apprentissage et enseignement au secondaire	3.0
PPA 6237	Adolescence et soutien à l'apprentissage à l'école	3.0
PPA 6400	Différenciation pédagogique et ÉHDAA	3.0

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6291	Stage 1 Initiation professionnelle au secondaire	1.0
EDU 6292	Stage 2 Intervention pédagogique au secondaire	4.0
EDU 6293	Stage 3 Intégration professionnelle au secondaire	6.0

Cours	Titre	CR
EDU 6505	Essai et analyse de la pratique enseignante	2.0
PPA 6698	Laboratoire d'enseignement au secondaire	2.0

La maîtrise professionnelle comporte 60 crédits.

Cette maîtrise est offerte selon quatre concentrations :

- concentration Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 80C1),

- concentration Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 80C2),

- concentration Enseignement du français au secondaire (segment 80C3),

- concentration Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 80C4).

Cette maîtrise donne droit à la M. Éd. (enseignement au secondaire) et à une autorisation légale d'enseigner.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les concentrations

Le segment comprend 39 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6500	Analyse des pratiques enseignantes	3.0
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
ETA 6160	École et société	3.0
ETA 6901	L'enseignant, le système éducatif québécois	3.0
PPA 6201	Gestion de classe et résolution de problèmes	3.0
PPA 6236	Apprentissage et enseignement au secondaire	3.0
PPA 6237	Adolescence et soutien à l'apprentissage à l'école	3.0
PPA 6400	Différenciation pédagogique et ÉHDAA	3.0

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6291	Stage 1 Initiation professionnelle au secondaire	1.0
EDU 6292	Stage 2 Intervention pédagogique au secondaire	4.0
EDU 6293	Stage 3 Intégration professionnelle au secondaire	6.0
EDU 6505	Essai et analyse de la pratique enseignante	2.0
PPA 6698	Laboratoire d'enseignement au secondaire	2.0

Segment 80C1 Concentration Enseign. des sciences et technologies au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 80C1A Didactique des sciences et technologies

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6693	Didactique: sciences et intégration des matières	3.0
DID 6867	Didactique des sciences et des technologies	3.0
DID 6868	Labo en didactique des sciences-technologies	3.0
DID 6869	Didactique des sciences et technologies : thèmes	3.0

Bloc 80C1B Complément de formation en sciences et technologies

Option - 9 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 9 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle BIO, CHM, PHY, GEO, DID ou DST). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

Cours	Titre	CR
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0

Segment 80C2 Concentration Enseignement des mathématiques au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 80C2A Didactique des mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 2260	Didactique de la proportionnalité	3.0
DID 6571	Didactique de l'algèbre	3.0
DID 6573	Didactique de la géométrie au secondaire	3.0
DID 6754	Didactique des mathématiques et TIC	3.0

Bloc 80C2B Complément de formation en mathématiques

Option - 9 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 9 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle MAT, STT, IFT ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

Cours	Titre	CR
DID 2280	Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques	3.0
MAT 1101	Mathématiques fondamentales	3.0
MAT 1301	Mathématiques élémentaires	3.0
MAT 1332	Géométrie euclidienne	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 80C3 Concentration Enseignement du français au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 80C3A Didactique du français langue d'enseignement

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6201	Didactique du français et grammaire	3.0
DID 6211	Didactique de la lecture	3.0
DID 6214	Didactique de l'oral	3.0
DID 6216	Didactique de l'écriture	3.0
DID 6525	Grammaire avancée pour l'enseignement du français	3.0

Bloc 80C3B Complément de formation en français langue d'enseignement

Option - 6 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 6 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle FRA, LNG ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

Segment 80C4 Concentration Enseignement de l'univers social au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 80C4A Didactique de l'univers social

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6150	Monde contemporain et éducation financière	3.0
DID 6151	Didactique de l'éducation à la citoyenneté	3.0
DID 6152	Didactique de l'histoire	3.0
DID 6153	Didactique de la géographie	3.0
DID 6154	Débats d'histoire et de géographie au secondaire	3.0

Bloc 80C4B Complément de formation en univers social

Option - 6 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 6 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle HST, GEO ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

Cours	Titre	CR
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0

2-811-1-5 version 00 (A22)

Maîtrise en éducation, option enseignement des langues

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

La réalité multiculturelle et plurilingue de l'Amérique du Nord, se reflète dans la composition de la salle de classe et fait inévitablement évoluer les pratiques et la réflexion sur l'enseignement des langues, langue d'enseignement comme langue seconde ou étrangère. Cette hétérogénéité de la classe implique de développer des préoccupations d'inclusion auxquelles le recours à la littérature jeunesse permet en partie de répondre.

Ce programme de formation continue ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues :

– les enjeux et les défis de l'enseignement des langues;

– l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;

– les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;

– les approches inclusives d'enseignement des langues (p.ex., fondées sur des approches plurilingues) et la prise en compte du numérique

– l'évaluation de la progression des apprentissages ;

Cette M. Éd. de 45 crédits combinant théorie, pratique et recherche, est constituée uniquement de cours. En plus d'initier les étudiants à la recherche et de développer leurs compétences en enseignement des langues secondes ou en littérature jeunesse, elle vise à développer leur raisonnement professionnel, leur expertise, leurs habiletés de communication, leur compréhension de la justice sociale et de la diversité et leur autonomie. Plus spécifiquement, elle permet d'identifier, de comprendre et de documenter des problématiques professionnelles, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés par la recherche, de les mettre en pratique et de les expliquer à différents acteurs et actrices du milieu de l'éducation.

Note : La maîtrise en éducation, option enseignement des langues n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option enseignement des langues, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde/étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français
- **Formulaire obligatoire à joindre à votre demande d'admission**

Scolarité

La scolarité minimale à la Maîtrise en éducation est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans), en excluant les trimestres de suspension.

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Spécificité du programme

La mobilité étudiante est permise dans le programme de Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option enseignement des langues 2-811-1-5 version 00 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon deux concentrations :

- concentration enseignement du français par la littérature jeunesse

- concentration enseignement des langues secondes

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc Commun

Cours communs aux deux concentrations.

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires et 9 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0

Bloc 01B Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

Cours	Titre	CR
EDU 6709	Essai de maîtrise	9.0
EDU 67091	Essai de maîtrise 1	0.0
EDU 67092	Essai de maîtrise 2	0.0
EDU 67093	Essai de maîtrise 3	9.0

Bloc 01C Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0

Segment 70C1 Enseignement du français par la littérature jeunesse

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6075	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques	3.0
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6209	Didactique de la littérature	3.0
DID 6213	Questions de didactique de la lecture	3.0
DID 6217	Questions de didactique de l'écriture	3.0
DID 6280	Didactique du français : thèmes spécifiques	3.0
DID 6328	Lecture d'images en littérature jeunesse	3.0
DID 6329	Enseignement lexical et littérature jeunesse	3.0
DID 6480	Aborder l'humour en classe	3.0

Segment 70C2 Enseignement des langues secondes

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6219	Didactique de la grammaire et de la littérature	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
DID 6232	Didactique des langues : thèmes spécifiques	3.0
DID 6233	Didactique des L2 : enseignement intégré	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0

2-811-1-6 version 00 (A25)

Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

Vous souhaitez vous orienter en enseignement secondaire? Offrant des concentrations en enseignement du français, des mathématiques, des sciences et technologies et de l'univers social, la maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire est le programme de reconversion de carrière dont vous avez besoin. Offert aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 30 crédits dans la discipline visée, le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'un centre de services scolaires ou d'un établissement d'enseignement privé, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Il permet de :

Acquérir des compétences professionnelles pour enseigner le français, les mathématiques, l'univers social ou les sciences et technologies au secondaire.

Obtenir le brevet d'enseignement au secondaire, indispensable pour exercer légalement avec des contrats permanents en milieu scolaire.

Se réaliser pleinement dans le rôle d'enseignant ou d'enseignante au secondaire grâce à une formation équilibrant théorie et pratique.

Compléter une formation spécialisée combinant didactique, psychopédagogie et fondements de l'éducation pour faciliter l'insertion professionnelle dans le milieu de l'enseignement.

Répondre aux multiples exigences du métier d'enseignant en se préparant aux responsabilités pédagogiques, sociales et organisationnelles.

Offrir une opportunité de formation accessible et flexible aux titulaires d'un baccalauréat dans une discipline pertinente, ayant au minimum 30 crédits dans leur concentration.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, c'est-à- dire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- être dans l'une des deux situations suivantes :
  - avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent). Dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul, la moyenne sera calculée sur la portion disciplinaire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée;
  - avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. La personne candidate doit également avoir obtenu une reconnaissance des acquis expérientiels, nécessitant de posséder une expérience (2 ans et plus) valable et pertinente en lien avec la discipline visée à la maîtrise qualifiante.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

NOTES :

- Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent présenter une demande d'admission s'ils ont obtenu, dans le cadre d'une autre formation, 30 crédits disciplinaires liés à la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée.
- Pour les personnes qui souhaitent participer au processus de reconnaissance des acquis expérientiels, un ensemble de preuves sera demandé afin de démontrer la pertinence de leur expérience.

D'autres conditions spécifiques à certaines des concentrations sont également définies :

Enseignement des sciences et technologies au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle dans l'une des disciplines contributoires au champ des sciences et technologies (biologie, biochimie, chimie, physique, physiologie, microbiologie et immunologie, biotechnologie). Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée (différentes ingénieries, sciences biomédicales, pharmacologie, pharmacie, médecine, vétérinaire, biopharmacie). Un test diagnostique des connaissances pourrait être exigé afin d'évaluer le niveau des connaissances disciplinaires des candidats. Exceptionnellement, tout dossier présentant une moyenne supérieure ou égale à 2,8 pourra être considéré pour cette concentration. Pour les personnes admises sur la base de la reconnaissance des acquis expérientiels, une moyenne inférieure à 2,5 pourrait être considérée pour cette concentration.

Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française (linguistique, lettres modernes, études littéraires, littérature comparée et création littéraire). Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée (communication et traduction).

Enseignement des mathématiques au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en mathématiques, en statistiques ou en actuariat. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée (quelques formations en ingénierie). Exceptionnellement, tout dossier présentant une moyenne supérieure ou égale à 2,8 pourra être considéré pour cette concentration. Pour les personnes admises sur la base de la reconnaissance des acquis expérientiels, une moyenne inférieure à 2,5 pourrait être considérée pour cette concentration.

Enseignement de l'univers social au secondaire

- Le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en histoire ou en géographie (anthropologie, sciences politiques et études internationales) pourra toutefois être considérée.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009 et DID1010T
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009 et DID1010T
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009 et DID1010T
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009 et DID1010T
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009 et DID1010T
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009 et DID1010T

Scolarité

- La scolarité minimale est de 5 trimestres pour un étudiant inscrit à plein temps pour le programme de 45 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel pour le programme de 45 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Exigences pour la poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 48 du RPESP, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'art. 19 du RPESP, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La Faculté des sciences de l'éducation accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.

Pour s'inscrire au cours EDU6296 Stage 2 Intervention professionnelle au secondaire, l'étudiant devra avoir réussi le Test de français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.
L'étudiant doit avoir atteint dans sa formation le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer le Stage 2 (EDU6296).

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en histoire
- Baccalauréat en mathématiques
- Baccalauréat en littératures de langue française

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire 2-811-1-6 version 00 (A25)

La maitrise professionnelle comporte 45 crédits.

Cette maîtrise est offerte selon quatre concentrations :

- concentration Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 80C1),

- concentration Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 80C2),

- concentration Enseignement du français au secondaire (segment 80C3),

- concentration Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 80C4).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les concentrations

Le segment comprend 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 01A Tronc commun

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 2000	Oral	1.0
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
ETA 6901	L'enseignant, le système éducatif québécois	3.0
PPA 6201	Gestion de classe et résolution de problèmes	3.0
PPA 6214	Intégrer le numérique à l'enseignement secondaire	3.0
PPA 6400	Différenciation pédagogique et ÉHDAA	3.0

Bloc 01B Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1010T	Français écrit pour futurs enseignants	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6500	Analyse des pratiques enseignantes	3.0
ETA 6160	École et société	3.0
PPA 6236	Apprentissage et enseignement au secondaire	3.0
PPA 6237	Adolescence et soutien à l'apprentissage à l'école	3.0
PPA 6435	Prévention de la violence, promotion du bien-être	3.0
PPA 6550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0

Bloc 01C Formation pratique

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6295	Stage 1 Initiation à l'enseignement au secondaire	4.0
EDU 6296	Stage 2 Intervention professionnelle au secondaire	5.0
PPA 6698	Laboratoire d'enseignement au secondaire	2.0

Segment 80C1 Concentration Enseignement des sc. et technologies au secondaire

La concentration comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 80C1A Didactique des sciences et technologies

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6450	Théories et concepts en sciences et technologies	3.0
DID 6693	Didactique: sciences et intégration des matières	3.0
DID 6867	Didactique des sciences et des technologies	3.0
DID 6868	Labo en didactique des sciences-technologies	3.0
DID 6869	Didactique des sciences et technologies : thèmes	3.0

Segment 80C2 Concentration Enseignement des mathématiques au secondaire

La concentration comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 80C2A Didactique des mathématiques

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1050	Notions mathématiques en enseignement secondaire	3.0
DID 6570	Didactique des maths et rationnels au secondaire	3.0
DID 6571	Didactique de l'algèbre	3.0
DID 6572	Didactique des fonctions et modélisation	3.0
DID 6573	Didactique de la géométrie au secondaire	3.0

Segment 80C3 Concentration Enseignement du français au secondaire

La concentration comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 80C3A Didactique du français langue d'enseignement

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6201	Didactique du français et grammaire	3.0
DID 6211	Didactique de la lecture	3.0
DID 6214	Didactique de l'oral	3.0
DID 6216	Didactique de l'écriture	3.0
DID 6525	Grammaire avancée pour l'enseignement du français	3.0

Segment 80C4 Concentration Enseignement de l'univers social au secondaire

La concentration comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 80C4A Didactique de l'univers social

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6150	Monde contemporain et éducation financière	3.0
DID 6151	Didactique de l'éducation à la citoyenneté	3.0
DID 6152	Didactique de l'histoire	3.0
DID 6153	Didactique de la géographie	3.0
DID 6154	Débats d'histoire et de géographie au secondaire	3.0

2-812-1-3 version 00 (A06)

Maîtrise en éducation, option générale

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

Cette Option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2e cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

Exigences d'admission

> Les admissions dans ce programme sont exceptionnelles et réservées aux étudiants déjà admis dans d'autres programmes de la Faculté des Sciences de l'Éducation.

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Ed., option Générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.E.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option Générale.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en éducation, option Générale
- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Laval
- Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option générale 2-812-1-3 version 00 (A06)

La maîtrise comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.E.S.S. ou au cours de microprogrammes.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 30 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6010	Intégration des apprentissages 1	3.0

Cours	Titre	CR
EDU 6015	Intégration des apprentissages 2	3.0

2-814-1-1 version 03 (A23)

Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

L'objectif général de l'option pédagogie universitaire des sciences de la santé est de permettre l'émergence de leaders et d'agents de changement capables d'assumer : 1) la formation des enseignants à la pédagogie dans le champ des sciences de la santé, 2) l'initiation et la mise en place d'innovations pédagogiques ou de réformes des cursus des études en sciences de la santé, et 3) l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés. À la fin du programme, le participant devrait être en mesure :

- De développer des activités pédagogiques (cours, stages, simulations...) et des pratiques d'évaluation (formative et sommative) en s'appuyant sur des données issues de la recherche en pédagogie pour soutenir le développement de multiples compétences chez les étudiants.
- D'assumer la formation cohérente à la pédagogie des enseignants de sa faculté ou de son école pour en faire, à leur tour, des formateurs à la pédagogie;
- De concevoir, justifier et mettre en œuvre des stratégies efficaces pour la réforme des études en sciences de la santé et leur adaptation continue ainsi que le développement de la faculté ou de l'école, le tout pour répondre aux besoins de la société;
- D'amener ses collègues à adhérer et à participer activement aux démarches de changements pédagogiques de sa faculté ou de son école.

L'approche pédagogique fera surtout appel à des travaux à partir d'études de cas et de problèmes à résoudre. Le format de ce programme a été conçu afin de permettre une formation acquise, en grande partie, à distance. Le travail dirigé engagera les étudiants dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leurs choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent OU avoir réussi un doctorat de premier cycle en médecine (M.D.).

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Conditions particulières d'admissibilité

Dans le cas des candidats titulaires d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) :

- avoir complété deux années de résidence

Dans le cas des candidats détenteurs de toute autre formation appropriée et jugée équivalente : avoir acquis deux années d'expérience professionnelle en pédagogie de la santé

Scolarité

La scolarité minimale à la M. Éd. est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé et qui ont complété les cours du Microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé verront les cours suivis ipso facto reconnus. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Exigences et informations supplémentaires

Les cours obligatoires du bloc 70A doivent être suivis avant l'inscription aux autres cours du programme.

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé 2-814-1-1 version 03 (A23)

L'option pédagogie universitaire des sciences de la santé de la Maîtrise en éducation comporte 45 crédits obligatoires et est offerte selon la modalité avec travail dirigé.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à des travaux dirigés.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Les cours du bloc 70A doivent être suivis avant ceux des autres blocs.

Cours	Titre	CR
MMD 63141	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 1	0.0
MMD 63142	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 2	3.0
PSS 6101	Modèles d'enseignement en santé	3.0

Cours	Titre	CR
PSS 6102	Raisonnement pédagogique en santé	3.0
PSS 6103	Développement des compétences en santé	3.0
PSS 6202	Méthodes actives et réflexivité en santé	3.0

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6315	Recherche en pédagogie des sciences de la santé	3.0
MMD 6316	Questions en pédagogie des sciences de la santé	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0

Cours	Titre	CR
PSS 6201	Implantation d'un projet pédagogique en santé	3.0
PSS 6203	Évaluation d'une innovation pédagogique en santé	3.0

Bloc 70C - Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

Notez que le cours trimestriel EDU6020 est l'équivalent des cours EDU60201 et EDU60202 et que le cours trimestriel MMD6325 est l'équivalent des cours MMD63251 et MMD63252.

Cours	Titre	CR
EDU 60201	TD 1.1 : innovation pédagogique en santé	0.0
EDU 60202	TD 1.2 : innovation pédagogique en santé	6.0
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0

Cours	Titre	CR
MMD 63251	TD 2.1 : innovation pédagogique en santé	0.0
MMD 63252	TD 2.2 : innovation pédagogique en santé	6.0

2-820-1-9 version 00 (A20)

Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

La maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat qui ont un intérêt marqué pour l'éducation, les enfants et qui veulent devenir des professionnels de l'enseignement au préscolaire et au primaire. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui ont une tâche d'enseignement dans une école ou un établissement d'enseignement privé du Québec, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en administration et fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une mise en œuvre des savoirs et des compétences professionnelles au contexte de l'école québécoise et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis les élèves, les parents, les collègues et la communauté.

Le programme mène à une maîtrise en éducation, en éducation préscolaire et en enseignement primaire ainsi qu'à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner.

Exigences d'admission

Veuillez noter que les demandes d'admission en provenance de l'extérieur du Canada ne pourront malheureusement pas être considérées.

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- être dans l'une des deux situations suivantes :
  - avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul;
  - avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,3 ou l'équivalent dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul. La personne candidate doit également avoir obtenu une reconnaissance des acquis expérientiels, nécessitant de posséder une expérience (2 ans et plus) valable et pertinente en lien avec la discipline à la maîtrise qualifiante;
- réussir le cours complémentaire de mise à niveau DID1000T – Notions de mathématiques au primaire. Le cours DID1000T doit être réussi au terme de la première année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature;
- réussir le cours complémentaire DID2000 – Oral. Le cours DID2000 doit être réussi au terme de la deuxième année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature.

NOTES :

- Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.

Pour les personnes qui souhaitent participer au processus de reconnaissance des acquis expérientiels, un ensemble de preuves sera demandé afin de démontrer la pertinence de leur expérience.

Conditions de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 47, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'article 19, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.

Pour s'inscrire au cours EDU6093 Stage 3 Intégration professionnelle, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Lespassations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009 et DID1010T
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009 et DID1010T
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009 et DID1010T
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009 et DID1010T
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009 et DID1010T
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009 et DID1010T

Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Statut

À temps partiel.

Transfert et équivalence

Conformément à l'article 67, section XVII du RPESP.

Informations supplémentaires

Exigences supplémentaires

- Tout candidat sélectionné pourrait être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

Conditions de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 47, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'article 19, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.

Pour s'inscrire au cours EDU6093 Stage 3 Intégration professionnelle, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire 2-820-1-9 version 00 (A20)

Cette maîtrise professionnelle comporte un total de 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont tous obligatoires, dont 11 crédits sont attribués à des stages.

Bloc 70A Formation théorique

Obligatoire - 47 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6301	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse	1.0
DID 6302	Didactique de l'univers social au primaire	3.0
DID 6303	Didactique des arts plastiques au primaire	2.0
DID 6304	Didactique des mathématiques 1	2.0
DID 6305	Didactique des mathématiques 2	2.0
DID 6306	Didactique des mathématiques 3	3.0
DID 6307	Didactique des sciences et technologies au préscolaire et primaire	3.0
DID 6308	Didactique du français 1 : préscolaire et primaire	4.0
DID 6309	Didactique du français 2 : oral, évaluation, L2, HDAA	3.0
EDU 6081	Fondements et pratiques de l'école inclusive	3.0
EDU 6084	Recherches sur les pratiques enseignantes au préscolaire et au primaire	3.0
ETA 6021	Pratiques évaluatives au préscolaire/primaire	2.0
ETA 6022	Instrumentation pour l'évaluation au préscolaire/primaire	2.0
ETA 6901	L'enseignant, le système éducatif québécois	3.0
PPA 6031	Développement de la pratique enseignante	4.0
PPA 6032	Intervention au préscolaire et fondements développementaux	4.0
PPA 6033	Régulation et gestion de classe au préscolaire/primaire	3.0

Bloc 70B Formation pratique

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6082	Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 1	1.0
EDU 6083	Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 2	1.0
EDU 6091	Stage 1 Initiation professionnelle	1.0
EDU 6092	Stage 2 Intervention pédagogique	4.0
EDU 6093	Stage 3 Intégration professionnelle	6.0

2-827-1-3 version 00 (A22)

Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenants et des professionnels de l'éducation, les individus œuvrant ou désirant œuvrer dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face. Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.

Dans ce programme de maîtrise de 45 crédits, il est question des enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en œuvre des interventions auprès des apprenant.es, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différent.es acteurs et actrices du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation.

Ce programme vise à développer ou à consolider le raisonnement et l'autonomie professionnels des étudiants. Plus spécifiquement, il leur permet de faire des choix professionnels éclairés et de les expliquer, de mieux identifier et documenter les problématiques professionnelles qui les concernent et d'y trouver des solutions et de collaborer harmonieusement avec les différents acteurs du milieu de l'éducation.

Tous les professionnels œuvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme. Celui-ci n'est pas qualifiant et ne mène pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement, mais il contribue à la formation que les étudiants auront suivie initialement et leur permettra de développer ou de consolider des compétences recherchées.

Note : La M. Éd. en pratiques et enjeux éducatifs actuels n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^{e} cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Attestation de résultat d'un test de français

Scolarité

La scolarité minimale à la Maîtrise en éducation est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans).

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels 2-827-1-3 version 00 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introduction aux enjeux éducatifs

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
EDU 6585	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives	3.0
ETA 6536	Enjeux socioculturels et éducatifs en évaluation	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0

Bloc 70B Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0

Bloc 70C Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

Cours	Titre	CR
EDU 6709	Essai de maîtrise	9.0
EDU 67091	Essai de maîtrise 1	0.0

Cours	Titre	CR
EDU 67092	Essai de maîtrise 2	0.0
EDU 67093	Essai de maîtrise 3	9.0

Bloc 70D Approfondissement

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6205	Didactique et littérature de jeunesse	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
DID 6741	Évaluation en didactique des mathématiques	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
ETA 6810	Encadrement juridique de l'éducation	3.0
PPA 6211	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant	3.0
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0

2-832-1-1 version 00 (A25)

Maîtrise en éducation, option enseignement supérieur

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

La Maîtrise en éducation, option enseignement supérieur comprend des cours et des stages. Elle vise à former des spécialistes du domaine capables :

- D'analyser et d'intervenir sur un large éventail de situations organisationnelles, éducatives et sociales en se basant sur une compréhension large des enjeux, des défis, des structures et des contextes de l'enseignement supérieur ;
- D'adopter et de promouvoir une vision intégrée de leur pratique professionnelle, de leur milieu de travail et de l'enseignement supérieur qui soit fondée sur la recherche ;
- D'agir comme agent de changement en collaboration avec les autres professionnels de l'enseignement supérieur, les parties prenantes et les décideurs dans une perspective interprofessionnelle et interdisciplinaire;
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel continu.

La concentration en enseignement vise, en outre, à former des spécialistes capables :

- De concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage favorisant l'engagement des apprenants en cohérence avec des principes pédagogiques et didactiques éprouvés;
- D'adopter une approche de gestion de classe cohérente avec ses propres conceptions et les résultats de la recherche;
- De poser un regard critique sur le curriculum, d'envisager des améliorations au regard des enjeux de formation et de porter la mise en action de ces améliorations auprès de diverses parties prenantes de leur établissement ou de leur milieu;
- De développer leur compétence numérique ainsi que celle des apprenants.

La concentration en administration vise, en outre, à former des spécialistes capables:

- De développer une compréhension systémique des grandes fonctions, rôles et compétences applicables à l'administration et à la gestion de l'enseignement supérieur, et de situer leur rôle au sein de ces ensembles;
- D'adopter une pratique professionnelle fondée sur les principes fondamentaux de l'administration, sur la recherche et sur la participation à des réseaux de professionnels de l'administration de l'enseignement supérieur;
- D'ébaucher une vision personnelle du leadership en enseignement supérieur, d'envisager leur exercice sous différentes formes et d'appuyer ces éléments sur la recherche scientifique et professionnelle;
- De contribuer à l'amélioration continue de leur organisation notamment par l'élaboration, l'opérationnalisation et l'évaluation d'orientations stratégiques et de pratiques organisationnelles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en éducation, option enseignement supérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement supérieur, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans).

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Les étudiants ayant complété le microprogramme de 2e cycle en enseignement supérieur (2-832-6-2) et qui s'inscrivent à la Maîtrise en éducation, option enseignement supérieur peuvent se voir reconnaître jusqu'à 15 crédits de ce microprogramme. De même, les étudiants ayant terminé le D.E.S.S. en enseignement supérieur (2-832-1-2) à l'Université de Montréal et qui s'inscrivent à la Maîtrise en éducation, option enseignement supérieur peuvent se voir reconnaître jusqu'à 30 crédits de leur D.E.S.S.

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option enseignement supérieur 2-832-1-1 version 00 (A25)

L'option enseignement supérieur de la Maitrise en éducation comporte 45 crédits.

Elle se compose d'un tronc commun (segment 01) et de deux concentrations :

- concentration enseignement

- concentration administration

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 12 crédits, obligatoires, 18 crédits à option et jusqu'à 3 crédits au choix.

Bloc 01A Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0

Bloc 01B Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

Cours	Titre	CR
EDU 6709	Essai de maîtrise	9.0
EDU 67091	Essai de maîtrise 1	0.0
EDU 67092	Essai de maîtrise 2	0.0
EDU 67093	Essai de maîtrise 3	9.0

Bloc 01C Fondements et interprofessionnalité

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6400	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6401	Leadership et milieux professionnels au supérieur	3.0

Bloc 01D Secteurs collégial et universitaire

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0
PLU 6038	Enseigner à l'université aujourd'hui	3.0

Bloc 01E Spécialisation

Option - 6 crédits

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6611	Séminaire thématique en enseignement supérieur	3.0
ETA 6045	Évaluation en enseignement supérieur	3.0
ETA 6402	Internationalisation de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6543	Exploitation des données et prise de décision	3.0
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC	3.0
PPA 6227	Question spécifique en psychopédagogie	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0

Segment 70C1 Concentration Enseignement

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 9 à 12 crédits à option.

Bloc 70C1A Pédagogie de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0

Bloc 70C1B Didactique en enseignement supérieur

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6646	Didactique de la littératie en sciences humaines	3.0
DID 6696	Didactique : mathématique et sciences au supérieur	3.0

Bloc 70C1C Dimensions de l'enseignement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6151	Didactique de l'éducation à la citoyenneté	3.0
DID 6152	Didactique de l'histoire	3.0
DID 6216	Didactique de l'écriture	3.0
DID 6525	Grammaire avancée pour l'enseignement du français	3.0
DID 6571	Didactique de l'algèbre	3.0
DID 6754	Didactique des mathématiques et TIC	3.0
DID 6867	Didactique des sciences et des technologies	3.0
DID 6869	Didactique des sciences et technologies : thèmes	3.0
PPA 6008	Résolution de problèmes en contexte éducationnel	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6445	Raisonnement pédagogique de l'enseignant	3.0
PPA 6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte	3.0
PPA 6617	Gestion de classe en enseignement supérieur	3.0
PPA 6674	Formation à distance : conception et encadrement	3.0
PPA 6675	Scénarios de pédagogies actives	3.0

Bloc 70C1D Stage

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6646	Stage en enseignement collégial	3.0
EDU 6647	Stage en enseignement universitaire	3.0
EDU 6656	Internat d'expérience pédagogique	3.0

Segment 70C2 Concentration administration

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 à 9 crédits à option.

Bloc 70C2A Administration de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6954	Administration des collèges et des universités	3.0

Bloc 70C2B Dimensions institutionnelles et politiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation	3.0
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6807	Communications et relations interpersonnelles	3.0
ETA 6808	Stress, santé mentale et gestion en éducation	3.0
ETA 6917	Étude comparée en administration de l'éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 6940	Gestion du changement et intervention	3.0

Bloc 70C2C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6968	Stage : administration de l'enseignement supérieur	3.0

2-855-1-3 version 03 (A22)

Maîtrise en éducation, option orthopédagogie

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Objectifs

La maîtrise en éducation, option orthopédagogie, vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.

La formation de 45 crédits en orthopédagogie permettra aux personnes initialement diplômées en enseignement d'affiner et de consolider le développement de leurs compétences en enseignement en plus de développer de nouvelles compétences spécifiques à la formation professionnelle de 2e cycle en éducation.

Note : La maitrise en éducation, option orthopédagogie n'est pas une formation qualifiante en orthopédagogie et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits de 1er cycle. Ces cours sont offerts le jour seulement.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Exigences et/ou informations supplémentaires

Pour le candidat qui ne possède pas de baccalauréat en enseignement du Québec, la Faculté pourrait exiger les documents suivants :

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

Documents additionnels à fournir

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

Scolarité

La scolarité minimale à la M. Éd. est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours, à l'exception des cours préparatoires et complémentaires, sont offerts le soir ou la fin de semaine.

Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est réputé inscrit à temps partiel.

Spécificité

La mobilité étudiante est permise dans le programme de Maîtrise en éducation, option orthopédagogie.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Montréal
- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire - Campus Laval
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - Campus Montréal
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - Campus Laval
- DESS en orthopédagogie

Structure du programme

Maîtrise en éducation, option orthopédagogie 2-855-1-3 version 03 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
PPA 6416	Étude des difficultés à apprendre	3.0
PPA 6433	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention	3.0

Bloc 70B Application et développement en orthopédagogie

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

Cours	Titre	CR
EDU 6014A	Développement professionnel de l'orthopédagogue 1	3.0
EDU 6014B	Développement professionnel de l'orthopédagogue 2	3.0
EDU 6014C	Développement professionnel de l'orthopédagogue 3	3.0
EDU 6709	Essai de maîtrise	9.0
EDU 67091	Essai de maîtrise 1	0.0
EDU 67092	Essai de maîtrise 2	0.0
EDU 67093	Essai de maîtrise 3	9.0

Bloc 70C Dimensions psychopédagogiques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6301	Enseignement et TSA	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6403	Question spécifique en orthopédagogie	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6415	Soutien à l'apprentissage à l'école	3.0
PPA 6419	Problèmes de comportement à l'école	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6429	Enseignement et incapacités intellectuelles	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6431	Apprendre en lisant et soutien aux élèves	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0
PPA 6434	Éducation et douance	3.0
PPA 6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte	3.0
PPA 6673	Pédagogie inclusive et ressources numériques	3.0

Bloc 70D Dimensions orthodidactiques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6218	Lecture et résolution de problèmes mathématiques	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6485	Handicaps sensoriels et apprentissage	3.0
DID 6741	Évaluation en didactique des mathématiques	3.0
DID 6745	Jeux et résolution de problèmes mathématiques	3.0

Bloc 70E Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6410	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage	3.0
EDU 6609	Recherche en éducation et lecture scientifique	3.0
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0

Bloc 70F Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9). L'approbation du responsable de programme est requise.

Cours	Titre	CR
DID 6080	Didactique et intégration des matières	3.0
EDU 6585	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives	3.0

2-812-1-0 version 01 (A25)

Maîtrise en sciences de l'éducation

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

D'une manière générale, le programme de maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) a pour objectif de former les étudiants à la recherche. À cet égard, ce programme constitue la voie normale d'accès au doctorat. Plus spécifiquement, il vise à former des chercheurs dans différents champs, domaines ou expertises en lien avec les sciences de l'éducation, notamment : l'administration, l'andragogie, la didactique des différentes matières scolaires (arts, français, langues secondes et étrangères, mathématiques, sciences, sciences humaines), l'enseignement et l'apprentissage, l'enseignement supérieur, les fondements de l'éducation, la mesure et l'évaluation en éducation, l'intervention éducative, l'orthopédagogie, la psychopédagogie, etc.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise en sciences de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Questionnaire d'information et de motivation

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

Statut

- Temps plein ou demi-temps

Connaissances préalables requises

- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise écrite (capacité de lecture).

Structure du programme

Maîtrise en sciences de l'éducation 2-812-1-0 version 01 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits, répartis de la façon suivante : un tronc commun (segment 01) et trois concentrations (segments 70, 71 et 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 18 crédits répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6006	Épistémologie et recherche	3.0
EDU 6600	Séminaire de recherche	3.0
EDU 6715	Recherche et analyse quantitative	3.0
EDU 6716	Recherche et analyse qualitative	3.0

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6010	Programme de lectures individuelles	3.0
DID 6040	Internat de recherche : éducation	3.0
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
DID 6232	Didactique des langues : thèmes spécifiques	3.0
DID 6233	Didactique des L2 : enseignement intégré	3.0
DID 6280	Didactique du français : thèmes spécifiques	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6696	Didactique : mathématique et sciences au supérieur	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
DID 6909	Écriture scientifique et professionnelle	3.0
EDU 6000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
EDU 6410	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage	3.0
EDU 6751	Stage de recherche 1	3.0
ETA 6010	Programme de lectures individuelles	3.0
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation	3.0
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6145	Sociologie des groupes professionnels en éducation	3.0
ETA 6400	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6401	Leadership et milieux professionnels au supérieur	3.0
ETA 6402	Internationalisation de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6536	Enjeux socioculturels et éducatifs en évaluation	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
ETA 6810	Encadrement juridique de l'éducation	3.0
ETA 6917	Étude comparée en administration de l'éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 6997	Séminaire thématique en administration 1	3.0
PPA 6010	Programme de lecture	3.0
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie	3.0
PPA 6227	Question spécifique en psychopédagogie	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6403	Question spécifique en orthopédagogie	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0
PPA 6445	Raisonnement pédagogique de l'enseignant	3.0

Segment 70 Didactique

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6491	Devis de recherche	12.0

Cours	Titre	CR
DID 6495	Mémoire	15.0

Segment 71 Administration et fondements de l'éducation

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6491	Devis de recherche	12.0

Cours	Titre	CR
ETA 6495	Mémoire	15.0

Segment 72 Psychopédagogie et andragogie

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 6491	Devis de recherche	12.0

Cours	Titre	CR
PPA 6495	Mémoire	15.0

2-814-1-0 version 02 (A23)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

L'option pédagogie universitaire des sciences de la santé vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en sciences médicales, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Scolarité

La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Transfert et équivalence

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé et qui ont complété les cours du Microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé pourront faire reconnaître entre 9 et 12 crédits. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Structure du programme

Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé 2-814-1-0 version 02 (A23)

L'option pédagogie universitaire des sciences de la santé de la Maîtrise en sciences de l'éducation comporte 45 crédits et est offerte selon la modalité avec mémoire.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6600	Séminaire de recherche	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 63141	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 1	0.0
MMD 63142	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 2	3.0
PSS 6101	Modèles d'enseignement en santé	3.0

Cours	Titre	CR
PSS 6102	Raisonnement pédagogique en santé	3.0
PSS 6103	Développement des compétences en santé	3.0
PSS 6202	Méthodes actives et réflexivité en santé	3.0

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6715	Recherche et analyse quantitative	3.0
EDU 6716	Recherche et analyse qualitative	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MMD 6101	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)	3.0

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire – 27 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 6095	Mémoire	15.0

Cours	Titre	CR
EDU 6660	Recherche	12.0

3-801-1-1 version 01 (H20)

Doctorat en administration de l'éducation

Doctorat en éducation (D. Éd.)

Objectifs

L'objectif général du programme proposé est de rendre des cadres et des hauts cadres des institutions et des systèmes d'éducation aptes d'une part, à rendre explicites les savoirs mis en oeuvre dans les pratiques et à les examiner avec une distance critique; et, d'autre part, à contribuer au développement des connaissances et des pratiques professionnelles reconnues par les pairs et validées par des méthodes de recherche admises dans la discipline, participant ainsi au développement de leur professionnalité et à l'accroissement de celle de leurs collaborateurs.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible au programme doctorat en administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (chapitre II- section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département. Dans ce cas, le comité d'admission évaluera s'il est nécessaire que l'étudiant suive une formation préparatoire ou complémentaire et en déterminera la teneur;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Documents additionnels à fournir

- Un texte clair et précis d'au plus 2 000 mots présentant le contexte et la problématique du sujet de recherche qu'il propose.

Scolarité

La scolarité minimale est de 10 trimestres : 2 trimestres à plein temps et 8 trimestres à demi temps. L'inscription est à plein temps lors des deux premiers trimestres d'été. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Statut

À l'exception des trimestres d'été des deux premières années de la scolarité pendant lesquels les étudiants doivent s'inscrire à plein temps, le programme de doctorat en administration de l'éducation (D.Ed.) n'admet qu'un seul statut d'étudiant, le demi temps, les activités du programme supposant que les étudiants maintiennent leur emploi.

Directeur d'essai doctoral

L'essai doctoral se réalise sous la supervision d'un professeur. Le directeur d'essai doctoral doit être attribué à l'étudiant normalement à la fin du premier trimestre (résidence 1) et au plus tard à la fin de la première année.
Le directeur d'essai doctoral peut s'adjoindre un collègue ou un expert du milieu pour conseiller l'étudiant dans sa démarche.

Structure du programme

Doctorat en administration de l'éducation 3-801-1-1 version 01 (H20)

Le doctorat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D. Ed. sont tous obligatoires, dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral.

Bloc 70A Savoirs fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 7901	Modélisation des pratiques professionnelles 1 en admin. de l'éducation	3.0
ETA 7902	Modélisation des pratiques professionnelles 2 en admin. de l'éducation	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 7905	Leadership et activité professionnelle en éducation	3.0
ETA 7916	Paradigme professionnel et épistémologie en éducation	3.0

Bloc 70B Essai d'habilitation

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 7910	Lectures individuelles en admin. de l'éducation	3.0
ETA 79171	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 1	0.0
ETA 79172	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 2	0.0

Cours	Titre	CR
ETA 79173	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 3	12.0
ETA 7918	Symposium de revue par les pairs	3.0

Bloc 70C Essai doctoral

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 7900	Examen général de doctorat	0.0
ETA 7913	Essai doctoral	36.0
ETA 7919	Séminaire d'élaboration du projet d'essai doctoral	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 79211	Séminaire d'essai doctoral 1	0.0
ETA 79212	Séminaire d'essai doctoral 2	3.0
ETA 7925	Projet d'essai doctoral	18.0

3-812-1-0 version 01 (A25)

Doctorat en sciences de l'éducation

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le Ph.D. en sciences de l'éducation est un programme de formation à la recherche. Plus spécifiquement, ce programme vise à former des chercheurs dans différents champs, domaines ou expertises en lien avec les sciences de l'éducation, notamment : l'administration, l'andragogie, la didactique des différentes matières scolaires (arts, français, langues secondes et étrangères, mathématiques, sciences, sciences humaines), l'enseignement et l'apprentissage, l'enseignement supérieur, les fondements de l'éducation, la mesure et l'évaluation en éducation, l'intervention éducative, l'orthopédagogie, la psychopédagogie, etc.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au programme de Doctorat en sciences de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation de l'autorité compétente
- être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation de l'autorité compétente, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat, dans des cas exceptionnels
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir

- Questionnaire d'information et de motivation

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

Statut

- Temps plein ou demi-temps

Connaissances préalables requises

- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise écrite (capacité de lecture).

Structure du programme

Doctorat en sciences de l'éducation 3-812-1-0 version 01 (A25)

Le doctorat comporte 90 crédits, répartis de la façon suivante : un tronc commun (segment 01) et trois concentrations (segments 70, 71 et 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits, répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 77011	Séminaire de doctorat 1	0.0
EDU 77012	Séminaire de doctorat 1	3.0

Cours	Titre	CR
EDU 77021	Séminaire de doctorat 2	0.0
EDU 77022	Séminaire de doctorat 2	3.0

Bloc 01B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 7715	Recherche et analyse quantitative avancée	3.0

Cours	Titre	CR
EDU 7716	Recherche et analyse qualitative avancée	3.0

Bloc 01C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 6040	Internat de recherche : éducation	3.0
DID 6208	Littérature et difficultés d'apprentissage	3.0
DID 6225	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue	3.0
DID 6226	Évaluation en didactique du français	3.0
DID 6231	Didactique des L2 : théories et approches	3.0
DID 6232	Didactique des langues : thèmes spécifiques	3.0
DID 6233	Didactique des L2 : enseignement intégré	3.0
DID 6280	Didactique du français : thèmes spécifiques	3.0
DID 6484	Difficultés d'apprentissage du français	3.0
DID 6696	Didactique : mathématique et sciences au supérieur	3.0
DID 6740	Difficultés d'apprentissage des mathématiques	3.0
DID 6909	Écriture scientifique et professionnelle	3.0
DID 7020	Programme de lectures individuelles	3.0
EDU 6410	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage	3.0
EDU 7000	Questions spécifiques en sciences de l'éducation	3.0
EDU 7001	Enjeux actuels en sciences de l'éducation	3.0
EDU 7751	Stage de recherche 1	3.0
EDU 7752	Stage de recherche 2	3.0
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation	3.0
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation	3.0
ETA 6145	Sociologie des groupes professionnels en éducation	3.0
ETA 6400	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6401	Leadership et milieux professionnels au supérieur	3.0
ETA 6402	Internationalisation de l'enseignement supérieur	3.0
ETA 6536	Enjeux socioculturels et éducatifs en évaluation	3.0
ETA 6809	École et réduction des inégalités	3.0
ETA 6810	Encadrement juridique de l'éducation	3.0
ETA 6917	Étude comparée en administration de l'éducation	3.0
ETA 6937	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique	3.0
ETA 6997	Séminaire thématique en administration 1	3.0
ETA 7910	Lectures individuelles en admin. de l'éducation	3.0
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie	3.0
PPA 6227	Question spécifique en psychopédagogie	3.0
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques	3.0
PPA 6274	Santé mentale et difficultés scolaires	3.0
PPA 6276	Gestion de classe et inclusion	3.0
PPA 6278	Parentalité, coéducation et réussite scolaire	3.0
PPA 6304	Modèles de service à l'école	3.0
PPA 6403	Question spécifique en orthopédagogie	3.0
PPA 6413	École et prévention de l'inadaptation	3.0
PPA 6428	EHDAA : collaboration école-famille	3.0
PPA 6430	Différenciation pédagogique	3.0
PPA 6432	Problème de violence en milieu scolaire	3.0
PPA 6445	Raisonnement pédagogique de l'enseignant	3.0
PPA 7210	Lectures individuelles en psychopédagogie	3.0
PPA 7610	Lectures individuelles en andragogie	3.0

Segment 70 Didactique

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 7491	Devis de recherche	33.0
DID 7495	Thèse	45.0
EDU 7490	Examen général de doctorat	0.0

Segment 71 Administration et fondements de l'éducation

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 7490	Examen général de doctorat	0.0
ETA 7491	Devis de recherche	33.0
ETA 7495	Thèse	45.0

Segment 72 Psychopédagogie et andragogie

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 78 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 7490	Examen général de doctorat	0.0
PPA 7491	Devis de recherche	33.0
PPA 7495	Thèse	45.0

3-850-1-0 version 00 (H18)

Doctorat en sciences de l'éducation, option mesure et évaluation en éducation

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif premier de l'Option est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des programmes et des établissements.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :
-satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
-être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
-dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
-avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
-faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
-accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
-Lettre d'intention ou de motivation
-Curriculum vitae
-Plan de financement des études ou profil financier
-Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Université de Montréal

Structure de programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Des cours complémentaires (9 crédits ou moins) ou préparatoires (10 crédits et plus)

peuvent être exigés en fonction du projet et des études antérieures de l'étudiant. Aux cours mentionnés ci-dessous peut, le cas échéant, s'ajouter tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation (sigle ETA).

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6507 Investigation et anal. des prat. prof., 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7500) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

Cours	Titre	CR
ETA 70001	Séminaire de recherche 1	0.0

Cours	Titre	CR
ETA 70002	Séminaire de recherche 2	6.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

Cours	Titre	CR
PLU 6035	Enseigner au collégial aujourd'hui	3.0

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 7591	Projet de recherche	30.0

Cours	Titre	CR
ETA 7595	Thèse	45.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté des sciences infirmières

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

2-630-1-1 Maîtrise en sciences infirmières FSI-4
2-630-1-2 D.E.S.S. en sciences infirmières FSI-11
2-630-1-4 Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée FSI-13
2-630-2-4 Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée FSI-18
2-630-6-1 Microprogramme de 2e cycle en prévention et contrôle des infections FSI-23
2-630-6-2 Microprogramme de 2e cycle en soins palliatifs et de fin de vie FSI-24
2-630-6-3 Microprogramme de 2e cycle en leadership et gestion des services infirmiers FSI-26
2-630-6-4 Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières FSI-28
3-630-1-0 Doctorat en sciences infirmières FSI-30
3-630-1-2 Diplôme d'études prof. approfondies en soins palliatifs et de fin de vie FSI-34

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Information à jour le 27 août 2025

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel(le)s compétent(e)s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
info@scinf.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle :
Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron

Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat :
Mélanie Lavoie-Tremblay

Secrétaire de faculté et affaires professorales :
Chantal Cara

2-630-1-1 version 12 (A20)

Maîtrise en sciences infirmières

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.) prépare des infirmières et infirmiers à exercer une pratique avancée. Il forme des professionnels qui assumeront un rôle-clé dans l'amélioration continue de la santé des Personnes, dans l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, et dans la formation en sciences infirmières. Le programme permet l'apprentissage de concepts, de théories, de méthodes de recherche et d'autres modes de développement de savoir issus particulièrement de la discipline afin d'appuyer une pratique infirmière avancée sur des résultats probants.

Ce programme de M. Sc. en sciences infirmières se décline en six options:

- Pratique avancée : expertise clinique

- Pratique avancée : formation infirmière

- Pratique avancée : gestion de proximité

- Pratique avancée : expertise clinique et intervention

- Pratique avancée : formation infirmière et intervention

- Pratique avancée : gestion de proximité et intervention

Ainsi, ce programme prépare, d'une part, à l'exercice d'une pratique infirmière avancée qui est centrée sur l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, en lien avec le mandat de la direction des soins infirmiers et celui du CII (LSSSS, articles 207-208 et 2019-220). Cette pratique avancée a des retombées sur la santé des Personnes, la qualité des activités infirmières et la transformation du système de santé. Il concerne :

a) la pratique directe et de soutien clinique dans divers domaines de soins : rôle d'expertise clinique en sciences infirmières;

b) la pratique de gestion des soins infirmiers de proximité : rôle de gestion clinique en sciences infirmières;

c) la pratique de formation et de développement des compétences infirmières : rôle de formation en sciences infirmières.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais. La plupart des lectures scientifiques en sciences infirmières sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Copie du permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec valide pour l'année en cours (ce n'est pas nécessaire pour les étudiants internationaux)
- Formulaire de demande d'admission de la FSI
- Un plan de financement des études pour les candidats internationaux
- Curriculum Vitae

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi temps.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval
- Microprogramme de 2^{e} cycle en développement des pratiques infirmières

Structure du programme

Maîtrise en sciences infirmières 2-630-1-1 version 12 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire (mémoire de recherche à 24 crédits ou mémoire avec practicum à 18 crédits), selon les six options suivantes:

- Option pratique avancée : expertise clinique (Segment 80)

- Option pratique avancée : formation infirmière (Segment 81)

- Option pratique avancée : gestion de proximité (Segment 82)

- Option pratique avancée : expertise clinique et intervention (Segment 83)

- Option pratique avancée : formation infirmière et intervention (Segment 84)

- Option pratique avancée : gestion de proximité et intervention (Segment 85)

Mémoire de recherche (24 crédits): pour une formation plus poussée à la recherche dans un domaine de la pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

Mémoire avec practicum (18 crédits): pour une formation à la recherche et à l'exercice d'un rôle de pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 80A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6186	Évaluation avancée en situation complexe de santé	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 80B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6172	Approches qualitatives et professions de la santé	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 6020	Approches quantitatives et professions de la santé	3.0

Bloc 80C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 80E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6220	Mémoire	24.0
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0

Segment 81 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 81B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6172	Approches qualitatives et professions de la santé	3.0
SPU 6020	Approches quantitatives et professions de la santé	3.0

Bloc 81C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0
SOI 6192	Analyse de situations de formation infirmière	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 81E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6220	Mémoire	24.0
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0

Segment 82 Propre à l'option Pratique avancée: gestion de proximité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 82B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6172	Approches qualitatives et professions de la santé	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 6020	Approches quantitatives et professions de la santé	3.0

Bloc 82C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 82E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6220	Mémoire	24.0
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0

Cours	Titre	CR
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0

Segment 83 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 83A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6186	Évaluation avancée en situation complexe de santé	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 83B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 83D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0
SOI 6288	Practicum : développement de l'expertise clinique	3.0
SOI 6289	Practicum : Apprentissage du rôle avancé	3.0
SOI 6290	Mémoire	18.0

Segment 84 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 84A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 84B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6065	Évaluation et compétences	3.0
PPA 6075	Apprentissage en enseignement supérieur	3.0
PPA 6228	Psychopédagogie et développement de compétences	3.0
SOI 6192	Analyse de situations de formation infirmière	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 84D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0
SOI 6288	Practicum : développement de l'expertise clinique	3.0
SOI 6289	Practicum : Apprentissage du rôle avancé	3.0
SOI 6290	Mémoire	18.0

Segment 85 Propre à l'option Pratique avancée: gestion proximité et intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 85A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 85B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 85D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6243	Séminaire de projet d'études	1.0
SOI 6244	Séminaire : Conceptualisation de la problématique	1.0
SOI 6251	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche	1.0
SOI 6288	Practicum : développement de l'expertise clinique	3.0
SOI 6289	Practicum : Apprentissage du rôle avancé	3.0
SOI 6290	Mémoire	18.0

2-630-1-2 version 02 (A18)

D.E.S.S. en sciences infirmières

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Sans objet

Règlements des études – dispositions propres au programme

Sans objet

Structure de programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Parmi les cours, sigle SOI, de la M. Sc. en sciences infirmières, sur approbation de la direction du programme d'études.

Cours	Titre	CR

Bloc C

Choix - Maximum 12 crédits.

Tout cours de 2e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Structure de programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits en sciences infirmières et 6 crédits en épidémiologie).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6023	Épidémiologie des infections	3.0
MSO 6150	Investigation d'éclosions	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6216	Environnement et prévention des infections	3.0

2-630-1-4 version 04 (A23)

Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

L'option pratique infirmière spécialisée du programme de Maîtrise en sciences infirmières vise à former des infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

Les IPS exercent des activités infirmières spécialisées de manière autonome, en collaboration avec d'autres professionnels de la santé. Huit activités cliniques reposant sur des connaissances scientifiques et un raisonnement rigoureux assurent l'accessibilité de la population à des services de santé de qualité en temps opportun. Ces activités infirmières spécialisées incluent le diagnostic de maladies, la prescription d'examens diagnostiques, l'usage de techniques diagnostiques ou de traitements médicaux invasifs ou présentant des risques de préjudice, la détermination de traitements médicaux, la prescription de médicaments, d'autres substances et de traitements médicaux, et le suivi de grossesse.

L'évaluation clinique avancée de la santé, l'éducation pour la santé, l'intégration de résultats probants dans sa pratique clinique et partenariale, ainsi qu'une pratique exemplaire de collaboration dans le respect de la diversité et de principes d'équité et de justice constituent les fondements des compétences et de l'identité professionnelle des IPS formées à l'Université de Montréal.

La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille dans différents milieux de soins, auprès de populations diversifiées. Sa pratique infirmière universitaire sera fondée sur des savoirs scientifiques et disciplinaires, en réponse à des besoins complexes dans un des domaines de spécialité suivants : soins aux adultes, soins de 1re ligne, soins en santé mentale. Tout en assurant l'accessibilité à des soins et des services de qualité, l'IPS fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au développement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière, au cours des 5 dernières années. Cette expérience clinique comptera minimalement 1680 heures en lien avec l'option choisie :
  - Soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, et autres milieux où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1re ligne)
  - Soins aux adultes : Centre hospitalier, clinique spécialisée adultes, urgence
  - Santé mentale : première, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique).
- démontrer une expérience auprès d'une clientèle adulte pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont
plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

et

Exigences et informations supplémentaires

- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides.
- Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.
- Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles

Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée, soit :

- la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (45 crédits);
- le Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (30 crédits)

Extraits du Règlement pédagogique des cycles supérieurs, interprétation et application dans le contexte de ce programme

Art. 18. Inscription et restriction à l'inscription
Chaque trimestre, la personne étudiante s'inscrit aux cours en suivant son cheminement d'études. Le terme « cours » inclut également les stages cliniques siglés (voir l'article 1.5 du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales).

En cas d'annulation ou d'abandon d'un cours offert sous forme de stage, la personne étudiante doit se désinscrire des cours concomitants. En cas d'échec à un cours offert sous forme de stage, le doyen ou la doyenne ou l'autorité compétente peut exceptionnellement autoriser la personne étudiante à poursuivre le ou les cours du Bloc 70A de la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Sans cette autorisation exceptionnelle, l'inscription aux cours est annulée.

Articles 19, 20, 21, 22. Annulation d'inscription et abandon d'un cours
Pour les cours dont l'horaire est atypique, la demande d'annulation du cours doit être présentée par formulaire électronique approprié (DÉEU) avant que 13 % du cours ne soit achevé. Pour l'abandon
d'un cours, la personne étudiante doit soumettre sa demande motivée par formulaire électronique (DÉEU) avant que 60 % du cours ne soit achevé.

Art. 25C. Évaluation sous forme d'observation
Certains cours (incluant les stages) comportent des évaluations réalisées sous forme d'observation pouvant porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de la personne étudiante en fonction du niveau de compétences

cliniques attendu.

Si des enjeux de sécurité sont observés durant un stage (i.e. danger pour la personne étudiante ou autrui, faute grave, impossibilité de corriger les difficultés avant la fin du stage malgré des mesures d'appui en conformité avec le guide de stage) un échec peut être attribué avant l'évaluation finale du stage.

Art 35. Seconde évaluation
La personne étudiante n'a pas droit de reprise lors d'une période de probation.

Art. 39. Progression sous probation
Les situations suivantes peuvent conduire à une mise sous probation:

- Moyenne cumulative inférieure à 2.7 après deux trimestres d'inscription au programme;
- Si, avant une seconde évaluation, la personne étudiante a déjà cumulé un échec à un cours;
- Manquement grave au code de civilité de la Faculté des sciences infirmières.

Le doyen, la doyenne ou son représentant peut imposer à une personne en probation la reprise d'un ou de plusieurs cours déjà réussis ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée et pouvant permettre à la personne étudiante de satisfaire adéquatement aux exigences du programme d'études.

Art. 51. Fin de candidature
La candidature prend fin et la personne étudiante est exclue du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Si, à la fin de la période de probation, la personne étudiante ne satisfait pas aux exigences de la probation;
- Si échec au sigle SOM 6419-Stage IPS niveau compétent.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire de demande d'admission à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Formulaire d'attestation des heures travaillées en tant qu'infirmier, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0 et fournie par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- Deux Formulaires de recommandation, dont un d'un supérieur immédiat. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer les capacités des personnes candidates à devenir IPS, par exemple d'anciens professeurs ou des supérieurs
- preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

Entrevues

Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier

Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et diplôme complémentaire) est de six trimestres à plein temps sur une base de trois trimestres par année

Dans ce programme, la personne étudiante est inscrite en statut « rédaction (RDC) » après l'équivalent de trois trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps ou l'équivalent, selon sa trajectoire.

Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi-temps. Le statut à temps partiel n'est pas permis.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières

Structure du programme

Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée 2-630-1-4 version 04 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits.

L'option pratique infirmière spécialisée est offerte selon la modalité avec stage.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option pratique infirmière spécialisée

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 19 crédits attribués à des stages, et 8 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Selon la trajectoire établie, certains cours du Bloc 70A doivent être suivis de façon concomitante aux stages.

Cours	Titre	CR
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6202	Éthique de la santé et pratique infirmière	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0
SOI 62481	Intégration des connaissances 1	0.0
SOI 62482	Intégration des connaissances 2	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 6249	Intégration et interdisciplinarité	1.0
SOI 6264	Éducation pour la santé et pratique avancée	3.0
SOI 64151	Discussion clinique 1	0.0
SOI 64152	Discussion clinique 2	3.0

Bloc 70B Évaluation

Option - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 61661	Évaluation clinique en santé mentale 1	0.0
SOI 61662	Évaluation clinique en santé mentale 2	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 65071	Évaluation clinique et partenariat 1	0.0
SOI 65072	Évaluation clinique et partenariat 2	5.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6110	Soulagement des symptômes en fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6034	Santé numérique et pratiques innovantes	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0
SVS 6442	Enjeux et pratiques en itinérance	3.0
SVS 6473	Violence conjugale et intervention	3.0

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 19 crédits.

Pour s'inscrire au Bloc 70D, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2.7. Les cours du Bloc 70D sont évalués par la mention succès ou échec et ils ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6418	Stage IPS niveau débutant	4.0
SOM 6419	Stage IPS niveau compétent	15.0

2-630-2-4 version 00 (A23)

Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée

Diplôme complémentaire de 2e cycle

Objectifs

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de maîtrise en sciences infirmières option pratique infirmière spécialisée, dans le but d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans l'exercice des activités de l'infirmière praticienne spécialisée selon l'option choisie : soins aux adultes, soins de première ligne ou soins en santé mentale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée, le candidat doit :

- être admis à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière au cours de 5 dernières années, dont 1680 heures en ligne avec l'option choisie :
  - soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, et où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1re ligne);
  - soins aux adultes : centre hospitalier, clinique spécialisée adulte, urgence;
  - santé mentale : première, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique).
- faire preuve d'une expérience auprès d'une clientèle adulte pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

et

Exigences et informations supplémentaires

- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides
- Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.
- Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.
- Pour être admis au programme, la candidate ou le candidat doit être admis à la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4).
  Ce programme doit être suivi en concomitance avec le programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4); il n'est pas autorisé de le suivre seul.

Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire
Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée, soit :

- la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (45 crédits)
- le Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (30 crédits).

Extraits du Règlement pédagogique des cycles supérieurs, interprétation et application dans le contexte de ce programme

Art. 18. Inscription et restriction à l'inscription
Chaque trimestre, la personne étudiante s'inscrit aux cours en suivant son cheminement d'études. Le terme « cours » inclut également les stages cliniques siglés (voir l'article 1.5 du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales).

En cas d'annulation ou d'abandon d'un cours offert sous forme de stage, la personne étudiante doit se désinscrire des cours concomitants. En cas d'échec à un cours offert sous forme de stage, le doyen ou la doyenne ou l'autorité compétente peut exceptionnellement autoriser la personne étudiante à poursuivre le ou les cours du Bloc 70A de la Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Sans cette autorisation exceptionnelle, l'inscription aux cours est annulée.

Articles 19, 20, 21, 22. Annulation d'inscription et abandon d'un cours
Pour les cours dont l'horaire est atypique, la demande d'annulation du cours doit être présentée par formulaire électronique approprié (DÉEU) avant que 13 % du cours ne soit achevé. Pour l'abandon d'un cours, la personne étudiante doit soumettre sa demande motivée par formulaire électronique (DÉEU) avant que 60 % du cours ne soit achevé.

Art. 25C. Évaluation sous forme d'observation
Certains cours (incluant les stages) comportent des évaluations réalisées sous forme d'observation pouvant porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de la personne étudiante en fonction d'un niveau attendu.

Si des enjeux de sécurité sont observés durant un stage (i.e. danger pour la personne étudiante ou autrui, faute grave, impossibilité de corriger les difficultés avant la fin du stage malgré des mesures d'appui en conformité avec le guide de stage), un échec peut être attribué avant l'évaluation finale du stage.

Art 35. Seconde évaluation
La personne étudiante n'a pas droit de reprise lors d'une période de probation.

Art. 39. Progression sous probation
Les situations suivantes peuvent conduire à une mise sous probation:

- Moyenne cumulative inférieure à 2.7 après deux trimestres d'inscription au programme;
- Si, avant une seconde évaluation, la personne étudiante a déjà cumulé un échec à un cours;
- Manquement grave au code de civilité de la Faculté des sciences infirmières.

Le doyen, la doyenne ou son représentant peut imposer à une personne en probation la reprise d'un ou de plusieurs cours déjà réussis ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée et pouvant permettre à la personne étudiante de satisfaire adéquatement aux exigences du programme d'études.

Art. 51. Fin de candidature
La candidature prend fin et la personne étudiante est exclue du programme si, à la fin de la période de probation, la personne étudiante ne satisfait pas aux exigences de son régime de probation.

Documents additionnels à fournir

- Formulaire de demande d'admission à Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Formulaire d'attestation des heures travaillées à titre d'infirmière, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0, fourni par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- Preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- Deux formulaires de recommandation, dont un d'un supérieur immédiat. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer les capacités de la personne candidate à devenir IPS, par exemple d'anciens professeurs ou des supérieurs.

Entrevues

Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.

Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et diplôme complémentaire) est de six trimestres à plein temps sur une base de trois trimestres par année

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Maîtrise en sciences infirmières
- Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières

Structure du programme

Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée 2-630-2-4 version 00 (A23)

Le Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée comporte 30 crédits. Il est offert selon les trois options suivantes, pour lesquels les crédits sont répartis comme suit : 30 crédits obligatoires

- option soins de première ligne (segment 72)

- option soins aux adultes (segment 73)

- option soins en santé mentale (segment 74)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Le segment 01 comporte 9 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MDF 6000	Physiopathologie - raisonnement clinique	5.0
PHL 6075	Pharmacologie clinique - 1ère ligne	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6311	Positionnement stratégique de l'IPS	1.0

Segment 72 Propre à l'option soins de première ligne

Le segment 72 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 72A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6410C	Physiopathologie avancée - 1ère ligne	6.0
SOI 6223	Évaluation avancée : grossesse et de 0 à 18 ans	3.0
SOI 6224	Évaluation avancée : personnes âgées	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 62711	Pratique clinique et pharmacologie PL 1	0.0
SOI 62712	Pratique clinique et pharmacologie PL 2	0.0
SOI 62713	Pratique clinique et pharmacologie PL 3	6.0

Bloc 72B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

Pour s'inscrire au cours de ce bloc, la personne étudiante doit préalablement réussir les cours du Bloc 70D du programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Le cours de ce bloc est évalué par la mention succès ou échec et ne contribue pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6429	Stage de pratique infirmière avancée - 1ère ligne	3.0

Segment 73 Propre à l'option soins aux adultes

Le segment 73 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 73A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 6411	Physiopathologie avancée	6.0
MMD 6412	Intégration clinique adulte	4.0
SOI 62721	Pratique clinique et pharmacologie SA 1	0.0
SOI 62722	Pratique clinique et pharmacologie SA 2	0.0
SOI 62723	Pratique clinique et pharmacologie SA 3	6.0
SOI 6440	Raisonnement clinique et médical soins aux adultes	2.0

Bloc 73B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

Pour s'inscrire au cours de ce bloc, la personne étudiante doit préalablement réussir les cours du Bloc 70D du programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Le cours de ce bloc est évalué par la mention succès ou échec et ne contribue pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6430	Stage de pratique infirmière avancée - Adulte	3.0

Segment 74 Propre à l'option soins en santé mentale

Le segment 74 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 74A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 65241	Fondements de la psychiatrie clinique 1	0.0
PST 65242	Fondements de la psychiatrie clinique 2	4.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SOI 62731	Pratique clinique et pharmacologie SM 1	0.0
SOI 62732	Pratique clinique et pharmacologie SM 2	5.0
SOI 6308	Intervention d'urgence en santé mentale	2.0
SOI 6525	Approches thérapeutiques des IPS en santé mentale	4.0

Bloc 74B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

Pour s'inscrire au cours de ce bloc, la personne étudiante doit préalablement réussir les cours du Bloc 70D du programme de Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (2-630-1-4). Le cours de ce bloc est évalué par la mention succès ou échec et ne contribue pas au calcul de la moyenne cumulative.

Cours	Titre	CR
SOM 6431	Stage de pratique infirmière avancée - Santé mentale	3.0

2-630-6-1 version 01 (A13)

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmiers une expertise en prévention et contrôle des infections liées aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures) acquises dans les cinq dernières années.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Scolarité
La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert
Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

2-630-6-2 version 01 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie

Attestation

Objectifs

Ce programme vise le développement des compétences essentielles à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent et avoir une expérience professionnelle ou personnelle pertinente dans le domaine des soins palliatifs et de fin de vie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation à suivre le microprogramme décrivant aussi l'expérience professionnelle ou personnelle pertinente en SPFV

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et qui a conservé une moyenne cumulative de 3 sur 4.3, peut être admis à la M. Sc. en sciences infirmières pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans différents programmes de maîtrise.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie 2-630-6-2 version 01 (A18)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Avec l'accord de la direction du programme, l'étudiant peut choisir tout autre cours de 2e cycle jugé approprié.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
PAL 6110	Soulagement des symptômes en fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle	3.0

2-630-6-3 version 02 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers

Attestation

Objectifs

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou bien d'un diplôme jugé équivalent et posséder au moins une année en gestion de soins infirmiers
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Fiche de demande d'admission de la FSI

Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières. Pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers 2-630-6-3 version 02 (H22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0

2-630-6-4 version 01 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme est conçu pour les infirmières et les infirmiers qui envisagent de poursuivre leurs études à la maîtrise ou qui désirent parfaire et actualiser leurs connaissances dans le domaine des sciences infirmières. Il vise à optimiser sa pratique professionnelle et à approfondir ses connaissances sur les pratiques infirmières pour participer activement à leur développement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Transfert et équivalence

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières, pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation intégrée DEC-BAC - Campus Laval

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières 2-630-6-4 version 01 (H22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6186	Évaluation avancée en situation complexe de santé	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 6109	Soins palliatifs et de fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PAL 6112	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6192	Analyse de situations de formation infirmière	3.0
SOI 6215	Concepts en prévention des infections	3.0
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

3-630-1-0 version 05 (A16)

Doctorat en sciences infirmières

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Programme offert en collaboration avec l'Université McGill

Objectifs

Le programme vise à former des infirmiers chercheurs autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, ils seront en mesure :

- de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
- de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
- d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soin et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Deux lettres de recommandation de professeurs d'université.

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences infirmières

Structure du programme

Doctorat en sciences infirmières 3-630-1-0 version 05 (A16)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 options :

- option Soin et santé (segment 70),

- option Administration des services infirmiers (segment 71),

- option Formation en sciences infirmières (segment 72).

Le doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Soin et santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7000	Philosophie des sciences infirmières	3.0
SOI 7001	Méthodes de recherche en sciences infirmières	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SOI 7004	Séminaire de recherche 1	1.0
SOI 7005	Séminaire de recherche 2	1.0
SOI 7006	Séminaire de recherche 3	1.0
SOI 7011	Formation et leadership en sciences infirmières	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Cours	Titre	CR
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7010	Examen général de doctorat	0.0
SOI 7028	Recherche (comité d'approbation)	9.0

Cours	Titre	CR
SOI 7030	Thèse	63.0

Segment 71 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7000	Philosophie des sciences infirmières	3.0
SOI 7001	Méthodes de recherche en sciences infirmières	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SOI 7004	Séminaire de recherche 1	1.0

Cours	Titre	CR
SOI 7005	Séminaire de recherche 2	1.0
SOI 7006	Séminaire de recherche 3	1.0
SOI 7011	Formation et leadership en sciences infirmières	3.0

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Cours	Titre	CR
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7010	Examen général de doctorat	0.0
SOI 7028	Recherche (comité d'approbation)	9.0

Cours	Titre	CR
SOI 7030	Thèse	63.0

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7000	Philosophie des sciences infirmières	3.0
SOI 7001	Méthodes de recherche en sciences infirmières	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SOI 7004	Séminaire de recherche 1	1.0
SOI 7005	Séminaire de recherche 2	1.0
SOI 7006	Séminaire de recherche 3	1.0
SOI 7011	Formation et leadership en sciences infirmières	3.0

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Cours	Titre	CR
SOI 6189	Approches novatrices en formation infirmière	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 7010	Examen général de doctorat	0.0
SOI 7028	Recherche (comité d'approbation)	9.0
SOI 7030	Thèse	63.0

3-630-1-2 version 00 (A18)

D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie version

Diplôme d'études professionnelles approfondies

Objectifs

Ce programme vise le développement et l'intégration des compétences avancées et spécialisées en soins palliatifs et de fin de vie selon une approche interdisciplinaire et intersectorielle en partenariat avec les personnes et leurs proches. Il vise également à former des professionnelles aptes à exercer un leadership stratégique tant dans l'avancement des connaissances que dans le renouvellement des pratiques en s'appuyant sur une analyse critique des résultats probants et des pratiques exemplaires en soins palliatifs et de fin de vie. Ce programme permettra de former des agents de changements dans les milieux de pratique et plus largement dans le milieu des SPFV.

À la fin du programme, les diplômés seront prêts à:
- analyser, selon une approche systémique et critique, les principaux enjeux actuels en SPFV ;
- assumer de façon autonome certaines fonctions liées à la recherche dans le domaine des SPFV;
- Maîtriser des stratégies de transfert des connaissances (résultats probants et pratiques exemplaires) en SPFV, y compris par des activités de diffusion et de rayonnement des connaissances et SPFV ;
- faire preuve d'un leadership stratégique en vue de favoriser l'avancement des connaissances et l'amélioration continue des SPFV au plan clinique, organisationnel, de la formation ou des politiques ;
- initier la mise en œuvre des pratiques innovantes s'appuyant sur des résultats probants et des pratiques exemplaires en SPFV en s'appuyant notamment sur la collaboration interprofessionnelle et les diverses formes de partenariat ;
- déployer des compétences avancées pour enrichir son leadership en recherche et en innovation dans les établissements de santé qui offrent des SPFV.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent (p.ex : sciences infirmières, travail social, ergothérapie, anthropologie, art-thérapie, etc.) ;
- avoir suivi le cours PAL 6109 -Soins palliatifs et de fin de vie ou son équivalent ;
- avoir suivi au moins un cours de 2e cycle en méthode de recherche ;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ;

- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué pour les soins palliatifs ou de fin de vie ;
- une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après études du dossier ;

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- curriculum vitae;
- lettre d'intention montrant comment la pratique en soins palliatifs et de fin de vie et l'expérience de formation dans le D.E.P.A. s'enrichiront mutuellement ;
- esquisse de 350 mots qui résume la problématique à approfondir ;
- Lettre de référence soit de l'employeur ou du directeur des études de 2e cycle où l'étudiant a réalisé sa maitrise.

2. Scolarité
La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale

Structure de programme

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le D.E.P.A. comporte 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option, dont 15 crédits attribués à l'activité d'intégration.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
PAL 7109	Séminaire sur les soins pal. et de fin de vie	3.0
PAL 7112	Séminaire sur le partenariat dans les SPFV	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2e ou 3e cycle approuvé par la direction du programme.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
PAL 6110	Soulagement des symptômes en fin de vie	3.0
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0
PSY 6106	Psychologie de la santé	3.0
REL 6215	Le mourir et son déni	3.0
SOI 6238	Analyse critique de modèles systémiques	3.0
SOI 6239	Pratique avancée en intervention systémique	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle	3.0

Bloc 70C Activité d'intégration

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PAL 7001	Sém. d'intégration en soins pal. et de fin de vie	1.0
PAL 7002	Stage prat. spécial. en soins pal. et fin de vie	11.0
PAL 7003	Projet d'intégration en soins pal. de fin de vie	11.0
PAL 7004	Essai sur les soins palliatifs et de fin de vie	11.0

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0
SHA 7065	Séminaire sur l'intervention	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 7003	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières	3.0
SVS 6475	Analyse organisationnelle	3.0
SVS 6512	Recherche-action	3.0
SVS 6520	Méthodes de recherche évaluative	3.0

Université de Montréal

et du monde.

École de santé publique

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

Gestion, évaluation et politique de santé

2-053-1-2 D.E.S.S. en santé numérique ESPUM-4
2-053-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique ESPUM-6
2-770-1-1 Maîtrise en administration des services de santé ESPUM-8
2-631-1-1 Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers ESPUM-14
2-259-1-2 Maîtrise en administration des services de santé, option administration sociale ESPUM-16
2-770-1-3 D.E.S.S. en administration des services de santé ESPUM-19
2-770-1-5 Maîtrise en évaluation des technologies de la santé ESPUM-23
2-770-6-0 Microprogramme de 2e cycle en administration des services de santé ESPUM-26
2-770-6-3 Microprogramme de 2e cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients ESPUM-29
2-770-6-9 Microprogramme de 2e cycle en administration des services de santé – Cohortes délocalisées ESPUM-31
2-771-1-1 D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé ESPUM-34
2-771-6-0 Microprogramme de 2e cycle en évaluation des technol. de la santé ESPUM-36
3-770-1-0 Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé ESPUM-38
3-770-6-0 Microprog. de 3e cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé ESPUM-40

Médecine sociale et préventive - Santé publique

2-481-1-3 Maîtrise en épidémiologie ESPUM-43
2-481-6-3 Microprogramme de 2e cycle en épidémiologie et contrôle des infections ESPUM-45
2-481-6-4 Microprogramme de 2e cycle cycle en santé publique ESPUM-47
2-481-6-5 Microprogramme de 2e cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice ESPUM-50
2-495-1-0 D.E.S.S. en bioéthique ESPUM-52
2-495-1-1 Maîtrise en bioéthique ESPUM-56
2-495-6-0 Microprogramme de 2e cycle en bioéthique ESPUM-61
3-495-1-0 Doctorat en bioéthique ESPUM-64

Santé environnementale et santé au travail

2-410-1-2 D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes ESPUM-66
2-486-1-2 D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque ESPUM-69
2-488-1-0 Maîtrise en santé environnementale et santé au travail ESPUM-72
2-488-1-1 D.E.S.S. en hygiène du travail ESPUM-78
2-488-1-2 D.E.S.S. en santé environnementale mondiale ESPUM-80
2-488-6-0 Microprogramme de 2e cycle en santé environnementale et santé au travail ESPUM-82
2-488-6-1 Microprogramme de 2e cycle en santé mondiale ESPUM-85

Santé publique

2-481-1-4 Maîtrise en santé publique ESPUM-87
2-481-1-5 D.E.S.S. en santé publique ESPUM-96
3-481-1-1 Doctorat en santé publique ESPUM-99
3-481-1-2 Doctorat professionnel en santé publique ESPUM-106
3-631-6-0 Microprogramme de 3e cycle en leadership appliqué à la santé ESPUM-109

ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Information à jour le 14 août 2025

Introduction

La santé publique, c'est la santé de toute la population, partout, en tout temps.

Polluants environnementaux, inégalités sociales, gestion des catastrophes, organisation des services de santé, éthique, etc. Les spécialistes de la santé publique agissent sur tout ce qui influence directement ou indirectement la santé au quotidien.

Un engagement pour l'équité en santé

Avec trois départements, deux unités et 13 domaines d'études, l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) est un lieu de formation et de recherche engagée pour l'amélioration de la santé des populations. Accréditée par le CEPH et l'APHEA, la seule école francophone au monde à cumuler ces deux distinctions, elle est un pôle majeur de savoir et d'expertise, mettant ses compétences au service d'une société plus juste.

Un ancrage local, une perspective mondiale

Les dimensions économiques, sociales et politiques de la mondialisation façonnent la santé à l'échelle de la planète. Pour faire face aux enjeux liés à la mondialisation, notre Unité de santé internationale met sur pied des projets de coopération internationale en santé depuis plus de 35 ans, contribuant de manière importante à l'amélioration de la santé dans le monde.

Tous les chemins mènent à la santé publique

Notre communauté étudiante est composée de profils extrêmement variés, venant de formations en sciences humaines et sociales, en chimie, en biologie, en communication, en mathématiques, en gestion, en médecine, en sciences infirmières, en médecine vétérinaire, etc. Cette diversité permet de mobiliser des approches interdisciplinaires et collaboratives pour innover et proposer des solutions concrètes aux grands défis de santé d'aujourd'hui et de demain.

Coordonnées générales

Université de Montréal
École de santé publique
7101, avenue du Parc, 3e étage
Montréal (Québec) H3N 1X9
514 343-6622

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

dgeps@espum.umontreal.ca

Département de médecine sociale et préventive

dmsp@espum.umontreal.ca

Département de santé environnementale et santé au travail

dsest@espum.umontreal.ca

Direction

Doyen : Carl-Ardy Dubois

Vice-doyenne aux études : Béatrice Godard

Vice-doyenne à la recherche, valorisation et transfert de connaissances : Michèle Bouchard

Vice-doyen à la vie étudiante et aux affaires professorales, et Secrétaire de faculté : Maximilien Debia

Directrice administrative : Mylène Richer

Directrice, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé : Roxane Borgès Da Silva

Directeur, Département de médecine sociale et préventive : Bryn Williams-Jones

Directeur, Département de santé environnementale et santé au travail : Sami Haddad

Directrice, Unité de santé internationale :
Karina Dubois-Nguyen

2-053-1-2 version 00 (A20)

D.E.S.S. en santé numérique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en lien avec la conception et l'analyse des systèmes d'information en santé, ainsi que les technologies de l'information en santé, afin de contribuer à la transformation numérique des organisations de santé et des pratiques en santé.

Règlements des études – dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en santé numérique, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en sciences de la vie ou de la santé, sciences de l'administration, ou l'équivalent.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si l'École l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-diplomes-formations-francais-acceptes/. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :
- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Document additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut

Le candidat au D.E.S.S. s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique; et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Structure de programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La répartition des crédits de ce programme est la suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6768	Analyse des systèmes d'information en santé	3.0
ASA 6769	Gestion et visualisation des données en santé	3.0
DRT 6601	Droit numérique et santé	3.0
SCI 6137	Architecture d'information, expérience utilisateur	3.0

Bloc 70B Implantation, performance et évaluation

Option - Maximum 15 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6618	Outils et méthodes de la qualité et performance	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0
ASA 6766	Gestion des opérations et gestion de la qualité	3.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

Bloc 70C Analytique et science des données

Option - Maximum 15 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme. Veuillez noter que le choix du cours IFT 6501 implique de faire les 2 cours de 1 crédit du bloc 70D.

Cours	Titre	CR
IFT 6501	Traitement informatique des mégadonnées	4.0
MMD 6020	Fondements de la médecine computationnelle	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6611	Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0
PHM 6078	Introduction à l'inférence causale	3.0
UQE 6640	Dossier électronique de santé (GTS640)	3.0
UQE 6840	Systèmes répartis dans le domaine de la santé (GTS840)	3.0

Bloc 70D Éthique

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
BIE 6501	Éthique, santé publique et mégadonnées	1.0
BIE 6502	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées	1.0
BIE 6503	Éthique, santé et mégadonnées	3.0

2-053-6-2 version 00 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique

Attestation

Objectifs

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en lien avec la conception et l'analyse des systèmes d'information en santé, ainsi que les technologies de l'information en santé, afin de contribuer à la transformation numérique des organisations de santé et des pratiques en santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en santé numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en sciences de la vie ou de la santé, sciences de l'administration, ou l'équivalent.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Connaissances préalables requises

Il est fortement recommandé au candidat d'avoir suivi le cours ASA6754 Système de santé et santé des populations ou l'équivalent, ou de posséder une expérience d'au moins 3 ans dans le système de santé. Au besoin, le candidat pourra suivre ce cours pendant son premier trimestre.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae

Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Statut

Le candidat au microprogramme s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.E.S.S. en santé numérique. Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire.

L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.E.S.S.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique 2-053-6-2 version 00 (A20)

Ce microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de ce programme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6768	Analyse des systèmes d'information en santé	3.0
ASA 6769	Gestion et visualisation des données en santé	3.0
DRT 6601	Droit numérique et santé	3.0
SCI 6137	Architecture d'information, expérience utilisateur	3.0

2-770-1-1 version 18 (A23)

Maîtrise en administration des services de santé

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option générale
À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière dans les organismes qui mènent des recherches, des évaluations et des analyses dans les services de santé au Québec ou ailleurs, comme l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), les établissements de santé, les ministères de la Santé, l'Organisation mondiale de la Santé, ONG internationales, etc. Cette option constitue une porte d'entrée privilégiée pour les étudiants qui désirent poursuivre leur formation au doctorat en santé publique spécialisé dans ce domaine d'études.

Option gestion du système de santé (avec stage ou travail dirigé)
À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3^{e} cycle.

Option gestion de la qualité et de la sécurité des patients
À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires ou professionnels de haut niveau qualifiés spécialisés en gestion de la qualité et des risques en santé ainsi qu'en partenariat de soins et de services, tant aux niveaux provincial et canadien qu'international. Cette option vise aussi à stimuler des échanges et des comparaisons entre des systèmes de santé qui ont bâti leur profil de gestion de la qualité et des risques différemment et à établir un réseau de professionnels de haut calibre au niveau international. Les objectifs seconds de cette option visent à développer la maîtrise : des concepts qualité/sécurité et évaluation dans les systèmes de santé, des outils et méthodes pour une amélioration continue de la qualité/sécurité et de la performance, des programmes qualité/sécurité et d'amélioration des performances au sein des établissements en mettant en œuvre des démarches de partenariat de soins et de services avec les usagers/patients. Il est possible d'intégrer dans le projet d'intervention du programme Gestion de la qualité et de la sécurité des patients la méthodologie Lean Six Sigma, dans le cadre de la certification de la ceinture verte (c'est-à-dire la reconnaissance d'une expertise dans l'utilisation des méthodes de la qualité de type Lean Six Sigma).

Option administration des services infirmiers (conjointe avec la Faculté des sciences infirmières)
Cette formation vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux touchant tant la question des services de santé au sens général que la gestion plus spécifique des services infirmiers. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des soins infirmiers et assurer l'amélioration continue de la qualité des services infirmiers et des services de santé. (pour voir ce programme d'études, cliquer sur ce lien)

Option administration sociale (conjointe avec la Faculté des arts et des sciences)
Cette option vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels et professionnelles hautement qualifiées qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux de gestion des services dans divers domaines sociocommunautaires et de la santé : travail social, santé et réadaptation, hébergement, services pénaux et correctionnels, services communautaires. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des services sociaux et de santé et assurer l'amélioration continue de leur qualité. Ils auront développé les compétences et habiletés requises pour assumer diverses fonctions de leadership et de gestion, analyse des besoins, planification et gestion du changement, gestion stratégique, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion financière. (Pour voir ce programme d'études, cliquer sur ce lien)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

Pour les options gestion du système, gestion de la qualité et de la sécurité des patients et générale exigences et informations supplémentaires :

- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à trois crédits complémentaires, soit suivre le cours : MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou équivalent, en début de sa scolarité.

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots (seulement pour les candidats intéressés par la modalité mémoire)

Entrevues

Se présenter à une entrevue, sur demande du comité d'admission.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

Transfert et équivalence

Les cours suivis dans la cadre du Microprogramme de 2e cycle en administration des services de santé, Microprogramme de 2e cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients, ou D.E.S.S. en administration des services de santé seront reconnus. Toutefois, la réussite du microprogramme ou du D.E.S.S. ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences biomédicales
- DESS en administration des services de santé

Structure du programme

Maîtrise en administration des services de santé 2-770-1-1 version 18 (A23)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois options :

- option générale avec modalité mémoire (segments 01 et 69),

- option gestion du système de santé avec stage ou travail dirigé (segments 01 et 70),

- option gestion de la qualité et de la sécurité des patients avec stage ou travail dirigé (segments 01 et 76).

N.B. Pour visualiser la structure des options administration sociale et gestion des services infirmiers, veuillez vous référer aux fiches des programmes 2-259-1-2 et 2-631-1-1 respectivement.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont tous obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Segment 69 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option.

Bloc 69A Fondements en recherche

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Bloc 69B Analyse et gestion des services socio-sanitaires

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6002	Planification des interventions en santé	3.0
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie	3.0
ASA 6710	Aspects juridiques	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
SPU 6004	Analyse des politiques publiques et santé	3.0

Bloc 69C Évaluation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

Bloc 69D Gestion de la qualité

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6612	Gestion des risques et sécurité des usagers	3.0
ASA 6618	Outils et méthodes de la qualité et performance	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0

Bloc 69E Santé mondiale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0

Bloc 69F Santé numérique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6768	Analyse des systèmes d'information en santé	3.0
ASA 6769	Gestion et visualisation des données en santé	3.0
DRT 6601	Droit numérique et santé	3.0
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0
SCI 6137	Architecture d'information, expérience utilisateur	3.0

Bloc 69G Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6729	Mémoire de recherche	21.0

Segment 70 Propre à l'option gestion du système de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option dont 6 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 70A Grandes fonctions de gestion

Obligatoire- 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie	3.0
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6724	Comptabilité et gestion financière	3.0
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0
ASA 6766	Gestion des opérations et gestion de la qualité	3.0

Bloc 70B Gestion de projets

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6002	Planification des interventions en santé	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0

Bloc 70C Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6710	Aspects juridiques	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ASA 6767	Leadership et connaissance de soi	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0

Bloc 70D Stage ou travail dirigé

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6037	Séminaire d'intégration	3.0
ASA 6733	Travail dirigé	6.0
ASA 6760	Stage en gestion des services de santé	6.0

Segment 76 Propre à gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 76A Grandes fonctions de gestion

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0

Bloc 76B Spécialisation

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6612	Gestion des risques et sécurité des usagers	3.0
ASA 6618	Outils et méthodes de la qualité et performance	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0

Bloc 76C Gestion de projets

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6002	Planification des interventions en santé	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0

Bloc 76D Stage ou projet d'intervention

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6617	Stage	9.0
ASA 6620	Projet d'intervention	9.0

2-631-1-1 version 02 (H24)

Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Option administration des services infirmiers (conjointe avec la Faculté des sciences infirmières)
Cette formation vise à former des infirmières et infirmiers gestionnaires hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles clés pour répondre aux enjeux touchant tant l'administration des services de santé au sens général que l'administration plus spécifique des services infirmiers. À l'issue de la formation, les étudiantes et les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratique, pour optimiser l'organisation des soins infirmiers et assurer l'amélioration continue de la qualité des services infirmiers et des services de santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières et en administration de la santé sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- CV
- Plan financier pour les étudiant.es internationaux
- Formulaire départemental ci-joint

Structure du programme

Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers 2-631-1-1 version 02 (H24)

Cette option conjointe avec la Faculté des sciences infirmières de la maîtrise en administration des services de la santé comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité avec stage.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option administration des services infirmiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Administration

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70B Spécialisation en soins infirmiers

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6230	Mesure de la qualité des soins infirmiers	3.0
SOI 6237	Discipline infirmière et pratique avancée	3.0
SOI 6900	Organisation des services infirmiers	3.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - 12 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent de niveau des études supérieures avec l'approbation de la responsable de programme.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie	3.0
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6724	Comptabilité et gestion financière	3.0
ASA 6767	Leadership et connaissance de soi	3.0
ASA 6768	Analyse des systèmes d'information en santé	3.0
SOI 6022	Qualité des soins et transformation du système	3.0
SOI 6102	Recherche et pratique en sciences infirmières	3.0
SOI 6177	Gestion de projets dans une perspective infirmière	3.0
SOI 6213	Approches de mobilisation des équipes	3.0
SOI 6920	Transfert de connaissances : intégration	3.0
SOI 6940	Santé au travail de l'infirmière	3.0
SOI 6941	Sécurisation culturelle et santé mondiale	3.0

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 6309	Stage en administration des services infirmiers	9.0

2-259-1-2 version 00 (A21)

Maîtrise en administration des services de santé, option administration sociale

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Cette option vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels et professionnelles hautement qualifiées qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux de gestion des services dans divers domaines sociocommunautaires et de la santé : travail social, santé et réadaptation, hébergement, services pénaux et correctionnels, services communautaires. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des services sociaux et de santé et assurer l'amélioration continue de leur qualité. Ils auront développé les compétences et habiletés requises pour assumer diverses fonctions de leadership et de gestion, analyse des besoins, planification et gestion du changement, gestion stratégique, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion financière.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option Administration sociale, le candidat doit:

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- Posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.
- Avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de référence
- Lettre de motivation

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

Statut

Plein temps et demi temps.

Structure du programme

Maîtrise en administration des services de santé, option administration sociale 2-259-1-2 version 00 (A21)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Administration sociale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé.

Bloc 70A Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0

Bloc 70B Gestion (ESPUM)

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70C Spécialisation

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
APC 6004	Gestion des conflits	3.0
APC 6017	Communication organisationnelle	3.0
APC 6019	Enjeux contemporains en administration sociale	3.0

Cours	Titre	CR
APC 6021	Administration sociale : aspects financiers	3.0
APC 6023	Éthique et profession	3.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
COM 6201	La communication et la santé	3.0
COM 6505	Pratiques de travail en changement	3.0
COM 6960	Technologies, design et changement continu	3.0
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes	3.0
PLU 6911A	Pluralisme et citoyenneté	3.0

Cours	Titre	CR
POL 6629	Politiques de protection sociale	3.0
PRX 6002	Violences faites aux filles et aux femmes	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0
SVS 6045	Lien social et société contemporaine	3.0
SVS 6442	Enjeux et pratiques en itinérance	3.0

Bloc 70E Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
APC 6100	Stage en administration sociale	6.0
APC 6105	Rapport de stage	6.0

Cours	Titre	CR
APC 6110	Travail dirigé en administration sociale	12.0

2-770-1-3 version 09 (A23)

D.E.S.S. en administration des services de santé

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Option gestion du système de santé
Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

Option gestion de la qualité et de la sécurité des patients
Le D.E.S.S. vise à former des gestionnaires et des professionnels de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé et en partenariat de soins et de services, tant aux niveaux provincial et national qu'international.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité(section XI) du Règlement pédagogique des étudessupérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université deMontréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinqdernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiantdevra s'inscrire à trois crédits complémentaires, soitsuivre le cours : MSO 6060 Concepts de base enbiostatistique ou équivalent, en début de sa scolarité.

Une expérience de travail est un atout.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé
Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans un des trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires et autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent, et une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Documents additionnels à fournir

Curriculum vitae

Entrevues

Sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Statut

Plein temps et temps partiel

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en administration des services de santé.

Pour accéder à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Remarques

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval

Structure du programme

D.E.S.S. en administration des services de santé 2-770-1-3 version 09 (A23)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon deux options :

- option gestion du système de santé (segments 01 et 70),

- option gestion de la qualité et de la sécurité des patients (segments 01 et 74).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont tous obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Segment 70 Propre à l'option gestion du système de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Grandes fonctions de gestion

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie	3.0
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6724	Comptabilité et gestion financière	3.0
ASA 6766	Gestion des opérations et gestion de la qualité	3.0

Bloc 70B Gestion de projets

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6002	Planification des interventions en santé	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0

Bloc 70C Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6710	Aspects juridiques	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ASA 6767	Leadership et connaissance de soi	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0

Segment 74 Propre option gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6612	Gestion des risques et sécurité des usagers	3.0
ASA 6618	Outils et méthodes de la qualité et performance	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0

2-770-1-5 version 03 (A18)

Maîtrise en évaluation des technologies de la santé

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- avoir une expérience de travail pertinente ;
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- curriculum vitae
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- trois lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à temps plein et de trois ans à demi-temps à partir de l'inscription initiale.

Statut

Plein temps et demi-temps.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Maîtrise en évaluation des technologies de la santé 2-770-1-5 version 03 (A18)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils :

- option Producteur d'évaluation (segment 70),

- option Utilisateur de résultats d'évaluation (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Producteur d'évaluation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

Bloc 70C

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6729	Mémoire de recherche	21.0

Segment 71 Propre à l'option Utilisateur de résultats d'évaluation

Les crédits à l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé ou rapport de stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

Bloc 71C

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6200	Stage	15.0

Cours	Titre	CR
ASA 6707	Travail dirigé	15.0

2-770-6-0 version 05 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Une expérience de travail est un atout.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Entrevues

sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2e cycle en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.

Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

Informations supplémentaires

Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Exigence et/ou informations supplémentaires :
Les candidats à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux du Québec faisant l'objet d'une entente convenue avec l'ESPUM seront admis dans le programme clone 2-770-6-9 et devront suivre les cours suivants :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;
- ASA 6120 - 3.0 crédits - Fondements du management
- ASA 6754 - 3.0 crédits - Système de santé et santé des populations
- ASA 6764 - 3.0 crédits - Gestion de projets et changement organisationnel
- ASA 6766 - 3.0 crédits - Gestion des opérations et gestion de la qualité
- ASA 6767 - 3.0 crédits - Leadership et connaissance de soi

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Microprogramme de 2e cycle en développement des pratiques infirmières
- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en sciences biomédicales

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé 2-770-6-0 version 05 (A23)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Gestion

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0

Bloc 70B Notions fondamentales

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70C Grandes fonctions de gestion

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6724	Comptabilité et gestion financière	3.0
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0
ASA 6766	Gestion des opérations et gestion de la qualité	3.0

Bloc 70D Gestion de projets

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6002	Planification des interventions en santé	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0

Bloc 70E Habiletés complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie	3.0
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6710	Aspects juridiques	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ASA 6767	Leadership et connaissance de soi	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0

2-770-6-3 version 02 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients confère les savoirs et les compétences nécessaires afin de contribuer à la gestion des risques et à l'amélioration de la qualité des soins et des services dans ces établissements, mais aussi en première ligne et de remplir les qualifications attendues par un responsable de la sécurité des patients et de la qualité des soins.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

Une expérience de travail est un atout.

Entrevues

Sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois ans à compter de la date de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2e cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.

Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

-
  - Compréhension orale.
  - Compréhension écrite.
  - Production écrite.
  - La recherche documentaire;
  - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
  - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients 2-770-6-3 version 02 (A19)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6612	Gestion des risques et sécurité des usagers	3.0
ASA 6618	Outils et méthodes de la qualité et performance	3.0
ASA 6619	Gestion changement et introduction d'innovations	3.0
MMD 6380	Fondements du partenariat patient	3.0

2-770-6-9 version 01 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé - cohortes délocalisées

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Attestation d'emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,2 peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (administration des services de santé). Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.E.S.S. ou pour la maîtrise.

Informations supplémentaires

Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Exigence et/ou informations supplémentaires :
Les candidats à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux du Québec faisant l'objet d'une entente convenue avec l'ESPUM seront admis dans le programme clone 2-770-6-9 et devront suivre les cours suivants :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;
- ASA 6120 - 3.0 crédits - Fondements du management
- ASA 6754 - 3.0 crédits - Système de santé et santé des populations
- ASA 6764 - 3.0 crédits - Gestion de projets et changement organisationnel
- ASA 6766 - 3.0 crédits - Gestion des opérations et gestion de la qualité
- ASA 6767 - 3.0 crédits - Leadership et connaissance de soi

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé - cohortes délocalisées 2-770-6-9 version 01 (A23)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Gestion

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0

Bloc 70B Notions fondamentales

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70C Grandes fonctions de gestion

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6152	Gestion des ressources humaines en santé	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6724	Comptabilité et gestion financière	3.0

Cours	Titre	CR
ASA 6765	Pratique de gestion fondée sur données probantes	3.0
ASA 6766	Gestion des opérations et gestion de la qualité	3.0

Bloc 70D Gestion de projets

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6002	Planification des interventions en santé	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0

Bloc 70E Habiletés complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie	3.0
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6710	Aspects juridiques	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ASA 6767	Leadership et connaissance de soi	3.0
SOL 6650	Déterminants sociaux de la santé	3.0
SVS 6414	Vieillissement et intervention	3.0

2-771-1-1 version 02 (A18)

D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Statut

Plein temps ou temps partiel

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté

Structure du programme

D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé 2-771-1-1 version 02 (A18)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

2-771-6-0 version 01 (A17)

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des technologies de la santé

Attestation

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de six trimestres à partir de l'inscription initiale.

Statut

Plein temps et temps partiel

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des technologies de la santé 2-771-6-0 version 01 (A17)

Le microprogramme de deuxième cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0

Cours	Titre	CR
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

3-770-1-0 version 01 (A16)

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé

Diplôme complémentaire de 3e cycle

Objectifs

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Documents additionnels à fournir

- Une preuve d'inscription à des études doctorales ou à des études postdoctorales.

Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnEis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

Structure du programme

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé 3-770-1-0 version 01 (A16)

Le diplôme comporte 12 crédits dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du doctorat de l'étudiant.

À ces crédits s'ajoute un crédit attribué à l'un des cours en éthique suivants :

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 crédit, MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 crédit, ou à un cours équivalent.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du diplôme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 7501	Évaluation des interventions en santé	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 6873	Évaluation de projets	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0

3-770-6-0 version 01 (A17)

Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Attestation de 3e cycle

Objectifs

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateurs indépendants.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 3e cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé, le candidat doit :

- être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent dans un domaine pertinent, réussie avec une moyenne cumulative de 3,3 à l'Université de Montréal ou l'équivalent
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué envers l'évaluation d'interventions
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue
- avoir suivi au préalable des cours de niveau supérieur (ou avoir acquis autrement le même niveau de compétences en) : - Méthodologie de la recherche - Méthodologie qualitative - Biostatistique

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae détaillé
- Un plan de carrière qui décrit en quoi le programme s'insère dans ce projet
- Deux lettres de référence.

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de 9 trimestres à partir de l'inscription initiale.

Statut

Le microprogramme peut être suivi à temps partiel.

Informations supplémentaires

Autres règlements
Les autres règlements pédagogiques des programmes de 3e cycle s'appliquent.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Autres exigences

Les étudiants du programme AnÉSOSS doivent effectuer un practicum (projet d'évaluation, valant 3 crédits) supervisé par un professeur. Suite au practicum, ils suivent un dernier séminaire de pratique avancée (SPU 7504) (3 crédits). Les étudiants sont invités à proposer un projet pour leur practicum, qui peut se situer dans leur propre milieu professionnel. Les étudiants qui ne disposent pas de projet déjà identifié bénéficieront d'une aide des professeurs pour trouver un projet chez l'un de nos partenaires.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en administration des services de santé

Structure du programme

Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé 3-770-6-0 version 01 (A17)

Le microprogramme de troisième cycle comporte 18 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 7501	Évaluation des interventions en santé	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Le choix du cours à option est déterminé en fonction de la formation antérieure de l'étudiant et des compétences à acquérir comme évaluateur.

Cours	Titre	CR
APC 6004	Gestion des conflits	3.0
ASA 6002	Planification des interventions en santé	3.0
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6402	Gestion de la qualité et partenariat patient	3.0
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé	3.0
ASA 6739	Gestion des processus opérationnels en santé	2.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
ECN 6873	Évaluation de projets	3.0
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
PSY 6733	Gestion psychologique des conflits	3.0

Bloc 70D Intégration/projet d'éval. d'une interv. en santé

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 75031	Practicum en évaluation 1	0.0
SPU 75032	Practicum en évaluation 2	3.0
SPU 7504	Séminaire de pratique avancée	3.0

2-481-1-3 version 02 (A21)

Maîtrise en épidémiologie

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en épidémiologie vise à former un expert, professionnel ou chercheur, qui:

- applique les concepts et méthodes épidémiologiques à la recherche en santé et cela dans une perspective de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations.
- procède à l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche.
- s'implique dans la conception et la conduite de projets de recherche épidémiologique, et dans l'analyse des résultats de la recherche.
- participe à la production de connaissances et de savoirs éprouvés (evidence-based) utiles notamment à l'intervention en santé publique.
- communique efficacement à l'oral et à l'écrit et collabore au sein d'équipes multidisciplinaires.

Le diplômé du programme de maîtrise en épidémiologie travaillera comme professionnel au sein d'équipes en milieu universitaire, dans les organisations de santé publique, dans des agences gouvernementales ou en milieu industriel. Certains choisiront de poursuivre leurs études au niveau du 3ème cycle dans des programmes de Ph. D. en épidémiologie. La formation s'avérera un atout pour les professionnels de la santé (ex. médecin, infirmière, physiothérapeute) qui envisagent de mener des activités de recherche.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en épidémiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- avoir réussi au cours des 5 dernières années le cours de 1er cycle « STT 1700 - Introduction à la statistique » ou son équivalent, ou avoir réussi le cours de 1er cycle «STT 2974 - Biostatistique et épidémiologie », ou son équivalent avant l'admission ;
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En santé publique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre de motivation

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 2 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Statut

Plein temps et demi-temps.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire ;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat ;
- La rédaction scientifique ;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Maîtrise en épidémiologie 2-481-1-3 version 02 (A21)

La maîtrise est de 45 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6616	Gestion et analyse de données de recherche	3.0
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
MSO 6634	Synthèse des connaissances : revue systématique	1.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70C Recherche

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6622	Recherche et mémoire	21.0

2-481-6-3 version 01 (H18)

Microprogramme de deuxième cycle en épidémiologie et contrôle des infections

Attestation

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable d'intégrer dans sa pratique les concepts et les notions théoriques d'épidémiologie et de contrôle des infections; d'analyser les principaux enjeux posés par les maladies infectieuses, d'investiguer les éclosions d'étiologie infectieuse et de soutenir les décideurs à la mise en œuvre d'interventions de prévention et de contrôle; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions de contrôle des maladies infectieuses dans la communauté et les milieux de soins.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (épidémiologie et contrôle des infections), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-diplomes-formations-francais-acceptes/. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :
- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être

honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité
La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

3. Régime d'études
Plein temps, demi-temps ou temps partiel.

4. Évaluation
L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise.

5. Transfert au D.E.S.S. ou à la maîtrise (santé publique)
Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme de deuxième cycle (épidémiologie et contrôle des infections) parmi les crédits de cours à option du D.E.S.S. ou de la Maîtrise (santé publique). Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

6. Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:
- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique; et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure de programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6023	Épidémiologie des infections	3.0
MSO 6150	Investigation d'éclosions	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et politique de santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, jugé pertinent, et sujet à l'approbation du directeur du microprogramme. Les deux cours MCB63551 et MCB63552 doivent être suivis pour bénéficier des 4 crédits octroyés. Si cette option est choisie, l'apprenant sera autorisé à compléter son microprogramme avec 13 crédits et non 12.

Cours	Titre	CR
MCB 63551	Étude transdisciplinaire - hépatite C 1	0.0
MCB 63552	Étude transdisciplinaire - hépatite C 2	4.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6019	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention	3.0
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0
MSO 6330	Protection de la santé	2.0
SOI 6216	Environnement et prévention des infections	3.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

2-481-6-4 version 02 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique

Attestation

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé et en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et sur la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 ou le cours d'épidémiologie MSO6011) dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.E.S.S. à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.
Note : L'étudiant qui souhaite faire un passage au D.E.S.S. choisira des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires du D.E.S.S.

Remarques

- L'excellence du dossier académique
- La pertinence de la formation antérieure
- La pertinence de l'expérience de travail antérieure.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique 2-481-6-4 version 02 (A18)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

2-481-6-5 version 02 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Le microprogramme en santé publique à l'intention des cadres et des professionnels en exercice a été conçu pour répondre aux besoins de formation des cadres, des professionnels et des intervenants œuvrant au ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'Institut national de santé publique du Québec, dans les établissements de santé et de services sociaux, dans les directions de santé publique et dans les divers organismes communautaires. Le microprogramme est aujourd'hui ouvert à une gamme étendue de personnes en emploi qui souhaitent acquérir des connaissances et développer des compétences généralement associées à la santé publique.

Au terme de ce programme de 2e cycle, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que les intervenants des organismes communautaires seront capables d'utiliser l'approche populationnelle pour améliorer l'état de santé et de bien-être des populations et s'engager auprès des communautés et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique.

L'analyse des problèmes de santé de la population et de certains groupes particuliers, la planification à l'intérieur d'un continuum de services, les stratégies de promotion de la santé, la prévention des maladies, des problèmes psychosociaux et des traumatismes, le dépistage des maladies et des problèmes sociaux, la protection de la santé de la population font l'objet d'un traitement particulier.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent d'une discipline pertinente de la santé et des services sociaux ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être à l'emploi d'une organisation du réseau de la santé et des services sociaux ou d'un organisme communautaire du Québec délivrant des services de santé, des services sociaux, des interventions de santé publique ou des activités visant à répondre à des problématiques sociales depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

Informations supplémentaires

Évaluation
L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire ;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat ;
- La rédaction scientifique ;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice 2-481-6-5 version 02 (H20)

Le microprogramme comporte 16 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0
MSO 6320	Surveillance de l'état de santé	2.0
MSO 6330	Protection de la santé	2.0
SPU 6001	Politiques publiques en santé	2.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6331	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé	1.0
MSO 6340	Intersectorialité-partenariat en santé	1.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
MSO 6351	Développement des communautés	1.0
MSO 6626	Surveillance en nutrition en santé publique	1.0
SPU 6002	Introduction aux méthodes qualitatives	1.0

2-495-1-0 version 07 (A20)

D.E.S.S. en bioéthique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

- Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé.
- Offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis.
- Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé.
- Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.
- Identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriethnique.
- Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire.
- Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique.
- Permettre de s'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier ou étudiante régulière au D.E.S.S. en bioéthique, la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

Les Programmes de bioéthique s'adressent aux personnes professionnelles et aux personnes étudiantes graduées de tous les domaines disciplinaires (ex. : sciences humaines et sociales, droit, sciences de la santé, sciences biologiques, etc.) qui veulent élargir leurs connaissances et expertises en bioéthique.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 12 trimestres à compter de l'inscription initiale.

Statut

Plein temps ou temps partiel.

Transfert et équivalence

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en bioéthique seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maitrise en bioéthique. Pour accéder à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, la personne étudiante doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,3 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S.

Information complémentaire

Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, la personne étudiante doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

D.E.S.S. en bioéthique 2-495-1-0 version 07 (A20)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon les trois axes de spécialisation suivants :

- Éthique et soins de santé

- Éthique de la recherche

- Éthique et santé des populations

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques	3.0
BIE 6012	Bioéthique en pratique	3.0
BIE 6017	Bioéthique et droit	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 74B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0

Bloc 74C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6503	Éthique, santé et mégadonnées	3.0

Bloc 74D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Veuillez noter que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

Cours	Titre	CR
BIE 6104	Méthodes de recherche en bioéthique	3.0

Bloc 74E Stage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 60191	Stage en éthique et soins de santé 1	0.0
BIE 60192	Stage en éthique et soins de santé 2	0.0
BIE 60193	Stage en éthique et soins de santé 3	3.0
BIE 60201	Stage en éthique de la recherche 1	0.0
BIE 60202	Stage en éthique de la recherche 2	0.0
BIE 60203	Stage en éthique de la recherche 3	3.0
BIE 60211	Stage en éthique et santé des populations 1	0.0
BIE 60212	Stage en éthique et santé des populations 2	0.0
BIE 60213	Stage en éthique et santé des populations 3	3.0

Bloc 74F Thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0

2-495-1-1 version 08 (A20)

Maîtrise en bioéthique

Maîtrise ès arts (M.A.)

Objectifs

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

Avec travail dirigé
Ce cheminement vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail. La présence d'un stage dans le programme vise à renforcer l'expertise professionnelle par une expérience concrète dans un lieu de pratique.

Avec mémoire
Ce cheminement vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

S'il y a lieu, les candidats devront se présenter à une entrevue.

Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en bioéthique sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Présenter une lettre de motivation OU un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- Présenter un curriculum vitae.

Catégories de candidats

Les Programmes de bioéthique s'adressent aux professionnels et aux étudiants gradués de tous les domaines disciplinaires (ex. : sciences humaines et sociales, droit, sciences de la santé, sciences biologiques, etc.) qui veulent élargir leurs connaissances et expertises en bioéthique.

Scolarité

La scolarité minimale de la M.A. est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein, à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

- Les personnes qui ont, dans le microprogramme de 2e cycle ou dans le D.E.S.S. (bioéthique), une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la maîtrise (bioéthique).
- Tous les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peuvent être intégrés dans le programme de maîtrise.

Information complémentaire

Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire ;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat ;
- La rédaction scientifique ;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en bioéthique

Structure du programme

Maîtrise en bioéthique 2-495-1-1 version 08 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les trois axes de spécialisation suivants :

- Éthique et soins de santé

- Éthique de la recherche

- Éthique et santé des populations

Elle est offerte selon deux modalités :

- avec mémoire (MM)

- avec travail dirigé (TD)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et un maximum de 3 crédits à option et au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques	3.0
BIE 6017	Bioéthique et droit	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 01B - Thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0

Segment 70

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM), incluant ceux du tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD), incluant ceux du tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc MM-70A Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0

Bloc MM-70B Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6012	Bioéthique en pratique	3.0
BIE 6503	Éthique, santé et mégadonnées	3.0

Bloc MM-70C Méthodologie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6177	Méthodologie de la recherche	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
BIE 6104	Méthodes de recherche en bioéthique	3.0
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0

Bloc MM-70D Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 60191	Stage en éthique et soins de santé 1	0.0
BIE 60192	Stage en éthique et soins de santé 2	0.0
BIE 60193	Stage en éthique et soins de santé 3	3.0
BIE 60201	Stage en éthique de la recherche 1	0.0
BIE 60202	Stage en éthique de la recherche 2	0.0
BIE 60203	Stage en éthique de la recherche 3	3.0
BIE 60211	Stage en éthique et santé des populations 1	0.0
BIE 60212	Stage en éthique et santé des populations 2	0.0
BIE 60213	Stage en éthique et santé des populations 3	3.0

Bloc MM-70E Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6131	Mémoire	24.0

Bloc TD-70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6012	Bioéthique en pratique	3.0

Bloc TD-70B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0

Bloc TD-70C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6503	Éthique, santé et mégadonnées	3.0

Bloc TD-70D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6104	Méthodes de recherche en bioéthique	3.0

Bloc TD-70E Stage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 60191	Stage en éthique et soins de santé 1	0.0
BIE 60192	Stage en éthique et soins de santé 2	0.0
BIE 60193	Stage en éthique et soins de santé 3	3.0
BIE 60201	Stage en éthique de la recherche 1	0.0
BIE 60202	Stage en éthique de la recherche 2	0.0
BIE 60203	Stage en éthique de la recherche 3	3.0
BIE 60211	Stage en éthique et santé des populations 1	0.0
BIE 60212	Stage en éthique et santé des populations 2	0.0
BIE 60213	Stage en éthique et santé des populations 3	3.0

Bloc TD-70F Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6135	Travail dirigé	15.0

2-495-6-0 version 03 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique

Attestation

Objectifs

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier ou d'étudiante régulière au microprogramme de deuxième cycle (bioéthique), la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

Les programmes de bioéthique s'adressent aux professionnels et aux étudiants gradués de tous les domaines disciplinaires (ex. : sciences humaines et sociales, droit, sciences de la santé, sciences biologiques, etc.) qui veulent élargir leurs connaissances et expertises en bioéthique.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de la première inscription.

Transfert et équivalence

Les cours complétés au Microprogramme en bioéthique seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la maitrise.

Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de deuxième cycle une moyenne minimale de 3,2 sont admissibles au D.E.S.S. en bioéthique. Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de deuxième cycle une moyenne minimale de 3,3 sont admissibles à la Maitrise en bioéthique, sous réserve de la recommandation du responsable du programme.

Information complémentaire

Année préparatoire pour le Ph. D.
Les personnes qui désirent une admission au Doctorat en bioéthique, et qui ne détiennent pas une maîtrise en bioéthique, devront réussir le Microprogramme de 2e cycle en bioéthique comme année préparatoire, avec une moyenne cumulative minimale de 3,5 sur 4,3, avant de pouvoir être admis au Ph. D. Le cours BIE 6104 "Méthodes de recherche en bioéthique" doit avoir été réussi avant l'admission au Ph. D. en bioéthique.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, la personne étudiante doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences biomédicales

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique 2-495-6-0 version 03 (A20)

Le microprogramme comporte 18 crédits. Il est offert selon les trois axes de spécialisation suivants :

- l'éthique et soins de santé,

- l'éthique de la recherche,

- l'éthique et la santé des populations

Le cours BIE6104: Méthodes de recherche en bioéthique est obligatoire pour ceux qui visent à appliquer au Doctorat en bioéthique.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques	3.0

Cours	Titre	CR
BIE 6017	Bioéthique et droit	3.0

Bloc 70B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6003	Éthique de la recherche	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6008	Éthique clinique	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0

Bloc 70C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie	3.0
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort	3.0
BIE 6012	Bioéthique en pratique	3.0
BIE 6503	Éthique, santé et mégadonnées	3.0

Bloc 70D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Veuillez noter que l'inscription au cours BIE6104 est soumise à l'approbation de la direction du programme.

Cours	Titre	CR
BIE 6104	Méthodes de recherche en bioéthique	3.0

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 6155	Anthropologie, société, santé	3.0
ANT 6156	Anthropologie de l'éthique	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine	3.0
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale	3.0
PHI 6576	Justice économique et sociale	3.0
PHM 6071	Le médicament comme objet social	3.0
PLU 6043	Spiritualité et santé	3.0

3-495-1-0 version 01 (A18)

Doctorat en bioéthique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme de doctorat en bioéthique sont de former des chercheurs autonomes et capables de réaliser un programme de recherche original dans un cadre interdisciplinaire. Plus spécifiquement, le programme a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de professeurs, chercheurs et professionnels, et de stimuler la production de recherche en bioéthique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en bioéthique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales (ESP)
- être titulaire d'une maîtrise en bioéthique ou être titulaire d'une maîtrise autre et avoir réussi le Microprogramme en bioéthique
- avoir maintenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Les candidats doivent avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En bioéthique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais.

Les étudiants qui postulent pour le Ph. D. sans la formation nécessaire en bioéthique (maîtrise en bioéthique) seront tenus de s'inscrire et réussir le microprogramme en bioéthique (18 crédits) comme année préparatoire, avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5 sur 4,3, avant de pouvoir être admis au Ph. D.

Documents additionnels à fournir

- une lettre de motivation décrivant ses intérêts en bioéthique (une page)
- une description du projet de recherche envisagé (une page), approuvée par le directeur de thèse
- une lettre d'approbation d'un directeur de recherche lié aux Programmes en bioéthique
- un curriculum vitae académique à jour.

Scolarité

La scolarité minimale exigée pour le programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Statut

Temps plein

Direction de recherche
Puisque la bioéthique est un domaine interdisciplinaire, les étudiants sont encouragés à envisager la codirection, en particulier avec des superviseurs d'une discipline différente de celle de l'étudiant ou de son superviseur principal.

Informations supplémentaires

Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Doctorat en bioéthique 3-495-1-0 version 01 (A18)

L'étudiant a deux années pour faire les 5 cours exigés et préparer son examen de synthèse, ce qui permettra le maintien d'engagements professionnels. Au cours des deux premières années de scolarité de Ph. D., les étudiants doivent prendre un minimum de 15 crédits de cours, dont 9 crédits obligatoires (SPU6600, BIE7500, BIE7700) et 6 crédits au choix. La scolarité de Ph. D. pourra aussi comporter des cours supplémentaires selon les besoins du candidat, déterminés en consultation avec le directeur de thèse et la direction du programme.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le doctorat comporte un minimum de 90 crédits, dont 75 crédits consacrés à la thèse, 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

Cours	Titre	CR
BIE 7500	Théories contemporaines de la bioéthique	3.0
BIE 7700	Séminaire de thèse	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70C Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
BIE 7011	Recherche et thèse	75.0

2-410-1-2 version 03 (A20)

D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

- Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail;
- se familiariser avec la méthodologie scientifique;
- se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement;
- acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne de 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités est exigée.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis à la Maîtrise en santé environnementale et santé au travail avec stage ou avec travail dirigé après avoir réussi le D.E.S.S. Pour être admissible, l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 3,2 à l'issue de sa scolarité.

Exceptionnellement, une demande d'admission peut être déposée avant la fin de la scolarité si l'étudiant obtient de bonnes notes sur une portion significative de son parcours, par exemple, une moyenne d'au moins 3,5 sur un minimum de 21 crédits.

En outre, une recommandation du directeur du programme est requise. La demande d'admission devra également inclure une demande de transfert des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. ou du microprogramme.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École de santé publique.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques

Structure du programme

D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes 2-410-1-2 version 03 (A20)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Santé publique

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0
ENV 6010	Étude de cas	6.0
HEC 6211	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)	3.0
MSN 6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6148	Catastrophes, urgences et santé	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70B Santé publique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6025	Hygiène de l'environnement	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0
MSN 6111	Hygiène du travail	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 70C Gestion des catastrophes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
GIN 6214A	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3.0

Bloc 70D Aménagement, écologie et environnement

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ENV 6000	Modélisation et environnement	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

2-486-1-2 version 02 (A21)

D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui sont capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis à la Maîtrise en santé environnementale et santé au travail avec stage ou avec travail dirigé après avoir réussi le D.E.S.S. Pour être admissible, l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 3,2 à l'issue de sa scolarité.

Exceptionnellement, une demande d'admission peut être déposée avant la fin de la scolarité si l'étudiant obtient de bonnes notes sur une portion significative de son parcours, par exemple, une moyenne d'au moins 3,5 sur un minimum de 21 crédits.

En outre, une recommandation du directeur du programme est requise. La demande d'admission devra également inclure une demande de transfert des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. ou du microprogramme.

Information complémentaire

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École de santé publique.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en nutrition
- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en kinésiologie

Structure du programme

D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque 2-486-1-2 version 02 (A21)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert avec deux options :

- l'option Analyse du risque (segment 70),

- l'option Toxicologie générale (segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
MSN 6146	Toxicologie prédictive	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie	3.0
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0

Cours	Titre	CR
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire	3.0

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie	3.0
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3.0
TXL 6012	Toxicologie des médicaments	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire	3.0

2-488-1-0 version 07 (A21)

Maîtrise en santé environnementale et santé au travail

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). Les documents de référence sont généralement en anglais.

Critères d'évaluation de la demande d'admission

- L'excellence du dossier académique
- La qualité de la lettre de motivation
- La pertinence de la formation antérieure

Noter que nous ne pouvons pas garantir l'admission même si tous les critères d'admission ont été atteints, étant donné la capacité d'accueil limitée du programme.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae (une expérience de travail est un atout).

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.

Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou le D.E.S.S. (hygiène du travail) ou le D.E.S.S. (santé environnementale mondiale) ou le microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du diplôme ou du microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage après la réussite du D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque, du D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, du D.E.S.S. en hygiène du travail, du D.E.S.S. en santé environnementale mondiale ou du microprogramme du 2e cycle en santé environnementale et santé au travail. Pour être admissible, l'étudiant devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3,2 au terme de sa scolarité.

Exceptionnellement, une demande d'admission peut être déposée avant la fin de la scolarité si l'étudiant a obtenu de bonnes notes sur une portion significative de son parcours, par exemple une moyenne d'au moins 3,5 sur un minimum de 21 crédits.

En plus de ces exigences, une recommandation du directeur du programme est requise. La demande d'admission doit également inclure une demande de transfert des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. ou du microprogramme de 2e cycle. Pour le transfert à partir de l'un des D.E.S.S., l'option choisie pour la maîtrise doit correspondre à la même spécialisation que celle du D.E.S.S.

Information complémentaire

Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé oral.

Le programme de maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comporte 30 crédits de cours (33 dans le cas de l'option hygiène du travail) dont au moins 27 doivent être de 2e cycle (sauf pour l'option Hygiène du travail dont les 33 crédits obligatoires sont de 2e cycle). Si l'étudiant s'inscrit à un cours de 1er cycle (qui sera obligatoirement à option), ce cours devra préalablement être approuvé par le directeur du programme.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École de santé publique.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en environnement, santé et gestion des catastrophes
- DESS en toxicologie et analyse du risque
- Baccalauréat en sciences biomédicales

Structure du programme

Maîtrise en santé environnementale et santé au travail 2-488-1-0 version 07 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :

- la modalité avec recherche (segment 68),

- la modalité avec travail dirigé ou stage, lequel comprend les cinq options suivantes:

- l'option Analyse du risque (segment 70),

- l'option Toxicologie générale (segment 71),

- l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes (segment 72),

- l'option Hygiène du travail (segment 73),

- l'option Santé environnementale mondiale (segment 74),

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 68 Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 4 crédits à option incluant 1 crédit en éthique et 3 crédits au choix.

Bloc 68A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 60041	Séminaire 1	0.0
MSN 60042	Séminaire 2	2.0

Cours	Titre	CR
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 68B Analyse de données

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
MSN 6026	Méthodes d'analyse de données	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0

Bloc 68D - Éthique de la recherche

Option - 1 crédit

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 68E - Mémoire

Obligatoire - 30 crédits

Cours	Titre	CR
MSN 6600	Mémoire	30.0

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
MSN 6146	Toxicologie prédictive	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie	3.0
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

Cours	Titre	CR
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0

Cours	Titre	CR
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire	3.0

Bloc 70C Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6900	Travail dirigé	15.0

Cours	Titre	CR
MSN 6910	Stage	15.0

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie	3.0
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3.0
TXL 6012	Toxicologie des médicaments	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire	3.0

Bloc 71B Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6900	Travail dirigé	15.0

Cours	Titre	CR
MSN 6910	Stage	15.0

Segment 72 Propre à l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage, et 9 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0
HEC 6211	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)	3.0
MSN 6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6148	Catastrophes, urgences et santé	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 72C

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6900	Travail dirigé	15.0
MSN 6910	Stage	15.0

Segment 73 Propre à l'option Hygiène du travail

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage.

Bloc 73A

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
GIN 6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)	3.0
GIN 6841	Sécurité industrielle (IND8841)	3.0
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0
MSN 6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques	3.0
MSN 6023	Agents physiques : mesure et maîtrise	3.0
MSN 6024	Ventilation et protection individuelle	3.0
MSN 6025	Hygiène de l'environnement	3.0
MSN 6026	Méthodes d'analyse de données	3.0
MSN 6112	Stratégie d'évaluation des risques	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 73B Travail dirigé OU stage

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6901	Travail dirigé	12.0
MSN 6911	Stage	12.0

Segment 74 Propre à l'option Santé environnementale mondiale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 21 à 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
MSN 6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 74B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6211	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3.0
MSN 6148	Catastrophes, urgences et santé	3.0
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0

Bloc 74D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6900	Travail dirigé	15.0
MSN 6910	Stage	15.0

2-488-1-1 version 01 (H16)

D.E.S.S. en hygiène du travail

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail.

Au terme de sa formation, l'étudiant pourra entreprendre les démarches pour la certification du conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail (CCAHT) et de l'American Board of Industrial Hygiene (ABIH).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la D.E.S.S. en hygiène du travail, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent ;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). Les documents de référence sont généralement en anglais.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis à la Maîtrise en santé environnementale et santé au travail avec stage ou avec travail dirigé après avoir réussi le D.E.S.S. Pour être admissible, l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 3,2 à l'issue de sa scolarité.

Exceptionnellement, une demande d'admission peut être déposée avant la fin de la scolarité si l'étudiant obtient de bonnes notes sur une portion significative de son parcours, par exemple, une moyenne d'au moins 3,5 sur un minimum de 21 crédits.

En outre, une recommandation du directeur du programme est requise. La demande d'admission devra également inclure une demande de transfert des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. ou du microprogramme.

Information complémentaire

Cheminement du D.E.S.S.
Le programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours obligatoires du niveau des études supérieures.
Régime d'études : temps plein, demi-temps et temps partiel
Offert le jour et le soir.

Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire ;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat ;
- La rédaction scientifique ;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- DESS en environnement, santé et gestion des catastrophes
- DESS en toxicologie et analyse du risque
- Baccalauréat en sciences biomédicales

Structure du programme

D.E.S.S. en hygiène du travail 2-488-1-1 version 01 (H16)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
GIN 6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)	3.0
GIN 6841	Sécurité industrielle (IND8841)	3.0
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0
MSN 6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques	3.0
MSN 6023	Agents physiques : mesure et maîtrise	3.0
MSN 6024	Ventilation et protection individuelle	3.0
MSN 6025	Hygiène de l'environnement	3.0
MSN 6026	Méthodes d'analyse de données	3.0
MSN 6112	Stratégie d'évaluation des risques	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0

2-488-1-2 version 03 (A20)

D.E.S.S. en santé environnementale mondiale

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme vise à :

- accroître les savoirs relatifs aux principaux enjeux qui caractérisent les problématiques mondiales en santé environnementale;
- outiller les étudiants pour lutter contre les principales menaces environnementales à la santé publique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en santé environnementale mondiale le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Transfert et équivalence

Un candidat peut être admis à la Maîtrise en santé environnementale et santé au travail avec stage ou avec travail dirigé après avoir réussi le D.E.S.S. Pour être admissible, l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 3,2 à l'issue de sa scolarité.

Exceptionnellement, une demande d'admission peut être déposée avant la fin de la scolarité si l'étudiant obtient de bonnes notes sur une portion significative de son parcours, par exemple, une moyenne d'au moins 3,5 sur un minimum de 21 crédits.

En outre, une recommandation du directeur du programme est requise. La demande d'admission devra également inclure une demande de transfert des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. ou du microprogramme.

Information complémentaire

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

D.E.S.S. en santé environnementale mondiale 2-488-1-2 version 03 (A20)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 et 9 crédits à option et au maximum 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
MSN 6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits et maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
HEC 6211	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3.0
MSN 6148	Catastrophes, urgences et santé	3.0
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0

2-488-6-0 version 02 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail

Attestation

Objectifs

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec une moyenne de 3.2 ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités est exigé.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Une moyenne de 3,2 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert à l'un des D.E.S.S. du département (D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque, D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, D.E.S.S. en hygiène du travail, D.E.S.S. en santé environnementale mondiale), ou à la Maîtrise en santé environnementale santé au travail.

En outre, une recommandation du directeur du programme est requise. La demande d'admission devra également inclure une demande de transfert des cours suivis dans le cadre du microprogramme.

Information complémentaire

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École de santé publique.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences biomédicales

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail 2-488-6-0 version 02 (A21)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.

Notez que les cours MSN6027 et TXL6010 sont équivalents. Vous pouvez choisir l'un ou l'autre, mais non les deux.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0
GIN 6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)	3.0
GIN 6841	Sécurité industrielle (IND8841)	3.0
HEC 6211	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)	3.0
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques	3.0
MSN 6023	Agents physiques : mesure et maîtrise	3.0
MSN 6024	Ventilation et protection individuelle	3.0
MSN 6025	Hygiène de l'environnement	3.0
MSN 6026	Méthodes d'analyse de données	3.0
MSN 6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0
MSN 6112	Stratégie d'évaluation des risques	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
MSN 6146	Toxicologie prédictive	3.0
MSN 6148	Catastrophes, urgences et santé	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie	3.0
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3.0
TXL 6012	Toxicologie des médicaments	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire	3.0

2-488-6-1 version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale

Attestation

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable : d'identifier les concepts et les cadres théoriques utilisés en santé mondiale; d'analyser les principaux enjeux en santé mondiale et de discuter des solutions qui sont proposées pour améliorer la santé ou minimiser leurs impacts négatifs; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale.

Transfert et équivalence

Un candidat qui a réussi 15 crédits de cours dans le microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 pourra présenter une demande écrite de transfert à la responsable de la maîtrise en santé publique, option santé mondiale. La demande sera soumise à la direction des programmes de 2e cycle du département qui recommandera ou non le transfert. L'étudiant devra toutefois se soumettre aux procédures de sélection établies pour l'admission au programme de maîtrise. La réussite du microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale ne garantit pas l'admission à la maîtrise en santé publique, option santé mondiale.

Information complémentaire

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale 2-488-6-1 version 00 (A12)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0

2-481-1-4 version 08 (A25)

Maîtrise en santé publique

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Modalité avec mémoire
La Maîtrise en santé publique peut se faire avec une modalité mémoire; c'est l'option recherche. Le mémoire est réalisé sur un thème de santé publique, soit en surveillance épidémiologique, en promotion de la santé, en santé mondiale, en santé environnementale, en une seule santé, ou encore en systèmes et politiques de santé. La complétion d'une maîtrise avec mémoire ouvre à la fois la voie à des emplois dans les administrations liées à la santé publique, et à la poursuite des études au doctorat, en santé publique ou dans des disciplines connexes.

Modalité avec stage
Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- d'analyser une problématique ou un enjeu de santé publique
- de planifier et de mettre en oeuvre des programmes de santé publique et des politiques publiques favorables à la santé
- de faire preuve de rigueur scientifique dans toutes ses actions de santé publique
- d'agir de façon éthique et responsable
- de s'engager dans une démarche de développement professionnel
- de communiquer efficacement de l'information à différents publics
- de participer à l'action concertée des équipes interprofessionnelles et intersectorielles.

Option recherche
Pour réaliser une maîtrise avec un mémoire, il faut s'inscrire à l'option Recherche. Le mémoire pourra porter sur l'une des six thématiques au cœur du programme: la surveillance épidémiologique, la promotion de la santé, la santé mondiale, une seule santé, les systèmes et politiques de santé et la santé environnementale.
Au terme de sa formation, la personne étudiante sera consciente des enjeux éthiques en santé publique et sera capable:

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé publique
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé publique
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé publique
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Option Promotion de la santé
Au terme de sa formation, la personne étudiante sera capable :

- de comprendre le rôle des déterminants sociaux et comportementaux dans le façonnement de la santé des populations
- d'engager les acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des interventions et des politiques publiques de prévention et promotion de la santé
- d'intégrer les inégalités sociales de santé autant dans la définition des problèmes que dans la conception et la mise en oeuvre des interventions.

Option Santé environnementale
Au terme de sa formation, la personne étudiante aura acquis des connaissances en toxicologie et analyse du risque, en méthodes quantitatives, en épidémiologie environnementale et pourra les appliquer dans une perspective et avec une approche populationnelle caractéristique de la santé publique.

Option Santé mondiale
Au terme de sa formation, la personne étudiante aura approfondi sa compréhension des enjeux de santé au niveau mondial et des stratégies visant à les réduire. Elle pourra comprendre les différentes approches théoriques et les méthodes d'intervention appropriées ; développer les compétences nécessaires à la mise en oeuvre et l'évaluation d'interventions ; et mener une réflexion critique et éthique spécifique aux enjeux de la santé mondiale. Une attention particulière sera portée au contexte politique et économique des interventions, et à l'apport des approches interdisciplinaires et de la mobilisation communautaire. Cette formation préparera à la poursuite d'une carrière en intervention (par exemple dans les organismes nationaux et internationaux de coopération ou les ONG).

Option Une seule santé
Au terme de sa formation, la personne étudiante aura :

- intégré une vision de la santé qui comprend la santé animale et la santé des écosystèmes
- acquis une meilleure compréhension des enjeux complexes de santé publique à l'interface homme-animal-environnement
- acquis des habiletés lui permettant d'intervenir dans des problématiques de santé publique situées à cette interface tels que la surveillance, la prévention et le contrôle de maladies zoonotiques endémiques (e.g. toxi-infections alimentaires, rage, fièvre Q) et émergentes (p. ex. virus du Nil Occidental, maladie de Lyme), les enjeux de sécurité alimentaire et la résistance aux antibiotiques.

Option Systèmes et politiques de santé
Au terme de sa formation, la personne étudiante aura approfondi sa compréhension des principaux enjeux propres à l'analyse des systèmes et des politiques concernant l'organisation, le financement, la prestation et la performance des services de santé et de santé publique. Elle sera apte à

participer à l'élaboration, la gestion et l'évaluation d'interventions, de programmes et de politiques en lien avec la santé et l'organisation des services de santé et de santé publique aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, et ce à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Option Surveillance épidémiologique
Au terme de sa formation, la personne étudiante aura acquis une compréhension approfondie des principes de l'épidémiologie, de la surveillance continue de l'état de santé et de ses déterminants ainsi que de la vigie sanitaire dans un contexte de responsabilité populationnelle. Elle sera apte à décrire et analyser l'état de santé de la population en ce qui concerne les problèmes, les facteurs de risque, les déterminants, les écarts et les tendances aux fins d'informer la population sur son état de santé, de soutenir les acteurs de la santé et des autres domaines de la société, et de déterminer le niveau d'atteinte de programmes et de politiques publiques. Il sera également apte à exercer la vigie sanitaire et à contribuer à des enquêtes épidémiologiques par l'investigation de cas déclarés, d'éclosions, d'agrégats ou d'épidémies occasionnés par la présence non contrôlée d'un agent biologique, chimique ou physique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier ou d'étudiante régulièere à la Maîtrise en santé publique, la personne candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

Sur demande du comité d'admission, les personnes candidates devront se présenter à une entrevue.

Les candidats et candidates possédant une expérience de travail ont un atout pour l'admissibilité à ce programme d'études.

La personne candidate doit avoir une bonne connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, elle doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, elle doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissancefrancais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Production écrite

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.
Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

La personne candidate doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), car plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae (une expérience de travail est un atout)

1.3 Critères d'évaluation de la demande d'admission

- L'excellence du dossier académique
- La qualité de la lettre de motivation
- La pertinence de la formation antérieure
- La pertinence de l'expérience de travail antérieure

Catégories de candidats

- Candidats détenteurs d'un baccalauréat dans un domaine pertinent pour la santé publique (santé, sociologie, psychologie, sciences politiques, génie, etc.)
- Candidats détenteurs d'un doctorat en médecine
- Cliniciens ou professionnels en exercice
- Candidats provenant de l'étranger

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

Statut

Plein temps et demi-temps.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire ;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat ;
- La rédaction scientifique.

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en nutrition
- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en kinésiologie

Structure du programme

Maîtrise en santé publique 2-481-1-4 version 08 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon sept options :

- l'option Recherche (segment 80), laquelle est offerte avec la modalité mémoire.

Les options suivantes sont offertes avec la modalité stage:

– option Promotion de la santé (segment 01 et 71)

– option Santé environnementale (segment 01 et 72)

– option Santé mondiale (segment 01 et 73)

– option Une seule santé (segment 01 et 77)

– option Systèmes et politiques de santé (segment 01 et 78)

– option Surveillance épidémiologique (segment 01 et 79)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Tronc commun aux options avec la modalité de stage.

Bloc 01A

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6083	Pratiques de la santé publique	3.0
SPU 6002	Introduction aux méthodes qualitatives	1.0

Cours	Titre	CR
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Segment 71 Propre à l'option Promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 10 attribués à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 71A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0

Bloc 71B Cours de spécialisation

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0
MSO 6615	Épidémiologie sociale et promotion-prévention	2.0

Cours	Titre	CR
MSO 6623	Stratégies populationnelles en promo. de la santé	2.0
SPU 6004	Analyse des politiques publiques et santé	3.0

Bloc 71C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
KIN 6848	Promotion de l'activité physique et de la santé	3.0
MSO 6019	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention	3.0
MSO 6080	Santé mentale	3.0
MSO 6135	Environnement urbain et santé	1.0
MSO 6331	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé	1.0
MSO 6340	Intersectorialité-partenariat en santé	1.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
MSO 6351	Développement des communautés	1.0
SPU 6005	Vaccins et immunisation	3.0

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6810	Stage en promotion de la santé	10.0

Segment 72 Propre à l'option Santé environnementale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 72A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

Bloc 72B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0

Bloc 72C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ENV 6000	Modélisation et environnement	3.0
ENV 6002	Les impacts environnementaux	3.0
ENV 6003	La protection de l'environnement	3.0
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3.0
MSN 6018	Toxicologie industrielle	3.0
MSN 6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques	3.0
MSN 6023	Agents physiques : mesure et maîtrise	3.0
MSN 6024	Ventilation et protection individuelle	3.0
MSN 6025	Hygiène de l'environnement	3.0
MSN 6026	Méthodes d'analyse de données	3.0
MSN 6028	Changements climatiques : impact santé	3.0
MSN 6111	Hygiène du travail	3.0
MSN 6112	Stratégie d'évaluation des risques	3.0
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3.0
MSN 6146	Toxicologie prédictive	3.0
MSN 6148	Catastrophes, urgences et santé	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie	3.0
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3.0
TXL 6012	Toxicologie des médicaments	3.0
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3.0
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire	3.0

Bloc 72D Stage

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6502	Stage en santé environnementale	11.0

Segment 73 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage.

Bloc 73A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

Bloc 73B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0

Bloc 73C Stage

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6632	Stage en santé mondiale	11.0

Segment 77 Propre à l'option Une seule santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage.

Bloc 77A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

Bloc 77B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0
SPV 6410	Une seule santé : agir ensemble	3.0

Cours	Titre	CR
SPV 6420	Zoonoses et enjeux globaux en Une seule santé	3.0
SPV 6430	Méthodes et applications en Une seule santé	3.0

Bloc 77C Stage

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SPV 6611	Stage en santé publique : option une seule santé	11.0

Segment 78 Propre à l'option Systèmes et politiques de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage et 6 crédits à option.

Bloc 78A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

Bloc 78B Cours de spécialisation

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0
SPU 6004	Analyse des politiques publiques et santé	3.0

Bloc 78C Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6120	Fondements du management	3.0
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6708	Technologies de l'information en santé	3.0
ASA 6764	Gestion de projets et changement organisationnel	3.0
ASA 6769	Gestion et visualisation des données en santé	3.0
SPU 6005	Vaccins et immunisation	3.0

Bloc 78D Stage

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6821	Stage en systèmes et politiques de santé	11.0

Segment 79 Propre à l'option Surveillance épidémiologique

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 9 sont attribués à une activité de synthèse et à un stage

Bloc 79A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

Bloc 79B Cours de spécialisation

Obligatoire - 17 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0
MSO 6150	Investigation d'éclosions	3.0
MSO 6320	Surveillance de l'état de santé	2.0

Bloc 79C Activité de synthèse et stage

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6628	Stage en surveillance épidémiologique	8.0
SPU 6969	Initiation à l'utilisation des logiciels statistiques	1.0

Segment 80 Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 80A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
MSO 6601	Séminaire de recherche en santé des populations 1	3.0
MSO 6602	Séminaire de recherche en santé des populations 2	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

Bloc 80B

Option - 9 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent, soit 9 crédits de cours dont au moins 6 crédits de méthodes. Le choix des cours doit être approuvé par la direction du programme.

Cours	Titre	CR
ASA 6178	Méthodes d'évaluation	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6014	Épidémiologie intermédiaire	3.0
MSO 6067	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA	3.0
MSO 6135	Environnement urbain et santé	1.0
MSO 6312	Méthodes qualitatives avancées en santé publique	3.0
MSO 6331	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé	1.0
MSO 6340	Intersectorialité-partenariat en santé	1.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
MSO 6351	Développement des communautés	1.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0
MSO 6616	Gestion et analyse de données de recherche	3.0
MSO 6624	Science des données de santé publique	3.0
MSO 6634	Synthèse des connaissances : revue systématique	1.0
SPU 6005	Vaccins et immunisation	3.0

Bloc 80C

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6610	Mémoire	21.0

2-481-1-5 version 02 (A18)

D.E.S.S. en santé publique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

Statut

Plein temps et temps partiel

Transfert et équivalence

L'étudiant qui a réussi 12 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 et le cours d'épidémiologie MSO6011) au D.E.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.
L'étudiant qui souhaite faire un passage à la maîtrise choisira de préférence des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires de l'option qui l'intéresse.

Remarques

La capacité d'accueil est limitée. Seules les demandes complètes seront traitées et ce par ordre de réception des dossiers.Les critères d'évaluation de la demande d'admission sont basés sur :

- L'excellence du dossier académique
- La pertinence de la formation antérieure
- La pertinence de l'expérience de travail antérieur.

Informations supplémentaires

Évaluation
L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en nutrition
- Baccalauréat en sciences biologiques
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Montréal
- Baccalauréat en sciences infirmières - Formation initiale - Campus Laval
- Baccalauréat en kinésiologie

Structure du programme

D.E.S.S. en santé publique 2-481-1-5 version 02 (A18)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
MSN 6115	Santé et environnement 1	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

3-481-1-1 version 05 (A19)

Doctorat en santé publique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en santé publique vise à former des :

- chercheurs autonomes qui maîtriseront un champ disciplinaire tout en sachant maintenir une vision globale de la santé publique
- professeurs qualifiés capables de former, à leur tour, des étudiants aux trois cycles des études universitaires dans le domaine de la santé publique
- experts de haut niveau dans leur domaine de spécialisation.

Option Épidémiologie
Cette option vise à former des chercheurs qui utiliseront leurs compétences en épidémiologie pour devenir des leaders en recherche et en enseignement dans des milieux académiques, de santé publique, cliniques, gouvernementaux et/ou privés. Les champs principaux d'application des chercheurs qui gradueront du programme incluent : l'identification et la caractérisation des causes des problèmes de santé (au niveau individuel et populationnel), de même que l'étude des déterminants de la santé dans un but de prévention et d'amélioration de la santé des populations.

Option Promotion de la santé
Cette option vise à former des chercheurs qui pourront conduire des recherches qui permettront de : développer des théories et des modèles de changement des individus et des structures qui influencent la santé; développer des théories et des modèles qui visent à réduire les inégalités sociales de santé; développer des modèles et des théories de l'intervention permettant aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé, évaluer les interventions de promotion de la santé.

Option Toxicologie et analyse du risque
L'option vise à former des chercheurs qui contribueront : 1) au développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à divers agresseurs (modélisation, méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition à diverses substances toxiques); 2) au développement de la connaissance de la relation dose-réponse de ces agresseurs chez l'humain, qui passe par l'étude de leur toxicocinétique, de leurs mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'ils peuvent engendrer, et de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et 3) à la caractérisation des risques associés aux agresseurs de l'environnement général et du milieu de travail.

Option Santé mondiale
L'option vise à promouvoir l'acquisition des compétences essentielles à une bonne pratique de recherche en Santé mondiale, caractérisée par (i) une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes; (ii) l'alignement de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées; (iii) la mise en oeuvre de partenariats de recherche équitables avec des institutions du sud; (iv) le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables; (v) le renforcement des capacités dans les pays partenaires; (vi) la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques professionnelles.

Option Systèmes, organisations et politiques de santé
Cette option vise à former des chercheurs, des professeurs et des experts de haut niveau sur les systèmes, organisations et politiques de santé. Ils sauront observer et analyser les défis sociaux, politiques, économiques et de gestion posés par ces systèmes et organisations, et proposer des moyens d'y faire face, en utilisant une démarche scientifique rigoureuse. Ils contribueront aux débats scientifiques et sociaux sur les systèmes, organisations et politiques de santé en maîtrisant les perspectives critiques pertinentes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée (consulter les spécifications propres à chaque option)
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- satisfaire aux exigences d'examen des dossiers et d'entrevue (le cas échéant) du programme de doctorat en santé publique de l'ESPUM.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

OPTION Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise en épidémiologie ou relié (avec mémoire obligatoirement). L'étudiant qui a fait une M. Sc. avec stage peut être admis sous condition d'avoir rédigé un article de recherche de premier auteur en épidémiologie.
- les candidats doivent avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent : MSO6011 Introduction à l'épidémiologie, MSO6061 Introduction à la biostatistique (ou MSO6060 Concepts de base en biostatisque), MSO6014 Épidémiologie intermédiaire, MSO6067 Régressions linéaire, logistique, et ANOVA, MSO6619 Introduction à l'analyse de survie, MSO6634 Synthèse des connaissances : revue systématique et MSO 6635 Synthèse des connaissances : méta-analyse

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines
- avoir réussi les cours MSO 6060 Concepts de base en biostatistique et MSO 6011 Concepts et méthodes en épidémiologie

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir reçu une formation de base dans les trois domaines suivants: en santé environnementale, toxicologie et statistiques (par exemple les cours MSN6115, TXL6010, MSO6060 ou des équivalents).

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) de recherche avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines; ou équivalent. L'étudiant qui a fait une maîtrise avec stage peut être admis sous condition d'avoir rédigé un article de recherche de premier auteur en santé mondiale,
- avoir bénéficié au cours de sa formation de second cycle d'un enseignement ayant exposé le candidat aux enjeux de santé mondiale, ou à la pratique de la recherche en santé mondiale
- avoir réussi au cours de sa formation préalable un cours de base en épidémiologie, par exemple MSO6001 ou MSO6011, et en biostatistique, par exemple MSO6060.

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Systèmes, organisations et politiques de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise dans une discipline des sciences de la santé, des sciences sociales, des sciences humaines ou dans toute autre discipline pertinente.

- avoir bénéficié, au cours de sa formation de second cycle ou dans son expérience de travail, d'une exposition aux concepts et méthodes reliés à l'analyse des systèmes, organisations et politiques de santé (par exemple, ASA6754 Systèmes de santé et santé des populations) et aux méthodes de recherche quantitatives (par exemple, MSO6067 Régressions linéaire, logistique, et ANOVA) et qualitatives (ASA6704 Introduction à la recherche qualitative).

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

1.1 Conditions générales du passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

Les conditions d'admissibilité à un passage accéléré diffèrent selon les spécialisations. Pour toutes les options, les conditions suivantes s'appliquent :

- le candidat doit avoir maintenu une moyenne de 3,9 à la scolarité de la maîtrise exigée, et ce, à l'intérieur de trois trimestres consécutifs et sans interruption entre la maîtrise et le doctorat
- déposer au moins un des documents suivants (des documents supplémentaires pourraient être exigés en fonction de la spécialisation visée) :
  - a) mémoire de recherche d'une maîtrise antérieure s'il y a lieu
  - b) un article ou chapitre de livre publié ou accepté, pour lequel il y a eu un comité de lecture, et duquel l'étudiant est premier auteur
  - c) un article ou chapitre de livre soumis ou en préparation et pour lequel l'étudiant est premier auteur
  - d) un texte de 10 à 15 pages produit par l'étudiant qui fait état de l'avancement de la recherche entreprise durant la maîtrise et développe brièvement les perspectives de déroulement au niveau du doctorat.

Dans les scénarios c) ou d), le texte est évalué par deux juges indépendants membres de l'option pour laquelle la personne pose sa candidature. Le texte est évalué selon les critères suivants :

- 1- le texte est bien écrit et présente clairement une problématique, une littérature pertinente, une méthode adéquate
- 2- le texte correspond à la qualité et maîtrise des concepts attendus pour quelqu'un qui présente un mémoire de maîtrise
- 3- dans le cas d'avis divergents par les évaluateurs, un troisième évaluateur est recruté. Son évaluation se fait à l'aveugle des évaluations précédentes.

OPTION Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en épidémiologie ou M. Sc. en santé publique avec mémoire.

OPTION Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. santé publique avec mémoire.

OPTION Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail, option avec mémoire

OPTION Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM (avec mémoire).

OPTION Systèmes, organisations et politiques de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM dans une discipline pertinente.

Examen de synthèse

- L'examen de synthèse comporte deux épreuves. Chaque épreuve est jugée par un jury de trois professeurs et doit être complétée avec succès pour que l'examen soit réussi. Toute partie de l'examen peut être ajournée une seule fois.
- L'épreuve écrite de l'examen de synthèse comprend une section santé publique et une section de spécialisation qui correspond à l'option choisie. Cette épreuve a généralement lieu, à date fixe, au trimestre d'été suivant l'admission, après avoir complété les séminaires du tronc commun de santé publique.
- La deuxième épreuve est la défense du protocole de recherche avant la fin du 6^{e} trimestre d'inscription, les trimestres de préparation, de suspension sont exclus du calcul de cette échéance.

Recherche et thèse

Tout de suite après avoir soutenu son protocole avec succès, l'étudiant doit soumettre son projet à un Comité d'éthique pertinent et compétent en fonction du sujet et obtenir un certificat de conformité.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Article scientifique dont vous êtes premier auteur

Scolarité

L'étudiant s'inscrit à temps plein pendant six trimestres.

Statut

Plein temps et demi temps

Information supplémentaires

Examen de synthèse

- L'examen de synthèse comporte deux épreuves. Chaque épreuve est jugée par un jury de trois professeurs et doit être complétée avec succès pour que l'examen soit réussi. Toute partie de l'examen peut être ajournée une seule fois.
- L'épreuve écrite de l'examen de synthèse comprend une section santé publique et une section de spécialisation qui correspond à l'option choisie. Cette épreuve a généralement lieu, à date fixe, au trimestre d'été suivant l'admission, après avoir complété les séminaires du tronc commun de santé publique.
- La deuxième épreuve est la défense du protocole de recherche avant la fin du 6^{e} trimestre d'inscription, les trimestres de préparation, de suspension sont exclus du calcul de cette échéance.

Recherche et thèse
Tout de suite après avoir soutenu son protocole avec succès, l'étudiant doit soumettre son projet à un Comité d'éthique pertinent et compétent en fonction du sujet et obtenir un certificat de conformité.

Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en administration des services de santé
- Maîtrise en santé environnementale et santé au travail

Structure du programme

Doctorat en santé publique 3-481-1-1 version 05 (A19)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 5 options:

- option Épidémiologie (segment 01 et segment 71),

- option Promotion de la santé (segment 01 et segment 73),

- option Toxicologie et analyse du risque (segment 01 et segment 74),

- option Santé mondiale (segment 01 et segment 76)

- option Systèmes, organisations et politiques de santé (segment 01 et segment 79).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Ces crédits sont obligatoires pour toutes les options.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 70501	Éthique de la recherche en santé publique 1	0.0
BIE 70502	Éthique de la recherche en santé publique 2	1.0
SPU 7001	Séminaire général en santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 70501	Lecture scientifique de la santé publique 1	0.0
SPU 70502	Lecture scientifique de la santé publique 2	1.0

Segment 71 Propre à l'option Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 3 crédits au choix.

Un crédit complémentaire (MSO 6634 Synthèse des connaissances : revue systématique) devra être fait dans la première année d'inscription par les étudiants qui n'ont pas fait ce cours ou l'équivalent dans le cadre de leurs études antérieures.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHM 7078	Méthodes avancées en inférence causale	3.0
SPU 7100	Séminaire en épidémiologie	3.0
SPU 7150	Séminaire de méthodes en épidémiologie	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 7152	Épidémiologie avancée	3.0
SPU 7153	Méthodes avancées/Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
SPU 7912	Thèse	67.0

Segment 73 Propre à l'option Promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, un maximum de 3 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7300	Séminaire en promotion de la santé	3.0
SPU 7351	Séminaire de méthodes en promotion de la santé	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 73521	Recherche en promotion de santé 1	0.0
SPU 73522	Recherche en promotion de santé 2	3.0

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 6612	Promotion de la santé et prévention	3.0

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
SPU 7912	Thèse	67.0

Segment 74 Propre à l'option Toxicologie et analyse du risque

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 70 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7400	Séminaire en toxicologie et analyse du risque	3.0
SPU 7421	Méthodes avancées en analyse du risque	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 74231	Méthodes avancées en toxicologie et analyse du risque 1	0.0
SPU 74232	Méthodes avancées en toxicologie et analyse du risque 2	6.0

Bloc 74C Recherche et thèse

Obligatoire - 70 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
SPU 7911	Thèse	70.0

Segment 76 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7600	Séminaire en santé mondiale	3.0
SPU 7601	Pratiques de recherche en santé mondiale	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 7650	Rédaction d'un protocole de recherche	3.0

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
SPU 7912	Thèse	67.0

Segment 79 Propre à l'option Systèmes, organisations et politiques de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7200	Sém. analyse des syst./org. et politiques de santé	3.0
SPU 7201	Système de santé et pluridisciplinarité	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 7250	Recherche en gestion et analyse des systèmes	3.0

Bloc 79C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7000	Examen général de doctorat	0.0

Cours	Titre	CR
SPU 7912	Thèse	67.0

3-481-1-2 version 00 (A23)

Doctorat professionnel en santé publique

Doctorat professionnel en santé publique

Objectifs

La mission du Doctorat professionnel en santé publique est de former des leaders polyvalents en santé publique, tant au niveau national qu'international, ayant une vision large du domaine et possédant les compétences nécessaires pour analyser des problématiques complexes de santé publique et pour développer, mettre en œuvre et évaluer les politiques, programmes et interventions pour y faire face.

L'organisme d'agrément du programme (CEPH) définit un ensemble de compétences qu'un Doctorat professionnel en santé publique doit permettre d'acquérir et qui en constituent les objectifs spécifiques. Il stipule aussi que des compétences particulières à chaque programme doivent s'y ajouter.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 3e cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat professionnel en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité au Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- etre titulaire d'une maîtrise en santé publique ou l'équivalent, d'une maîtrise en administration de la santé ou l'équivalent, ou d'une autre maîtrise pertinente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;

Notez qu'une expérience professionnelle est un atout.

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Connaissances préalables requises

- Avoir suivi le cours MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou le cours MSO 6061 Introduction à la biostatistique ou leur équivalent;
- Avoir suivi le cours SPU 6002 « Introduction aux méthodes qualitatives » ou son équivalent;
- Avoir été exposé au cours de sa formation ou à travers son expérience professionnelle aux contenus des cours suivants ou à leur équivalent, à défaut de quoi ces cours devront être suivis au début du programme (cours complémentaires) :
  - MSO 6011 Concepts et méthodes en épidémiologie (3 cr.)
  - SPU 6600 Principes et enjeux de la santé publique (3 cr.)

Exigences et/ou informations supplémentaires

Les candidats retenus sur dossier participent ensuite à une entrevue de sélection.

Documents additionnels à fournir

- Un curriculum vitae détaillé.
- Une lettre de motivation.
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement).

Scolarité

La durée minimale est de 9 trimestres temps plein ou son équivalent; la durée maximale est de 18 trimestres à temps plein ou son équivalent.

Transfert et équivalence

Les étudiants issus du D.E.P.A. en santé publique se voient créditer les cours équivalents au Doctorat professionnel en santé publique.

Informations supplémentairess

Examen de synthèse de Doctorat
L'étudiant doit avoir subi un examen général au plus tard avant la fin du neuvième trimestre de sa scolarité s'il est inscrit à plein temps ou l'équivalent s'il est inscrit à temps partiel. Les trimestres de préparation et d'interruption des études sont exclus du calcul établissant cette échéance.

Structure du programme

Doctorat professionnel en santé publique 3-481-1-2 version 00 (A23)

Ce programme d'études comporte un total de 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à un essai doctoral, 15 à 30 crédits à option et un maximum de 15 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7007	Séminaire professionnel de santé publique	3.0
SPU 7008	Séminaire de méthodes multidisciplinaires	3.0
SPU 7009	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances	3.0
SPU 7012	Séminaire d'intégration multidisciplinaire	3.0
SPU 7110	Séminaire de pratique communautaire	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 7152	Épidémiologie avancée	3.0
SPU 7501	Évaluation des interventions en santé	3.0
SPU 7605	Pratiques et interventions en santé mondiale	3.0
SPU 76511	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 1	0.0
SPU 76512	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 2	6.0

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Choisir 15 à 30 crédits en lien avec le projet doctoral parmi des cours à portée analytique (perspectives d'intervention, méthodologie) dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou de toute autre université, avec l'approbation de la direction du programme.

Cours	Titre	CR
ASA 6132	Marketing social	3.0
ASA 6703	Économie de la santé	3.0
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative	3.0
ASA 6766	Gestion des opérations et gestion de la qualité	3.0
BIE 6006	Sciences, technologies et éthiques	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
BIE 6104	Méthodes de recherche en bioéthique	3.0
BIE 70501	Éthique de la recherche en santé publique 1	0.0
BIE 70502	Éthique de la recherche en santé publique 2	1.0
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque 1	3.0
MSO 6008	Revues narratives et systématiques	1.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
MSO 6019	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention	3.0
MSO 6023	Épidémiologie des infections	3.0
MSO 6075	Essais cliniques randomisés	3.0
MSO 6116	Planification et évaluation en santé	3.0
MSO 6150	Investigation d'éclosions	3.0
MSO 6312	Méthodes qualitatives avancées en santé publique	3.0
MSO 6330	Protection de la santé	2.0
MSO 6350	Communication et santé publique	1.0
MSO 6611	Analyses longitudinales et multi-niveaux	3.0
MSO 6619	Introduction à l'analyse de survie	1.0
PLU 6048	Connaissances et innovations en santé	3.0
SPU 7100	Séminaire en épidémiologie	3.0
SPU 7200	Sém. analyse des syst./org. et politiques de santé	3.0
SPU 7351	Séminaire de méthodes en promotion de la santé	3.0
SPU 7600	Séminaire en santé mondiale	3.0

Bloc 70D Projet doctoral et essai doctoral

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7090	Examen de syntèse	0.0
SPU 7120	Séminaire de projet doctoral	3.0
SPU 7130	Pratiques avancées en santé publique	3.0
SPU 7920	Essai doctoral	24.0

3-631-6-0 version 00 (H18)

Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé

Attestation

Objectifs

Au terme de ce programme, le candidat sera en mesure de:
1) Exercer un leadership mobilisateur dans le cadre de ses activités professionnelles et académiques
2) Travailler en équipe de façon efficace dans des contextes multidisciplinaires et multisectoriels
3) Communiquer efficacement et faciliter le transfert et la co-production de connaissance avec divers publics cibles
4) Gérer efficacement des projets de santé publique
5) Tenir compte de la diversité sous toutes ses formes dans ses activités professionnelles

Règlements des études – dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :
- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- Être candidat ou avoir terminé un programme de PhD en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux.
OU
- Être titulaire d'une maîtrise en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent et détenir une expérience professionnelle d'au moins deux ans.

Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français ://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention qui décrit comment le microprogramme contribuera à l'amélioration de la capacité d'intervention du candidat dans sa pratique
- Deux lettres de référence dont l'une du directeur de recherche si le candidat est actuellement inscrit dans un programme de PhD ou s'il a gradué depuis trois ans ou moins
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement)

1.2. Connaissances préalables requises (le cas échéant)
Les candidats devront avoir fait l'équivalent de ces deux cours (offerts en ligne):
- SPU 6001 Politiques publiques en santé 2 crédits
- MSO 6300 Introduction à la santé publique 1 crédit

2. SCOLARITÉ (durée minimale et maximale / statut des étudiants)
La scolarité minimale est d'un trimestre plein temps (deux à temps partiel) de la scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de la première inscription.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:
- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique; et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure de programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7009	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 7008	Séminaire de méthodes multidisciplinaires	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 7501	Évaluation des interventions en santé	3.0

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Préalables: SPU7012: Pour les étudiants du programme 3-631-6-0, être candidat ou détenir un doctorat en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux, et avoir complété au moins 12 crédits de cours SPU de 3e cycle. SPU7505: Pour les étudiants de programme 3-631-6-0, détenir une maîtrise en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux.

Cours	Titre	CR
SPU 7012	Séminaire d'intégration multidisciplinaire	3.0

Université de Montréal

et du monde.

École d'optométrie

Études supérieures



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

2-655-1-2 Certificat de 2e cycle de résidence en optométrie OPT-4
2-656-1-0 Maîtrise en sc. de la vision, option sc. fondamentales, appliquées et cliniques OPT-8
2-656-1-2 Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle OPT-10
2-656-1-3 Maîtrise en sciences de la vision OPT-13
2-658-6-0 Microprogramme de 2e cycle en basse vision OPT-17
2-658-6-2 Microprogramme de 2e cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle OPT-19
2-658-6-3 Microprogramme de 2e cycle de réadaptation en déficience visuelle OPT-21
3-656-1-0 Doctorat en sciences de la vision OPT-23

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Information à jour le 24 juillet 2025

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal et rattachée au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal, engagée vers l'excellence, est la seule à offrir, en français, une formation doctorale en optométrie et en sciences de la vision. C'est par la recherche, l'innovation, de même que par la transmission et la mobilisation des savoirs, qu'elle accompagne les professionnels, les chercheurs et la société dans leur évolution. De façon plus spécifique, l'École d'optométrie offre tout d'abord la formation au Doctorat de premier cycle en optométrie, dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle intervient également en formation continue. Ainsi, l'École contribue à ce que les professionnels disposent du plus haut niveau de compétence pour intervenir auprès de la population, en favorisant le partenariat avec le patient. De plus, l'École d'optométrie accueille des étudiants aux cycles supérieurs dans ses programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences de la vision. Les optométristes, comme les étudiant(e)s formés dans d'autres disciplines, peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et générer des savoirs grâce à leurs travaux de recherche. L'École d'optométrie est également la seule institution canadienne à assurer la formation de clinicien(ne)s œuvrant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles. En second lieu, l'École d'optométrie, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision, offre des services cliniques spécialisés ou qui demandent une expertise de pointe. Ces services sont ouverts à la population et aux autres professionnels, qui peuvent y référer leur clientèle. La recherche clinique et appliquée constitue également un volet significatif qui contribue à l'avancement des connaissances en optométrie et en sciences de la vision, de même qu'à l'évolution des technologies dans ces domaines.
Enfin, l'École d'optométrie est, pour le grand public, le milieu professionnel et la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignement(e)s et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche fondamentale et clinique. Par son engagement communautaire, elle assure une accessibilité des soins pour les populations vulnérables tout en sensibilisant ses étudiant(e)s à ces enjeux.

Coordonnées générales de l'école

Adresse postale

Case postale 6128, succursale Centre-Ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6471 / Télécopieur : 514 343-2382
optom@opto.umontreal.ca
www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision
3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)
Téléphone : 514 343-6082
Télécopieur : 514 343-6038

Direction

Directeur : Jean-François Bouchard

Directrice adjointe aux études de 1er cycle : Caroline Faucher

Directrice adjointe aux études supérieures : Judith Renaud

Directrice adjointe à la recherche : Elvire Vaucher

Secrétaire et directeur adjoint aux affaires professorales : Benoît Tousignant

Directrice administrative : Jacinthe Gauthier

Directeur de la Clinique universitaire de la vision et responsable du programme de maîtrise en intervention clinique et recherche : Jean-Marie Hanssens

Direction élargie

Responsable des programmes de maîtrise en recherche et de doctorat (PhD) : Matthieu Vanni

Responsable du programme de maîtrise en intervention en déficience visuelle et réadaptation : Walter Wittich

Responsable du programme de résidence en optométrie : Kevin Messier

Responsable du programme de qualification en optométrie : Pierre Forcier

Responsable des stages externes : Etty Bitton

2-655-1-2 version 02 (E19)

Certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie

Certificat de deuxième cycle

Objectifs

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant des compétences approfondies dans un des champs de la pratique optométrique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

Le programme commence au trimestre d'été. Il peut cependant commencer aux trimestres d'automne ou d'hiver pour des cas exceptionnels autorisés par le directeur.
Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable de programme.
L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme de certificat.

Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Informations supplémentaires

Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie 2-655-1-2 version 02 (E19)

Le certificat comporte 39 crédits. Il est offert avec les cinq options suivantes :

- Option Optométrie pédiatrique et orthoptique (segments 01 et 70).

- Option Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes (segments 01 et 71).

- Option Réadaptation du handicap visuel (segments 01 et 72).

- Option Santé oculaire (segments 01 et 73).

- Option Optométrie communautaire (segments 01 et 74).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A Cours et stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6020A	Stage - Première ligne de soins en optométrie 1	1.0
OPM 6020B	Stage - Première ligne de soins en optométrie 2	1.0
OPM 6020C	Stage - Première ligne de soins en optométrie 3	1.0
OPM 6021A	Stage complémentaire 1	2.0
OPM 6021B	Stage complémentaire 2	2.0
OPM 6021C	Stage complémentaire 3	2.0
OPM 6024A	Séminaires cliniques 1	1.0
OPM 6024B	Séminaires cliniques 2	1.0
OPM 6024C	Séminaires cliniques 3	1.0

Segment 70 - Propre à l'option Optométrie pédiatrique et orthoptique

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 70A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6001	La vision du jeune enfant	3.0
OPM 6002	Déséquilibres oculomoteurs 1	3.0
OPM 6003	Déséquilibres oculomoteurs 2	3.0

Cours	Titre	CR
OPM 6011A	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 1	6.0
OPM 6011B	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 2	6.0
OPM 6011C	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 3	6.0

Segment 71 - Propre à l'option Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 71A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6004	Lentilles cornéennes - cas spéciaux	3.0
OPM 6005	Chirurgies réfractives - Aspect clinique	3.0
OPM 6013A	Stage - Lentilles cornéennes 1	6.0

Cours	Titre	CR
OPM 6013B	Stage - Lentilles cornéennes 2	6.0
OPM 6013C	Stage - Lentilles cornéennes 3	6.0
SCV 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée	3.0

Segment 72 - Propre à l'option Réadaptation du handicap visuel

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 72A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
OPM 6006	Handicap visuel - Approche multidisciplinaire	3.0
OPM 6007	Intervention en basse vision	3.0

Cours	Titre	CR
OPM 6012A	Stage - Réadaptation handicap visuel 1	6.0
OPM 6012B	Stage - Réadaptation handicap visuel 2	6.0
OPM 6012C	Stage - Réadaptation handicap visuel 3	6.0

Segment 73 - Propre à l'option Santé oculaire

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 73A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6005	Chirurgies réfractives - Aspect clinique	3.0
OPM 6014A	Stage - Santé oculaire 1	6.0
OPM 6014B	Stage - Santé oculaire 2	6.0

Cours	Titre	CR
OPM 6014C	Stage - Santé oculaire 3	6.0
OPM 6022	Techniques d'imagerie en optométrie	3.0
OPM 6023	Diagnostics et traitements avancés	3.0

Segment 74 - Propre à l'option Optométrie communautaire

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6036	Enjeux d'optométrie communautaire et mondiale	3.0
OPM 6037A	Stage en optométrie communautaire 1	6.0
OPM 6037B	Stage en optométrie communautaire 2	6.0
OPM 6037C	Stage en optométrie communautaire 3	6.0

Bloc 74B Cours complémentaires de spécialisation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 6734	Fondements en santé mondiale	3.0
ASA 6754	Système de santé et santé des populations	3.0
BIE 6016	Bioéthique et santé publique	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6300	Introduction à la santé publique	1.0
MSO 6500	Enjeux contemporains de santé mondiale	3.0
MSO 6501	Pratiques de santé mondiale	3.0
SPU 6001	Politiques publiques en santé	2.0
SPU 6002	Introduction aux méthodes qualitatives	1.0
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique	3.0

2-656-1-0 version 08 (E21)

Maîtrise en sciences de la vision

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Sciences fondamentales, appliquées et cliniques
Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental, appliqué ou clinique. Les thèmes possibles des activités de recherche sont : flot sanguin oculaire, neurophysiologie visuelle, optique oculaire, physiologie de la cornée et lentilles cornéennes, psychophysique visuelle, réadaptation du handicap visuel, technologie des produits ophtalmiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :

Option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Une lettre d'acceptation et de recommandation du directeur de maîtrise
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

- La scolarité minimale pour ce programme de maîtrise est de trois trimestres plein temps.

Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Doctorat de 1er cycle en optométrie

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la vision 2-656-1-0 version 08 (E21)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en une option :

- option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques (segment 74).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74 Propre à l'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0
SCV 60021	Conférences en sciences de la vision 1	0.0
SCV 60022	Conférences en sciences de la vision 2	2.0
SCV 6003	Les bases de la fonction visuelle	3.0
SCV 6011	Méthodologie et statistiques appliquées	3.0

Bloc 74B

Option - maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0
SCV 6007	Neurophysiologie de la vision	3.0
SCV 6010	Psychophysique de la vision	3.0
SCV 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée	3.0

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 6902	Recherche	12.0
SCV 6903	Recherche	6.0
SCV 6904	Mémoire	12.0

2-656-1-2 version 01 (A22)

Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Programme offert exclusivement en anglais

Objectifs

Intervention en déficience visuelle

Cette option vise à former des cliniciens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles ainsi qu'à favoriser la recherche appliquée et clinique à ce domaine d'intervention.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle (en anglais), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^{e} cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit. Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle 2-656-1-2 version 01 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option Intervention en déficience visuelle (segment 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche et 24 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0
IDV 6024	Services de réadaptation en déficience visuelle	3.0
IDV 6025	Déficience visuelle et maladies associées	3.0
IDV 6038	Déficience visuelle au cours de la vie	3.0

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité	3.0
IDV 6004	Stratégies d'intervention en orientation	3.0
IDV 6007A	Stages en orientation et mobilité 1	2.0
IDV 6007B	Stages en orientation et mobilité 2	6.0
IDV 6016	Basse vision et déplacements	3.0
IDV 6031	Évaluation en orientation et mobilité	3.0
IDV 6032	Simulations et techniques de déplacement	3.0

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6015A	Stage en réadaptation en déficience visuelle 1	2.0
IDV 6015B	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2	6.0
IDV 6026	Évaluation en réadaptation visuelle	3.0
IDV 6027	Braille et déficience visuelle	3.0
IDV 6028	Informatique adaptée en déficience visuelle 1	3.0
IDV 6029	Informatique adaptée en déficience visuelle 2	3.0
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0

Bloc 72B3 Concentration Basse vision

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0
IDV 6033	Évaluation en basse vision	3.0
IDV 6034	Intervention en BV I : Aides conventionnelles	3.0
IDV 6035	Intervention en BV II : Aides optiques	3.0
IDV 6036	Intervention en BV III : Aides techniques	3.0
IDV 6037A	Stage en basse vision 1	2.0
IDV 6037B	Stage en basse vision 2	6.0

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0

Cours	Titre	CR
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 72E Travail dirigé

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 68001	Travail dirigé 1	0.0
SCV 68002	Travail dirigé 2	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 68003	Travail dirigé 3	5.0

2-656-1-3 version 01 (A22)

Maîtrise en sciences de la vision

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Objectifs

Intervention en déficience visuelle
Cette option vise à former des cliniciens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles ainsi qu'à favoriser la recherche appliquée et clinique à ce domaine d'intervention.

Intervention clinique et recherche
Cette option vise à former des cliniciens aptes par leurs connaissances et leur expérience approfondie à favoriser l'évolution de la pratique de l'optométrie partout dans le monde.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences de la vision, le candidat doit :

Option Intervention en déficience visuelle

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Option Intervention clinique et recherche

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en optométrie reconnu par l'École d'optométrie de l'Université de Montréal
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Structure du programme

Maîtrise en sciences de la vision 2-656-1-3 version 01 (A22)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en deux options :

- option Intervention en déficience visuelle (segment 72),

- option Intervention clinique et recherche (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche et 24 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0
IDV 6024	Services de réadaptation en déficience visuelle	3.0
IDV 6025	Déficience visuelle et maladies associées	3.0
IDV 6038	Déficience visuelle au cours de la vie	3.0

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité	3.0
IDV 6004	Stratégies d'intervention en orientation	3.0
IDV 6007A	Stages en orientation et mobilité 1	2.0
IDV 6007B	Stages en orientation et mobilité 2	6.0
IDV 6016	Basse vision et déplacements	3.0
IDV 6031	Évaluation en orientation et mobilité	3.0
IDV 6032	Simulations et techniques de déplacement	3.0

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6015A	Stage en réadaptation en déficience visuelle 1	2.0
IDV 6015B	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2	6.0
IDV 6026	Évaluation en réadaptation visuelle	3.0
IDV 6027	Braille et déficience visuelle	3.0
IDV 6028	Informatique adaptée en déficience visuelle 1	3.0
IDV 6029	Informatique adaptée en déficience visuelle 2	3.0
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0

Bloc 72B3 Concentration en basse vision

Option - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0
IDV 6033	Évaluation en basse vision	3.0
IDV 6034	Intervention en BV I : Aides conventionnelles	3.0
IDV 6035	Intervention en BV II : Aides optiques	3.0
IDV 6036	Intervention en BV III : Aides techniques	3.0
IDV 6037A	Stage en basse vision 1	2.0
IDV 6037B	Stage en basse vision 2	6.0

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 72E Travail dirigé

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 68001	Travail dirigé 1	0.0
SCV 68002	Travail dirigé 2	0.0
SCV 68003	Travail dirigé 3	5.0

Segment 75 Propre à l'option Intervention clinique et recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche, et 4 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6009	Santé oculaire 1	3.0
OPM 6010	Santé oculaire 2	3.0
OPM 6024A	Séminaires cliniques 1	1.0
OPM 6024B	Séminaires cliniques 2	1.0
OPM 6038	Pharmacologie oculaire 1	2.0
OPM 6039	Pharmacologie oculaire 2	2.0
OPM 6040A	Optométrie contemporaine 1.1	2.0
OPM 6040B	Optométrie contemporaine 1.2	1.0

Bloc 75B Stages

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
OPM 6031A	Stage - Optométrie contemporaine 1	4.0
OPM 6031B	Stage - Optométrie contemporaine 2	4.0
OPM 6031C	Stage - Optométrie contemporaine 3	4.0

Bloc 75C

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 60011	Séminaire de recherche 1	0.0
SCV 60012	Séminaire de recherche 2	1.0
SCV 6006A	Stage de recherche	3.0
SCV 6015	Practicum de recherche	1.0

Bloc 75D

Option - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
BIE 6046	Introduction : éthique de la recherche	1.0
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1.0

Bloc 75E

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
SCV 6011	Méthodologie et statistiques appliquées	3.0

Bloc 75F Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 68091	Travail dirigé 1	0.0
SCV 68092	Travail dirigé 2	0.0
SCV 68093	Travail dirigé 3	9.0

2-658-6-0 version 01 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en basse vision

Attestation

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la basse vision (amélioration de la vision résiduelle) pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration réadaptation en déficience visuelle ou orientation et mobilité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en basse vision, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études ou profil financier

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle (anglais)

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle en basse vision 2-658-6-0 version 01 (H22)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0
IDV 6034	Intervention en BV I : Aides conventionnelles	3.0
IDV 6035	Intervention en BV II : Aides optiques	3.0
IDV 6036	Intervention en BV III : Aides techniques	3.0
IDV 6037B	Stage en basse vision 2	6.0

2-658-6-2 version 00 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle

Attestation

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de l'orientation et la mobilité pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration réadaptation en déficience visuelle ou basse vision.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études ou profil financier

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle (anglais)
- Maîtrise en sciences de la vision

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle 2-658-6-2 version 00 (H22)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité	3.0
IDV 6004	Stratégies d'intervention en orientation	3.0
IDV 6007B	Stages en orientation et mobilité 2	6.0

Cours	Titre	CR
IDV 6016	Basse vision et déplacements	3.0
IDV 6032	Simulations et techniques de déplacement	3.0

2-658-6-3 version 00 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle

Attestation

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle (substitution de la vision) pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration basse vision ou orientation et mobilité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études ou profil financier

Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle (anglais)

Structure du programme

Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle 2-658-6-3 version 00 (H22)

Le microprogramme comporte 18 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6015B	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2	6.0
IDV 6027	Braille et déficience visuelle	3.0
IDV 6028	Informatique adaptée en déficience visuelle 1	3.0
IDV 6029	Informatique adaptée en déficience visuelle 2	3.0
IDV 6030	Vivre avec une déficience visuelle	3.0

3-656-1-0 version 01 (E14)

Doctorat en sciences de la vision

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

Objectifs

Générale
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en sciences de la vision.

Basse vision et réadaptation visuelle
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en basse vision et réadaptation, et de stimuler la production de recherches originales en réadaptation visuelle.

Biologie cellulaire et moléculaire
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel, et de stimuler la production de recherches originales en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel.

Biologie des maladies de la vision
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie des maladies de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en pathologies visuelles.

Neurosciences de la vision et psychophysique
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en neurosciences et psychophysique visuelles, et de stimuler la production de recherches originales sur la rétine, le cerveau visuel et la perception visuelle.

Optique, instrumentation et imagerie
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en optique, instrumentation et imagerie et de stimuler la production de recherches originales sur les outils diagnostiques et thérapeutiques de la vision.

Sciences cliniques et épidémiologie
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences cliniques et épidémiologie et de stimuler la production de recherches originales sur la santé visuelle des individus et des populations.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences de la vision) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines connexes seront tenus de suivre un minimum de 3 crédits de cours complémentaires jusqu'à un maximum de 9 crédits. Le cours SCV 6003 sera obligatoire et les autres cours seront choisis en fonction de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines sans rapport direct avec les sciences de la vision pourront se voir imposer des cours préparatoires pour un maximum de 30 crédits. Les cours seront choisis en fonction de la formation de l'étudiant et de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les étudiants ayant complété les programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous pourront être exceptionnellement admis sans formation d'appoint, selon les procédures de passage direct du baccalauréat au Ph. D. en vertu des règlements des Études supérieures et postdoctorales. Ils devront toutefois compléter la scolarité associée à la maitrise :

- Doctorat en optométrie (O.D.)
- Doctorat en médecine (M.D.) avec D.E.S. en ophtalmologie
- Baccalauréat en sciences biomédicales : option sciences de la vision

Pour l'option Générale :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences de la vision.

Pour l'option Basse vision et réadaptation visuelle :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en basse vision et réadaptation visuelle. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en basse vision et réadaptation visuelle.

Pour l'option Biologie cellulaire et moléculaire :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie cellulaire et/ou moléculaire. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie cellulaire et/ou moléculaire.

Pour l'option Biologie des maladies de la vision :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie des maladies de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie des maladies de la vision.

Pour l'option Neurosciences de la vision et psychophysique :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.
  Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.

Pour l'option Optique, instrumentation et imagerie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en optique, instrumentation ou imagerie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en optique, instrumentation ouimagerie.

Pour l'option Sciences cliniques et épidémiologie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences cliniques et/ou épidémiologie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences cliniques et/ou épidémiologie.

Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation: une lettre du directeur de maîtrise et une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation.

Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres.

Structure du programme

Doctorat en sciences de la vision 3-656-1-0 version 01 (E14)

Le doctorat comporte un minimum de 90 crédits. Il est offert selon sept options :

- Générale (segment 70)
- Basse vision et réadaptation visuelle (segment 71)
- Biologie cellulaire et moléculaire (segment 72)
- Biologie des maladies de la vision (segment 73)
- Neurosciences de la vision et psychophysique (segment 74)
- Optique, instrumentation et imagerie (segment 75)
- Sciences cliniques et épidémiologie (segment 76).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut ou centre affilié à l'Université de Montréal.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 80 crédits obligatoires, 4 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix. Les cours choisis dans le Bloc 70C déterminent l'option du Doctorat.

Bloc 01A Tronc commun

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 70011	Séminaire de recherche de doctorat 1	0.0
SCV 70012	Séminaire de recherche de doctorat 2	1.0

Cours	Titre	CR
SCV 70021	Conférences en sciences de la vision 1	0.0
SCV 70022	Conférences en sciences de la vision 2	2.0

Bloc 01B Tronc commun

Option - 1 crédit.

Une exemption de 1 crédit sera portée au dossier de l'étudiant s'il a complété un des cours d'éthique à la maitrise. L'étudiant devra faire l'un des quatre cours d'éthique suivants selon que l'étudiant utilise un modèle humain ou animal.

Cours	Titre	CR
PLU 6044	Formation en expérimentation animale	1.0

Bloc 01D Tronc commun - Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 7004	Examen de synthèse	0.0

Cours	Titre	CR
SCV 7005	Thèse	80.0

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires dont 80 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 4 crédits à option et 4 crédits au choix.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 71 - Propre à l'option Basse vision et réadaptation visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 71A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial	3.0
IDV 6020	Fonction visuelle : des atteintes	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 72 - Propre à l'option Biologie cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 72A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 73 - Propre à l'option Biologie des maladies de la vision

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 73A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
OPM 6008	Pharmacothérapie oculaire	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 74 - Propre à l'option Neurosciences de la vision et psychophysique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 74A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 6007	Neurophysiologie de la vision	3.0
SCV 6010	Psychophysique de la vision	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 75 - Propre à l'option Optique, instrument et imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 75A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0

Segment 76 - Propre à l'option Sciences cliniques et épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 76A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

Cours	Titre	CR
SCV 6011	Méthodologie et statistiques appliquées	3.0

Cours	Titre	CR
SCV 6014	Lectures dirigées	2.0